REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET A. ERNOUT

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME V

(57e de la collection)

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1931

TOUS DROITS RÉSERVÉS

BIBL.
LONDIN.
UNIV.

NOTES SUR TITE LIVE

I. Les additions annalistiques au traité de 196 (33,30, 6-11).

Dans son excellent mémoire intitulé *Zu den Quellen der vierten und fünften Dekade des Livius* [1] — le meilleur travail, à mon avis, qui ait paru sur la matière depuis les célèbres *Kritische Untersuchungen* de Nissen — A. Klotz a dit quelques mots [2] des additions annalistiques que T. Live a jugé bon de coudre à sa traduction du chapitre de Polybe (XVIII, 44, 2-7), où est donné le texte résumé du traité qui mit fin, en 196, à la seconde guerre de Macédoine. Les brèves remarques de Klotz sur ces additions sont fort ingénieuses et méritent d'être considérées avec grande attention. Je me propose d'en faire ici l'examen critique.

Il est nécessaire, pour la clarté des discussions qui vont suivre, de transcrire d'abord en son entier le morceau du l. 33 de T. Live renfermant les citations d'annalistes commentées par Klotz.

Liv. 33,30,5 [Pol.] : captivos transfugasque reddere Philippum Romanis et naves omnes tectas tradere praeter quinque et regiam unam inhabilis prope magnitudinis, quam sedecim versus remorum agebant [3] ; 6 [Ann.] *ne plus quinque milia armatorum haberet neve elephantum ullum ; bellum extra Macedoniae fines ne iniussu senatus gereret* [4] ; 7 [Pol.] mille talentum daret populo Romano, dimidium praesens, dimidium pensionibus decem annorum [5]. 8 Valerivs Antias *quaternum milium pondo argenti vectigal in decem annos inpositum regi tradit* ; Clavdivs *in*

1. *Hermes*, L, 1915, 481 suiv.
2. *Ibid.*, 523-525.
3. Pol. XVIII, 44, 6 : τὰ δ' αἰχμάλωτα καὶ τοὺς αὐτομόλους ἅπαντας ἀποκαταστῆσαι Φίλιππον Ῥωμαίοις ἐν τοῖς αὐτοῖς χρόνοις, ὁμοίως δὲ καὶ τὰς καταφράκτους ναῦς πλὴν πέντε σκαφῶν καὶ τῆς ἑκκαιδεκήρους.
4. Cf. Dio-Zonar. IX, 16, 12.
5. Pol. XVIII, 44,7 : δοῦναι δὲ καὶ χίλια τάλαντα, τούτων τὰ μὲν ἡμίση παραυτίκα, τὰ δ' ἡμίση κατὰ φόρους ἐν ἔτεσι δέκα.

annos triginta quaterna milia pondo et ducena, in praesens viginti milia pondo. 9 IDEM *nominatim adiectum scribit, ne cum Eumene Attali filio — novus is tum rex erat — bellum gereret.* 10 [ANN.] *in haec obsides accepti, inter quos Demetrius Philippi filius. adicit* ANTIAS VALERIVS *Attalo absenti Aeginam insulam elephantosque dono datos,* 11 *et Rhodiis Stratoniceam Cariaeque alias urbes, quas Philippus tenuisset ; Atheniensibus insulas datas Lemnum, Imbrum, Delum, Scyrum* [1].

On voit que ces 6 paragraphes contiennent :

1° (30, 6) Une citation, insérée (on pourrait justement dire « interpolée ») entre deux phrases traduites de Polybe [2], qui provient d'un annaliste dont le nom n'est pas donné ; cette « citation anonyme » fait connaître les restrictions extrêmement sévères que le traité de 196 aurait apportées à la situation militaire de Philippe et à son droit de faire la guerre. — 2° (30, 8) Une première citation de Valerius Antias concernant le montant et le mode de paiement de l'indemnité imposée à Philippe. — 3° Deux citations de Claudius (Quadrigarius) : l'une (30, 8), relative au même objet que celle d'Antias, l'autre (30, 9) à la défense expresse qui aurait été faite à Philippe de combattre Eumènes. — 4° (30,10) Une indication dont l'origine annalistique n'est pas douteuse [3], encore qu'on ne voie pas clairement de quel annaliste elle est tirée : les Romains sont dits avoir reçu de Philippe, comme garantie du traité de 196, plusieurs otages, dont le prince royal Demetrios. — 5° (30,10-11) Une seconde citation d'Antias, où sont énumérées de prétendues gratifications, dont Attale, les Rhodiens et les Athéniens auraient été redevables à la générosité des Romains au moment où fut exécuté le traité de paix.

Comme l'a montré Nissen [4], voilà soixante-sept ans, et comme nul ne l'ignore ou ne devrait l'ignorer, ces différents passages d'annalistes, réunis par T. Live en quelques lignes, ne font rien moins qu'honneur à leurs auteurs.

1. Cf. H. Peter, *Histor. Roman. fragmenta*, 145 (Q. Claudius Quadrigarius, fragm. 63) ; 159 (Valerius Antias, fragm. 33).

2. Pour la façon dont T. Live traduit ici Polybe, voir Täubler, *Imperium Romanum*, I, 230, rectifié sur un point par De Sanctis, *Stor. dei Romani*, IV, 1, 96, note 185 (en haut).

3. Nissen, *Krit. Untersuchungen...* 145; Niese, *Geschichte...* II, 648, note 2. Klotz se trompe évidemment lorsqu'il écrit (*ibid.* 524) : « Dann folgt wieder ein Stück Darstellung nach Polybios (10) : *in haec obsides accepti* cet. » Il paraît certain que le renseignement provient soit d'Antias, soit de Claudius, soit de l'un et de l'autre, car ils peuvent s'être accordés en ce point. Cf. ci-après, p. 18-19.

4. Nissen, *Krit. Untersuchungen...*, 145-146. Cf. Weissenborn *ad* Liv. 33, 30, 6-11 ; Niese, *Geschichte...* II, 648, note 2 ; Täubler, *Imperium Romanum*, I, 230-231 ; De Sanctis, *Stor. dei Romani*, IV, 1, 96, note 185.

1° Il est faux que Philippe ait vu son armée réduite à 5 000 hommes ; il est faux, n'en ayant jamais employé, qu'il ait dû s'engager à ne plus se servir d'éléphants ; il est faux qu'il ait perdu le droit d'entreprendre aucune guerre hors de son royaume à moins d'y être formellement autorisé par le Sénat [1]. — 2° Si Valerius Antias, comptant, comme de raison, 80 livres romaines au talent (ce dont ne s'est point aperçu T. Live), a su convertir correctement en argent romain [2] les 500 talents que Philippe devait verser dans l'espace de 10 ans, en revanche, il a oublié les 500 autres, dont le paiement suivit la conclusion du traité. — 3° On verra plus loin ce qu'il convient de penser des indications de Claudius sur la même matière. D'autre part, Claudius affirme à tort que Philippe reçut défense de prendre les armes contre Eumènes [3]. — 4° Il y a erreur flagrante sur l'époque où Philippe livra des otages aux Romains : comme l'indiquent Polybe [4] et T. Live lui-même [5], quand il reproduit Polybe, le fait eut lieu, non lorsque fut conclu le traité définitif entre Philippe et le Sénat, mais beaucoup plus tôt, dès que T. Quinctius et le roi se furent mis d'accord à Tempé sur les préliminaires. — 5° Quant aux renseignements donnés par Antias dans la seconde citation que fait de lui T. Live, c'est à juste titre qu'on y voit un des scandales de l'annalistique [6]. Négligeons provisoirement, pour en parler tout à l'heure à loisir, ce don d'éléphants qu'auraient fait les Romains à Attale « absent ». Il est sûr qu' « absent » ou présent, Attale ne reçut point d'eux Aigine, pour l'excellente raison qu'il en était maître depuis 15 ans, l'ayant acquise des Aitoliens en 210. Il n'est pas moins certain que le Sénat — qui jugea à propos, en 167, de dépouiller les Rhodiens de Stratonikeia [7] — ne leur avait jamais donné

1. Sur ces clauses fictives du traité, voir notamment Täubler, I, 231 suiv. ; De Sanctis, IV, 1, 97, note 187. — Klotz (*ibid.* 524-525), comme avant lui Nissen (147) et Weissenborn (*ad* Liv. 33,30,6), observe avec raison que l'idée en a pu être suggérée aux annalistes par le souvenir du traité de 201 avec Carthage (cf. Pol. XV, 18, 3 [Liv. 30, 37, 3-4] : τὰ μακρὰ πλοῖα παραδοῦναι πάντα πλὴν δέκα τριήρων ὁμοίως καὶ πάντας τοὺς ἐλέφαντας. πόλεμον μηδενὶ τῶν ἔξω τῆς Λιβύης ἐπιφέρειν καθόλου μηδὲ τῶν ἐν τῇ Λιβύῃ χωρὶς τῆς Ῥωμαίων γνώμης). Mais, pour la prétendue interdiction de posséder des éléphants de guerre, il y a lieu de tenir compte surtout de la clause du traité d'Apameia : Pol. XXI, 43,12 (Liv. 38, 38, 8) ; cf. ci-après, p. 16.

2. Nissen, 145, cf. 108 ; De Sanctis, IV, 1, 96, note 185 ; Klotz, *ibid.*, 523.

3. Cf. De Sanctis, IV, 1,96, note 186 ; 97, note 187.

4. Pol. XVIII, 39, 5-6.

5. Liv. (Pol.) 33, 14, 14.

6. Nissen, 146.

7. Pol. XXX, 21, 3-4 ; 31, 6-7.

cette ville : c'est Antiochos III qui la leur remit, « peu après » l'avoir reprise à Philippe [1], c'est-à-dire, vraisemblablement, vers la fin de 197. Pareillement, loin de livrer aux Rhodiens, en 196, les cités de Carie, autres que Stratonikeia, qu'avait occupées Philippe, le Sénat s'empressa de les déclarer indépendantes [2] : c'est seulement en 188, au lendemain de la paix d'Apameia, que la partie de la Carie située au sud du Méandre fut adjointe, avec la Lycie, aux possessions continentales de Rhodes. Enfin, les Athéniens ne recouvrèrent Délos et Lemnos qu'après la débâcle de Perseus, en 166 [3], et Imbros et Skyros qu'à une époque, semble-t-il, plus récente encore [4]. Telles sont les violences incroyables que, dans son désir effréné de montrer le Sénat répandant les bienfaits à pleines mains, Antias (ou l'annaliste dont il relève) s'est permises contre l'histoire et la chronologie. Tantôt il imagine des faits apocryphes, tantôt il range sous la date de 196 des faits, arbitrairement déformés, qui appartiennent en réalité aux années 210, 188, 166 et suivantes [5].

Bien que dans le cours de son mémoire précité, par une réaction légitime contre les critiques souvent téméraires de Kahrstedt, Klotz se soit constitué, en mainte occasion et non sans bonheur, l'avocat des annalistes, il n'est pas éloigné, je crois, de partager l'opinion régnante sur la valeur des textes annalistiques dont il s'agit ici [6]. Néanmoins, il n'a pu se défendre de réclamer une fois — avec prudence — en faveur de Claudius, et

1. Liv. (Pol.) 33, 18, 22, à rapprocher de Pol. XXX, 31,6, où les mots Ἀντιόχου καὶ Σελεύκου désignent Antiochos III et son fils Seleukos, commandant de l'armée syrienne qui envahit l'Asie Mineure en 197 (le frère aîné de Seleukos, le « roi » Antiochos, qui commandait aussi cette armée, est passé sous silence en raison de sa mort prématurée en 193 : Liv. (Pol.), 35, 15, 2 sqq.)

2. Pol. XVIII, 44,4 ; cf. (pour Bargylia) 48, 1 (Liv. 33, 35, 2).

3. Pol. XXX, 20,7. Sur la « donation » de Délos aux Athéniens, voir l'excellent exposé de P. Roussel, *Délos colonie athénienne*, 2-7.

4. Cf. Ferguson, *Hellenist. Athens*, 315-316. Noter toutefois que si Imbros et Skyros ne sont pas nommées, en même temps que Délos et Lemnos, dans Pol. XXX, 20, 2-3 ; 7, l'omission peut s'expliquer simplement par la médiocre importance de ces deux îles (la remarque est de Fredrich, *IG*, XII, 8, p. 4 *ad ann.* 166). — C'est tout à fait à tort que, pour établir un parallélisme chimérique entre le décret d'Artaxerxès de 386 (Xenoph., *Hell.* V, 1, 37) et celui du Sénat de 196, Täubler (I, 435, note 3) a essayé de justifier l'assertion d'Antias au sujet d'Imbros et de Skyros. Tout ce qu'il est permis de dire, si l'on tient à trouver des excuses à l'annaliste, c'est que de Pol. XXX, 20,3, il paraît résulter que, dès 196, les Athéniens avaient réclamé la restitution des quatre îles, qui ne leur furent rendues que 30 ans plus tard.

5. Niese (II, 648, note 2) fait cette judicieuse observation : « Diese Zuthaten sind meist andern Friedensinstrumenten entlehnt... »

6. Je note cependant qu'il risque une affirmation terriblement contestable (*ibid.* 524) : « Jedenfalls einfach erlogen sind die von Polybios abweichenden annalistischen Angaben nicht... » Il s'en faut qu'il en fournisse la preuve.

deux fois — catégoriquement — en faveur d'Antias. En outre, il s'est cru en mesure de déterminer l'origine de la « citation anonyme » (ci-dessus, p. 6). Je doute que, dans ces diverses tentatives, il ait été heureusement inspiré.

I

Comme il a été dit plus haut[1], Antias évalue avec exactitude, en livres romaines, la seconde portion[2] de l'indemnité de guerre fixée par le traité de 196, celle que Philippe paiera aux Romains par annuités égales ; mais il omet de rien dire de la première, celle que le roi est tenu de verser en une fois à la conclusion de la paix. Claudius, lui, les mentionne l'une et l'autre, mais a le malheur d'errer gravement dans l'évaluation de chacune. *Claudius*, écrit T. Live (30, 8), *in annos triginta quaterna milia pondo et ducena* (inposita regi tradit), *in praesens viginti milia pondo*.

A en croire Claudius, Philippe serait donc le débiteur de Rome pour une période, non de 10, mais de 30 ans : en sorte que le total de ses versements, sur le pied de 50 talents par an, monterait à 1 500 talents[3], soit un excès de 1 000 talents sur le chiffre authentique. Quant au paiement immédiatement exigible du roi, Claudius le réduit à 250 talents, soit la moitié de ce qu'il fut en effet. Tout supputé, l'indemnité imposée par le Sénat au vaincu de Kynoskephalai s'élèverait à 1 750 talents, dépassant ainsi de 750 talents la somme réellement inscrite au traité[4].

La tradition ici représentée par Claudius paraît si grossièrement fautive, que jusqu'à présent on l'avait toujours jugée indigne de considération[5]. Mais Klotz s'en voudrait d'être aussi méprisant. Il se fait scrupule de condamner d'emblée cette tradition, et se refuse à la rejeter purement et simplement en tant qu'apocryphe. « ... Man wird sich ungern entschliessen, écrit-il, diese Ueberliefe-

1. Ci-dessus, p. 7.

2. Ou, bien entendu, la troisième, si l'on considère les 200 talents remis par Philippe à T. Quinctius lors de la conclusion du traité préliminaire (Pol. XVIII, 39, 5-6 ; voir ci-après p. 12), comme faisant déjà partie de l'indemnité de guerre. C'est l'opinion de Täubler, I, 39.

3. Exactement 1 575 talents ou 126 000 livres d'argent, la *pensio* annuelle étant évaluée par Claudius à 4 200 livres au lieu de 4 000 (Antias). Mais, comme le fait observer Klotz (*ibid.*, 524), il n'est pas douteux qu'il n'y ait là une erreur résultant d'une conversion incorrecte du talent en livres. L'auteur suivi par Claudius paraît avoir compté, non 80 (chiffre exact), mais 84 livres au talent : d'où 4 200 livres pour 50 talents.

4. Voir Pol. XVIII, 44, 7.

5. C'est le cas de Nissen, de Niese, de De Sanctis.

rung einfach als Annalistenschwindel über Bord zu werfen, was freilich die bequemste Erledigung wäre [1]. » Tout en se gardant de rien affirmer, il laisse entendre que « les chiffres de Claudius pourraient correspondre à un certain *stade des négociations* [entre Rome et Philippe] », et nous faire ainsi connaître les primitives exigences des Romains, dont ceux-ci, comme en témoigne le texte du traité, auraient ultérieurement rabattu [2].

L'examen des circonstances historiques fait apparaître l'invraisemblance d'une telle conjecture. Tout d'abord, il n'est pas croyable que les Romains, à qui Philippe demandait la paix, aient répondu à ses avances en lui posant des conditions propres à le rebuter, comme eût été l'obligation de leur payer tribut trente années durant. L'admettre, c'est oublier la crainte si vive qu'ils avaient de voir Philippe s'unir contre eux à Antiochos III, et leur extrême désir, né de cette crainte, de traiter au plus tôt avec lui [3]. Il va sans dire que T. Quinctius, qui mit tant d'empressement à accueillir ses ouvertures [4], eut soin de se montrer accommodant dès le premier moment. Au surplus, il ne se trouve point de place dans l'histoire, extrêmement simple et courte, du traité de 196 pour ce « stade des négociations », dont le texte de Claudius aurait, dans l'hypothèse de Klotz, conservé le souvenir. Klotz semble croire que ce traité fut le fruit laborieux de longues discussions diplomatiques. La vérité est fort différente. Certes, on ne peut douter que les conditions de la paix n'aient été débattues à fond, peu de jours après Kynoskephalai, entre T. Quinctius et les envoyés de Philippe qui l'étaient venus trouver à Larissa [5]. Mais ce fut là toute la « négociation » ; et, demeurée secrète, elle aboutit tout de suite à un accord. La preuve en est que, quelques jours plus tard, à l'entrevue de Tempé, Philippe déclara [6] consentir aux sacrifices territoriaux réclamés de lui par

1. Klotz, *ibid.*, 524.

2. Klotz, *ibid.*, *id.* : « Welche historischen Verhältnisse hier zugrunde liegen, ob etwa die claudianischen Ziffern einem anderen Stadium der Verhandlungen entsprechen, also eine frühere Forderung der Römer darstellen, lässt sich nicht sagen... »

3. Pol. XVIII, 39, 3-4.

4. Pol. XVIII, 34, 3 ; 4-5 ; Liv. (Pol.) 33, 11, 3-4 : si ce renseignement, sûrement authentique, manque aujourd'hui dans le chap. 34 de Polybe, la raison en est simplement que ce chapitre est mutilé à son début. C'est tout à fait à tort que Niese (II, 641, note 3) y veut voir une invention de T. Live.

5. Pol. XVIII, 34, 4-5. Sûr ce point, qu'on me permette de renvoyer par avance à l'étude sur *La Conférence de Tempé et la Paix de 196* que je publierai prochainement.

6. Pol. XVIII, 38, 2 : ἔφη γὰρ (Philippus) τὰ μὲν πρότερον ὑπὸ Ῥωμαίων καὶ τῶν συμμάχων ἐπιταττόμενα πάντα συγχωρεῖν καὶ ποιήσειν, περὶ δὲ τῶν λοιπῶν διδόναι τῇ συγκλήτῳ τὴν ἐπιτροπήν.

les Romains et leurs alliés, et, pour les « clauses accessoires » du traité [1] — qui comportaient le règlement de l'indemnité de guerre — s'en remettre à ce que déciderait le Sénat.

L'essai de justification tenté, ou plutôt insinué, par Klotz est donc vain. Dans ce que rapporte Claudius des stipulations financières du traité de 196, force est de ne voir, en dépit des répugnances de Klotz, qu'un « fatras d'annaliste ». Et l'origine de ce fatras, comme c'est souvent le cas, se dérobe à la recherche critique. Cela est vrai notamment pour cette dette de 1 500 talents, dont Philippe aurait été contraint de traîner le poids pendant 30 ans, soit, selon les apparences, pendant tout le reste ou presque tout le reste de son règne. Tout ce qu'il est ici permis de dire, c'est que le souvenir du traité de 201 avec Carthage (dont les annalistes qui ont relaté les clauses du traité de 196 avaient, nous le savons, l'esprit occupé [2]) pourrait n'avoir point été étranger à la naissance de cette fiction. Carthage, la pire ennemie des Romains, avait été par eux condamnée à demeurer 50 ans leur tributaire [3]. Adversaire moins redoutable et moins acharné, mais redoutable encore, il convenait que Philippe fût, à son tour, châtié de façon exemplaire, bien qu'avec une moindre rigueur. De là le paiement de l'indemnité de guerre étendu à 30 ans au lieu de 50. Cinquante ans d'une part, trente de l'autre, on peut croire que la différence de ces deux nombres exprimait celle que mettait la tradition suivie par Claudius entre le péril punique et le péril macédonien. Mais, pour montrer Philippe si sévèrement frappé, il faut que l'auteur de cette tradition n'ait eu nulle idée de la situation politique telle que l'avait faite l'arrivée d'Antiochos en occident; il faut qu'il n'ait rien su ni des appréhensions qu'éprouvèrent alors les Romains, ni de l'intérêt pressant qu'ils avaient ou croyaient avoir à ménager Philippe; bref, il faut qu'il ait ignoré ou n'ait pas voulu se rappeler ce qui se lit tout au long dans Polybe.

Pour ce qui est, maintenant, de la seconde erreur de Claudius — celle que renferment les mots *in praesens viginti milia pondo* [= 250 talents] (inposita regi) — peut-être n'est-il pas trop hardi d'en risquer l'explication suivante.

Il est à propos de se rappeler la phrase, de provenance sûrement analistique (30,10) : *in haec obsides accepti, inter quos Demetrius Philippi filius.* Nous avons vu la méprise qui s'y

1. Cf. Täubler, I, 67 *sqq.*

2. Se rappeler ce qui a été dit (p. 7, note 1) au sujet de cette phrase de la « citation anonyme » : *bellum extra Macedoniae fines ne iniussu senatus gereret.*

3. Pol. XV, 18, 7.

trouve [1]. Cette méprise est l'indice assuré que les annalistes confondaient volontiers ces deux faits : les préliminaires de la paix de 196 et cette paix elle-même, comme aussi les circonstances qui avaient accompagné l'un et l'autre. Or, à Tempé, après la conclusion des préliminaires, T. Quinctius, en même temps qu'il octroyait à Philippe un armistice de quatre mois, avait exigé de lui, outre la livraison d'otages de choix, le versement immédiat de 200 talents [2]. Ne se pourrait-il pas, dès lors, que ces 250 talents dont parle Claudius, et que Philippe aurait été astreint à payer sitôt la paix faite, fussent (avec une erreur en trop de 50 talents) la somme qu'il avait déposée, un an plus tôt, entre les mains de T. Quinctius? La confusion serait exactement de même sorte que celle qui a été commise au sujet des otages livrés par le roi.

II

Dans la seconde citation de Valerius Antias (30, 10-11), les mots *Attalo absenti... elephantosque... dono datos* sont, de la part de Klotz, l'objet d'observations qui appellent nécessairement la discussion.

1° Attalo absenti...

Jusqu'ici il n'était personne qui ne traduisît *absenti* par « absent » et ne jugeât cette traduction irréprochable : les Romains auraient gratifié Attale des dons rappelés par l'annaliste, tandis que le roi se trouvait « absent », c'est-à-dire éloigné d'eux [3]. Or, à l'époque dont il s'agit — lors de l'exécution du traité définitif conclu par Rome et Philippe (été 196) — Attale était mort depuis environ un an. Valerius Antias l'a donc fait vivre un an de trop, sinon davantage. Ainsi a-t-on raisonné jusqu'à ce jour [4].

Cependant, soucieux de blanchir l'annaliste, Klotz s'élève

1. Ci-dessus, p. 7.

2. Pol. XVIII, 39, 5-6 (Liv. 33, 13, 14-15) : διὸ συνεχωρήθη τῷ βασιλεῖ, καθάπερ ἠξίου, λαβόντα τετραμήνους ἀνοχὰς παραχρῆμα μὲν δοῦναι τῷ Τίτῳ τὰ διακόσια τάλαντα καὶ Δημήτριον τὸν υἱὸν εἰς ὁμηρείαν καί τινας ἑτέρους τῶν φίλων — · καὶ τότε μὲν ἐχωρίσθησαν (Philippus et Titus) πιστωσάμενοι περὶ τῶν ὅλων πρὸς ἀλλήλους, ἐφ' ᾧ Τίτον, ἐὰν μὴ συντελῆται τὰ κατὰ τὰς διαλύσεις, ἀποδοῦναι Φιλίππῳ τὰ διακόσια τάλαντα καὶ τοὺς ὁμήρους. Sur la singularité de cette dernière clause, cf. Täubler, I, 35, note 3 ; 40, note 1.

3. Je me borne à citer deux traductions de T. Live fort répandues en France, celle de Nisard et celle de Gaucher. On lit dans la première : « Attale reçut en don, *malgré son absence*, l'île d'Égine... » ; et dans la seconde : « On fit présent à Attale, *quoiqu'il fût absent*, de l'île d'Égine... »

4. Cf. Nissen, 145 : « Wir erhalten ferner Nachrichten von Valerius über Schenkungen an die römischen Bundesgenossen. Darnach würde der im vorigen Jahr [197] c. 20 gestorbene Attalos noch am Leben sein... » ; Weissenborn, *ad l.* : « Valerius scheint geglaubt zu haben, dass Attalos noch lebe », etc.

contre l'interprétation unanimement admise [1]. Antias, à l'en croire, n'a point ignoré la mort d'Attale ; seulement, pour la rappeler, il a fait usage du langage le plus discret : *absens* est sous sa plume un « euphémisme » tenant la place de *mortuus*.

Il est impossible de faire bon visage à cette explication.

Car, d'abord, l' « euphémisme » *absens*, pour *mortuus*, est d'une extrême rareté : le *Thesaurus* [2], où Klotz nous renvoie, n'en offre que 6 exemples, qu'il a fallu glaner, semble-t-il, à travers toute la littérature latine, depuis Plaute et Lucilius jusqu'à saint Jérôme et Sidoine, et dont aucun n'appartient au temps de Valerius Antias. Car, ensuite et surtout, on n'a point accoutumé de faire des présents à un défunt. Klotz en convient ; il écrit : « (Die Elephanten) werden... dem verstorbenen Attalos, *d. h. seinem Nachfolger* geschenkt sein », si bien que *Attalus absens*, après avoir signifié *Attalus mortuus*, signifierait finalement *Eumenes* [3]. Mais Antias, apparemment, n'ignorait point l'existence d'Eumènes : que ne le nommait-il, au lieu de recourir à cette extraordinaire périphrase ? que n'écrivait-il, à tout le moins, *Attali filio* ?

En fait, si Klotz s'est avisé d'une explication si étrange, c'est que celle qu'on avait toujours adoptée lui a paru dénuée de sens : « ... Die Nachricht... ist überhaupt nur verständlich, wenn *absens* als Euphemismus für *mortuus* gebraucht ist [4]. » Autrement dit, cette « absence » d'Attale, dont Antias ferait ici mention, est selon lui chose incompréhensible. Mais, pour comprendre de quoi il est question, il ne faut qu'être attentif à certaines données historiques,

Frappé d'hémiplégie à Thèbes, vers le commencement de mars 197 [5], Attale y reçut les premiers soins [6] ; puis, lorsqu'il fut

1. Klotz, *ibid.*, 524.

2. *Thes. l.l.*, I, 215, 54. — Il est probable qu'il convient de faire quelque différence entre le pluriel et le singulier. Il se peut que *absentes* au sens de *mortui* ait été d'un emploi assez fréquent ; mais, assurément, il n'en allait pas de même d'*absens*.

3. Klotz, *ibid.*, *id.*

4. Klotz, *ibid.*, *id.*

5. Liv. (Pol.) 33, 2, 1 : *in concilio* (Boeotorum) *Attalus primus verba fecit.* — 2 *senior iam et infirmior, quam ut contentionem dicendi sustineret, obmutuit et concidit ; et dum regem auferunt perferuntque parte membrorum captum, paulisper contio intermissa est.* — L'événement est certainement antérieur à la fin de mars : Liv. (Pol.) 33, 3, 5. D'autre part, T. Live écrit (33, 1, 1) : initio autem veris *Quinctius Attalo Elatiam excito Boeotorum gentem — dicionis suae facere cupiens* (suit le récit de la visite faite par T. Quinctius aux Béotiens) — , ce qui ne peut guère s'entendre que de la fin de février ou des premiers jours de mars.

6. Liv. (Pol.) 33, 2, 7 : *concilio dimisso, Quinctius, tantum Thebis moratus*

devenu transportable, on le ramena à Pergame, où il paraît être mort vers la fin de l'été [1]. C'est évidemment à son départ de Grèce et à son retour en Asie que fait allusion le mot *absens* employé par Antias. Les commissaires du Sénat venus en Grèce dans l'été de 196, pour procéder à l'exécution du traité de paix, n'y rencontrèrent point Attale ; il était alors — et depuis longtemps — à Pergame : voilà ce qu'a voulu indiquer l'annaliste.

Son langage serait probablement correct, s'il ne s'appliquait qu'à l'époque où Philippe, vaincu à Kynoskephalai, traita à Tempé avec T. Quinctius [2] (juin-juillet 197). On peut admettre, en effet, que les préliminaires de la paix furent conclus entre le proconsul romain et le roi de Macédoine après qu'Attale avait regagné ses États, mais avant qu'il eût trépassé [3] — par conséquent, « durant son absence ». Le malheur d'Antias est de n'avoir point su que, l'été suivant, le roi de Pergame se trouvait empêché, pour une raison péremptoire, d'avoir part aux libéralités des Romains [4] : il avait quitté, non seulement la Grèce, mais ce bas monde.

2°. . . elephantosque. . . dono datos.

Tout le monde, jusqu'à présent, avait entendu que, selon Valerius Antias, les Romains auraient remis gracieusement à Attale

quantum Attali repens casus coegit, (8) *postquam non vitae praesens periculum vis morbi attulisse sed membrorum debilitatem visa est,* relicto eo ad curationem necessariam corporis, *Elatiam, unde profectus erat, redit* —.

1. Liv. (Pol.) 33, 21, 1 : *eodem tempore Attalus rex* aeger ab Thebis Pergamum advectus *moritur altero et septuagesimo anno* — ; cf. Pol. XVIII, 41. — La mort d'Attale, comme il résulte du texte ici cité de T. Live, était racontée par Polybe parmi les *Res Asiae* comprises dans la première partie de son l. XVIII, ce qui signifie qu'elle ne fut sûrement point postérieure à la fin de l'année 197. T. Live en fait mention après le récit (très écourté) des entreprises d'Antiochos III en Asie Mineure durant l'été et l'automne de 197 (33, 19, 9 — 20, 12), et l'on ne peut douter que cet ordre ne soit conforme à celui qu'avait suivi Polybe ; mais on ne saurait tirer de là une indication chronologique quelque peu précise. Point n'est besoin de dire, d'autre part, que les mots *eodem tempore*, au début du chap. 21 de T. Live, ne méritent pas qu'il en soit tenu compte : « sono in realtà nessi stilistici e non cronologici », dit avec raison De Sanctis (IV, 1, 390) des formules de cette sorte. — C. Meischke (*Symbolae ad Eumenis II. Pergamenorum regis historiam* (Diss. Leipzig, 1892), 14-15, 22-24), se fondant sur l'inscription de Delphes *S. I. G.*² 846 (manque dans *S. I. G.*³), datée de Βουκάτιος 197, où figure comme *manumissor* Δαμέας, ὁ παρὰ τοῦ βασιλέως Ἀττάλου, ὁ ἐπὶ τῶν ἔργων βασιλικῶν, place la mort d'Attale vers septembre de cette année. On peut accepter cette date, encore qu'elle ne soit pas obtenue par une démonstration rigoureuse de tout point.

2. Pol. XVIII, 38, 1 *sqq.*

3. Tel est le cas si l'on accepte la date proposée par Meischke.

4. Il est à noter que Claudius, comme on le voit par 30, 9, est sur ce point mieux renseigné qu'Antias : il n'ignore pas qu'au moment où fut conclu le traité définitif entre Philippe et Rome, Eumènes avait succédé à son père. C'est une nouvelle preuve que les deux annalistes ont utilisé des sources différentes ; cf. Klotz, *ibid.* 524.

les éléphants par eux pris à Philippe [1] : chose d'ailleurs impossible pour le motif qu'à la différence des Romains, Philippe n'avait point d'éléphants dans son armée.

Klotz comprend d'une tout autre façon le langage de l'annaliste [2] : « Les Romains, dit-il, employaient des éléphants à la guerre, ce qui n'était point le cas de Philippe. Il doit donc être ici parlé des éléphants appartenant aux Romains : ceux-ci, après la bataille [de Kynoskephalai], en ont fait abandon à feu Attale, c'est-à-dire à son successeur [voir plus haut]. Cette interprétation ne contredit en rien le sens littéral de la citation d'Antias ».

Peut-être. Elle n'en est pas moins absolument inacceptable.

On conçoit que les Romains aient abandonné à un allié certaines des dépouilles enlevées à l'ennemi commun : il y en a des exemples [3]. On n'imagine pas qu'ils se soient dessaisis en faveur de cet allié d'une partie de leur matériel de guerre : point n'est besoin de dire que c'est une conduite qu'ils n'ont jamais tenue. Il est sûr qu'ils n'eurent pas un instant la pensée de livrer à Attale ou à Eumènes les éléphants, venus d'Afrique, qui leur avaient rendu de si loyaux services, en un moment critique, sur les collines du Karadagh [4]. Pourquoi se seraient-ils privés de ces précieux instruments de combat ? Ils comptaient naturellement les utiliser à nouveau, si l'occasion s'en présentait. N'oublions point que M'. Acilius emmenait avec lui 15 éléphants, quand, en 191, il alla combattre Antiochos en Grèce [5] ; et souve-

1. Nissen, 145 : « Dem Attalos also wird Aegina *nebst den makedonischen Elephanten* gegeben... » — Niese, II, 648, note 2. — De Sanctis, IV, 1, 95, note 185 : «... *elephantosque* (che non gli si potevano dare, perchè non se ne tolsero al nemico)... »

2. Klotz, *ibid.*, 525. J'ai un peu développé son texte ; voici comme il s'exprime : « Elephanten verwendeten die Römer, aber nicht Philipp. Diese werden wohl nach der Schlacht [Kynoskephalai] dem verstorbenen Attalos, d. h. seinem Nachfolger geschenkt sein. Diese Deutung widerspricht nicht dem Wortlaut des Antiascitats. »

3. Voir plus loin ce qui concerne les éléphants d'Antiochos III remis par Cn. Manlius à Eumènes, et ce prétendu don d'éléphants pris aux Carthaginois qui, à en croire Dion, aurait été fait en 201 à Masinissa.

4. Pol. XVIII, 23,7 ; 25, 5-7 (récit de la bataille de Kynoskephalai). — C'est deux ans plus tôt, en 199, au combat d'Ottolobos, que le consul P. Sulpicius fit pour la première fois emploi d'éléphants : Liv. (Pol.) 31,36,4 : *ante prima signa locatis elephantis*, quo auxilio tum primum Romani, quia captos aliquot bello Punico habebant, usi sunt. — Si l'on en croit Liv. (ann.) 32,27,2, Masinissa aurait, l'année suivante (198), renforcé de 10 éléphants l'armée romaine.

5. Liv. (Pol.) 36,14,1 : *M'. Acilius consul cum XX milibus peditum, II milibus equitum*, XV elephantis *mari traiecto* —; cf. App. *Syr.* 17.

nons-nous que, l'année suivante, 16 éléphants, transportés en Asie par les Scipions, furent placés en réserve derrière les légions sur le champ de bataille de Magnesia[1] : peut-être dans le nombre se trouvait-il quelques-uns de ceux que T. Quinctius avait lancés, à Kynoskephalai, contre la gauche macédonienne[2]. En tout cas, nous avons ici la preuve que les Romains n'avaient point renoncé après cette bataille à faire usage d'éléphants.

C'est donc bien à tort que Klotz a voulu rejeter l'interprétation traditionnelle, qui est la seule recevable. Les éléphants dont parle Antias ont été nécessairement conquis par les Romains sur Philippe, lequel, par malheur, n'en avait jamais possédé.

J'ajoute que, bien que personne ne paraisse s'en être avisé, l'erreur où est tombé Antias (ou son autorité) se peut expliquer assez facilement. Dans le bizarre amalgame que forme le second des deux passages de cet annaliste cités par T. Live, les mots *Rhodiis Cariaeque alias urbes* (dono datas) sont, comme il a été rappelé[3], une réminiscence malencontreuse des événements de 188 ; la phrase *Attalo — elephantosque* cet. a tout l'air d'en être une autre. T. Live, en son l. 38 (39,5), rapporte d'après Polybe ce qui suit : *Cn. Manlius cum inter cetera, quae accipienda ab Antiocho erant*, elephantos *quoque accepisset* donoque Eumeni omnes dedisset cet. N'y a-t-il pas grande apparence que c'est le don authentique fait à Eumènes des éléphants d'Antiochos, qui est devenu — chez Antias ou chez l'annaliste où il a puisé — le don imaginaire fait à Attale « absent » des éléphants de Philippe, ou, tout au moins, qui en a fourni l'idée[4] ?

1. Liv. (Pol.) 37, 39, 13 : XVI elephantos *post triarios in subsidio locaverunt* (Romani) ; cf. App. *Syr.* 31 *s.f.* — Pour les éléphants qui se seraient trouvés dans l'armée de Manlius lors de son retour en Europe et de son passage en Thrace : Liv. (citation de Claudius) 38,41, 12-13. — Mention fréquente est faite des éléphants employés par les Romains au cours de la troisième guerre de Macédoine : Liv. (Pol.) 42, 62, 2 ; 65, 12 (répétition du texte précédent) ; 44, 41, 3-5 ; 42, 6 (bataille de Pydna) ; cf. Zonar. IX, 22, 7-8.

2. Selon Liv. (ann.) 36,4,8, Masinissa aurait, en 191, promis d'expédier 20 éléphants à l'armée d'Acilius ; mais le renseignement doit être tenu pour très suspect, car il ne paraît pas conciliable avec le nombre des éléphants présents à Magnesia. Ou faut-il croire que le roi des Numides n'a pas tenu sa promesse ? — Pour les envois d'éléphants faits aux Romains par Masinissa durant la troisième guerre de Macédoine : Liv. 42, 29, 8 ; 35,7 ; 62,2 ; 65,12 (répétition) ; 43,6,13. Voir, en général, Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, III² (1921), 309, note 3.

3. Ci-dessus, p. 8.

4. On lit dans Zonar. IX, 1412, cf. Dion, fragm. 57,84, p. 271 (Boissevain) : καὶ τῶν ἐλεφάντων οἱ μὲν πλείους ἐς τὴν Ῥώμην ἀπήχθησαν (a Romanis post pacem a. 201 cum Carthaginiensibus factam), οἱ δὲ λοιποὶ τῷ Μασινίσσᾳ ἐδωρήθησαν. Il est naturellement possible que, véritable ou apocryphe, cette tradition, s'il en eut connaissance, ait influencé aussi l'écrivain suivi par Antias.

III

J'ai appelé plus haut « citation anonyme » celle que T. Live n'attribue point à un annaliste déterminé et dont voici le texte : (30,6) *ne plus quinque milia armatorum haberet* (Philippus) *neve elephantum ullum ; bellum extra Macedoniae fines ne iniussu senatus gereret.* On tombe communément d'accord [1] que l'auteur en doit être Antias ou Claudius, et rien n'est en effet plus probable. Klotz, qui est de cet avis, se prononce pour Claudius [2]. Nous devons vérifier ses arguments, lesquels sont au nombre de deux.

Le premier ne nous retiendra pas : il se trouve réfuté par nos observations précédentes. Klotz, en effet, le tire directement de l'interprétation particulière et, comme nous l'avons vu, insoutenable, qu'il a proposée de la phrase d'Antias relative au don des éléphants. Partant de l'idée que, dans l'opinion d'Antias, Philippe était dépourvu d'éléphants de guerre, il est logiquement conduit à lui refuser la paternité de la clause prohibitive : *neve elephantum ullum* (haberet Philippus), et, par suite, à prétendre que c'est « d'un autre annaliste », c'est-à-dire, en l'espèce, de Claudius, que T. Live l'a empruntée [3] avec le reste de la « citation anonyme »

Mais nous savons que, faute de l'avoir bien entendu, Klotz a prêté à Antias une opinion qui n'a nul rapport avec son opinion véritable ; nous savons que les éléphants qu'Attale est dit avoir reçus des Romains ne peuvent avoir été que ceux de Philippe. En conséquence, bien loin qu'il y ait, comme le suppose Klotz, contradiction entre elles, les deux phrases *neve elephantum ullum* (haberet Philippus), et *Attalo — elephantosque dono datos* se concilient et se correspondent parfaitement ; et c'est pourquoi il est au moins légitime de penser qu'Antias, auteur de la seconde, peut l'être aussi de la première.

Pour faire remonter à Claudius la « citation anonyme », Klotz allègue un autre argument.

1. Weissenborn, *ad l.* ; De Sanctis, IV, 1, 95, note 185 : «... Tali falsificazioni saranno desunte dall' uno o dall' altro dei due annalisti che Livio ha consultati insieme con Polibio per questo trattato e che egli stesso cita » ; Klotz, *ibid.*, 525 : « Für die Frage..., *ob Antias oder Claudius* der Urheber dieser Verfälschung ist etc. »

2. Klotz, *ibid.*, 525.

3. Klotz, *ibid.*, *id.*

Dans le texte de Claudius cité par T. Live (30, 9), il considère la phrase : *idem* (Claudius) *nominatim adiectum scribit, ne cum Eumene Attali filio — bellum gereret* (Philippus), et remarque très justement [1] qu'en raison des mots *nominatim adiectum*, cette interdiction, spéciale et « nominative », signifiée à Philippe de jamais combattre Eumènes présuppose nécessairement l'interdiction d'un caractère général qui, dans la « citation anonyme », est énoncée en ces termes : *bellum extra Macedoniae fines ne iniussu senatus gereret* (Philippus).

Mais s'ensuit-il de là, comme le voudrait Klotz, que cette dernière phrase — et du même coup l'ensemble de la « citation anonyme » — provienne de Claudius ? En aucune manière ; le prétendre est tirer d'une observation exacte une conclusion abusive. En effet, si l'on peut tenir pour certain que, des annalistes consultés par T. Live, Claudius était le seul à parler de l'interdiction concernant Eumènes [2], la même certitude n'existe pas lorsqu'il s'agit de la prétendue défense faite à Philippe « d'entreprendre aucune guerre hors de la Macédoine sans l'aveu du Sénat ». Que Claudius mentionnât cette défense générale, c'est ce qu'a bien vu Klotz et ce qu'on ne saurait contester [3] ; mais pourquoi d'autres n'en auraient-ils point parlé aussi ? et, dès lors, comment affirmer que Claudius est ici la « source » de T. Live ? Ne se pourrait-il pas très bien que, contrôlant d'abord (comme c'était sa coutume) [4], Polybe au moyen d'Antias, T. Live eût extrait de celui-ci la « citation anonyme », y compris la phrase *bellum extra Macedoniae fines* cet., puis que, passant à Claudius et rencontrant chez lui, outre ce qu'il venait de lire chez Antias, le renseignement supplémentaire relatif à Eumènes, il lui eût emprunté

1. Klotz, *ibid.*, *id.* : « Dass diese Zusätze [30,6] aus Claudius stammen, scheint aus § 9 zu folgen : idem (*Claudius*) *nominatim* adiectum scribit ne cum Eumene Attali filio... bellum gereret. Dazu passt vorzüglich die allgemeine Bestimmung. «

2. Il va sans dire qu'Antias n'en parlait pas, puisqu'il ignorait (voir plus haut) qu'Eumènes régnât à l'époque où fut conclu et même exécuté le traité définitif entre Rome et Philippe.

3. Elle se retrouve, comme on sait, dans Liv. (ann.) 42, 25, 4 (*foedus cum Philippo ictum esse, cum ipso eo* (Perseo) *post mortem patris renovatum, in quo diserte prohiberi eum extra fines arma efferre...*) ; et Klotz, pour d'excellentes raisons, attribue ce texte à Claudius. Mais, quoi qu'il ait pensé (*ibid.* 525), on ne saurait rien inférer de là touchant la provenance de la « citation anonyme ». Nous voyons simplement Claudius, d'accord avec lui-même, répéter dans ce passage ce qu'il avait indiqué déjà dans son analyse du traité de 196.

4. C'est un point qu'a établi Klotz ; voir, notamment, *ibid.*, 522, 528. C'est seulement à partir de la fin du l. 38, que, renversant son procédé, T. Live accorde la priorité à Claudius sur Antias, lorsqu'il vérifie les dires de Polybe au moyen de ses deux annalistes accoutumés : Klotz, *ibid.*, 528 suiv.

ce renseignement ? Rien, à première vue, n'est moins téméraire qu'une telle hypothèse ; j'ajouterai qu'à la réflexion elle paraît bien revêtir un caractère de nécessité. Si, en effet, T. Live avait tiré de Claudius la phrase *bellum extra Macedoniae fines* cet., on ne conçoit point comment il ne l'eût pas aussitôt fait suivre des mots *nominatim adiectum ne cum Eumene* cet., qu'il aurait lus à sa suite chez le même Claudius, et qu'il n'eût certes point jugés indifférents puisqu'il les a transcrits plus loin. Le fait singulier, et qu'il faut expliquer, est celui-ci : les deux interdictions, la générale et la particulière, que les Romains sont censés avoir inscrites au traité de 196, étaient réunies dans le texte de Claudius, mais se trouvent séparées dans celui de T. Live. A ce fait je ne vois d'autre explication, sinon qu'avant de se reporter à Claudius, T. Live a consulté un annaliste qui lui a fourni, touchant les clauses prohibitives du traité, les mêmes indications que donnait aussi Claudius, à la seule réserve de ce qui regardait Eumènes. Ce sont ces indications, communes aux deux annalistes, mais empruntées au premier des deux, qui forment le contenu de la « citation anonyme ». Or, s'il est vrai, comme on l'admet d'ordinaire et comme l'admet notamment Klotz, que le choix soit ici limité entre Claudius et Antias, cet annaliste, différent de Claudius, que T. Live aurait consulté avant lui, ne saurait avoir été qu'Antias.

Mais, cependant, qu'on laisse, si l'on veut, ce point indécis : à la rigueur et en dépit de toutes les apparences, il demeure possible que, lorsqu'il contrôlait le texte du traité de 196 tel que le lui offrait Polybe, T. Live soit allé se renseigner ailleurs encore que chez Antias et Claudius. Que, par prudence, on s'abstienne donc de désigner l'auteur de la « citation anonyme » : ce qui ressort du moins de la présente discussion et peut, je crois, passer pour acquis, c'est que cet auteur n'est point Claudius.

Paris, juillet 1930.

Maurice Holleaux.

LE PAMPHLET DE POLYCRATÈS

ET

LE GORGIAS DE PLATON

I. — L'HOMME

Les anciens ne nous ont laissé, touchant la vie et la personne de Polycratès, que des témoignages rares, vagues et fragmentaires.

Suidas consacre au rhéteur cette courte notice : Πολυκράτης, Ἀθηναῖος, ῥήτωρ δεινός τε καὶ τοὺς κατὰ Σωκράτους λόγους δύο Ἀνύτῳ καὶ Μελήτῳ γράψας. Polycratès était Athénien, à n'en pas douter ; mais, pour ce qui concerne l'accusation et les rapports avec Anytos, Suidas se trompe. Dindorf rapporte, dans la préface de son édition [1] des *Mémorables* (p. xxi), les jugements suivants : ...τὴν γονὴν Ἀθηναῖος, λόγων τι παιπάλημα καὶ κακὴ γλῶσσα [2]... κενὸς μὲν ἐν τοῖς ἀληθινοῖς, ψυχρὸς δὲ καὶ φορτικὸς ἐν τοῖς ἐπιδεικτικοῖς [3]. On peut toujours, de confiance, prêter une méchante langue à l'auteur d'un pamphlet ; il est facile de lui reprocher d'être vain dans ses discours réels, et enflé dans ses déclamations. Ces appréciations semblent émaner de gens qui condamnent le style et le caractère de Polycratès pour paraître savoir quelque chose de l'homme et de l'œuvre.

Le peu que nous sachions de certain sur sa vie, c'est à Isocrate et à son *Busiris* [4] que nous le devons. Polycratès avait écrit une *Apologie* de ce roi égyptien aux légendes contradictoires ; Isocrate, dans une diatribe qui porte le nom du prince, corrige d'une façon assez pédante l'ouvrage du sophiste. Nous apprenons que, quelques années avant 388 (date probable du *Busiris*), l'Accusa-

1. *Xenophontis Memorabilia*, edd. L. Dindorf, Oxford, 1862.
2. Athénée, VIII, 335 C.
3. Den. Hal., *Is.*, ch. 20, 627.
4. Isocrate, *Discours*, tome I, édition Mathieu-Brémond, Paris, 1928.

teur avait éprouvé de terribles revers de fortune : τὴν τοῦ βίου μεταβολὴν παρ' ἄλλων πυνθανόμενος οἶδα (p. 188). Polycratès n'a pas toujours été un sophiste (au sens professionnel du terme) ; c'est la nécessité qui l'a contraint de prendre ce métier : ἥδιστα...ἄν σοι περὶ ὅλης ἐπαρρησιασάμην τῆς παιδεύσεως, περὶ ἣν ἠνάγκασαι διατρίβειν, dit Isocrate. Celui-ci pense qu'il revient à des hommes comme lui, plus avancés dans l'art de la rhétorique, d'apporter la contribution de leurs conseils « à ceux qui sont victimes d'un injuste malheur, et qui cherchent à gagner en enseignant la philosophie » (...τοῖς ἀναξίως μὲν δυστυχοῦσιν, ἐκ δὲ φιλοσοφίας χρηματίζεσθαι ζητοῦσιν). Il est bien regrettable que cette compassion — fort peu sincère d'ailleurs — ait empêché Isocrate d'insister un peu plus sur cette catastrophe imméritée : on ne peut savoir s'il s'agit d'une ruine personnelle et privée, ou de graves revers politiques qui auraient contraint Polycratès à s'éloigner d'Athènes. En tout cas, la chute dut être soudaine et retentissante ; le scholiaste du *Busiris* nous donne un détail : τοῦτον τὸν λόγον γράφει πρὸς Πολυκράτη τινὰ σοφιστήν, ἐξ ἀνάγκης ἐλθόντα ἐπὶ τὸ σοφιστεύειν, διὰ πενίαν, Ἀθηναῖον μὲν τῷ γένει, σοφιστεύοντα δὲ ἐν Κύπρῳ. C'est donc à Chypre que le nouveau maître d'éloquence s'est réfugié.

Nous ignorons la date de sa naissance aussi bien que celle de sa mort : Isocrate nous apprend qu'il était plus âgé que lui-même (p. 200 : καὶ μὴ θαυμάσῃς, εἰ νεώτερος ὢν καὶ μηδέν σοι προσήκων, οὕτω προχείρως ἐπιχειρῶ σε νουθετεῖν) ; il s'excuse d'une sollicitude qui peut paraître étrange, venant d'un homme plus jeune. Cette petite perfidie nous laisse supposer qu'il y avait entre eux une certaine différence d'âge ; d'ailleurs ce renseignement s'évanouit, si on met entre crochets, avec Drerup[1], les mots νεώτερος ὤν. Les autres contemporains de Polycratès ne nous ont pas dit un mot de lui : Platon, s'il a été vivement ému par la Κατηγορία Σωκράτους (comme nous espérons le montrer), Platon ne fait jamais une allusion directe à son auteur, et Xénophon a repris, pour les réfuter, les arguments de l'Accusateur, sans non plus le nommer.

Six siècles plus tard, Pausanias rapporte incidemment la rivalité de Gorgias et de Polycratès pour obtenir les faveurs de Jason, tyran de Phères (VI, 17, 7) ...καὶ Ἰάσων ἐν Θεσσαλίᾳ τυραννήσας, Πολυκράτους οὐ τὰ ἔσχατα ἐνεγκαμένου διδασκαλείου τοῦ Ἀθήνησι, τούτου τοῦ ἀνδρὸς ἐπίπροσθεν αὐτὸν ὁ Ἰάσων ἐποιήσατο.

Il paraît certain que Jason ne s'est emparé du pouvoir qu'en

1. *Isocratis opera*, t. I, ed. E. Drerup, Leipzig, 1906.

380 (cf. Pauly-Wissowa, *Realenc.*, vol. *Hyaia-Jugum*, p. 771) : ce n'est naturellement qu'après cette date que, devenu tout puissant, il a pu hésiter entre Gorgias et Polycratès. Mais on a suspecté cette anecdote : il faudrait alors donner à Gorgias un âge très avancé, et qui paraît invraisemblable à des modernes. Pausanias fait mourir à 105 ans le père de la sophistique ; d'autres vont jusqu'à 110. Diels[1] propose de lire dans Athénée XII, 548 C D le chiffre ρι = 110 au lieu de π = 80, tandis que M. de Wilamowitz[2] donne 390 comme date de sa mort (I, p. 273). Si la dernière hypothèse est vraie, il faut refuser tout crédit au témoignage de Pausanias : au moment où, d'après lui, Polycratès et Gorgias se disputaient la faveur du tyran, le second serait mort depuis 10 ans ! Mais de telles corrections n'invoquent qu'une vraisemblance complaisante : faut-il rappeler la longévité merveilleuse d'un Sophocle ? Admettons donc, avec l'auteur de l'article de la *Realencyclopädie*, que Gorgias n'est mort qu'en 376 : on comprend que Jason ait préféré Polycratès, alors dans la force de l'âge, au vieux sophiste, non moins chargé d'ans que de gloire : en 380 Isocrate a 56 ans, Polycratès atteint sans doute la cinquantaine ; il y a environ dix années que l'Accusateur a été contraint de tirer parti d'un art qu'il ne connaissait qu'en amateur.

Polycratès n'a pas dû rester longtemps à Chypre : revenu à Athènes, celui que nous appelons le sophiste répond entièrement à ce qu'on entend sous ce mot. Quelques titres d'ouvrages, des allusions à des exercices de pure forme montrent en lui un imitateur étroit de Gorgias (cf. Baiter-Sauppe, *Oratores Attici*, II, p. 132 et surtout Markowski[3], p. 42). Gorgias avait écrit des *diatribes* sur les héros d'Homère — Polycratès est l'auteur d'une *Hélène*, d'une *Clytemnestre*. Il donnait dans les genres à la mode : l'*Éloge du Sel*, auquel Platon fait allusion dans le *Banquet* (cf. *ci-dessous*, p. 59), doit sans doute lui être attribué, et Aristote mentionne quelque part une *Apologie* des rats qui ont sauvé l'État en rongeant les cordes des arcs ennemis ! Cette virtuosité lui a acquis une réputation assez grande pour lui permettre de se poser en compétiteur de Gorgias : aussi bien, Denys d'Halicarnasse (*Isae.*, 20) n'hésitait pas à le faire figurer aux côtés de

1. H. Diels, *Die Fragmente der Vorsokratiker*, II Auflage, 2[1], Berlin, 1906-07.
2. Wilamowitz-Moellendorff, *Aristoteles und Athen*, Berlin, 1893.
3. Markowski, *De Libanio Socratis defensore* (40e fascicule des *Breslauer philologische Abhandlungen*), Breslau, 1910.

Thrasymaque, de Critias, de Zoïle : . . . τῶν δὲ τοὺς ἀκριβεῖς προαιρουμένων λόγους καὶ πρὸς τὴν ἐναγώνιον ἀσκούντων ῥητορικήν, ὧν ἐγένετο Ἀντιφῶν τε ὁ Ῥαμνούσιος καὶ Θρασύμαχος ὁ Χαλχηδόνιος καὶ Πολυκράτης ὁ Ἀθηναῖος Κριτίας τε ὁ τῶν τριάκοντα ἄρξας καὶ Ζωΐλος ὁ τὰς καθ' Ὁμήρου συντάξεις καταλιπών... Le disciple de Gorgias a été beaucoup plus habile que la critique envieuse d'un confrère et quelques titres assez ridicules pourraient le faire croire : en particulier, la Κατηγορία Σωκράτους dut connaître le succès.

La rivalité de Polycratès et de Gorgias ne manque pas de saveur : il est piquant de voir, à cinquante ans, le défenseur de la légalité et de la démocratie athéniennes disputer à un vieillard la faveur d'un tyran. Jason de Phères ne devait pas sans doute le pouvoir à un respect scrupuleux de la constitution établie ! Quinze ans plus tôt, le même Polycratès accusait Socrate d'entraîner la jeunesse contre les lois (Libanius [1] *Apologia Socratis*, § 38 : ἐπὶ τοὺς νόμους ἀσκεῖ Σωκράτης τοὺς νέους) ; il poussait le cri d'alarme (ἡ πολιτεία κινδυνεύεται. Θρασεῖς ἡμῖν καὶ τυραννικοὺς καὶ ἀφορήτους καὶ τὸ ἴσον ὑπερορῶντας ὁ σοφιστὴς ἀνθρώπους δημιουργεῖ) ; il avait l'audace de montrer en Socrate un ami des tyrans (Lib., § 163 : σὺ τολμᾷς καλεῖν Σωκράτην τυραννικόν). Il sera peut être utile de se rappeler cette versatilité de Polycratès, ce démenti étrange que ses actes ont donné à des convictions politiques proclamées dans la Κατηγορία Σωκράτους.

II. — L'ŒUVRE.

Les anciens n'avaient que des idées incertaines (et même contradictoires), au sujet des circonstances et de la date du pamphlet. Aucun témoignage contemporain, mais des assertions enchevêtrées et de beaucoup postérieures aux événements. L'un des plus curieux, par son désordre même, et le seul — instructif — est celui de Diogène Laërce (II, 5, 18, éd. Cobet) :

Ἀπηνέγκατο μὲν οὖν τὴν γραφὴν ὁ Μέλητος, εἶπε δὲ τὴν δίκην Πολύευκτος, ὥς φησι Φαβωρῖνος ἐν Παντοδαπῇ Ἱστορίᾳ· συνέγραψε δὲ τὸν λόγον Πολυκράτης ὁ σοφιστής, ὥς φησιν Ἕρμιππος, ἢ Ἄνυτος, ὥς τινες... Φαβωρῖνος δέ φησιν ἐν τῷ πρώτῳ τῶν Ἀπομνημονευμάτων μὴ εἶναι ἀληθῆ τὸν

1. Libanius, *Libanii opera* recensuit R. Förster, t. V, Leipzig, 1909. *L'Apologia Socratis* de ce rhéteur est désignée par l'abréviation *Lib.*

λόγον τὸν Πολυκράτους κατὰ Σωκράτους. Ἐν αὐτῷ γάρ, φησι, μνημονεύει τῶν ὑπὸ Κόνωνος τειχῶν ἀνασταθέντων, ἃ γέγονεν ἔτεσιν ἓξ τῆς τοῦ Σωκράτους τελευτῆς. Diogène Laërce reproduit ensuite le texte officiel de la γραφή et rapporte l'anecdote connue de Socrate refusant l'*Apologie* de Lysias.

L'énumération même dénonce les incertitudes des contemporains à l'endroit de la Κατηγορία Σωκράτους : Hermippos croit que c'est Polycratès qui a composé le discours de 399 ; selon d'autres, c'est Anytos. Par deux fois, l'autorité du rhéteur gaulois Favorinus est invoquée ; mais la valeur des deux témoignages est très inégale.

Le premier est peu intelligible, et on ne sait quoi en tirer : il est exact que Mélétos a introduit la γραφή devant l'archonte-roi (cela concorde bien avec l'*Apologie* et l'*Euthydème*). Mais que penser de ce Polyeuctos, dont le rôle et le nom sont obscurs ? Reprenant une hypothèse de C.F. Hermann, Zeller[1] propose des corrections délicates qu'il résume ainsi (II_1, p. 161) : « Il faut probablement lire *Anytos* au lieu de *Polyeuctos*, et, dans ce qui suit, *Polyeuctos* à la place de *Anytos*. *Polyeuctos* ne serait en lui-même qu'une erreur de copiste pour *Polycratès*. » L'extrême complication de cette correction la condamne, et il est plus sage de laisser un point d'interrogation sur *Polyeuctos*. Quant au témoignage d'Hermippos, il se comprend si on admet, comme il est à peu près certain, que Polycratès a mis son *Accusation de Socrate* dans la bouche d'Anytos. Le second témoignage, emprunté aux Ἀπομνημονεύματα du même Favorinus, est au contraire d'un grand prix : à raison de son importance, nous en réservons pour un instant la discussion.

Thémistius (or. 23, p. 357 Dindorf) explique ainsi la condamnation de Socrate : οἱ δικασταὶ ὑπ' ἀγνωμοσύνης τὸ παραυτίκα ἐξηπατήθησαν καὶ ἐγοητεύθησαν ὑπὸ τοῦ λόγου ὃν ξυνέγραψε Πολυκράτης, Ἄνυτος δὲ ἐμισθώσατο. Pour lui, la Κατηγορία *est* l'accusation véritable : les juges ont été ensorcelés par le discours que Polycratès avait écrit pour Anytos, moyennant finance. Le Scholiaste d'Isocrate est également convaincu que c'est la Κατηγορία qui a entraîné le verdict de 399 (αὐτὸς γάρ ἐστιν ὁ παρασχὼν τὸν λόγον τῆς Κατηγορίας Σωκράτους τοῖς περὶ Ἄνυτον καὶ Μέλητον, ἵνα κατηγορηθεὶς ἀποθάνῃ), Quintilien (*Inst. orat.*, II, 17, 4) semble croire aussi que l'*Accusation* de Polycratès a été réellement prononcée devant les juges (*quanquam is composuisse orationem, quae est habita contra*

1. Zeller, *die Philosophie der Griechen.*, III Auflage, Leipzig, 1909.

Socraten, dicitur). Ainsi, tous les témoignages anciens affirment ou semblent considérer implicitement que la Κατηγορία *est* l'accusation de 399 — sauf un seul, le second de Favorinus. Cependant on admet universellement aujourd'hui que l'ouvrage de Polycratès doit être distingué de la γραφή : déjà Cobet (*Novae lectiones*, p. 665) s'égayait aux dépens de ceux qui, de son temps, soutenaient une opinion courante dans l'Antiquité.

Puisque notre position moderne est *uniquement* fondée sur la citation que Diogène Laërce a faite de Favorinus, il faut soumettre celle-ci à une critique sévère. D'abord les termes mêmes se prêtent à deux interprétations, que le grec autorise également : le mot ἀληθής signifie « réel » tout autant que « vrai ». Favorinus a pu vouloir dire l'une où l'autre de ces choses : ou bien, que l'*Accusation* de Polycratès n'est pas *authentique*, puisqu'on y fait allusion à des événements postérieurs — ou bien qu'elle est *fictive*, comme le prouve la mention faite des Hauts-Murs. Hirzel (*Rheinisches Museum*. t. 42, p. 240 sqq.) s'était déjà avisé de la difficulté (les termes allemands *nicht echt* ne sont pas moins amphibologiques, d'ailleurs, que οὐκ ἀληθῆ) : « Favorinus, pour démontrer que le discours de Polycratès contre Socrate n'était pas authentique, alléguait cette circonstance que, dans ce discours, il avait parlé du relèvement des Hauts-Murs par Conon, événement qui eut lieu six ans après la mort de Socrate. Que signifie donc cette phrase : « le discours n'est pas authentique » ? Est-ce à dire que Polycratès, dans un écrit de ce genre (puisqu'en réalité il ne fut qu'un pamphlet), ne pouvait pas avoir pensé à des événements qui eurent lieu longtemps après la mort de Socrate ?... Favorinus n'a pu vouloir démontrer qu'une seule chose : c'est que le discours n'a pas pu avoir été prononcé réellement devant le tribunal. »

Il me semble que Hirzel se donne comme acquis ce qu'il devait démontrer, c'est-à-dire que l'*Accusation* fut un pamphlet, et rien d'autre. Pour être absolument sûr de la position, il faut prouver que l'on est fondé à distinguer la Κατηγορία de la γραφή, *quel que soit le sens prêté par nous aux paroles de Favorinus*.

Si, comme le fait Hirzel, on impose au rhéteur gaulois l'alternative à laquelle on veut s'arrêter, il n'y a aucune difficulté : Favorinus, en cela fort bien avisé, a remarqué dans la Κατηγορία certaines phrases, impossibles si on la situe en 399 ; il en a déduit rigoureusement cette conséquence que l'*Accusation* ne pouvait être que postérieure à la mort de Socrate : cette hypothèse, admissible en elle-même, convient mieux à la logique d'un historien moderne qu'à l'esprit médiocrement critique de Liba-

nius. Il est beaucoup plus probable que le rhéteur gaulois, croyant qu'il avait sous les yeux l'acte d'accusation de 399, a remarqué qu'il y était question de la restauration des Murs d'Athènes : il a trouvé que les deux choses n'allaient pas ensemble, et en a conclu que Polycratès n'était pas l'auteur du pamphlet, puisque l'ouvrage qui lui était attribué faisait allusion à des événements postérieurs. Mais il nous importe peu de savoir ce que pensait Favorinus, et il y a beaucoup de chances pour que le rhéteur ait fait le second raisonnement : en tout cas, avec lui (ce qui le flatte peut-être), ou sans lui (ce qui est plus vraisemblable), nous pouvons *affirmer* que la Κατηγορία est postérieure à 399, puisqu'on y parle d'événements dont nous connaissons la date exacte. Nous disposons ainsi d'un *terminus post quem* irréprochable : on ne peut pas faire remonter le dialogue au delà de 394. On a remarqué que cette glorification de Conon et de Thrasybule n'est concevable qu'aussi longtemps que leur cité les considéra comme de grands hommes. Or Conon disparut bientôt de la scène politique, après son arrestation (392-391) ; Thrasybule, longtemps avant sa mort, était discrédité. Selon Max Pohlenz (*Aus Platos Werdezeit*, p. 164), les années 393 et 392 resteraient disponibles pour l'écrit de Polycratès. De fait, on voit d'après le *Gorgias* que Platon parle comme d' « actualités » des constructions de murailles, des arsenaux et des navires. Comme le dialogue et le pamphlet sont dans un rapport chronologique très étroit, on ne s'éloignera pas beaucoup de la vérité en situant le dialogue en 393-92. Le *Gorgias* et la Κατηγορία sont peut-être en relation avec la victoire de Cnide (été de 393), qui suscita l'enthousiasme dans le parti démocratique, et sans doute inspira à l'entourage de Platon des sentiments très différents.

Nous connaissons indirectement, par deux ouvrages étendus, ce pamphlet qu'il est possible de dater approximativement : les *Mémorables* de Xénophon et *l'Apologie de Socrate* de Libanius.

Dans les *Mémorables*, Polycratès n'est pas nommé, mais il est désigné nettement par l'expression ὁ κατήγορος (cf. Cobet, *Nov. lect.*, p. 662 : itaque si quando a Xenophonte ὁ κατήγορος commemoretur, non Meletus significatur, aut Anytus, aut Lyco, οἱ γραψάμενοι Σωκράτην, sed Polycrates, cujus Κατηγορία Σωκράτους erat tum in hominum elegantiorum manibus). Dindorf accepta le rapprochement avec empressement (*Mem.*, p. XXIII) et je crois qu'en dépit de quelques objections, il ne peut y avoir de doute sérieux à ce sujet. C'est à Anytos que l'*Apologie* de Libanius est

censée répondre : la chose se comprend si, comme on a toutes raisons de le croire, Polycratès a publié son pamphlet sous le nom de l'accusateur principal. D'ailleurs, qu'on admette que Libanius ait eu en mains, ou bien le texte même de l'*Accusation* (Förster, Gomperz), ou seulement la réfutation de Lysias (Zeller, Gercke), ou à la fois l'*Accusation* de Polycratès et l'*Apologie* de Lysias (Hirzel), toujours est-il que les relations sont étroites entre Libanius et Polycratès : peut-être le sembleraient-elles davantage, si nous possédions les œuvres, aujourd'hui perdues, dont disposait le rhéteur syrien.

Tandis que dans la γραφή de 399 (ἀδικεῖ Σωκράτης, οὓς μὲν ἡ πόλις νομίζει θεοὺς οὐ νομίζων, ἕτερα δὲ καινὰ δαιμόνια εἰσφέρων· ἀδικεῖ δὲ καὶ τοὺς νέους διαφθείρων), les griefs étaient avant tout *religieux* et *moraux*, l'Accusation de Polycratès se place sur *le terrain politique*. Cela apparaît bien d'après la réfutation la plus ample de la Κατηγορία, celle de Libanius, c'est grâce à elle que Markowski a pu tenter la restitution du pamphlet[1].

Cet auteur a rassemblé commodément, sous différents « chefs d'accusation », les arguments que rétorque Libanius ; or, il est à craindre qu'en procédant ainsi, Markowski ne confonde ce qui répond vraiment à Polycratès avec ce qui peut provenir d'ailleurs. Ainsi les *capita accusationis* II et III (pp. 7 et 8) « *Socrates ceteros numina neglegere docet* » et *Socrates adulescentes corrumpit* » ne font que rappeler les deux arguments majeurs de la γραφή, et ne donnent lieu à aucun développement important. Cette énumération de griefs qui, du point de vue de Markowski, ne présente pas de graves inconvénients, serait ici tout à fait inopportune : on contrôlera Libanius à l'aide de Xénophon : *tout témoignage de Libanius qui ne mettra pas directement en cause « Anytos » et qui ne trouvera pas sa confirmation dans Xénophon, sera rejeté.* On obtiendra ainsi un *minimum* d'arguments, mais le plus probablement « polycratiques ». En se fondant sur la distinction rappelée précédemment, on peut dresser, d'après Xénophon, le tableau suivant, qui distingue les arguments de 399 de l'apport de Polycratès :

---

1. Les pages qui vont suivre ont été rédigées en 1923, alors que je ne connaissais de Schanz que son édition non pourvue de commentaire. Il m'a paru curieux de présenter *tel quel* l'essai de reconstruction que j'avais alors tenté : s'appuyant sur les mêmes principes que ceux de Schanz, il aboutissait, somme toute, à des résultats très voisins — ce qui est une garantie de vérité.

οἱ γραψάμενοι

I, 1, 1... Ἀθηναίους ἔπεισαν οἱ γραψάμενοι Σωκράτην, ὡς ἄξιος εἴη θανάτου τῇ πόλει (suit la γραφή de 399).

I, 2, 64... ὃς, ἀντὶ μὲν τοῦ μὴ νομίζειν θεοὺς, ὡς [illegible] γέγραπτο... ἀντὶ δὲ τοῦ διαφθείρειν τοὺς νέους, ὃ δὴ ὁ γραψάμενος αὐτὸν ἠτιᾶτο...

ὁ κατήγορος

I, 2, 9 Ἀλλὰ, νὴ Δία, ὁ κατήγορος ἔφη, ὑπερορᾶν ἐποίει τῶν καθεστώτων νόμων τοὺς συνόντας.

I, 2, 9... τοὺς δὲ τοιούτους λόγους ἐπαίρειν ἔφη τοὺς νέους καταφρονεῖν τῆς καθεστώσης πολιτείας καὶ ποιεῖν βιαίους.

I, 2, 12 Ἀλλ' ἔφη γε ὁ κατήγορος, Σωκράτει ὁμιλητὰ γενομένω Κριτίας τε καὶ Ἀλκιβιάδης πλεῖστα κακὰ τὴν πόλιν ἐποιησάτην.

I, 2, 49 Ἀλλὰ Σωκράτης γ', ἔφη ὁ κατήγορος, τοὺς πατέρας προπηλακίζειν ἐδίδασκε.

I, 2, 56 Ἔφη δ' αὐτὸν ὁ κατήγορος καὶ τῶν ἐνδοξοτάτων ποιητῶν ἐκλεγόμενον τὰ πονηρότατα, καὶ τούτοις μαρτυρίοις χρώμενον, διδάσκειν τοὺς συνόντας κακούργους τε εἶναι καὶ τυραννικούς (l'Accusateur devait citer Hés., *Trav.*, 311 et Hom., B, 188-198.

L'inégale longueur des deux colonnes me paraît suggestive. Xénophon, ignorant les raisons dont le véritable Anytos s'est servi pour convaincre les juges, ne peut que répéter le texte de la γραφή, et démontrer longuement que Socrate n'était pas un impie. Au contraire, son apologie devient singulièrement plus concrète lorsqu'il s'agit de réfuter les arguments de Polycratès : de cette *Accusation*-là, il connaissait tout le détail. Ainsi, en ne retenant que les points touchés par Xénophon, on obtient cette liste restreinte, mais qui, du moins, ne renferme rien d'autre que les griefs de Polycratès.

I. Socrate a été le maître de Critias et d'Alcibiade.

II. Socrate enseigne la paresse et l'incivisme.

III. Socrate enseigne le mépris des lois et de la démocratie.

IV. Socrate trouve dans les œuvres des poètes des passages subversifs.

V. Socrate excite les jeunes contre les aînés et les enfants contre les parents.

De plus Libanius donne sur la Κατηγορία une indication de plan qui n'est peut-être pas négligeable : il veut, dit-il, « faire des divisions comme Anytos. » L'énumération suivante répond, et sans doute dans leur ordre, aux accusations principales du pamphlet (*Lib.*, § 13) :

Ἐὰν <δ'>ἐπιδείξω Σωκράτην οὐδενὶ πώποτε διδάσκαλον γενόμενον οὔτ' ἀδίκου κλοπῆς οὔτ' ἀπάτης οὔτε ἱεροσυλίας οὔτ' ἐπιορκίας οὔτ' ἀργίας οὔθ' ὑπεροψίας τῶν νόμων οὔτε δήμου καταλύσεως ...πείσατε Ἄνυτον ἐγκαλύψασθαι.

Les mots κλοπή et ἀπάτη visent certainement Critias : Xénophon, répondant dans les *Mémorables* (I, 2, 12) à Polycratès, appelle le tyran « le plus voleur, le plus violent et le plus sanguinaire des oligarques » ; ἀπάτη se justifie assez par la politique équivoque de Critias. Le terme d'ἱεροσυλία ne peut se rapporter qu'au sacrilège fameux imputé à Alcibiade ; ses trahisons font comprendre ἐπιορκία. Quant aux accusations d'incivisme (ἀργία et δήμου κατάλυσις,), elles dépassent Critias aussi bien qu'Alcibiade, et atteignent le Maître. Ainsi, d'après Libanius, les arguments les plus graves de l'*Accusation* de Polycratès étaient les suivants : 1° Socrate a été le maître de Critias et d'Alcibiade ; 2° Socrate est un professeur d'inertie ; 3° Socrate s'en prend au régime démocratique et prêche le mépris des Lois.

Or on constate que Libanius et Xénophon insistent également sur ces arguments ; si on ajoute à cet apport commun les griefs attestés en surplus par Xénophon (mépris de l'autorité des aînés, citations subversives), voici comment peut apparaître la Κατηγορία — non plus réduite à un schéma, mais telle qu'elle se présente dans les développements de Libanius.

I. Socrate a été le maître de Critias et d'Alcibiade.

§ 109, p. 74 διδάσκει γάρ, φησίν, ἐπιορκεῖν « il apprend, *dit-il*, à se parjurer ». Allusion visible à Alcibiade.

§ 112, p. 76 εἰ τοίνυν Σωκράτης ἐπιορκεῖν καὶ κλέπτειν καὶ βιάζεσθαι καὶ τἄλλ' ἅ φησιν Ἄνυτος ἐδίδασκεν « si donc Socrate enseignait aux autres à se parjurer, à voler, à user de violence, et à faire tout ce que dit Anytos... ». Ici Alcibiade et Critias sont visés.

§ 136, p. 90 πονηρῶν δε, ὦ ἄνδρες, ἔργων διδάσκαλον ...οὐκ ἔσχε πλὴν Ἀλκιβιάδου καὶ Κριτίου μνησθῆναι « mais [lui (Anytos) qui appelle S. le maître des actions mauvaises], il n'a pu citer que Critias et Alcibiade ».

§ 148, p. 99 Κριτίας ἐλύπησε τὸν δῆμον « Critias a affligé, (dit-il). la démocratie ».

§ 155, p. 104 Καὶ διεξῄει τοὺς τοῖς σοφισταῖς οὐ συγγενομένους ὡς ἀγαθοὺς ἄνδρας γεγενημένους, τὸν Μιλτιάδην, τὸν Θεμιστοκλέα « et il passait en revue les hommes politiques qui n'ont pas fréquenté les rhéteurs, pour montrer qu'ils ont été de bons citoyens : Miltiade, Thémistocle... ».

§ 160, p. 106. Dans la lacune, Libanius faisait allusion aux éloges décernés par Polycratès à Thrasybule et à Conon... οὓς δὴ καὶ περὶ Θρασυβούλου καὶ Κόνωνος, ὅτι Θρασύβουλος..., et il affirmait que Thrasybule et Conon n'auraient fait que gagner dans la familiarité du philosophe, tandis que, sans lui, Critias et Alcibiade eussent été pires encore.

II. Socrate enseigne la paresse et l'incivisme.

§ 127, p. 84 Ἀλλ' ἀργούς, φησίν, ἐποίει Σωκράτης « Mais Socrate, dit-il, faisait des paresseux ».

§ 132, p. 88 Ἔοικε δὲ Ἄνυτος ἐνέργους νομίζειν τοὺς συκοφάντας μόνους « Anytos semble considérer que seuls les sycophantes sont actifs ».

§ 132, p. 89 οὐ λέγει παριών « Il ne monte pas à la tribune pour parler ».

§ 134, p. 89 τραπεζίτης γὰρ οὐκ ἔστι « Ce n'est pas un homme d'affaires ». Je traduis ainsi le mot τραπεζίτης, qui me paraît signifier ici : « celui qui s'occupe de commerce », de ce commerce qui faisait la richesse d'Athènes.

III. Socrate enseigne le mépris des lois et de la démocratie.

§ 38, p. 34... ἄνδρες Ἀθηναῖοι, λέγειν, ἐπὶ τοὺς νόμους ἀσκεῖ Σωκράτης τοὺς νέους. Ἡ πολιτεία κινδυνεύεται. Θρασεῖς ἡμῖν καὶ τυραννικοὺς καὶ ἀφορήτους καὶ τὸ ἴσον ὑπερορῶντας ὁ σοφιστὴς ἀνθρώπους δημιουργεῖ. Οὐ κωλύσομεν; οὐκ ἐπισχήσομεν; οὐκ ἐκβαλοῦμεν τοῦτον, πρὶν ἂν τὴν τῶν νόμων ἰσχὺν ἐκβάλωσιν οἱ παρὰ τούτῳ τρεφόμενοι; « Athéniens, *dit-il*, Socrate entraîne la jeunesse à combattre les lois. Le régime est en péril. Ce sont des audacieux, des amis de la tyrannie, des individus insupportables, contempteurs de l'égalité, ce sont ces gens-là que le sophiste nous fabrique. Ne l'empêcherons-nous pas? Ne l'arrêterons-nous pas? Ne le chasserons-nous pas avant que ses élèves ne renversent la puissance des lois? »

§ 54, p. 43 μισόδημος, φησίν, ἐστὶ καὶ τοὺς συνόντας πείθει τῆς δημοκρατίας καταγελᾶν « il hait le peuple, *dit-il*, et engage ses familiers à se moquer de la démocratie ».

§ 80, p. 58 ... περὶ τοῦ μέμφεσθαι, φησίν, αὐτὸν τῶν ἐθῶν τισι τῶν παρ' ἡμῖν « ... en ce qui concerne les reproches que Socrate adresse, *dit-il*, à certains usages de chez nous ».

§ 162, p. 108 σὺ τολμᾷς καλεῖν Σωκράτην τυραννικόν; « ... tu as l'audace d'appeler Socrate « ami de la tyrannie? »

IV. Socrate trouve dans les œuvres des poètes des passages subversifs.

§ 62, p. 48 ... τούτων, φησί, τῶν ἀνδρῶν ἐπιλαμβάνεται καὶ τῶν εἰρημένων οὐκ ὀλίγα δείκνυσι πονηρῶς ἔχοντα « c'est à ces hommes illustres (Hésiode, Homère, Pindare) qu'il s'attaque, et il montre que nombre de leurs idées ne sont pas bonnes ».

§ 87, p. 62 la citation de Pindare (cf. *ci-dessous*, p. 29).

§ 88, p. 63 Allusion à Théognis, 173-182.

§ 93, p. 66 Allusion à Homère, B 188. On rappelle aussi divers épisodes empruntés à l'épopée (Ulysse et le Palladium, le vol d'Autolycos).

V. Socrate excite les jeunes contre les aînés et les enfants contre les parents.

Il est d'ailleurs probable que cet argument n'était, dans l'*Accusation* de Polycratès, qu'un rappel volontaire du second grief de la γραφή de 399.

§ 102, p. 70 νέοι δὲ πατέρων τε πρότερον ἄγοντες ἐκεῖνον, ὡς λέγεις, καὶ πρεσβυτέρων ἀδελφῶν ὑπερορῶντες « les jeunes gens, *à ce que tu prétends*, le préfèrent à leur père, et regardent avec dédain leurs frères aînés ».

La méthode indirecte à laquelle nous sommes réduits ne peut pas nous livrer autre chose de la Κατηγορία Σωκράτους : sauf quelques traces relevées précédemment, je n'ai pu trouver, ni dans Xénophon, ni dans Libanius, aucune indication sur le mouvement polémique qui animait l'œuvre de Polycratès. Ἀργία et δήμου κατάλυσις, tels sont les deux arguments qui nous semblent fondamentaux ; les autres ne font que les compléter. Nous espérons en trouver des échos non douteux dans le *Gorgias*.

III. — SOLUTIONS DÉJA PROPOSÉES

Gercke est le premier à avoir montré, dans l'introduction à son édition[1] du *Gorgias*, combien sont étroits et nombreux les liens qui unissent ce dialogue au pamphlet de Polycratès : il a établi certains rapprochements, pour faire admettre sa propre thèse — que le dialogue répond à l'*Accusation*. Nous examinerons celle-ci et ceux-là : malgré leur vraisemblance, ils ne paraissent cependant pas indiscutables. Nous demanderons alors une certitude à la thèse opposée, que M. de Wilamowitz a défendue avec éclat.

A — Selon Gercke, le passage 519 A ἄνευ γὰρ σωφροσύνης καὶ δικαιοσύνης λιμένων καὶ νεωρίων καὶ τειχῶν καὶ φόρων καὶ τοιούτων φλυαριῶν ἐμπεπλήκασι τὴν πόλιν [il s'agit des hommes d'État démocratiques], ainsi que 455 E, se rapporte à la mention que Polycratès avait faite de la restauration des Hauts-Murs.

B — Citation de Pindare : *Gorgias* 484 B. D'une importance capitale, elle doit être rapprochée, comme l'a fait Gercke, du § 87 de l'*Apologie* de Libanius.

C — *Gorgias* 503 C ... Θεμιστοκλέα οὐκ ἀκούεις ἄνδρα ἀγαθὸν γεγονότα καὶ Κίμωνα καὶ Μιλτιάδην καὶ Περικλέα... (cf. aussi 515 C). Ce passage répond à l'éloge que, selon Libanius, Polycratès avait fait des hommes d'État qui n'ont pas subi l'influence des sophistes.

D — 522 B ἐάν τίς με ἢ νεωτέρους φῇ διαφθείρειν ἀπορεῖν ποιοῦντα ἢ τοὺς πρεσβυτέρους κακηγορεῖν λέγοντα πικροὺς λόγους ἢ ἰδίᾳ ἢ δημοσίᾳ paraît répondre à cet argument dont témoigne Libanius, *Apol.*, § 102 (cf. *plus bas*).

E 484 D, 485 E, 515 E : ἀκούω Περικλέα πεποιηκέναι Ἀθηναίους ἀργοὺς καὶ δειλοὺς καὶ λάλους. Dans ce dernier passage, Platon rejette sur Périclès, chef de la démocratie athénienne, l'un des principaux griefs de l'Accusateur : la « paresse » de Socrate et de ses intimes.

F — Je réunis sous cette lettre les rapprochements que Markowski a présentés dans sa dissertation pour renforcer la thèse de Gercke. Cependant 469 C, par exemple, ne semble être que dans un rapport vraiment fortuit avec *Lib.*, § 163. On a vu que dans le *Busiris*, Isocrate faisait mention d'Alcibiade : Markowski

---

1. *Platons ausgewählte Dialoge* (Sammlung griechischer und lateinischer Schriftsteller), III Bändchen, Gorgias, hrsggb. von A. Gercke, Berlin, 1897.

en a rapproché 481 D et 519 A. Il serait d'ailleurs possible d'établir d'autres rapports de ressemblance : mais ils prêteraient encore plus à la discussion que les autres.

Ces rapprochements sont loin d'avoir tous une valeur égale ; Gercke pensait qu'ils suffisaient du moins à faire admettre au lecteur l'antériorité du pamphlet, thèse alors nouvelle. L'opinion générale, en 1897, tenait la Κατηγορία pour postérieure au dialogue ; d'ailleurs, on ne s'intéressait pas au *Gorgias* pour lui-même, et tout le mérite d'avoir réellement posé la question revient à Gercke. Il a d'ailleurs vivement souligné l'originalité de ses vues dans l'Introduction à son édition (pp. XLIV, XLV) : « Jusqu'ici, étant donné qu'on considérait encore comme possible que le *Gorgias* eût été composé immédiatement après la mort de Socrate, on voyait dans le dialogue de Platon une réponse à l'accusation réelle de 399 et, en conséquence, on devait regarder l'écrit de Polycratès comme une simple réplique (*Duplik*) du côté adverse. Mais maintenant qu'il est sûrement établi que l'*Apologie* reproduit la propre accusation de Socrate — idéalisée, il est vrai, mais fidèle cependant —, ...il devient tout à fait vraisemblable de croire que la défense renouvelée dans le dialogue est la réponse de Platon à une attaque renouvelée contre Socrate. » Nous allons reprendre et discuter l'argumentation de Gercke, fondée sur les rapprochements précédemment cités.

A — Platon démontre avec exaspération dans le *Gorgias* que tous les préparatifs militaires ne sont que des niaiseries quand un État n'a pas la Justice pour lui. Ces sentiments paraissent tout naturels si on admet que le philosophe est encore irrité des éloges décernés par Polycratès à Thrasybule et à Conon ; j'en suis, pour ma part, profondément convaincu. Mais on peut aussi penser que, si le *Gorgias* a été écrit en 393, les arsenaux et les chantiers maritimes étaient matière d'actualité, aussi bien pour Polycratès que pour Platon : la louange de Conon ne serait alors qu'une réponse — non moins naturelle — aux violences du *Gorgias*.

B — Après avoir marqué de façon excellente le rapport qui unit 484 B au § 87 de Libanius, Gercke est singulièrement malheureux dans l'interprétation qu'il en propose. Adoptant la correction courante, il aboutit à cette conclusion (*Einl.*, p. XLVII) : « C'est ainsi qu'il fit dire à son Calliclès les vers de Pindare, et dans un sens comparable à celui que Polycratès avait faussement prêté à Socrate ; mais son Socrate ne fait attention, ni à la citation, ni à l'interprétation. » Gercke attribue cette négligence au mépris que Platon professait pour la poésie et la musique : mais

ces sentiments deviennent peu vraisemblables si on sait que Polycratès, pour accabler Socrate, n'avait pas hésité à lui attribuer une citation odieusement déformée (cf. *ci-dessous*, p. 35). « Combien misérable, s'écrie Gercke, est la défense de Socrate dans Libanius !... Il reproche à « Anytos » d'avoir *mis en prose* les vers de Pindare, pour les incorporer à son discours... » Libanius ne se recommande pas par une grande originalité ; mais l'hypothèse de Gercke lui prête une stupidité qu'on peut trouver excessive : supposer que le rhéteur syrien fasse au sophiste le reproche d'avoir altéré les vers de Pindare « comme s'il était au milieu de Scythes », uniquement parce que Polycratès avait mis en prose ce que Pindare avait exprimé en vers, c'est d'une invraisemblance manifeste : aussi Förster[1], et, à sa suite, Markowski, n'ont pu que rejeter cette idée malencontreuse.

C — En ce qui concerne les hommes d'État athéniens, Platon a pu répondre par les violences du *Gorgias* aux éloges décernés à Thrasybule et à Conon ; mais il est également possible de retourner entièrement l'argument : si Platon avait ouvert les hostilités ?

D — Gercke semble mettre beaucoup d'espoir dans le rapprochement qu'il établit entre 522 B d'une part, et les arguments de Polycratès comparés à l'accusation de 399 d'autre part. Voici comment il interprète la phrase suivante du *Gorgias* : ἐάν τέ τίς με ἢ νεωτέρους φῇ διαφθείρειν ἀπορεῖν ποιοῦντα ἢ τοὺς πρεσβυτέρους κακηγορεῖν λέγοντα πικροὺς λόγους ἢ ἰδίᾳ ἢ δημοσίᾳ. « On sait, dit-il, que dans l'acte juridique de 399 ce fut le premier point seulement (c'est-à-dire νεωτέρους διαφθείρειν) que l'on invoqua ; même ἀπορεῖν ποιοῦντα ne semble pas avoir été à ce moment expressément reproché à Socrate, puisque Platon n'en dit rien dans l'*Apologie*, mais le lui attribue seulement dans les dialogues postérieurs. Au contraire, le second point [c'est-à-dire : ἢ τοὺς πρεσβυτέρους κακηγορεῖν λέγοντα πικροὺς λόγους ἢ ἰδίᾳ ἢ δημοσίᾳ] est le seul que nous puissions signaler chez Libanius et chez Xénophon comme étant « polycratique ».

Si le rapprochement était aussi convaincant que Gercke le croit, l'antériorité du pamphlet serait démontrée ; mais on a le droit de faire quelques réserves. Polycratès, en accusant Socrate de détacher les jeunes gens de leurs parents ou de leurs aînés,

---

1. *Lib., praef.*, p. 4 ... *Gerckius... a Polycrate nonnih mutato (versu) agi perspexi ; etsi perperam de paraphrasi prosaica cogitavit*

n'a fait que reprendre l'argument moral de la γραφή ; l'accusation juridique devait elle-même beaucoup à la rumeur publique. Quand Aristophane représentait Phidippide et Strepsiade dans les *Nuées*, faisait-il autre chose que de montrer Socrate excitant les jeunes à bafouer les vieux ? Platon ne s'y est pas trompé, et, dans son *Apologie* (18 B), il a mis le poète comique au nombre des accusateurs du philosophe. Cet argument est presque un corollaire de la γραφή : je crois que dans le passage invoqué, Socrate est censé connaître par anticipation l'acte de 399 ; en tout cas, le pamphlet de Polycratès n'est nullement avec lui dans un rapport nécessaire.

E — Les reproches que Socrate formule contre la politique de Périclès, qui a rendu les Athéniens lâches et paresseux, peuvent être, chez Platon, une façon de rétorquer un des arguments de l'Accusateur (ἀργία). Mais, toujours de la même manière, si Polycratès connaissait le *Gorgias*, il a pu blâmer la paresse de ce Socrate qui, non content d'avoir été de son vivant un citoyen inutile, se permettait encore, dans l'œuvre d'un de ses disciples, d'accuser Périclès et de se poser en seul homme politique digne de ce nom (*Gorg.*, 521 D).

F — Ces derniers arguments ne sont proprement bons qu'à « prêcher un converti » ; quand on est convaincu de l'antériorité du pamphlet, on peut trouver dans les rapprochements de Markowski de nouveaux motifs d'y croire ; mais il n'y a là aucune démonstration. Il en est de même de ces autres raisons, justes, mais vagues dans leur généralité, auxquelles Gercke fait également appel : « Si le Socrate de Platon avait déjà prononcé son verdict contre les hommes d'État lorsque Polycratès écrivit son pamphlet, il lui aurait fourni les armes les plus fortes, parce que l'accusateur aurait pu montrer que non seulement Critias et Alcibiade haïssaient mortellement la démocratie, mais aussi Socrate et surtout Platon. » Il est malaisé d'interpréter l'œuvre de Platon, telle que nous la possédons ; mais, en revanche, il est d'une inquiétante facilité de se demander ce qu'aurait pu ou dû écrire, dans telles conditions, un pamphlétaire dont nous n'avons pas une ligne.

Gomperz, dans les *Penseurs de la Grèce* (II, p. 383 sqq.) a esquissé une solution du présent problème : il se fondait sur la suite chronologique probable des dialogues de Platon. La méthode est toute différente, on le voit.

Le *Ménon*, généralement [1] considéré comme postérieur au

1. Cf. cependant Natorp, *Über Grundabsicht und Enstehungszeit von Platons*

Gorgias, contient ce que Gomperz appelle une « palinodie ». Le mot est peut-être trop fort (l'auteur s'en rend compte lui-même); mais il exprime vivement sa pensée. Dans ce dialogue, où Anytos paraît et parle, Socrate revient, d'une façon étrange, sur les jugements si durs qu'il a lancés contre les chefs de la démocratie : ceux-ci semblent trouver grâce devant lui. Quand Anytos demande au philosophe (93 A) : ἢ οὐ δοκοῦσί σοι πολλοὶ καὶ ἀγαθοὶ γεγονέναι ἐν τῇδε τῇ πόλει ἄνδρες ; Socrate répond, sans réticence, semble-t-il : Ἔμοιγε, ὦ Ἄνυτε, καὶ εἶναι δοκοῦσι ἐνθάδε ἀγαθοὶ τὰ πολιτικά, καὶ γεγονέναι ἔτι οὐχ ἧττον ἢ εἶναι. Rejetant d'ailleurs l'interprétation de Schleiermacher, qui ne voyait qu'ironie dans ces propos, devons-nous croire que, d'un côté, Platon aurait ressenti, à raison du pamphlet, une haine plus forte que jamais contre la démocratie, tandis que, de l'autre, après des années, il aurait eu « souci de rendre justice à ses illustres représentants » (Gomperz) ? L'hypothèse est séduisante ; mais elle ne peut, à elle seule, faire admettre l'antériorité du dialogue ; d'ailleurs Gomperz, personnellement convaincu de cette antériorité, s'est servi d'un argument qui en est plutôt une conséquence qu'une preuve. Mais on peut très bien imaginer qu'il en a été tout autrement. Admettons que Platon, par ses attaques du *Gorgias*, se soit attiré la violente réponse de Polycratès ; peu après, il part en voyage. A son retour, le souvenir de Polycratès s'est estompé dans sa mémoire (et d'ailleurs, le « sophiste » ne vit plus sans doute à Athènes); Anytos est mort, ou très vieux. En écrivant le *Ménon*, qui donne une forte impression de vitalité et de certitude intellectuelles, Platon met en scène cet Anytos, qu'il n'avait jamais cessé de ménager. Rien d'étonnant que dans une discussion avec ce démocrate modéré (il appartenait au même parti qu'Archinos qui, à la chute des *Trente*, sut contenir les éléments extrémistes du Pirée), Socrate n'ait pas exprimé sa pensée dans toute son intransigeance : le philosophe pouvait d'ailleurs parler comme Anytos et la voix publique pour ne pas exciter la méfiance ombrageuse de l'homme d'État : la « palinodie » ne serait alors qu'une de ces feintes propres au génie socratique.

Aucune impression nette ne se dégage de ce premier examen : nous sentons bien qu'il existe mille liens entre le *Gorgias* et le pamphlet de Polycratès ; mais, tous vraisemblables, ils sont tous discutables, et peuvent être facilement retournés. C'est aux idées

---

Gorgias. L'auteur bouleverse l'ordre des dialogues pour éviter les contradictions de Platon dans les jugements qu'il a portés sur les hommes politiques d'Athènes.

tout opposées que M. de Wilamowitz a développées dans son *Platon*[1] que nous allons demander une certitude.

Il serait abusif d'employer le mot *thèse* pour les quelque dix pages que l'illustre helléniste a consacrées aux rapports qui unissent le *Gorgias* à l'*Accusation* ; mais il a posé le problème d'une façon originale, et surtout rigoureuse, du moins au point de départ : la citation de Pindare que fait Calliclès dans le *Gorgias* (484 B). En s'attachant à un exemple précis, M. de Wilamowitz nous permet d'échapper à ces parallèles généraux, qui se laissent complaisamment interpréter par les deux thèses, tour à tour. Ces quelques pages sont, par ailleurs, le fruit de réflexions longuement mûries dans l'esprit de leur auteur. Dès 1893, dans son ouvrage *Aristoteles und Athen* (I, p. 183), il déclarait considérer « comme tout à fait inattaquable » la suite chronologique suivante : 1° *Gorgias* de Platon ; 2° pamphlet de Polycratès ; 3° *Ménon* de Platon, *Apologie* de Lysias, *Busiris* d'Isocrate. Six ans après, dans une communication à l'Académie de Berlin, il faisait une lecture dont le résumé succinct atteste que dès lors sa position était prise (*Sitzungsberichte der k. preusssischen Akademie zu Berlin* : phil.-hist. Classe, 1899, II Band, p. 781).

Il est parti du *texte* même des manuscrits que nous possédons : c'est cette méthode irréprochable qu'il a appliquée à un passage magnifique... et difficile du *Gorgias*. Calliclès, terminant sa profession de foi, cite à l'appui de ses idées audacieuses des vers de Pindare, qu'on peut lire sous cette forme dans la plupart des éditions du dialogue :

νόμος ὁ πάντων βασιλεὺς
θνατῶν τε καὶ ἀθανάτων
ἄγει δικαιῶν τὸ βιαιότατον
ὑπερτάτᾳ χειρί· τεκμαίρομαι
ἔργοισιν Ἡρακλέος...

Calliclès, ne se souvenant plus exactement de la suite, fait allusion au rapt des bœufs de Géryon par Héraclès ; Böckh, dans son édition de Pindare (II, p. 584), restitue les vers de la façon suivante :

...ἐπεὶ Γηρυόνα βόας
Κυκλωπίων ἐπὶ προθύρων Εὐρυσθέος
ἀναιτήτας τε καὶ ἀπριάτας
ἔλασεν.

1. Platon, I Band : Leben und Werke : II Band, Beilagen und Textkritik, Berlin, 1920. Dans les pages suivantes, on a principalement utilisé, dans le IIe tome, le chapitre 9 : *Platons Gorgias und der Sokrates des Polykrates* (pp. 95-105).

Ceux-ci, d'ailleurs, importent peu ici ; mais quel est le texte authentique de Pindare pour les cinq premiers ?

Böckh, invoquant des raisons qui nous paraissent n'avoir rien perdu de leur valeur[1], proposait d'ajouter devant νόμος les mots κατὰ φύσιν. En tout cas, pour le troisième vers, aucun doute n'est possible : Aristide (II, 68, ed. Dindorf), son scholiaste, le scholiaste de la IXe *Néméenne* s'accordent pour nous donner le vers sous la forme ἄγει δικαιῶν τὸ βιαιότατον. L'interprétation récente de M. A. Croiset ne saurait prévaloir là-contre (*Revue des Ét. gr.*, XXXIV, 125)[2].

Or, nous fait remarquer M. de Wilamowitz, les manuscrits du *Gorgias* donnent non pas δικαιῶν τὸ βιαιότατον, mais βιαίων το δικαιότατον. Il est facile de dire que c'est là une erreur de copiste. Le fait est indéniable : non seulement le *Bodleianus* (B) et le *Venetus* (T) s'accordent pour témoigner de βιαίων τὸ δικαιότατον (cf. éd. Schanz, *Proleg.*, X : *consensus librorum B T fundamentum est in quo hujus dialogi crisis nitatur*), mais encore, d'après la collation de Burnet, d'autres manuscrits, comme P (*Vaticanus* 173) et S (*Venetus Marcianus* 189), ne portent pas autre chose : la tradition n'autorise en aucune façon la version δικαιῶν τὸ βιαιό-

---

1. On comprend facilement que, pour éviter une répétition fatigante des mots κατὰ φύσιν (et inutile en un passage aussi célèbre), Platon ne les ait pas mis textuellement dans la bouche de Calliclès ; mais il les a visiblement dans l'esprit (cf. *Gorgias* 488 B : πῶς φῂς τὸ δίκαιον ἔχειν καὶ σὺ καὶ Πίνδαρος τὸ κατὰ φύσιν, et *Lois*, ci-dessous). « *In hujus* (id est Platonis) *autem locis omnibus inest dictio* κατὰ φύσιν *eaque ita posita ut Pindari non esse non possit.* » Mais le lecteur de M. de Wilamowitz pensera que Platon est sujet à caution, que les mots κατὰ φύσιν sont de son invention, et que rien n'est plus tenace qu'une erreur de mémoire. Cependant on ne peut oublier qu'Hésychius (Schmidt, III, 60) cite ce mot célèbre sous la forme suivante : νόμος ὁ πάντων βασιλεὺς κατὰ τὴν φύσιν. Faut-il attribuer cette définition au fait que la source d'Hésychius avait subi l'influence du *Gorgias* ou qu'Hésychius avait lui-même dans l'esprit le fameux passage 484 B ? Il me semble plus vraisemblable de supposer que ces mots κατὰ φύσιν figuraient bien dans le texte de Pindare. D'ailleurs, qu'on les accepte ou les rejette, l'essai de démonstration qu'on lira ci-dessous n'en est nullement affecté.

2. Selon M. Croiset, la leçon ἄγει βιαίων τὸ δικαιότατον « n'a pas de sens ». La correction traditionnelle ne lui paraît pas non plus satisfaisante : ἄγει est « obscur et faible » : les mots ὑπερτάτᾳ χειρί, qu'il faut bien rapporter à νόμος, « forment une image bizarre » ; cependant il avoue « qu'il n'y a là rien qui soit tout à fait absurde ». Mais, pour lui, il faut lire, et dans Pindare et dans le *Gorgias*, ὁ νόμος ... ἄγειν δικαιοῖ τὸ βιαιότατον « la coutume trouve juste que la force mène tout de son bras puissant ». Il me semble dangereux de passer par-dessus la tradition *unanime* des manuscrits et, en même temps, de rejeter la leçon traditionnelle de Pindare (fondée sur le témoignage d'Aristide et de Platon lui-même), pour en proposer une nouvelle qui ne se recommande que par une séduisante ingéniosité. D'ailleurs, cette citation de Pindare ne doit pas être considérée isolément : il faut établir les rapports qui l'unissent, non seulement au *Gorgias* et aux *Lois*, mais aussi à l'*Apologie* de Libanius.

τατον, que Burnet fonde uniquement sur les passages cités du scholiaste d'Aristide et des *Lois*. Il faudrait démontrer que la leçon des manuscrits est *absurde*, pour qu'on pût négliger de tenir compte d'un accord si impressionnant. Nous admettrons donc deux choses qui ne dissimulent pas d'autres postulats que ceux qui nous sont imposés par les faits :

1° Le texte de Pindare, passé à l'état de proverbe, est bien tel que Böckh l'a restitué d'après Aristide et Platon : νόμος ...ἄγει δικαιῶν τὸ βιαιότατον.

2° Le texte du *Gorgias* 484 B, garanti par la concordance des manuscrits, est βιαίων τὸ δικαιότατον.

Mais avant de vouloir tirer des conséquences de cette divergence, il faut préciser en premier lieu ce qu'ont voulu dire et Pindare et Platon. La tâche est d'ailleurs malaisée, en ce qui concerne Pindare : deux interprètes, également pénétrants, de sa pensée, ont pu aboutir à des conclusions très différentes.

M. de Wilamowitz rapproche opportunément du passage en question le fragment 81, cité par Aristide, et qui peint l'attitude du poète en face des problèmes de la justice et surtout de la justification divine (on remarquera qu'il s'agit aussi du rapt des bœufs de Géryon, qui semble avoir troublé et inquiété la conscience de Pindare) :

Σὲ δ'ἐγὼ παρ' ἄμμιν αἰνέω μὲν, Γηρυόνα,
τὸ δὲ Διὶ φίλτερον σιγῶμι πάμπαν.

Pindare se soumettrait en hochant de la tête, mais avec piété toutefois, devant le décret divin qui s'est prononcé en faveur d'Héraclès, sous l'apparence de l'injustice. Il faudrait comprendre alors : « La loi (= τὸ Διὶ φίλτερον, la volonté de Zeus), reine de tous, mortels et immortels, entraîne tout de son bras souverain, et justifie l'extrême violence : c'est ce que je vois.... etc. »

Au contraire, M. A. Puech, dans son édition de Pindare[1], rejette les suggestions de M. A. Croiset et appuie sa traduction sur l'application qu'Hérodote a faite de ce vers. Il entend ainsi : « La coutume, reine du monde, chez les Immortels comme chez les mortels, le mène de son bras souverain et justifie l'extrême violence. » Il se refuse d'ailleurs à admettre que les mots κατὰ φύσιν fassent partie du texte authentique de Pindare. Dans l'état actuel de nos connaissances, il nous est impossible de savoir si le poète pensait à la « loi (divine) » ou à la « coutume » ; mais il

1. Pindare, ed. A. Puech, t. IV (*Isthmiques et fragments*), Paris, 1923. On trouvera le fragment de Pindare, p. 217, rangé sous le n° 49 des « ἄδηλα ».

me semble que M. de Wilamowitz s'est plus approché de la vérité, et que Pindare ne faisait pas une constatation d'expérience, mais répondait à un problème moral qui se posait à son esprit. En tout cas, les vers étant devenus rapidement célèbres, il était facile de passer du sens de « coutume » à celui de « loi (divine ou humaine) ».

Calliclès ne garde rien de ces curieuses réserves que, selon l'interprétation de M. de Wilamowitz, faisait le poète sur le bon droit du maître des Dieux. L'interlocuteur de Socrate, introduit — ou accentue — l'opposition de la « loi » et de la « nature ». D'ailleurs, dans la pensée de Calliclès, le mot νόμος ne se rapporte pas à la loi humaine et conventionnelle (οἱ νόμοι οὓς τιθέμεθα), mais au contraire à la loi véritable, la loi de la nature (483 E ... καὶ ναὶ μὰ Δία κατὰ νόμον γε τὸν τῆς φύσεως). On peut traduire ainsi, en maintenant le texte de B et de T :

[Selon la Nature, dans l'ordre naturel] *la loi... de son bras souverain entraîne toute chose et viole la justice la mieux fondée...*

Devant cette divergence, « il n'y a pas de doute à avoir, dit M. de Wilamowitz : Platon a écrit ce que donne la tradition de ses manuscrits : c'est sans doute une méprise, une erreur de mémoire ; car Pindare a écrit l'autre version, et βιαίων n'est pas en général d'un emploi courant, bien que Platon puisse l'avoir pris ici dans l'acception de βιάζεσθαι ».

Dans les pages suivantes, l'helléniste tâche à démontrer que cette « erreur de mémoire » qui a déformé la pensée véritable de Pindare, Platon a continué de la faire jusqu'à la fin de sa vie : nous la retrouverions encore dans les *Lois* qui sont, de l'aveu de tous, l'œuvre de vieillesse de Platon. S'appuyant sur des témoignages dont la valeur particulière va être immédiatement examinée, M. de Wilamowitz conclut ainsi (p. 98) : « Il est étrange assurément que Platon, dans sa vieillesse, ait eu dans la mémoire le vers de Pindare avec la conception et aussi l'expression qu'il lui a données dans son *Gorgias*, et qu'il l'ait employé à nouveau sans le chercher : s'en arracheront les cheveux bien des philologues qui considèrent une citation de mémoire comme beaucoup plus impardonnable qu'une autre citation tirée d'un livre qu'on n'a pas lu — mais qui du moins a été vérifiée. » L'hypothèse de M. de Wilamowitz est séduisante, et menée avec la fougue coutumière à son auteur : mais, pour qu'elle s'impose, il faut que *nécessairement dans tous les passages cités on ne puisse comprendre le texte sans avoir besoin d'y recourir*. Ceux-ci sont au nombre de trois, et tirés des *Lois* : 890 A, 690 B, 714 E.

Lois 890 A.

Platon combat la distinction sophistique de νόμος et de φύσις, qui était en faveur auprès du public : ... ἰδιωτῶν τε καὶ ποιητῶν φασκόντων εἶναι τὸ δικαιότατον ὅτι τις ἂν νικᾷ βιαζόμενος « des « amateurs » et des poètes prétendant que le droit absolu est de l'emporter par la violence ». M. de Wilamowitz établit le rapprochement que l'on devine : « Il y a ici δικαιότατον, il y a βιαζόμενος : il n'est pas douteux que Platon ne pense au vers de Pindare tel qu'il l'a cité dans le *Gorgias*. »

J'avoue que le rapprochement est loin de me paraître concluant. Assurément le mot δικαιότατον est employé dans les deux passages, et βιαζόμενος ressemble beaucoup au mot βιαίων qui figure dans B et T. L'expression est un peu différente, et la *voix* n'est pas la même : mais on pourrait dire que Platon a employé le verbe βιαίω pour faire le vers et que sa mémoire a été plus ou moins inconsciemment influencée par δικαιῶν ; au contraire, dans les *Lois*, en prose, il se bornerait à y faire allusion, en modifiant légèrement l'expression. Tout cela est *possible*, mais là n'est pas la question : dans ce passage, aussi bien que dans les *deux* autres, doit-on *nécessairement* faire l'hypothèse d'une « erreur de mémoire » si tenace ?

Platon, on peut le supposer, a été vivement irrité par les fausses conceptions de la Justice et du Droit que beaucoup d'ἰδιῶται (c'est-à-dire de non-philosophes) répandaient dans le public. Ils devaient sans doute, comme Calliclès, citer à l'appui de leur thèse des vers équivoques, tels ceux de Pindare. On sait de plus l'hostilité profonde de Platon pour ces poètes sur qui reposait l'éducation traditionnelle ; or, il faut bien l'avouer une fois pour toutes : les vers de Pindare permettent les interprétations les plus audacieuses. Il n'y a ici aucune *nécessité*, ni même aucune *utilité* à supposer que dans les *Lois* 890 A, Platon pense à autre chose qu'au texte authentique de Pindare. Les « amateurs » et les poètes ne disent pas, comme Calliclès, que la loi (de la nature) *viole* le droit le mieux fondé, mais que le droit véritable, c'est de *l'emporter par la force* : il y a une différence considérable entre les deux choses. Dire, avec Pindare, que la violence, sous la main souveraine de la loi (le mot manque de *compréhension* en français, mais quelle matière à amphibologies pour des disciples de Gorgias !) se transforme en un droit véritable, c'est ne rien ajouter ni ne rien retrancher à la pensée de Platon dans les *Lois*. D'ailleurs une expérience très simple peut nous en

convaincre : mettons à la suite du passage en question les vers qui nous ont été conservés par le scholiaste de la IXe *Néméenne* : « ... des « amateurs » et des poètes prétendant que le droit véritable est de l'emporter par la violence, et que l'homme le plus fort fait cesser la situation de droit (mot à mot « la justice ») antérieure à lui [1]. » Y a-t-il rien qui détonne entre ces deux phrases ?

Le mot δικαιότατον, qui se retrouve dans les deux passages, est trop fréquemment employé, et dans un rapport trop lâche avec la version βιαίων τὸ δικαιότατον pour nous contraindre à accepter l'hypothèse de M. de Wilamowitz, du moins en ce premier exemple. Dans le *Gorgias* la situation est tout autre : la violence, se fondant sur la nature, s'y pose en destructrice du droit.

Lois 690 B.

M. de Wilamowitz, après ce premier exemple qui favorise apparemment sa thèse sans la rendre nécessaire, poursuit sa démonstration sur cet autre passage des *Lois*. L'Athénien et le Crétois y discutent des différentes supériorités et en viennent à parler de la suprématie du « savant » sur l' « ignorant » — qui pour Platon, cela va sans dire, constitue un droit de nature. L'Athénien avait dit que la suprématie du fort sur le faible était constante chez les êtres, et selon l'ordre naturel, comme dit jadis le Thébain Pindare (καὶ πλείστην γε ἐν σύμπασι τοῖς ζῴοις οὖσαν καὶ κατὰ φύσιν, ὡς ὁ Θηβαῖος ἔφη ποτὲ Πίνδαρος) et revient encore au poète pour le problème des rapports du savant et de l'ignorant : καίτοι τοῦτό γε, ὦ Πίνδαρε σοφώτατε, σχεδὸν οὐκ ἂν παρὰ φύσιν ἔγωγε φαίην γίγνεσθαι, κατὰ φύσιν δέ, τὴν τοῦ νόμου ἑκόντων ἀρχὴν ἀλλ' οὐ βίαιον πεφυκυῖαν. « La conception pindarique du droit naturel du plus fort est antipathique à Platon, mais la suprématie du savant est aussi pour lui un droit de nature. On comprend bien cela ; mais chez Pindare il n'est pas du tout question de φύσις. Platon a gardé dans sa mémoire avec tant de force, mais si peu d'exactitude, l'expression employée par lui dans le *Gorgias*, qu'il introduit dans Pindare l'interprétation donnée de νόμῳ δικαιότατον, pour κατὰ φύσιν. Il a en particulier dans l'esprit ses propres paroles (*Gorg.* 488 B) où Socrate dit : πῶς φῂς τὸ δίκαιον ἔχειν καὶ σὺ καὶ Πίνδαρος τὸ κατὰ φύσιν. Ce n'est que par cette hypothèse tout à fait incontestable qu'on peut échapper à cette étrange conclusion qu'il y

1. Κρέσσων δὲ καππαύει δίκαν τὰν πρόσθεν ἀνήρ.

aurait eu dans Pindare, malgré les citations, les mots κατὰ φύσιν. » J'ai tenu à traduire en entier ce passage, curieux à plus d'un titre.

Ce paragraphe a ceci d'étrange que M. de Wilamowitz y semble oublier complètement qu'il se devait de nous démontrer que Platon a dans l'esprit la leçon βιαίων τὸ δικαιότατον, et rien d'autre ! Il se détourne de cette question pour donner son attention à une autre, toute différente (cf. *ci-dessus* p. 23) : les mots κατὰ φύσιν, que l'on trouve dans le *Gorgias* comme dans les *Lois*, ont-ils été ajoutés par Platon ? Peut-on tirer de ces lignes de M. de Wilamowitz rien qui oblige à croire que Platon n'a pas songé aux vers authentiques de Pindare ? Voici comment on pourrait rendre, en la schématisant, la pensée de l'illustre helléniste : « Il y a chez Platon (*Lois-Gorgias*) les mots κατὰ φύσιν. Or κατὰ φύσιν n'est pas dans Pindare. Donc il faut admettre que Platon, dans les *Lois*, a toujours dans l'esprit sa version fautive de *Gorgias* ; sinon on devrait supposer qu'il y avait κατὰ φύσιν dans le passage du poète. » Mais peu nous importe que Platon ait déformé le sens des vers de Pindare en y adjoignant κατὰ φύσιν, ou, ce qui est plus probable, qu'il ait déjà trouvé ces mots dans le poète. En tout cas, *on ne peut nullement inférer de l'altération* (*par adjonction*) *de* κατὰ φύσιν *à celle de* δικαιῶν *en* βιαίων.

J'expliquerais ainsi Platon à l'aide de la conception authentiquement pindarique. La suprématie du savant sur l'ignorant est un droit naturel, mais d'une tout autre espèce que celui dont parle Pindare. Elle est toute de persuasion, et une justification n'est pas nécessaire pour elle, tandis qu'elle l'est pour les autres δίκαια κατὰ φύσιν, qui s'achètent par la violence. On pourrait ainsi paraphraser le texte de Platon : « Et certes, très sage Pindare, je ne la dirais pas contraire à l'ordre naturel, mais conforme à cet ordre, la suprématie d'une telle loi, toute volontaire de sa nature, bien loin d'être violente. » La νόμος dont parle Platon a cette originalité d'être à la fois κατὰ φύσιν et οὐ βίαιος. Je ne comprendrais pas la pensée de Platon si je ne supposais que le philosophe a dans l'esprit la vraie leçon de Pindare, et je serais curieux de savoir comment M. de Wilamowitz aurait pu faire tourner à l'avantage de sa thèse cet exemple des *Lois*.

Lois 714 E.

Ce dernier passage, tiré du IVe Livre, ἔφαμέν που κατὰ φύσιν τὸν Πίνδαρον ἄγειν δικαιοῦντα τὸ βιαιότατον « nous avons dit que, d'après l'ordre naturel, Pindare (c'est-à-dire ici, par l'effet d'une brachylogie assez forte, la *loi* que préconise Pindare) entraîne en la jus-

tifiant la plus extrême violence » contredit la thèse de M. de Wilamowitz d'une façon si flagrante qu'il est inutile d'insister. Après quelques explications assez obscures, il aboutit à cette conclusion, ou plutôt a recours à cette échappatoire : « A la pensée de Platon convient mieux la conception qu'il a adoptée dans le *Gorgias* et au Xe livre des *Lois*. Au IVe livre, la véritable conception pindarique a été introduite par un lecteur, comme Aristide l'a fait pour la citation qu'il a tirée du Gorgias. »

Voici le lecteur *ex machina* qui apparaît pour faire entrer dans le texte de Platon l'expression authentique de Pindare — au moment où ce texte contredit trop violemment l'hypothèse où l'on s'est engagé ! Bref, si on établit, pour ainsi dire, le bilan de ces rapprochements, on aboutit à ce résultat :

Le premier exemple invoqué s'explique sans faire intervenir l'hypothèse, un peu étrange malgré tout, de M. de Wilamowitz.

Pour le second, on délaisse la question principale pour démontrer que les mots κατὰ φύσιν n'appartiennent pas au texte de Pindare, alors que nous avons de bonnes raisons de croire le contraire.

Le troisième contredit l'hypothèse si brutalement que son auteur doit recourir à l'artifice d'un lecteur providentiel.

Nous en sommes au point où nous prenons une route différente de celle de M. de Wilamowitz ; cette divergence ne fera que s'accroître : car, avec sa façon un peu provoquante, M. de Wilamowitz annonce que « la faute de Platon est encore plus grande (que nous pouvions le penser) ; il n'a pas corrigé son erreur, bien qu'elle ait été vivement relevée. » Cette phrase introduit, entre le texte du *Gorgias* et Libanius, un rapprochement qu'avec M. de Wilamowitz nous considérons comme essentiel, — bien qu'il nous conduise à des conclusions opposées. Voici le § 87 de Libanius :

Οὕτω καὶ περὶ Πινδάρου διαλέγεται, δεδοικὼς αὐτοῦ τὴν διδαχὴν καὶ φοβούμενος μή τις τῶν νέων ἀκούσας ὡς ὑπερτάτῃ χειρὶ βιάζεται τὸ δίκαιον, ἀμελήσας τῶν νόμων ἀσκῇ τὼ χεῖρε. Καὶ τοῦτο οὕτως εἰκότως ὑφορᾶται Σωκράτης, ὡς ὁ σοφώτατος Ἄνυτος ἐτόλμησε μεταγράψαι τὸ τοῦ ποιητοῦ καθάπερ ἐν Σκύθαις διαλεγομένου καὶ οὐκ εἰσομένοις ἀνθρώποις τί μὲν Ἀνύτου, τί δὲ Πινδάρου. Ἀλλὰ τοῦτο μὲν καλῶς ἐποίησε κακουργῶν. Ἐν γὰρ τῷ μεταθεῖναι τὸ τοῦ ποιητοῦ κατηγόρηκε τοῦ Πινδάρου, καὶ τὸν Σωκράτην ἐπήνεσεν.

Les raisons ici invoquées par M. de Wilamowitz sont très pressées, et nous avons avantage, je crois, à traduire le texte même : avec une pensée aussi souple, et qui brûle les intermédiaires, la précaution n'est pas inutile sans doute.

La version βιαίων τὸ δικαιότατον est dans un rapport évident avec βιάζεται τὸ δίκαιον dans Libanius — j'en suis, avec M. de Wilamowitz, intimement convaincu. Mais comment convient-il d'interpréter ce rapport ? « ... Ensuite une altération de l'expression — qui sûrement devait retirer à la pensée tout caractère choquant — est reprochée à l'Accusateur : c'était donc là concéder, dit Libanius, que la leçon véritable était choquante et, en conséquence, justement blâmée par Socrate. C'est une chose évidente que les paroles de Pindare avaient chez Polycratès un autre sens que celui sous lequel « Socrate » les avait citées. Elles ont chez Platon un sens autre que chez le véritable Pindare. Cela ne peut être fortuit. Libanius s'est-il seulement avisé de la divergence qu'il constatait entre le texte de Polycratès et celui de Platon, et a-t-il élevé contre le sophiste un reproche qui, en réalité, touchait Platon ? Cela va bien avec le texte de Libanius, mais c'est très peu vraisemblable en soi, puisque c'est supposer de sa part une vérification pénétrante du texte. Il est plus suggestif de penser que Polycratès disait : « Δικαιῶν τὸ βιαιότατον, il n'y a là aucune violation de la justice, mais seulement une justification de la violence ; Socrate a donc été injuste envers Pindare ». Puis Libanius a revu le *Gorgias* seulement, et non Pindare : il devait imputer l'altération à Polycratès. En tout cas, la conception « non-pindarique » est certaine chez Platon. Que celui-ci ne se soit pas soucié de Polycratès, même dans un petit détail où une méprise lui avait été signalée, c'est tout à fait caractéristique : lorsqu'il écrivait les *Lois*, il avait, depuis longtemps, complètement oublié Polycratès. » M. de Wilamowitz tire de ce dernier développement cette conséquence « incontestable » que Polycratès avait sous les yeux le *Gorgias* et que c'était contre le Socrate de Platon qu'il dirigeait sa polémique.

Il était déjà dangereux en soi de vouloir suivre, dans l'œuvre de Platon, l'histoire d'une erreur de mémoire ; pour un auteur moderne, avec des documents multiples, la chose serait bien difficile à prouver ! Or on a vu que des trois témoignages dont l'accord était rigoureusement nécessaire, le premier est au moins douteux, le second ne se rapporte pas directement à la question posée, le troisième contredit violemment l'hypothèse. Mais on demande encore plus au lecteur : si Libanius accuse Polycratès d'avoir falsifié les vers de Pindare, c'est qu'il a été lui-même négligent : ayant sous les yeux le texte de la citation dans le *Gorgias* (βιαίων τὸ δικαιότατον) et dans Polycratès (? δικαιῶν τὸ βιαιότατον), il a eu la paresse de la vérifier dans Pindare : il aurait vu alors que le coupable était Platon, et non pas le sophiste. Par

l'effet d'une malchance vraiment extraordinaire, sur les mêmes vers, Platon se serait trompé toute sa vie, Libanius n'aurait pas eu le scrupule de vérifier le texte authentique (assez connu d'ailleurs pour qu'il n'eût pas besoin de le faire !). Une telle négligence est-elle vraisemblable chez un homme comme Libanius qui, huit siècles après les événements, compose de références son *Apologie de Socrate* ? Les renvois que Förster aligne au bas des pages de son édition dénoncent des emprunts continuels. Libanius aurait-il tant insisté sur cette altération qu'Anytos avait fait subir au texte authentique, « comme s'il se trouvait parmi des Scythes », s'il n'avait été convaincu, par des arguments ou des preuves qui nous font défaut, que c'était Polycratès le falsificateur ? Enfin je ne vois pas du tout ce qu'il peut y avoir de « caractéristique » dans le fait que le philosophe ne se soit pas avisé, malgré le parti que Polycratès avait su en tirer, de corriger son erreur ; le « caractéristique » risque bien alors de se confondre avec l'invraisemblable. Le point de départ était excellent : il faut maintenir la leçon des manuscrits. Mais M. de Wilamowitz nous a entraînés dans une suite d'hypothèses de plus en plus difficiles à admettre :

1° Il a voulu retrouver dans l'œuvre de Platon les traces d'une erreur de mémoire ; or, sur trois exemples, le dernier contredit si violemment l'auteur que celui-ci doit, malgré ses principes, faire surgir un lecteur qui introduit le texte authentique de Pindare.

2° Rapprochant avec raison un passage de Libanius de la tradition manuscrite du *Gorgias*, il a dû supposer que le rhéteur fut assez négligent pour ne pas vérifier les vers de Pindare, d'ailleurs si connus ; sur cette paresse il a échafaudé une construction arbitraire et fragile, par laquelle il retourne l'accusation de falsification contre l'Accusateur.

3° Platon n'a pas fait attention à la rectification de Polycratès : alors que Xénophon réfute les arguments de ὁ κατήγορος, alors que Libanius, des siècles plus tard, reprendra en détail l'*Accusation*, le pamphlet de Polycratès n'aurait pas eu sur Platon cette faible influence de lui faire citer, selon le texte, les vers de Pindare ! L'erreur est trop opiniâtre pour être seulement vraisemblable ! Il ne faut pas cependant désespérer, ni ressembler à ces μισόλογοι dont parle le *Phédon* (89 D) : Γίγνεται ἐκ τοῦ αὐτοῦ τρόπου μισολογία τε καὶ μισανθρωπία. Ἡ γὰρ μισανθρωπία ἐνδύεται ἐκ τοῦ σφόδρα τινὶ πιστεῦσαι ἄνευ τέχνης, καὶ ἡγήσασθαι παντάπασιν ἀληθῆ εἶναι... τὸν ἄνθρωπον.

IV. — ESSAI DE SOLUTION

I. Gorgias 484 B.

Ne serait-il pas possible, en utilisant le même point de départ — le texte de B et T à la page 484 — de rendre compte, avec moins de coûteuses hypothèses, du rapport qui unit le passage du *Gorgias* au § 87 de Libanius ? Une explication peut être proposée qui ne postule, ni une méprise de la part de Platon, ni de la négligence de la part de Libanius, ni non plus une étrange indifférence du philosophe à corriger une erreur utilisée par l'adversaire. M. de Wilamowitz a d'ailleurs été effleuré par un doute, qu'il rejette d'un impérieux *es kann kein Zweifel sein* : « Qui croira, dit-il, que Platon faisait citer à Calliclès un vers de Pindare, dont Socrate s'était réellement occupé dans des entretiens dont Polycratès était informé pour les avoir entendus de sa bouche ? » On peut justement penser que Polycratès travaillait, non pas sur des ouvrages écrits par les Socratiques, mais au contraire sur des souvenirs personnels : M. de Wilamowitz ne dit-il pas lui-même que Polycratès « était personnellement informé des entretiens de Socrate » ? Par ailleurs, Markowski a montré, en étudiant l'*Apologie* de Libanius, que tous les griefs accumulés par l'Accusateur se fondent sur les habitudes et la vie même du philosophe. Ainsi, il remarque dans sa dissertation (p. 48) : « *singulos autem vel Hesiodi vel Pindari vel Homeri versus, quibus Socratem ad persuadendum usum esse contenderat, Polycrates non minus quam Antisthenes a Socrate in colloquiis allatos audire potuerat* » ; ou encore (p. 52) : *septimi vero accusationis capitis causam Polycratem in Socratis ipsius vita et moribus repperisse fere manifestum est.* »

Si on veut faire des reproches à Libanius, ce n'est certes pas pour l'accuser de négligence dans ses emprunts : d'ailleurs, en dépit de Förster (*Praef.*, p. IV), l'*Apologie de Socrate* n'est, somme toute, qu'un minutieux pillage. Cette pauvreté d'invention présente d'ailleurs, à notre point de vue, la meilleure des garanties. Aussi bien la citation de Pindare n'est pas d'une importance secondaire ; elle n'a pas été faite en passant (déjà au § 70 Libanius y pensait) ; cela nous incline à croire qu'elle jouait dans le pamphlet de Polycratès une importance considérable

(d'autant plus que Libanius, comme Schanz[1] le suppose, a dû beaucoup réduire le nombre des citations accablantes que l'Accusateur prêtait à Socrate). Or, Libanius avait sous les yeux des *œuvres à jamais perdues pour nous* ; il lisait sans doute, outre l'*Accusation* de Polycratès, les défenses diverses des Socratiques. Qui nous dit si, dans ses Apologies disparues, Libanius n'avait pas trouvé qu'on y reprochait à Polycratès d'avoir falsifié le texte de Pindare, pour mieux prouver que Socrate inspirait à la jeunesse la haine de la démocratie et le goût de la tyrannie ? C'est peut-être une sorte de sophisme que de raisonner comme si nous avions en mains toutes les pièces du procès — tandis que nous ne savons que ce que Libanius et Xénophon ont jugé bon de nous dire. Notre information est misérable, ne l'oublions pas ; faisons confiance à Libanius, au lieu d'avoir la prétention de le surprendre en flagrant délit de paresse ; rejetons en esprit les hypothèses de M. de Wilamowitz : ce n'est pas en introduire clandestinement une nouvelle que de voir en Polycratès un homme qui a été en contact direct avec Socrate. Rien ne l'empêchait d'ailleurs de suivre les leçons de Gorgias : il était courant de passer d'un maître de sagesse à l'autre, et le cas d'Isocrate n'était pas une exception.

Je reprends le § 87 de Libanius qui peut être ainsi traduit, avec plus d'exactitude que d'élégance :

« C'est ainsi qu'également à propos de Pindare, il (Socrate) dit, dans sa conversation, qu'il redoute son enseignement et craint qu'un jeune, entendant dire *que le droit est violé par un bras puissant*, ne dédaigne les lois pour exercer son bras. Et Socrate est si bien fondé à regarder d'un mauvais œil (ce vers, cette interprétation) qu'Anytos, en homme fort habile, a eu l'audace de falsifier la citation du poète, comme s'il parlait au milieu de Scythes, et non devant des gens capables de discerner ce qui appartient à Anytos et ce qui appartient à Pindare. Mais il a bien fait d'agir ainsi déloyalement : en transposant les (termes des) vers du poète, il a accusé Pindare et justifié Socrate. »

Mettons l'un en face de l'autre les deux seuls faits dont nous soyons certains : d'un côté Platon a mis la version βιαίων τὸ δικαιότατον dans la bouche de l'adversaire de Socrate ; de l'autre, Libanius accuse hautement Polycratès d'avoir à dessein « falsifié », « transposé » le texte authentique de Pindare ; et il se trouve

1. Schanz, *Einleitung* zur Apologie des Sokrates (Sammlung ausgewählter Dialoge Platos mit deutschem Kommentar), III Bändchen, *Apologia*, *passim*.

qu'il nous rappelle la forme « altérée » dont Socrate pouvait craindre qu'un jeune ambitieux se servît pour violer les lois. Les vers véritables étaient bien connus d'un lettré comme Libanius. Socrate redoutait qu'on ne tirât de la citation cette conclusion que le « droit est violé par un bras fort » et faisait toutes réserves sur les enseignements qu'on pouvait tirer de ces vers. Vient Polycratès qui « transpose » les termes du poète, et justifie ainsi les appréhensions de Socrate : or, ce ne peut être qu'en lui attribuant la forme « altérée », c'est-à-dire ὁ νόμος ἄγει βιαίων τὸ δικαιότατον. Telle est la thèse que nous nous proposons de défendre dans ses détails.

La citation de Pindare a connu un rapide succès. Déjà Hérodote (III, 38) en faisait une application quasi proverbiale, peut-être éloignée de la signification première. Darius, étonné de voir des Indiens manger rituellement le cadavre de leur père, leur demande s'ils renonceraient à cette coutume pour de l'argent : ils crient à l'impiété, et l'historien constate avec son « relativisme » ordinaire : οὕτω μέν νυν ταῦτὰ νενόμισται· καὶ ὀρθῶς μοι δοκέει Πίνδαρος ποιῆσαι νόμον πάντων βασιλέα φήσας εἶναι« telle est aujourd'hui leur coutume ; et Pindare me semble avoir eu raison de dire qu'elle est la reine de tous ». Avec les sophistes, la citation devait connaître de nouvelles applications ; on sait que, chez eux, l'opposition φύσις-νόμος était devenue un véritable lieu commun ; or, les vers de Pindare (surtout si on admet que les mots κατὰ φύσιν appartiennent au texte authentique) s'y prêtaient très facilement. Ainsi, dans le *Protagoras*, Hippias, que Platon représente un peu comme un fantoche, se sert de cette antithèse pour faire à ses hôtes un compliment original (337 C) : Ὦ ἄνδρες... οἱ παρόντες, ἡγοῦμαι ἐγὼ ὑμᾶς συγγενεῖς τε καὶ οἰκείους καὶ πολίτας ἅπαντας εἶναι φύσει, οὐ νόμῳ· τὸ γὰρ ὅμοιον τῷ ὁμοίῳ φύσει συγγενές ἐστιν· ὁ δὲ νόμος, τύραννος ὢν τῶν ἀνθρώπων, πολλὰ παρὰ τὴν φύσιν βιάζεται. « Vous tous qui êtes ici présents, je vous considère comme des parents, des amis intimes, des concitoyens, selon la nature, sinon d'après la loi ; car, par un effet de la nature, le semblable s'apparente au semblable, tandis que la loi, cette souveraine absolue de l'humanité, fait subir bien des violences à l'ordre naturel. » On voit, d'après ces deux exemples, qu'il a dû en être de la citation de Pindare comme de certaines autres que nous employons à peu près perpétuellement à contre-sens. La célèbre, la trop célèbre phrase de Pascal (*Pensées*, ed. Brunschwicg, n° 277) « le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point » oppose l'intuitif au discursif (cf. n° 282 « le cœur sent qu'il y a trois dimensions dans l'espace... et la raison démontre ensuite

qu'il n'y a point deux nombres carrés dont l'un soit double de l'autre »). Or, combien de fois l'usage commun s'autorise de cette pensée pour souligner le caractère incompréhensible, absurde même, de la passion ! Hérodote se servait de Pindare pour mettre en évidence la diversité des coutumes humaines ; Hippias établit entre la « loi » et la « nature » un contraste étranger aux intentions du poète... et ils ne devaient pas être les seuls.

Il est certain que Socrate était hostile à l'éducation morale traditionnelle, qui reposait sur les maximes des poètes « divins ». Platon a sans doute systématisé la pensée de son maître qui, dans le Ier livre de la *République*, par exemple, insiste longuement sur leur inanité et leur immoralité. Or, les vers de Pindare prêtaient aux interprétations les plus périlleuses : on pouvait en tirer cette justification par le fait qu'*avec un bras puissant on force le droit* (ou la justice). Géryon, propriétaire légitime de ses bœufs, se les est vu enlever par Héraclès « sans qu'il les lui ait demandés ou achetés » ; rien n'était plus facile à des jeunes gens peu enclins aux scrupules que d'isoler ὑπερτάτᾳ χειρί et le résultat — en se moquant bien de la volonté des dieux. Cette maxime pouvant être utilisée à la justification des pires violences, Socrate était autorisé à avoir des craintes au sujet des applications morales que l'on pouvait tirer de Pindare. Sans doute lui-même, « dans sa conversation », analysait les vers du poète avec cette virtuosité qui, parfois, nous apparaît assez sophistique, au mauvais sens du terme (cf. la citation de Simonide dans le *Protagoras*) et faisait ressortir l'immoralité pratique que favorisaient les vers de Pindare.

Polycratès, qui semble avoir appartenu au cercle socratique, a pu entendre les critiques de Socrate. Choqué, comme beaucoup de ses concitoyens, de voir suspecter l'enseignement moral traditionnel, il a pris pour l'un des principaux « chefs d'accusation » que Socrate choisit toujours les « pires passages » (τὰ πονηρότατα, Xénophon) pour inspirer à la jeunesse le mépris de la démocratie et de la légalité. Pour charger le philosophe, il n'hésite pas à « altérer », à « transposer » le texte authentique de Pindare : une seule falsification est possible, celle qui consacre l'interprétation dont s'inquiétait justement Socrate :

νόμος ὁ πάντων βασιλεὺς
θνατῶν τε καὶ ἀθανάτων
ἄγει βιαίων τὸ δικαιότατον
ὑπερτάτᾳ χειρί.

Il était facile à Polycratès, une fois qu'il avait prêté à Socrate la citation sous cette forme, de montrer qu'il était un maître

réactionnaire et violent. Par exemple, en gardant à νόμος son sens ordinaire de « loi », il pouvait lui faire dire : *la loi* (la législation ou la constitution établies) *entraîne avec elle, de son bras souverain, la plus grande justice et la viole.* » On sait, en effet, combien Socrate s'était vu reprocher ses critiques sur le système judiciaire d'Athènes : Polycratès pouvait ainsi prouver que Socrate enseignait que la législation en usage violait la véritable justice. D'une autre façon, en introduisant, comme Calliclès, l'antithèse νόμος-φύσις, il pouvait prétendre que Socrate rejetait la législation existante pour invoquer la vraie loi, la seule qui comptât pour lui, la loi souveraine et naturelle (ὁ νόμος ὁ κατὰ φύσιν) — celle de la violence qui bouleverse le droit le plus strict. Il ne faut voir là que des hypothèses, et nous ne pouvons naturellement pas savoir comment Polycratès s'est servi de l'argument : en tout cas, plusieurs moyens étaient à sa disposition, grâce à l'altération qu'il avait fait subir au texte de Pindare, *comme s'il était au milieu de peuplades sauvages.*

On comprend ainsi très bien que Polycratès soit dit avoir approuvé ou justifié Socrate, tandis qu'au contraire, il se faisait l'accusateur de Pindare. Ce que le philosophe reprochait au poète, ce n'était pas de dire que la force viole le droit, mais d'avoir mis, pour ainsi dire, en circulation, une pensée aussi dangereusement ambiguë. Polycratès lui a donné raison, puisqu'il n'a pas craint d'attribuer à Pindare précisément le sens et la forme que Socrate craignait qu'on en tirât. Socrate était ainsi justifié dans ses critiques. Mais, par cette malhonnêteté, Polycratès faisait supporter au poète le discrédit d'une apologie grossière de la violence et de l'illégalité ; il chargeait, il « accusait » Pindare, pour accabler perfidement Socrate.

Libanius aurait, selon cette hypothèse, incorporé dans ses développements quelque fragment d'une Apologie socratique. Polycratès avait à la fois accusé Socrate de critiquer les poètes et de se servir de leur autorité reconnue pour abuser la jeunesse : il prêtait à Socrate, pour prouver son dire, la version que l'on sait. Le Défenseur inconnu s'en serait, ma foi, assez habilement tiré, en rétorquant que *Socrate était si bien fondé dans sa critique de Pindare que l'adversaire, pour accabler le philosophe, lui prêtait justement cette interprétation immorale : or, en agissant ainsi, il approuvait Socrate et accusait Pindare.* Il est d'ailleurs conforme aux procédés de l'époque de montrer que l'adversaire aboutit à un résultat exactement opposé à celui qu'il prétendait obtenir : par exemple, on se rappelle que dans le *Busiris*, Isocrate montre que le roi d'Égypte devait avoir moins de gré à son

« louangeur » que Socrate à son accusateur : Polycratès a accusé l'un de dévorer les étrangers, l'autre d'avoir eu pour disciple Alcibiade — ce qui est faux, mais serait flatteur (*Bus.*, p. 189). Dans le même ouvrage, il dit que Socrate doit être aussi reconnaissant à Polycratès qu'à ceux qui ont l'habitude de le louer (τῶν ἐπαινεῖν αὐτὸν εἰθισμένων). On peut penser que l'apologie inconnue renfermait quelque chose de ce genre.

S'il en est ainsi, Libanius n'est pas coupable d'une négligence peu compatible avec ses habitudes : il connaissait aussi bien que nous et que Platon le texte authentique de Pindare. Mais il a trouvé, nous ne savons où, qu'un apologiste socratique accusait Polycratès d'avoir altéré des vers que le philosophe critiquait avec raison. On comprend aussi pourquoi Platon, dans le premier des passages allégués par M. de Wilamowitz, peut — à la rigueur — sembler garder le souvenir de l'interprétation falsifiée. Socrate — et Platon non moins que lui — craignait les enseignements de Pindare, et en particulier que la jeunesse n'en tirât les conséquences les plus immorales ; or Polycratès, par son acte malhonnête, n'a que trop prouvé la possibilité de l'interprétation, et il est concevable que Platon y ait fait allusion dans les *Lois* 890 A, mais rien n'est moins certain. Dans le second passage, Platon use de la formule κατὰ φύσιν qui, très probablement, ainsi que Böckh l'a pensé, appartient à Pindare. D'ailleurs, il garde si bien dans sa mémoire le texte authentique (le rôle que la citation jouait dans le pamphlet aurait pu l'y graver, si elle ne s'y trouvait déjà) que, dans le même ouvrage, il cite les vers sous leur forme véritablement pindarique. La mémoire de Platon est peut-être moins « caractéristique » que cette faute éternelle qu'il n'aurait pas corrigée, même après avoir donné, par là, des armes à l'accusateur. Libanius n'a pas eu la sotte négligence de se fier uniquement au texte du *Gorgias* ; Platon n'a pas continué de faire, jusqu'à son vieil âge, une erreur dénoncée dans des circonstances dramatiques ; le lecteur, qui paraît au IVe livre des *Lois* pour introduire la leçon authentique, et n'a pas d'autre emploi, rentre dans le néant dont aucune nécessité, qu'une hypothèse hardie, l'avait fait sortir.

Nous n'avons à accuser personne. Si nous retrouvons dans le *Gorgias* le texte altéré de Pindare, c'est que Platon l'a voulu : il a mis cette citation dans la bouche de l'adversaire de Socrate, de ce mystérieux Calliclès qui, doué d'une vie personnelle et intense, joue dans le dialogue le rôle de « repoussoir ». Ses théories font mieux ressortir que Socrate fut, avant tout, le Juste. On remarque que, tandis que Calliclès s'appuie sur la citation

falsifiée pour justifier la violence, Socrate semble manifester une certaine répugnance pour les vers du poète et envelopper Pindare et Calliclès dans une même suspicion. Ce détail, qui jusqu'ici, pouvait être laissé dans l'ombre, n'est pas négligeable. Mais il ne suffit pas que Platon ait sans doute pensé à l'altération de Polycratès lorsqu'il écrivit son *Gorgias* : il faut encore que Calliclès présente des points communs assurés avec Polycratès. Nous allons tâcher de montrer qu'à tout le moins, *il y a du Polycratès dans Calliclès*. D'une autre façon et, pour ainsi dire, sur un plan différent, l'antériorité du pamphlet au dialogue serait prouvée : Platon aurait mis, dans la bouche de ce personnage énigmatique, l'altération précise dont Libanius accuse Polycratès d'avoir été l'auteur.

*
* *

II. Calliclès.

Sauf un seul, tous les personnages du *Gorgias* nous sont connus. L'inséparable Chéréphon, raillé par Aristophane, suit Socrate comme une ombre familière ; Polos d'Agrigente était l'auteur d'une Τέχνη dont Aristote a gardé le souvenir ; enfin je ne parle pas plus du patriarche de la sophistique que de Socrate lui-même. Au contraire, nous ne savons de Calliclès que ce que Platon a bien voulu nous en dire : les scholiastes et commentateurs du *Gorgias* ne nous suggèrent rien. On est amené à chercher si un examen approfondi n'apporterait pas quelque éclaircissement à la question qui nous occupe : car, enfin, c'est des lèvres de Calliclès que sortent les vers altérés de Pindare. Même si on ne doit pas aboutir, il faut poser le problème de Calliclès : alors, et alors seulement, tous les éléments internes qui peuvent concourir à une solution auront été utilisés.

Un personnage inconnu discutant avec Socrate et Gorgias, voilà qui devait naturellement exciter la sagacité des commentateurs et faire naître des hypothèses diverses. On a cru, tout bonnement, que Calliclès était un homme politique, portant ce nom et ayant réellement vécu à Athènes vers la fin du ve siècle. Mais la chose est si peu vraisemblable que Gercke, dans son *Introduction* si souvent citée par nous, semblait n'hésiter qu'entre l'hypothèse du pseudonyme et celle de la fiction (p. xi) : « Aussi doit-on, contre l'opinion d'anciens commentateurs qui prenaient

encore, en toute confiance, Calliclès pour un personnage historique, conclure qu'il est, soit un pseudonyme, soit, plus vraisemblablement, une figure imaginée. »

Malgré quelques apparences de témoignages[1] en faveur de cette existence historique de Calliclès, il n'est pas croyable que dans une époque dont l'histoire publique nous est assez bien connue, ce Calliclès, si éloquent dans le *Gorgias*, n'ait laissé aucune trace de ses talents. Par ailleurs, si Platon a voulu créer un personnage « qui exprimait les idées qui étaient dans l'air avant 400 », mille détails concrets perdent toute signification. Platon nous dit les noms de ses amis (qui ont réellement existé, et dont nous connaissons d'ailleurs le nom tout au moins) ; il nous indique quel était son dème (495 D), et même nous révèle le nom de son « amant » — le beau Dèmos, fils du second mari de la propre mère de Platon. On veut bien laisser entière au philosophe cette liberté d'interprétation qui a transformé — et peut-être déformé — les traits du Socrate historique : toujours est-il qu'on a peine à admettre que ces détails singuliers ne servent qu'à donner une apparence de réalité à un personnage purement symbolique, à un porte-parole.

Il est vrai que les essais faits jusqu'ici pour mettre sous le nom de Calliclès quelque figure illustre d'Athènes n'ont guère été heureux ; j'avoue même que j'étais, au début de cette étude, très peu favorable à ce jeu trop facile, et qui fait penser aux « clefs » de tel roman contemporain : aucune ne convient parfaitement, encore que chacun soit persuadé de la valeur exclusive de la sienne. On a avancé les noms d'Alcibiade, d'Isocrate[2], d'autres encore : de ces hypothèses, les deux suivantes nous semblent mériter, pour des raisons particulières, un moment d'examen.

Th. Bergk[3] avait pensé que les maximes réalistes du *Gorgias* devaient être attribuées à Charicles, un des *Trente*. Repoussant

---

1. A. Menzel, *Kallikles, Eine Studie zur Geschichte der Lehre vom Rechte des Stärkeren*, Leipzig, 1922, Exkurs I et II.

2. S. Sudhaus, dans le t. 44 du *Rheinisches Museum*, reprenant la thèse d'un « programme » que je n'ai pu avoir entre les mains, rapproche curieusement Calliclès d'Isocrate. Il y a évidemment des ressemblances de doctrine : le mépris de la philosophie en tant que telle, la glorification de la πλεονεξία. Mais, comme le fait remarquer M. l'abbé Diès (*Autour de Platon*, II, p. 403), Isocrate n'a vu dans l'opposition de la philosophie théorique et de la pratique qu'un lieu commun. Surtout, il ne semble y avoir aucune ressemblance personnelle entre Calliclès et Isocrate. Mais il faut, je crois, retenir de cette comparaison que Polycratès et Isocrate ont eu, peut-être, des maîtres communs : d'où des idées communes, et aussi la sollicitude(?) d'Isocrate pour corriger le *Busiris* de Polycratès.

3. Bergk, *Griechische Litteratur-Geschichte*, t. IV, 446.

l'hypothèse d'une fiction complète, Bergk pensait que Platon, « par une crainte bien compréhensible », avait légèrement modifié le nom de l'homme politique. « Le déguisement est d'ailleurs transparent, disait-il ; c'est à Chariclès qu'on pense. » Ce rapprochement ne se fonde pas seulement sur la similitude des noms : Dans un passage des *Mémorables* (I, II, 31), Chariclès et Critias, devenus *tyrans*, reprochent à Socrate de se faire des disciples dans la jeunesse, en dépit d'un édit récent. Chariclès, qui semble avoir quelque chose du caractère violent de Calliclès, s'irrite des éternelles comparaisons « mécaniques » de Socrate, et surtout de la parabole des Mauvais Bergers, trop transparente : or Calliclès se montre également excédé des histoires de forgerons, et la comparaison des Mauvais Bergers se poursuit longuement dans le *Gorgias*. Outre des difficultés internes insurmontables (qui s'opposent également à l'identification avec Critias), on se heurte à de véritables invraisemblances extérieures que M. de Wilamowitz a vivement soulignées, dans le premier volume de son *Platon* (p. 211-12, note) : « Un tel changement de nom est sans exemple en grec ; et pourquoi Platon aurait-il craint de mettre en scène Chariclès, qui était mort à cette date ? Lui tenait-il de plus près que l' « amant » du beau-fils de sa mère ? » De plus, rien n'indique que Chariclès ait été en relations suivies avec Socrate, ou qu'il ait eu les moindres talents littéraires : or ceux de Calliclès ne sont pas niables, et Socrate le regarde — avec quelque malice peut-être — comme un des hommes les plus cultivés d'Athènes.

« Il n'y a pas pour moi le moindre doute qu'en Calliclès ne soit représenté l'oncle de Platon, l'écrivain de talent, le poète aux dons supérieurs, le chef du parti oligarchique à Athènes, c'est-à-dire Critias, et que sa doctrine du « *Surhomme* » ne soit empruntée à ses écrits. » Telle est la thèse toute différente que A. Menzel a soutenue dans le premier *Excurs* de son ouvrage. Il s'attache à une suite de petits faits, dont le groupement même ne paraît pas imposant. Ainsi il compare la passion de Calliclès pour le beau Dèmos à l'affection de Critias pour Euthydème (de tels sentiments ne constituaient pas un signalement dans l'Athènes du ve siècle !). Comme on sait que Critias était de caractère violent et qu'il aimait la poésie, il est facile d'établir des rapports entre les ouvrages perdus de Critias et l'individualisme forcené de Calliclès. Outre que rien ne fait croire (tout au contraire) que Platon ait vu le rôle politique de son oncle sous le même jour qu'un historien moderne, toutes ces recherches ingénieuses de Menzel me semblent, pour ainsi dire, viciées à la base.

Il suffit de faire une observation d'une simplicité humiliante, mais qui ne se présente pas à l'esprit d'un lecteur pénétré de souvenirs nietzschéens : *Calliclès n'a rien d'un oligarque extrémiste.* S'il exalte les droits de l'individu en face de l'égalitarisme athénien, il n'en appartient pas moins au parti démocratique ; il est plus comparable à Alcibiade qu'à l'un des *Trente.*

Les indications de Platon sur l'attitude politique de Calliclès sont formelles, et d'autant plus importantes qu'elles présentent, pour ainsi dire, le personnage. Socrate fait un parallèle un peu précieux entre ses sentiments et ceux de Calliclès ; il constate que tous deux ont chance de se comprendre (481 C), puisque l'un et l'autre ils ont deux passions : Socrate aime Alcibiade et la Philosophie, Calliclès est passionnément attaché au *Dèmos* athénien... et à « celui » de Pyrilampès. D'après Socrate, Calliclès est comme sans volonté devant les caprices de ses « amours » : « Dans l'assemblée, si, quand tu parles, le peuple d'Athènes dit qu'il en va autrement, tu changes d'opinion pour dire ce qu'il désire... Tu es si peu capable de t'opposer aux volontés et aux paroles de tes amours que, si on s'étonnait de l'*étrangeté* des propos que tu tiens pour leur plaire, tu pourrais peut-être répondre, pour être franc, qu'*à moins d'empêcher tes amours de parler ainsi, tu ne cesseras jamais, quant à toi, de parler de cette façon.* » Nous sommes, il me semble, bien loin de Critias, à qui ses amis politiques élevèrent ce tombeau symbolique : l'Oligarchie tenant une torche à la main et mettant le feu à l' « exécrable » Démocratie ! *Calliclès dit ce que le peuple désire entendre :* ses propos publics sont « étranges » parce qu'ils contrastent avec sa conviction personnelle. Quand Calliclès regimbe contre les conclusions morales de Socrate (513 C), le philosophe impute cette résistance à la passion démocratique, qui possède l'âme de son interlocuteur (513 C ὁ δήμου ἔρως... ἐνὼν ἐν τῇ ψυχῇ τῇ σῇ ἀντιστατεῖ μοι). Lorsque Socrate déclare ne pas connaître d'hommes politiques vraiment dignes de ce nom, Calliclès est scandalisé ; lorsque le philosophe accuse Périclès d'avoir rendu ses concitoyens « lâches, bavards, intéressés » (515 E), Calliclès lui réplique vivement qu'il a entendu dire cela aux « gens-à-l'oreille-cassée » : c'est en effet de ce sobriquet que la moquerie athénienne affublait les aristocrates enragés qui « laconisaient » en toute chose, et particulièrement s'adonnaient aux exercices violents des Doriens.

Rien, par ailleurs, ni dans sa personne, ni dans son entourage, ne dénote un homme de noble naissance. Il est désigné par le nom de son dème et non par celui de son père (495 D) ; il est

riche assurément, puisque c'est chez lui que descend Gorgias ; mais sa fortune n'est pas du genre de celle d'un Nicias, grand possesseur par droit d'héritage. L'espèce de club politique auquel il appartient n'a rien des *hétairies* oligarchiques : Andron, un de ses intimes (487 C), s'est fait l'accusateur d'Antiphon, chef de la fraction extrémiste du gouvernement des Quatre-Cents ; quant à Nausikydès, Xénophon en parle comme d'un grand industriel de la minoterie (*Mém.*, II, 7, 6). On peut donc se représenter Calliclès comme un homme riche par son activité commerciale ou industrielle, affilié au parti démocratique, amateur de sophistique et ami de Gorgias, bien qu'il déclare que les sophistes « ne valent rien » (520 A).

Or, c'est dans la bouche de cet homme que Platon a placé la citation de Pindare, telle que Polycratès l'avait sciemment déformée : n'y aurait-il pas un rapport à établir entre l'Accusateur sur lequel les socratiques ont fait le silence et le Calliclès du *Gorgias* ? Celui-ci appartient au parti démocratique modéré dont Anytos fut un des chefs, et Polycratès n'a pas toujours été sophiste, mais a subi, on le sait, de grands revers de fortune.

Il faut relire le dialogue avec cette idée que Platon nous a immédiatement imposée que Calliclès dit, *pour une fois*, ce qu'il pense, et que les propos tenus devant nous forment un contraste bizarre avec son attitude politique. « Il méprise l'égalité, et déclare que l'égalitarisme fait des meilleurs citoyens de pauvres lions de ménagerie ; donc il est aristocrate » ; tel est le raisonnement un peu simpliste auquel il ne faut pas se laisser entraîner. Il importe, en réalité, de ne pas substituer *notre* façon de penser à celle que pouvait avoir un Athénien du ve siècle, et en particulier un Athénien ayant subi l'influence des Sophistes.

Je renvoie aux pages si pénétrantes que M. de Wilamowitz a consacrées à la morale hellénique (*Platon*, I, p. 53). Il a souligné l'opposition constante qu'il y avait, dans une ville comme Athènes, entre l'éducation de la jeunesse, fondée sur une « morale de maîtres » (*Herrenmoral*), et les institutions démocratiques. L'attitude même de certains démocrates et leur façon de parler de la tyrannie apparaissent à un moderne parfois bien déconcertantes : si Solon, au vi^e^ siècle, dit que l'ὕβρις dénonce le tyran (bien que la tradition populaire contemporaine compte plusieurs tyrans parmi les Sept Sages), une conception plus récente voit dans la puissance illimitée de la tyrannie quelque chose de « semblable aux Dieux » (ἰσόθεον). Cette conception a trouvé, comme l'indique M. de Wilamowitz, « des partisans les plus convaincus chez les démocrates, malgré leurs discours sur la liberté et

l'égalité : Cléon, dans Thucydide, ne craint pas d'appeler une « tyrannie » le pouvoir d'Athènes sur ses alliés. » Si des démocrates très « avancés », étrangers par ailleurs à la sophistique, ne craignaient pas de louer publiquement la tyrannie, les docteurs en sagesse politique enseignaient un relativisme et un réalisme complets : Thrasymaque, dans le premier livre de la *République* (écrit avant le *Gorgias*), pense que chaque forme de gouvernement établit des lois qui visent à sa conversation : la démocratie en fonde de démocratiques, comme la tyrannie des lois tyranniques (cf. *ci-dessous*, p. 53). D'ailleurs Thrasymaque, qui a inspiré sans doute par ses écrits la révolution des Quatre-Cents, fait dans la *République* un tel éloge de la tyrannie et du mépris des lois que Gomperz a pu s'étonner de cette violence ; il lui paraît inadmissible « qu'un orateur, dépendant de l'opinion publique, ait pu soutenir de telles idées sur la tyrannie »... Et pourtant Thrasymaque paraît dans le dialogue sous son nom... Calliclès, vivant dans un pays démocratique, suit les mêmes principes, afin de jouer dans la cité un rôle que réclame son activité ; mais il n'en méprise pas moins l'ἰσότης traditionnelle, au nom de laquelle on rogne les ongles aux jeunes lions. Telle est dans ce personnage la singulière opposition dont nous allons examiner le détail, d'après le *Gorgias*.

Quelques instants avant que Calliclès ne prenne la parole, Socrate a déclaré, avec une ironie pleine de passion contenue, que l'utilité de la rhétorique est de persuader aux autres que l'ennemi coupable ne doit pas expier sa faute, mais vivre éternellement sous le poids de son crime (481 A). Calliclès, étonné, prend la parole et demande à Chéréphon si Socrate plaisante : s'il parle sérieusement, comme l'affirme le disciple, c'est toute la conduite humaine qu'il faut réformer (481 C). La lutte était courtoise avec le vieux Gorgias, aigre avec Polos ; l'intervention de Calliclès la rend dramatique. Dès l'abord, le débat est grave ; on dirait que Calliclès s'est senti comme personnellement atteint par les derniers propos de Socrate. Qu'on songe d'ailleurs à la signification que peuvent prendre les phrases suivantes, si Platon a voulu mettre, au moins, dans son Calliclès un peu de ce Polycratès qu'il considérait sans doute comme aussi coupable que les accusateurs de 399 : « La philosophie est immuable dans ses propos... Ou bien réfute-la et démontre que ce n'est pas le plus grand des maux que de commettre l'injustice sans l'expier ; ou, si tu la laisses sans réfutation, par le Chien, dieu de l'Égypte, Calliclès ne s'accordera plus avec Calliclès, mais sera discord avec lui-même pendant toute sa vie. Quant à moi,

j'aimerais mieux voir ma lyre désaccordée et discordante, ainsi que le chœur dont je serais chorège, et n'avoir pas pour moi l'accord, mais la contradiction de la majorité, plutôt que d'être, à moi seul, en désaccord avec moi-même et me contredire (482 B). » Pourquoi, avant même que nous prenions connaissance de sa pensée, nous dit-on qu'il est *personnellement* nécessaire à Calliclès de réfuter ces affirmations de Socrate ?

Calliclès va démontrer au philosophe que les notions de justice et d'injustice sont purement conventionnelles, et qu'elles reposent sur la « loi » (ou la coutume) et non sur la nature. La distinction de νόμος et de φύσις était courante parmi les amateurs de sophistique : mais le fond de la pensée de Calliclès est dans les sentiments traditionnels de tout Athénien ; « Ce n'est pas le fait d'un homme que de subir l'injustice, mais d'un esclave, qui a plus d'avantage à mourir qu'à vivre et qui, contre l'injustice et les mauvais traitements, n'est pas capable de se défendre lui-même, ni ceux qu'il aime (483 B). » Or ceux qui font les lois (l'emploi du *moyen* τίθεσθαι indique que Calliclès pense à une démocratie) sont des individus nombreux, mais faibles, et s'estiment trop heureux d'avoir des droits qui les rendent légalement égaux aux forts (ἀγαπῶσι..αὐτοὶ ἂν τὸ ἴσον ἔχωσι, φαυλότεροι ὄντες, 483 C) ; ce sont eux qui, malgré l'exemple de la nature, asservissent les plus forts, en disant qu'il faut observer l'égalité et que c'est là le bien et la justice (... ὡς τὸ ἴσον χρὴ ἔχειν καὶ τοῦτό ἐστιν τὸ καλὸν καὶ τὸ δίκαιον, 484 A). Telles sont les théories de Calliclès quand il veut bien dire ce qu'il pense, quand le peuple n'est pas là pour lui imposer sa volonté ou ses désirs. Dans son *Introduction*, Gercke signalait que plus d'une opinion de Calliclès concordait complètement avec certaines idées de Polycratès. Or le sophiste, dans son pamphlet avait poussé — rétrospectivement — le cri d'alarme : Θρασεῖς ἡμῖν... καὶ τὸ ἴσον ὑπερορῶντας ὁ σοφιστὴς ἀνθρώπους δημιουργεῖ (Lib. § 38). N'est-il pas étrange, après que nous avons été dûment prévenus que le personnage pense autrement qu'il ne parle en public, que le premier développement, le plus brillant, entièrement dirigé vers la citation « altérée » de Pindare (484 B), prête à l'ennemi de Socrate précisément les idées antidémocratiques que le pamphlet avait reprochées au philosophe ? C'est un vieil argument que de montrer l'adversaire peu convaincu et de faire démentir son attitude publique par ses jugements privés.

On sait qu'une seule phrase peut être très importante et, parfois, en dire plus sur le mouvement interne de la pensée que tout un développement. Qu'il s'agisse du *Gorgias* ou des *Provin-*

ciales, le ressort de la polémique reste généralement caché, et ne se trahit que par une phrase, qu'il faut retourner pour découvrir l'idée directrice. Ici, je crois, c'est la transition assez brusque de la citation de Pindare à la critique de la philosophie qui est particulièrement significative (484 C) :

Τὸ μὲν οὖν ἀληθὲς οὕτως ἔχει, γνώσει δέ, ἂν ἐπὶ τὰ μείζω ἔλθῃς, ἐάσας ἤδη φιλοσοφίαν. Φιλοσοφία γάρ... « Telle est la vérité, et tu le reconnaîtras, si tu laisses désormais la philosophie pour de plus hautes occupations. La philosophie, Socrate, est une chose charmante, si on s'y livre avec modération quand on est jeune... » Calliclès prétend que Socrate ne reconnaîtra la puissante réalité de la νόμος κατὰ φύσιν que du jour où il abandonnera la philosophie pour la politique. Retournons la phrase du « sophiste », et nous avons ce qui me paraît la pensée directrice de Platon. Si on pratique la philosophie (qui implique le renoncement aux affaires publiques), on n'est pas l'ennemi des Lois, mais leur soutien : tel fut Socrate qui, dédaignant l'activité politique, entendit leur voix et se refusa, après sa condamnation, au subterfuge honteux de l'évasion (*Criton*). Au contraire, celui qui aspire aux « grandes choses », c'est-à-dire à la conduite des affaires publiques, doit penser comme Calliclès : malgré ses déclarations officielles, il est le véritable ennemi des Lois : il l'est par son goût de l'action (εὐμοῦσία πραγμάτων, 486 C) ; il l'est par son amoralisme d'homme politique, qui doit satisfaire ses passions et celles du peuple ; entraîné par le dérèglement de la φύσις, son ambition désire toujours davantage (πλεονεξία) et viole l'ἰσότης démocratique aussi bien qu'elle ignore l'ἰσότης γεωμετρική des philosophes (508 A). Ainsi les convictions propres de Platon se mêleraient à la polémique contre Polycratès : Socrate, en qui le « sophiste » avait vu un adversaire de la constitution établie, est le bon citoyen, tandis que l'homme politique, dans ce désordre moral qui se confond avec son activité, devient fatalement, malgré ses propos, le contempteur des Lois et de l'Égalité.

On a vu plus haut (p. 16) que, pour l'importance, l'accusation d'ἀργία venait immédiatement après celle de δήμου κατάλυσις dans le pamphlet de Polycratès : de même Zêthos, par la bouche de Calliclès, reproche à Socrate-Amphion son inertie ; il est curieux qu'au moment où son adversaire, dépité, déclare renoncer à la discussion (506 B), Socrate se plaigne de n'avoir pu lui rendre en entier la réplique d'Amphion. De même que les brillants développements sur la loi et la nature aboutissent à la fameuse citation de Pindare, tout ce qui concerne l'inertie prétendue de Socrate est dominé par les vers de l'*Antiope*. Considé-

rant que la philosophie ne doit pas être autre chose qu'un exercice intellectuel pour les jeunes gens, Calliclès reproche à Socrate de s'y livrer à son âge, et de travestir à ce jeu la virilité de son caractère; il prévoit même, avec une bienveillance peu sincère (486 A) que, trouvant sur son chemin un chétif accusateur, il pourrait bien être condamné à mort. Cet « accusateur » ne peut être Polycratès, comme le suggère Markowski, puisqu'il s'agit du procès véritable; mais c'est sans doute l'insignifiant Mélétos qui est visé ici. On peut penser que le sophiste (si Calliclès représente dans une certaine mesure Polycratès) est, à la date peu précise où se passe le dialogue, encore lié avec les Socratiques et leur maître, bien que son animosité se fasse jour contre le philosophe : d'où un mélange singulier de protestations d'amitié (dont Socrate semble peu sûr), et de violence haineuse.

Socrate considère, avec quelque solennité, que le débat moral qui va s'ouvrir entre Calliclès et lui est aussi définitif que l'épreuve peut l'être pour l'or : Calliclès présente toutes les qualités requises, et le philosophe n'aura pas besoin d'une autre pierre de touche (486 D). Il fait de son adversaire un portrait trop flatteur pour n'être pas ironique : le sophiste est, il est vrai, un homme de talent, mais il ne peut avoir, selon Platon, la science véritable que Socrate lui prête. Gorgias, le vieil honnête homme, Polos même, avaient craint de pousser à l'extrême les conséquences amorales de leur doctrine : Calliclès n'aura pas cette timidité... ou cette pudeur. Pour apprécier la part d'ironie qui entre dans ces compliments, on peut mettre, en regard de certaines expressions du *Gorgias*, d'autres politesses, assez semblables, qui présentent dans le *Ménon* la personne d'Anytos :

Calliclès	Anytos
487 A. ἐννοῶ γάρ, ὅτι τὸν μέλλοντα βασανιεῖν ἱκανῶς ψυχῆς πέρι ὀρθῶς τε ζώσης καὶ μὴ τρία ἄρα δεῖ ἔχειν, ἃ σὺ πάντα ἔχεις, ἐπιστήμην τε καὶ εὔνοιαν καὶ παρρησίαν.	90 B. δίκαιον δὴ μετὰ τοιούτων (ἀνδρῶν) ζητεῖν ἀρετῆς πέρι διδασκάλους, εἴτ' εἰσὶν εἴτε μή...
Éloge déguisé de Gorgias, maître de Calliclès qui, lui, n'a pas eu la « franchise » d'aller jusqu'au bout.	Éloge d'Anthémion, père d'Anytos, qui s'est enrichi par son travail, et non par une douteuse aubaine.
487 B. σὺ δὲ ταῦτα πάντα ἔχεις, ἃ οἱ ἄλλοι οὐκ ἔχουσι· πεπαίδευσαι γὰρ ἱκανῶς, ὡς πολλοὶ ἂν φήσαιεν Ἀθηναίων...	90 B. ἔπειτα τοῦτον (τὸν Ἄνυτον) εὖ ἔθρεψεν (ὁ Ἀνθεμίων) καὶ ἐπαίδευσεν, ὡς δοκεῖ Ἀθηναίων τῷ πλήθει· αἱροῦνται γοῦν αὐτὸν ἐπὶ τὰς

μεγίστας ἀρχάς « ... il a élevé et éduqué son fils parfaitement bien, à ce qu'il paraît au peuple d'Athènes : il faut bien le croire, puisque ses concitoyens le choisissent pour les plus hautes charges ».

Les procédés sont les mêmes, mais ils sont plus appuyés dans le *Gorgias ;* Socrate d'ailleurs insiste trop sur la « bienveillance » de Calliclès pour que celle-ci ne nous semble pas suspecte : le philosophe paraît d'ailleurs si peu sûr de cette sympathie qu'il la prouve du fait que Calliclès lui conseille de faire ce qu'il a recommandé à ses intimes ! Il revient encore là-dessus quelques lignes plus bas (487 D).

Après avoir démontré catégoriquement à Calliclès que les lois sont l'expression de la volonté du plus fort, puisqu'elles émanent du plus grand nombre (489), Socrate entreprend avec lui une longue discussion sur les « meilleurs », sur les rapports de l'agréable et du bien : l'un appelle la satisfaction systématique des plaisirs « une vie de pluvier » (494 B), l'autre prétend que l'ascétisme socratique n'est une vie bonne que pour des pierres ou pour des morts (492 E). Amorçant un mythe sur la vie future, le philosophe met en pièces l' « hédonisme » du rhéteur : toute cette partie du *Gorgias* est, il faut l'avouer, assez languissante, et on sent que l'auteur raisonne, sans être soutenu par la passion.

Si l'on doit impérieusement rechercher le bien, l'orateur doit agir également ainsi dans la Cité : rappelant des développements précédents, Platon montre que la rhétorique n'est pas τεχνική comme la médecine, mais κολαχική comme la cuisine. Or, qu'ont fait jusqu'ici les orateurs d'Athènes ? Ont-ils été des médecins ou des cuisiniers ? Calliclès peut-il citer, dans le passé, des hommes politiques qui aient rendu les Athéniens meilleurs (503 B) ? Le « rhéteur » est surpris et cite les noms de Cimon, de Miltiade, de Périclès ; Socrate répond qu'il faut à ce compte appeler ἀρετή la satisfaction des plaisirs, telle que Calliclès l'a dépeinte.

Platon, en définissant la vraie politique comme une τέχνη, un κόσμος, humilie longuement en Calliclès l'homme d'Etat. Peu importe à Socrate d'être condamné ! Il préfère l'utilité modeste du pilote à la vie de brigand (507 E... λῃστοῦ βίον ζῶντά...) que mène l'homme politique, insatiable pour lui et pour ses partisans. Une longue comparaison s'ébauche dans l'esprit de Platon entre le sort du Philosophe et celui de l'Homme Politique : si le Juste,

indifférent aux affaires publiques, est à la merci d'un accusateur, l'esclave de la faveur populaire est, lui aussi, exposé à de graves dangers. Ce sera la vengeance de Socrate que de faire prévoir leur ruine à Calliclès et à ses pareils : Calliclès, en cherchant à s'attirer les bonnes grâces du peuple, subira le même sort que les Thessaliennes, qui perdent leurs yeux à vouloir faire descendre la Lune sur la Terre (513 A). Le sophiste se trompe, quand il croit que l'homme politique est en sécurité s'il est, ou bien au pouvoir, ou bien tyran, ou bien partisan du régime établi (comme Calliclès, et aussi Polycratès). Or le semblable s'accorde avec le semblable, et Calliclès est ἀνόμοιος τῷ δήμῳ (513 B) : s'il veut faire des progrès dans son amitié, il doit devenir foncièrement semblable au peuple (αὐτοφυῶς ὅμοιον), au lieu de se contenter de parler contrairement à ses propres convictions. Calliclès se révolte : c'est la passion qu'il éprouve pour la démocratie qui lutte contre les paroles de Socrate (513 C).

Le philosophe s'en prend violemment aux hommes politiques d'Athènes, à Périclès en particulier : au lieu de rendre ses concitoyens meilleurs, il en a fait des paresseux : d'ailleurs, à la fin de sa vie, il fut accusé de vol par eux (516 A). Cimon n'a-t-il pas été ostracisé par le même peuple qui ne voulait plus de dix ans entendre sa voix ? Thémistocle a dû fuir, et Miltiade a failli être précipité dans le Barathre (516 D). Ils ont fini tristement, et c'est bien fait : ils avaient agi en cuisiniers, et non pas en médecins. Quand les Athéniens perdront leur empire colonial — ces chairs qui les alourdissent (518 D) — ils n'auront que des éloges pour les Miltiades et les Thémistocles, tandis que c'est à leurs conseillers du moment qu'ils s'en prendront — à Alcibiade ou bien à Calliclès. Il se peut que la politique n'ait pas été étrangère au brusque « changement de vie » dont parle Isocrate. En tout cas, les mœurs politiques d'Athènes rendaient ce malheur assez vraisemblable...

Socrate, après avoir ruiné les légendes politiques, se pose en vrai, en seul politique (οἶμαι... ἐπιχειρεῖν τῇ ὡς ἀληθῶς πολιτικῇ τέχνῃ... μόνος τῶν νῦν, 521 D). Le philosophe paresseux et indifférent, qui ne montait jamais à la tribune va prononcer un discours public : c'est l'apologue du médecin qui, devant un tribunal d'enfants, doit se défendre contre les accusations du cuisinier. Il faisait souffrir ses petits patients, pour leur bien ; néanmoins sa perte est assurée (521 E). D'ailleurs, si c'est « par défaut de rhétorique flatteuse » qu'il doit mourir, il supportera aisément son destin, et d'autant mieux qu'il en appelle à des juges infaillibles dans un monde meilleur. Tandis que le rhéteur démocrate est

destiné à être précipité du haut de ses ambitions par la disgrâce populaire, Platon prépare à Socrate une espèce d'apothéose, dans l'atmosphère enveloppante d'un mythe.

Dans l'autre monde, les criminels et surtout les politiciens criminels, ne sont pas oubliés : des juges qui voient les âmes à nu condamneront les mauvais bergers « aux peines les plus grandes, les plus douloureuses, les plus effroyables pour l'éternité » (525 C). Archélaos, si Polos a dit vrai, sera châtié dans cet « enfer », et avec lui, non seulement les autres tyrans, mais les rois, et tous ceux qui dirigent la politique dans les cités : seul entre tous, Aristide le Juste — exilé parce que le peuple était las de sa justice — trouve grâce devant lui, pour avoir été comme la préfiguration de Socrate ; Platon ne peut pas citer un autre nom, « car la plupart des puissants de ce monde ne valent rien, mon ami. » (526 B).

Le témoignage d'Homère, invoqué par Platon pour prouver que des princes comme Tantale ou Sisyphe sont « damnés » à jamais, doit retenir notre attention. Si le poète a dit que ces rois subissaient des tourments sans fin, *jamais personne n'a représenté Thersite, ou tout autre méchant homme qui n'était qu'un particulier, comme une âme incurable :* son humble condition ne lui permettait pas de commettre de grands crimes (525 E).

Il est une citation de l'*Iliade* (B, 188) dont l'importance dans le pamphlet de Polycratès nous est indirectement connue : elle était également reprise dans l'*Apologie* de Lysias. Xénophon (*Mém.*, I, II, 58-60) en parle assez longuement, et comme il est naturel, l'attribue à l'Accusateur ; le § 93 de Libanius est consacré à sa réfutation. Voici en quelques mots de quoi il s'agit :

Agamemnon a été averti par Zeus de sa victoire prochaine ; mais, pour éprouver l'armée, il feint de vouloir renoncer à la lutte. Chefs et soldats, qui ne songent qu'à retourner dans leurs patries, sont prêts à partir sur-le-champ ; mais Ulysse, sur le conseil d'Athéna, arrête leur élan. Il en use d'une façon différente avec les βασιλεῖς et avec les λαοί. Aux premiers il remontre, avec des paroles douces, qu'il serait lâche d'abandonner le siège ; aux autres, il rappelle qu'ils ne comptent ni au conseil, ni à la guerre, et il les frappe. Quelques instants après, Thersite, la « mauvaise tête » de l'armée, prétend résister ; on sait comment il est traité par son chef.

Polycratès disait que Socrate avait eu tort d'approuver cette distinction peu démocratique, et Homère avec lui ; il ne fallait pas définir la justice d'après les conditions sociales, et, si le fait d'abandonner la lutte constituait une faute, il fallait frapper indis-

tinctement les officiers et les soldats. Dans le *Gorgias*, il en va tout autrement : les rois, dont Socrate, d'après Polycratès, approuvait systématiquement la conduite, sont souvent représentés par les poètes comme étant damnés à jamais (Tantale, Sisyphe). Quant à Thersite, dit Platon, jamais personne ne l'a représenté comme soumis aux châtiments extrêmes des incurables : le plus mauvais de ces ἰδιῶται bénéficie étrangement de circonstances atténuantes. Platon, avec cette expression οὐδὲν πεποίηκεν, me fait penser à cette autre phrase, par laquelle Isocrate nie, dans le *Busiris*, les rapports d'Alcibiade et de Socrate : Ἀλκιβιάδην ... ὃν ὑπ' ἐκείνου οὐδεὶς ἤσθετο παιδευόμενον. Isocrate et Platon semblent ici être dans une situation assez comparable. L'un, fort embarrassé, s'en est tenu à cette affirmation tranchante et gratuite. L'autre aurait sans doute mis Thersite avec les ἀνίατοι, s'il eût été fidèle à la pensée de Socrate ; mais, à ses yeux, les dirigeants d'Athènes, les puissants en général, peuvent être si coupables que leur châtiment ne doit pas être le même que celui d'un Thersite. Se souvenant des reproches de Polycratès, qui faisait à Socrate un grief d'approuver la conduite d'Ulysse, il a affirmé que « personne n'avait jamais représenté Thersite comme une âme incurable ». Le Socrate du *Gorgias* a donc dans l'esprit une citation faite par Polycratès, et c'est l'hostilité de Calliclès qui le contraint à préciser ainsi son attitude politique et morale.

Comme Dante devait placer ses ennemis personnels dans les cercles de son *Inferno*, Calliclès va être jugé, à son tour, et sans appel : Socrate reprend avec une ironie sarcastique les paroles que Calliclès avait prononcées : « A mon tour de t'injurier et de te dire que tu ne pourras pas t'aider toi-même ; mais, quand tu te présenteras devant le fils d'Egine, s'il se saisit de toi et t'emmène, tu resteras bouche bée ; la tête te tournera non moins qu'à moi ici-bas ; et peut-être quelqu'un te frappera sur la joue, et te couvrira d'outrages » (526 E). Platon, entraîné par la passion, jette presque le masque : ce n'est plus de l'animosité sourde, c'est de la haine franche et furieuse.

Rapprochement ne veut pas dire identification : étant donné les procédés de Platon, qui transforme à son gré des personnages que nous connaissons par ailleurs, il serait téméraire de confondre les deux choses. J'ai voulu seulement montrer qu'entre le Polycratès historique et le riche Calliclès du *Gorgias* il n'y a pas de fossé, et que tant de traits communs au sophiste et à l'hôte de Gorgias permettent de penser que Platon a, pour le moins, souvent songé à Polycratès quand il a imaginé son Calliclès.

D'où viendrait ce nom ? Il faut avouer que nous n'avons aucun moyen de le savoir. Ce n'est certainement pas par prudence que Platon a recouru à ce pseudonyme. Rien n'indique que vers 393 Polycratès ait eu assez d'influence pour inquiéter Platon ; d'ailleurs, dans l'*Apologie*, Anytos, adversaire autrement redoutable, n'en est pas moins nommé et directement incriminé. La raison que Dindorf a donnée au sujet des *Mémorables* peut paraître naïve : Xénophon, selon lui, ne nommerait pas les accusateurs de Socrate, parce qu'il détesterait jusqu'à leurs noms ! D'ailleurs on y parle de Mélétos (IV, 4, 4 et IV, 8, 4), et il n'y a aucune raison pressante de considérer ces passages comme interpolés. Cependant il semble bien, quels qu'en soient d'ailleurs les motifs, que Platon et Xénophon ont voulu ne pas nommer Polycratès.

Platon avait peut-être pour cela des raisons de famille, puisque Calliclès est représenté par lui comme l' « amant » du beau-fils de sa mère : ce n'est là qu'une simple suggestion, et qui n'explique pas le mutisme de Xénophon. Il semble que les Socratiques ont fait la « conspiration du silence » contre l'Accusateur — conspiration qui, on l'a vu, n'a que trop bien réussi. Il est remarquable que les seuls témoignages contemporains que nous possédions sur Polycratès, ce soit à Lysias et à Isocrate que nous les devions. Or leur fidélité à Socrate fut plus que douteuse : l'anecdote (Diog. Laërce, II) selon laquelle Socrate aurait refusé l'*Apologie* de Lysias traduit sans doute le mécontentement des vrais socratiques à l'égard de ce « faux-frère ».

Isocrate semble faire allusion à cette conspiration du silence dans un passage de son *Busiris* (p. 188) : ἃ δ'ἐν τῷ παρόντι δυναίμην ἂν εὐεργετῆσαί σε, ταῦτα δ' ὡήθην χρῆναι σοὶ μὲν ἐπιστεῖλαι, πρὸς δὲ τοὺς ἄλλους ὡς οἷόν τε μάλιστ' ἀποκρύψασθαι. Peut-être cette discrétion n'est-elle que verbale ; mais il semble bien qu'ici οἱ ἄλλοι « les autres » désigne, non pas les gens en général, mais les Socratiques. D'ailleurs ils sont visés plus loin d'un façon plus directe : ὁ μὲν (Σωκράτης) ἄν σοι τοσαύτην ἔχοι χάριν ὑπὲρ τῆς κατηγορίας ὅσην οὐδενὶ τῶν ἐπαινεῖν αὐτὸν εἰθισμένων. Ainsi Socrate devrait avoir plus de gré à Polycratès de son pamphlet qu'à aucun de ceux qui *ont coutume* de le célébrer ! Même en faisant la part de l'exagération sophistique et des droits de l'antithèse, il paraît ici qu'Isocrate a l'impression de rompre une consigne tacite en témoignant quelque intérêt à Polycratès.

Si le personnage de Calliclès nous incline à le rapprocher du très réel Polycratès, l'examen des variations de la pensée platonicienne va nous confirmer dans notre position.

*
* *

III. Le Gorgias dans l'œuvre de Platon.

Le mystérieux Calliclès présente avec Polycratès trop de points communs — dont quelques-uns singulièrement précis — pour que Platon n'ait pas, au moins, songé à l'Accusateur en créant le personnage. Mais, puisque nous avons la chance exceptionnelle de posséder l'œuvre entière du philosophe, il faut voir, à l'aide des autres dialogues, si Calliclès et le *Gorgias* n'ont pas dû leur existence à des événements qui sont venus rompre la continuité et l'évolution naturelles de la pensée politicienne ; on peut aussi chercher si la ligne de conduite que Platon a suivie dans le *Gorgias* n'est pas, en partie, commandée par des ouvrages antérieurement publiés par lui.

La chronologie des dialogues offre des problèmes si délicats, si complexes que nous ne voulons pas nous y engager sans nécessité ; cependant tout le monde admettra que l'*Alcibiade* I (dont on n'a aucune raison décisive de suspecter l'authenticité), l'*Apologie*, le *Criton* sont antérieurs au *Gorgias*, tandis que le *Ménon* n'a paru qu'assez longtemps après ce dernier dialogue. Par ailleurs, quand on lit la *République*, on est frappé des différences qu'il y a entre le 1er livre et les suivants : non seulement au point de vue du ton et de la conception, mais aussi, paraît-il, par le jeu des particules, le premier livre s'oppose aux autres. Pour expliquer ce fait, M. de Wilamowitz a proposé une hypothèse qui me paraît très suggestive, mais qui, malheureusement, ne peut invoquer aucun témoignage antique. Ces vues sont développées dans le 1er tome de son *Platon* (p. 209, sqq.) : « L'*Apologie* avait bien montré que Socrate ne s'était rendu coupable d'aucun crime, et le *Criton* avait mis en lumière sa fidélité envers la Patrie et l'État ; mais, ainsi, le problème de la justice n'était pas traité de façon particulière... C'est cela qu'on attend, et Platon a réellement formé le projet d'un dialogue ayant ce contenu, et même il l'a poussé assez loin ; mais il l'a laissé en chantier, et ce n'est que vingt ans plus tard qu'il l'a utilisé dans sa *République*, dont le premier livre appartient, pour une grande part, à ce dialogue de jeunesse... Platon l'a laissé inachevé, et, au lieu du *Thrasymaque*, il a écrit le *Gorgias*. » Il est facile de souligner certaines audaces dans ces suggestions. Relisons cepen-

dant le premier livre de la *République* avec l'idée qu'il pourrait être antérieur au *Gorgias* : la ressemblance de certains personnages et celle du sujet surprend autant que la différence de ton, profonde entre les deux ouvrages.

La façon dont Platon a conçu le personnage de Thrasymaque n'est pas sans rapport avec celle dont il a imaginé Calliclès. C'est dans la bouche de *démocrates* qu'est mis, de part et d'autre, l'éloge de l'illégalité et de la contemption des lois. Étant étranger, le rhéteur de Chalcédoine ne pouvait exercer aucune fonction officielle ; mais son influence semble avoir été considérable. Nous avons de lui un fragment (Diels, *Vorsokratiker*, § 576) sur cette πάτριος πολιτεία que cherchaient des démocrates modérés comme Théramène[1]. Historiquement, Thrasymaque a dû être d'une « nuance » politique très voisine de celle de Théramène. Gomperz a eu beau protester, et déclarer qu'il ne pouvait admettre « qu'un homme qui exerçait la fonction d'orateur dans un État démocratique et dépendait de l'opinion ait pu parler sur ce ton de la tyrannie » ; toujours est-il que Thrasymaque a dû exercer une certaine action sur des démocrates sincères. Ce qu'il y a d'*imprévu* pour nous dans les théories de Thrasymaque s'apparente bien à l'étrangeté des propos prêtés à Calliclès, « amant » du Dèmos athénien.

Le portrait même de Thrasymaque semble un schéma de la figure de Calliclès — un Calliclès un peu gros, si l'on veut, et dessiné avec beaucoup moins de flamme. Thrasymaque se lance dans le débat comme un fauve (336 B) — ce qui fait penser à l'intervention de Calliclès, moins brusque, mais plus dramatique ; Thrasymaque est grossier (343 A), tandis que Calliclès se contente ordinairement d'accabler Socrate de sa pitié méprisante. Les théories amorales et relativistes du rhéteur de Chalcédoine ressemblent à celles de Calliclès, mais ont je ne sais quoi de forcé. Voici en quels termes Thrasymaque compare la « parfaite » injustice à la tyrannie : ἔστι δὲ τοῦτο τυραννὶς ἢ οὐ κατὰ σμικρὸν τἀλλότρια καὶ λάθρᾳ καὶ βίᾳ ἀφαιρεῖται, καὶ ἱερὰ καὶ ὅσια καὶ ἴδια καὶ δημόσια, ἀλλὰ ξυλλήδην. Le même éloge de l'illégalité et de l'injustice triomphantes n'est-il pas beaucoup plus pénétrant, en même temps que plus dramatique, dans le *Gorgias* ?

Le plan du 1er livre de la *République* est simple et net, mais ne présente pas cette progression dramatique qui fait la beauté de certaines parties du *Gorgias*, ou d'un dialogue comme le *Phé-*

1. Cf. Aristote, Ἀθηναίων πολιτεία, 32 (édition Haussoullier-Mathieu, Paris, 1922).

don. Après que Thrasymaque a bafoué la justice dans l'État et dans la conscience individuelle, Socrate, prenant la question sous son aspect politique, s'appuie sur la comparaison des Bons et des Mauvais Bergers (qui joue aussi un rôle important dans le *Gorgias*). Il démontre à son adversaire que le fait de gouverner est à la fois une τέχνη (c'est-à-dire tend à sa perfection propre, sans chercher à servir les intérêts de qui l'exerce) et une ἀρχή (c'est-à-dire a pour but de s'occuper des plus faibles). Se plaçant ensuite au point de vue de la morale individuelle, Socrate tâche de convaincre Thrasymaque que la vie de l'injuste n'est pas « meilleure » que celle du juste : la démonstration nous paraît bien verbale, et c'est en jouant sur les mots que Platon parvient à identifier le « juste » et le « bon ». Si on accepte l'hypothèse de M. de Wilamowitz, on comprend bien pourquoi Platon n'a fait de ce dialogue que comme une introduction à la *République* : la discussion véritable a été rejetée dans les livres suivants. Socrate joue, dans le premier livre de la *République*, un rôle exclusivement intellectuel : si on peut, de sa discussion avec Thrasymaque, tirer cette conclusion qu'il possédait éminemment cette « vertu de l'âme » qu'on appelle la justice, à aucun moment le dialogue n'apparaît comme un plaidoyer écrit pour défendre, pour exalter une mémoire. Toute polémique politique est absente du 1er livre, — bien que la politique fasse vraiment partie de l'objet de Platon. Rien ne vient animer la dialectique monotone de cet ouvrage écrit sans passion.

Platon compose le *Gorgias* : la personne de Socrate y apparaît en pleine lumière, les préoccupations politiques sont au premier plan. On ne croirait pas que la condamnation de Socrate est vieille d'au moins six ans. Le *Criton*, l'*Apologie* étaient modérés, et cherchaient à faire comprendre au public le philosophe injustement condamné ; avec le *Gorgias*, au contraire, on a l'impression qu'un fait nouveau s'est produit. *L'indignation contre l'aveuglement des hommes et de la démocratie est plus violente dans le Gorgias de 393-392 que dans l'Apologie de 396* : l'apaisement progressif et normal des souvenirs douloureux a été troublé par un événement imprévu, d'où le paradoxe apparent. Ce que M. de Wilamowitz appelle le *Thrasymaque* ne ferait que souligner le désarroi que la publication du pamphlet a jeté dans l'évolution de la pensée de Platon. Mais, quelque intérêt qu'elle présente, cette hypothèse n'est pas nécessaire : rien qu'entre l'*Apologie* et le *Gorgias* — sans parler du *Thrasymaque* supposé — le contraste est si violent qu'il ne me paraît explicable que par la publication de la Κατηγορία Σωκράτους.

C'est également, je crois, d'après l'œuvre même de Platon que l'on doit interpréter la mention qu'il a faite d'Alcibiade, à plusieurs reprises, dans le *Gorgias*. L'un des principaux griefs de l'Accusateur était, on s'en souvient, que Socrate avait été le maître de Critias et d'Alcibiade. Il faut expliquer — si vraiment le *Gorgias* « répond » au pamphlet — pourquoi Critias n'est pas nommé dans le dialogue, et aussi la façon dont on y parle d'Alcibiade.

Dans les *Mémorables*, Xénophon qui, lui, répond point par point à l'Accusateur, recourt à une tactique très simple : il admet que Critias a été « le plus voleur, le plus violent, le plus sanguinaire des oligarques », tandis qu'Alcibiade a été, selon lui, « le plus déréglé, le plus impudent, le plus violent (de nouveau) des hommes de la démocratie. » Il prétend qu'ils maîtrisèrent leurs instincts pervers tant qu'ils vécurent dans la familiarité de Socrate et que, d'ailleurs, ils n'avaient recherché son commerce que pour achever leur formation politique. Quant à Isocrate, il se contentait (au sujet d'Alcibiade, et indirectement d'ailleurs) d'une affirmation aussi solennelle que vaine.

Pour répondre à ce double grief de l'Accusateur, Platon était dans une position singulièrement difficile. Ses convictions propres, le sentiment de la solidarité familiale, l'affection peut-être, tout lui interdisait de charger la mémoire de Critias, son grand oncle, pour disculper Socrate. Par ailleurs, après la tyrannie des *Trente*, il était pour le moins vain de prendre sa défense. Quant à Alcibiade, l'œuvre même de Platon, sans chercher d'autres témoignages, montrait combien ses rapports avec Socrate avaient été étroits.

Platon a préféré passer sous silence le nom de celui qui était l'orgueil de sa famille maternelle, parce qu'il n'était pas encore possible de justifier devant le public la politique de l'oligarque (cf. Aristote, *Rhétorique*, 3, 4, 1416^{b},26 : οἱ πολλοὶ οὐδὲν δέονται διηγήσεως, οἷον εἰ θέλεις Ἀχιλλέα ἐπαινεῖν — ἴσασι γὰρ πάντες τὰς πράξεις — ἀλλὰ χρῆσθαι αὐταῖς δεῖ· ἐὰν δὲ Κριτίαν, δεῖ· οὐ γὰρ πολλοὶ ἴσασιν). D'autre part, l'*Alcibiade* étant antérieur au pamphlet, Platon ne pouvait pas nier à la façon d'Isocrate : c'eût été se contredire soi-même ! S'il abandonnait, comme Xénophon, Alcibiade à la rancune publique, le procédé n'était pas meilleur : on pouvait toujours rétorquer (l'argument est d'ailleurs attesté dans Xénophon, *Mém.*, I, 2, 19) que l'homme qui *connaît* la Justice ne saurait devenir injuste. Il ne restait à Platon qu'une seule chose à faire : ne pas nier, mais diminuer habilement la portée de ce qu'il était obligé de concéder. Socrate dit plaisamment qu'il est

l'ἐραστής de la Philosophie et d'Alcibiade — la seconde chose étant aussi incontestable que la première —; mais que Platon sait bien ménager la plus grande distance possible entre le prétendu maître et le prétendu élève! Il suggère, par la comparaison avec la Philosophie et les deux Dèmos, que l'ἐραστής est soumis à toutes les fantaisies de l'ἐρώμενος : si le Dèmos athénien fait dire à Calliclès des discours si « étranges », peut-on sérieusement parler de l'influence que Socrate aurait exercée sur Alcibiade! Il est déjà bien beau que le philosophe sache résister à sa « passion »! Platon a transformé une grave difficulté en un avantage : se fondant sur une observation dont les mœurs du Ve siècle permettaient de vérifier la justesse, il retourne entièrement l'inculpation d'influence pernicieuse. L'homme d'État est pour Socrate un camarade (ἑταῖρος) : quand le philosophe prédit la ruine prochaine de cet empire colonial dont les Athéniens de 393 espéraient la grandeur restaurée, c'est avec une froide indifférence qu'il envisage la ruine politique d'Alcibiade... ainsi que celle de Calliclès : ὅταν οὖν ἔλθῃ ἡ καταβολὴ αὕτη τῆς ἀσθενείας, τοὺς τότε παρόντας αἰτιάσονται συμβούλους, Θεμιστοκλέα δὲ καὶ Κίμωνα καὶ Περικλέα ἐγκωμιάσουσι, τοὺς αἰτίους τῶν κακῶν· σοῦ δὲ ἴσως ἐπιλήψονται, ἐὰν μὴ εὐλαβῇ, καὶ τοῦ ἐμοῦ ἑταίρου Ἀλκιβιάδου... οὐκ αἰτίων ὄντων τῶν κακῶν, ἀλλ' ἴσως συναιτίων (519 AB).

Si une œuvre antérieure au *Gorgias* comme le premier *Alcibiade* peut expliquer des points importants du dialogue, si son contraste avec l'*Apologie* ne se comprend qu'en admettant un événement imprévu, la signification du *Gorgias* apparaît mieux en poursuivant, dans l'autre sens, l'évolution de la pensée platonicienne : il ne faut pas seulement remonter le courant, il faut aussi se laisser entraîner par lui. Nous tâcherons de réunir le peu que nous pouvons connaître de la vie et de l'œuvre de Platon depuis 394 jusqu'à 384.

Vers ce moment le philosophe préparait sans doute un dialogue où il attaquait cette sophistique que l'on pouvait confondre avec sa propre méthode, sa propre doctrine. Les insuffisances de la sophistique sont complaisamment étalées dans la discussion de Socrate et de Gorgias, ainsi que les prétentions de la rhétorique, qui en est l'aspect politique. Mais, comme on l'a vu plus haut, avec le père des Sophistes, la discussion reste calme, et Gorgias ne dit rien qui soit répréhensible; Polos, technicien qui s'occupe aussi de politique théorique, fait la transition entre le vieil honnête homme et Calliclès, ce Calliclès que Socrate félicite ironique-

ment de sa παρρησία. C'est à partir du moment où il entre en scène que le débat devient dramatique, et le ton s'élève jusqu'à la fin du dialogue.

Quelques années se passent ; vers 388, en possession de sa doctrine, Platon écrit (ou publie) le *Ménon*, qui est comme un manifeste de la fondation de l'Académie : or, on sait qu'à la fin de ce dialogue Anytos paraît ; si une ironie hostile se cache sous des dehors amicaux, l'accusateur de 399 est cependant loin d'être maltraité. Après le *Ménon*, on ne peut plus relever d'allusions précises aux arguments de Polycratès. Cependant, dans le *Banquet*, on constate que dans un passage (177 B) Platon songeait, fort probablement du moins, à une des œuvres de l'Accusateur ; cependant une citation de Pindare, qui jouait un rôle important dans le pamphlet, restait présente à l'esprit de Platon jusqu'à la fin de sa vie... Il faut donc admettre, si on n'accepte pas que le *Gorgias* soit, dans la mesure que l'on sait, la « réponse » de Platon, que le philosophe aurait pu entièrement négliger la Κατηγορία Σωκράτους, tandis que Xénophon, qui connaissait moins intimement Socrate, se croyait obligé de le défendre une seconde fois, tandis qu'Isocrate gardait, dix ans après, un souvenir envieux du succès du sophiste. L'hypothèse d'un dialogue perdu, où Platon aurait plus précisément répondu à Polycratès, me paraît toute théorique et, pratiquement, invraisemblable.

Voici donc comment je me représenterais la suite des événements, et de quelle façon j'interpréterais les alternatives de modération et de violence par lesquelles Platon est passé dans son jugement des hommes politiques d'Athènes. Je ne me dissimule pas les difficultés très grandes à quoi se heurte tout essai de biographie platonicienne — en particulier la question inextricable de ses voyages : cependant, à l'aide de suggestions empruntées surtout à MM. M. Croiset[1], de Wilamowitz et C. Ritter[2], la position suivante me paraît présenter le moins d'inconvénients, et répondre le mieux à nos difficultés particulières.

En 399, Platon, indigné, se retire à Mégare. C'est là, près d'Euclide le Socratique, qu'il écrit le premier *Alcibiade* : ce dialogue trahit une vive irritation contre la ville coupable, qu'il ravale au profit et à la gloire de Sparte et de la Perse. Platon a choisi la figure d'Alcibiade, à ses yeux bien représentative de la

1. M. Croiset, t. I des *Œuvres complètes* de Platon (Paris, 1920). *Introduction*, (1-10).

2. C. Ritter, *Platon, sein Leben, seine Schriften, seine Lehre*, I. Band (München, 1910). Voir p. 80 et sqq.

légèreté populaire et de l'incompétence des hommes d'État qui, selon lui, conduisaient la ville à sa perte. C'est, si l'on veut, un « ouvrage d'émigré », que l'on doit placer avant 396, comme le pense M. M. Croiset — et dont je ne vois aucune raison grave de rejeter l'authenticité. Platon a-t-il, dans les trois années 399-396, trouvé le temps de faire en Égypte ce long voyage qui nous est attesté ? MM. Croiset et Ritter en sont convaincus ; mais il me semble, avec M. de Wilamowitz, qu'il doit se situer après 390.

En tout cas, quoi qu'il en soit et d'où qu'il revienne, Platon qui, comme ses frères, appartient au corps des Cavaliers, doit rentrer à Athènes lors de la guerre de Corinthe (au plus tard en 395). Je pense même qu'en 396 il est déjà de retour. Le ressentiment qu'il éprouve contre sa patrie est moins vif ; il comprend qu'entre Socrate et ses concitoyens il y eut de graves malentendus, dont les événements de 399 ont été le tragique aboutissement. C'est alors qu'il écrit l'*Apologie de Socrate*, complétée par le *Criton* et l'*Euthyphron* ; le *Criton* montre profondément attaché aux Lois ce Socrate que les Accusateurs avaient représenté comme ennemi de toute règle, l'*Euthyphron* met en lumière la religion de l'impie, qui « introduisait à Athènes des nouveautés démoniaques ». Mais Platon n'avait pas seulement à défendre la mémoire de Socrate ; il devait aussi fonder sa méthode et sa doctrine — et surtout l'opposer à celles des autres : c'est sans doute autant pour s'affirmer lui-même que pour montrer Socrate défendant la justice, qu'il a peut-être composé ce dialogue, que, pour la commodité, nous appelons « *Thrasymaque* » : cette œuvre probable, dont la ferveur socratique n'a rien d'exalté, remonterait sans doute à 394.

Un grave événement survient : le rhéteur Polycratès écrit la Κατηγορία Σωκράτους : devant cette nouvelle attaque, l'*Apologie* (et encore moins le *Criton* ou l'*Euthyphron*) ne saurait suffire ; si le premier livre de la *République* remonte bien à cette époque, le duel de Thrasymaque et de Socrate ne pourrait, à lui seul, convaincre le public de l'innocence et de la sainteté du philosophe. Aussi trouvent place dans le *Gorgias*, et des préoccupations personnelles de méthode, et le désir de l'auteur d'être distingué des sophistes, et une haine furieuse contre l'éloquence politique, cette éloquence dont Polycratès s'était servi pour soulever contre un mort la haine publique. Technique et passionné à la fois, le *Gorgias* est assurément trop long, comme le fait remarquer M. de Wilamowitz (I, p. 213), et surtout peu homogène ; il est à la fois un traité, un ouvrage de polémique, un plaidoyer.

Mais, peut-on objecter, si le *Gorgias* est de 393-392, il paraît pendant la guerre de Corinthe : Platon ne courait-il pas des risques fort graves, en s'attaquant si vivement à la démocratie et au patriotisme d'Athènes ? la question a été posée par des gens qui pensaient peut-être que le *Gorgias* avait été composé en temps de paix : or, en pleine guerre, les passions pouvaient être surexcitées. Je crois cependant, avec M. Ritter (p. 96), que Platon ne devait pas courir un danger véritable ; on rappelle justement que l'accusateur devait obtenir le *cinquième* des voix, sous peine de se voir frapper d'*atimie*. Cela donnait à réfléchir — et aussi ce fait que Platon avait participé au combat de cavalerie devant Corinthe, dont le fameux monument de Dexiléos perpétue pour nous le souvenir. Si le philosophe ne pouvait passer pour un ami de la démocratie, il était difficile de l'accuser d'être un ῥίψασπις. Il me semble donc que Platon a pu rester à Athènes quelque deux ans après ce que M. Ritter appelle justement « *feierliche Absage* » : c'est au printemps de 390 (peut-être même en 391) que Platon s'est mis en route pour ce second voyage dont nous connaissons si mal les étapes.

C'est comme un véritable « voyage autour du monde » qu'il convient, je crois, de se le représenter : partant avec un navire chargé d'huile — qui lui tenait lieu de compte en banque — (cf. dans le *Platon* de M. de Wilamowitz, tome I, tout le chapitre 9, p. 241), Platon dut visiter l'Égypte, Cyrène, la Grande Grèce, terre du Pythagorisme : l'impression que firent sur lui les choses et les êtres explique qu'il y ait une différence profonde entre le Platon socratique qui disparaît après le *Gorgias* et le Platon, exclusivement lui-même, qui se manifeste dans le *Ménon*.

En 388, Platon rentre à Athènes, après une pénible mésaventure qui nous paraît peut-être plus effrayante et plus scandaleuse qu'aux contemporains. Le philosophe, qui possède maintenant une méthode (qui s'inspire souvent des mathématiques) et une théorie de la connaissance (ἀνάμνησις), est plein d'ardeur et de confiance en lui : la fondation de l'Académie et le *Ménon* en témoignent. La fondation de cette école qui devait être millénaire et la publication du *Ménon* doivent, je crois, se situer vers 388-387.

Deux ouvrages suivirent, étroitement liés l'un à l'autre, le *Phédon* et le *Banquet* : le second au moins présente quelques rapports avec Polycratès et son pamphlet. M. Robin a montré, dans sa toute récente édition du *Banquet*[1], que le *Phédon* et le

1. Le *Banquet*, éd. par A. Robin, Paris, 1929.

Συμπόσιον ne font qu'un et se complètent ; le premier montre comment vit le sage, le second comment il meurt. Chronologiquement, ils ne peuvent se suivre que de près. « Reste une difficulté, dit M. Robin, que j'ai tout à l'heure écartée : celle de la date du pamphlet de Polycratès. S'il est, comme on l'a soutenu, de 392 environ, et que le Banquet se place en 384, peut-on croire qu'après un si long temps l'intérêt du débat ne fût pas épuisé ? Défendre la mémoire de son maître est une des fins de l'activité littéraire de Platon : devait-il raviver un feu presque éteint ? J'inclinerais donc à assigner à ce pamphlet une date un peu plus tardive, et à penser que les controverses auxquelles il donna lieu sont contemporaines de l'époque où Platon rentre à Athènes (387), après ses voyages et une absence qui dut être de 2 à 3 ans. » (*Introduction*, p. xi).

Je crois cependant (en dehors de tous les arguments positifs que nous avons invoqués précédemment) qu'il est difficile de ne pas être frappé du contraste existant entre le ton de polémique, parfois furieux, du *Gorgias* et le diptyque serein que forment le *Banquet* et le *Phédon*. Assurément le souvenir de Polycratès est présent dans le *Banquet* (on a vu qu'il se décèlera toujours, jusque dans les *Lois*) ; mais la haine immédiate n'y éclate pas, comme dans le *Gorgias*. Dans le *Banquet*, il y a un adversaire, Aristophane : or, ce qui peut surprendre, c'est la courtoisie amicale avec laquelle Socrate le traite. M. Robin a dû regarder de fort près pour découvrir quelques traits qui peuvent trahir la haine de Platon, et en a conclu que le philosophe avait tenu « à rester équitable dans sa sévérité ». Cette modération s'accorde mal à une récente offense : qu'on compare à Aristophane — l'ennemi de la première heure — cet adversaire masqué que Platon « damne » dans le Gorgias : « Peut-être que quelqu'un te frappera sur la joue et te couvrira d'outrages (527 A) ». Platon nous a donné en ce passage la mesure de sa haine. On avouera que, en comparaison, les insinuations contre Aristophane apparaissent bien faibles, et que le choix même du plus ancien ennemi de Socrate ne se comprendrait guère si Platon n'avait à répondre à un homme qui aurait récemment attaqué la mémoire du philosophe. En réalité, Platon a voulu, je crois, donner un spécimen de son idéal moral — ainsi que le *Ménon* présente un échantillon de sa méthode. Le fondateur de l'Académie veut affirmer sa maîtrise intellectuelle et morale. C'est peut-être dans le *Banquet* que pour la première fois il se sert de Socrate plutôt qu'il ne le sert. On comprend ce que j'entends par là : Platon a toujours gardé à Socrate une fidélité profonde et frémissante ; mais avec

le temps et la maturité, Socrate tend à devenir pour lui un symbole, dans lequel les traits individuels du Maître s'absorberont progressivement. D'ailleurs, en ce qui concerne la chronologie relative du *Phédon* et du *Banquet*, j'assignerais plutôt la priorité au *Phédon*, contrairement à ce que pense M. Robin : un passage de ce dialogue renvoie si nettement au *Ménon* que cela me porte à croire que cet ouvrage a immédiatement précédé le *Banquet* ; mais l'argument est, je l'avoue, tout subjectif. Puisque le Banquet ne peut pas dater d'avant 385 (malgré les objections que l'on a faites à la datation par le διοικισμός des Arcadiens, cf. Robin, préface de l'édition citée), je proposerais volontiers 386 pour le Phédon, en laissant naturellement le *Banquet* en 384.

*
* *

Je sais ce que ces rapprochements peuvent garder de subjectif, en dépit des arguments sur lesquels on a espéré les établir. Mais il me semble du moins que, par leur masse, ils emportent la *quasi-certitude* que le pamphlet de Polycratès est *pour beaucoup* dans la conception, les idées, le ton du *Gorgias*. En un point précis, une altération singulière, formellement reprochée à l'Accusateur par un apologiste de Socrate, est mise dans la bouche de cet énigmatique Calliclès qui, tout à la fois, fait au philosophe les mêmes reproches que Polycratès, et les mérite plus que lui — démocrate pour plaire au Dèmos, mais foncièrement ennemi des Lois et de l'Egalité. Par ailleurs on peut espérer retrouver, dans l'œuvre de Platon, l'influence perturbatrice d'un pamphlet dû à un homme sur lequel les Socratiques semblent avoir fait la conspiration du silence. La consigne n'a été que trop bien suivie, puisque bientôt on a confondu le pamphlet avec l'accusation juridique de 399.

On peut faire varier le rapport qui unit Polycratès à Calliclès, mais l'existence de ce rapport est difficilement niable. Que l'on considère l'interlocuteur de Socrate comme un personnage mi-fictif, mi-réel, ou qu'on tende à une identification, il ne faut pas oublier que ce rapprochement est moins une *fin* qu'un *moyen*. En raison de difficultés multiples que je n'ai pas cherché à dissimuler, il y a des éléments imparfaitement réduits. Nous ne saurons jamais ce que Platon a ajouté ou retranché à la figure du Socrate historique ; Thrasymaque, représenté *sous son nom* dans le premier livre de la *République*, expose des théories dont

l'extrême violence a pu paraître peu vraisemblable : faut-il s'étonner, après cela, qu'il subsiste des différences notables entre Calliclès et ce Polycratès, que nous connaissons d'ailleurs si mal ?

Qu'on prenne peu ou beaucoup de la solution proposée, elle aide, je crois, à mieux sentir le *Gorgias*, à mieux comprendre Platon. On a trop souvent tendance à considérer les œuvres d'un philosophe sous un angle exclusivement technique : ainsi le *Gorgias* montrerait que la rhétorique n'est pas une τέχνη, réfuterait ensuite l'*hédonisme*, et instituerait une politique fondée sur la justice. Mais il n'y a pas que cela ; d'un point de vue différent (et plus humble) qui est le nôtre, si on admet que Platon « répond » au pamphlet de Polycratès, bien des choses s'éclairent : certaines allusions, certaines violences ne se comprennent que si on fait sa place à l'influence d'une œuvre hostile, qui est venue troubler le cours naturel de la pensée de Platon. Il serait tout à fait ridicule de croire que le mythe du *Gorgias* n'a été imaginé que pour répondre, par une apologie, aux attaques du sophiste : le pamphlet a du moins hâté la maturation de certaines idées métaphysiques ou morales de Platon. Aurait-il pu lui-même distinguer ce qui, dans le *Gorgias*, venait de ses convictions les plus profondes et ce qu'il faisait entrer dans le dialogue pour rétablir la vraie figure de Socrate, déformée par l'Accusateur ? Platon vivait ses idées les plus hautes en même temps qu'il était entraîné par les préoccupations journalières de l' « actualité ».

A côté de l'explication intellectuelle de la pensée platonicienne, on doit faire leur part aux passions, aux haines de l'homme du ve siècle. Modestement, sous la beauté éternelle du mythe du *Gorgias*, se dissimule peut-être le désir d'effacer l'image trompeuse que le chétif Polycratès avait prétendu tracer du Maître. Dans l'œuvre d'un philosophe de génie, les plus petites choses prennent une valeur singulière, puisqu'elles nous permettent d'approcher, un peu plus, d'une si grande pensée.

Jean Humbert.

NOTES ET DISCUSSIONS

Jérôme Carcopino, *Virgile et le mystère de la IVe églogue*; 220 pp. in-8°. Paris, L'Artisan du Livre, 1930.

Livre original, substantiel et plein, dont on ne peut que louer l'inspiration, le plan et l'expression. Ici l'érudition est au service du bon sens, l'ingéniosité ne verse pas dans la fantaisie, et dans un sujet où l'on a si souvent déraillé, la raison reprend sa place et ses droits.

Le vice fondamental de la plupart des exégèses de la quatrième bucolique, c'est de ne pas l'avoir étudiée en fonction de la date où elle a été écrite, des circonstances qui l'ont fait naître, des idées morales et philosophiques qui régnaient à Rome au moment où Virgile l'a composée, bref, d'avoir négligé l'histoire. On a voulu l'éclairer, non pas à l'aide des événements proches et contemporains, mais à la lumière d'événements éloignés et postérieurs, prêtant à Virgile une vision lointaine et une prescience miraculeuse. D'autres au contraire ont voulu dépouiller le texte de toute mystique, par réaction contre les outrances des partisans du messianisme de l'églogue. « Mais, dit M. Carcopino, pour l'historien vraiment digne de ce nom, les deux points de vue ne sauraient s'exclure. Il est impossible que Virgile, si imbu qu'on l'imagine de pensées et d'images orientales, ait composé, de propos délibéré, un ouvrage inintelligible pour ses contemporains, étranger au puissant personnage, Pollion, auquel il est dédié. Et d'autre part, le mysticisme qui, à certaines époques, s'empare des foules ou des élites, ou des foules et des élites à la fois, est un fait évident et positif : le tout est de ne le point définir en dehors du temps et de l'espace, de ne pas lui prêter, comme on l'a fait trop souvent un cadre imaginaire et des couleurs anachroniques » (p. 19). Mystique et réaliste à la fois, telle est donc l'inspiration de l'églogue : de quel mysticisme relève-t-elle, et à quelles réalités fait-elle allusion, c'est ce que définit l'auteur dans deux parties bien équilibrées : la mystique (pp. 20-105) et l'histoire (pp. 107-194) ; une conclusion, *la vérité de l'églogue*, dégage les raisons pour lesquelles le poème a pu, d'une part, cesser rapidement d'être compris, et par suite donner lieu à tant d'interprétations aberrantes.

La mystique? Elle est de source pythagoricienne. La découverte de la Basilique de la Porte Majeure[1] a montré la vogue du pythagorisme au début de l'époque impériale à Rome. C'est le reflet de la doctrine prêchée et mise en vogue entre autres par P. Nigidius Figulus qu'il faut chercher dans notre texte ; ce sont les conceptions pythagoriciennes qui éclairent le mieux les passages qui jusqu'ici en sont demeurés les plus obscurs, tels le vers 8 :

Iam nova progenies caelo demittitur alto

le vers 49 :

Cara deum suboles, magnum Iovis incrementum

le vers 61 :

Matri longa decem tulerunt fastidia menses.

Cette nouvelle génération qui descend du ciel, c'est celle qu'amène le retour du règne de Saturne :

redeunt Saturnia regna

coïncidant avec le recommencement de la Grande Année, que marque le retour de la Vierge,

Iam redit et Virgo ;

le grand accroissement de Jupiter s'explique si l'on considère que, dans la rénovation du monde, « l'humanité est tout entière divine, et une naissance parmi elle accroît le créateur divin » (p. 90) ; les dix mois, c'est la durée que la théorie pythagoricienne assigne à la gestation. L'églogue est donc tout entière baignée de pythagorisme ; c'est une erreur historique, et c'est une erreur psychologique de vouloir aller chercher ailleurs l'explication de sa mystique. « Ce serait en effet une gageure de prétendre que Virgile, pour composer les 63 vers d'une bucolique de circonstance, ait commencé par collectionner et mettre en fiches toute une bibliothèque de prophéties étrangères. Plus on supposera de sources ésotériques et lointaines au jaillissement de sa pastorale, plus il sera indispensable de déterminer le milieu d'érudits romains qui les a préalablement révélées à sa curiosité et répandues autour de lui » (p. 72-73).

Bucolique de circonstance, vient-on de lire dans le passage cité. Cette circonstance, pendant de longues années, on a admis que ce fut la paix de Brindes, conclue en l'an 40 avant Jésus-Christ, date même du consulat de Pollion, auquel la pièce est

1. Cf. J. Carcopino, *La Basilique pythagoricienne de la Porte Majeure*, Paris, L'Artisan du Livre, 1927.

dédiée. Puis des commentateurs sont venus qui, par une série d'arguments subtils, ont battu en brèche l'opinion régnante pour en substituer d'autres, plus conciliables avec l'interprétation réaliste ou mystique qu'ils donnaient du poème. Ici M. Carcopino se trouve sur un terrain où il est merveilleusement à son aise : son érudition et son talent de combinaison ont une matière de choix pour s'exercer. La date de la paix de Brindes? Il la fixe, dans une démonstration aussi brillante que solide, le 5-6 octobre 40 avant J.-C. ; or cette date coïncide exactement avec la réapparition à Rome, de l'étoile α de la Vierge, dite l'Épi de la Vierge, qui, occultée depuis le 23 août, redevint visible aux premières heures du 5 octobre. Le retour de l'astre symbolique semblait assurer à la paix conclue sous sa lumière une valeur mystique : sous ses auspices s'ouvrait une ère nouvelle, et l'enfant né à cette date verrait s'éteindre l'âge de fer et surgir par le monde entier la race d'or :

Tu modo nascenti puero, quo ferrea primum
Desinet ac toto surget gens aurea mundo,
Casta fave Lucina...

Quel est donc cet enfant? Tout d'abord c'est un enfant réel, « en chair et en os : la religion du poème l'exige, puisque, selon l'astrologie des néopythagoriciens, dont Virgile s'inspire, le destin du monde est nécessairement lié à celui de l'individu. L'enfant, réplique animée et réduite d'un cosmos que transforme l'âge d'or, participe à cette révolution et en scande les étapes des moments de sa propre adolescence » (p. 155). Car l'enfant n'est pas la cause de la transformation du monde ; c'est une erreur de voir en lui un agent de ce renouveau ; il n'en est que le contemporain, le témoin. Et ceci suffit pour ruiner l'opinion de ceux qui en faisaient un dieu, et l'hypothèse du messianisme de l'églogue. Le *quo* du vers 8 :

Tu modo nascenti puero, quo ferrea primum

n'est pas un instrumental ; il n'a qu'une valeur temporelle : *quo, deest nascente* glose le scholiaste. Le monde nouveau nait et se développe avec l'enfant, en même temps que lui ; l'enfant bénéficie de ses dons, mais il ne les fait pas naître. Sans doute, comme c'est un enfant privilégié, sera-t-il par les dieux traité avec une particulière faveur. Sans doute le verra-t-on mêlé aux héros et aux dieux, et gouverner le globe pacifié par les vertus de son père [1] :

1. ou « gouverner avec les mêmes vertus que son père le globe pacifié. » M. Carcopino, p. 26, n° 2, tout en adoptant la première interprétation, signale également

Ille deum vitam accipiet divisque videbit
Permixtos heroas et ipse videbitur illis,
Pacatum que reget patriis virtutibus orbem.

Sans doute le poète souhaite-t-il de vivre assez longtemps, et garder assez de souffle pour célébrer ses hauts faits :

O mihi tum longae maneat pars ultima vitae,
Spiritus et quantum sat erit tua dicere facta!

Mais tous ces traits justement soulignent et accentuent son caractère humain : ce sera, comme son père, un bon magistrat, un grand Romain. Il prendra connaissance de la vertu en lisant la gloire des héros, mais aussi les exploits de ses aïeux :

Ac simul heroum laudes et facta parentum
Iam legere et quae sit poteris cognoscere virtus

Ce trait si caractéristique de la mentalité latine nous ramène et nous rattache à la terre, bon gré mal gré. Or le père de l'enfant, c'est Pollion ; ce ne peut être que Pollion. Il est absurde de prétendre que dans un poème dédié à Pollion, le poète ait songé à célébrer un enfant autre que le fils du destinataire : quel intérêt Pollion pouvait-il y prendre ? Au contraire, n'aurait-il pu être justement froissé du rôle accessoire, de la figure de comparse que Virgile, dans cette hypothèse, lui aurait fait jouer ? L'églogue ne se comprend et ne se justifie, le ton ne s'en explique que si elle est destinée à célébrer l'immense joie d'un père dont l'orgueil prévoit pour son fils les plus hautes destinées, prévision que semblent confirmer à la fois les circonstances politiques et les données des astres interprétées par la philosophie régnante. D'autre part, des raisons de date interdisent d'accepter aucun des personnages proposés : Julie est née trop tard, Marcellus est né trop tôt. Quant aux deux jumeaux, Alexandre Hélios et Cléopâtre Sélènè, issus de l'union d'Antoine et de Cléopâtre, il y a tant de raisons qui les écartent qu'on s'étonne même qu'on ait pu seulement prononcer leurs noms. Il ne reste plus qu'à déterminer celui des fils de Pollion qui peut être en cause. On a songé souvent à Asinius Gallus ; et l'identification remonte haut, si comme l'assure Asconius Pedianus, Gallus lui-même prétendait que l'églogue avait été composée en son honneur : *Asconius Pedianus a Gallo audisse se refert hanc eclogam in honorem eius factam*[1]. Or, un ingénieux calcul de M. Carcopino démontre

la seconde. Il est bien difficile, grammaticalement, de se prononcer ; et peut-être l'amphibologie a-t-elle été voulue par Virgile lui-même, le complément *patriis virtutibus* doublant ainsi de valeur.

1. Serv.^{2}, v. 11, p. 46, Thilo.

que Gallus est né au plus tard en 41 avant J.-C. et que d'autre part son surnom de *Gallus* ne peut lui avoir été donné qu'au temps où son père était gouverneur de la Gaule Cisalpine, c'est-à-dire avant le premier mois du printemps de l'année 40, à une date de toute façon antérieure à la composition du poème. C'est donc l'autre fils de Pollion, le frère puîné de Gallus, Saloninus, qui doit être l'enfant mystérieux, comme l'ont du reste indiqué les scholiastes avec des restrictions qu'il est aisé d'expliquer — et d'écarter. Pourquoi ce nom de Saloninus? Il s'explique comme celui de Gallus : il vient du temps où Pollion habitait Salone, en qualité de gouverneur de Dalmatie : or, l'entrée de Pollion dans cette ville doit se placer « aux environs du 10 octobre 40... au plus tard quelques jours après » (p. 181). Cet imperium proconsulaire dont il fut revêtu en même temps que de la dignité consulaire, explique le double ablatif absolu des vers 11-13 :

Teque adeo decus hoc aevi, te consule, inibit,
Pollio, et incipient magni procedere menses,
Te duce.

Si *te consule* est clair, *te duce* jusqu'à présent avait été interprété de façon vague ou erronée. Si on le traduit, comme on le doit, par « pendant son commandement (militaire) », en même temps qu'on éclaircit le sens d'une expression restée obscure, on voit se préciser la date de l'églogue et la personne de l'enfant. L'allusion à ce commandement évoque dans l'imagination du poète, par une association d'idées naturelle, la vision des guerres qu'il lui faudra soutenir : de là cette prophétie qui emprunte son expression aux souvenirs héroïques de l'ère qui vient de finir :

Altera erit tum Tiphys et altera quae vehat Argo
Delectos heroas; erunt etiam altera bella,
Atque iterum ad Troiam magnus mittetur Achilles.

Quelle est donc cette Troie contre laquelle on lancera de nouveau le grand Achille, sinon ces *Dardani* de la côte dalmate qui passaient pour des descendants authentiques d'Ilos et de Dardanos? Et pourquoi l'enfant ne doit-il sourire qu'à sa mère? C'est ue Pollion est parti rejoindre son commandement, au moment même où l'enfant allait naître :

Tu modo nascenti puero....

. . . . . .

Casta fave Lucina.

Le sens du participe présent *nascenti* « en train de naître » ne

laisse pas de doute à cet égard. Le père n'a donc pu recueillir son premier sourire : seule en a joui la mère privilégiée, qui y a trouvé une compensation à l'absence de son mari :

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem

. . . . . .

Incipe parve puer : qui non risere parenti,
Nec deus hunc mensa, dea nec dignata cubili est.

Une précision encore. Les premiers jours du retour de la Grande Année n'ont pas encore la pureté sereine qu'on verra luire dans la suite, et le monde garde encore quelques traces des crimes passés. Mais ces traces vont disparaître, délivrant la terre de leur perpétuelle terreur :

. . .Si qua manent sceleris vestigia nostri
Inrita perpetua solvent formidine terras.

Par *sceleris nostri*, il faut entendre, comme l'a vu Servius, les guerres civiles. Or, le moment où l'on peut prévoir qu'elles cesseront bientôt leurs ravages, ce ne peut être que « la courte période où, consécutives à la paix de Brindes, l'*ovatio* des triumvirs réconciliés et les noces d'Antoine et d'Octavie parurent, à la fin d'octobre 40 avant J.-C., dissiper tous les nuages, écarter tous les dangers, guérir toutes les plaies dont souffrit l'Italie, semaine, ou décade, dorée de l'aube des temps nouveaux, où, par une rencontre providentielle qui est le signe de cette révolution divine, naquit le cher enfant de l'églogue :

Ille deum vitam accipiet... » (p. 194-195).

Ainsi tout s'éclaire, se coordonne et se tient. Une nouvelle Grande Année commence, dont Virgile a eu la révélation par la philosophie néopythagoricienne. Un second âge d'or va ramener chez les hommes le règne de la Justice et du Bonheur. Justement reparaît dans le ciel la Vierge, le 5 ou 6 octobre 40, et sur terre une paix est conclue, dont Pollion, le protecteur de Virgile, est un des premiers artisans. Et voici que ce Pollion voit, tandis qu'il a pris possession de son commandement à Salone, lui naître un fils. Comment mieux le célébrer qu'en l'associant à cette régénération de l'humanité à laquelle tous aspirent et que tout concorde à annoncer? C'est cette fusion du réel et du mystique, cette célébration du héros en qui s'incarnent tant d'espérances, qui inspire l'églogue et lui donne son unité.

Maintenant, pourquoi a-t-on si longtemps fermé les yeux à cette explication si simple et si rationnelle à la fois, qui a pour elle les données de l'histoire, et le témoignage de la tradition ?

C'est que l'avenir n'a pas répondu aux espérances que Virgile mettait en lui. La paix de Brindes ne fut qu'une courte trêve qui n'eut pas les effets bienfaisants qu'on en attendait ; Pollion, après son éphémère triomphe du 25 octobre 39, rentra dans l'ombre, et Saloninus lui-même mourut tout jeune, *inter ipsa primordia* dit Servius. A mesure que grandissait la gloire d'Auguste, on oublia l'objet direct auquel s'adressait la prophétie du poète pour l'appliquer, par une déviation naturelle, à celui qu'elle semblait nécessairement désigner ; et Virgile, lui-même, devenu l'ami et le poète officiel du fondateur de l'Empire, laissa sans regret s'accréditer cette interprétation qui cadrait si bien avec ses sentiments nouveaux. Le fameux passage du livre VI de l'Enéide, où il reprend, en les appliquant à Auguste, des expressions mêmes de la quatrième églogue, nous montre comment le glissement peu à peu s'était fait :

> ....*Hic Caesar, et omnis Iuli*
> *Progenies, magnum caeli ventura sub axem.*
> *Hic vir, hic est, tibi quem promitti saepius audis,*
> *Augustus Caesar, Divi genus, aurea condet*
> *Saecula qui rursus Latio regnata per arva*
> *Saturno quondam....* (v. 789-794).

Auguste de son côté travaillait à propager cette croyance qui devint durant les belles années de l'Empire, article de foi, au point que ce dont on doit s'étonner le plus, c'est de rencontrer encore chez les commentateurs tant de traces de la vérité première. Puis vint le christianisme qui trouva dans le texte virgilien mainte allusion dont pouvait s'accommoder la foi nouvelle : le retour de la Vierge, c'est-à-dire d'une seconde Ève, et la naissance d'un enfant sauveur : de là, l'interprétation messianique de l'églogue à laquelle, malgré les faits et les dates, se rallient tant d'âmes croyantes. Hé quoi ! Une paix sans lendemain, un héros sans gloire, un enfant sans vie, c'est donc ce néant que célèbre Virgile ? Sans doute, mais ce néant lui apparaissait grand d'espoirs au moment où il l'a chanté. Le désaccord entre le sublime du ton et la pauvreté du thème ne peut choquer que si l'on connait les événements ultérieurs. Reprocher au poète de n'avoir pas prévu l'avenir est puéril, comme il est absurde d'interpréter son œuvre à la lueur des faits qui survinrent après lui. L'espérance humaine souvent se fonde sur des bases que l'événement démontre fragiles ; il faut seulement savoir gré au poète de la traduire dans un chant qui réconforte toujours les âmes affamées d'illusion.

J'ai essayé de résumer aussi fidèlement que j'ai pu la pensée

de M. Carcopino. Ce que cette analyse ne peut rendre, c'est le serré de la démonstration, la sûreté de la critique, la maîtrise dans l'examen des témoignages. Aucun document ne lui a échappé, ni aucune interprétation. Cette masse énorme de faits, de textes, de théories contradictoires, il s'y promène avec une aisance, il la manie et la débrouille avec une dextérité qui tient du prodige. Grâce à lui, ce n'est pas seulement le sens de la quatrième églogue qui s'éclaire, c'est aussi toute une partie de l'histoire romaine qui se précise, une date qui se corrige, un événement qui est remis à sa vraie place. Il est trop bon esprit pour se flatter de rallier à sa thèse l'unanimité des lecteurs : il est des croyances qu'on ne déracine pas. Mais quiconque le lira sans préjugé ne pourra résister à la force de son argumentation. Si les hommes étaient raisonnables, il n'y aurait plus de mystère de la quatrième églogue ; il s'est effacé au grand jour de l'histoire.

A. Ernout.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

J. Marouzeau, *L'année Philologique*, bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine, 3e année (1928), xviii-287 pp. in-8°. Paris, Les Belles-Lettres, 1929.

Il est superflu de rappeler les mérites de cette publication dirigée par M. Marouzeau. Elle s'est du premier coup placée au premier rang des bibliographies, par l'abondance et l'exactitude de ses références, l'ordonnance de son plan, comme par la régularité de sa parution. Elle est la seule aussi qui, par de courtes et substantielles analyses, nous fasse connaître l'essentiel des articles qui se laissent résumer, permettant ainsi aux philologues et historiens d'avoir une vue rapide, mais juste, de ce qui se publie autour d'eux dans les disciplines qui ne sont pas strictement les leurs. C'est là un secours dont on ne saurait trop souligner le prix, et qu'on voudrait voir se développer davantage, si possible.

A. Ernout.

Publications of the Oriental Institute. First series, Oriental Institut Communications (The University of Chicago Press, Chicago).

N° 2 : *Explorations in Hittite Asia Minor*, by H.H. von Der Osten, in-8, 104 p., 1927.
N° 3 : *First report of the Prehistoric survey expedition*, by K.S. Sandford et W.K. Arkell, in-8, 52 p., 1928.
N° 4 : *The excavation of Armageddon*, by Clarence S. Fisher, in-8, 78 p., 1929.
N° 5 : *Medinet-Habu*, 1924-1928, by Harold H. Nelson et Uvo Hœlscher, in-8°, 50 p., 1929.
N° 6 : *Explorations in Hittite Asia Minor*, 1927-1928, by H.H. von Der Osten, in-8, 153 p., 1929.

Avant même que fût apaisé du côté de l'Orient le tumulte de la guerre mondiale, la puissante Université de Chicago faisait part au monde savant de ses intentions exploratrices en Asie (cf. James H. Breasted, *A Beginning and a Program*, 1922). Au pays des réalisations pratiques... et des grands moyens financiers, on pouvait attendre, sans inquiétude, la suite annoncée, et l'exécution d'un beau programme. Tout cela se présente à nous dès maintenant à travers les six fascicules déjà parus dans la série des premières *Communications*. Au vrai, trois séries de recueils paraissent parallèlement ; à la catégorie des *Ancient Records*, à quoi appartenaient déjà les cinq volumes de documents publiés de 1906 à 1907 par M. J.H. Breasted lui-même pour l'Égypte (*Ancient Records of E.*), s'est ajoutée, pour l'Assy-

rie, comme volumes VI-VII, la contribution de D.D. Luckenbill, *Ancient Records of Assyria* (1926) ; enfin, les résultats scientifiques et techniques sont et seront mis en œuvre, périodiquement, dans les *Publications* proprement dites, qui exploitent les mêmes domaines ; là a été présentée, de J.H. Breasted lui-même, une étude sur les antécédents orientaux de la peinture byzantine (1924) ; un second volume, paru en 1924, de D.D. Luckenbill, s'intitule *The Annals of Sennacherib* ; sous le n° 5, a commencé à paraître aussi, par les soins de H.H. von der Osten, le résultat du travail d'exploration fait en Anatolie, dès 1926 (*Researches in Anatolia*, I : *Explorations in Central Anatolia*, 1929).

On voit avec quelle ampleur de conception, quelle rapidité d'exécution, a été mené l'entreprise. Il fallait sans doute, après guerre, que la direction en fût à Chicago ! De vieux pays dont la situation scientifique, en Égypte, en Asie, s'est établie sur des assises plus anciennes, ne verront pas sans quelque mélancolie une belle tâche passer à une activité rajeunie, et maîtresse de moyens matériels puissants, interdits à l'Europe par l'effort des guerres récentes. Les *Communications* ici analysées ne sont guère que des journaux de route, ou de fouilles, les documents trouvés étant réservés à la série des « publications ». Du moins, peut-on déjà louer, sans nulle envie, la méthode employée par ceux à qui l'Amérique a permis de travailler à la fois avec beaucoup moins de risques personnels, et disons-le nettement, dans de meilleures conditions scientifiques. Il n'est pas mauvais, même pour l'archéologie, que les archéologues aient un toit, et aussi à l'occasion une automobile. Les explorateurs français ont fait beaucoup dans l'Orient, avec des tentes et des chevaux, quelquefois même... sans chevaux ni tentes ! Mais le temps est passé de ces sacrifices, qui n'allaient pas, aussi, sans quelque incommodité technique. J'ai aperçu du dehors en 1925 dans la plaine thébaine du Nil, au voisinage des colosses de Memnon, la Chicago House, qui contient la belle Rosenwald Library. J'ai pensé qu'elle valait l'installation des nôtres, que je venais d'habiter, dans les syringes croulantes et putrides de Deir-el-Medineh ; voire le campement sous l'olivier que j'ai connu en Crète ou deux fois à Claros. A Megiddo et même à Alishar, les missions américaines d'Asie centrale, de Palestine, ont eu de l'argent pour s'équiper. Je n'aperçois pas que cela ait nui à leur activité.

Les zones d'exploration américaines se divisent en trois grands lots : d'abord l'*Asie centrale*, *Land of the Hittites*, où l'on s'est proposé de compléter dans le détail, par des itinéraires et des fouilles, la besogne dont le livre de J. Garstang établissait le bilan, encore bien lacunaire [1]. L'« intercontinental bridge » à reconnaître, de l'Égée à l'Inde, a été divisé en zones : entre Angora et Konia à l'Ouest, Batoum et Van à l'Est, il y en a sept (cf. n° 6, *Introd.*, fig. 1 à la p. 9). La première, qui a été explorée en 1926, a pour centre, dans la grande boucle de l'Halys, Alishar (entre Angora et Sivas), où diverses trouvailles ont été faites, maintenant installées au nouveau musée d'Ankara (Ancyre). En 1928, c'est la portion Sivas-Malatia qui a revu les explorateurs. Tout le pays avait été jalonné et prospecté en 1926, à l'aide d'une Ford, qui a couvert, non sans obstacles ni aventures, aimablement contées, 4.428 kil. de « routes » (?) ; cette *Anabase* archéologique est celle qui a permis, l'an dernier, le vol. V des *Researches* [2] ; le journal

1. Une nouvelle édition *The Hittite empire* vient de paraître en 1929.
2. Une statue égyptienne du Moyen Empire a été trouvée à Kirik Kaleh.

de route de l'expédition (*Communications*, n° 2) pourvu de simples croquis et de photographies à petite échelle, n'a plus guère qu'un intérêt rétrospectif ; mais il se lit avec agrément. De 1927 à 1928, M. H.H. von Der Osten et ses collaborateurs ont fait les fouilles d'Alishar dont on nous promet la « publication » sous les nos VI-VII ; puis ils ont abordé la zone Sivas-Malatia. — A en juger par les cartes déjà publiées, la manière dont l'exploration est conduite est exhaustive (cf. n° 6, fig. 7-8, p. 16, 17) ; aucune période ne sera négligée, du IVe millénaire aux temps turcs. Ceux qu'intéresse la sculpture hittite, dans ses rapports spéciaux avec les arts égéens, reverront déjà avec intérêt le torse de statue du Musée de Sivas (fig. 62-63), le lion d'Arslan Tash, près de Hawus Köi (fig. 78-79), et surtout les curieux reliefs d'Arslan Tepe près de Malatia (fig. 101-108). Cette région, voisine de l'Euphrate, promet d'intéressantes révélations, qui enrichiront le nouveau musée d'Ankara, comme déjà les céramiques d'Alishar.

En Palestine, où l'activité américaine s'est portée par ailleurs, c'est le site (familier aux lecteurs de l'ancien Testament), de Megiddo-Armageddon, au Sud de Nazareth, qui a retenu l'attention des fouilleurs ; on sait que Thoutmosis III défit là les peuples d'Asie. Dès 1925, une donation J.D. Rockefeller a permis au Dr Clarence S. Fisher, de s'installer sur place, très confortablement (n° 4, fig. 10), à la suite de Schumacher ; depuis lors, les fouilles ont été continuées, avec un succès modeste, par P.L.O. Guy ; on n'attend pas d'en trouver ici un compte rendu détaillé, qui occuperait meilleure place dans la *Revue biblique* ou *Syria*. La méthode suivie, par couches stratigraphiques, est des plus claires et prudentes, et donnera des résultats ; l'Acropole a été dégagée. Du temps de la destruction — par Shishak (932 av. J.-C.) — de la citadelle fortifiée vers 970 par Salomon, date un fragment de stèle, malheureusement infime ; la reconstruction du site est du temps d'Ahab (870 av. J.-C.). Les recherches entreprises dans la Nécropole, où chaque tombe a été étiquetée prudemment et obtient sa cote individuelle, ont livré beaucoup de céramiques, qui permettent un classement très sûr des types palestiniens ; la mission a travaillé avec une minutie diligente à reconstituer tout ce lot de documents, établissant aussi, pour un *corpus* local, une « fiche individuelle » à chaque vase (p. 76, fig. 53) ! On ne pourrait mieux faire ; mais combien ce serait être injuste que d'accuser d'excès les travailleurs ! Un petit temple d'Astarté (niveau entre 800 et 600, IIIe *stratum*) a été exploré (fig. 43) ; il a livré des autels, des figurines précieuses (déesse pressant ses seins, fig. 49), avec un chapiteau à volutes de type chypriote (fig. 50).

Les recherches qui se sont faites en Égypte jusqu'ici, au compte de l'Université de Chicago, ont donné lieu à deux *Communications*, d'un vif intérêt. Je ne fais que signaler ici, faute de toute compétence, les découvertes « préhistoriques » de MM. K.S. Sandford et W.J. Arkel (géologue d'Oxford), explorateurs de l'Égypte paléolithique. Nous avons maintenant, comme on sait, les traces d'une humanité primitive en Égypte (et en Asie Mineure), pour l'époque de la pierre éclatée, et spécialement en Égypte pour le stratum qui correspond au paléolithique moyen, « moustérien » d'Europe ; antérieurement même. Le travail de l'expédition américaine, qui est allée de Gizeh à la deuxième cataracte, du désert libyen à la mer Rouge, a utilement précisé même la géologie de l'Égypte. — Les historiens de l'ancien Orient suivront tous avec un vif attrait l'exploration commencée depuis 1924 au temple, au palais, de Medinet-Habou, et à l'entour. La « communication » qui la concerne nous donne déjà (fig. 27) un plan détaillé de l'enceinte, avec (fig. 28) une belle vue des travaux exécutés au long côté Sud du grand

temple. M. Hœlscher a pu distinguer le plan du premier palais de Ramsès III, de l'état correspondant au « second » palais, et cela est fort instructif. Les égyptologues ne seront pas seuls à profiter des relevés épigraphiques et autres de M. H. H. Nelson ; les dessins gravés sur les édifices de Medinet-Habou, — outre qu'ils laissent une impression inoubliable au voyageur curieux —, nous conservent, en une magnifique fresque, pour les luttes soutenues par l'Égypte contre ses ennemis du dehors, et notamment contre les « peuples de la mer », à l'époque où s'écroulait la thalassocratie minoenne, les documents les plus historiques ; vues de près, les scènes de prise en charge des prisonniers, de batailles navales, etc , apportent une moisson d'observations ethnologiques, et surtout artistiques, dont il est permis d'attendre, d'après les informations provisoires, le plus riche bénéfice.

Ch. Picard.

H. N. Couch, *The treasuries of the Greeks and Romans*, G. Banta, Menasha (Wisconsin), 1929, in-8°, VIII + 112 pages.

Le mot θησαυρός, dont M. H. N. Couch, suivant Boisacq, dit ignorer l'origine, a eu chez les Grecs et les Latins bien des emplois divers. L'auteur du livre les a tous abordés, ce qui donne à sa table des matières, à sa bibliographie, à ses chapitres, un aspect singulièrement bigarré. Chaque revue trouvera, si elle veut, un compte rendu spécial à présenter d'un tel travail, qui viserait à nous donner — en cent douze pages ! — un complet tableau de la vie économique chez les Grecs et les Latins. Est-il besoin d'assurer que les vues de M. H. N. Couch —, qui s'en remet souvent à des ouvrages de seconde main, ou de date ancienne, pour sa documentation, — auraient gagné à se limiter ? On accordera difficilement, si l'on est archéologue, que la tholos crétoise dérive du « grenier » (?) égyptien, et que les tombes à coupoles de Mycènes ou d'ailleurs aient servi d'entrepôt, d'abord, aux seigneurs de Mycènes : les conséquences philologiques tirées de là, p. 30 sqq., sont caduques. Ce qui est dit, p. 38 sqq., de l'*omphalos* est trop loin des réalités pour éclaircir quoi que ce soit d'une question si complexe, qu'on ne s'attendait guère d'ailleurs à rencontrer ici. Le problème posé sur l'Acropole d'Athènes à propos du « vieux temple » d'Athènes et de l'Hécatompédon se trouve lui-même abordé plus loin (p. 52 sqq.), mais trop au passage, dans cette étude si discursive. L'auteur est très peu informé de la question des trésors déliens, qui semblent aujourd'hui avoir été créés comme entrepôts de butin après les guerres médiques, et auraient pu lui fournir ainsi des arguments dont il n'a pas usé ; pour ceux d'Olympie, il s'en tient à l'étude récente de N. Gardiner ; pour Delphes, à l'enquête provisoire de W. B. Dinsmoor. Je ne crois guère pour ma part, qu'on doive continuer à apparenter (comme Dyer, p. 76) les mots ναός, θησαυρός, οἶκος : on n'y arrive pas sans méconnaître des règles importantes de la vie religieuse des Anciens, et notamment le fait que seul le ναός a pu recevoir une statue de culte. — Le chapitre VI est consacré aux trésors romains et aux *favissae* ; dans le chapitre VII sont examinés successivement — et combien rapidement ! — les « petits trésors », du tronc jusqu'à la simple bourse ; et il est question là aussi des caisses d'épargne et des banques, qui ne pouvaient manquer d'intéresser de près un philologue américain.

Ch. Picard.

Oscar William Reinmuth, *The Foreigners in the Athenian ephebia*, University of Nebraska Studies in Language, literature, and criticism, n° 9, Lincoln, Nebraska, 1929, in-8°, 56 pages.

Quand la Grèce eut perdu la liberté, et quand l'hégémonie sur la Méditerranée commença à se déterminer au profit de Rome, on ne perdit pas l'habitude, au contraire, d'aller chercher à Athènes les principes du savoir et des arts. La capitale intellectuelle de la Grèce, qui n'avait pas eu pourtant d'enseignement supérieur pour elle-même, jusqu'à la fondation de l'Académie de Platon, devint une sorte de « cité universitaire », où les étrangers venaient apprendre, — sinon déjà l'amour de la Grèce, notons-le, — du moins les règles utiles de la sagesse hellénique. M. Reinmuth a jugé intéressant d'examiner les listes éphébiques à partir du IIe siècle av. J.-C., pour y retrouver la proportion et les provenances des étrangers — 34 inscriptions ; la 1re est de 119/8 av. J.-C. : IG. II², 1008 —; et il a ainsi préparé une bonne contribution aux études de « démographie scolaire » dans l'ancien monde, la plupart des éphèbes étrangers, à Athènes, ayant été sans doute des étudiants ! — L'enquête publiée vise aussi à déterminer les raisons qui avaient pu amener ces déplacements de la jeunesse, et le traitement réservé dans Athènes aux éphèbes de l'extérieur. Elle met au point les essais antérieurs (A. Dumont), sans avoir elle-même réuni une documentation exhaustive (notamment sur l'éphébie délienne, dans les temps de la colonie athénienne). On constate que les bénéficiaires (connus) de la culture grecque ont appartenu à 49 cités (certaines ayant aussi des organisations locales, p. 51). Sont représentés : Grèce du Nord, Archipel, Asie Mineure, Syrie, Phénicie, Palestine, Afrique, Italie. C'est d'Orient qu'on venait encore plus volontiers chercher des lumières à Athènes, et certaines cités, comme Milet, Antioche sur l'Oronte, Héraclée Pontique, Laodicée (du Lycos ?) ont délégué le plus de représentants. Sidon, Bérytos et Tripolis ne se classent qu'après, et Rome est la seule cité occidentale que l'intellectualité athénienne ait tenté. Mais Rome vient tout de même, du moins, *juste après Milet*, qui a le record ; et il ne faudrait donc pas dire que la capitale latine s'est désintéressée d'une organisation éphébique réputée, dont le caractère fortement militaire devait précisément retenir son attention pratique.

Ch. Picard.

Attilio Degrassi, *Le grotte carsiche nell' età romana*, extrait de Le *Grotte d'Italia* (*Istituto italiano di speleologia*), oct.-déc. 1929. A. VIII, t. à p. 24 pages.

Le Carso a des grottes qui sont trop peu connues : la seule mention qu'en ait faite Posidonios a été fidèlement recopiée par Strabon et Pline. Elles ont été pourtant fréquentées à l'époque romaine au moins, puisque vingt-deux d'entre elles, rien que dans la province de Trieste, ont déjà donné des trouvailles archéologiques (liste, p. 21 sqq.). La besogne n'est qu'amorcée et l'Institut de Postumia, de récente fondation, a une large tâche prévue. Dans le fascicule analysé, on étudie quelques types de grottes-refuges, quelques types de grottes d'habitation, à l'époque des incursions barbares (caverne de San Canziano, — utilisée dès l'époque néolithique, puis à l'âge du fer, puis à l'époque romaine —, caverne de la Fornace). Le matériel de ces habitats, quoique médiocre, prouve que les réfugiés qui ont séjourné là n'étaient pas des nomades ou de misérables paysans. On visitait ces lieux

par plaisir de touriste ou de philosophe. En 1917, pendant la guerre, une grotte sacrée (avec entrée aménagée) a été repérée près de Mosci (Brestovizza). Il y a été découvert un petit βωμόσπειρον, autel haut de 0 m. 30 seulement, surmonté d'une colonnette à décor en « plume », et portant sur la face antérieure une dédicace en grec (*Notizie*, 1920, p. 100). L'inscription n'est plus connue que par un estampage (II-III s., avant 211 ?) M. Degrassi pense qu'il s'agit de marchands syriens (?) à noms grecs ; mais la divinité bénéficiaire (syrienne ?) n'est pas mentionnée. Dans la caverne « delle Mosche » on a trouvé un casque romain, avec deux inscriptions, donnant les noms des deux soldats qui l'ont successivement porté ; et une fibule du temps d'Auguste.

Ch. Picard.

A. Neppi Modona, *L'efebo del Museo metropolitano di New-York, il « Hermes » dell Museo capitolino Mussolini, e la testa bolognese della supposta « Athena Lemnia » fidiaca*, extrait de *Historia*, VII, 1929 (III), p. 429-463.

Depuis que A. Furtwaengler a suggéré, comme on sait, la reconstitution de l'Athena Lemnia de Phidias avec un corps de Dresde et la tête Palagi de Bologne, cette hardie, brillante hypothèse, continue à partager les archéologues en deux camps : voici une recrue pour les tenants de la combinaison proposée, qui croient ainsi pouvoir posséder le reflet *direct* de l'art de celui qui fut le plus grand parmi les sculpteurs grecs. M. Neppi Modona vise à répondre surtout à l'argumentation de feu W. Amelung, lorsqu'il écartait la restauration de Furtwaengler, à cause, disait-il, de la trop grande différence entre la tête Palagi et celles des statues juvéniles analogues, rentrant certainement dans le style des créations de Phidias. W. Amelung aurait-il donc oublié qu'on peut attendre d'un génial artiste certaines différenciations entre les types imaginés ? Que l'on compare quatre répliques d'un modèle athlétique quasi contemporain — de la deuxième moitié du ve s. — on constatera ici des variantes non moins sensibles. Et c'est à quoi s'emploie l'étude analysée. On y trouvera des observations justes, qui ne sont pas toutes nouvelles, notamment sur les incertitudes concernant les écoles d'Argos et d'Athènes. Il serait agréable de souscrire à l'optimisme auquel on nous convie. Mais puisque c'est à propos d'un type *athlétique* — celui du musée de New-York, venu directement d'une vieille collection privée française — que M. Neppi Modona nous a confié ses impressions sur la Lemnia, comment ne pas rappeler une fois de plus que la tête Palagi a des ressemblances marquées, directes, avec celles d'athlètes juvéniles, et que nous n'avons même pas, de la sorte, la certitude qu'elle ait été *féminine* ? De plus, elle peut bien, assurément, être un chef-d'œuvre, et même un original, sans être dérivée tout juste de l'ex-voto de Phidias sur lequel nous connaissons si peu de choses.

Ch. Picard.

Otto (Walter F.), *Die Götter Griechenlands. Das Bild des Göttlichen in Spiegel des griechischen Geists*. Bonn, 1929, in-8°, 371 p.

Le sous-titre limite et précise l'objet du livre. A propos des « Dieux de la Grèce », ce n'est pas précisément le contenu des représentations religieuses que M. Otto a voulu analyser : c'est plutôt l' « esprit » national qu'elles laissent reconnaître.

Selon lui, deux « formes d'intuition » (*Anschauungsformen*) sont possibles dans la conception religieuse du monde (p. 8) ; à vrai dire, elles sont toujours associées, mais la prévalence plus ou moins marquée de l'une détermine un certain type de pensée. La première peut être dénommée « objective » ou — en un certain sens du moins — « rationnelle » : son objet propre est la réalité de la nature, pleinement acceptée, et sentie comme perméable à l'intelligence. La seconde peut être qualifiée de « magique » : elle oppose au monde de l'expérience un « autre monde » (cf. p. 218), un monde de forces indépendantes de la nature et illimitées. C'est la première que représente éminemment l'esprit grec.

Celui-ci a élaboré une conception religieuse qui apparaît déjà intégrale dans Homère. Ce n'est pas Homère qui l'a inventée (p. 292) ; mais il ne saurait être question d'en retracer la genèse : le passage du « mycénien » au post-mycénien nous échappe (p. 21) ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on entrevoit un fonds préhistorique de croyances auxquelles s'est opposée victorieusement l' « Idée religieuse » d'Homère et de la Grèce, qui est aussi celle de l' « esprit européen » (p. 13). Pour la pensée religieuse la plus antique, les divinités de la terre et des morts sont les divinités essentielles ; cette pensée-là est pénétrée de « magie », elle reste ancrée dans le subjectif et dans l'occulte. Elle n'a jamais été complètement étouffée : les mystères de la religion dionysiaque la perpétuent ; Homère lui-même la rappelle fugitivement, par certaines figures comme celles des Erinyes ou de la Terre (p. 180). Mais cela, pour M. O., ce n'est pas ce qu'il y a d'intéressant ni de caractéristique chez le Grec (p. 309). L'idée grecque est ailleurs ; pour la saisir, l'auteur étudie les personnes divines elles-mêmes — ou plutôt le petit nombre d'entre elles que, d'après le témoignage d'Homère, il décide de tenir pour les plus typiques et les plus réelles (p. 174) — et les conceptions générales qui sont associées à la représentation des Dieux.

Les Dieux ont un passé assez trouble : ils peuvent avoir eu des formes animales, comme Poseidon et Dèmèter (p. 35) ; ils peuvent être d'origine étrangère, comme Apollon (p. 83) ou Aphrodite (p. 116) ; ils peuvent avoir été d'abord des êtres impersonnels, tel Hermès confondu avec le tas de pierres qui le représente (p. 135). Mais, devenus *echtgriechisch*, et tels que nous les voyons à partir d'Homère, ils sont radicalement différents de ce passé, et la conception qu'en a le Grec est absolument originale.

Le Grec a un sentiment aigu et continuel de la divinité (p. 243). Il faut bien entendre que, pour M. O., ce sentiment n'a rien de « sentimental » : le mouvement de la pensée ne part pas de l'âme humaine elle-même — dans Homère, il n'y a pas de mythe de l'âme (p. 227). Réciproquement il n'y rien de sentimental chez une Athéna (p. 71) ou chez un Apollon (p. 99). Une Athéna, la plus représentative à cet égard, est essentiellement intelligence (p. 67). Pour cette intelligence qu'incarnent les Dieux, l'individu humain n a point de valeur propre, l'âme individuelle n'a pas d'éternelle dignité ; le sens de la « révélation » apollinienne, justement, c'est que l'essentiel de l'être est au delà de l'individu, dans les formes (*Gestalten*) immuables et intemporelles. — Or la forme est perçue dans le monde même : elle est ce qui, dans la nature, donne à la nature son sens et sa réalité : *Geist* et *Natur* sont saisis dans l'unité d'une intuition indivisible (p. 205). La forme la plus haute se réalise dans la *menschliche Gestalt* des Dieux (p. 211) qui donc sont à la fois au-dessus du monde et immanents au monde.

De là le mode d'action de la divinité. Le merveilleux lui est étranger. Le merveilleux, c'est le mythe proprement dit, où règne l'énorme, où l'individualité des acteurs est absorbée par la grandeur étonnante du drame (p. 43). Et le rôle du mythe a été terminé quand la conception hellénique a pris le dessus. Les Dieux laissent intact ce que nous appellerions le cours de la nature ; ils n'agissent pas du dehors, il n'y a pas de magie dans leur cas ; leur action est partout dans le monde, et, pour chacun des plus grands, elle s'étend à tous les domaines du monde (p. 206). A l'homme ils n'imposent même pas le frein ou l'impératif (p. 319) qui révéleraient une transcendance morale : la responsabilité des Dieux est impliquée dans le tout de l'existence, sans qu'elle fasse évanouir celle des acteurs humains — à qui, en revanche, sont inconnus le repentir et l'humilité, produits d'une mystique radicalement étrangère (p. 224).

Mais l'action divine rencontre une puissance extérieure, le Destin (*Moira*). Les Dieux, en effet, ne sont pas les auteurs de tout, bien qu'ils tendent à le devenir dans la conception du tragique (p. 364) et bien que certaines expressions donnent parfois lieu de penser que la *Moira* se confond avec leur vouloir, alors qu'ils ne font que l'accepter. En fait, la *Moira* ne saurait être absorbée par eux, car elle n'est pas un pouvoir de même nature qu'eux. Elle reste essentiellement impersonnelle : et l'individualité est le caractère le plus éclatant du divin. Elle est aussi, ou elle est devenue, essentiellement négative (p. 346) : c'est à la mort qu'elle a le plus volontiers affaire ; et les Dieux sont de l'ordre de la vie, c'est dans la vie qu'ils se manifestent ; ils ont pour la mort une répulsion significative (p. 33), et il n'y a pas, chez Homère, de divinité infernale qui tienne le vrai rôle de divinité (p. 176). Il y a donc un arrière-fond au monde : il y a la mort, il y a le mystère dernier de l'être et le domaine de l'impensable (p. 370). Ce domaine, l'esprit grec est bien éloigné de le nier ; mais ce qu'il met décidément au premier plan, c'est le monde de la vie, le monde de l'intelligence et des formes, qui est le monde du divin. M. O. ne prononce ni le mot d'optimisme ni le mot de pessimisme : il est évident que, pour lui, ce sont là des notions relatives, également dépassées par cet « objectivisme foncier » qui replace le Grec au cœur du monde visible, relie son être à la beauté impersonnelle du cosmos et, lui évitant le perpétuel retour sur lui-même, lui épargne le tourment de l'âme moderne à restituer en soi l'unité (cf. p. 299).

On le voit : M. O., dont il n'est pas toujours facile de transposer les idées dans une autre langue, a voulu fixer, en fait de religion, une certaine vision du monde à laquelle, personnellement, il doit s'être complu. C'est ce qui fait que son livre échappe à toute critique directe : pour justifier une reconstruction philosophique de cette sorte, il suffit qu'il y ait chez les Grecs, comme il y a en effet, une pareille pensée, de pareilles dispositions intellectuelles. Seulement, ne vouloir retenir que cela, avoir l'air de donner cela pour l'essentiel et pour le principe de la religion, le procédé est d'une abstraction un peu téméraire. C'est vite fait de se délester des cultes dionysiaques, et des cultes chtoniens, et du culte des morts, sans parler de celui des héros que M. O. était autorisé, d'après son titre, à laisser de côté, mais qui a tout de même bien dû collaborer à l' « Idée réligieuse » du Grec. Et il y a plus : est-il légitime, ou seulement possible, de trancher le lien entre la conception des Dieux et la pratique cultuelle ? Pour prendre l'exemple le plus favorable, celui de la Déesse que l'auteur considère avec prédilection, et dans la cité même où elle est « la Déesse » par excellence,

comment concevoir ce qu'est Athéna pour les Athéniens si l'on ne tient compte des liturgies qui sont associées à son nom et qui ont rapport, à la fois ou successivement, à la cité comme corps politique, aux métiers des artisans et des femmes, à la terre et aux fruits, voire aux naissances humaines ? C'est pourtant bien au culte qu'il faut regarder d'abord, quand on veut définir l'imagination religieuse. M. O. n'y regarde pas, ou bien peu : en définitive, la conception qu'il formule — non sans talent — comme la conception grecque du divin, c'est celle qui a été, dans certaines sphères ou chez certains esprits, l'aboutissement et le couronnement d'une certaine religion. Certes, on ne dira pas que cette conception est accidentelle ou arbitraire : on entend bien que ce qui se manifeste ainsi, dans la poésie ou ailleurs, c'est un certain tempérament collectif, c'est ce type très particulier d'intellectualisme qui caractérise le Grec. — Mais alors, comment ce type a-t-il pu se produire ? Le parti pris de l'auteur le dispense de poser la question : l'« esprit grec » devient chez lui une réalité substantielle qui rend compte de tout, un *quid proprium* qui explique et ne s'explique pas. Il ne nie pas l'histoire ; mais il la traite par prétérition : l'obscurité du Moyen Age grec lui fournit un alibi plausible, mais trop commode. Après cet aveu d'ignorance, on aurait du moins souhaité qu'il n'eût pas l'air de donner des entités pour des raisons.

Louis Gernet.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

PLATON, *I Dialogues suspects, II Dialogues apocryphes*, texte établi et trad. p. J. Souilhé; XIII-190 pp. doubles et XI-173 pp. doubles ; Paris, Les Belles Lettres, 1930. Pr. 30 fr. le volume.

ARISTOPHANES, *Cantica*, ed. O. Schrœder; 103 pp. in-12° ; Leipzig, Teubner, 1930. Pr. br. 4 M. 20, rel. 4 M. 80.

H. TRUBER, *Die Caesurenfolgen des letzten Bearbeiters im Homer als Spuren s. Kompositionskunst ;* 96 pp. in-8° ; Bonn, L. Röhrscheid, 1930.

DÉMÉTRIUS CYDONÈS, *Correspondance* ; texte inédit, établi et trad. p. Giuseppe Cammelli ; XLVIII + 131 pp. doubles + pp. 133-216 in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1930. Pr. 40 fr.

W. W. TARN, *Hellenistic Military and Naval Developments* ; 170 pp. in-8° ; Cambridge, University Press, 1930. Pr. 6 sh.

WALTH. GIESECKE, *Das Ptolemäergeld* ; 98 pp. in-8° + 4 planches ; Leipzig, Teubner, 1930. P. br. 10 M., rel. 12 M.

WILHELM DOERPFELD, *Alt-Ithaka* ; Tome I XV-399 pp. in-4° ; Tome II, pp. 405, 442 + 89 planches et 20 cartes et plans ; Münich, R. Uhde, 1927, et Berlin, W. de Gruyter, 1930. Pr. 35 M.

Q. ORAZIO, FLACCO, *Il libro degli Epodi*, col comm. di C. Giarratano ; XIV-131 pp. in-4° ; Turin, G. B. Paravia, 1930. Pr. 28 l.

MARIE WUENSCH, *Lucan-Interpretationen* ; 62 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1930. Pr. 3 M.

VELLEI PATERCULI, *Ad M. Vinicium l. II*, rec. Aet. Bolaffi ; XXVI-180 pp. in-8° ; Turir, Paravia, 1930. Pr. 19 L.

V. FONTOYNONT, *Vocabulaire grec*, commenté et sur textes ; 197 pp. in-8° ; Mongré, Villefranche-sur-Saône, 1930.

DR. HEINZ WUTHNOW, *Die semitischen Menschennamen i. griech. Inschr. u. Papyri d. vord. Orients* (St. z. Epigraphik u. Papyruskunde B. I. Schr. 4) ; 175 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich, 1930. Pr. 15 M. 50.

R. J. WALKER, *Les fragments d'Epicharme*, trad. en français et illustrés par A. E. Benois ; 78 pp. gr. in-8° ; éd. l'Eclaireur de Nice, 1930. Pr. 30 fr.

FR. ALTHEIM, *Terra mater*, Unters. z. altital. Religionsgesch. (Religions-Gesch. Vers. u. Vorarb., XXII B. 2 H.) ; VIII-160 pp. in-8° ; Giessen, Töpelmann, 1931. Pr. 9 M. 60.

J. W. MACKAIL, *The Aeneid, with Introd. a. Comment.* ; LXXXVIII et 532 pp. in-8° ; Oxford, Clarendon Press, 1930. Pr. 18 sh.

MARTIAL, *Epigrammes*, tome I; l. I-VII, texte établi et trad. p. H. J. Izaac, XXXIX + 240 pp. doubles + appendice pp. 241-271 ; in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1930. Pr. 40 fr.

HANS LIEDEMANN, *Die Sondergötter i. d. Apologelik d. Civitas Dei Augustins* ; 79 pp. in-8° ; Münich, Buckdruck. A. Küspert, 1930.

J. F. MOUNTFORD et J. T. SCHUTZ, *Index rerum et nominum in scholiis Servii et Aelii Donati tractatorum* (Cornell St. in Class. Philol., V. XXIII, 1930, Ithaca, New-York, publ. by Cornell Univ. Pr. 3$.

W. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch* ; fasc. I et II, 128 pp. in-4° ; Heidelberg, Winter, 1930. Pr. 2 M. 50 le fasc.

Chr. K. Kapnukajas, *Catull u. Phalaekos* ; 14 pp. in-8° ; Athènes, 1930, Verl. « Ekdotikè », Blasudakis.

Plaute, *Mostellaria*, von G. Helmreich, 2e Aufl. bearb. v. Fr. Helmreich ; 1e Abt. Text VIII-56 pp. ; 2e Abt. Anmerkungen, 45 pp. in-8° ; Muenchen, 1930, I. Lindauersche Univ.-Buchh. Pr. 2 M.

Dr. Magdalena Schmidt, *Die Komposition von Vergils Georgika* ; 235 pp. in-8° ; Paderborn, F. Schöningh, 1930. Pr. 12 M. (Stud. z. Geschichte u. Kultur d. Altertums, XVI Bd 2/3 H.).

Commentationes Vergilianae, éd. par l'Académie polonaise des Lettres et des Sciences ; 431 pp. in-8° ; Cracovie, Gebethner et Wolff, 1930.

Tacitus, *Germania*, v. Wilh. Reeb, VI-173 pp. in-8° + 1 carte et 2 doubles planches ; Leipzig, Teubner, 1930. Pr. br. 6 M., rel. 7 M. 20.

Manilius, *M. Manilii Astronomicon liber V* rec. et enar. A. E. Housman acced. addenda libris I, II, III, IV ; XLVIII-199 pp. in-8° ; Londres, ap. societatem The Richard Press, 1930 ; 7 sh. 6.

Basil Lanneau Gildersleeve (Selections from the brief mention of), ed. by Ch. W. Emil Miller, 492 pp. in-8° ; Baltimore, The John Hopkins Press, 1930. Pr. $ 4.50.

Fr. Halkin, S.J., *L'histoire Lausiaque et les Vies grecques de saint Pacôme* ; Ext. des *Analecta Bollandiana*, XLVIII, 17, pp. 257-301.

Friedr. Hertlein u. Peter Goessler, *Die Römer in Würtemberg*, IIe T. Die Strassen u. Wehranlagen ; Stuttgart, Kohlhammer, 1930.

Engelbert Dierup, *Die Schulaussprache des Griechischen v. d. Renaissance b. z. Gegenwart* ; I. T. v. XV. b. z. Ende d. XVII Iahrh. ; VII-488 pp. in-8° ; Paderborn, F. Schöningh, 1930.

Thomas Fitzhugh, *Triumpus*, ΘΡΙΑΜΒΟΣ ; Pyrrichia Indoeuropaeorum anima uocis (Un. of. Virginia. Bull. of the school of Latin S. S. 1-2, N. 11-12) ; 207 pp. in-8° ; Un. of Virginia, Charlottesville, Andersрn Brothers, 1930. Pr. $ 5.

Wiener Studien, *XLVIII Band*, Jahrg. 1930, 1s H. 139 pp. in-8° ; Wien, O. Höfels, 1930.

Mnemosyne, *N. S. LVIII, P. IIIa* ; pp. 223-338 ; Leyde, Brill, 1930.

Bulletin de l'Acad. roy. des Sciences et des Lettres de Danemark, Copenhague, juin 1929 - mai 1930 ; 386 pp. in-8°. Copenhague, Andr. Fred. Höst & Sön, 1930. Pr. 4 kr.

Emanuele Griset, *Contributi a Claudiano Alessandrino* ; 16 pp. in-8° ; Pinerolo, Chiantore-Mascarelli, 1930.

Em. Panaitescu, *Castrul roman dela Cașei din cercetările nouă* (1920) ; 30 pp. in-8° et 2 planches. Cluj, Cartea Romaneasca, 1930.

Dr. Engelbert Drerup, *Perioden der klassieke Philologie* ; 48 pp. in-8° ; Nimègue-Utrecht, 1930, N. V. Dekker & van de Vegt en J. W. van Leeuwen. Pr. 1 fl.

Herm. Weller, *Homines primi* ; Amsterdam, Acad. roy. des Sciences, 1930.

Le Gérant : C. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXI.

SUR UNE PHRASE DE PLATON.

A la mémoire de
P. E. Humbert

Les renseignements que nous possédons sur la biographie de la plupart des auteurs grecs sont bien rares et parfois bien sujets à caution. Souvent nous devons nous contenter d'une brève notice de Suidas et l'homme, dans l'antiquité, doit être étudié au moyen de l'œuvre. Si vraiment la septième lettre de Platon est authentique, et cette opinion gagne de jour en jour du terrain, nous aurions là un document de tout premier ordre, dont on est étonné qu'il n'ait pas encore tenté les innombrables auteurs de « vies romancées » ; en effet on n'a certainement pas tiré de cette lettre-programme tout ce qu'elle pouvait donner pour la compréhension de l'homme Platon, cela malgré les nombreux travaux publiés jusqu'à présent et l'on est en droit, en songeant à ce document si longtemps et si injustement méprisé, de reprendre la biblique comparaison de Wilamowitz : « La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtissaient est devenue la principale de l'angle ».

Mais il est un passage d'une autre œuvre de Platon qu'on pourrait appeler, en songeant à J.-J. Rousseau, une véritable « confession » platonicienne, un passage qui, si l'on excepte une brève allusion de Wilamowitz [1], n'a pas été apprécié à sa juste valeur alors qu'il nous donne la clé de l'attitude de Platon vis-à-vis de la vie, nous voulons parler de la phrase du sixième livre de la *République*, 496 C-D, que nous allons étudier ici en détail : Platon, après avoir montré combien il est difficile de rencontrer un véritable philosophe, combien les ambitieux, prévoyant le brillant avenir de celui qui possède les qualités philosophiques, cherchent à l'accaparer, combien les sophistes prennent, dans l'éducation, la place des philosophes, continue en ces termes : καὶ τούτων δὴ τῶν ὀλίγων οἱ γενόμενοι καὶ γευσάμενοι ὡς ἡδὺ καὶ μακάριον τὸ κτῆμα καὶ τῶν πολλῶν αὖ ἱκανῶς ἰδόντες τὴν μανίαν καὶ ὅτι οὐδεὶς

1. Platon I (1920) p. 441.

οὐδὲν ὑγιὲς ὡς ἔπος εἰπεῖν περὶ τὰ τῶν πόλεων πράττει, οὐδ' ἔστι ξύμμαχος, μέθ' ὅτου τις ἰὼν ἐπὶ τὴν τῶν δικαίων βοήθειαν σώζοιτ' ἄν, ἀλλ' ὥσπερ εἰς θηρία ἄνθρωπος ἐμπεσών, οὔτε ξυναδικεῖν ἐθέλων οὔτε ἱκανὸς ὢν εἷς πᾶσιν ἀγρίοις ἀντέχειν πρίν τι τὴν πόλιν ἢ φίλους ὀνῆσαι προαπολόμενος ἀνωφελὴς αὑτῷ τε καὶ τοῖς ἄλλοις ἂν γένοιτο, ταῦτα πάντα λογισμῷ λαβὼν ἡσυχίαν ἔχων καὶ τὰ αὑτοῦ πράττων οἷον ἐν χειμῶνι κονιορτοῦ καὶ ζάλης ὑπὸ πνεύματος φερομένου (φερομένων Wil.) ὑπὸ τειχίον ἀποστὰς ὁρῶν τοὺς ἄλλους καταπιμπλαμένους ἀνομίας ἀγαπᾷ εἴ πῃ αὐτὸς καθαρὸς ἀδικίας τε καὶ ἀνοσίων ἔργων τόν τε ἐνθάδε βίον βιώσεται καὶ τὴν ἀπαλλαγὴν αὐτοῦ μετὰ καλῆς ἐλπίδος ἵλεώς τε καὶ εὐμενὴς ἀπαλλάξεται.

Cette phrase, évidemment un peu longue, est pleine de cette vie intense, de ce frémissement contenu, qui est la marque des passages où Platon exprime le fond même de sa pensée, on la rapprochera, à cet égard, de la comparaison de la destinée du juste et de l'injuste au début du livre II de la *République*.

Malgré sa longueur, cette phrase est un tout organique admirablement composé qui se divise en deux parties bien distinctes : la première, allant jusqu'à ταῦτα πάντα λογισμῷ λαβών, montre la solitude absolue du philosophe dont le désir intense serait pourtant de s'occuper des affaires de l'Etat mais qui, au milieu de la folie de tous, comme un homme livré aux bêtes fauves, sait qu'il est pris dans ce dilemme, ou bien hurler avec les loups et par conséquent salir son âme, ou bien s'opposer à tous, et alors périr et périr sans profit pour personne. Il est bien évident que nous avons ici un passage apparenté à toute la démonstration du *Gorgias*. Platon, ne l'oublions pas, était le parent de Critias; au moment de la tyrannie des Trente, il avait 21 ans environ, c'était l'âge où le jeune Athénien commençait à s'occuper des affaires de l'État. On a, à plus d'une reprise, relevé l'importance autobiographique du *Gorgias* ; de fait c'est bien un des dialogues les plus personnels de Platon, celui dans lequel il est le plus facile de lire entre les lignes des confessions individuelles, celui qui est le plus apparenté au passage que nous venons de reproduire. De même que Méphistophélès représente une partie de l'âme de Goethe, Calliclès représente un aspect de l'âme de Platon, ce qu'il serait devenu s'il n'avait pas suivi Socrate, et c'est ce qui explique qu'il est arrivé à donner au personnage de Calliclès un relief si puissant, une éloquence si prenante. Mais Platon eut le privilège de rencontrer Socrate, qui lui a montré la vanité de tout ce qui n'est pas de l'âme, la vanité de ces applaudissements du peuple qui font résonner les rochers des alentours (*République*, 492 C). On a coutume de voir, dans le passage de la *République* qui nous montre

les dangers auxquels est exposé le jeune homme doué d'aptitudes philosophiques, une allusion à Alcibiade. Nous y voyons bien plutôt une allusion à Platon lui-même dont l'amitié pour Socrate dut être très fortement critiquée de tous les jeunes gens qui, voyant les qualités éminentes de celui qui devait fonder l'Académie, prévoyant pour lui une carrière politique brillante, durent l'entourer de leurs adulations mais aussi le considérer comme un renégat et un inutile, lorsqu'il préféra « passer sa vie caché dans un coin à susurrer avec trois ou quatre jeunes gens » (*Gorgias* 485 E). Nous avons dans la *République* 494 C-E un écho des efforts qui furent faits pour détacher Platon de Socrate, de la colère qui résulta de l'insuccès de ces tentatives et un document qui n'est pas à négliger sur le procès même de Socrate, à qui l'on reprocha, comme principal chef d'accusation, de corrompre les jeunes gens. Nous voyons dans δημοσίᾳ εἰς ἀγῶνας καθιστάντας une allusion très nette au procès de Socrate.

Mais, chez Platon, il n'y a pas uniquement le philosophe, il y a aussi le poète et, tout naturellement, une émotion intense éveille en lui l'image. Si, dans la première partie de la phrase que nous étudions ici, le philosophe qui voudrait se consacrer à la politique est comparé à un homme tombant au milieu des bêtes fauves, son attitude vis-à-vis de la vie, dans la seconde partie, évoque instinctivement une image nouvelle, celle d'un homme pris dans un ouragan de poussière et de vent et qui se réfugie derrière un petit mur. Car ce qui importe avant tout c'est de garder son âme propre, ce qui n'est pas possible au politicien, et, là aussi, nous trouvons un passage parallèle dans le *Gorgias* où Socrate démontre à Calliclès que, pour plaire au peuple d'Athènes, il n'existe qu'un seul moyen, lui ressembler, lui ressembler complètement car il ne saurait être dupe d'une imitation (513 A-C).

Mais notre vie n'a de valeur et ne s'explique que par l'au-delà. De toutes les certitudes que nous avons la plus forte reste encore celle de notre mort, la mort est le flambeau qui éclaire et explique la vie, aussi comprend-on, puisque nous affirmons que cette phrase de Platon renferme l'essentiel de ses convictions, que nous y retrouvions, dans la seconde partie, cette pensée qui revient soit dans l'*Apologie* soit dans le *Phédon*, cette pensée qui explique l'existence des mythes à la fin de la *République* ou du *Gorgias* : toute vie doit être orientée de manière à ce que l'on puisse descendre l'âme sereine l'escalier ténébreux qui conduit à l'au-delà, sûrs qu'une vie de justice nous promet un accueil favorable des puissances que nous pressentons ici-bas et connaîtrons de l'autre côté de la mort.

Toute grande pensée a un arrière-plan religieux et cela est vrai de Platon comme de Gœthe ou du Dante. Cette « mort douce et bienveillante, accompagnée d'un heureux espoir », c'est la mort même de Socrate (*Phédon* 58 E, 63 C. *Apologie* 40 C, πολλὴ ἐλπίς), c'est la mort que se souhaitait Platon. Mais sa destinée, cependant, eut, selon lui, quelque chose d'incomplet, cette vie de solitaire justice quelque chose d'égoïste et Platon affirme que, faute d'une constitution convenable, un philosophe, ayant vécu comme lui et Socrate avaient dû vivre, n'a pas pu donner la mesure de sa valeur ni faire profiter sa ville de tout ce qu'il avait en lui.

Ainsi donc le passage que nous étudions se termine par une note d'amertume, Platon regrette de n'être que théoricien, d'avoir dû se contenter d'une activité livresque et bornée car les circonstances ne lui permirent pas de consacrer ses dons à son pays, malgré ses diverses tentatives. Que furent, en effet, les voyages en Sicile sinon l'essai de faire passer de la théorie à la pratique ses idées politiques ? La fondation de l'Académie ne s'explique aussi que par le désir de trouver chez des jeunes gens bien doués l'écho de son enseignement, le terrain où la bonne semence puisse être jetée.

*
* *

Si l'interprétation que nous avons donnée de la phrase de la *République* 496 C-D est juste, si ce que nous avons dit d'elle comme reflet des préoccupations les plus intimes, les plus vitales de Platon est exact, nous aurons en elle un critère, une « pierre de touche » pour employer l'expression du *Gorgias* extrêmement précieuse pour juger l'authenticité de la septième lettre, où l'on devra, de toute nécessité, si elle est bien de Platon, découvrir le idées mêmes développées dans la *République*. Ces idées peuvent se résumer en ceci : incapacité pour un philosophe de s'occuper des affaires de l'État, bien qu'il le souhaite, car il tient avant tout à ne pas commettre d'injustice, nécessité pour lui de vivre à l'écart, mais il doit être heureux s'il peut mourir avec le sentiment de ne pas avoir commis d'actes honteux. Or ces pensées se retrouvent dans la septième lettre, surtout au début où Platon raconte ce que fut sa jeunesse jusqu'à son premier départ pour la Sicile : désir de s'occuper des affaires de

l'État [1], occasion exceptionnelle que fut pour lui l'avènement des Trente (324 D), ses illusions et ses désillusions à leur sujet, comment ils cherchèrent, sans résultat d'ailleurs, à compromettre Socrate, comment la condamnation à mort de son maître fut ce qui le détourna de la politique active, tout cela est indiqué avec un sens psychologique qui serait bien étonnant chez un faussaire. C'est surtout 325 C-D que l'on trouve les points de rapprochements les plus frappants avec le passage de la *République* : l'absence de compagnons et d'amis qui partageassent ses idées [2], le découragement qui le saisit en voyant que les constitutions sont radicalement corrompues [3] et comment il arrive à la conviction que seule la véritable philosophie serait susceptible de sauver la ville et les citoyens. C'est cette pensée qui le conduisit en Sicile [4]. Mais quelle est l'essence de la philosophie ? La septième lettre l'indique aussi en un passage absolument parallèle aux démonstrations du *Gorgias* et de la *République* : c'est un moindre mal de souffrir l'injustice que de la commettre car l'âme est immortelle et supporte dans l'au-delà le châtiment de ce qu'elle a fait ici bas (335 A).

Il est un autre passage, encore, de la septième lettre que nous pouvons mettre en rapport avec la phrase de la *République*. C'est celui où Platon affirme que, si l'on doit, pour s'opposer à une constitution existante, parler en vain ou risquer la mort par ses discours, il vaut mieux demeurer tranquille (331 D). Un dernier passage enfin, s'il est compris tel qu'il doit l'être, nous démontrera que la septième lettre ne saurait être l'œuvre d'un faussaire.

Dion avait été un des disciples préférés de Platon ; on discerne, lorsqu'il parle de lui dans la septième lettre, une tendresse et une émotion bien caractéristique de la délicatesse d'âme du philosophe [5]. Dion était celui en qui il avait mis ses espoirs, celui par lequel il espérait la réalisation de son idéal. Lorsque Dion fut assassiné, un immense éclat de rire dut sans doute s'élever dans le camp des politiciens « réalistes ». C'était à leurs yeux la fin des chimères platoniciennes, la faillite définitive de ces billevesées.

---

1. Ὡρμήθην εἰ θᾶττον ἐμαυτοῦ γενοίμην κύριος ἐπὶ τὰ κοινὰ τῆς πόλεως εὐθὺς ἰέναι (324 B).
2. Οὔτε γὰρ ἄνευ φίλων ἀνδρῶν καὶ ἑταιρῶν πιστῶν οἷόν τ'εἶναι πράττειν (325 D).
3. Τελευτῶντα δὲ νοῆσαι περὶ πασῶν τῶν νῦν πόλεων ὅτι κακῶς σύμπασαι πολιτεύονται (326 A).
4. Ταύτην δὴ τὴν διάνοιαν ἔχων εἰς Ἰταλίαν τε καὶ Σικελίαν ἦλθον (326 B).
5. V. surtout : 327 B, 328 D. 329 A. 333 D. 334 B. 336 A 336 C. 351 C-E.

Et c'est au moment où l'on assistait à la ruine des espérances de Platon que l'auteur de la septième lettre comparant la destinée de Dion à celle de Denys écrivait : « Denys, qui n'a pas voulu écouter mes conseils, vit maintenant, mais sa vie n'est pas belle. Dion qui m'a écouté, est mort d'une belle mort. Car souffrir ce qu'il a souffert en désirant pour sa ville et pour soi-même ce qu'il y a de meilleur cela est complètement bien et beau. » (334 E).

On notera le caractère paradoxal mais combien platonicien de l'encouragement qu'il donne à ceux à qui la lettre est adressée : « En suivant mes conseils, semble-t-il dire, vous trouverez la mort peut-être, mais une mort belle qui vous laissera l'âme en paix. » Il semble bien qu'il affirme : « Si tout était à recommencer je n'agirais pas autrement que je ne l'ai fait et je ne regrette rien. » Quel défi lancé à la face des politiciens réalistes et combien instructif de trouver chez le vieillard de 74 ans les théories qu'il avait défendues dans le *Gorgias* au début de sa carrière. Platon a pu évoluer sur certains points, sa doctrine de l'âme ou la théorie des idées a pu subir des changements mais il est un point où il n'a pas varié et qui constitue vraiment le fondement de sa pensée : la nécessité de la beauté intérieure, de la beauté de l'âme, l'affirmation qu'il vaut mieux subir l'injustice que la commettre et c'est là ce qui constitue l'unité de la pensée platonicienne.

Comment veut-on que des paroles comme celles que nous venons de reproduire, qui reflètent à un tel point la pensée profonde de Platon, qui prennent leur caractère réel si on les compare à l'événement historique qui les a provoquées, — la mort de Dion — comment veut-on que des paroles pareilles aient été imaginées par un faussaire ?

Il est important aussi de constater dans la septième lettre l'attitude de Platon vis-à-vis des doctrines orphiques. Il ne voit pas en elles de simples hypothèses mais il affirme qu'il faut croire ὄντως ἀεὶ (335 A) à ce qu'elles enseignent sur l'éternité de l'âme et les châtiments de l'au-delà.

Tous les rapprochements que nous venons de signaler parlent donc en faveur de l'authenticité de la septième lettre, authenticité que l'on met, du reste, de moins en moins en doute. De fait il y a bien des traits dans cette lettre qui sont d'une psychologie si fine, si avertie que l'on ne saurait les attribuer à un faussaire. Ainsi l'étonnant portrait de Denys le Jeune, véritable enfant gâté, d'une prodigieuse vanité (338 D ; 339 A ; 341 B) jaloux et exclusif dans ses affections (330 A ; 349 E), l'exposé

des motifs qui poussèrent Platon à retourner une troisième fois en Sicile (338 E — 340 B), voyage devenu une véritable affaire d'état pour Dion, Tarente et Athènes, à l'occasion duquel Archytas vantait l'activité philosophique de Denys. Tout cela, et bien d'autres éléments encore, est d'une vie et d'une précision extraordinaires.

Il n'est pas jusqu'à certaines révélations involontaires que Platon fait sur son propre caractère. Au moment où il écrivait cette lettre il avait 74 ans et l'on est bien forcé d'avouer que l'on sent, à certains passages, un peu la mentalité d'un vieux professeur, ainsi le haut sentiment de la valeur de sa profession (329 B), le ton doctoral dont il parle de sa méthode pour mettre à l'épreuve l'esprit de ses disciples (340 B), ou enfin les réflexions désabusées sur la versatilité des jeunes gens (338 C). Bref la septième lettre est une véritable mine qui est loin d'être épuisée soit pour les renseignements qu'elle nous donne sur la vie et le caractère de Platon, soit pour ce qu'elle nous apprend sur les événements auxquels le philosophe assista, ainsi, par exemple, sur la mentalité « thermidorienne » de Thrasybule et de ses amis (324 C). Il serait des plus souhaitables que cette lettre fût l'objet de recherches non destinées à démontrer son authenticité mais l'étudiant en elle-même et pour tout ce qu'elle nous apprend sur Platon et son époque.

Neuchâtel. Janvier 1930. Georges Méautis.

LES TRANSPOSITIONS DU CATO MAIOR

Dans l'article relatif aux manuscrits principaux du *Cato Maior* [1], nous avons noté que « *b*, *L*, *A*, *D* offrent soit isolément, soit collectivement, de nombreux exemples d'omissions inconsidérées ». Le regretté Louis Havet, qui avait étudié spécialement ce texte [2], en supposait d'autres dans l'archétype commun à tous les exemplaires. Plusieurs membres de phrase, en effet, lui semblaient nuire à l'enchaînement des idées ou à la perfection du style, alors que, transposés à quelques lignes d'intervalle, ils échapperaient à toute critique ; il rendait compte de telles erreurs en admettant que ces « groupes vagues de mots contigus » ont été omis, puis restitués à une place inexacte, et, soucieux de s'appuyer sur un fondement mathématique, il supposait que ces passages, de longueur sensiblement égale ou double, formaient une ou deux lignes d'écriture dans l'archétype. A l'exception de M. Bornecque [3], qui adopte sans débat presque toutes ces corrections, les éditeurs n'ont même pas mentionné l'hypothèse ; elle mérite pourtant un examen minutieux, que nous entreprenons ici avec tout le respect dû au maître.

La conclusion mathématique exige des postulats qui ne le sont pas moins : il faut que le manuscrit exempt de transpositions appartienne à la renaissance carolingienne, que, à cette date, « la ligne comporte une étendue de 38 ou 39 unités » — sans jamais atteindre 40, « que les copistes répugnent à couper un mot entre deux voyelles (*fu-it*) ou après une lettre initiale unique (*e-nim*) », qu'ils adoptent « la séparation de syllabes usuelle (*aspec-tans*) et non la séparation pédante à la grecque, enseignée par les grammairiens (*aspe-ctans*), que la plupart des lettres représentent deux jambages, sauf : *m*, trois ; *f*, *i*, *l*, *r*, *s*, *t*, un, de même que les intervalles de mots. Admissibles dans l'étude des inscriptions gravées en capitales, ces règles s'appliquent difficilement avec

1. Wuilleumier, *Rev. de Phil.*, 1929, p. 58.
2. L. Havet, *Journ. des Sav.*, 1902, p. 370 et suiv. : 400 et suiv. ; cf. aussi *Ann. Ec. Haut. Et.*, 1901, p. 5-19 ; *Manuel de Critique verbale*, Paris, 1911, §§ 101 A ; 1499 et suiv.
3. Bornecque, *Édit.*, Paris, Delagrave.

la même rigueur à un texte écrit en minuscules : la personnalité du copiste ne s'efface pas comme celle du lapicide, et qui sait si ses principes ou ses habitudes d'orthographe ne viennent pas déjouer tous les calculs ?

Mais ceux-ci même seraient superflus si l'on réussissait à défendre les passages attaqués : aussi bien posent-ils chacun, comme ceux que visait M. Barriera[1], un problème intéressant de stylistique.

§ 7, 21. Cicéron compare la vieillesse à la jeunesse[2] — *temeritas est uidelicet florentis aetatis, prudentia senescentis* — puis il introduit et réfute une objection — *at memoria minuitur; credo, nisi eam exerceas, aut etiam si sis natura tardior.* Louis Havet condamne ces six derniers mots, et les insère, avec suppression de *aut*, après *prudentia senescentis.* Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont « aucun sens à propos du déclin de la mémoire chez le vieillard », tandis que, dans l'état actuel du texte, *prudentia senescentis* dépend de *uidelicet* sans être justifié par le contexte antérieur, et répète « platement et sans utilité ce qui a été développé aux §§ 17 et 19 ». Aucune de ces raisons ne semble convaincante. D'une part, les mots incriminés ne s'opposent pas au contexte, puisque Thémistocle, pris en exemple aussitôt après, n'a, pas plus que Caton, l'esprit un peu lent de nature, et ils n'arrêtent pas le développement de la pensée, si l'on veut bien les prendre pour une précaution oratoire, presque une vérité de La Palice, où l'ironie peut tenir quelque place. D'autre part, la première phrase est le commentaire naturel des deux vers de Naevius qui viennent d'être cités, et la conclusion logique du paragraphe antérieur ; l'addition proposée introduirait à l'improviste une idée nouvelle, et nuirait à l'opposition des termes, vigoureuse et concise.

§ 7, 23. L'auteur énumère les poètes et philosophes sur lesquels la vieillesse n'a pas eu de prise, et il achève par : *aut eum quem uos etiam uidistis Romae, Diogenem Stoicum, coegit in suis studiis obmutescere senectus? An in omnibus studiorum agitatio uitae aequalis fuit?* Pour Louis Havet, *in suis studiis obmutescere* « ne veut rien dire, et *studiis* est trop voisin du *studiorum* de la phrase suivante »[3] ; d'autre part, dans le membre *uos... Romae*, le sujet emphatique, *uos*, renforcé par *etiam*, n'a aucune

1. Cf. Wuilleumier, *loc. cit.*, p. 47 et suiv.
2. C'est un thème familier à Cicéron : cf. *De Off.*, I, 34, 122-3.
3. Meissner (*Neue Jahrb.*, 1885, p. 212) éliminait déjà comme une glose les termes *in suis studiis.*

raison d'être (on comprendrait mieux une première personne), et *uidistis* ainsi employé réclame un *nuper* qui fait défaut. Une transposition nous donne : *aut eum... Romae in suis studiis Diogenem... senectus.*

Si le voisinage *studiis studiorum* peut choquer une oreille moderne, les anciens nous prouvent à tout moment qu'ils n'y prennent pas garde. *In suis studiis obmutescere* constitue bien un ἅπαξ, mais *uidere in suis studiis* est-il moins hardi — et aussi correct? D'ailleurs, Cicéron écrit un peu plus bas[1] : *in his studiis... uiuenti*, et dans le *Brutus*[2] *: hoc studium, Brute, nostrum conticuit subito et obmutuit*; nous avons ici la contamination des deux tournures. Enfin, la date précise à laquelle Diogène vint à Rome importe peu; après avoir cité les noms des philosophes anciens, Caton mentionne un contemporain, et il cherche à frapper et convaincre ses interlocuteurs en les prenant eux-mêmes à témoin : d'où le *uos etiam uidistis*, plus psychologique qu'un *uidimus*.

§ 7, 24. Pour prouver que les vieillards se livrent parfois à des occupations désintéressées, Caton se réfère à Cécilius : « *Serit arbores quae alteri saeclo prosint* », *ut ait Statius noster in Synephebis. Nec uero dubitat agricola, quamuis senex quaerenti quoi serat respondere : « Dis immortalibus, qui me non accipere modo haec a maioribus uoluerunt, sed etiam posteris prodere.* » Le passage subit entre les mains de Louis Havet un remaniement total :

1° Le premier mot devient *seret* pour entrer dans un tétramètre bacchiaque. Tous les verbes ne sont-ils pas au futur dans la phrase des Tusculanes[3] inspirée du même texte et concernant le même *agricola*?

2° Dans la seconde réponse, plaçons *me* après *accipere* pour obtenir un tétramètre crétique et demi. Nonius ne l'omet-il pas dans sa citation? La différence métrique prouve seulement que les deux vers, tirés de la même pièce, étaient séparés par beaucoup d'autres.

3° Restent les « deux lignes de prose ». Si *agricola* est sujet de *seret* comme de *dubitat*, il doit voisiner plutôt avec le premier; d'autre part, *quamuis sit senex*, lié à *dubitat*, n'a aucun

1. § 11, 38.
2. *Brut.*, 94, 324.
3. *Tuscul.*, *I*, *14*, *31*. « *Serit... prosint* » *ut ait* <*ille*> *in Synephebis, quid spectans nisi etiam postera saecula ad se pertinere? Ergo arbores seret diligens agricola, quarum adspiciet bacam ipse nunquam, uir magnus leges, instituta, rempublicam non seret?*

sens; enfin, « *in Synephebis* est suspect, ou plutôt inauthentique », car Cicéron n'a pas l'habitude de « citer avec tant de précision », et le lecteur risque d'attribuer à la même pièce les deux autres passages de Cécilius mentionnés plus loin. Transportons à la place de *in Synephebis*, le *quamuis sit senex*, après en avoir supprimé *sit* qui donnerait à la ligne trois jambages de trop, et qui, inséré à la fin de *dubitat* sous la forme *dubitabit*, lui apporte la désinence future dont il a besoin.

C'est là un bel exemple de critique verbale éliminant du texte avec une ingéniosité qui n'exclut pas la rigueur tous les obstacles qu'on croit y rencontrer. Mais ceux-ci valent-ils un tel bouleversement?

1° La première correction est des plus simples, mais pourquoi *serit* ne s'allongerait-il pas aussi bien que, au § 4,10, le *ponebat* d'Ennius? Il peut, d'ailleurs, si l'on écrit... *saeculo prosient*, terminer un sénaire iambique, le reste de la phrase formant un vers entier [1]. Si, dans les Tusculanes, après la citation où la tradition manuscrite confirme unanimement celle du *Cato Maior*, les verbes du commentaire cicéronien sont au futur, ils semblent correspondre à notre tournure : « il fera cela, lui, et nous, nous ne le ferons pas! » C'est, du reste, une question de détail.

2° Nonius n'omet pas *me* : il se contente de commencer à *non*; peu importe qu'il dénature le sens du passage en négligeant le sujet comme le complément s'il réussit à expliquer en grammairien le sens de *prodere* (*etiam protendere, uel edere*). Pourquoi reconstituer de force un vers hypothétique? il suffirait d'admettre que, pour unir le texte à son commentaire, Caton en a changé le rythme. Peut-être l'a-t-il modifié plus complètement, voire même créé — car rien n'atteste qu'il s'agisse d'un nouvel emprunt à Cécilius — d'après son expérience personnelle : le *nec uero* incite à croire qu'il a pu obtenir une telle réponse en Sabine de ces colons romains qu'il vient de citer en exemple, et que désignerait ici le terme *agricola*.

3° Quoi qu'il en soit, celui-ci est indispensable à la compréhension de *dubitat*; le sujet de *serit* se supplée au contraire sans peine et il n'est pas exprimé davantage dans les Tusculanes. D'autre part, si *quamuis sit senex* s'accorde mal avec *dubitat* comme on l'y a toujours contraint, il complète admirablement le sens de *quoi serat* : « pour qui plante-t-il, en dépit de son âge? » La place des mots, qui surprend d'abord, s'explique par

1. Hypothèse de M. Bornecque, *op. cit.*

la transcription en style indirect d'une question telle que : *quamuis senex, quoi seris*? — et par le désir d'éviter la cacophonie : *quaerenti quoi quamuis*. Reste *in Synephebis*. Cette précision ne choque pas tellement l'usage cicéronien, puisque Louis Havet lui-même l'admet dans les *Tusculanes*, et qu'on la retrouve au § 6,20 du *Cato Maior* : peut-être l'auteur insiste-t-il à dessein sur la pièce qui le satisfait et que Lélius et Scipion ne sont pas censés savoir par cœur, tandis qu'il se garde bien de les renvoyer à deux autres comédies, susceptibles d'ébranler sa thèse ; en tous cas, ces mots n'ont pu suffire à provoquer une transposition que rien ne décèle plus.

§ 11,38. Ce paragraphe offrirait deux exemples d'omission à quelques lignes d'intervalle.

A) « Chez un écrivain aussi soucieux de l'euphonie que Cicéron, comment l'incise sèche et ridiculement courte *adsum amicis* semble-t-elle faire équilibre à une longue phrase *uenio in senatum frequens ultroque adfero res multum et diu cogitatas easque tueor animi, non corporis uiribus*? » Et « comment l'antithèse *animi, non corporis uiribus*... semble-t-elle sous-entendue dans la première proposition, et exprimée dans la deuxième, alors que le bon sens réclame le contraire? » *Res*, d'autre part, ne peut s'accorder en même temps avec *adfero* (« j'introduis des sujets ») et avec *tueor* (« je soutiens des avis »). Or le manuscrit V^1 écrit *eosque* au lieu de *easque*. Cette leçon ne peut s'expliquer que par le voisinage ancien de *amicos*, qu'il faut rétablir en transposant *uenio...cogitatas* après *corporis uiribus*.

« La place où les trois lignes ont été transportées est assez éloignée de la place primitive. » Louis Havet l'avoue, il ne s'en émeut pas. Sa nouvelle période est impeccable — un peu trop peut-être pour un style de conversation, mais elle n'observe pas la gradation dans l'activité intellectuelle qui explique et justifie la chute de la phrase sur les termes essentiels du débat : *animi non corporis uiribus*. *Res*, d'autre part, a un sens assez vague pour s'accorder avec deux verbes, et la variante de V^1 est du même ordre que le *offero* pour *affero* relevée par Havet lui-même dans un autre manuscrit.

B) Étudions la fin du développement : *ita sensim sine sensu aetas senescit, nec subito frangitur sed diuturnitate exstinguitur*. Les premiers mots offriraient « une affectation de paradoxe étymologique, une tautologie et une cacophonie. » Et les deux derniers, en violant la loi métrique, donneraient un sens défectueux, « car la question n'est pas de savoir si à la longue la vie s'éteint ou si elle subsiste, elle est de savoir si on la sent

s'éteindre. » Il suffit de transposer *aetas... diuturnitate* après *sensim*.

Le premier argument est tout subjectif : d'autres ont vu là « une belle allitération », et nous y relèverions volontiers un trait de plaisanterie analogue à celui du § 7,21. D'autre part, la théorie cicéronienne des clausules métriques, plus libérale que celle de Louis Havet, n'interdit pas la finale _ _ ⏑ ⏑ [1], *a fortiori* dans un dialogue. Enfin le membre *sed diuturnitate exstinguitur* s'oppose à *nec subito frangitur* par une symétrie voulue que romprait toute addition. A vrai dire, la difficulté de sens est commune à ces deux groupes de mots, car on a peine à croire que le travail intellectuel puisse empêcher un brusque passage de la vie au néant — sens littéral de toute la phrase. Il faut admettre plutôt que Cicéron, pour qui la pensée est essentielle à l'existence [2], entend par *aetas* la vie intellectuelle qui distingue l'homme de l'animal : le travail de l'esprit empêche un arrêt brusque de cette vie, il permet une lente diminution des forces, qui ne s'éteignent qu'à la longue.

§ 14, 48-9. Voici encore deux exemples d'omission, distants cette fois de 24 lignes, minutieusement calculées et recalculées, par Louis Havet, qui corrige en fin d'article une inadvertance mathématique.

A) Dans la phrase *quodsi istis ipsis uoluptatibus bona aetas fruitur libentius, primum paruolis fruitur rebus, ut diximus, deinde eis quibus senectus, etiamsi non abunde potitur, non omninò caret*, « le renvoi *ut diximus* ne se rapporte, s'il s'agit de la proposition *paruolis fruitur rebus*, à aucun passage du contexte antérieur. Si, avant *ut diximus*, on insère la ligne *deinde eis quibus senectus*, ce même renvoi se rapportera avec précision à un passage peu éloigné, § 46 : *quodsi quem etiam ista delectant... non intellego ne in istis quidem ipsis uoluptatibus carere sensu senectutem.* » Et Louis Havet s'ingénie à réduire d'un jambage une ligne qui semble dépasser le maximum de 39.

Des deux arguments que fait valoir Caton, le deuxième seul est développé par la comparaison suivante ; pourquoi le joindre étroitement au contexte antérieur, et admettre que l'auteur glisse au contraire sur le *paruolis fruitur rebus* sans le démontrer ni renvoyer à ce qui précède? Or toute la phrase marque la conclusion d'un long débat sur la *uoluptas* institué dès le § 12,39 : *o praeclarum munus aetatis, si quidem id aufert a nobis quod*

1. Cf. Wuilleumier, *Rev. Ét. Lat.*, 1929, p. 170 et suiv.
2. Cf. *Tusc.*, V, 38, 311. *Loquor... de docto homine et erudito, quoi uiuere est cogitare.*

est in adulescentia vitiosissimum — débat à double face, où l'on expose successivement les dangers de la *uoluptas* jusqu'au § 44 (*sed si aliquid*), puis le *uoluptatis... naturalis modus*, auquel la vieillesse peut prétendre. Ces deux idées sont reprises maintenant, la première par le *primum... diximus* qui se réfère aux §§ 39-44 [1] et peut-être aussi au mot de Sophocle traitant les *res Veneriae* de *dominus agrestis ac furiosus* [2] — la deuxième par le *deinde... caret*, qui rappelle les §§ 44-8, et que vient encore illustrer une comparaison avec les plaisirs du théâtre.

B) Au § 49, tous les critiques ont diagnostiqué une grave corruption. Les manuscrits principaux nous donnent le choix entre *mori videbam(us) dimetiendi p(a)ene caeli atque terrae Gallum* (*b* $L^1A^1D^1$) et *uideamus in studio di(de)metiendi p(a)ene caeli atque terrae Gal(l)um* ($P\,V\,L^2A^2D^2$). Désespérant de trouver un sens à ces textes énigmatiques, les philologues ont bâti conjecture sur conjecture : Madvig tente de concilier par éclectisme les leçons diverses : *uidebamus in studio dimetiendi paene...* Deiter remplace *mori* par *non* (= *nonne*), Bennett par *exerceri*, Ramorino par *morari*, ou *uersari*, M. Barriera par *mane hora prima* [3]. Louis Havet rejette avec raison toutes les tentatives de ce genre. Avec raison aussi il approuve Graevius d'avoir condamné le *paene* joint au *in studio dimetiendi*. Mais il croit, toujours avec Graevius, que le mot se rattache à *mori*, et il « complète sa conjecture » en écrivant : *uidebamus paene immori studio dimetiendi caeli... Immori studio*? « c'est grammaticalement le *immoritur* d'Horace (*Ep.*, 1, 7, 85 ; cf. Q (uint)., 9, 5, 73) quoique le sens y soit autre ».

Le trouble de la tradition manuscrite justifierait ici la transposition ; nous reculons toutefois devant la tournure *immori studio*, qui n'apparaît — et dans un autre sens — qu'à l'époque postclassique. Combinons plutôt les deux variantes pour former le texte *mori uidebamus in studio...* qu'offrent plusieurs manuscrits inférieurs [4], et que portait peut-être l'archétype si l'on admet l'omission postérieure de *uidebamus* rétabli ensuite soit à la place de *mori* (*P V*), soit à celle de *in studio* ($b^1L^1A^1D^1$). Or

---

1. N'est-ce pas, en effet, montrer la futilité des jouissances voluptueuses (*paruolis fruitur rebus*), d'établir qu'elles causent les pires désastres et sont inconciliables avec la vertu (§ 12, 41... *neque omnino in uoluptatis regno uirtutem posse consistere*) ?

2. § 14, 47.

3. Madvig, *Édit.*, 1835 ; Deiter, *Philol.*, 1888, p. 174 ; Bennett, *Édit.*, 1897 ; Ramorino, *Édit.*, 1887 ; Barriera, *Édit.*

4. *S, R, Ba(-ur), I,* P^b, P^{6342}...

Cicéron lui-même s'exprime ainsi dans le *De Finibus* [1] : *quantum Aristoxeni ingenium consumptum uidemus in musicis*? Substituons au passé *consumptum* le présent *mori* qui, naturel dans la bouche de Caton, contemporain de Galus, évoque en outre un tableau plus pathétique : nous voyions l'astronome Galus s'épuiser dans l'effort qu'il faisait pour... Il reste à bannir *paene* [2], dont la présence est nuisible près de *dimetiendi*, et la transposition injustifiable jusqu'à *mori* : c'est la glose d'un commentateur timoré.

§ 15,51. *Dein tepefactum* (*semen*) *uapore et compressu suo diffundit* [*terra*] *et elicit herbescentem ex eo uiriditatem...* « Il y a dans ce passage deux fautes de style », car on hésiterait à construire *uapore et compressu suo* avec *tepefactum* ou avec *diffundit*, et on risquerait de rapporter *tepefactum* à *elicit* aussi bien qu'à *diffundit*. En ajoutant à cela un indice métrique, on obtient trois signes de corruption « parfaitement sûrs ». Il suffit d'appliquer le remède usuel et d'écrire : *dein tepefactum diffundit et uapore et compressu suo elicit...*

Écartons le dernier argument, car Cicéron n'a jamais interdit la clausule ___⏑, surtout au milieu d'une phrase. Les premiers sont incontestables ; mais l'auteur offre d'autres exemples d'amphibologie [3], et le texte nouveau produit une succession de *et* qui n'échappe pas à tout reproche. Mais surtout, fondé sur des critères subjectifs, il disjoint à tort des termes qui s'expliquent l'un l'autre : *tepefactum-uapore*, *compressu-diffundit*, et cette remarque nous incite à proposer à notre tour une correction plus modeste, qui supprime toute difficulté et donne un sens plus satisfaisant : la suppression du premier *et* qui nous apparaît soit comme une glose, soit comme la dittographie de (*uapor*)*e c*(*ompressu*).

§ 15,53. Caton dit de la vigne : *quoius quidem non utilitas me solum, ut ante dixi, sed etiam cultura et natura ipsa delectat.* Texte inadmissible pour Louis Havet si on le rapproche du § 15,51 où il est dit d'un champ : *quanquam me quidem non fructus modo sed etiam ipsius terrae uis ac natura delectat. Cultura* nuirait au parallélisme des deux passages ; or, à supposer même que « *ut ante dixi* porte sur *sed etiam* aussi bien que sur

1. *De Fin.*, V, 19, 50.
2. Le texte de Quintilien (XII, 11, 10) dont on se réclame pour le maintenir ne peut se concilier avec la présence de *in studio*.
3. Cf. par ex. § 15,52, *multiplici lapsu et erratico ferro amputans* ; sur le § 20, 76, voir *infra*.

non solum, le sens reste défectueux, car le terme *cultura* ne correspond à rien dans le § 51 » ; il annonce, au contraire, la phrase suivante où l'on indique quelques procédés de culture. La logique nous pousserait à écrire : *...non utilitas me solum, ut ante dixi, et natura ipsa delectat, sed etiam cultura* [1].

Ce texte va, semble-t-il, à l'encontre du premier argument, car un parallélisme formel exige que la notion d'utilité figure seule dans le premier membre, et que le second comprenne deux substantifs parmi lesquels *natura*. Sans doute *uis* est-il remplacé par *cultura* qui introduit l'idée du travail humain. Mais c'est qu'un vignoble demande plus de soins qu'un champ : sans la *cultura* du jardinier, la *natura* de la vigne ne donne rien ; d'où l'union étroite des deux termes. L'on ne saurait objecter que l'auteur a déjà développé le deuxième point sans le premier puisqu'il dit au § 52 : *quam... ferro amputans coercet ars agricolarum...* ; s'il revient maintenant sur les divers procédés, n'oublions pas qu'il cherche à peindre le charme de la terre, et qu'une logique trop rigoureuse convient mieux à un traité d'agriculture qu'à une œuvre d'imagination [2]. Aussi bien la transposition proposée ne s'y plierait-elle pas mieux que le texte de la vulgate.

§ 16,56. Après avoir rappelé l'anecdote de Curius, qui refusa l'or des Samnites, Cicéron écrit : *poteratne tantus animus efficere non iucundam senectutem? Sed venio ad agricolas ne a me ipso recedam.* Impossible, nous dit-on, de maintenir là cette dernière phrase, que réclame au contraire, 17 à 18 lignes plus haut, le *ergo in hac vita M' Curius... consumpsit extremum tempus aetatis*, où *ergo* « n'a aucun sens », et *in hac uita* « n'est intelligible que s'il s'agit du genre de vie de Caton lui-même, *hac* ayant un sens voisin de celui de *mea* ». Transposons.

L'hypothèse, plus hardie encore que les précédentes, n'a pour base paléographique que l'omission de *ergo* dans LA^1D^1. Restent les arguments littéraires. Or, malgré l'avis de Louis Havet, devancé sur ce point par Lutjöhann [3], le *sed rece... dam* semble se

1. Anz, plus prudent, mais moins méthodique, proposait : *non utilitas me solum, ut ante dixi, et natura ipsa, sed etiam cultura delectat.* Si une correction s'imposait, mieux vaudrait bannir du texte *et natura* que plusieurs manuscrits déplacent de deux manières différentes (*sed etiam natura et cultura ipsa Q* ; *sed etiam cultura et ipsa natura R*, M^b, P^b, P^{6361}, P^{18420}...).

2. Aussi ne saurions-nous ratifier dans la phrase précédente la substitution par Louis Havet de *uinea* à *qua* (*quid potest esse... pulchrius* ?) ; il s'agit bien d'un vignoble plutôt que de la vigne, mais *uua* est un terme plus concret et plus évocateur.

3. Lutjöhann, *Rhein. Mus.*, 1882, p. 496-7.

justifier au § 56 — soit que l'auteur ne considère pas Curius comme un véritable *agricola*, soit plutôt qu'il revienne aux *agricolae* après une parenthèse — si l'on songe aux sentiments intimes de Cicéron, qui s'est réfugié dans la philosophie par désespoir patriotique : soudain la figure de Curius se dresse devant lui, Curius, le héros, le sage (*uel hominis ipsius continentiam*), le représentant des siècles passés (*uel temporum disciplinam*), d'une époque où les consciences ne s'achetaient pas, qui depuis... Cicéron s'arrête : pour échapper à l'obsession de la politique (*ne a me ipso recedam*, locution qui, transposée avant le rappel de Curius, n'aurait plus guère de sens), il va revenir aux délices de la vie champêtre... après une dernière allusion à l'âge d'or (*tum*). Quant au § 55, il ne révèle point de lacune : *ergo* annonce la reprise de l'argumentation interrompue par une parenthèse : après avoir dit le charme de la nature, Caton ajoute (je pourrais développer ce point, mais je crains de n'avoir que trop parlé : c'est l'effet de l'âge) *ergo in hac vita...*, et il sanctifie la vie des champs par l'exemple de Curius qui n'a pas dédaigné de finir à la campagne sa glorieuse existence ; *hac*, d'autre part, s'explique fort bien par ce qui précède : « il s'agit du genre de vie » que l'auteur vient de décrire « lui-même ».

§ 19,71. « Dès qu'on réfléchit, on s'aperçoit que » la phrase *fructus autem senectutis est, ut saepe dixi, ante partorum bonorum memoria et copia* « ne veut rien dire ». En effet, d'une part, on ne saurait avoir d'une même chose *memoria et copia*. D'autre part, d'après le contexte antérieur, *ut saepe dixi*, porte nécessairement sur *memoria*. Transposons : *...ut saepe dixi, memoria et ante partorum bonorum copia*.

Il est plus simple de voir dans *memoria et copia* un hendiadyn analogue à celui du § 6,15 *iuuentute et uiribus* : c'est une abondance de mémoire, des souvenirs nombreux [1]. D'ailleurs, jamais Caton n'a soutenu que la vieillesse a pour prix la faculté même de la mémoire ; il range au contraire parmi les jouissances séniles le souvenir des exploits (§ 5,13) et surtout celui des bonnes actions (§§ 3,19 ; 18, 62 ; 19, 69). Le contentement moral ne doit-il pas être mis au nombre de ces *ante partorum bonorum?*

§ 20, 76. Parmi les raisons de mépriser la mort, Caton invoque cet argument : *omnino, ut mihi quidem uidetur, studiorum omnium satietas uitae facit satietatem.* Louis Havet commence

1. Le manuscrit *b* porte lui-même *copiosa*. Cf. encore *Pro Arch.*, 6, 13... *oratio et facultas*, etc.

par chasser *studiorum* auquel le manuscrit *Q* substitue *rerum* : c'est une « glose à contre-sens, car... on ne peut dire : se rassasier de ses goûts ou se rassasier de ses instincts..... Reste donc *omnium satietas*, la satiété de toutes choses. Quand Cicéron emploie ainsi absolument un cas oblique du neutre, il veille à en faciliter l'intelligence par quelque artifice de style ; cet artifice, ici, semble faire défaut. » *Satietas*, d'autre part, risque, placé entre deux génitifs, de nuire à la compréhension de la phrase. Enfin, *omnino* « ne peut recevoir aucun sens conforme à l'usage cicéronien ». Écrivons : *omnino omnium satietas, ut mihi quidem uidetur, uitae facit satietatem.*

La critique verbale doit en effet rendre compte des variantes paléographiques ; mais *rerum* peut être une glose de *studiorum*, et le manuscrit *Q* offre trop d'erreurs, omissions, inversions, additions, substitutions, pour qu'on le préfère à l'unanimité des autres. Le texte de ceux-ci se prête à un sens acceptable : « la satiété, le dégoût de tout ce que l'on a aimé » — et le terme *studia* est repris et développé dans les quatre phrases suivantes. Pour l'amphibologie syntactique, nous en avons déjà noté au moins un exemple [1], et plus grave que celui-ci, où les deux compléments diffèrent en nombre ; le goût de la symétrie a pu ici encore dicter cette phrase à Cicéron. *Omnino*, enfin, c'est-à-dire « spécifiquement parlant, d'une manière générale », énonce une affirmation universelle que *ut mihi quidem uidetur* restreint prudemment, comme le fait, au § 9, 28, *sed tamen*.

§ 22, 80. Cyrus déclare que les âmes des grands hommes veillent à prolonger en nous leur souvenir. C'est ainsi qu'on interprète généralement le texte : *nec uero clarorum uirorum post mortem honores permanerent, si nihil eorum ipsorum animi efficerent quo diutius memoriam sui teneremus*. Mais Louis Havet s'y refuse, car le pléonasme *eorum ipsorum* « n'est pas cicéronien », et *sui* oblige à comprendre « que les âmes entretiennent le souvenir d'elles-mêmes, et de là découlerait cette conséquence que les honneurs par nous rendus se rendraient non aux grands hommes, mais aux âmes des grands hommes ». Avec le transfert de *ipsorum...memoriam* après *nihil* et l'élimination de *sui* qu'omettent les extraits d'Hadoard, le passage devient irréprochable.

La correction paraît disproportionnée au résultat : le pléonasme peut se justifier par le désir de frapper fortement une idée

1. Voir *supra*, p. 111, n. 13.

quelque peu paradoxale, et l'âme de diffère pas à tel point de l'homme qu'on n'ose les assimiler l'un à l'autre [1].

Ainsi les transpositions imaginées par Louis Havet [2] se discutent parfois et ne s'imposent jamais. Fondées sur une méthode rigoureuse, et portant pour la plupart sur une formule de renvoi, elles invoquent toutes la logique de la pensée ou le code de l'expression. Le *Cato Maior* demande à être jugé d'après d'autres critères. Il n'a que l'apparence d'un traité philologique en quatre points. C'est une œuvre personnelle, écrite sans doute au début de 44 [3], par un homme politique, sous le coup des événements, pour convaincre ses contemporains que sa disgrâce n'est pas méritée, et lui-même qu'elle n'est pas malheureuse. Une démonstration rigoureuse et précise eût été plus difficile qu'efficace. Cicéron préfère amuser par la fiction de la mise en scène, la souplesse du raisonnement, coupé de souvenirs et de confidences, la variété du style qui, le plus souvent familier et badin, touche parfois au lyrisme, ou supplée à la faiblesse de la pensée par l'ordonnance vigoureuse des termes.

P. Wuilleumier.

---

1. L'omission de SVI s'explique aisément après un M.

2. Il en suggère encore trois autres (*Manuel*, *loc. cit.*), mais n'en démontre ni la nécessité, ni même l'utilité : §§ 18, 65, *quae tamen omnia* dulciora fiunt et moribus *bonis et artibus** ; 18, 65, *seueritatem in senectute probo** *sed* eam sicut alia modicam, *acerbitatem nullo modo* ; 20, 75... *non M. Marcellum, quoius interitum ne crudelissimus quidem hostis honore sepulturae carere** *passus est, sed legiones nostras*, quod scripsi in Originibus, *in eum locum saepe profectas*...

3. Cf. *Ad. Att.*, XIV, 21, 3 ; *De Divin.*, II, 1, 3. Sur la date de ce dernier traité, cf. René Durand, *Mél. Boissier*, Paris, 1903, p. 173 et suiv.

L'ADJECTIF ITYΣ

Dans une inscription funéraire métrique, provenant de Césarée en Cappadoce, les mots ΚΡΑΣΣΟΥΘΥΓΑΤΕΡΑΙΤΥΝΕΥΝΟΜΟΝΕΥΠΑΤΕΡΕΙΑΝ, à la ligne 8-9, ont paru à M. A. Salač, qui a publié cette inscription dans le *Bulletin de corresp. hell.* LI, 1927, p. 398 sq., inintelligibles, de sorte qu'il s'est cru obligé de remplacer le mot ITYN par une conjecture ἰδίαν. Il serait assez facile de démontrer l'invraisemblance de cette conjecture, mais il vaut mieux tenter directement une explication du mot conservé sur la pierre, car autrement, ce mot, à peine découvert par suite d'un heureux hasard, risquerait de disparaître à jamais.

Rappelons-nous d'abord que l'Itylos (Ἴτυλος) dont Pénélope parle dans Homère, lorsqu'elle se compare (Odyss. 19, 518 sq.), durant ses nuits d'angoisse, à la fille de Pandare métamorphosée en oiseau (χλωρηὶς ἀηδών),

> ἥ τε θαμὰ τρωπῶσα χέει πολυηχέα φωνήν,
> παῖδ' ὀλοφυρομένη Ἴτυλον φίλον, ὃν ποτε χαλκῷ
> κτεῖνε δι' ἀφραδίας, κοῦρον Ζήθοιο ἄνακτος,

rappelons-nous, dis-je, que cet Itylos, dans les légendes attiques, avait nom Itys (Ἴτυς).

Les deux noms sont certainement en relation étroite, de même que les hypocoristiques indiscutables Πράτυς (Πρᾶτυς) — Πρατύλος (Πρατύλος) ou encore Ἵππυς — Ἱππυλος (qui se rattachent aux formes de base Ἱπποµέδων, Ἱππόλυτος, Ἱπποκράτης, etc.)[1].

Je reviendrai encore sur leur explication.

Dans l'antiquité déjà, on pensait qu'il y avait identité entre le mythique Itylos et Itys (schol. Aristoph. Ornithes 212, schol. Thuc. II, 29. 3)[2].

---

1. Cf. A. Fick — F. Bechtel, *Die Griech. Personennamen*, p. [2]26 sq. ; K. Brugmann — A. Thumb, *Griech. Gramm.*, p. [4]231 ; A. Meillet — J. Vendryes, *Traité de gramm. comp.*, p. 393.

2. Pour les formes diverses des légendes relatives à Itylos et à Itys, voir W. H. Roscher, *Ausf. Lex.*, II, p. 569 sq.

Citons encore l'importante glose d'Hésychius, qui connaissait l'adjectif ἴτυλος et le traduisait d'une part par μόνος, ὀρφανός, d'autre part par νέος, ἁπαλός[1]. Étant donné l'équation Ἴτυλος = Ἴτυς, il n'est pas trop téméraire, je crois, de **supposer aussi l'existence d'un adjectif ἴτυς** qui aurait le même sens que l'adjectif ἴτυλος d'Hésychius et de voir, dans le vers cité plus haut, un témoignage effectif — et unique, à ma connaissance — de l'existence de cet adjectif.

C'est peut-être au premier sens de l'adjectif ἴτυς que fait allusion Antonius Liberalis (dans un extrait de l'Ornithologie de Boios), *Metamorphoseon synagoge* 11 (*Mythogr. Gr.* II, 1, page 82, Martini), quand il raconte : ἐγένετο δ'αὐτοῖς (c'est-à-dire à la fille de Pandare, Aédon, et à Polytechnos) παῖς μονογενὴς Ἴτυς. Quant au second sens — le sens de νέος, ἁπαλός, — je le donne à l'adjectif qui figure dans le vers cité plus haut.

A l'éloge

Κράσσου θυγατέρα ἴτυν, εὔνομον, εὐπατέρειαν, je compare d'abord ce qu'on lit dans Homère (Odyss. 22, 227) : ἀμφ' Ἑλένῃ λευκωλένῳ εὐπατερείᾳ, mais surtout, plus spécialement, une formule presque identique de louange que l'on trouve dans une épigramme tumulaire de l'*Append.* 336,17 :

κάλλιμον, εὐπατέρειαν, ἐπήρατον, εἶδος ἀρίστην.

Dans ces deux derniers documents, il est fait mention de la beauté physique avant que soit signalée la noblesse de la naissance, et c'est justement ce qui a lieu aussi dans notre vers si l'on admet le sens conjectural que nous donnons à l'adjectif ἴτυς.

Le mot dont il s'agit n'est pas le seul ἅπαξ λεγόμενον que nous rencontrons dans l'inscription dont nous avons cité un vers[2]. Comme mots qui ne se trouvent pas, du moins à ma connaissance, dans d'autres passages des textes littéraires, il y a encore

---

1. En dehors de la glose d'Hésychius, il n'existe pas, à notre connaissance, d'autre témoignage sûr de l'adjectif ἴτυλος. Je considère comme assez vraisemblable la conjecture de C. Cavedoni (*Bulletino archeologico Napoletano*, III, 1845, p. 63), qui a interprété dans le sens de νέος, ἁπαλός, indiqué par Hésychius, la mention ΙΤΥΛΟΣ (CIG, 8368) figurant sur l'hydrie de l'ancienne collezione Calefati, hydrie décrite par Giul. Minervini (*loc. cit.*, II, 1844, p. 14), mais interprétée pour la première fois correctement et sur des bases objectives par F. Welcker (dans la lettre publiée *loc. cit.*, II, p. 83, et reproduite dans ses *Alte Denkmäler*, III, Göttingen, 1851, p. 369 sq.).

2. J'ai publié plusieurs contributions au texte et à l'exégèse de l'inscription en question, et cela dans un article qui a paru, en tchèque, dans les *Listy filologické*, vol. LVII, 1930, et où j'ai examiné de même le problème que pose l'adjectif ἴτυς.

les mots suivants : ὀρφανότης « orphelinage, abandon » à la ligne 12, συνευνίς « concubine, épouse » à la ligne 7/8 et συνομευνίς dans le même sens à la ligne 24/25 (à côté des formes attestées σύνευνος, συνεύνα [seulement dans l'épitaphe d'Astypalée, Collitz, *Gr. Dialektinschr.* 3485], συνευνέτις, συνόμευνος [qui ne se trouve également que dans des épigrammes tumulaires, *Append.* 244 et 384]).

Une question secondaire, c'est celle de savoir si l'adjectif ἴτυς, qui dans notre inscription se lit d'une femme, ne comportait qu'une seule terminaison, comme par exemple νέηλυς, ἄπαις, εὔρις, πότις, ou bien si c'était en réalité un adjectif à terminaison double se rattachant au type φόλυς ou τέρυς[1], ou bien encore si l'auteur de notre épigramme n'a pas employé ici, à tort, une formule toute faite, réservée originairement à un défunt du sexe masculin.

Je voudrais encore aller plus loin et exposer — sans oublier cependant le caractère hypothétique de mon interprétation — comment je m'imagine le processus de formation de l'adjectif ἴτυς, nouvellement découvert.

A. Fick — F. Bechtel et K. Brugmann (*loc. cit.*) n'ont pas cherché l'origine de l'hypocoristique Ἡδύλος —, et cela, sans aucun doute, de propos délibéré, — dans une application de l'adjectif diminutif ἡδύλος (se rattachant à ἡδύς) ; ils l'ont considéré comme une forme familière, provenant de l'adjonction d'un suffixe *-lo-* à la première partie composante d'un nom tel que Ἡδυχάρης (ou, car nous pourrions compléter la série, Ἡδύδειπνος, Ἡδύλαλος, Ἡδυμελής, etc.). C'est la même origine hypocoristique qu'il faut attribuer, je pense, au nom propre Ἡδύς, bien qu'il soit formellement identique à l'adjectif ἡδύς[2]. Dans ces conditions, Ἴτυς, Ἰτυλος[3] pourraient être, à mon sens, les formes hypocoristiques d'un nom propre à forme complexe ; on trouve plusieurs fois attesté (et déjà dans Homère, Iliade XI, 672) le nom Ἰτυμονεύς. Même les noms mythologiques sont fréquemment, on le sait, d'origine hypocoristique.

Tandis qu'il paraît juste de supposer pour la formation de Ἡδύς, Ἡδύλος d'une part, et pour ἡδύς, ἡδύλος de l'autre, un

---

1. Cf. à ce sujet R. Kühner —F. Blass, *Ausf. Gramm. d. gr. Spr.*, I, 1[3], p. 547-550 sq.

2. Cf. Εὔθυς (se rattachant à Εὐθύμαχος, Εὐθύνομος, etc.,) alors que l'adjectif est εὐθύς !

3. A. Fick — F. Bechtel (*loc. cit.*, p. 427) les range parmi les « *ungedeutete Heroennamen* ».

processus parallèle et indépendant, je suis porté à croire, au contraire, que les **adjectifs** ἴτυς, ἴτυλος n'ont pas eu, originairement, d'existence particulière, mais qu'ils sont venus seulement, par un processus tout artificiel, des noms propres Ἴτυς, Ἴτυλος, employés comme adjectifs. Ce qui est frappant, c'est, d'une part, que pour les deux adjectifs, nous n'avons qu'un témoignage précieux, — tardif dans les deux cas, — et que, d'autre part, la signification de l'adjectif ἴτυλος, telle que l'entend Hésychius, est aussi étendue que vague.

Je ne puis m'empêcher de remarquer, dans le cas présent, une analogie frappante avec l'adjectif grec tardif αἴλινος « lamentable ». Je n'ai pas en vue, ici, le problème tant débattu de l'origine de l'exclamation αἴλινον (par exemple chez Eschyle, Agam. 121 αἴλινον αἴλινον εἰπέ, τὸ δ'εὖ νικάτω), à laquelle les uns ont voulu attribuer une origine sémitique, voyant en elle, mais grécisé, le son sémitique *'ī lānū* ou *'ōj lānū* « malheur à nous »[1], tandis que les autres lui ont assigné une origine phrygienne[2], formulant ainsi, à la moderne, une opinion qu'on a eue dans l'antiquité sur l'origine asiatique du mot (Eurip. Orest. 1395 sq. αἴλινον αἴλινον ἀρχὰν βάρβαροι λέγουσι, αἰαῖ, Ἀσιάδι φωνᾷ), et expliquent par cette exclamation la naissance du personnage mythique Linos (Λίνος)[3], en dépit d'une interprétation plus ancienne toute différente[4] que connaissait déjà, en substance, l'antiquité (schol. *A* d'Hom. Il. XVIII, 570 Ἀρίσταρχος εἶδος ᾠδῆς τὸν λίνον φησίν, ὡς παιᾶνα καὶ εἴ τι τοιοῦτον, ἀπὸ Λίνου τοῦ ἥρωος). Quoi qu'il en soit, la conception d'un personnage ayant vécu d'une vie propre et dénommé Linos est relativement ancienne. Hérodote II, 79, cite un vers égyptien suivant lequel Linos était un jeune fils de roi : τοῦ πρώτου βασιλεύσαντος Αἰγύπτου παῖδα μουνογενέα γενέσθαι, ἀποθανόντα δὲ αὐτὸν ἄωρον θρήνοισι τούτοισι ὑπὸ Αἰγυπτίων τιμηθῆναι.

C'est beaucoup plus tard, semble-t-il, qu'apparut l'adjectif αἴλινος dans le sens de « lamentable ». Le plus ancien témoignage consigné dans les dictionnaires et tiré d'Eurip. Hélène 171 αἰλίνοις κακοῖς (ainsi par exemple dans le texte critique de Wecklein de

---

1. F. C. Movers, *Die Phönizier*, I, Bonn, 1841, p. 246 ; H. Brugsch, *Die Adonisklage und das Linoslied*, Berlin, 1852, p. 16 ; W. W. Baudissin, *Studien zur semitischen Religionsgeschichte*, I, Leipzig, 1876, p. 303.
2. E. Boisacq, *Dict. ét. de la langue grecque*, Heidelberg-Paris, 1916, p. 24.
3. Cf. U. v. Wilamowitz-Moellendorff, *Die Griechische Heldensage*, II, Sitzungsb. d. preuss. Ak. d. W., 1925, ph.-h. Kl., p. 231 ; Albert et Kroll, s.v. Linos in PWRE, XIII, 1926, col. 715 sq.
4. Jusqu'à ce jour, Liddell — Scott — Jones, G E L s.v. αἴλινος.

1898) ne saurait entrer en ligne de compte, car il faut ici, à supposer que la leçon du texte ne soit pas fautive, rayer — étant donné la **responsio** métrique (v. 183) — le mot κακοῖς et voir dans αἰλίνοις un substantif. Il n'y a de sérieux que les témoignages tardifs *IG*, XIV, 1502 (de Rome, IIIe siècle après J.-C.) :

Νῦν Βασίλειος ἐγὼ βρέφος αἴλινον ὧδε Μακρεῖνος,

Manetho *A* [*E*], v. 340, Koechly :

αἴλινος ὅστις ἀνήρ γε βιαιότατον μόρον ἕξει,

Oracula Sibyllina VIII, 59 (édit. Geffcken) :

αἴλινος ἔκτοτε καιρός, ὅτ' Αἴλινος αὐτὸς ὀλεῖται

et Paulus Silentiarius *A.P.* V, 248 (cité aussi par Suidas, s. v. αἴλινος) :

οὐκ ἐμάλαξε τεὸν θράσος αἴλινος αὐδή.

J'estime que pour l'exégèse de cet adjectif tardif αἴλινος, nous pouvons adopter, en la remaniant, l'opinion de H. Étienne [1]. Il me semble que, dans un texte tel que celui de l'épigramme funéraire citée dans le schol. *V* d'Hom. Il. XVIII, 570 :

κρύπτω τὸν θεὸν ἄνδρα Λίνον, Μουσῶν θεράποντα
τὸν πολυθρήνητον Λίνον, αἰ Λίνον ἥδε πατρῴα
Φοιβείοις βέλεσιν γῆ κατέχει φθιμένον,

la répétition des mots — laquelle est d'ailleurs tout à fait justifiée dans la poésie lugubre [2] — a pu aisément conduire à interpréter ΛΙΝΟΝ ΑΙΛΙΝΟΝ dans le sens de « malheureux Linos ».

Si maintenant, ces constatations faites, nous nous rappelons les vers bien connus de l'Agam. d'Eschyle, 1142 sq.

οἷά τις ξουθὰ
ἀκόρεστος βοᾶς, φεῦ, ταλαίναις φρεσὶν

1. Stephanus, *Thesaurus Gr. l.* s.v. αἴλινος : « mihi suspicanti αἴλινος factum esse ex αἰ Λίνος, s. αἰ Λίνον, quod in carmine lugubri deplorante Lini mortem saepe repeteretur : ut legimus in Adonidis Epitaphio αἰ αἰ καὶ τὸν Ἄδωνιν, item αἰ αἰ τὰν Κυθέρειαν non semel. »

2. Cf. E. Hofmann, *Ausdrucksverstärkung* (Ergänzungshefte zur Zeitschr. f. vergl. Sprachf., n° 9), Göttingen, 1930, p. 44.

Ἴτυν Ἴτυν στένουσ' ἀμφιθαλῆ κακοῖς
ἀηδὼν βίον

ou ceux de l'Electre de Sophocle, 147 sq.

ἀλλ' ἐμέ γ' ἁ στονοέσσ' ἄραρε φρένας,
ἃ Ἴτυν, αἰὲν Ἴτυν ὀλοφύρεται
ὄρνις ἀτυζομένα, Διὸς ἄγγελος,

une hypothèse séduisante se présente tout naturellement à l'esprit, celle qui consiste à admettre que le double Ἴτυν, Ἴτυν, dans un vers d'épigramme rappelant la douleur d'une mère malheureuse — ce thème était d'ailleurs un lieu commun dans les épitaphes (cf. KAIBEL, *Epigrammata graeca*, n° 205

αἰακτὰν δὲ θύγατρα κατεστενάχησε Στρατεία
οἵά τις εἰναλία δάκρυσιν ἀλκυονίς

ou n° 241 [et de même 367]

μήτηρ δ' ἡ δύστηνος ὀδύρεται οἵά τις ἀκταῖς
ἀλκυονὶς γοεροῖς δάκρυσι μυρομένα) —

a pu être interprété comme une union d'un adjectif avec un substantif; et alors on aurait donné à l'adjectif une signification qui n'était pas en désaccord avec le sens général, par exemple la signification de « tout jeune Itys ». Comme il y a identité entre le personnage d'Itys et celui d'Itylos, la signification prêtée au mot ἴτυλος par Hésychius a pu également jouer un rôle en la circonstance; on lui a peut-être donné un sens adjectif par suite d'une interprétation fautive du vers homérique cité plus haut.

Cette explication de la formation possible d'un ἴτυς adjectif ne saurait avoir dans ma pensée, je le répète, qu'un caractère purement hypothétique. En effet, pour le mot dont il s'agit, je n'ai qu'un témoignage unique, celui que m'apporte un vers d'une inscription cappadocienne tardive; sans compter que ce mot est vraisemblablement d'origine artificielle, auquel cas sa naissance est sans doute due à une circonstance des plus fortuites.

Cependant, en tout état de cause, j'estime que, pour la lexicologie, l'existence d'un adjectif ἴτυς a été péremptoirement établie et démontrée.

Prague. Bohumil RYBA.

NOTES HOMÉRIQUES

I

Homérique προθέουσι.

En A 290 et 291, toute la tradition fournit le texte suivant :

εἰ δέ μιν αἰχμητὴν ἔθεσαν θεοὶ αἰὲν ἐόντες,
τοὔνεκά οἱ προθέουσιν ὀνείδεα μυθήσασθαι;

Le mot à mot du vers 291 fait difficulté. Les scholies proposent une explication peu satisfaisante : (ἡ διπλῆ) ὅτι συνήθως ἑαυτῷ προθέουσι τὰ ὀνείδη... On a beau comparer Hérodote VII 160 ὀνείδεα κατιόντα ἀνθρώπῳ φιλέει ἐπανάγειν τὸν θυμόν, la troisième personne du pluriel προθέουσι ne peut être rapportée au verbe προθέω « courir en avant »; la métaphore est inadmissible, et si on l'admettait, elle ne permettrait pas d'expliquer le passage de façon satisfaisante. Aussi les éditeurs modernes interprètent-ils souvent προθέουσι comme une forme thématique d'un verbe *προθέω, doublet de προτίθημι. La phrase se construit alors aisément : « si les dieux éternels ont fait de cet homme un bon guerrier, lui permettent-ils pour cette raison de nous insulter? » — Un emploi comparable de προτίθημι se retrouve par exemple dans Sophocle *Antigone* 216, etc. [1]

Mais un indicatif présent προθέουσι surprend fort. Non seulement le passage à la flexion thématique est inattendu, mais surtout il est invraisemblable que le thème sans redoublement nettement réservé à l'aoriste ait fourni un présent. Leaf cite un imparfait ἀνέθει C.I. 1195 (Boeck), mais la forme est sans autorité, voir I.G., IV, 683. — M. Wilamowitz, *Die Ilias und Homer*, p. 250, considère le vers comme irrémédiablement gâté. — Bekker a proposé de corriger προθέουσι en προθέωσι. Le subjonctif, en effet, peut convenir au passage; il joue parfois le rôle d'un

1. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour expliquer le vers de recourir à l'hypothèse de Schwyzer, (*Glotta* XII p. 22) qui cherche à trouver, dans προθέουσι une forme de *προθίημι = προσίημι.

futur emphatique (cf. Monro, *Homeric Grammar*, §§ 275 et 276) : « pour cette raison-là, vont-ils donc lui permettre ? » La reprise ἔθεσαν/προθέουσι souligne l'opposition.

Mais la correction de Bekker ne semble pas indispensable. Le verbe τίθημι présente au subjonctif aoriste de nombreuses formes à voyelle brève à la première personne du pluriel : θείομεν A 143, Ψ 244, etc. Rien n'empêche de supposer que la troisième personne du pluriel, qui n'est pas attestée ailleurs chez Homère, a existé également avec voyelle brève. — Il est notable que les formes du subjonctif sont constituées sur la racine au degré long : θείω, θείομεν et d'autre part, θήῃς Z 432, etc. Mais en ω 485, la tradition flotte entre θέωμεν dissyllabique et θέομεν trisyllabique.

Dans προθέουσι, la structure du mot imposait la brève ε. Si la seconde syllabe était longue, l'initiale brève se serait trouvée incluse entre deux longues, et le mot n'aurait pas pu entrer dans l'hexamètre dactylique : οἱ *πρŏθεῑοῡσῐν.

II

A PROPOS DE ἐᾶσαι Δ 42.

La flexion homérique du verbe ἐάω est obscure en beaucoup de points. Le verbe qui n'a pas d'étymologie claire possède un imparfait et un aoriste qui, lorsqu'ils sont affectés de l'augment, présentent la forme εἴων, εἴασα etc. Au présent, suivant les nécessités rythmiques, le poète dispose de formes qui sont ainsi transmises dans notre texte traditionnel : ἐῶ et εἰῶ, ἐῶσι, et εἰῶσι. — On note d'autre part que le verbe ἐάω ne doit pas être considéré comme un dénominatif, et que le thème du présent peut être déduit de l'aoriste εἴασα.

Considérons les thèmes d'aoriste et de futur : ils peuvent comporter un α bref : οὐκ ἐάσουσι en φ 233, εἴασεν en K 299 (dans la *Dolonie*) avec la variante moins bien attestée εἴασ'. On est tenté d'interpréter ces formes en α bref comme des archaïsmes et de les comparer à οὔτασε en E 56, οὐτάσαι Ξ 424, etc. Mais elles apparaissent isolées : l'une se trouve dans un passage que les critiques considèrent unanimement comme une partie relativement récente de l'*Iliade* ; l'autre, en φ 233, peut se scander ἐάσουσι trisyllabique avec synizèse des deux syllabes initiales ; mais Hérodien scandait ἐᾰσῡ σῐ (II 808).

Ces cas mis à part, toutes les formes de futur et d'aoriste du verbe ἐάω comportent un alpha long : ἐάσω O 73, P 449, Σ 296,

etc... ; ἐάσει κ 291, ξ 444, Σ 282 ; — à la première et à la seconde personne du pluriel, la longue était métriquement nécessaire : ἐάσομεν E 717 ; ἐάσετε E 465, etc. — A l'aoriste : εἴασ' κ 166 ; ἔασας σ 222, Ω 557 ; εἴασε υ 164 ; ἔασε Δ 226, etc. Aux modes autres que l'indicatif, la quantité longue est également bien attestée : ἐάσω Φ 556, etc. ; ἐάσῃς E 684, etc. ; ἐάσαιμεν E 32 ; ἔασον Θ 243, etc. ; ἐᾶσαι Δ 42. Ces formes en α long ne peuvent s'expliquer dans la phonétique ionienne.

Les poèmes homériques ayant dû être écrits, dans les exemplaires les plus anciens, avec une orthographe qui ne notait pas les géminées (v. Meillet, *Rev. des Et. Gr.*, XXXI [1918], p. 277), on peut se demander si l'allongement de l'alpha ne doit pas être interprété comme un allongement purement rythmique. Des formes à double sigma sont attestées, médiocrement il est vrai, dans la tradition. En Δ 226, un manuscrit donne ἔασσε ; en E 465 ἐάσσετε et en E 32, ἐάσσαιμεν sont fournis chaque fois par un manuscrit. L'infinitif ἐᾶσαι est attesté une fois en Δ 42 ; c'est la leçon de A ; mais une partie de la tradition nous transmet ἐάσαι avec un aigu, ce qui permet peut-être de poser *ἐάσσαι.

Les formes avec alpha long, l'accentuation ἐᾶσαι doivent sans doute être jointes à la liste des atticismes qu'a recueillie M. Wackernagel dans ses *Sprachliche Untersuchungen zu Homer*. Il est vrai que Hoffmann a proposé autrefois (*Die Griechischen Dialekte III*, p. 303) de considérer ces formes comme des éolismes. L'hypothèse ne peut se vérifier et semble d'ailleurs invraisemblable. Si elle était exacte, le maintien de ces formes s'expliquerait tout de même par le fait qu'elles coïncidaient avec les formes attiques. L'infinitif ἐᾶσαι avec son circonflexe n'est en tout cas ni ionien, ni éolien : il est attique.

Il est notable, d'autre part, qu'Hérodote fournit les formes ἐάσομεν VI, 55, ἐάσας I, 90, ἐατέος VIII, 109. Rien ne permet de décider si nous avons affaire à un alpha long ou bref. Hoffmann (*Die Griechischen Dialekte*, III, p. 300) le compte comme bref. — L'aoriste ἔησα semble garanti par une glose d'Hesychius ἔησον· ἔασον.

Le cas du verbe ἄγνυμι peut être rapproché de celui de ἐάω. Chez Homère, là où l'accent définit la quantité de l'alpha, il compte pour long : ἆξον Z 306, ἆξαι Φ 178 et Ψ 467. Pourtant l'accentuation ἄξον est aussi attestée. Le circonflexe est la leçon d'Hérodien II, 14,21, 109,20. En Z 306, le manuscrit A porte également le circonflexe. Mais dans les deux autres passages A d'accord avec la grande majorité des manuscrits accentue ἄξαι. Le périspomène a été expliqué comme un atticisme par M. Wackernagel, *Nachrichten Göttingen*, 1914, p. 125).

A l'aoriste en *ē*, ἐάγην, l'α est toujours bref, sauf en Λ 559 à la fin du vers.

Le parfait n'est pas attesté chez Homère, mais on lit chez Hésiode une forme ἔᾶγε (*Travaux* 534) qui doit être interprétée soit comme un éolisme, soit comme un atticisme de la tradition. M. W. Schulze, *Quaestiones Epicae*, p. 264, a proposé de rétablir ἔηγε. Ce parfait ionien est bien attesté chez Hérodote et chez Hippocrate.

III

Homérique πτωσκαζέμεν.

En Δ 372, les meilleurs manuscrits et en particulier le *Venetus* A fournissent un *hapax* πτωσκαζέμεν « avoir peur ». Ce présent doit comporter sans doute une valeur intensive comme on l'observe souvent dans les dérivés en -άζω (v. Debrunner *Griechische Wortbildungslehre*, § 253). La variante moins bien attestée πτωκάζεμεν apparaît plus claire : elle se déduit du nom racine πτώξ « timide » (X 310) qui a servi aussi à désigner le lièvre (P 676, etc.). On observe même avec un suffixe en dentale un féminin πτωκάς « peureuse » (*Epigr. Hom.*, 8, 2). Πτωσκαζέμεν est une forme expressive qui présente une combinaison de la finale -άζω avec le suffixe -σκε- | -σκο- comme ἀλυσκάζω (Z 443) à côté de ἀλύσκω ; quant au traitement phonétique du groupe -κσκ-, il répond à celui que l'on observe dans λάσκω de *λακ-σκω. En faveur de cette interprétation, on notera que le mot est écrit avec cette orthographe dans l'*Etymologicum magnum* et dans Hesychius. — Mais il ne faut pas exclure une autre hypothèse : nous pouvons avoir affaire seulement à une faute et il faudrait préférer πτωκαζέμεν à la forme anomale πτωσκαζέμεν.

IV

Homérique κέονται.

L'étymologie du verbe κεῖμαι est bien connue : κεῖται répond rigoureusement à skr. *çéte* ; c'est un présent athématique dont la racine est en diphthongue. Mais dès les textes les plus anciens, la flexion du verbe a présenté des difficultés.

Les grammaires posent généralement un subjonctif à voyelle

brève κέονται (cf. Meillet-Vendryes, *Traité de gram. comp. des langues classiques*, p. 184). En fait, si ce subjonctif a pu exister, on n'en observe pas trace dans les poèmes homériques. Une forme κέονται s'y trouve bien trois fois attestée :

X 510... ἀτάρ τοι εἵματ' ἐνὶ μεγάροισι κέονται
« tu as des vêtements empilés dans ta maison »
λ 341 κτήματ' ἐνι μεγάροισι θεῶν ἰότητι κέονται

« la faveur des dieux a mis dans vos demeures des richesses »

π 232 καὶ τὰ μὲν ἐν σπήεσσι θεῶν ἰότητι κέονται

« ces biens, grâce aux dieux, sont déposés dans la grotte »

En ces trois passages, la forme κέονται ne peut être considérée que comme un indicatif présent. Cette troisième personne du pluriel peut être ancienne et résulter de l'adjonction à la racine de la désinence **-ontai* à degré *o* ; cf. δεικνύουσι qui a servi d'amorce à la flexion thématique δεικνύω, etc.

Outre cette forme, Homère possède une troisième personne du pluriel avec le degré zéro de la désinence : κέαται Λ 659 = 826 = Π 24, Τ 203 et avec maintien de la diphtongue devant l'alpha κατακείαται Ω 527.

On aperçoit pourquoi les aèdes ont conservé ce jeu compliqué de formes ; ils disposaient ainsi de trois groupes métriques différents : κείαται _ ∪ ∪ était indispensable après le préverbe κατὰ ; κέαται ∪ ∪ _ fournissait un anapeste ; enfin κέονται ∪ _ _ avec la finale spondaïque convenait particulièrement pour terminer l'hexamètre dactylique. Les trois exemples de κέονται se trouvent à cette place du vers ; en λ 341 et en π 232, les deux hémistiches qui occupent la seconde moitié du vers sont constitués par des formules identiques.

A l'imparfait, même variété de formes obtenue par des procédés différents : κέατο Ν 763 = Ω 168 ∪ ∪ _, l'ο final comptant pour une syllabe longue devant un ψ ; — κέατ' Ω 610 ∪ ∪ ; — κείατο φ 418, Λ 162 _ ∪ ∪ ; — κείατ' ψ 47 _ ∪ ; — enfin la forme où la désinence est rétablie après la diphtongue sous sa forme -ντο : κεῖντο Φ 426, ζ 19, le mot ayant la valeur d'un trochée devant consonne _ ∪.

La langue homérique disposait ainsi de formes équivalentes, mais de structure métrique différente et dont les aèdes usaient suivant les besoins du vers.

La troisième personne du pluriel de l'indicatif présent κέονται a

pu servir d'amorce à la conjugaison de κεῖμαι, telle qu'on l'observe dans les manuscrits d'Hérodote avec une troisième personne du singulier κέεται.

Dans la conjugaison homérique de κεῖμαι, une autre forme est obscure et appelle une explication. Il a été constitué un imparfait affecté du suffixe dit itératif κέσκετο :

φ 41 .....ἀλλ' αὐτοῦ μνῆμα ξείνοιο φίλοιο
κέσκετ' ἐνὶ μεγάροισι.....

« ce souvenir d'un hôte cher restait dans sa maison »

ξ 521 .... ἥ οἱ παρεκέσκετο ἀμοιβάς

« (un manteau) qui était chez lui de rechange ».

L'origine de ces itératifs en -εσκον n'est pas claire. L'imparfait ἔσκον de la racine **es-* a pu être le point de départ du système ; les imparfaits et les aoristes thématiques ont formé un groupe cohérent présentant la finale -εσκον : φεύγεσκον, κλέπτεσκον, ἴδεσκον, etc. Cette finale a été étendue à d'autres thèmes : φάνεσκον λ 587, etc., a été bâti sur ἐφάνην. De même, c'est κέσκετο qui a été tiré de κεῖμαι avec un ε. Il est invraisemblable de supposer que cet ε soit une transcription fautive de E équivalent à ει.

P. Chantraine.

VIRGILE ET L'AGE D'OR

I

On sait, que Virgile, poète de la nature et de la campagne par excellence, place son idéal selon les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, par opposition à la ville[1], dans la simple et tranquille vie des hommes des champs cultivant leur terre. Ravi par cette vie champêtre, le poète se transporte dans la légendaire époque de l'âge d'or, dont le tableau était alors populaire à Rome. C'est pourquoi, lorsqu'il veut célébrer l'Italie contemporaine[2], Virgile emprunte la plupart des traits de cette glorification à la vie champêtre de cette contrée; il appelle l'Italie « *magna parens frugum* »[3], et il est remarquable que dans cet éloge il reproduit partiellement des descriptions de l'âge d'or. Voilà probablement pourquoi Virgile dit que l'Inde et la fabuleuse Panchaïe ne peuvent pas rivaliser avec l'Italie. En effet, en nous dépeignant la fécondité de l'Italie, le poète indique que dans cette contrée les brebis mettent bas deux fois l'an : *bis gravidae pecudes*[4]. Nous voyons le même trait chez Homère dans la description de la Libye, où les brebis portent trois fois l'an : τρὶς γὰς τίκτει μῆλα τελεσφόρον εἰς ἐνιαυτόν[5]. Hésiode aussi remarque que les hommes de l'âge d'or sont riches en troupeaux ἀφνειοὶ μήλοισι[6]. En Italie, dit Virgile, les arbres portent deux fois des fruits : *bis pomis utilis arbos*[7]. Le même trait se retrouve dans la description de l'île des Hyperboréens[8] : οὖσαν δ'αὐτὴν (sc. νῆσον)... πάμφορον, ἔτι δὲ εὐκρασίᾳ διαφέρουσαν διττοὺς κατ 'ἔτος ἐκφέρειν καρπούς. Chez Hésiode,

1. Si nous considérons les éléments de la vie, blâmés par le poète surtout dans le IIe livre des *Géorgiques* (v. 459 sqq.), nous verrons que tous ces éléments et particulièrement la guerre civile (II, 510, cf. v. 491 sqq.), il ne les impute point à la vie champêtre, mais à celle de la ville.
2. *Georg.*, II, 136 sqq.
3. *Id.*, II, 173.
4. *Id.*, II, 150.
5. *Od.*, IV, 86.
6. *Trav.*, 118.
7. *Georg.*, II, 150.
8. V. Müller, *Fragm. hist. graec.*, II, p, 386.

dans « les îles des bienheureux », la terre donne trois fois des récoltes : καρπὸν τρὶς ἔτεος θάλλοντα[1]. Virgile signale la longueur du printemps en Italie : *hic ver adsiduum*[2]; or, pendant l'âge d'or, dans l'origine du monde, le printemps était perpétuel : *ver illud erat, ver magnus agebat orbis*[3]; Ovide aussi nous dépeint le printemps perpétuel de l'âge d'or[4]. Enfin, en Italie, on ne trouve ni bêtes sauvages, ni plantes vénéneuses, ni serpents monstrueux[5]; dans le futur âge d'or, les troupeaux ne craindront pas les lions[6], on n'y trouvera ni herbes empoisonnées, ni serpents[7]. Ainsi dans l'éloge d'Italie, se trouvent insérés des traits de l'âge d'or dans lesquels se complaît l'idéal du poète, traits, du reste, à un certain degré, affaiblis.

Il y a plus encore de souvenirs de l'âge d'or conservés dans le tableau de la vie champêtre que nous tracent les *Géorgiques*. Cela saute aux yeux même si l'on n'avait pas l'aveu de Virgile lui-même : *Aureus hanc vitam in terris Saturnus agebat*[8]. En effet, l'homme des champs mène la vie loin du bruit des armes et des discordes[9]; pendant l'âge d'or, il n'y avait pas de guerres. La terre fournit d'elle-même au laboureur une abondante nourriture[10]. Encore un trait caractéristique de l'âge d'or : déjà chez Hésiode, la terre fournit toute la nourriture « αὐτομάτη »[11]. Et c'est probablement de propos délibéré que Virgile mentionne ici *arbuta*[12], nourriture des laboureurs et des hommes de l'âge d'or[13], comme du reste des hommes primitifs en général[14]. Il n'oublie pas de mentionner les glands même qui, maintenant, nourrissent seulement les porcs[15]. Les paysans de Virgile comme les hommes de l'âge d'or, ne connaissent ni l'avarice, ni l'ambition; leur vie est insouciante et tranquille[16], ils ne trompent point[17]; or la tromperie est

1. *Trav.*, 173.
2. *Georg.*, II, 149.
3. *Id.*, II, 338 sq.
4. *Métam.*, I, 107.
5. *Georg.*, II, 151-154.
6. *Ecl.*, IV, 22.
7. *Id.*, 24.
8. *Georg.*, II, 538.
9. *Id.*, II, 459.
10. *Id.*, II, 460, 500 sq.
11. *Trav.*, 118.
12. *Georg.*, II, 520.
13. *Id.*, I, 148.
14. *Lucr.*, V, 941.
15. *Georg.*, II, 520.
16. *Id.*, II, 467, cf. chez Hésiode ἥσυχοι (*Trav.*, 119) ; le même trait se remarque dans la description de la vie des Scythes (*Georg.*, III, 376 sqq.).
17. *Georg.*, II, 467.

une trace de l'âge de fer, mais est inconnue de l'âge d'or. Le laboureur, à la façon des hommes de l'âge d'or, ne tourmente pas les flots, la rame en main [1]; la navigation est aussi une duperie de l'âge de fer; il n'y en aura pas dans le futur âge d'or [2]. Les hommes des champs n'ont pas de procès, ne prennent point part aux débats. Sur le forum, ils ne savent pas les rigueurs du droit [3], ils sont vraiment justes, ainsi que les hommes de l'âge d'or, qui sont appelés par l'auteur des livres sibyllins δικαιότατοι ἄνθρωποι [4]; c'est que la Justice, avant de quitter la terre, a laissé chez les paysans la trace de ses derniers pas [5].

Son amour de la campagne amena Virgile à s'inspirer de la bucolique alexandrine, où il pouvait trouver l'idée que les hommes des champs sont les derniers descendants de Saturne [6].

Mais selon le poète, la vie champêtre même n'est pas entièrement identique à celle de l'âge d'or; seulement, elle reflète celle-ci beaucoup plus que tout autre. Au temps de Virgile, par opposition à l'âge d'or, toute terre ne produit pas déjà indifféremment toute espèce de fruits; il faut cultiver la terre [7]. Ainsi, il est clair que Virgile est d'opinion différente de celle des poètes alexandrins, par exemple d'Aratos, pour qui les hommes de l'âge d'or cultivaient aussi la terre [8] (quoique cette idée rapproche davantage la vie du laboureur de celle de l'âge d'or), parce qu'il demande : comment donc l'agriculture prit-elle naissance ? et tout à l'heure, il fait une digression concernant l'âge d'or, après quoi Cérès, la première, enseigna aux mortels à retourner la terre [9].

II

En retraçant l'histoire de la société, Virgile ne suit pas entièrement la conception stoïcienne. Dans l'*Énéide*[10], la vie primitive des hommes n'a pas la couleur de l'âge d'or, ni les traits que lui donnent les stoïciens, mais elle est plutôt représentée

1. *Georg.*, II, 503.
2. V. *Ecl.*, IV.
3. *Georg.*, II, 501 sq.
4. V. Ern. Graf, *Ad aureae aetatis fabulam symbola*, Leipz. Stud. 1885, p. 4.
5. *Georg.*, II, 473 sq.
6. V. Graf, *ibid.*, p. 55 sq.
7. *Georg.*, II, 109,
8. Graf, *ibid.*
9. *Georg.*, I, 125 sq.
10. VIII, 319-325.

selon la doctrine épicurienne [1] : les hommes primitifs étaient rudes, vivaient de la chasse [2]; c'est seulement plus tard que, descendu du ciel, Saturne donna une constitution aux hommes sauvages et publia les lois ; pendant son règne, il y avait la paix entre les peuples, un véritable âge d'or. Norden [3] suppose que Virgile, sous l'image de Saturne, a voulu désigner Auguste. En effet, on peut voir que toute la conception de l'histoire de la société correspondait bien à l'état politique : en représentant l'âge de Saturne comme n'étant nullement primitif et en augmentant par là les mérites de Saturne, Virgile n'a voulu que célébrer l'empereur : sous le gouvernement d'Auguste, commença l'âge d'or; de là toute l'activité de ce Saturne-Auguste qui ne semble pas présenter les caractères traditionnels de l'âge d'or : il donna la paix aux peuples, il publia les lois ; Virgile oublie que pendant l'âge d'or, il n'y avait pas de lois : il suffit pour s'en rendre compte, de voir comment Ovide dans les *Métamorphoses* [4], ou Virgile lui-même dans un autre passage de l'*Énéide* [5], dépeignent l'un et l'autre l'âge d'or.

Ainsi, pendant la guerre civile, Virgile cherche son idéal de l'âge d'or dans la description de l'Italie contemporaine et de la vie des campagnards ; sous le gouvernement d'Auguste, le poète a la conviction que ses idéaux commencent à se réaliser complètement dans la vie. Ce raisonnement laisse supposer que Virgile croyait difficilement aux trop fantastiques éléments de l'âge d'or, par exemple qu'alors dans les ruisseaux coulait le vin; le poète non sans raillerie dit dans les *Géorgiques*, que Jupiter « *passim rivis currentia vina repressit* » [6].

Moscou, 1930.

N. Deratani.

---

1. Comme chez l'épicurien Ovide : *Ars am.*, II, 467-469 ; *Fast.*, IV, 395 sq.
2. Il suffit de comparer le tableau de la vie primitive chez Lucrèce avec celui de l'âge d'or des Stoïciens pour se convaincre que les mêmes éléments de deux récits apparaissent dans le tableau de l'âge d'or comme des signes de bonheur, chez Lucrèce comme des traits de la sauvagerie de l'âge primitif (cf. p. ex. le labourage, l'usage des lois, etc.).
3. *Neue Jahrb.*, VII (1901), p. 272.
4. I, 90.
5. VII, 203.
6. *Georg.*, I, 132.

LE *PLUTUS* D'ARISTOPHANE ET L'ASCLÉPIÉION DU PIRÉE

Le sanctuaire où Asclépios rendit la vue au dieu des richesses (v. *Plutus* récit de Carion, vers 653-747) est-il l'Asclépiéion d'Athènes ou celui du Pirée ? Les arguments fournis jusqu'ici dans un sens ou dans l'autre n'ont jamais été décisifs. Le problème mérite attention. Il n'est pas indifférent de comprendre avec plus de précision un passage d'Aristophane. Surtout, si la solution était favorable à l'Asclépiéion du Pirée, elle fournirait une certitude précieuse pour l'histoire d'un sanctuaire sur les origines duquel les documents rigoureusement datés semblent faire défaut.

La seule preuve que l'on invoque en général [1] en faveur du Pirée est tirée du mot θάλαττα, au vers 656 :

πρῶτον μὲν αὐτὸν ἐπὶ θάλατταν ἤγομεν.

Si Plutus a pris le bain rituel dans la mer, il faut admettre, dit-on, que le sanctuaire dont il s'agit se trouvait à proximité du rivage ; c'est donc celui du Pirée. Mais Girard, dans sa thèse [2], et Willems, dans une note de sa traduction, ont fait observer, en s'appuyant sur des arguments assez solides, que θάλαττα pouvait désigner la source sacrée d'Asclépios dans son sanctuaire d'Athènes [3] ; le petit réservoir placé sous le prostomiaion de l'Erechtheion s'appelle θάλαττα Ἐρεχθηίς ; selon une croyance attestée par Pline [4], toutes les sources des environs de l'Acropole étaient en communication souterraine avec la mer, et cette croyance semblait confirmée par le goût saumâtre de l'eau de ces sources. Θάλαττα n'est donc pas, en faveur du Pirée, un argument sans réplique.

---

1. Marindin, Classical Review 1898, 4, p. 208 ; Van Leeuwen, éd. du *Plutus*, 1904, Leyde ; Kutsch, *Attische Heilgötter*, Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten, Königsberg, XII, 3, 1913.

2. *L'Asclépiéion d'Athènes*, Paris Thorin 1881.

3. M. van Daele (éd. des œuvres d'Aristophane, coll. Guillaume Budé) traduit aussi par « source d'eau salée froide. »

4. Pline, *n.h.* II, 106, 3.

La véritable preuve, qui ne paraît pas avoir encore été mise en pleine lumière, se trouve quelques vers plus loin, lorsqu'après avoir raconté le bain de Plutus dans la θάλαττα, Carion ajoute (v. 659) :

ἔπειτα πρὸς τὸ τέμενος ἦμεν τοῦ θεοῦ.

La θάλαττα, quel que soit le sens de ce mot, est donc en dehors du τέμενος. Elle est en dehors, non seulement du « temple », comme le voudraient certaines traductions ambiguës, mais du sanctuaire, de l'enclos sacré tout entier. Pour prouver maintenant que θάλαττα peut désigner une source d'eau salée, et que le récit de Carion se rapporte à l'Asclépiéion d'Athènes, il faudrait établir d'abord qu'à l'Asclépiéion d'Athènes la source sacrée se trouvait à l'extérieur du sanctuaire. Consultons un plan de l'Asclépiéion d'Athènes [1]. On distingue, en réalité, deux sanctuaires contigus, l'un à l'ouest, l'autre à l'est, et l'on sait, par une inscription du premier siècle avant J.-C. [2], que de ces deux sanctuaires, l'un (ll. 13-14 : ἀρχαῖον ἀφίδρυμα τοῦ τε Ἀσκληπιοῦ καί τῆς Ὑγιείας) était plus ancien que l'autre. Quel est l'ἀρχαῖον ἀφίδρυμα ? celui de l'est ou celui de l'ouest ? Chacun des deux contient une source. La source ancienne, celle qui serait désignée dans le *Plutus* par θάλαττα, est sans nul doute celle qui se trouve dans le sanctuaire de l'ouest, entourée d'une margelle en bel appareil polygonal du cinquième siècle av. J.-C. Certains indices de construction [3] attestent au contraire que la source de l'est n'a servi que tardivement aux ablutions rituelles, et qu'elle fut d'abord utilisée pour les autres besoins du culte. Si maintenant nous réussissons à prouver que le sanctuaire de l'ouest est bien le sanctuaire ancien, nous aurons rendu impossible la traduction de θάλαττα par « source », puisque cette traduction, confrontée avec les données archéologiques, nous obligerait d'admettre, contrairement à l'indication la plus formelle du texte, que la θάλαττα se trouvait dans le τέμενος.

Dans chacun des deux sanctuaires il y a un temple. D'après les matériaux de construction, le temple de l'ouest [4] est considéré

---

1. Celui auquel on se reportera avec le plus de confiance se trouve, hors texte, dans l'ouvrage de Girard déjà cité. Ceux de Versakis, Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική 1912 pl. 4-5, sont gâtés par des hypothèses très aventureuses. Cf. aussi Πρακτικά 1877 Β'εἰκ Σ'.
2. IG II 489 b.
3. Versakis, Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική 1913. 55-56.
4. Temple C sur le plan donné par Girard.

en général comme le plus ancien. Mais Versakis [1] estime que l'ancienneté de ces matériaux est trompeuse. Il s'agirait, selon lui, non point de tuf, de marbre et de brèche, comme l'écrivait Judeich [2], mais de travertin de Cara, substance qui avait cessé d'être employée dans la construction attique longtemps avant la venue du culte d'Asclépios (420 av. J.-C.), et qui ne fut remise en usage qu'à l'époque romaine. Le temple de l'ouest serait donc un édifice très tardif. Malheureusement pour la théorie de Versakis, un relief votif de l'Asclépiéion d'Athènes [3], dont l'importance, au point de vue topograpique, semble avoir été jusqu'ici absolument méconnue, représente Asclépios dans son temple, en compagnie de deux déesses, et devant lui des adorants qui défilent le long d'un portique ; la position respective du temple et du portique figurés sur le relief est la même que celle du temple de l'ouest par rapport au portique voisin. Ce temple existait donc déjà à l'époque où l'ex-voto fut consacré, c'est-à-dire au quatrième siècle av. J.-C. Ce n'est pas un édifice d'époque romaine ; l'ancienneté de ses matériaux de construction n'est nullement trompeuse ; c'est bien lui qui est mentionné sous le nom d' « ancien temple » dans IG II 489 b, lignes 13, 17-18, 22, 27 ; le sanctuaire dont il fait partie est bien l'ἀρχαῖον ἀφίδρυμα ; et comme la source ancienne se trouve aussi à l'intérieur du sanctuaire ancien, θάλαττα, dans le *Plutus*, ne peut désigner, que la mer ; c'est donc sans nul doute à l'Asclépiéion du Pirée que se rapporte le récit de Carion.

L'intérêt de ce résultat n'est pas uniquement philologique. Ainsi interprété d'une manière sûre, le texte du *Plutus* nous fournit un exemple précieux d'un rite de purification dans la mer, dont l'existence dans le culte d'Asclépios, n'est attestée nulle part ailleurs de façon formelle. Normalement, le bain, première cérémonie accomplie par les malades qui viennent consulter le dieu, est pris dans une source sacrée. Mais si les documents épigraphiques et littéraires font défaut pour nous assurer que le bain dans la mer ait existé dans un autre Asclépiéion que celui du Pirée, à l'Asclépiéion, non encore publié, de Délos, il semble bien que les édifices révélés par la fouille, et entassés sur un étroit espace à l'intérieur d'un petit τέμενος qu'ils occupent tout entier, soient les seuls qu'ait jamais pu contenir ce sanc-

1. Ἐφημερίς Ἀρχαιολογική 1908, 207.
2. *Topographie von Athen*, p. 287.
3. Svoronos, *das Athener Nationalmuseum*, pl. XLYIII A-B 1377, p. 294.

tuaire ; or, parmi eux, nulle trace de source sacrée ; c'est que la mer est à quelques mètres ; là aussi, on devait mener les malades au rivage pour prendre leur bain. Aussi bien, s'il est peu connu dans le culte d'Asclépios, ce rite n'est point fait pour surprendre, car Asclépios est en rapport très étroit avec les divinités éleusiniennes, et l'on sait l'importance du rite de purification dans la mer (ἅλαδε μύσται) pour le culte éleusinien.

L'Asclépiéion du Pirée a été retrouvé par Dragatsis, à cent mètres à l'est du havre de Zéa, et fouillé par lui. La publication proprement dite de cette fouille, avec plans et photographies, fait défaut ; il n'a paru qu'un très maigre résumé [1], où il est dit que l'on a découvert, outre quelques fragments de monuments « antiques » et d'assez nombreux débris de sculptures, deux citernes « antiques ». Il faudrait revoir sur place les restes de ces deux citernes. Si des indices de construction très nets démontraient qu'elles ont servi aux ablutions rituelles, on en devrait conclure qu'elles sont postérieures à la date du *Plutus* ; si des indices du même genre démontraient au contraire qu'elles sont antérieures à la date du *Plutus*, il en faudrait conclure qu'elles ne servaient pas, à l'origine, aux ablutions rituelles, mais aux autres besoins du culte. De toute façon, le texte du *Plutus* montre qu'à l'époque où la pièce fut jouée, le sanctuaire ne possédait pas encore de source pour les ablutions.

Il reste à chercher pourquoi Aristophane a placé la guérison de Plutus à l'Asclépiéion du Pirée en un temps où l'Asclépiéion d'Athènes existait certainement déjà. L'explication fournie par van Leeuwen dans une note de son édition, et selon laquelle le rite de l'incubation, dont le poète voulait tirer certains effets comiques, ne se pratiquait peut-être pas encore dans le sanctuaire d'Athènes, est purement fantaisiste. Nous croyons pouvoir proposer deux raisons meilleures. La première, c'est que le sanctuaire d'Asclépios au Pirée est le plus ancien Asclépiéion de l'Attique ; la seconde, c'est que le culte qui s'y célébrait fut dès l'origine un culte public, tandis que le sanctuaire du sud de l'Acropole, fondé par un particulier, Télémachos d'Acharnes, ne servit d'abord qu'à un culte privé. Par suite de sa situation à l'intérieur de la ville, l'Asclépiéion d'Athènes se développa rapidement et ne tarda pas à devenir un sanctuaire public, mais en raison des deux faits que nous venons d'énoncer, et dont nous allons essayer d'indiquer les preuves, l'Asclépiéion du Pirée

1. Ἀρχαιολογικὸν Δέλτιον 1888, 132-136.

avait sans doute encore, à l'époque où Aristophane composait le *Plutus*, une importance et un renom prépondérants.

Il n'y a pas eu de sanctuaire d'Asclépios en Attique avant 421, date de la paix de Nicias. En 422 les Athéniens sont obligés, pour consulter le dieu, d'aller à Egine [1] ; c'est la preuve qu'ils ne peuvent le consulter ni en Attique, où il n'est pas encore venu, ni à Epidaure, en raison des hostilités ; la guerre interdit l'accès du Péloponnèse et ne permet pas d'aller chercher à Epidaure les éléments nécessaires à la fondation du culte. L'Asclépiéion d'Athènes fut fondé lors des grands mystères de 420 [2]. Le plus ancien document concernant celui du Pirée est, avec le *Plutus*, un réglement de sacrifice de la fin du cinquième ou du début du quatrième siècle [3]. Le *Plutus* permet seulement d'affirmer que le sanctuaire du Pirée a été fondé entre 421 et 388 [4] ; le règlement de sacrifice ne fournit aucune date précise. Mais dans l'inscription IG I² p. 293, 17, relative à la fondation de l'Asclépiéion d'Athènes, on lit (l. 2) : ...ἀν] ελθὼν Ζεό[θε/μυστηρ]ίοις τοῖς μεγά/ [λοις κατ] ήγστο ἐς τὸ Ἐ[λ/ευσίνι]ον. La lecture Ζεόθε est confirmée par la photographie jointe à l'article de Dragoumis, Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική, 1901 pp. 97 sqq., où cette lecture a été proposée pour la première fois ; le haut du Z est très net, et le point que l'on voit au milieu de l'O est trop incertain pour qu'il soit interdit de l'attribuer à un défaut de la pierre ; c'est bien un O et non un Θ. Asclépios, venu d'Épidaure par mer [5], a abordé à Zéa, d'où il est reparti vers l'Eleusinion d'Athènes, pour les grands mystères. Les points du littoral attique, où un dieu passait pour avoir abordé ou pour s'être arrêté, étaient considérés comme particulièrement saints. Déméter avait pénétré en Attique par Thoricos [6] ; or, à Thoricos, existe un temple ionique du cinquième siècle, qui est certainement un temple des Deux Déesses [7]. Au cap Zôster, Lêtô, en quête d'un refuge où elle pût mettre au monde Apollon, avait dénoué sa ceinture comme pour accoucher, puis, toujours poursuivie par la haine de Héra, était

---

1. Aristophane, *Guêpes*, 122-123, cf. Rev. de Philologie 1929 p. 286.
2. IG I² p. 293 ll. 17 sqq.
3. IG II 1651.
4. L'existence d'un premier *Plutus*, de 408, est problématique, et le récit de Carion est l'un des passages qui ne peuvent s'expliquer qu'en 388, comme caractéristiques de la comédie moyenne dont le *Plutus* tel que nous l'avons, est pour nous le seul exemple complet. Cf. Mazon, *Composition des Comédies d'Aristophane*, analyses des *Chevaliers* et du *Plutus*.
5. Philostrate, *Vie d'Apollonius de Tyane* IV, 18.
6. *Hymne homérique*, v. 126.
7. Fougères, *Grèce*, p. 214.

repartie vers Délos, où elle trouva enfin l'hospitalité cherchée ; or, au cap Zôster, subsistent encore les traces d'un culte de Lêto [1]. Il n'est pas douteux que l'on ait immédiatement consacré à Asclépios l'endroit où il avait abordé ; l'Asclépiéion de Zéa doit ainsi être considéré comme le premier en date des lieux de culte que le dieu ait possédés en Attique.

Nous prétendons aussi que le sanctuaire d'Asclépios au Pirée a été dès l'origine un sanctuaire public, celui d'Athènes étant d'abord une fondation privée. Ici il nous faut revoir de près l'inscription IG I² p. 293, 17, et placer sous les yeux du lecteur celles des restitutions que nous croyons devoir accepter :

.....ἀν]ελθὼν Ζεό[θε 2
μυστηρ]ίοις τοῖς μεγά
λοις κατ]ήγετο ἐς τὸ Ἐ[λ
ευσίνι]ον καὶ οἴκοθεν 5
μεταπεμ]ψάμενος δρά[κ
οντα ἤ γ]αγεν δεῦρε ἐφ'[ἁ
ρματ]ος Τηλέμαχο[ς

Il y a deux difficultés essentielles : 1° sur la deuxième lettre du mot restitué δράκοντα, aux lignes 6-7, par la plupart des éditeurs ; selon Dragoumis, article cité, ce serait un I et non un P ; il restitue διάκονον ; en fait, sur sa propre photographie, la haste verticale n'est pas exactement au-dessous du milieu de la lettre qui lui correspond à la ligne 5 (le texte est gravé στοιχηδόν) ; elle est un peu à gauche ; nous conservons δράκοντα ; 2° sur le sujet de ἤγαγεν ; avec Kutsch, ouvrage cité, et contre Dragoumis, nous restituons au nominatif le nom de Télémachos à la ligne 8 ; la plupart des éditeurs écrivent Τηλεμάχῳ et restituent ensuite un participe au génitif ; mais le dieu lui-même devient alors le sujet de ἤγαγεν, et il faut admettre qu'une fois installé à l'Eleusinion, le dieu, c'est-à-dire sa statue de culte, a conduit en char un serpent jusqu'à l'Asclépiéion d'Athènes (δεῦρε), ce qui est très peu satisfaisant comme sens. Les onze ou douze lettres qui suivent immédiatement Τηλέμαχος ou Τηλεμάχῳ ne peuvent donner lieu qu'à des restitutions sans aucune garantie. La suite se lit sans difficulté :

---

1. Sur cette légende et ce culte, cf. Paus. I, 31, 1 ; *Etym.* M. 414, 20 ; Steph. Byz. sv. Ζωστήρ et Τεγύρα ; Hesychius, s. v. Ζωστήρ et la publication du temple de Lêto par Kourouniotis Ἀρχαιολογικὸν Δέλτιον X.

.....ἅμα ἦλθεν ˙γ[˙γ
ίεια κα]ὶ οὕτως ἱδρύθη
τὸ ἱερὸ]ν τόδε etc.....

Asclépios (= sa statue de culte) est venu d'Epidaure par mer ; on lui a consacré un sanctuaire à Zéa ; de Zéa il est reparti pour l'Eleusinion d'Athènes. Jusqu'ici il n'est pas question de Telemachos. Pour fonder son Asclépiéion, ce dernier a disposé d'une statue de culte d'Hygieia (l. 9) et d'un serpent sacré (l. 6), mais non de la statue de culte d'Asclépios qui se trouvait à l'Eleusinion pour les mystères. Or, après les mystères, a-t-on transporté la statue du dieu à l'Asclépiéion de Télémachos ? Nous savons par *l'Etymologicum Magnum* que Sophocle fut héroïsé après sa mort, sous le nom de Dexion, ἀπὸ τῆς τοῦ Ἀσκληπιοῦ δεξιώσεως ; qu'il fut prêtre du héros guérisseur Amynos [1] ; enfin, que dans l'Amyneion, il a existé un culte d'Asclépios, étroitement lié à celui d'Amynos et de Dexion [2]. Il faut en conclure, selon nous, que Sophocle a « accueilli » dans l'Amyneion la statue de culte d'Asclépios, une fois la célébration des mystères achevée. Dans l'introduction officielle du culte, on ne tient donc pas compte de Télémachos ni de son sanctuaire. Remarquons de plus la différence des rapports entre le culte d'Asclépios et le culte éleusinien, selon qu'il s'agit de l'Asclépiéion d'Athènes ou de l'Asclépiéion du Pirée. A Zéa, des relations étroites existent dès le début, et l'introduction du culte se fait sans doute avec l'appui ou l'approbation du clergé d'Eleusis, puisque Asclépios se rendra directement de Zéa, à l'Eleusinion ἐν ἄστει. A Athènes, au contraire, il y a d'abord conflit ; les Kéryces contestent à Télémachos le terrain même, ou une partie du terrain nécessaire pour édifier son sanctuaire [3]. L'introduction du culte d'Asclépios en Attique et la fondation de l'Asclépiéion d'Athènes par Télémachos sont donc deux faits séparés. Ce n'est pas Télémachos qui a introduit le culte ; le culte a été introduit comme culte public ; la fondation de l'Asclépiéion d'Athènes est le résultat d'une initiative privée, la fondation de l'Asclépiéion du Pirée fait partie de l'introduction officielle du culte.

A quel moment la différence initiale entre les deux sanctuaires fut-elle effacée par la transformation de l'Asclépiéion d'Athènes

1. Correction certaine de Αλωνος en Ἀμύνου dans la *Vie de Sophocle*.
2. IG II V 617 c.
3. IG I² p. 293, 17, lignes 13-16.

en sanctuaire public ? On ne le sait pas avec précision. Mais en 388, date du *Plutus*, la fondation du culte était encore assez récente pour que l'Asclépiéion du Pirée eût conservé une partie de son importance primitive. On pourrait ainsi expliquer dans une certaine mesure pourquoi Aristophane a placé au Pirée plutôt qu'à Athènes la guérison miraculeuse du dieu aveugle des richesses.

Fernand Robert.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Johannes Mewaldt, *Kulturkampf der Sophisten* (Philosophie und Geschichte, Eine Sammlung von Vortragen und Schriften aus dem Gebiet der Philosophie und Geschichte), in-8, 32 pages, Mohr (Tübingen).

Voici le 21e cahier d'une collection qui allie heureusement, dans ses préoccupations comme dans son titre, l'histoire et la philosophie. J. Mewaldt nous donne un rapide et brillant essai sur la civilisation athénienne et le mouvement sophistique au ve siècle. Il marque bien le point de maturité de la démocratie athénienne, peu après 480 : les 50 années qui suivent Salamine et Platées (la pentécontaétie) ont rendu Athènes capable de tenir tête, politiquement et encore plus intellectuellement, à Lacédémone et à toute la Grèce ; la cité enrôle fortement au service commun chacun de ses fils, le gouvernement populaire ne révèle encore aucune de ses faiblesses latentes, et Périclès tient les leviers de commande, πρῶτος ἀνὴρ dans ce que Mewaldt appelle « un semblant de démocratie ». C'est une façon de voir. Chez nous, G. Glotz, pour n'en pas citer d'autre, regarde ce moment comme le moment de plein équilibre, et la démocratie athénienne du ve siècle lui apparaît « comme l'exercice de la souveraineté par des citoyens libres et égaux sous l'égide de la loi ». L'amour de l'égalité ne va pas alors jusqu'à nier les supériorités intellectuelles, et, « pour remplir sa destinée, la démocratie se soumet à la dictature morale du génie » (*La cité Grecque*, Paris, 1928, p. 164/5).

Mais les réflexions de Mewaldt ne laissent pas d'être justes : elles s'appliquent d'ailleurs aussi bien à tout autre gouvernement qu'à la démocratie. « C'est toujours, nous dit-il, un signe de faiblesse pour une constitution, d'être trop convaincue de son excellence et d'en parler à tout propos. Le grand discours de Périclès, qui vante si haut les avantages de la démocratie, en est, en réalité, l'oraison funèbre. » Une constitution qui s'adore de la sorte ne peut plus supporter la critique, elle justifie tous ses actes par la raison d'État, et le peuple ainsi glorifié se croit vite né pour commander aux autres. Ce sentiment a certainement fait commettre à l'Athènes démocratique les fautes qui contribuèrent à sa ruine. Mewaldt se plaît à trouver, dans le pamplet du Pseudo-Xénophon, la contrepartie justifiée des hymnes trop louangeurs. Le discours aux Méliens et tant d'autres manifestations de cet impérialisme sans scrupules sont, chez Thucydide, le pendant des railleries amères du pamphlétaire oligarque. Mewaldt va jusqu'à voir, dans le culte de la déesse Athéna, une façon, pour le peuple athénien, de s'adorer lui-même. N'est-ce pas la pente naturelle de tout nationalisme, qu'il soit démocratique ou monarchique? La sophistique est, selon sa formule, comme un coin qui pénètre dans cet arbre orgueilleux. Il nous donne, de ce mouvement, une large et intelligente esquisse. Il a bien vu le sens vital, et non pas seulement intellectuel, de la formule protagorienne : l'homme-mesure. Je ne sais pourtant pas s'il pourrait justifier, par autre chose qu'une divination bien risquée, son interprétation politique et révolutionnaire du

livre intitulé Καταβάλλοντες : c'est vraiment voir trop de choses, et avec trop d'assurance, dans un simple titre. Faire de Gorgias lui-même une manière de révolutionnaire parce qu'il a tenté de réhabiliter Hélène, est également risqué. L'opposition entre la nature et la loi, l'essor des théories sur le droit de la force, l'envahissement du scepticisme religieux, l'égoïsme insolent d'Alcibiade et la condamnation tranchante qu'il prononce contre le gouvernement populaire, le rôle de Socrate et son heurt inévitable avec un tel régime, l'iniquité du jugement qui le condamna, tout cela passe devant nous en quelques pages rapides et claires. Les sophistes y apparaissent vraiment trop comme des révolutionnaires, et Platon, dans sa *République*, les a jugés bien autrement. Mais Mewaldt caractérise excellemment l'effort sauveur de Platon. Les événements le dépassèrent, mais sa pensée directrice se retrouve dans la synthèse chrétienne de l'individu et de la communauté humaine.

A. Diès

Wilamowitz-Bibliographie 1868 bis 1929, in-8° 100 pages. Berlin, Weidmann, 29 xii 1929.

L'Allemagne savante a célébré avec éclat le quatre-vingtième anniversaire du maître reconnu des études helléniques. Il n'est pas de revue philologique qui ne lui ait dédié son année 1929. Voici que sous la direction de M. Hiller von Gaertringen, son gendre, est publiée une bibliographie des travaux de M. von Wilamowitz depuis 1868 jusqu'en 1929. Le recueil qui compte 763 numéros donne une idée de l'activité d'un savant toujours jeune qui a publié, l'an dernier encore une importante édition commentée des *Travaux* d'Hésiode. On peut dire qu'il n'est pas un domaine des études helléniques qui n'ait tenté l'activité de M. Wilamowitz. Il a consacré son talent et son érudition à toutes les disciplines qui concernent l'antiquité grecque, philologie, histoire littéraire, épigraphie, archéologie, papyrologie, et à toutes les époques depuis Homère jusqu'à Synésius, parlant de tout sujet avec la même maîtrise et la même autorité. Il faut ajouter que cette bibliographie rendra les plus grands services. On y trouve rangés par années les ouvrages de M. Wilamowitz, ses articles, ses comptes rendus, les travaux auxquels il a collaboré ou qu'il a lus en manuscrit. — Le recueil donne une idée complète de l'activité de M. Wilamowitz et les auteurs ont bien fait de signaler à part les articles politiques écrits depuis 1914 par le professeur berlinois, qui aident à mieux comprendre son caractère et son talent.

P. Chantraine.

J.C.B. Eijkman, *Bijdrage tot de Kennis der Grieksche Toponymie*, in-8° 96 pages, Amsterdam, H. J. Paris, 1929.

Cette thèse de doctorat d'Utrecht que l'auteur a entreprise sous la direction de M. Vollgraff groupe et étudie les noms propres de villes qu'il a recueillis dans le dictionnaire des noms propres de Pape, les index des principaux recueils épigraphiques etc. Après une brève introduction les noms propres sont classés en diverses catégories : les mots formés sur des noms propres de lieux, de personnes, de sanctuaires (cette classe n'offre que peu d'intérêt, le fait qu'un dème attique s'appelle Κηφισία d'après le nom de rivière Κήφισος ne nous apprend rien) ; les dérivés de noms com-

muns (noms désignant des notions géographiques ou géologiques, noms d'animaux, abstraits etc.) ; composés ; enfin en appendice les mots qui n'admettent aucune explication ; dans cet appendice M. Eykmann a négligé de reprendre les mots que leur structure dénonce comme évidemment préhelléniques (Κόρινθος, Τύρινθος ; Κνωσός etc.). Il est instructif d'observer que même parmi les noms de lieux un grand nombre de formes admettent une étymologie évidente ou probable. Pourtant l'auteur se contente parfois à bon marché. P. 27 je ne suis pas sûr que Σαλαπία ou Ἀλαπία en Apulie soit dérivé de ἅλς ; — p. 31 il est invraisemblable de rapprocher Γίταναι en Epire de la glose d'Hesychius γιτέα · ἰτέα où le γ est une graphie pour digamma, — p. 31 je doute que le nom de ville Δενθάλιοι dans le Péloponnèse doive être rapproché de δενδαλίς « gâteau d'orge ». — Un grand nombre de formes doivent avoir été altérées par l'étymologie populaire qui cherchait à créer des jeux de mots et des calembours.

Les faits sont groupés mécaniquement et présentés sans perspective. Le classement alphabétique apparaît bien formel. On aimerait savoir comment et quand sont attestés les noms sur lesquels raisonne l'auteur. Mais dans l'ensemble le mémoire est correct et rendra des services.

P. Chantraine.

Joachim Böhme, *Die Seele und das Ich im Homerischen Epos*, mit einem Anhang, *Vergleich mit dem Glauben der Primitiven*. Leipzig, Teubner, 1929, in-8° VI-132 pages.

Les conceptions psychologiques que l'on observe dans les poèmes homériques et le vocabulaire qui les exprime restent obscurs aux lecteurs modernes. Après le récent travail du Père Justesen, voici sur ce sujet une dissertation d'un élève de M. Pohlenz, M. Joachim Böhme. Son mémoire vise d'une part à préciser le sens des divers mots qui désignent des fonctions psychologiques : φρένες, κραδίη, κῆρ, ἦτορ (qui sont en même temps les noms des parties du corps où ses fonctions sont localisées), μένος, θυμός, νόος ; — d'autre part à définir le rapport qui unit ces différents mots à la notion de moi et d'âme. La recherche menée avec bon sens est fondée sur des données philologiques soigneusement critiquées. Les divers sens du mot θυμός, par exemple, sont ainsi analysés : le mot désigne d'une manière générale toutes les manifestations affectives de la conscience ; soit avec un sens local θυμῷ, ἐν θυμῷ, κατὰ θυμόν etc. ; soit avec un sens subjectif : θυμὸς ἐνὶ στήθεσσι κελεύει etc. Le θυμός peut aussi s'opposer au moi : Λ 403 ὀχθήσας δ' ἄρα εἶπε πρὸς ὃν μεγαλήτορα θυμόν. Le terme dans le domaine affectif répond à νόος et φρένες dans le domaine intellectuel. — Noter que l'auteur qui n'abuse pas des étymologies rapproche avec raison θυμός du verbe θύω et de la glose d'Hesychius θῦνος · πόλεμος ὁρμή δρόμος, au lieu que les dictionnaires groupent le mot avec latin *fūmus*, skr. *dhūmah*. Un des problèmes les plus intéressants qu'aborde le mémoire de M. Böhme est la définition de la ψυχή. On sait que Rohde voyait dans la ψυχή une espèce de double. M. Otto donne au substantif une valeur un peu différente. L'activité de la ψυχή n'apparaît jamais dans la vie d'un héros homérique. Elle ne se manifeste qu'après la mort, c'est l'âme du défunt. Le livre de M. Böhme qui admet l'interprétation de M. Otto, suppose aussi une distinction entre une âme de vivant dont il décrit l'activité, et une âme de mort. — Ces conceptions rejoignent celles que les sociologues ont observées chez les demi-civilisés et on

remerciera l'auteur d'avoir complété la dissertation qu'il avait présentée à l'Université de Göttingen par un appendice où il compare les croyances des aèdes homériques avec celles des primitifs.

P. Chantraine.

P.S. Breuning, *De Hymnorum Homericorum memoria* ; Utrecht, Oosthoek, 1929; 130 pages in-8°.

Thèse d'Utrecht dont l'auteur, élève de M. Vollgraff, a repris après Allen et Hollander l'étude des manuscrits des *Hymnes Homériques*. Sa recherche le conduit à accepter dans l'ensemble les résultats d'Allen. Des listes de leçons propres à un manuscrit ou à un groupe de manuscrits l'entraînent pourtant à apporter quelques modifications au classement établi par les éditeurs précédents. Les manuscrits AtD qu'Allen faisait entrer dans la famille x descendent en réalité d'un manuscrit apparenté à x qu'Allen désigne par la lettre f. Le classement établi par M. Breuning est résumé dans un stemma généalogique qui se trouve p. 58.

La deuxième partie du mémoire consacrée à l'étude des variantes aboutit à des conclusions importantes. Il est évident que l'archétype Ω auquel remontent nos manuscrits notait des leçons doubles qui dataient de la plus haute antiquité. Le texte des *Hymnes* est longtemps resté liquide lorsqu'ils étaient transmis oralement et qu'au VIe ou au VIIe siècle ils étaient seulement connus par la récitation des rhapsodes. Pourtant l'éditeur peut et doit pour des raisons littéraires ou grammaticales préférer une leçon à un autre. M. Breuning, p. 60, justifie bien sa préférence pour la leçon ποριτρόφον au lieu de παντοτρόφον également attesté (III 21). — V, 175 l'auteur a raison p. 111 d'affirmer qu'il ne faut pas écarter à priori la variante ἰοστεφάνου pour εὐστεφάνου également attesté, sous prétexte que l'épithète n'est pas homérique ; mais il se refuse à faire un choix entre les deux variantes ; je pense que ἰοστεφάνου est bien supérieur à εὐστεφάνου ; le mot se retrouve, également comme épithète d'Aphrodite, dans Solon fr. 7 (Diehl).

P. Chantraine.

W. Aly, *Formprobleme der frühen griechischen Prosa*, in-8, 182 pages (*Philologus* Supplementband XXI, H. 3), Leipzig, Dieterich, 1929.

M. Aly qui s'est déjà occupé utilement, à propos d'Hérodote, de la formation de la prose ionienne, continue, dans ce livre dédié à Ed. Norden, des recherches du même ordre et étudie les premiers monuments de la prose attique. Sujet séduisant, mais difficile : les textes les plus anciens nous font généralement défaut, et lorsqu'il en reste quelque chose nous n'en possédons que de misérables fragments.

Dans une première partie l'auteur s'applique à caractériser le dialecte attique sous sa forme la plus ancienne. D'après les lois de Dracon il essaie de définir l'originalité de la prose attique vers l'an 600. Il note la brièveté des formules qui ne va pas sans quelque obscurité, la précision du vocabulaire, la disposition des idées qui ne répond pas toujours aux exigences de la pensée logique. Mais il faut prendre garde que ces traits se retrouvent plus ou moins dans tous les codes les plus anciens (que l'on songe aux lois des douze tables) et qu'ils ne caractérisent pas proprement la prose attique. — Pour se faire une idée des premiers discours judiciaires prononcés à

Athènes, M. Aly utilise les *Euménides* d'Eschyle : mais, dans la scène du débat devant l'Aréopage, nous avons affaire à une transposition poétique dont il est malaisé de tirer grand chose de précis.

La seconde partie du livre, consacrée à l'étude des œuvres d'Antiphon, repose sur un fondement plus solide. Malgré le témoignage des anciens, et en particulier de Didyme, M. Aly se range à l'opinion de M. Croiset et de K. Joel : il hésite à distinguer un Antiphon sophiste et un Antiphon orateur. Il justifie son attitude par une longue analyse des œuvres qui nous ont été transmises sous le nom d'Antiphon : le traité de la vérité, le traité de l'harmonie, les discours judiciaires, les Tétralogies. On notera un argument auquel l'auteur a raison d'attacher une certaine importance. En Grèce, il ne faut pas oublier que la langue et le style d'un ouvrage sont souvent déterminés par son caractère littéraire, par le public auquel il s'adresse. Un même Antiphon a pu écrire des discours et des ouvrages sophistiques qui diffèrent même par la langue : cette différence n'oblige pas du tout à les attribuer à deux auteurs distincts.

Quelques pages de conclusion où M. Aly essaie de situer Antiphon dans le mouvement sophistique terminent ce livre suggestif.

P. Chantraine.

Sofocle, *Edipo a Colono*, a cura di Mario Untersteiner. Torino, 1929, Società Editrice Internazionale ; in-12, lxxvi-436 pages.

On est d'abord frappé en ouvrant l'*Œdipe à Colone* de M. Untersteiner de l'abondance de secours qu'apporte au lecteur une édition qui se présente modestement comme une édition scolaire. Une introduction de soixante-seize pages fournit les éclaircissements utiles à l'intelligence de la pièce : étude de la légende fondée surtout sur l'*Oidipus* de C. Robert ; indications sur le culte des héros et sur le culte d'Œdipe à Colone ; sur la composition de la tragédie (l'auteur ne considère pas la scène avec Polynice comme un développement ajouté) ; enfin une appréciation littéraire un peu verbeuse mais pleine d'observations intéressantes. Le texte, accompagné de notes, suivi d'un appendice métrique et d'un appendice critique n'occupe pas moins de quatre cent trente-six pages. La tragédie, obscure à tant d'égards, est commentée dans le détail avec soin, et si l'on ne peut pas toujours se rallier aux solutions proposées par l'éditeur, on trouve dans l'annotation une foule d'indication utiles. Outre les notes explicatives proprement dites, le texte est accompagné de nombreuses notes grammaticales. Vers 16, sur quoi s'appuie l'auteur pour dire qu'il est probable que Sophocle a employé la forme ἱρός ? — Bien des indications étymologiques sont superflues. P. xxvi rien n'est moins sûr que le rapprochement de Ἥρως et de Ἥρα ; — v. 127 il n'était pas utile de proposer une étymologie de ἀμαιμάκετος, pas plus que de donner celle de αἴω au v. 181. Dans l'établissement du texte, M. Untersteiner se montre conservateur. V. 42 il garde la leçon des manuscrits ὅ γ' ἐνθάδ' ὧν || εἴποι, sans α corriger en ἄν ; il admet donc l'emploi de εἴποι sans ἄν ; — v. 44 il conserve τόνδ' ἱκέτην δεξαίατο, qui convient bien pour le mouvement, malgré la présence d'un anapeste au quatrième pied ; — v. 45 il écrit ὥστ' et n'introduit pas la conjecture de Elmsley ὡς ; — v. 47 il adopte la leçon d'une partie de la tradition οὐδὲ μέντοι et non la correction οὐδ' ἐμοί τοι.

M. Untersteiner ne propose guère de solutions neuves. Il a établi en

somme avec compétence et bon sens une sorte d'édition variorum. La Bibliographie placée à la fin du volume montre d'ailleurs qu'il est bien au courant des questions. On lui reprochera parfois de proposer plusieurs explications empruntées à ses prédécesseurs sans prendre nettement parti. Cette réserve faite, son édition fournira aux étudiants un bon instrument de travail.

P. Chantraine.

Theophrastus, *Metaphysics* with translation commentary and introduction by W.D. Ross and F.H. Fobes. Oxford Clarendon Press 1929, xxxii-88 pages in-8.

Cette nouvelle édition de la *Métaphysique* de Théophraste est l'œuvre de deux savants particulièrement compétents. M. W.D. Ross, en particulier, a dirigé la grande traduction d'Aristote publiée à Oxford ; il a traduit lui-même l'*Ethique à Nicomaque* et la *Métaphysique* dont il a donné en 1924 une importante édition commentée. On conçoit donc qu'il est bien préparé à s'occuper maintenant de la *Métaphysique* de Théophraste. M. Ross est responsable de l'établissement du texte, de la traduction, du commentaire, de la majeure partie de l'introduction. M. Fobes a écrit la partie de l'introduction qui concerne la traduction manuscrite et rédigé l'apparat critique. Il a revu les manuscrits d'Usener et en a collectionné de nouveaux. Il a établi p. xxx un stemma où il essaie de reconstituer l'histoire du texte. Les résultats de ce travail, comme l'avouent les éditeurs, ne sont pas aussi nets qu'ils l'avaient espéré, mais ils montrent pourtant que les manuscrits employés par Usener ne représentent pas toute la tradition. M. Fobes distingue plusieurs groupes. Les manuscrits les plus importants sont d'une part le *Parisinus* 1853, d'autre part le groupe J L C, J étant un *Vindobonensis* du xe siècle qui avait été négligé par Usener. — Sur la plupart des questions envisagées dans l'introduction les nouveaux éditeurs se montrent conservateurs. Ils croient à l'authenticité du traité bien qu'il ne semble pas avoir figuré dans des listes anciennes des œuvres de Théophraste. — Le commentaire précis et technique, tel qu'on pouvait l'attendre de son auteur éclaire utilement les passages obscurs des textes. En plusieurs points, M. Roos a cru devoir corriger le texte traditionnel : 5 b 6 il écrit ὅμως ἐν ψυχῇ pour ὅμως ἔμψυχοι ; 7 b 16 ὡς ἀδύνατον ἀεὶ κινούμενον εἶναι τὸ κίνουν est substitué au texte inintelligible ὡς ἀδύνατον ἀεὶ κίνουν εἶναι τὸ κίνουν, etc.

P. Chantraine.

A. Mirambel, *Étude descriptive du parler maniote méridional* (Travaux et Mémoires de l'École française d'Athènes, t. I), Paris, de Boccard, 1929 ; in-8°, xii-266 pages.

Peu de dialectes grecs modernes ont été convenablement décrits. On ne pourrait donc trop remercier M. Mirambel qui a apporté à la dialectologie néohellénique une importante contribution par son *Étude du parler maniote méridional*. Le Magne est la partie du Péloponnèse qui est située entre la Messénie et la Laconie dans la presqu'île qui s'étend du Taygète au cap Matapan (cap Ténare). Le nom de Magne n'apparaît d'ailleurs dans l'histoire de la Grèce qu'au cours du xe siècle. On a longuement discuté sur l'origine les Maniotes. Peut-être descendent-ils des anciens Perièques. Peu importe.

en tout cas. Il apparaît d'après les indications pittoresques groupées dans l'introduction que le Magne compte aujourd'hui une population assez nombreuse de paysans et de marins, habitant un des coins les plus retirés du Péloponnèse, et parlant un dialecte qui est resté bien préservé de l'influence de la langue commune.

L'étude précise de M. Mirambel qui a plusieurs fois séjourné et enquêté dans le pays relève un grand nombre de traits instructifs. Soit la phonétique à laquelle la majeure partie de l'ouvrage (186 pages) est consacrée. Un des problèmes les plus difficiles que l'auteur ait rencontrés, est celui de la distinction entre ο et ω qui a eu pour conséquence la fermeture de ω en ου à la finale. Si, comme il semble, l'interprétation de M. Mirambel est correcte, il faut considérer le fait comme un archaïsme qui se retrouve partiellement en tsaconien. Noter aussi comme isoglosse commune au tsaconien et au maniote l'existence d'un ου pour un upsilon ancien. L'auteur cite (p. 75) un certain nombre de mots qui présentent l'ο du grec commun, mais on aimerait savoir quelle explication il propose pour ce traitement différent (influence de la κοινή ?). — La phonétique des consonnes n'est pas traitée avec moins de diligence. On retiendra en particulier les considérations de la p. 159 où toute une série de phénomènes phonétiques du grec moderne est expliquée par la tendance de la langue à constituer des syllabes ouvertes c'est-à-dire terminées par une voyelle. — Je suis moins sûr de l'utilité des tracés reproduits p. 135 et suivantes que l'auteur a obtenus non en faisant parler des indigènes mais par l'empreinte de son propre palais.

Si la phonétique du parler a été décrite avec cette abondance de détails, on regrettera qu'aucun chapitre ne soit consacré au vocabulaire et que la morphologie et la syntaxe semblent un peu réduites. Un fait capital apparaît pourtant. La flexion nominale est plus usée en maniote qu'en grec commun. Par suite de l'amuissement de l'*s* final les féminins en -α ne possèdent au singulier qu'une forme unique qui sert pour le nominatif, l'accusatif, le génitif. Dans les thèmes masculins en -ο le vocatif a disparu. Cette confusion d'un grand nombre de formes casuelles a entraîné pour conséquence que l'ordre des mots est plus rigide en maniote que dans le grec commun. L'inversion du complément déterminatif féminin, par exemple n'a pas lieu là où le sigma du génitif s'est amui. — Pages 215 et 234, l'auteur constate la confusion survenue dans la conjugaison entre les thèmes de présent et d'aoriste. On aimerait savoir comment a pu s'opérer cette confusion, si elle s'observe dans d'autres parlers grecs.

La conclusion montre comme le maniote présente en grand nombre de traits communs avec des parlers de Péloponnèse, et en particulier avec le tsaconien. Sur d'autres points il semble plutôt se rapprocher des parlers du Nord, par exemple du dialecte de Lesbos. On n'en voudra pas à M. Mirambel de ne pas avoir cherché à préciser davantage la situation dialectale du maniote. Il faudrait beaucoup de monographies précises comme la sienne, et la constitution d'un atlas linguistique de la Grèce pour pouvoir discuter utilement ce problème.

P. Chantraine.

Auguste Diès, Ch. H., *Platon*; 221 pp. in-16°, Paris, E. Flammarion, 1930. Prix 12 fr.

Le livre du chanoine Diès fait partie d'une collection intitulé *les Grands Cœurs*. S'il était besoin de justifier le rang que vient y prendre Platon,

il suffirait de citer la phrase du P. Lacordaire mise en épigraphe sur la feuille de titre : « C'est le propre des grands cœurs de découvrir le principal besoin des temps et de s'y consacrer. » Et cette pensée, tout en expliquant la place de cette étude, en détermine aussi le plan. Il ne s'agit pas d'analyser dans tous ses méandres la pensée de Platon, d'en découvrir les sources, de la disséquer dans les détails avec la patience minutieuse de l'érudition, mais d'en suivre le mouvement, et d'en dégager la ligne essentielle comme aussi de raconter la vie du penseur, et de mettre en valeur l'harmonie de cette vie et de cette pensée. Milieu intellectuel, milieu politique, milieu « socratique » qui contribuèrent à former son esprit sont peints par M. Diès avec une précision sûre, qui sait trouver et glisser en passant le trait pittoresque, le détail marquant auquel s'arrêteront l'imagination et la réflexion du lecteur : voici Prodicos « à l'air fiévreux, à la voix basse, aux gestes précis et didactiques » et « cet autre, aux vêtements éclatants, à la ceinture d'or, qui s'agite pour attirer vers lui l'attention, c'est Hippias d'Elis, le Bel Hippias..... il a une fatuité éclatante et naïve, et des maladresses paysannes qui rendent sa prétention comique et font la joie de son jeune public. » C'est toute la société athénienne de la grande époque qui revit à nos yeux, avec sa jeunesse dorée, ses hommes politiques, ses penseurs, ses savants, ses sophistes, et ce personnage qui les dépasse tous par sa complexité, sa profondeur et son désintéressement, Socrate... Puis c'est l'œuvre de Platon qui est mise en lumière, sous son triple aspect, politique, scientifique, poétique. Enfin un dernier chapitre examine la survie de Platon, comment sa pensée et son exemple ont agi et peuvent continuer d'agir : c'est qu'il a un idéal toujours infiniment supérieur à ce que le présent réalise. Il s'est défini lui-même comme un amour inassouvi : plus il possède, plus il désire. Il reste ainsi ouvert au progrès continu, parce que c'est dans l'au-delà qu'il place la vérité totale et le Souverain Bien.

Sous sous son mince volume le livre du chanoine Diès renferme plus de substance que plus d'un docte et volumineux traité. Il faut être du métier poua se rendre compte de tout ce que son élégance aisée suppose d'études variées, de méditations mûries, de longues années d'intimité avec son modèle. En tous cas les honnêtes gens auxquels il s'adresse, même s'ils ne se rendent pas compte de tout l'effort qu'il représente ne manqueront pas d'être séduits par ce charme qui est au service d'une force.

A. Ernout.

Erwin R. Goodenough, *The jurisprudence of the Jewish courts in Egypt. Legal administration by the Jews under the early Roman Empire, as described by Philo Judaeus*, in-8°, x-268 pp. New-Haven, Yale University Press, 1829.

En classant ses matériaux pour une étude sur la Loi de Philon, au sens religieux et philosophique. M. G. a cru s'apercevoir que Philon était moins un théologien et un mystique qu'un juriste. Il s'est donc mis à relire à ce point de vue le *De specialibus legibus* et nous offre le résultat de son examen dans les cinq chapitres de son livre, suivis de bons index. La conclusion en est qu'on peut tirer du *De specialibus legibus* une connaissance de la jurisprudence en vigueur dans les tribunaux juifs d'Égypte, jurisprudence extraite en majeure partie des commandements, des défenses, des peines formulés par la Bible et complétée par des dispositions légales en

usage dans les autres codes et dans les autres tribunaux. Il y a évidemment du vrai dans cette thèse ; mais avant de l'adopter complètement, avant de croire que Philon a été surtout un juriste « pratique », quelques réflexions s'imposent. 1° Philon, dans son traité fait œuvre de propagande et espère attirer ses contemporains au judaïsme en leur enseignent sa Loi (p. 40) : Philon est un théologien. 2° « Il est malheureux, mais vrai, que Philon n'écrit pas un Digeste de la Loi juive en usage de son temps, mais démontre seulement la *practicability* des lois de la Torah » (p. 169), en les conciliant, à l'occasion, avec les lois adoptées par d'autres peuples : Philon est alors un juriste. 3° En cas de désaccord de la Loi juive avec les autres lois, Philon « emploie fréquemment pour obscurcir ou éviter une difficulté » (p. 152) le raisonnement philosophique et l'allégorie : Philon est alors philosophe. théologie, jurisprudence, philosophie viennent au secours de Philon, pour qui l'apologie de sa religion est une revanche sur les Alexandrins méprisants et jaloux ; mais est-il juste de dire que sa compétence s'avère plus dans l'une que dans l'autre ; Cela est contestable. Quoi qu'il en soit, M. G. a certainement fait œuvre utile en attirant l'attention, même avec un peu de parti pris, sur ce point de vue. Ses recherches attestent un labeur considérable[1]. Nous n'y gagnons peut être pas de précision définitive sur le statut des Juifs d'Égypte et particulièrement d'Alexandrie, mais nous pénétrons un peu plus dans la personnalité composite de Philon et nous entrevoyons un peu mieux, sinon l'organisation des tribunaux juifs d'Égypte au début de l'époque romaine, au moins leur jurisprudence.

Paul Collart.

Dr Daniel Völter, *Glozel und die Einwanderung von Semiten im heutigen französischen Departement Allier um 700 vor Chr.* ; Strassburg, J. H. Ed. Heitz, 1929 ; gr. in-8° de X-222 p. ; 110 illustr, et un alphabet. Prix br. : Mk. 14 = 85 fr.

M. Daniel Völter, professeur de théologie à Amsterdam n'avait encore publié que des études sur les origines chrétiennes ; c'est donc apparemment sans préjugés qu'il aborde le problème de Glozel.

Ce problème, dit M. Völter. n'a pas été bien posé. Trouvant en un même lieu des objets divers et des inscriptions, et ces inscriptions sur ces objets, on en a conclu que le tout était de même époque. La présence de représentations du renne assignait comme date la plus basse le néolithique ancien (3 a 4.000 av. J.-C.). Il fallait donc admettre, ou bien avec les uns, que l'écriture existait en France à l'époque néolithique, — ou bien, avec les autres, qu'on était en présence de faux. L'une et l'autre conjectures sont également inacceptables. En réalité toute discussion sur l'authenticité des objets sera vaine tant qu'on n'aura pas déchiffré les inscriptions.

Ce déchiffrement, M. Völter l'a opéré, et il témoigne en faveur de l'authenticité : quelle apparence, en effet, que le jeune Fradin ait été capable

---

1. A propos du huitième commandement et des cas que Philon y rattache, on peut signaler à M. G. un papyrus qui semble lui avoir échappé : *P. Petrie* I, 126, relatif à la responsabilité du propriétaire dont les bestiaux ont commis des dégâts dans les champs d'autrui.

de rédiger des inscriptions hébraïques ? et surtout de les écrire dans un alphabet qui tient de celui des inscriptions sinaïtiques, mais dépend aussi des récents alphabets sémitiques (sud-arabique, lihianique et thamudique, moabite, phénicien et ancien araméen, d'une part, et, de l'autre, sémitique septentrional) ? M. Völter croit Émile Fradin incapable d'un tel tour de force. Ces inscriptions poursuit l'auteur, sont donc authentiques : elles ont été tracées par des Sémites arrivés à Glozel et dans la région vers 700 av. J.-C. Et ils les ont tracées non seulement sur les produits de leur propre industrie, mais aussi sur des objets néolithiques trouvés par eux dans leur nouvelle patrie.

Mais comment ces Sémites se trouvaient-ils, au début du VIIe siècle, si loin de leur pays ? Le déchiffrement des inscriptions glozéliennes et certains passages de la Bible ont permis à M. Völter de reconstituer leur histoire avec précision. Ces gens étaient des Hébreux qui, peut-être mêlés avec des Araméens, avaient d'abord travaillé aux mines du Sinaï. Puis, peu avant 700, ils furent enlevés par des Phéniciens et transportés comme esclaves dans une colonie phénicienne nommée Sen et située à l'embouchure du Rhône, où ils se rencontrèrent avec des Israélites palestiniens. La destruction de Tyr, en 701, libéra tous ces esclaves. Sen périt dans les flammes et les Hébreux remontèrent le Rhône jusqu'à Lyon. Le roi du pays les accueillit favorablement et les établit dans la région de Glozel où désormais ils vécurent heureux, chassant, pêchant et cultivant la terre.

Voilà donc résolu le problème de Glozel. Du même coup voilà écrit un chapitre inédit de l'histoire d'Israël. Et les fameuses tablettes nous restituent encore, fait remarquer leur interprète, tout une petite littérature hébraïque, inscription funéraire, règles grammaticales, petits récits de chasse et jusqu'à des contes humoristiques, sans parler d'importants et intéressants textes religieux.

On hésite toujours à condammer en deux lignes un travail de deux cents pages, surtout quand la bonne foi de l'auteur est, comme ici, évidente. Il ne semble pas, cependant, nécessaire de faire de ce livre un long examen critique. Un coup d'œil jeté sur le tableau de la p. 148 suffit à se rendre compte de l'arbitraire avec laquelle les nombreux signes de Glozel ont été classés sous les vingt-quatre caractères de l'alphabet sémitique. Et le déchiffrement de M. Völter prouve seulement, ce que l'on sait déjà, que l'inscription la plus mystérieuse cède toujours devant une volonté passionnée ; mais crocheter une porte ne livre pas le secret de la serrure. Je crains bien que cette solution du problème ne mette point d'accord glozéliens et antiglozéliens, et même ne satisfasse ni les uns ni les autres.

Les 110 illustrations reproduisent en planches excellentes les principaux des objets de Glozel.

Paul Couissin.

Johannes Kromayer, *Antike Schlachtfelder ; Bausteine zu einer antiken Kriegsgeschichte.* IV. Band, von J. Kromayer u. G. Veith : 3. Lieferung. Berlin, Weidmann, 1929 ; in-8° de 122 p. Prix, br. : Mk 7,50.

M. Kromayer avait entrepris il y a vingt-cinq ans l'étude détaillée des champs de batailles antiques. Ce vaste travail avait été interrompu par la guerre après le troisième volume. La publication a été heureusement reprise, et le tome IV paraît par fascicules depuis 1924. Le dernier paru, fasc. 3, étudie : la guerre de Denys contre Carthage en 397 av. J.-C., par

J. Kromayer ; les batailles d'Alexandre, le Granique, Issus, Gaugamèle, l'Hydaspe, par W. Judeich ; trois batailles héllénistiques, Parétacène, Gabiène, Gaza, par E. Kahnes er J. Kromayer. C'est donc une période particulièrement intéressante, celle où l'art militaire des Grecs atteint son plus haut degré et montre le plus clairement les qualités du génie hellénique.

Il ne faut pas chercher ici, bien entendu, des descriptions vraiment militaires des batailles : le titre de l'ouvrage est significatif : on trouvera seulement, dans cet ouvrage, la description du terrain, l'itinéraire des marches d'approche, les effectifs en présence, les positions initiales, puis les positions successives des unités. Ce sont, en somme des descriptions purement topographiques. Elles sont aussi, comment dire ? stylisées, dématérialisées. Les batailles ne paraissent pas ici comme la rencontre de deux armées composées d'hommes vivants et usant d'armes diverses, mais comme une sorte de *Kriegspiel* où évoluent sur la carte des rectangles de plomb ou des épingles multicolores.

Les auteurs, il est vrai n'ont pas prétendu faire de l'histoire. Plus modestement ils ont voulu seulement, comme le dit le sous-titre, préparer des matériaux, des « pierres de construction » pour l'histoire. Pour écrire une histoire militaire de l'antiquité il faut des descriptions rigoureusement exactes des batailles et notamment du terrain et des mouvements des troupes. Ce sont ces descriptions qu'ils ont voulu nous donner, faisant volontairement abstraction de tout ce qui n'était pas rigoureusement la tactique. Cette abstraction n'est pas sans dangers, et le principal paraît celui-ci : Si l'on suit sur la carte les mouvements des unités, on constate, naturellement, que les unes avancent et que les autres reculent. Mais on ne le constate pas toujours sans surprise. Les batailles d'Alexandre, à cet égard, fournissent plus d'une occasion de s'étonner. D'un côté une quarantaine de mille hommes ; de l'autre cinq fois, dix fois plus. Les unités évoluent, et c'est la petite armée qui bat la grande. On le constate, mais on le comprend mal. Dira-t-on que le fait est aisément explicable et que l'on sait assez que les victoires macédoniennes sont dues à la superiorité du génie d'Alexandre et à celle de ses troupes en armement, en discipline et en courage ? Ce serait une erreur : certains croient savoir ces choses ; d'autres, mieux informés, savent qu'il ne les savent pas, ou qu'ils les savent imparfaitement. L'armement des troupes d'Alexandre est mal connu ; celui des armées du Grand Roi est plus mal connu encore. Et comme une bataille n'est pas un *Kriegspiel* purement intellectuel, l'ignorance où nous sommes des détails matériels et moraux nous rend parfois incompréhensible le récit qu'on nous fait de cette bataille. Bien entendu, il s'ensuit que toute conclusion d'ensemble ou même de détail nous est interdite par l'absence de plusieurs éléments : les auteurs mêmes se sont abstenus d'en formuler. La méthode présente donc quelques inconvénients.

Ces réserves faites, et je crois qu'il fallait les faire, il n'y a qu'à louer l'œuvre réalisée, qui représente un travail considérable et difficile. Les historiens anciens, presque tous totalement dépourvus des qualités qui nous paraissent essentielles à l'histoire, n'ont laissé, dans le domaine militaire comme dans les autres, que des indications vagues, inintelligibles ou contradictoires ; les modernes, depuis longtemps, s'efforcent de débrouiller, de concilier, d'expliquer ces informations. Celà fait une importante *Literatur*, même si l'on se restreint, comme l'ont fait les auteurs (pourquoi ?),

aux ouvrages de langues allemande et anglaise [1]. Ils ont essayé à leur tour de mettre un peu de clarté dans les récits des anciens, de les rendre cohérents et intelligibles, et, dans les limites que j'ai indiquées, ils y ont réussi. N'esquivant aucune difficulté, ne reculant pas devant de minutieuses discussions, ils présentent un ouvrage vraiment solide et loyal. Ce ne sont là, comme ils le disent, que des *Bausteine*, mais ce sont de bonnes pierres bien taillées, qu'on peut employer telles quelles pour bâtir une histoire.

Paul Couissin.

Sextus Pompey, by Moses Hadas, Ph. D., Instructor in Greek and Latin Columbia University Press, 1930; in-8° de VIII-181 p., cart. Prix : 2 doll.

« Les années pendant lesquelles Rome procède à la transition de la république à la monarchie constituent une des périodes les plus dramatiques du monde occidental. Dans une telle période, les deutéragonistes et même les tritagonistes méritent également d'être étudiés, surtout parce que leur rôle a été minimisé et déprécié du fait que l'attention universelle s'est portée sur le protagoniste. Une plus juste estimation de la carrière de Sextus Pompée donnera une plus juste appréciation de l'œuvre d'Octave ».

Ainsi commence M. Moses Hadas, et assurément il a raison, généralement parlant. En ce qui concerne, cependant, Sextus Pompée, on ne saurait dire que son rôle ait été diminué, car nul ne met en doute que le blocus qu'il fit de l'Italie après la paix de Brindes n'ait eu une importance considérable, et d'autre part, le personnage lui-même paraît avoir été assez médiocre, et c'est le reconnaître implicitement que dire que l'étude de sa carrière servira à celle de l'œuvre d'Auguste.

C'est également ce qui ressort des appréciations des anciens, et plus encore de leur silence. Il est assez frappant que, jusqu'à la bataille de Thapsus, nous ne sachions à peu près rien de sa vie. Le lieu et la date de sa naissance ne sont pas exactement connus. S'il est à peu près certain qu'il naquit à Rome, l'année varie, suivant les historiens, entre 76 (date admise par M. Hadas) et 67 av. J.-C. On ignore entièrement ce que furent son enfance, son adolescence, son éducation. Tant que vit son père, il ne joue aucun rôle, ce qui est compréhensible s'il est né en 67 : mais, si l'on admet la date de 76 ou 75, beaucoup plus vraisemblable, cet effacement ne peut s'expliquer que par celui de son caractère. Quand Pompée part pour l'Épire, il envoie à Lesbos sa femme avec son fils Sextus ; or, cela se passe en 48 : Sextus Pompée a donc 26 ou 27 ans ; à cet âge (et même plus jeune), sa place était plutôt dans l'armée de son père. Après Pharsale, Pompée fugitif arrive à Lesbos ; Plutarque raconte l'accueil émouvant que lui fait Cornélie : de Sextus pas un mot. On part pour l'Égypte ; voici le navire devant Péluse ; sur l'invitation perfide des officiers de Ptolémée, Pompée descend dans une barque, accompagné, dit César, de « quelques-uns des siens ». Mais Sextus n'en est pas.

Cet effacement, encore une fois, est bien étrange.

---

1. M. Judeich, cependant, nomme deux ouvrages français : l'un, du Gal Bourgeois, qu'il ne connaît, semble-t-il, que par des comptes rendus allemands, l'autre de M. Radet, qu'il n'a pu se procurer (p. 346 et 354).

Quelque temps après, il est en Afrique auprès de son frère Cnéus. Qu'y fait-il ? On n'en sait rien. César arrive, écrase les Pompéiens à Thapsus : nous ignorons si Sextus y a combattu. Il suit Cnéus en Espagne, et enfin, pour la première fois il a un rôle : il commande la garnison de Cordoue. Les Pompéiens sont encore battus, à Munda. Sextus abandonne précipitamment Cordoue et s'enfuit dans les montagnes. César néglige de l'y poursuivre et passe six mois à réorganiser l'Espagne sans s'occuper de lui.

Ce n'est qu'après la mort de César que Sextus, d'ailleurs appelé et appuyé par Antoine paraît prendre quelque importance. Tout ce qui reste des Pompéiens se groupe autour de lui, drapeau plutôt que chef. Il hérite des flottes de Pompée, bientôt augmentées de celles de Brutus et de Cassius. Il est donc le maître incontesté de la Méditerranée, occupe la Corse la Sardaigne, la Sicile, possède de bonnes troupes. Une offensive hardie pourrait lui livrer l'empire : il se contente de bloquer l'Italie et se fait berner à la paix de Misène, qui ne lui donne que ce qu'il possédait déjà — mais assure à Octave le loisir de préparer une flotte, et quand il succombe, c'est surtout à cause de son indécision et de son impéritie.

Cette impression est la mienne, mais elle n'est pas nouvelle : c'est celle de la plupart des historiens. Ce n'est pas celle de M. Hadas, qui estime que « what we know of his generalship is quite favorable ». Et, bien entendu, je ne reproche pas à M. H. d'avoir cette opinion; il est même assez naturel de s'attacher au personnage dont on conte l'histoire. Mais on peut regretter qu'il n'ait pas tenté de la justifier, ou qu'il ne l'ait justifiée que par de faibles arguments, attribuant, par exemple, à des sentiments de générosité l'inaction de Sextus qui aurait jugé plus humain d'affamer l'Italie que de livrer bataille (p. 161). On regrettera également qu'il n'ait point paru surpris de voir son héros attendre si longtemps avant d'entrer en scène, et qu'il n'ait tenté aucune explication de cet effacement que nous avons noté.

L'ouvrage est solidement documenté et chaque affirmation est garantie par une référence, suivant les méthodes les plus saines. Cependant, puisque j'en suis aux reproches, il m'a semblé que M. H. ne s'était pas toujours reporté aux textes qu'il invoque. Exemple, p. 37 : <Pompée> « met his miserable death before the eyes of Cornelia and Sextus », avec appel à la note 16. Cette note 16 invoque divers auteurs, entre autres César, *B.C.*, III, 103 et 104, qui ne parle ni de Cornélie ni de Sextus. En outre, elle remarque (à juste titre) qu'Orose a tort de mentionner ici les deux fils de Pompée, mais Florus, II, 13, invoqué à côté de César, avait déjà commis la même erreur.

La bibliographie moderne est abondante, mais ne comprend que quatre articles de revues (tous de langue allemande, d'ailleurs). Tous les ouvrages cités, à l'exception de trois, sont de langue allemande ou de langue anglaise; encore les trois en question, français et italiens, ne sont-ils nommés que très rarement, et, semble-t-il, de seconde main.

Il y aurait bien encore quelques observations à faire sur la composition, peut-être aussi sur divers détails. Mais il serait injuste de ne pas laisser ici une place aux éloges que mérite l'ouvrage. Au reste, ces légers défauts n'enlèvent que peu de chose à sa valeur. D'abord, il est très intéressant : l'auteur s'est visiblement passionné pour son héros et rien n'est plus propre à nous entraîner à sa suite. Et c'est un livre parfaitement honnête : cette passion ne travestit pas les faits, mais les rapporte dans toute leur vérité historique. Enfin, la méthode scientifique en est excellente, la fan-

taisie intuitive en est bannie, l'érudition en est solide ; un très bon index alphabétique le complète. Ajoutons que le style en est clair et que l'ouvrage se lit sans peine et avec plaisir. On le lira donc volontiers et on le conservera soigneusement pour le consulter comme un guide honnête et sûr.

Paul Couissin.

A.C. Juret, *Principes de métrique grecque et latine* (Publications de la Fac. des Lettres de Strasbourg, Collection Initiation, Méthode) ; 55 p. in-8°. Paris, Les Belles Lettres, 1929. Pr. 8 fr.

Il ne faut pas demander à ce petit livre plus que son titre ne promet : ce sont des *principes* que pose M. Juret, ce n'est pas un exposé complet et détaillé de la métrique grecque et latine qu'il écrit. Il est tout naturel que ce soit un phonéticien qui écrive une métrique ; aussi cet exposé prend-il un aspect de réalité que n'ont pas toujours les ouvrages similaires : qu'on lise par exemple, dans le premier chapitre, les lignes concernant le rythme quantitatif, et les rapports entre l'accent mélodique et le rythme. Chaque mot de cet ouvrage a sa valeur, et rien n'y est inutile ; aussi la lecture en demande-t-elle une tension continue de l'esprit. L'étudiant sera payé de sa peine s'il veut faire cet effort, et l'unité fondamentale de la métrique lui apparaîtra. En tout cas, les maîtres trouveront là les définitions essentielles qu'ils pourront à leur gré commenter et éclairer par des exemples ou des exercices de scansion.

A. Ernout.

Germania Romana, *Ein Bilder-Atlas*. Zweite erweiterte Auflage. IV, *die Weihedenkmäler*. Text, 66 p. ; Tafeln XLVIII ; Bamberg, Buchners Verlag, 1928, petit in-4°.

Nous avons rendu compte, en son temps, ici-même, du 3e fascicules consacré aux monuments funéraires. Le 4e donne les sculptures votives, c'est-à-dire, en somme, l'ensemble de l'imagerie religieuse germano-romaine, ou plutôt, comme le reconnaît l'éditeur, gallo-romaine. Bon nombre de clichés ne figuraient pas dans la première édition, le groupement est nouveau. Cette seconde édition a surtout l'avantage d'être accompagnée d'une excellente introduction de M. Koepp, l'auteur bien connu de *Die Römer in Deutschland* et de donner, pour chaque figure, une description précise, accompagnée d'une bibliographie bien au courant. Ouvrage de vulgarisation, si l'on veut, mais vulgarisation savante et précieuse pour tous ceux qui étudient l'antiquité.

M. Koepp a publié lui-même, il y a quelques années, des articles remarqués sur l'art romano-rhénan. Il en reprend, dans son introduction, les idées principales, complétées par la discussion de celles qui ont été émises depuis. Le sujet est en effet extrêmement étudié en Allemagne. Très nuancée, riche en observations intéressantes, la pensée de M. Koepp n'est pas toujours facile à saisir, au moins dans ses grandes lignes. Il est du reste un excellent critique, et met au point avec beaucoup de bons sens les exagérations auxquelles se laissent entraîner de jeunes théoriciens. C'est ainsi qu'il proteste avec raison contre le type germanique attribué à certaines des divinités récemment découvertes à Trèves et que, sur le carac-

tère et la signification du groupe du cavalier à l'anguipède, il montre bien qu'il ne s'agit en aucune façon de monuments en l'honneur des victoires impériales, mais d'images de culte et de culte privé. Le cavalier est un Jupiter indigène ; l'anguipède un génie de la terre. C'est d'ailleurs l'idée qui, chez nous, est courante. On trouvera également de bonnes indications sur les autels à quatre dieux et les blocs ornés des figurations des dieux de la semaine, sur lesquels repose la colonne couronnée par le groupe du dieu cavalier. A propos d'*Epona*, M. Koepp a tort, nous semble-t-il, de dire qu'elle était devenue une divinité romaine. Sans doute les cavaliers gaulois ou germains de la garde impériale lui ont-ils consacré, à Rome, des ex-votos ; mais ces monuments ne permettent pas de lui attribuer le droit de cité. Tout le panthéon gallo-romain figure sur ces XLVIII planches, et M. Koepp évoque dans son texte les principales questions qui se posent à ce propos. Ces fascicules sont aussi instructifs au point de vue de l'histoire de la religion gallo-romaine que de celle de l'art provincial.

L'ouvrage, sans doute, est destiné au public rhénan. Oserons-nous regretter, cependant, qu'il soit un peu trop exclusivement rhénan, c'est-à-dire qu'au moins dans ses références, M. Koepp ne se soit pas suffisamment inquiété des monuments du reste de la Gaule et de la bibliographie française. Il connaît bien et cite couramment Toutain et Espérandieu, il mentionne A.J. Reinach, mais, sur Epona, par exemple, il aurait eu avantage à se référer à l'étude de S. Reinach. Pour la colonne de Mayence également, l'article de S. Reinach, dans la *Revue Archéologique*, est au moins aussi important que le livre et les postscripta de Quilling. En ce qui concerne Silvain, quelques renvois aux inscriptions ou aux monuments du midi de la Gaule n'auraient pas été superflus. Pour l'intelligence des autels à quatre dieux sur lesquels figurent presque toujours Junon faisant une libation que reçoit parfois un serpent enroulé autour du thymiaterion, Hercule, Mercure, il aurait trouvé d'utiles suggestions dans le livre de M. Bulard sur la religion domestique et ses dieux à Délos. C'est la tradition gréco-romaine dans son ensemble qui, sur les bords du Rhin, vient animer — ou plutôt prêter corps et figure — à la religion gauloise.

Ces petits fascicules de la *Germania Romana* ont sur le *Recueil* d'Espérandieu l'avantage de leur légèreté ; ils ne représentent qu'un choix, un choix fort bien fait et un groupement méthodique. Que n'avons-nous, dans chacune de nos provinces, une Commission archéologique qui, comme celle de Francfort pour les Pays Rhénans, prenne le soin de grouper ainsi et de présenter au public les clichés existants et qui trouve, pour l'exécution de ce dessein, un archéologue aussi diligent que M. Koepp.

A. Grenier.

L.A. Constans, *Guide illustré des campagnes de César en Gaule*, Paris, les Belles Lettres, 1929, in-8° ; 132 pages.

Ce compte rendu est fort en retard, mais j'ai une excuse. Ayant emporté ce charmant volume en vacances, j'ai tenu à m'en servir sur place, puisque l'occasion me le permettait. Comme mon village natal se trouve entre Besançon et Strasbourg, j'ai pu, guidé par M. Constans, suivre la campagne d'Alsace. Son livre nous donne l'itinéraire de César par la vallée de l'Oignon avec les distances en milles et en kilomètres ; l'emplacement présumé de l'entrevue, des divers camps, de la bataille ; une traduction du passage

correspondant des *Commentaires* ; une rapide bibliographie (Jullian, R. Holmes, travail particulier de Winkler); les solutions différentes de celle qui est adoptée ; enfin un croquis. Ce chapitre lu, on possède vraiment toutes les données essentielles du problème : il n'y a plus qu'à étudier sa carte et enfourcher sa bicyclette. Si quant à moi je tiens pour la rencontre en Haute-Alsace, entre Cernay et Guebwiller, peu importe ; qu'il me suffise ici de dire quel plaisir j'ai pris à faire en touriste cette petite enquête et que je ne l'aurais probablement jamais faite sans le livre de M. Constans.

L'auteur a fait pour chaque opération son choix entre les divers systèmes; mais à plusieurs reprises, il n'a pas, comme il le dit lui-même « hésité à proposer des solutions soit entièrement, soit partiellement neuves;... par exemple pour la bataille de Montmort, pour Atuatuca, pour le massacre des Usipètes et des Tenctères, pour certaines opérations autour de Gergovie et autour d'Alésia. » (p. 5-6) D'ailleurs le livre commence par une étude de la Gaule avant la venue de César, une comparaison entre les armées gauloise et romaine, un récit succinct de la conquête, et se termine par une description des colonies de César et une visite au Musée de Saint-Germain.

On se rend compte des richesses que contiennent ces 130 pages.

Ajoutez que les cartes sont aussi nombreuses que claires; le choix des photographies, très heureux, fait saisir à première vue la force d'une position (Besançon, Namur), ou l'élégance d'un monument (Vienne, Orange) ; les clichés de la Compagnie française aérienne sont de toute beauté. Ainsi se continue dignement cette collection du *Monde Romain*, inaugurée par M. Gsell (*Cherchel*) et M. Constans lui-même (*Arles*), par quoi l'Association Budé sert une fois de plus si judicieusement les études antiques.

M. Durry.

Michel Clerc, *Massalia, Histoire de Marseille dans l'antiquité, des origines à la fin de l'Empire romain d'occident (476 ap. J.-C.)*. Tome II, 480 pages in-8°, Marseille, Tacussel, 1929.

Le deuxième et dernier tome de ce grand ouvrage comprend trois livres :

Livre IV. Marseille en guerre avec Carthage et avec les Gaulois et en relations d'alliance avec Rome (IIIe et IIe siècles avant J.-C.).

Livre V. Marseille en guerre avec Jules César (49 av. J.-C.).

Livre VI. Marseille sous l'Empire romain.

Le premier de ces livres relève de l'histoire générale, et il ne nous apprend pas grand'chose de plus que ce que l'on trouve, par exemple, dans l'*Histoire de la Gaule* de M. Jullian. Les deux derniers chapitres du livre VI traitent du christianisme, et, nécessairement, du christianisme en Provence plus que dans la seule cité de Marseille : ici encore, l'auteur ne pouvait guère ajouter aux études des grands spécialistes de l'histoire de l'Église, en particulier de Mgr Duchesne. L'intérêt se concentre donc sur la partie centrale du livre. Nous avons dit dans un précédent article [1], à propos du tome I, tout le bien qu'il fallait penser de l'œuvre de M. Clerc ;

1. *Rev. de philologie*, 1928, p. 303-306.

les mêmes solides qualités de science et de conscience qui font la valeur du premier tome se retrouvent dans le second. Les critiques que nous allons présenter ne sont pas pour diminuer le mérite de ce beau travail, mais elles doivent, dans notre pensée, porter témoignage du vif intérêt que nous avons pris à sa lecture.

Livre IV. M. Clerc ne paraît pas avoir connu le papyrus publié en 1925 par Wilcken[1], et qui constitue un document de premier ordre pour l'histoire économique de Marseille aux environs de l'an 200 av. J.-C. On y voit un Thessalonicien, un Éléate (de la Grande Grèce), un Marseillais nommé Κίντος, un Carthaginois nommé Δημήτριος, enfin un second Marseillais, Κίντος fils de Κίντος, sans doute le père du premier, associés pour subventionner une entreprise de commerce des aromates dans l'Océan indien. Ces deux Marseillais portent un nom celtique, et le fait est d'un grand intérêt pour l'histoire de Massalia, que l'on considère volontiers — et M. Clerc lui-même — comme étant restée une cité purement grecque et jalousement fermée aux « barbares » environnants; d'autre part, leur entreprise de négoce oriental montre sous un aspect nouveau l'activité commerciale de Marseille au IIe siècle avant notre ère : sans doute la 2e guerre punique, qui rendit les Romains maîtres de l'Espagne, détourna-t-elle de l'Occident vers l'Orient l'attention des armateurs et des capitalistes marseillais.

M. Clerc a noté fort justement comment Marseille, qui avant la domination des Romains en Provence s'était abstenue de toute extension territoriale et s'était contentée d'un empire colonial, devint, au IIe siècle avant notre ère, grâce aux générosités de Rome, la capitale d'un vaste territoire en pays salyen. Mais quelle fut la raison de ces accroissements territoriaux? Le désir, pense M. Clerc, « d'ajouter aux ressources du commerce celles de l'exploitation agricole » (p. 61). Cette explication ne tient pas compte d'un fait, à notre sens, capital. Nous connaissons les frontières du territoire de Marseille à la fin de la République, puisque César, en 46, dota la colonie d'Arles du territoire de la cité grecque vaincue, et que des pierres-limites marquent sur plusieurs points le départ entre les *fines Aquensium*, territoire d'Aix, et les *fines Arelatensium*, territoire d'Arles, ci-devant territoire de Marseille ; or, un coup d'œil jeté sur la carte (et ici il faut regretter l'absence d'une semblable carte dans l'ouvrage de M. Clerc, par ailleurs abondamment illustré) suffit pour nous montrer que cette frontière enfonçait sur trois points, à Eguilles, à Châteauneuf-le-Rouge et à Pourrières, des coins en territoire salyen : c'était pour atteindre la *uia Aurelia*, la grande voie romaine d'Italie en Espagne, et c'était pour assurer les communications des comptoirs marseillais de la côte avec la région de la Durance[2].

Livre V. Le récit très circonstancié que donne M. Clerc du siège de Marseille en 49 ne fera pas oublier les belles pages de M. Camille Jullian

---

1. *Zeitschrift für ägyptische Sprache u. Altertumskunde*, t. 60, p. 86 sq. ; cf. Vendryes, *Revue celtique*, 1926, p. 430.

2. Voir notre *Arles antique*, p. 66-74, et notre *Esquisse d'une Histoire de la Basse-Provence dans l'antiquité*, p. 45 et 52. M. Clerc, p. 247, déclare, comme il l'avait fait dans son *Aquae Sextiae*, que quand Auguste transforma en colonie latine le castellum d'*Aquae Sextiae*, il « découpa » pour elle dans le territoire d'Arles un « domaine » qui « constitua la part d'une nouvelle colonie ». Mais il n'y a pas d'exemple à notre connaissance, que les Romains aient jamais fondé des colonies en leur taillant un territoire dans celui de la colonie voisine.

dans son *Histoire de la Gaule*. Les deux auteurs sont d'ailleurs à peu près constamment d'accord. M. Clerc développe, au sujet de la fameuse forêt sacrée dont parle Lucain [1], une hypothèse intéressante : elle ne se situerait pas dans le vallon de Saint-Pons (telle est l'opinion de M. Jullian), mais s'identifierait avec la forêt de la Sainte-Baume.

C'est dans le livre intitulé *Marseille en guerre avec Jules César* que M. Clerc a placé l'étude de la topographie de la cité. A vrai dire, on eût attendu plus tôt ce chapitre, et dès le tome Ier ; à tout le moins, on eût aimé être renseigné sur la topographie de Marseille grecque avant de lire le récit du siège de 49 ; or, c'est après ce récit seulement que l'auteur a placé son étude, ce qui amène des redites. Nous devons avouer d'ailleurs que cette étude, très détaillée et très consciencieuse, ne nous a pas entièrement satisfait. En premier lieu, le grand plan qui se trouve à la fin du volume, et où un calque reproduisant le tracé du rempart se superpose au plan de Desmarets, n'est pas d'accord avec le texte et présente d'inquiétantes anomalies. Sur le plan, l'auteur adopte un tracé indiqué comme possible par M. Jullian (cf. p. 205) : rue de la Pyramide, du Grand Puits, Neuve Saint-Martin : c'est celui de la plus grande extension vers l'est ; dans son texte, il préfère un tracé plus restreint qui fait passer le rempart par la rue Belzunce (p. 205, 216). D'après le texte, le médecin Crinas, sous Néron, rebâtit le rempart oriental sur l'emplacement du mur ancien (p. 288) ; d'après le plan, il aurait restreint l'enceinte de ce côté. Ce n'est pas tout Le plan nous montre le mur oriental bâti en plein marais, ce qui n'est pas intelligible ; et il se prolonge au delà de son interseotion avec la ligne pointillée qui marque le rivage nord du Lacydon, s'avançant, par conséquent, dans l'eau.

Un texte très important pour la topographie de Marseille antique nous paraît avoir été interprété par M. Clerc d'une manière assez conteslable : c'est la description que donne Aviénus à la fin de son *Ora maritima*, poème qui reproduit, à travers un traducteur grec, un auteur carthaginois du Ve ou du IVe siècle avant notre ère. Le texte est le suivant (vers 694 sq.) :

Massilia et ipsa est ; cuius urbis hic situs :
Pro fonte litus praeiacet : tenuis uia
Patet inter undas, latera gurges adluit,
Stagnum [l]ambit urbem, et unda lambit oppidum
Laremque fusa ; ciuitas paene insula est :
Sic aequor omne caespiti infudit manus,
Labos et olim conditorum diligens
Formam locorum et arua naturalia
Euicit arte.

M. Clerc (p. 167, n. 5) adopte la variante *pro fronte* pour *pro fonte ;* et il traduit (p. 167 et 200) :

A qui arrive du large, se présente le rivage (occidental) ; *une voie étroite s'ouvre à travers les ondes* (le goulet) ; *la haute mer baigne le flanc de la ville* (le rivage occidental) ; *l'eau stagnante* (le Lacydon) *longe la ville basse, de sorte que l'eau, partout répandue, léche la ville haute et la ville basse ; la cité est une presqu'île.*

---

1 P. 240, lire « Lucain » au lieu de « César ».

Pro fronte signifie-t-il « à qui arrive du large », et *praeiacet* peut-il se traduire par « se présente » ? Nous ne nions pas que *frons* puisse s'entendre de « la partie antérieure de la ville » ; mais l'expression *pro fronte* au lieu de *a fronte* est bien insolite. *Pro fronte litus praeiacet*, cela signifierait selon nous : « en avant de la partie antérieure de la ville s'étale le rivage », et le rivage ainsi désigné ne saurait être qu'une plage : or, la réalité est toute contraire, puisque le rocher du Fort Saint-Jean, qui correspond à la *frons* de Marseille grecque, surplombe la mer à pic. Au vers suivant, peut-on légitimement traduire *inter undas* comme *per undas*, « à travers les ondes » ? Plus loin, *larem* désigne « les habitations » ; ce n'est qu'un développement de *oppidum*, et nous ne croyons pas qu'on puisse voir dans l'union de ces deux mots l'opposition de « la ville haute » et de « la ville basse ». Comme nous l'avons expliqué ailleurs [1], il nous paraît que l'on doit garder la leçon *pro fonte*, *fons* étant la source du Lacydon ; le *litus*, c'est le fond du Vieux-Port ; *tenuis uia patet inter undas*, cela doit s'entendre d'une voie de terre, soit qu'il s'agisse d'une chaussée entre le Vieux-Port actuel et les lagunes du Lacydon transformées en bassins, soit que *tenuis uia* désigne l'isthme étroit (le col entre la butte des Moulins et celle des Carmes) qui faisait communiquer la presqu'île (*paene insula*) avec le continent.

Sur l'interprétation des derniers vers d'Aviénus, il nous est également impossible de suivre M. Clerc. Il écrit (p. 204) : « Aviénus nous parle de grands travaux qui avaient été exécutés et dont avait connaissance l'auteur du Périple qu'il a reproduit : autrement dit, ce n'est pas la Marseille de 600 qu'il nous dépeint, mais celle de cent ou cent vingt ans après ». A la page suivante, l'auteur précise sa pensée en ces termes : « Si l'enceinte de Grosson [tracé restreint, en deçà de la rue Négrel] a existé, ce qui est très possible, mais reste hypothétique, c'était celle du VIe siècle, que l'auteur du Périple reproduit par Aviénus ne connaissait déjà plus que par ouï-dire. En revanche, il y a bien des chances pour que cette enceinte du temps du Périple d'Aviénus soit la même qui fut assiégée par César ». Ainsi les grands travaux dont parle Aviénus devraient s'entendre d'une extension des remparts du côté de l'est. Mais Aviénus ne dit-il pas expressément que ces travaux consistaient à faire pénétrer l'eau dans les terres pour transformer la cité en presqu'île ? *Sic aequor omne caespiti infudit manus.* M. Clerc pense que 100 ou 120 ans après la fondation de Massalia, l'enceinte des premiers temps n'était plus qu'un souvenir : les Marseillais auraient donc détruit et réédifié leurs remparts une cinquantaine d'années après les avoir bâtis, pour ensuite les laisser tels quels pendant cinq siècles ; est-ce vraisemblable ? Et comment, au surplus, l'auteur peut-il négliger le témoignage si explicite d'Aviénus, qui attribue aux « fondateurs », « jadis », les grands travaux dont il parle ? *Labos et olim conditorum diligens...* Le texte d'Aviénus signifie très clairement le contraire de ce que pense M. Clerc : l'auteur du Périple du Ve siècle a décrit la ville telle que les fondateurs l'avaient faite. Le tracé de Grosson nous paraît le plus vraisemblable pour les premiers siècles de l'histoire de Marseille ; il n'est pas impossible que l'enceinte ait été telle encore au temps du siège de César ; si — ce qui est loin d'être exclu — il y a eu au contraire extension vers l'est, nous ne pouvons dire à

1. *Esquisse*, etc., p. 13-14. — *Fonte* est la leçon du ms. sur lequel est fondée l'édition princeps, *fronte* celle de l'Ortelianus, aujourd'hui disparu, dont beaucoup de leçons ont le caractère d'une correction (voir l'apparat critique de Holder).

quelle date, mais c'est, à coup sûr, postérieurement au Périple que traduit Aviénus. Le tracé de Grosson a pour lui la découverte, rue Négrel, de 47 statuettes archaïques de personnages féminins assis dans une sorte de niche, qui représentent, très vraisemblablement, comme à Cymé, une divinité protectrice des tombes : ces statuettes, trouvées *in situ*, marquent donc l'emplacement d'une nécropole. Tel n'est pas l'avis de M. Clerc, qui s'est efforcé au tome I de démontrer qu'il s'agissait de statuettes d'Artémis, de Cybèle, d'Athéna placées dans un sanctuaire d'Athéna. Mais quel était son principal argument ? « Il n'y a rien de surprenant, écrivait-il au tome I, p. 235, qu'en pays grec aussi cette représentation [de Cybèle] ait pris parfois un caractère non plus simplement religieux, mais funéraire. Pour Marseille, je ne crois pas que l hésitation soit possible, étant donné ce que nous savons de l'emplacement où les chapelles [les statuettes dans leur niche] ont été trouvées. On verra, en effet, quand nous traiterons de la topographie de Marseille, que la rue Négrel était très certainement comprise dans l'enceinte de la ville et n'a pu contenir une nécropole ». Cette certitude, M. Clerc la conserve, au tome II, pour l'époque de Jules César ; mais non plus, on l'a vu par notre précédente citation, pour le VIe siècle. Alors ?

Livre VI. L'auteur étudie avec beaucoup de détail, dans cette dernière partie, tous les documents, en particulier épigraphiques et archéologiques, qui nous sont parvenus sur Marseille à l'époque romaine. Signalons, au courant de la lecture :

P. 272, « Procurateur de seconde classe (à deux cents deniers de traitement) ». Un *procurator ducenarius* gagnait 200.000 sesterces, soit environ 250.000 francs de notre monnaie ; c'est autre chose que 200 deniers, un millier de francs.

P. 286, note 1. « Ce forum d'Arles date, d'après M. Formigé, de la seconde moitié du IIe siècle de notre ère ». Le forum d'Arles est du début du Ier siècle, et M. Formigé, dans ce qu'il a écrit ici et là à propos des antiquités d'Arles, nous a toujours paru d'accord avec nous sur ce point.

P. 299, note 2. « Sur Ostie à l'époque impériale, voir Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie* ». Chacun sait qu'il n'est question que tout à fait incidemment d'Ostie impériale dans le beau livre de M. Carcopino ; il a parlé fort savamment d'Ostie impériale, mais ailleurs.

P. 338, note 1. La fameuse inscription d'Antibes est transcrite : *saltauit bis et placuit* au lieu de *saltauit biduo*. A la page suivante, note 1, lire Ἀστυκρίτης, non Ἀστυπρίτης.

P. 379, note 4. « Au-dessous de l'inscription figurent les trois lettres latines L.S.D., que l'on traduit par *locum sibi dedit* ». Mais sur le fac-simile de l'inscription que l'auteur donne à la même page on lit très nettement L.P.S. (*libens pecunia sua*).

Nous n'avons guère remarqué d'omission, sauf pourtant sur deux points. P. 371-372, M. Clerc étudie l'inscription des Pennes qui nomme la *Mater deum magna Palatina* ; il considère ce monument comme témoignage du vieux culte marseillais de la « grande déesse du mont Ida, en Phrygie, Cybèle, qui peut-être figurait déjà dans le Panthéon marseillais des premiers temps de la cité ». Mais tout l'intérêt de l'inscription est dans l'épithète *Palatina* ! Elle nous montre les Gallo-romains des Pennes (village qui était, d'ailleurs, en territoire d'Arles plutôt qu'en territoire marseillais) adorant la Cybèle de Rome, la Palatine, et non plus celle de Phrygie, l'Idéenne[1]. P. 408-409, à propos de l'inscription de Volusianus, M. Clerc

1. Cf. Graillot, *Le culte de Cybèle*, p. 446 sq., et notre *Arles antique*, p. 27.

institue une discussion sur la *refrigeratio* : il aurait pu utilement se souvenir des graffites découverts il y a quelques années sous la basilique Saint-Sébastien.

Mais, en général, on sera plus porté à reprocher à M. Clerc le « trop » que le « pas assez ». Convenait-il, par exemple, d'employer deux pages (p. 384-385) à citer un *Guide de la Sainte-Beaume* à l'usage des pélerins et des touristes, pour montrer quelles inventions absurdes ce genre d'ouvrages utilitaires peut accueillir? Un peu plus loin (p. 392), une note de 26 lignes est consacrée à décrire un tableau moderne qui représente le débarquement des Saintes Maries en Provence, cela pour dénoncer « une regrettable incompréhension du sujet et une rare inconvenance » (une des Saintes est figurée nue). En vérité, tout cela n'importe guère à l'histoire de Massalia. Combien nous eussions mieux aimé que M. Clerc terminât son ouvrage par une conclusion générale! Et, bien mieux encore, qu'il le fît suivre d'une table alphabétique, voire de plusieurs! Nous écrivions ici-même, à propos du tome I : « Souhaitons seulement qu'à la fin du 2e volume M. Clerc place un index très complet, qui permettra au lecteur pressé de profiter du trésor de documentation historique qu'il a patiemment constitué ». Faute de répondre à ce vœu, l'ouvrage de M. Clerc, véritable Somme des antiquités marseillaises, reste d'un maniement difficile.

L.-A. Constans.

Hiéronymus', *Zusaetze in Eusebius' Chronik und ihr Wert für die Literaturgeschichte*, von Rudolf Helm; Philologus, Supplementband XXI, Heft II, Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchandlung, un vol. in-8 de 98 p. Prix : 7 m. 50 ; relié, 9 m.

On sait que la *Chronique* de saint Jérôme est, selon ses parties, une traduction, un remaniement, une œuvre originale. Eusèbe de Césarée, son modèle, avait pris pour point de départ l'année de la naissance d'Abraham (2016-5 avant J.-C.) et il déterminait cinq sections : *a*) d'Abraham à la prise de Troie; *b*) de la prise de Troie à la première Olympiade ; *c*) de la première Olympiade à la deuxième année du règne de Darius ; *d*) de la deuxième année du règne de Darius à la mort du Christ; *e*) de la mort du Christ à la vingtième année du règne de Constantin. Quand Jérôme entreprit de faire connaître à l'Occident cette œuvre capitale par une traduction latine, il se contenta de traduire purement et simplement la première section. Dans les sections suivantes, il crut devoir, puisque son travail était destiné aux Occidentaux, insérer un grand nombre de faits intéressant l'histoire générale, et spécialement l'histoire ou même la littérature romaines. Enfin il continua, sans guide cette fois, la *Chronique*, depuis la vingtième année de Constantin jusqu'à 378, date de la mort de Valens.

La *Chronique* a été éditée à deux reprises en ces dernières années ; elle l'a été par J.K. Fotheringham, en 1923 ; elle l'a été par Rudolf Helm, dans le grand *Corpus* de Berlin (*Griechische Christliche Schriftteller*) en 1913 et 1926.

M. Helm, frappé du grand nombre de renseignements fournis par Jérôme sur la littérature romaine et du cas qu'en font les historiens modernes de cette littérature, a voulu, maintenant que la tradition manuscrite de la *Chronique* est bien établie, les soumettre à un examen d'ensemble.

Il prend donc une à une les indications de Jérôme et, s'aidant de toutes les données parallèles, il s'attache à en évaluer l'exactitude et le véritable prix.

Ses conclusions, les voici :

En général, Jérôme a choisi avec goût et bon sens les personnalités qu'il a mentionnées, et la postérité a ratifié ses choix. On relève pourtant dans ses listes des omissions regrettables ; ni Properce n'y figure, ni Tibulle, ni Juvénal, ni Martial, ni Tacite. Nul doute pourtant qu'il ne connût Juvénal et Tacite, puisqu'il les a parfois imités. — Il lui est arrivé de retenir des détails insignifiants et superflus. Il a attribué aussi une importance exagérée et une trop large place aux rhéteurs, comme si des rhéteurs pouvaient être placés sur le même plan que les poètes et les historiens. Telles sont les menues faiblesses de son répertoire.

Mais le plus grave déficit n'est pas là. L'attention de R. Helm s'est portée surtout sur la valeur des déterminations chronologiques de saint Jérôme. Il constate qu'elles ne méritent pas, en général, la déférence que les savants modernes y ont attachée. Jérôme était obligé par son cadre annalistique, par la disposition extérieure de la *Chronique*, à imputer telle donnée à telle année. Or la plupart du temps, il n'avait pas les moyens de préciser les choses aussi rigoureusement, parce que ses sources — en particulier Suétone — ne lui fournissaient que des repères assez vagues. Là même où il trouvait des chiffres et des dates, Helm a l'impression qu'il avait dû les noter en marge de son exemplaire d'Eusèbe, et que, lorsqu'il remania son modèle, non sans modifier la présentation des faits, il perdit souvent le lien entre les faits eux-mêmes et les dates. D'autant plus qu'il travaillait fort vite : il avoue lui-même qu'il a dicté la *Chronique* « velocissime », et cet aveu n'est pas très rassurant.

Prenons un exemple, celui de Catulle. On lit à l'Olympiade 173, 2 (= 87 avant J.-C.) « Gaius Valerius Catullus scriptor lyricus Veronae nascitur » et à l'Olympiade 180, 3 (= 58 avant J.-C.) « Catullus XXX aetatis anno Romae moritur. » Une traduction manuscrite donne 88 et 57, assez illogiquement, si le poète avait vécu *trente* ans ; mais tenons-nous en aux premiers chiffres.

Le second est sûrement faux. Dans la pièce 113, 2, Catulle fait allusion au second consulat de Pompée en 55, et il mentionne ailleurs l'expédition de César en Bretagne, qui est de la même année. En outre ce que raconte Suétone (*Jul.* 73) de la réconciliation du poète avec César et des visites que celui-ci fit à Catulle dans la maison de ses parents, à Vérone, implique une date plus tardive que 58 ou 57. Jérôme disposait de quelque place à la 180e Olympiade, la notice d'Eusèbe étant à cet endroit assez peu chargée. C'est là qu'il a logé la mort du poète, non pas d'une façon absolument arbitraire (sans doute lisait-il dans Suétone, qui est ici sa source, que la mort de Catulle avait suivi de peu ladite réconciliation, ce qui l'a induit à placer cette mort juste avant les débuts de la campagne de Gaule, dont Eusèbe allait parler un peu plus bas), mais enfin d'une façon toute approximative. Et sachant que le poète avait vécu trente ans, il a tiré de la date supposée de sa mort l'année de sa naissance.

Autre exemple : Jérôme, aussitôt après avoir mentionné le principat de Tibère, place la mort d'Asinius Pollion en 14 ap. J.-C. ; celle de Tite-Live en 17, et pareillement celle d'Ovide. Or, dans ces trois cas, il y a de sérieuses raisons de penser qu'il se trompe. Il aura groupé toute la série de ces données dans les commencements du nouveau principat, parce qu'il avait là de la place, et aussi parce que son modèle Eusèbe aimait assez à réunir de la sorte au début de chaque règne les événements dont il ne savait pas exactement la date.

M. Helm exagère peut-être la confiance des historiens de la littérature latine dans les indications de la *Chronique*. Schanz, par exemple, ne s'y asservit pas autant qu'Helm paraît l'insinuer. Mais il était indispensable que la méthode de saint Jérôme, dans cette partie de son œuvre, fût une fois tirée au clair. Et ce petit volume sera un bien utile Μέμνησο ἀπιστεῖν à qui, racontant le développement des lettres romaines, ne voudra pas en dire plus que nous ne pouvons légitimement affirmer.

P. de Labriolle.

Les histoires de la littérature latine ont surgi de toutes parts en ces dernières années. Prolifération assez inutile. *La Storia della Letteratura latina christiana*, de A. G. Amatucci (Bari, Gius. Laterza e Figli, 1929, un vol. in-8 de 362 p. Prix : 30 lires) est un travail agréable, qui ne saurait prétendre qu'à une modeste originalité. Les ouvrages français sur le même sujet y sont utilisés de très flatteuse façon. Quelques citations heureuses décèlent que l'auteur a jeté un coup d'œil personnel sur les textes. P. de L.

P. d'Hérouville, *A la campagne avec Virgile.* Préface de F. Plessis. Paris, Société « Les Belles Lettres », 1930.

Le professeur qui doit expliquer les *Géorgiques* se trouve en face de difficultés multiples que souvent il ne peut résoudre. Pour donner du poème une explication complète, il faut être à la fois latiniste et agronome. Mais que faire si l'on a toujours vécu dans l'enceinte d'une grande ville ? On se borne trop souvent à mettre des mots français en face des mots latins, sans trop savoir ce qu'ils représentent, et l'on serait bien embarrassé pour reconnaître les oiseaux dont on a cent fois répété les noms.

Très rarement, quelques agriculteurs essaient de venir au secours des philologues. Mais, ignorant l'antiquité, ils sont encore bien plus embarrassés. L'un ne dit presque rien ; l'autre se hasarde bravement au milieu des difficultés philologiques, où il avance comme à tâtons ; et il commet des erreurs énormes.

Voici enfin un auteur qui connaît la campagne, pour y avoir vécu, l'antiquité pour avoir fréquenté les écrivains grecs et latins, la technique agricole pour avoir étudié les publications spéciales. Il peut citer le dernier traité d'apiculture moderne, évoquer ses souvenirs personnels sur l'élevage du mouton, trouver à propos le passage d'Aristote ou de Columelle, de Cicéron ou de Pline, qui éclairera un vers de Virgile. Dans les notes de son livre, on rencontre Layens et Bonnier à côté de Cartault et de Walde, Xénophon et la compilation byzantine des *Geoponica* à côté d'un article de 1926 sur « les tendances actuelles de l'ornithologie ».

C'est dire que le nouveau livre de M. d'Hérouville rendra de grands services aux lecteurs et commentateurs de Virgile. La première partie traite des oiseaux ; dans la deuxième, après une étude sur « les bovidés », on nous conduit faire « une visite au haras » ; de là, nous passons dans « la bergerie » ; enfin la troisième partie est tout entière consacrée à l'apiculture.

Un appendice se compose de deux notes : l'une, très brève, rappelle diverses questions que Virgile a volontairement omises ou sommairement indiquées ; l'autre, plus développée, établit le sens du mot *glaucus* dans un passage célèbre (*Georg.*, 3. 82). Tous les efforts des commentateurs

pour appliquer cet adjectif à la couleur des chevaux ont échoué ; mais M. d'Hérouville a trouvé toute une série de textes prouvant qu'ici *glaucus* s'applique à la couleur des yeux non à celle de la « robe ». Cette interprétation que l'auteur présente trop modestement est, d'après les preuves qu'il apporte, la seule admissible.

Les faits si nombreux que contient le volume sont groupés avec art et présentés dans un style agréable sur le ton d'une conversation aimable et distinguée. Un index très clair permet de retrouver tous les détails des questions traitées et les mots latins dont l'interprétation est établie. Les lecteurs souscriront au jugement de M. Plessis : « Un éditeur de Virgile ne pourra désormais s'abstenir de connaître ce petit livre si plein de choses qui, pour se lire avec agrément, n'en sera pas moins un instrument de travail précieux, nécessaire aux humanistes et philologues. »

L. Laurand.

David M. Robinson, *Excavations at Olynthus*; Part II, Architecture and Sculpture, houses and other buildings. Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1930, xxii-155 p., 307 fig. et 4 pl. dont trois en couleurs. — Prix relié, 20 dollars.

Lors de l'apparition du premier volume de cette publication splendide, il a été fourni ici-même (*Bull. Bibliogr.* de 1929, p. 278-279) tous les renseignements utiles sur les travaux accomplis et les directives des fouilles. Le luxe de l'impression, le foisonnement des images, excusent — ou du moins expliquent — le prix élevé qu'un Français devra mettre (500 fr.) pour acquérir ce second volume. Quatre autres sont déjà annoncés : Terres cuites, Bronzes, Monnaies, et Histoire d'Olynthe.

Il n'est pas prévu de volumes d'Inscriptions. Aussi bien n'en a-t-on rencontré que deux ou trois, et dans un état lamentable. M. Robinson explique cette carence épigraphique, de même que la rareté des sculptures, par l'absence de marbre dans le voisinage. L'explication paraît déjà peu valable pour la sculpture, et elle est invraisemblable pour l'épigraphie : même si on ajoute, pour l'une et l'autre, que sans doute les pierres dont on a été amené à se servir, faute de marbre, ont dû toutes se réduire en poussière. Noter encore qu'on lit, en passant, cet étrange avertissement : qu'au cours des fouilles, *le nom d'Olynthe n'a été trouvé nulle part.* On a cependant exhumé l'Agora : ne possédait-elle donc pas de statues honorifiques, ni de temples avec des ex-votos, ni de décrets de proxénie ou de traités d'alliance obligatoirement affichés en ce lieu officiel ? Et les cimetières de la ville ne s'ornaient-ils pas de stèles et d'épitaphes ? Il est vrai que pour ces derniers il n'est indiqué nulle part qu'on les ait dégagés ou même recherchés. Il est seulement noté qu'aux environs de la forteresse byzantine, près des restes d'une petite église placée sur la route du port, on a trouvé une inscription fragmentaire, du IIIe siècle de notre ère, qui pourrait appartenir à un cimetière de l'époque romaine.

Les Byzantins ont aussi habité ces lieux. Ils y ont laissé, outre des murailles et des églises, une haute tour de six étages, avec voûte sur pendentifs, monument extrêmement important sur lequel M. Robinson attire l'attention des byzantinologues. Il est curieux qu'il ait laissé résolument en dehors de ses études l'Olynthe byzantine, et qu'il ne paraisse y avoir ni parmi les membres de la mission, ni parmi les élèves de l'Univer-

sité de Columbia ou de l'Ecole Américaine d'Athènes aucun spécialiste à qui confier les chapitres ou le volume sur ce sujet.

Nous ne chicanerons pas les éditeurs sur une illustration presque surabondante. Le livre est un peu un souvenir de voyage, en même temps qu'une publication de fouilles ; le lecteur est un ami auquel on aime à montrer les paysages de Grèce, et à raconter en passant comment on était logé, et quelles difficultés rencontrait l'automobile sur des chemins défoncés ou devant des torrents débordés. Certaines photographies ont nettement ce caractère de documentation narrative et de réminiscences personnelles (par exemple : fig. 5 : une maison de réfugiés ; fig. 4 : un puits artésien creusé pour eux ; fig. 7 et 9 : la maison du Maire de Myriophyto, qui fut la demeure et le musée de la mission ; fig. 8 : un effet fugace de neige au voisinage d'Olynthe ; fig. 13 : passage du torrent à dos d'homme). Mais il est expliqué que ces images mêmes ont pour utilité de montrer qu'on peut vivre à Myriophyto, que le pays est sujet à des intempéries assez violentes, et que la circonstance favorable d'un établissement de réfugiés permettait de trouver une main d'œuvre abondante pour un salaire d'environ 9 francs par jour (35 cents).

Deux cents ouvriers travaillèrent du 17 février au 9 juin 1928 à des fouilles qui absorbèrent la dotation de 10. 000 dollars fournie par de généreux donateurs, dont le principal, à qui le livre est dédié, fut le Dr Hugh Hampton Young, professeur d'urologie à l'Université Johns Hopkins. Ce médecin a donné là un exemple qu'il convient de saluer, avec l'espoir qu'il puisse susciter des émules en Europe, et particulièrement en France.

D'une manière générale, la multiplicité des images (photographies, dessins, plans, relevés, aquarelles, etc.) est un parti pris manifeste et avoué de l'éditeur, et ce parti pris procède d'une tournure d'esprit qu'on ne saurait trop louer, et qu'on applaudit souvent dans les publications anglaises et américaines. C'est de ne point donner au lecteur d'enseignement *ex cathedra*, ni même de conclusions péremptoires : au point que parfois nous sommes tentés de reprocher aux publications de cette espèce comme une absence d'idées générales et un manque de plan directeur. Mais peut-être est-ce nous qui avons tort de souhaiter qu'on nous mette en présence d'un édifice bâti et achevé. La tendance que je signale ici vise au contraire à placer sous les yeux du lecteur le plus grand nombre possible de matériaux : à lui d'édifier, s'il lui plaît ou s'il le peut, la construction dont on lui a remis les éléments.

Pareille ligne de conduite possède sur la nôtre deux avantages : elle suppose plus de modestie, et elle prête moins à la critique. Aussi donnerons-nous ici place moins à des discussions de théories qu'à un exposé de faits.

***

La première question qui se pose est celle de savoir si les ruines qu'on a découvertes, au-dessus d'un gisement préhistorique, sur la colline artificielle (*toumba*) qui s'étend à l'ouest de Myriophyto et au-delà du torrent *Sandanus* (Retsinikia), — si ces ruines sont bien celles d'Olynthe. Car par une étrange anomalie que je ne me charge pas d'expliquer, et que j'ai déjà signalée plus haut avec étonnement, *on n'a trouvé aucune mention du nom d'Olynthe*. A ce sujet, l'auteur émet l'hypothèse que ce nom n'était peut-être pas officiel, et qu'il se pourrait qu'on eût dit « Etat chalcidien ». Mais il ne montre pas quels textes ou quelles découvertes autorisent cette supposition. *Olynthos* est un nom thrace, comme *Périnthos*, *Apsinthos*,

Aérynthos, *Rheskynthos*, etc., sans compter le substantif *asaminthos*, baignoire, dont M. Robinson dit qu'il indique précisément un instrument de toilette dont on a trouvé de nombreux exemplaires au cours des fouilles (fig. 135, 136, 140, 242 à 250), et qui tient curieusement de deux modèles modernes : la baignoire-sabot et le bain-de-siège.

Sans doute les Thraces n'écrivaient pas leur langue. Mais les Grecs écrivaient pour eux, et transcrivaient leurs noms propres. Du reste des textes fort nombreux, certains fort célèbres, citent Olynthe et les Olynthiens ; ils formeront, dans le volume projeté sur l'Histoire d'Olynthe, le chapitre des *testimonia*, que l'on nous annonce expressément. Il paraît donc incontestable que la ville s'intitulait par un autre mot qu'une étiquette générale désignant l'ensemble des trente deux cités de la Ligue chalcidique. Dès avant cette ligue, et sans remonter jusqu'à son fondateur mythique Olynthos ; fils de Strymon selon Plutarque, ou au terme barbare *olynthos* qui selon Hehn dénommerait la figue sauvage, la ville avait assurément un nom individuel, celui sans doute sous lequel elle a été universellement connue. — Une explication est nécessaire. M. Robinson la réserve-t-il pour plus tard ? On n'aperçoit pas bien en quoi elle pourra consister. L'interprétation la plus plausible est tout à fait invraisemblable : on n'ose supposer que les soldats de Philippe aient eu assez de temps et d'acharnement pour exécuter littéralement l'ordre de faire disparaître la cité vaincue jusque dans les ruines qui pouvaient la nommer.

Quoi qu'il en soit, assure M. Robinson, le site d'Olynthe, même innommé, est absolument certain. C'est bien le vaste tell voisin de Myriophyto : l'établissement préhistorique sur la colline du sud, la cité classique ayant débordé sur la colline du nord. De même, on peut tenir pour assuré que Mécyberna, servant de port à Olynthe, se trouvait bien à 4 km. environ, à Molivopyrgo, où il existe un autre tell, les vestiges d'un môle, et des balles de frondes timbrées de ce nom.

S'il en est ainsi, toutes les ruines exhumées sur l'emplacement de l'Olynthe classique ont pour l'archéologie une valeur de premier ordre, *car elles sont rigoureusement datées*. En effet, la ville fut détruite par Philippe de Macédoine en août 348, et jamais plus elle ne fut reconstruite. C'est donc une ville grecque, une cité provinciale, presque coloniale, que la mission américaine a ressuscitée à nos yeux telle qu'elle était au milieu du IVe siècle. La destruction fut si soudaine et si complète qu'on pourrait songer à une sorte de Pompéi grecque, si les objets trouvés n'étaient, à peu d'exceptions près, tellement insignifiants, et si surtout les murs des maisons, édifiés sans doute en briques crues, n'avaient fondu sous l'action des pluies au point de ne laisser qu'une très mince couche superficielle, et dans cette couche, uniquement des fondations. Mais il en reste assez pour reconstituer un plan d'ensemble, et pour constater qu'au IVe siècle et dans des petites villes de ce genre (20 à 30.000 habitants) il existait plus de confortable qu'on ne l'aurait supposé. Une autre importante conclusion s'impose encore : des statuettes, des chapiteaux, des terres cuites, des mosaïques, des lampes, etc., montrent que le IVe siècle provincial et exotérique connaissait déjà des procédés d'art et des traditions que jusqu'à présent on avait attribués à l'époque hellénistique.

* * *

On pénètre en ville par une route en pente qui mène à un bassin vraisemblablement consacré aux ablutions. Puis on visite l'*agora*, que

M. Robinson dénomme « centre municipal », avec ses colonnades (chapiteaux stuqués et peints), son prytanée, sa citerne, et des soubassements d'autel. De là on passe au quartier aristocratique du nord, qui est aussi celui où la ville s'est agrandie en faubourgs : les maisons y sont intéressantes, certaines possèdent deux étages, et de 6 à 12 pièces au rez-de-chaussée ; un type architectural propre à la cité, mais qui s'est curieusement retrouvé à Doura-Europos (fondation macédonienne du IVe siècle finissant), est celui de la cour centrale sans colonnes et à dallage en contrebas.

Diverses maisons dans cette région ont des plans nets et des ornements caractéristiques d'après lesquels elles ont été baptisées (à l'instar de Pompéi) : maison de la Mosaïque à l'étoile (avec salon) ; — maison du Collectionneur (avec bains et musée de vases) ; — maison des Pilastres (8 bases avec 3 piliers sur chacune ; deux piliers sont encore debout) ; — maison des Figurines (quantité de statuettes, vraisemblablement conservées au premier étage) ; — maison du Dallage mosaïqué (demeure d'un fabricant de pierres tombales, avec une grande salle commune, une citerne, des stocks de stèles, d'antéfixes, d'autels, de pieds de table, de braseros) ; — maison de la Tête de marbre (avec moulin, entrée pour voitures, citerne, bain ; belle tête d'une déesse diadémée en médiocre marbre local) ; — maison de la Mosaïque des Néréides (la plus ancienne mosaïque avec figures et animaux) ; — maison du Grand Autel. — Noter que toutes ces maisons ayant chacune une façade de 17 m, 15 sur une rue de 4 m. 95 avec des ruelles de 1 m. 40, on a pensé que ces diverses mesures doivent compter différentes quantités d'une même unité de longueur : le calcul donne 0 m. 3565, ce qui équivaudrait au *pied macédonien.*

Le quartier des affaires et du commerce offre un autre genre d'intérêt. Il paraît avoir contenu, notamment, l'atelier monétaire de la Ligue chalcidienne, et par conséquent nous aurons loisir d'en reparler à propos du volume sur les Monnaies. Il n'a du reste pas été complètement déblayé (ainsi du reste que dans les autres parties de la ville, où des travaux ultérieurs sont annoncés). Il y a là une maison de la Baignoire, avec un type parfaitement conservé de cet instrument hydrothérapique local (fig. 249-250) et des chapiteaux de pilastres, ainsi que des tuiles de toiture, objets de terre-cuite rares dans ces fouilles. La terre cuite était du reste peut-être vendue dans cette maison : on y a rencontré des bassins, des chapiteaux, un piédestal et une margelle de puits établis en cette matière. On y connaît aussi un atelier, ou plutôt une salle d'exposition, aux murs stuqués et peints en rouge, dont le stock de figurines sera étudié dans le volume sur les Terres cuites.

La Maison du Cellier, la Maison Rouge et Bleue, la Maison Irrégulière, sont des demeures faubouriennes sur la description desquelles s'achève le volume, qui contient en Appendice une dissertation et un catalogue relatifs aux contrepoids de métier en terre cuite. On en a trouvé beaucoup à Olynthe, comme dans toute la région balkanique. Miss Lilian M. Wilson, auteur de ce chapitre, remarque que plusieurs portent des estampilles qui paraissent les classer en séries, et que certains des coins qui ont servi à exécuter ces estampilles sont de bonnes œuvres du IVe siècle dont on saisit mal l'emploi sur des objets d'usage aussi vulgaire.

Mais est-elle sûre que tous ces bibelots, et notamment ceux en forme de pyramide, sont bien des poids de tisserands ? N'y en a-t-il pas beaucoup qui, étant munis à leur sommet d'un trou qui aurait servi à les suspendre dans les sanctuaires ou sur les tombeaux, seraient des représentations

votives d'un objet usuel ? Cet objet ne serait autre que la *pyramis*, gâteau rituel offert au cours de diverses cérémonies religieuses ou funéraires. Il est fréquemment représenté sur la table des Théoxénies comme sur le guéridon des Banquets Funèbres. Pareil usage pourrait en expliquer l'estampillage artistique, et aussi le choix des sujets adoptés (cf. nos 9, 16, 19, 24, 26 : homme couché, Héraklès, Ménade, Eros, Apollon). Mlle Wilson ne semble pas avoir idée de la dépense d'hypothèses qui a déjà été faite sur les pyramides de terre cuite.

Georges Seure

Orphée, *les Argonautiques*, texte établi et traduit par Georges Dottin. Paris, Les Belles Lettres, 1930, CLX- 107 p. — Prix : 50 fr.

La dernière édition française de ce poème date de 1566. Ce serait donc un motif suffisant pour que l'Association Guillaume Budé lui ait accordé une place dans une série annexe des Publications qu'elle patronne : la *Nouvelle Collection de Textes et Documents*. L'ouvrage ne manque pas du reste d'un certain intérêt géographique ou mythologique. Dans sa courte préface, le traducteur indique en effet les deux sources d'informations auxquelles il nous conduit à puiser : d'une part « le voyage des Argonautes dans l'Europe centrale... permet de conjecturer quelques-unes des anciennes routes fluviales du continent » ; d'autre part « on peut trouver dans maints passages des allusions à des légendes peu connues et quelques éclaircissements aux croyances et aux pratiques de l'orphisme ».

M. Dottin ne dissimule pas « la valeur littéraire, assez discutable, de l'auteur », et cet aveu oblige le lecteur à ne point se montrer trop exigeant pour la traduction. Nous la critiquerons d'autant plus modérément que le traducteur est mort avant que fut commencée l'impression de son travail. Nous nous bornerons à indiquer que le souci méticuleux de rendre en détail tous les mots d'un pastiche homérique et de préciser les nuances d'épithètes décolorées par l'usage, aboutit parfois au galimatias. Par exemple v. 75-76 : « Lorsqu'il arriva dans l'antre très agréable, il fit entendre une voix douce hors de sa poitrine velue » ; ou encore v. 871-874 : [Orphée raconte] comment Jason mit dans un sillon la semence de quatre arpents qu'avait apportée Phrixos à la forte lance quand il alla chez Aiétès, douaire martial constitué par des dents de dragon ; et comment il extermina la moisson des Semés hostiles ».

Ce charabia scolaire rappelle les versions consciencieuses et fumeuses qu'élaboraient jadis (ils n'en sont même plus capables maintenant) les bons élèves de Seconde. Disons donc, pour avertissement au lecteur, que, par la faute en grande partie du poète grec, la traduction n'est pas lisible. Il faut la considérer comme une sorte de juxtalinéaire : à ce point de vue, elle guidera utilement l'amateur archéologue à travers le vocabulaire rare ou compliqué d'un texte rétrospectivement épique.

Au contraire, il n'y a que des éloges à exprimer pour l'Introduction, bien plus longue en elle-même que l'ensemble du texte et de la traduction, et qui est une sorte de thèse exhaustive sur le poème. En reproduire les intitulés de chapitres sera montrer la précision et la profondeur de l'enquête.

I. — Sources de la légende des Argonautes (poètes épiques, tragiques, logographes ; imitations latines) ; — sujet, personnages, épisodes, souvenirs oraux, monuments figurés.

II. — Conquête de la Toison d'Or : organisation et but de l'expédition (forme et couleur de la toison ; construction, matière et nom du navire ; nombre et catalogue des membres de l'équipage) ; — la traversée (épisodes merveilleux ; détails sur des mœurs réelles; géographie des côtes) ; — les aventures en Colchide (exploits de Jason, magie de Médée) ; — le retour (épisodes merveilleux, réalités géographiques).

III. — Le poème : résumé du sujet ; comparaison avec l'œuvre d'Apollonios de Rhodes ; éléments constitutifs (orphisme, folk-lore, religions pélasgiques ou égéennes, rituels de sacrifices, cosmographie et géographie onomastique).

IV. — Le texte : les 50 mss, les apparats critiques des éditeurs précédents ; constitution des familles, étude des notes marginales ; histoire des manuscrits et des traductions ; révision des corrections et interpolations.

V. — La langue : grammaire, phonétique, formation des mots, emploi des cas, particularités, nombres, temps, modes ; vocabulaire, liaisons de mots, associations d'idées, *apax* (en nombre considérable : 130 sur 1376 vers) ; composition et style, métrique et prosodie.

VI. — L'auteur. C'est sur ce point qu'aurait dû porter le principal effort de l'éditeur. Le titre adopté pour le livre publié par les Belles Lettres semblait, soit un attrape-nigauds, soit une paternité paradoxale. Écrire sur la couverture d'un livre : Orphée. *Argonautiques*, comme on écrit Apollonios. *Argonautiques*, c'est créer une équivoque en sortant, pour le mettre en vedette, le nom du poète. Or il n'en est rien, et l'équivoque est beaucoup moins grave dans le texte grec, qui dit : *Argonautiques d'Orphée*, titre qui ressemble autant à *Aventures d'Ulysse* qu'à *Odyssée d'Homère*. Orphée ainsi est signalé aussi bien comme personnage principal que comme auteur du poème, et, puisqu'il était évident qu'on ne pouvait pas lui attribuer le texte même, il était sans doute prudent de ne pas choisir la plus trompeuse des traductions possibles. Je ne suis même pas assuré que l'on puisse prétendre que la double interprétation du titre grec (acceptable, mais non pas nécessaire) est un piège volontaire qui « dissimule un mystérieux poète sous la personnalité du patron de l'orphisme ». Je suis tenté de croire que ce sont les modernes qui ont, par leur manie de chercher les difficultés, créé ou augmenté l'équivoque, et que le titre signifie : Voyage des Argonautes conduits par Orphée. Que l'auteur en soit postérieur au second siècle de notre ère, et sans doute contemporain du quatrième, c'est une hypothèse qui repose sur des raisonnements sérieux, et je m'y rallierais volontiers.

Georges Seure

John Linton Myres, *Who were the Greeks?* Vol. VI (1930) des *Sather classical Lectures* à l'Université de Californie. Berkeley, University Press, xxxvii-634 p., 21 fig. et un Index. Prix relié, 7 dollars franco.

Ce gros livre, imprimé avec le soin et le luxe coutumiers aux Universités Américaines, reproduit, en les développant parfois et en les accompagnant de notes copieuses rejetées en Appendice, des conférences faites en mars-avril 1927 par l'auteur, qui enseigne l'Histoire ancienne à Oxford.

A la question posée : « Qui étaient les Grecs ? » M. Myres estime qu'on ne peut pas encore fournir de réponse unique, définitive et satisfaisante. Mais on peut du moins établir la liste des interrogations qu'on devra se poser dans chacun des domaines : physique, géographique, climatologique, ethnique, linguistique, anthropologique, archéologique ; intellectuel,

scientifique, littéraire, artistique ; moral, philosophique, légendaire, religieux, etc. On peut encore, dans chacun d'eux, indiquer jusqu'où la science actuelle est arrivée. On constituera ainsi une sorte de diagramme, où il apparaîtra que sur aucun point sans doute on n'est encore parvenu à la solution définitive, et que l'ascension vers la vérité progresse de manière différente dans chaque spécialité. Lorsqu'un jour on aura sur tous les points atteint la réponse péremptoire et indiscutable, on n'aura en quelque sorte qu'à additionner ces solutions fragmentaires pour en dégager la réponse totale. Ce jour n'est pas venu, et par suite l'auteur ne résout pas l'interrogation qu'il s'est posée. Mais il résume le chemin parcouru et note les résultats acquis dans chacune des voies d'enquête qu'il a parcourues à la suite de spécialistes qu'il ne nomme guère et qu'il ne discute pas, car, dit-il, « ce qui importe au lecteur, c'est bien plus de savoir ce qu'on a fait, que d'en connaître l'auteur ».

Un pareil procédé d'investigation est en somme, la méthode des *tests* appliquée à un peuple et non plus à un individu. Quand elle s'applique à un individu, la méthode aboutit à découvrir en lui ce qui se rapproche ou s'éloigne d'un type normal, et par suite à le classer dans une certaine catégorie de ses contemporains ou de ses congénères. On ne peut espérer le même résultat lorsqu'il s'agit d'un peuple. L'individu possède au moins l'unité corporelle dans une brève durée. Le peuple au contraire se compose d'éléments peut-être divers, répartis en tous cas sur une longue succession de siècles. Semblables composantes ne se rangeront jamais sous une étiquette unique, ni même vraisemblablement sous des étiquettes en petit nombre. C'est-à-dire que restera fragmentaire la réponse qui totalisera les résultats d'une quantité d'enquêtes fragmentaires. Mais on a l'impression que l'auteur s'en consolerait aisément, et que, pour lui, avoir obtenu la réponse vraie à chaque détail considéré, ce serait déjà avoir atteint le but. On possédera alors les caractéristiques d'où se pourra déduire une image idéale des Grecs. La réponse ne nous dira peut-être pas *qui* étaient les Grecs, mais elle établira *quels éléments* nécessaires doivent concourir à nous les représenter. Si le portrait ainsi obtenu ressemble, ou mieux apparaît identique à une race humaine donnée, le problème sera résolu. Si, plus probablement, le portrait est composite, et réunit des traits empruntés à divers groupes ethniques, nous connaîtrons par lui l'ascendance, la famille des Grecs, et de cette manière encore la solution, dans la mesure où elle peut l'être, sera trouvée.

Voici, maintenant, les principaux points sur lesquels M. Myres a fait porter son enquête.

I. — Géographie : barrière balkanique ; dépression égéenne ; climat méditerranéen ; rythme des saisons ; types de végétation, — d'où : relations économiques fondamentales entre l'Homme et la Nature dans le Monde Egéen ; causes et effets d'invasion et de colonisation.

II. — Anthropologie : types alpins ou arménoïdes dans les régions montagneuses, nordiques au delà ; grecs primitifs en Crète, à Troie ; comparaison avec l'Italie, la Lycie, la Mésopotamie ; sélection opérée par le climat et le régime. — La fin du chapitre, tirant de la statuaire grecque des indications de taille et une base pour le calcul des indices céphaliques, soulève la question de la copie de la nature, de l'idéalisme et de la tradition dans l'art. On n'en retiendra ici que deux suggestifs et amusants paragraphes, l'un sur les caricatures de Sparte (masques laconiens en argile), l'autre sur les *anticipations crétoises :* l'auteur appelle ainsi l'extraordinaire modernisme de costumes, d'attitudes, de distractions, que nous ont révélé les statuettes et les fresques de Cnossos.

III. — Linguistique : langages préhelléniques (noms de lieu ; inscription de Lemnos ; alphabet cypriote ; dialectes lycien, lydien, carien, phrygien, hittite) : influences éoliennes, égyptiennes, philistines, pélasgiennes ; distribution géographique des parlers grecs (ionien, éolien, arcadien, sicilien).

IV. — Religion : divinités olympiennes ; divinités chtoniennes ; culte des héros (ce dernier extrêmement important, remarque l'auteur, comme preuve de bouleversements sociaux, car les héros sont des hommes divinisés, c'est-à-dire des chefs vainqueurs dont leurs partisans reconnaissants ont fait, non pas des dieux, mais des saints faiseurs de miracles. Aussi a-t-il consacré deux chapitres aux généalogies héroïques, passant par les Scandinaves et les Polynésiens pour aboutir aux chronologies et aux catalogues d'Homère, d'Hésiode, d'Hécatée, des Alexandrins : rois de race divine, Danaïdes, Persëïdes, Deucalionides, Minyens, Cadméens).

IV. — Archéologie : âge égéen de la pierre ; poterie primitive, puis vases peints ; périples et vaisseaux ; formes des maisons et des tombeaux. — Il y aurait beaucoup à discuter avec l'auteur sur ce qu'il appelle « la balkanisation primitive », l'influence de la poterie en forme de gourdes, la décoration « genre cuir » des vases.

V. — Civilisation : expansion coloniale ; théorie ionienne des poèmes homériques (armes, palais, funérailles) ; rites post-mortuaires (tombes à coupole, crémation) ; costume (chiton, fibule, ornements en spirale) ; procédés techniques (la frise décorative, l'usage du tour, le style géométrique, la couleur rouge et blanche) ; rythmes vocaux, visuels, littéraires.

La conclusion générale, toute provisoire, est que « les Grecs ne furent jamais complètement un peuple unique ; mais furent toujours en marche pour le devenir. Le maximum d'unité qu'ils possédèrent fut atteint au moment de leur apogée politique, alors qu'un contrôle sévère, dans chaque région, faisait un choix dans les qualités, facultés et aspirations d'une population originairement diverse et hétérogène.

Cela ne veut-il pas dire, en somme, qu'il y a eu une *culture*, mais non pas une *race* grecque, et que l'hellénisme serait un produit non pas de la nature, mais des hommes ?

Georges Seure.

J. Bidez, *La vie de l'Empereur Julien*. Paris, les Belles Lettres, 1930, x-408 p. in-8°. Prix : 25 fr.

Le savant professeur à l'Université de Gand publie, dans la Collection d'Études anciennes patronnée par l'Association Guillaume Budé, une biographie de Julien l'Apostat qui n'est peut-être que le premier volume d'un travail d'ensemble consacré à cet empereur. On peut du moins le conclure — et l'espérer, d'une phrase de sa préface : « Avant d'étudier, dit-il, comment la légende de Julien s'est développée et transformée, c'est sa vie même qu'il faut se représenter ».

Or, on doit l'avouer, c'est, dans l'histoire de Julien, la fiction plus que la réalité qui nous intéresse. Apostat, dit l'Église catholique qui a réussi à lui imposer la flétrissure d'un pareil surnom ; précurseur, soutiennent les apôtres de la libre pensée. M. Bidez rappelle que Julien, depuis la Renaissance jusque parmi nos contemporains, a trouvé des admirateurs et inspiré des œuvres de littérature : un drame, par Laurent de Médicis ; un roman historique, la Daphné d'Alfred de Vigny ; de nos jours, Empereur et Galiléen, d'Ibsen, et la Mort des Dieux, de Mérejkowsky.

Cet Empereur nous intéresse surtout par l'individualité, forte sinon sympathique, qui se dégage de ses écrits. Encore faut-il les avoir lus, remarque avec raison M. Bidez, qui semble par là annoncer une réfutation, qu'il préparerait, des adversaires de son héros. En outre, la science contemporaine a révisé le bagage littéraire de Julien, en ôtant du recueil de ses lettres les élucubrations d'un sophiste syrien ; elle l'a par contre augmenté de quelques documents nouvellement découverts. De cet ensemble, notre auteur a tiré les éléments d'une biographie rectifiée ; le témoignage impérial, bien interprété, venant confirmer ou rectifier l'exposé des théories présenté par Libanius, ou le récit des faits composé par Ammien Marcellin.

Une semblable enquête ne va pas sans minutie, et elle découpe forcément la vie matérielle ou morale du héros en une série de tranches où se disperse un peu l'intérêt. On en trouve la preuve dans une simple constatation de fait : les 408 pages du livre sont divisées en 53 chapitres, dont les plus courts ne dépassent pas 5 pages. Encore une certaine unité existe-t-elle pour le lecteur, à l'intérieur de chaque chapitre, à cause de la disposition typographique qui, rejetant à la fin du volume toutes notes, permet de lire sans interruption et sans discussion chaque raisonnement de l'auteur — j'allais dire du panégyriste, et je n'aurais exagéré qu'un peu. Ce renvoi des preuves justificatives a ses partisans et ses adversaires. On le rencontre assez fréquemment aujourd'hui dans les livres belges, et il est certain qu'il permet une lecture plus courante des ouvrages de vulgarisation. Il est permis de se demander si semblable disposition est plus commode pour le travail du lecteur dans les œuvres d'un caractère scientifique.

La conclusion du présent livre est très brève. M. Bidez s'inscrit en faux contre ceux qui, « avec une certaine indulgence » dit-il, considèrent Julien comme un être paradoxal, dégénéré, versatile, désordonné, compliqué, obscur, fantaisiste. Il fut, selon notre auteur, enthousiaste, sincère, décidé, obstiné, intrépide : la douzaine d'adjectifs dont je viens d'user est extraite de son texte même. Julien, est-il ajouté, « a droit à des égards à cause de ses convictions sincères ». Phrase dangereuse dans bien des cas et pour bien des individus. Si ce devait être la conclusion du prochain livre que celui-ci nous fait prévoir — et souhaiter, peut-être ce plaidoyer ne déciderait-il pas beaucoup de juges à acquitter l'accusé. Car Julien est accusé devant la postérité, et cela par ses contemporains mêmes, les écrivains chrétiens. Si M. Bidez peut prouver (et son dernier chapitre doit nous convaincre qu'il le pourra) que Julien fut le dernier et le plus illustre champion du mithriacisme, stigmatisé par le christianisme triomphant, il n'enlèvera à son héros ni ses ridicules, ni ses faiblesses, mais à l'excuse de la bonne foi il ajoutera l'auréole de la persécution. Julien est, en fait, un apostat : mais aussi, en justice, il est un calomnié.

Georges Seure

Jean Bayet, *La Sicile grecque*. Paris, Les Belles Lettres, 1930, 56 p., 47 fig. en 12 pl.

Ce petit livre est digne de son auteur et de la Collection *Le Monde hellénique*, patronnée par l'Association Guillaume Budé.

C'est un court résumé de l'histoire des cités grecques en Sicile. On croit sentir, à certaines descriptions, que l'auteur a visité le pays dont il parle. Son travail a le défaut commun à la plupart des ouvrages de vulgarisation : il flotte parfois un peu entre les plus vagues généralités et les précisions

scientifiques les plus spéciales. Ainsi il s'inspire à la fois des conférences mondaines faites jadis à bord de l'« Ile de France » pendant une croisière, et du grand ouvrage archéologique de Fougères et Hulot sur Sélinonte, ou de la monographie érudite de Giesecke sur les monnaies siciliennes.

Est-ce à ce dernier ouvrage qu'il a emprunté l'idée que certaines monnaies pourraient avoir conservé la physionomie, le type individuel des Gréco-Sicules de la classe populaire ? Les fig. 12-14, qui représentent 2 têtes viriles et 1 tête féminine empruntées à l'avers des monnaies de Syracuse, correspondent à des idées fort à la mode chez les historiens contemporains sur la géographie humaine et l'ethnographie. Mais si l'on peut, avec chance d'approcher de la vérité, rechercher le type hellénistique égyptien sur les couvercles de sarcophages alexandrins, ou le type romain sur les bustes funéraires ou honorifiques d'époque impériale, on ne doit considérer la numismatique grecque que comme un musée de têtes idéalisées, conventionnelles et anonymes ainsi qu'il est de règle dans la statuaire. Même si certaines statues ou certains coins monétaires paraissent refléter des traits individuels, ce seront à la rigueur les traits du grand personnage qui a fait frapper la monnaie ; ce ne seront jamais ceux de l'homme du peuple qui aurait servi de modèle à l'artiste, et par suite l'image n'a aucune valeur représentative générale, ethnique. Et, si M. Bayet est frappé de ce que peuvent avoir de particulier les têtes de ses fig. 12 à 14 (ce qui en tout cas, selon moi, ne pourrait se soutenir que pour la seule fig. 14), que n'a-t-il fait la même remarque pour les fig. 1, 3, 6, que je trouverais bien plus caractéristiques, et qui n'ont pas la banalité habituelle des profils ? Et que dire, aussi, des fig. 25-26 ?

Pendant que nous parlons des images, faisons (à l'éditeur sans doute, trop guidé par l'économie) le reproche de n'avoir pas évité les vues trop connues. Brogi, Alinari, ont fourni de nombreux clichés (22 sur 47), et dans leur collection, on n'a pas toujours choisi les moins vulgarisés. Les vues des théâtres de Taormine et d'Egeste, celles des temples de Sélinonte sont celles qui ont été prises sous l'angle le plus banalement connu des touristes. Et certaines ont été reproduites grandes, ou petites, pour des raisons de mise en page qui n'ont rien à voir avec la vérité, ni avec l'art. — Quant à la carte, elle aussi empruntée (à l'*Histoire Romaine* d'Ettore Païs); elle est grise, laide, et mal tirée d'un cliché usé sur un mauvais papier.

A l'auteur nous ferons peu de chicanes pour son texte. Malgré les 52 pages seulement dont il disposait, il a tenu à sacrifier à la mode en remontant à l'époque tertiaire, en parlant d'affaissements, de ruptures, et en donnant les cotes d'altitude des principaux sommets. Les images dont il éclaire son texte ne nous fournissent pas toujours le genre de documentation que nous espérions. Ainsi, à la p. 5, le Zeus d'Etna « enveloppé de fumées rousses traversées d'éclairs et d'explosions, etc. » est représenté à la fig. 5 par le revers d'une monnaie où l'on voit un Zeus assis du type le plus banal ; ainsi la fontaine Aréthuse « sur le roc marin où elle sourd inattendue » (p. 9) ne nous apparait à la fig. 3 que comme une tête sur l'avers d'une autre monnaie. (Et pourtant il existe dans le commerce une photographie Brogi, n° 12011, qui montre la source avec sa ceinture de papyrus).

Les cinq chapitres, courts, se lisent assez bien. Leurs titres (sauf le second) parlent assez d'eux-mêmes : I. *La Sicile et la colonisation grecque ;* — II. *L'ouest-sicilien : Sélinonte ;* — III. *Les guerres nationales : Agrigente ;* — IV. *L'hégémonie de Syracuse ;* — V. *L'hellénisation de la Sicile : Egeste.*

Un livre comme celui-là ne devrait pas contenir des fautes d'impression

telles que *Libybée* (p. 16), *Siliciote* (p. 30) et sa *place placide* pour sa *face placide* (p. 22).

Georges Seure.

Attilio Degrassi, *Ricerche sui limiti della Giapidia*. Trieste, Llyod Triestino, 1930, 37 p. et 1 carte.

Cet article est extrait de l'*Archeografo Triestino*, volume du Centenaire, p. 263-299. Il essaie de fixer les limites du territoire occupé par les Iapydes à l'époque préhistorique. Par là il s'apparente aux travaux des archéologues autrichiens en Dalmatie vers la fin du dernier siècle. La nécropole de Jeserine et celle de Bihac sont au nombre des fouilles les plus célèbres qui aient été publiées dans les *Mittheilungen* de Bosnie : or Bihac est dans le pays des Iapodes, ainsi nommés par eux-mêmes sur les transcriptions latines de leurs noms recueillies au *Corpus* (III, 14324 et suiv.) Salluste, Cicéron, Virgile (*Géorg.*, III, 475), disent Iapydes ; M. Degrassi écrit en italien Giapidi, parce que, dit-il, l'italien rend l'initiale grecque *Ia-* par *Gia-* ; exemple Giasone pour Jason.

Mais quand on regarde la carte qui accompagne ce petit mémoire, et qu'on voit marquée une frontière hypothétique dont le front de mer s'étend *grosso modo* sur tout le golfe dont Fiume est le centre, les circonstances et la date font qu'on se demande si cette préhistoire n'a pas des visées tout à fait contemporaines. L'auteur parle des « maîtres actuels » de Pola, et il attache une telle importance au fait que les Iapydes, peuplade illyrienne, auraient possédé en face de la puissance romaine, dès le IVe siècle, et avant d'être absorbés par elle au IIe, une parcelle de côte adriatique (même sans marine), que nous sommes tentés de lire, sous les noms antiques, d'autres noms modernes qui tiennent plus de place dans les préoccupations actuelles que dans les informations normales d'une Revue consacrée à l'Antiquité.

Georges Seure

Rassegna Numismatica de Rome, 8e fascicule de la XXVIIe année (août 1930).

La demande d'un compte rendu pour ce fascicule isolé ne doit pas avoir été faite pour le seul article très court qui, tout en restant en dehors de nos études, touche à l'antiquité : un mémoire de 5 pages, par le sénateur Paolo Orsi, sur deux *monnaies de bronze syracusaines avec sigle d'artiste*.

Force est donc de croire qu'il s'agit du long article accompagné de 18 planches de bâtiments et de machines, qui est consacré à *la Société Métallurgique Italienne* chargée de frapper les nouvelles monnaies du royaume. La préface signée par la Direction de la Revue montre l'importance qu'elle y attache : « Un gouvernement comme le nôtre, y est-il écrit, qui affiche une vive sensibilité et une profonde conscience de tout ce qui est expression de souveraineté, d'autorité..., de tout ce qui est symbole de patrie » se doit de résoudre « les questions qui se rapportent à la monnaie, qui est assurément la plus vive, la plus pure expression de la souveraineté, de l'autorité, de la patrie ».

G. S.

Louis Séchan, *la Danse grecque antique*. Paris, 1930, De Boccard, in-4° de 360 p., 71 fig., 19 pl. Prix : 50 fr.

Ce volume est d'un aspect agréable, d'un format imposant, d'une présentation satisfaisante. Il est imprimé sur bon papier avec des caractères bien lisibles, bien noirs, bien aérés. A l'illustration abondante on doit faire des réserves. On est d'abord tenté de reprocher au dessinateur la laideur et le mauvais rendu de certaines figures théoriques (Voir le schéma aux mollets pointus de la fig. 8, les raccourcis de la fig. 9, les croquis d'attitudes aux fig. 56, 57, 60, etc.); mais on s'aperçoit, en lisant la table des illustrations, qu'on ferait fausse route, car toutes les figures au trait, bien mieux, *toutes* les planches phototypiques sauf deux (XIII, 1; XIV, 1; XV, 1 et 2) sont empruntées à d'autres ouvrages de dates et de valeurs différentes. Parmi eux, certains ont le droit, que devrait se refuser le présent livre, d'être médiocrement illustrés, car ce sont, les uns des plaquettes de vulgarisation ou des manuels à l'usage des cours de danses, les autres même simplement des journaux ou des périodiques. Il faut donc penser que c'est vraisemblablement plutôt à l'éditeur qu'on devra reprocher d'avoir poussé à l'extrême le parti pris économique qui consiste à n'accepter d'illustrations que celles dont on peut à bon compte emprunter les clichés à un confrère. Aussi ne manquons-nous pas de retrouver ici quelques uns de ces sempiternels clichés provenant du *Dictionnaire des Antiquités*, dont le prêt a dû faire la fortune de la maison Hachette, et qui ont été si souvent utilisés que les zincs émoussés ne fournissent plus au tirage que des traits grisonnants (fig. 52) ou des empâtements (fig. 10, 33).

Que si, par impossible, l'auteur avait quelque responsabilité dans ce défaut, je le prierais de prendre alors sa part de ces observations. Car, quant au contenu même de son livre, je ne lui ferai d'autre critique que celle-ci, c'est que ce travail sur la danse grecque antique se termine avec la p. 244 et le chapitre VIII, ainsi que le reconnait et l'indique M. Séchan lui même : « Nous avons achevé, dit-il à la p. 245, l'étude de l'orchestique grecque. » Les cent dix pages qui suivent forment en réalité un second volume que, d'après la suite de la phrase, on pourrait intituler : *Doctrines et réalisations néo-grecques de certains artistes contemporains*. Il suffira, dans une revue consacrée à l'antiquité, de reproduire les titres des trois chapitres : *La rythmique et la plastique animée de E. Jaques-Dalcroze*; — *L'âme et la danse de Paul Valéry*; — *Isadora Duncan*.

Les huit chapitres qui seuls correspondent au titre du livre examinent le sujet dans son entier, puis dans chacune de ses parties, suivant un plan correct et clair. Après une introduction sur la dignité de la danse et de la musique chez les Grecs, M. Séchan fait brièvement l'histoire de l'orchestique grecque, qui selon lui a atteint sa perfection au ve siècle, en même temps que la poésie et que la plastique, et pour les mêmes raisons. Puis il établit les caractères techniques de la danse grecque, et il en déduit une classification : danse armée, danse gymnique, danse religieuse, danse voilée, danse d'attitude (caryatides), danse orgiastique, danses des fêtes publiques, danse du théâtre, danse de la vie privée (naissances, noces, banquets, funérailles), danse populaire.

Toute la matière est empruntée principalement aux livres de Fritz Weege (*der Tanz in der Antike*) et de Maurice Emmanuel (*Essai sur l'Orchestique grecque*, nouveau titre de la thèse de 1895, qui s'intitulait *La danse grecque antique d'après les monuments figurés*). L'auteur professe la plus grande admiration pour ce dernier ouvrage; il le défend contre les critiques qu'on

a pu lui opposer ; il le suit pas à pas et en quelque sorte se contente de le mettre au point, et de lui adjoindre des interprétations de textes littéraires et des références aux dissertations érudites. Car M. Séchan a beaucoup lu ; il connaît les moindres articles qui ont touché à son sujet ; même ceux qui furent écrits par des contemporains peu versés dans la connaissance de l'antiquité. On le constate dans les notes, qu'il a insérées séparément à la fin de chaque chapitre, sans doute pour ne pas interrompre la lecture du grand public auquel il s'adresse surtout.

Ce qui ne veut pas dire que le livre ne puisse être profitable et même délectable aux archéologues. La documentation en est riche et variée ; M. Séchan possède dans le détail les auteurs anciens auxquels il fait des emprunts, tantôt citant dans son texte les phrases grecques elles-mêmes, tantôt les reléguant dans ses notes. On saisit mal la nécessité de ce procédé mixte. Si l'on craint que « le public lettré », auquel la notice de présentation dédie l'ouvrage, non seulement ne comprenne point le grec, mais encore n'en déchiffre pas même les caractères, alors il faut proscrire tout mot grec, et transcrire les noms de danse et d'attitudes en caractères français. Ou alors, si on croit pouvoir donner en original certaines phrases ou certaines strophes, qu'on nous accorde la joie de lire à leur place et en plein contexte toutes les citations qu'on croira devoir apporter. Une méthode mixte se défend peu ; elle est le symbole d'une demi-érudition, qui assurément n'est pas celle de l'auteur, mais qui ne doit pas être non plus celle que possède, ou à plus forte raison reçoit, le public auquel il s'adresse.

Le style se lit avec plaisir ; il a ces qualités rythmiques, chantantes et enveloppantes, un peu berceuses aussi, et vagues, et admirativement stéréotypées, qu'acquièrent ou que croient devoir rechercher les bons écrivains toutes les fois que leur sujet touche au « miracle grec ». Il y a *un ton* pour parler d'art grec. Après tout, puisque c'est la mode et que ce n'est pas autrement désagréable, acceptons ce genre d'harmonie dans un livre où l'une des plus belles formes de l'harmonie est célébrée. Terminons par une particulière appréciation des passages où sont données des traductions. Lorsqu'il ne fait pas d'emprunts à d'excellents traducteurs, comme MM. Legrand, Masqueray, ou Mazon, il sait rendre les textes anciens avec limpidité et agrément. C'est un éloge qui n'est pas mince, même pour un professeur de langue et littérature grecques.

Georges Seure.

Richard Johnson Walker, *les Fragments d'Epicharme* traduits en français, 78 p. et 12 gravures sur bois par Albert A. Benois. — Nice, sans date, et Paris, chez Honoré Champion. Prix cartonné, 30 fr.

L'auteur, un Maître-ès-Arts de l'Université d'Oxford habitant sur la Côte d'Azur, a chargé l'*Éclaireur de Nice* d'imprimer et tirer sur beau papier ce livre, auquel le soin de l'édition et les qualités de l'illustration pourront donner une certaine valeur de curiosité ou de rareté auprés des bibliophiles.

Quant aux philologues, il leur conviendra sans doute d'attendre les trois volumes dont se composera l'ouvrage, et particulièrement le second, qui contiendra le texte d'Epicharme, tandis que le troisième sera une étude sur la comédie dorienne. M. Walker expose les motifs de cette division en trois tomes dans sa préface, où il nous donne aussi l'idée du style spécial qui pourra caractériser sa traduction.

« Ayant fait pendant plusieurs années l'étude minutieuse des fragments d'Epicharme et des problèmes qui en ressortent, j'avais, dit-il, conçu l'idée toute naturelle de présenter au public en un seul volume le résultat de mon travail. Toutefois la réflexion m'a amené à remplacer, pour ainsi dire, d'une analyse la synthèse contemplée. Le tome unique eût été embarrassant par sa grosseur et eût contenu des éléments d'une compatibilité peu évidente. La traduction, inexacte par nécessité, d'un auteur classique en vers français ne va jamais bien avec la dissertation adressée aux techniciens, et la reconstitution d'un texte abîmé n'est nullement l'œuvre de cette muse qui préside la substitution d'une langue à la place d'une autre, ni de celle qui guide les pas du pionnier par les forêts de l'histoire crépusculaire ».

Nous jugerons, en présence du texte, ce que vaut cette traduction *inexacte par nécessité*. Nous la voyons pour l'instant scrupuleuse à l'excès sur certains points. Elle essaie de rendre l'archaïsme du texte par des formes françaises périmées ou inventées (201 : *doulce* ; 154 : *sçauroit* ; 174 : *tems* ; 40 et 125 : *teins* et *chans*, pluriel de teint et chant ; 179 : *batiser*), et les variantes orthographiques par des graphies d'équivalence supposée (145-147 ; *moi* ; *moy* ; *moiy*). D'autre part elle abonde en anachronismes dont il conviendra d'expliquer l'urgence, et aussi de justifier la correspondance (73 : *palefroi* ; 291 : *vicomte*, *duc* ; 286 : *paladin* ; 36 : *albinos* ; 85 : *oxygène* ; 133 : *carnaval* ; 174 : *bémol et dièze* ; 16 : *Babel* ; 238 : *arbre de Noël* ; 98 : *Te Deum*).

Quant aux noms de poissons qui justifient le sonnet de dédicace au prince Albert de Monaco, fondateur de l'Aquarium monégasque, ils stupéfient notre incompétence ichthyologique et notre ignorance du dialecte des pêcheurs méditerranéens :

> Rascasse à teins divers, suvaréon, gros gerle...
> Assalins, roucaous, anchois et pataclets,
> Cigales, lièvres gras, preux dragons et sublets...
> Toutre à cul épineux, alouette, goujon,...
> Mourres mâles, rombous, arrondes, grands requins...
> La lente, l'yol négré, la lote à rouges raies...
> Homard, Mère Langouste et Court-pied Long-de-bras,
> Salué ci-devant Marquis de Carabas...
> [Puis] le faux hidalgo, Don Espadon, et Maigre...
> (Fr. 40, 50, 56, 58, 59, 47, 48)

Les derniers de ces vers (car ce sont des vers), montrent le traducteur humoristique et anachronique. D'autres le montrent inintelligible par surcroit (fr. 152) :

> Le punch d'honneur cancan, le cancan violence
> Et bientôt violon, le violon sentence,
> La sentence une amende, entraves et poteaux !

Mais il y en a de bien venus, comme ceux-ci (fr. 88) où Epicharme prévoit (en termes flatteurs mais qu'il faut mériter) son traducteur :

> Je me figure entendre, ou mieux j'entends et vois
> Dans le vaste avenir s'éterniser ma voix.
> Un tel prendra mes vers, les changeant, mots et mètres,
> Et de pourpre vêtus, les rendra belles lettres.

GEORGES SEURE.

Walther Giesecke, *das Ptolemäergeld*, IV-98 p., in-8°, avec 4 planches. Leipzig et Berlin, Teubner, 1930 ; prix, broché : 10 Reichmarks ; relié toile : 12 Reichmarks.

Cet ouvrage de numismatique devra être surtout étudié par les Revues de cette spécialité. On doit supposer que l'auteur a désiré qu'on s'en occupât ici aussi à cause de l'aspect philologique qu'a pu prendre parfois son sujet en utilisant les renseignements fournis par les *Papyrus* et les *Ostraka* de l'Égypte, et même simplement en faisant appel, pour la lecture des légendes monétaires, à la science des hellénistes.

A ce dernier point de vue, il faut signaler la lecture du revers de certains rares tétradrachmes ptoléméens de l'époque de l'interrègne (311-305). Ils portent à l'avers la tête habituelle d'Alexandre ; mais au lieu de la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ on lit ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ, ce qui signifie comme l'avait déjà vu Svoronos, non pas Ἀλεξανδρεῖον (νόμισμα), mais Ἀλεξανδρείων, c'est-à-dire non pas *monnaie d'Alexandre frappée par Ptolémée*, mais *monnaie de Ptolémée frappée à Alexandrie*. Cette interprétation, si elle avait besoin d'être confirmée, le serait par ce statère d'or de Cyrène qui porte au revers une Niké avec ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ (p. 10, n° 2). Mais tel n'est pas l'avis de M. Giesecke, d'abord parce que les monnaies cyrénéennes portent souvent en outre un nom de magistrat (ici ΕΥΦΡΙ) ; ensuite parce que d'une légende ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ ΔΑΜΩ (p. 11 = *monnaie de Cyrène frappée au nom du peuple*), il conclut à restituer sur la monnaie n° 12 (pl. I) ΠΤΟΛΕΜΑ[ΙΩ]. Pourquoi pas ΠΤΟΛΕΜΑ [ΙΟΥ] d'après l'exemple précédent ?

La numismatique prête à la papyrologie un secours exégétique non négligeable. C'est ainsi qu'on verra p. 59 comment on doit interpréter dans les papyrus les conversions qui y sont faites de monnaies d'argent en unités de cuivre (de 1400 à 2000 pour un tétradrachme, de 350 à 500 pour une drachme). On apprendra aussi, p. 62, à interpréter le texte du IIe siècle qui vend un bœuf pour 21.000 *drachmes de cuivre* (ce qui fait paraît-il, 56 drachmes attiques), ou encore ce prêt dont parle un papyrus de Leyde, qui semble fixer à 26 2/3 % l'intérêt de 12 drachmes ἀργυρίου ἐπισήμου Πτολεμαϊκοῦ νομίσματος.

Mais inversement les textes grecs d'Égypte offrent à la science des monnaies une aide précieuse. C'est ainsi que les Tableaux D et E (p. 92), établissent le cours de l'argent dans les trois siècles avant notre ère en se fondant uniquement sur les témoignages des *Ostraka* de Wilcken, des *Papyrus du Louvre, de Pétrie, de Tebtunis*. Ces derniers ont seuls fourni la matière du Tableau F (p. 93) : Diversité des équivalences entre la drachme et le statère.

Georges Seure.

W. W. Tarn, *Hellenistic military and naval developments*, VII-170 p. in-12, avec un Index. Cambridge, Presses Universitaires, 1930. Prix relié toile : 6 schellings.

L'auteur de ce petit livre est un spécialiste d'histoire militaire, et l'un des collaborateurs de l'*Histoire Ancienne* publiée par l'université de Cambridge. C'est au Collège de la Trinité qu'il a fait, au printemps de 1930, les trois conférences qui sont ici publiées avec un soin matériel, une élégance

typographique, dont il faut louer une fois de plus la célèbre imprimerie locale.

Il est évident que de semblables conférences ne comportent ni le dogmatisme ni l'appareil scientifique d'un gros livre sur le même sujet, qui serait l'évolution et le progrès des formations terrestres et navales en Grèce et en Asie entre l'époque d'Alexandre et celle d'Auguste. Rome n'apparaît que par accident dans cette étude d'ensemble, non plus que Carthage, et c'est cette limitation au monde oriental qué l'auteur a surtout voulu marquer par l'adjectif *hellénistique*.

Les trois sujets traités sont l'Infanterie, la Cavalerie, la Marine. M. Tarn reconnaît lui-même que son travail ne contient pas beaucoup de nouveautés ; mais il est trop modeste en les bornant à quelques particularités nouvelles sur les chevaux et sur les navires. La vérité est que les points les plus neufs sont ceux sur lesquels, en rédigeant pour l'impression un texte primitivement parlé, il s'est senti lui-même obligé d'apporter au lecteur les preuves et les arguments que l'auditeur n'a pas le loisir d'exiger ni d'examiner. C'est-à-dire que la matière la plus discutable, mais aussi la plus intéressante, se trouve rassemblée dans les quatre Appendices ajoutés au livre.

Le premier Appendice. qui n'a l'air de rien en fixant très brièvement à 50.000 le total des Cavaliers de l'armée perse, prend sa valeur quand on le rapproche du chapitre où l'auteur montre la féodalité perse très ressemblante à la féodalité anglo-écossaise d'antan : barons, propriétaires, venant à la guerre sur l'ordre de leur suzerain le roi avec une suite de serviteurs équipés par eux et par eux pourvus d'une monture. Ne pas oublier que Cyrus le Jeune n'eut jamais plus de 7.000 cavaliers, ni Alexandre plus de 20.000.

Le second Appendice apporte à la discussion l'appui de documents chinois sur l'origine des chevaux asiatiques au début du premier siècle avant notre ère. Il en résulte que le grand haras fournisseur de la Cavalerie aurait été l'Hyrcanie, le pays des Parthes, dont la capitale Farghana ne serait autre que l'énigmatique Nisa, mère de ces chevaux *niséens*, dont parlent Hérodote et Strabon : leur grande taille, leur aptitude au galop, apparaîtrait à la fois sur les reliefs sassanides tels que les a publiés Fr. Sarre, et sur les reliefs du Shantoung (tombeau de la Famille Wou) qu'on voit figurés dans l'ouvrage de Chavannes. L'idée que les Chinois considéraient ces chevaux parthes comme de race céleste, tandis les illustres coursiers de la Grèce (Pégase, les Cavales d'Énée dans l'Iliade) sont aussi de souche divine, mais libyenne, mène à des rapprochements curieux entre le cheval ailé du type hellénique et celui du sceau d'argile de Suse publié par Morgan ou du miroir en bronze de l'époque Han conservé au Musée Britannique. Mais en conclure à la possibilité d'un création artificielle du cheval d'armes médiéval par un croisement partho-libyen serait passer dans le domaine de la fantaisie.

La discussion instituée dans le troisième Appendice pour prouver que les animaux de charge, dans l'armée de Suréna, étaient des dromadaires d'Arabie, et non pas des chameaux de Bactriane, serait de peu d'intérêt si elle ne correspondait pas à un éloge documenté que fait M. Tarn de cet illustre général parthe. Il montre que le rôle de porte-munitions que jouèrent ces animaux rapides fut une révolution sans précédent dans la théorie de la guerre, et que la bataille de Carrhae, où Crassus fut vaincu sous une pluie de flèches indéfiniment renouvelées, fut la plus étonnante bataille des temps anciens. Expérience décisive, note-t-il, que personne ne

comprit ni ne renouvela, puisque 1914 trouva encore nos contemporains ignorants de la nécessité d'avoir un stock inépuisable de munitions.

L'Appendice IV se borne à élucider, à la lumière d'un papyrus récemment découvert à Héliopolis, le sens de l'épithète δίκροτος appliquée aux vaisseaux triakontores. Mais il évident que l'interprétation sera de haute importance, s'il doit en résulter une théorie de la trirème où les équipes de rameurs seront, non plus superposées verticalement, mais juxtaposées horizontalement. C'est une idée que l'auteur a soutenue dès 1905. Sa modestie, et aussi sa connaissance de l'entêtement des érudits, lui laissent peu d'espoir qu'elle puisse être adoptée : mais il a peut-être tort de penser ainsi.

Georges Seure.

J G. O' Neill, *Ancient Corinth*, in-8°, xiii-270 p. avec 9 planches, 1 carte et un Index. Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1930. Prix relié, 5 dollars.

Ce volume porte le n° 8 dans la série des *Études d'Archéologie* publiées par l'Université Johns Hopkins. Au point de vue matériel, il possède les mêmes qualités de papier, d'impression, de correction, et pour tout dire, de soin, que nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de signaler dans les précédents ouvrages de la même collection. Au point de vue du sujet, il fait suite aux études de Highbarger sur Mégare (n° 2), de Skalet sur Sicyone (n° 3), d'Herbillon sur Patras (n° 5), de Mylonas et Robinson sur Olynthe (n°s 6-9). Avant de décider par quels défauts ou quelles qualités il s'apparente avec ses prédécesseurs, il sera prudent d'attendre le second volume, déjà annoncé par l'auteur dans sa préface, et qui descendra jusqu'à la destruction de Corinthe par Mummius en 146. Le premier s'étend des origines jusqu'à la fin de la guerre de Péloponèse, donc en 404. On en souhaiterait un troisième, qui continuerait la monographie en faisant connaître la nouvelle Corinthe de César, d'Auguste et surtout d'Hadrien : c'est celle dont les vestiges, plus superficiels, sont les plus nombreux, et, au point de vue archéologique tout au moins, il semble qu'il y aurait encore beaucoup à dire d'une cité où les Hérules au iiie siècle, puis les Wisigoths au ive, trouvèrent tant d'objets à piller.

M. O' Neill laisse entendre qu'il n'écrira pas ce dernier volume parce qu'il ne s'agirait plus de la ville grecque, et que sur la ville romaine on se trouvera suffisamment renseigné par les descriptions de Strabon et de Pausanias. Et aussi, et surtout, — il ne l'ajoute pas, mais c'est évident, par la publication générale où la Western Reserve University fera connaître « les merveilleux résultats des fouilles de l'École Américaine d'Athènes, dont les archéologues ont si bien réussi à reconstituer ce qu'on avait cru irrémédiablement perdu ». On comprend aisément qu'il y ait là *un sujet réservé :* mais on imagine moins facilement qu'il puisse y en avoir d'autres, et qu'on doive expliquer par une discrétion nécessaire des lacunes autrement incompréhensibles. Car, dans ce livre qui prétend étudier Corinthe Ancienne, sans limitations dans le sous-titre, on cherche en vain deux chapitres essentiels : l'un sur les échanges commerciaux par lesquels elle s'est enrichie, l'autre sur les ateliers de céramique et de métallurgie par lesquels elle s'est illustrée.

En revanche, on trouve un chapitre relativement interminable sur la Corinthe Mycénienne. L'auteur s'est du reste excusé du développement

par lui donné à cette question, du moins en ce qui concerne la portion de chapitre qui réfute l'opinion de Leaf, pour qui Corinthe n'existait pas encore à l'époque homérique. Il est exact que c'est exagérer que d'amonceler discussions et citations pour établir un fait que les découvertes américaines rendent évident : le site de Corinthe a fourni un abondant matériel d'époque mycénienne. Au reste, M. O' Neill a une tendance générale à exagérer les citations empruntées à des historiens ou archéologues modernes. Cela donne à son ouvrage une apparence de compilation, de résumé de seconde main, que l'auteur aurait dû éviter, au contraire, à tout prix.

Pareille impression est éprouvée même à la lecture du premier chapitre : sur la topographie de Corinthe et de son territoire. Si nous ne savions, par la préface, que M. O' Neill a été sur le site de Corinthe l'hôte de la mission américaine, et, par une allusion à un séjour délicieux, qu'il a aussi fréquenté la petite station thermale et maritime de Loutraki, nous pourrions douter qu'il ait visité les lieux. Les textes anciens, les ouvrages modernes sur l'Isthme ou sur le Péloponèse, et jusqu'au rapport technique de l'Ingénieur en chef Georgiadès sur *les ports de la Grèce dans l'antiquité*, forment l'unique base de sa documentation.

Le second chapitre : sur la cité grecque et sa citadelle, est semblablement inspiré. Il donne la parole à un voyageur qui n'est pas l'auteur, mais Pausanias, et il est fort heureux que nous obtenions du moins, par d'excellentes photographies, une vue générale des ruines (exhumées durant diverses campagnes entre 1896 et 1927, ainsi que l'indique le très précis plan de fouilles que M. William B. Dinsmoor a bien voulu laisser reproduire par M. O' Neill). L'image nous renseigne encore agréablement sur la fontaine Pirène, la fontaine Glauké, la fontaine aux triglyphes. Du temple d'Apollon il y a une bonne photographie, mais banale, et identique à celles du commerce et aux vulgaires cartes postales. Du temple d'Aphrodite, dont le culte et les célèbres hiérodules remplissaient la citadelle, l'auteur dit assez peu de choses, et il quitte rapidement ce sujet, pour lequel il emploie assez inopportunément l'épithète d'*insipide*.

Nous laisserons de côté, comme étranger aux préoccupations spéciales de cette Revue, le chapitre sur la préhistoire : d'autant plus que, si la Corinthe néolithique est maintenant connue, elle n'est pas encore scientifiquement révélée au monde savant. Resteraient les chapitres purement historiques sur la Tyrannie et la Constitution, sur les Bacchiades et les Cypsélides, et aussi sur les deux grands conflits dans lesquels Corinthe dut prendre position : la défense contre les Perses et la guerre du Péloponèse. Ce sont des parties d'une histoire générale assez bien connue, et M. O' Neill avait eu une heureuse intention de renouveler son sujet en se plaçant d'un point de vue jusqu'à présent négligé. Tous les historiens, dit-il, se sont jusqu'ici installés à Athènes, ou à Sparte, pour considérer ces grands événements. Il serait curieux de les regarder en prenant Corinthe comme centre. — Ce serait assurément curieux, et probablement instructif si nous avons, ce que j'ignore, assez de documents locaux pour pouvoir établir dans l'Isthme un poste principal d'observation scientifique. Mais il faudrait, pour réussir dans cette tâche, ne point continuer à prendre comme guides les écrivains anciens ou modernes, dont aucun, justement, n'a su éviter ni l'influence ni peut-être la partialité de l'hégémonie attique ou lacédémonnienne.

Sur deux points encore on est déçu de trouver, au lieu des idées personnelles de l'auteur, le dépouillement d'un dossier et la transcription de

nombreuses fiches. C'est d'abord au sujet des cultes et des mythes locaux. Les grandes divinités de la ville, Aphrodite l'Hospitalière, Poséidon l'Isthmique ; les dédoublements binominaux de certaines autres : Héra-Médée, Ino-Leucothée, Palémon-Mélicerte, méritent une étude spéciale, difficile peut-être, mais nécessaire. Il ne suffit pas de leur indiquer une origine mycéno-minoënne, et de déclarer que si c'est une illusion, elle est partagée par d'illustres savants. Les noms de Sir G. Frazer ou de Sir A. Evans n'ont pas à être jetés dans la balance lorsqu'il s'agit de choses corinthiennes dont ils ne se sont pas spécialement occupés.

Une seconde question importante était celle des colonies. Une cité qui a pour filiales Leucade, Ambracie, Corcyre et Syracuse, pour ne citer que des noms célèbres, fut une colonisatrice de premier ordre et doit avoir eu un plan de colonisation Aussi lirait-on avec intérêt le chapitre intitulé *Système colonial de Corinthe*, si le texte tenait les promesses du titre. Mais il se borne à numéroter les quatre principales conclusions de l'Histoire Grecque de Curtius, et le moins qu'on puisse en dire est qu'elles n'ont pas le mérite de la nouveauté.

Georges Seure.

W. Déonna, *Dédale, ou la Statue de la Grèce archaïque*, in-8°, 576 p., 66 fig. Paris, De Boccard, 1930. Prix : 60 fr.

L'ouvrage comprendra 2 volumes. Le tome I étudie dans le plus grand détail les divers problèmes d'ordre technique et esthétique qui se sont imposés au sculpteur des temps dits archaïques, et explique quelles solutions il en a cherchées et graduellement trouvées. — On ignore encore quand paraîtra le tome II. La puissance de travail et l'immense érudition de l'auteur laissent espérer que l'attente ne sera pas très longue. Il faut du reste le souhaiter, afin qu'on puisse tirer de ce travail si minutieux et si détaillé tout le profit d'information qu'il est capable de fournir. Car il n'aura son plein rendement que s'il est muni d'un *Index* des plus copieux. Je suis persuadé que l'auteur et l'éditeur sont d'accord pour doter le livre de cet instrument de travail indispensable et qui en décuplera la valeur. S'ils avaient des hésitations, je les adjure au nom des travailleurs, et pendant qu'il en est temps encore, de ne reculer ni devant la dépense ni devant la peine ; une œuvre aussi méritoire exige ce couronnement nécessaire. Il faut que nous retrouvions alphabétiquement classées, et pour les utiliser à notre tour, les milliers de fiches dont M. Déonna s'est servi pour construire son œuvre.

Dédale est le second ouvrage qui soit publié dans une Collection nouvelle, formant annexe de la célèbre *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. Elle est intitulée : *Travaux et Mémoires publiés par les Professeurs de l'Institut Supérieur d'études françaises et les Membres étrangers de l'École française d'Athènes*. Quand on songe à tant de collections archéologiques étrangères, si soignées, si luxueusement présentées, dont l'éloge matériel a souvent été fait ici-même, on doit au public lettré et à la science française de formuler, en toute franchise et pendant qu'il n'est peut-être pas encore trop tard, je ne dirai pas les reproches, mais les regrets que suscite une comparaison désavantageuse. Papier médiocre, brochage rudimentaire, encrage inégal, caractères usagés et trop petits pour des interlignes trop grands : autant d'imperfections, si faciles à éviter !

L'auteur, de son côté, paraît responsable d'une correction des épreuves sans doute un peu hâtive [1]. Évidemment aussi les dessins dépassent parfois le degré de laideur qu'on serait disposé à leur concéder, parce qu'ils sont uniquement schématiques et utilitaires. Les causes en sont multiples. D'abord le parti pris d'ombrer parfois des croquis au trait qui s'empâtent à la réduction (fig. 1, 2, 4, 5, 7, 9, 12, 13, 31, 38, 62); puis une diversité d'échelles qui nuit à des images juxtaposées (fig. 11, 18, 57, 58, 63); enfin cette juxtaposition même, trop serrée, aboutit à un embrouillement (fig. 33, 35, 36, 38, 51, 53, 58). Mais les services rendus par les 667 images qui nous sont proposées compensent et dépassent de pareils inconvénients, que le tome suivant d'abord, une réédition ensuite, feront assurément disparaître.

Car nul doute que le livre ne soit appelé au succès par son utilité même. C'est un répertoire minutieux où un savant extraordinairement actif et supérieurement documenté a réuni, pour le profit commun, deux sources d'information auxquelles il est rare que les archéologues soient capables de puiser en même temps : la connaissance des statues antiques et la technique universelle de l'art statuaire. J'ajouterais bien une troisième source : la comparaison avec d'autres arts d'autres pays et d'autres temps, si j'étais persuadé que la sculpture grecque puisse vraiment gagner toujours à des rapprochements avec la foule d'objets divers qu'elle peut évoquer, dans des imaginations érudites et sous des plumes expertes à la mélodie des mots.

Dans un passage écrit avec beaucoup de finesse et de bon sens, qui termine son livre, M. Déonna corrobore le doute que je viens d'exprimer. Il montre qu'on n'éclaire pas, qu'on n'explique pas le célèbre et mystérieux « sourire éginétique », en rapprochant, avec certainement plus d'érudition encyclopédique que de sentiment analogique, le sourire japonais de politesse, le sourire égyptien de servilité, le sourire maniéré des effigies funéraires médiévales, le sourire pensif des Vierges botticellesques, le sourire énigmatique de la Joconde. En réalité, il faut se borner à dire qu'on voit pareille expression du visage « surgir partout des mêmes nécessités techniques et sociales ». Tout le reste n'est que littérature pour l'agrément des archéologues, ou archéologie à l'usage des littérateurs.

M. Déonna, toujours avec la claire vision des réalités, rencontre et démolit d'un geste alerte un certain nombre d'autres clichés traditionnels. — Par exemple on lira avec plaisir et profit ce qu'il écrit sur « le profil grec », qui est une convention esthétique, un idéal, un aboutissement d'essais archaïques d'origine technique. « Face fuyante et face rectiligne, ce sont là deux traductions instinctives du profil humain ». Entre les deux, les artistes primitifs ont hésité, selon que leur attention était attirée plutôt par la saillie du nez ou plutôt par la verticalité du bas des visages : les Ioniens ont préféré la première interprétation, les Doriens la seconde. Mais il n'y a dans ces silhouettes aucune marque ethnique, et c'est une illusion de retrouver le profil grec chez telle ou telle race, même chez les Hellènes d'aujourd'hui. L'auteur, dans un autre chapitre, va plus loin encore.

---

1. Par exemple : coquilles non rectifiées (p. 200, *cavatier* pour cavalier; p. 307, *aerltnent* pour alternent); — fautes d'orthographe en français et en allemand (p. 132, *concuremment*; p. 163, *gechnitten*; p. 448, *Geschiche*) : — fautes de grammaire ou de langue, (p. 129, le culte du pin étant un de ceux que Dionysos avait *absorbé* en Thrace : p. 483, le sexe viril paraît comme s'il *est* nu).

L'étude même des crânes et des squelettes amène en matière d'anthropologie ethnographique des erreurs dont il nous est cité d'amusantes preuves.

Ce n'est pas que M. Déonna n'ait, lui aussi, ses théories; et certaines paraissent exiger des correctifs. Ainsi le procédé de l'ornementation scythique, — qui consiste à ne laisser aucun espace sans décor, et, suivant la tyrannie des formes et des contours, à compléter tous les espaces vides par des dessins appropriés d'animaux variés, — n'a rien de commun avec le « procédé que les futuristes, au début du xxe siècle, ont voulu remettre en honneur, projetant sur la joue du personnage la vision de ses alentours ». Et ce n'est pas non plus « la marque, sur le personnage ou l'animal, du milieu où il vit » : car, sur le poisson d'or de Vettersfeld, on voit des lions et des sphinx.

De même, on aura du mal à admettre que le vêtement transparent, triomphe de la sculpture grecque, « épousant indiscrètement les formes humaines », ait pu être jamais, même aux époques balbutiantes de l'art archaïque « un aspect de l'incapacité à donner à la draperie sa vie propre ». Cette explication justifierait les erreurs de plis, les fausses tensions d'étoffe, mais non pas le dessin sous-jacent de la chair elle-même. Le procédé, fréquent surtout dans la statuaire féminine, n'est-il pas plutôt un compromis entre deux tendances que M. Déonna souligne lui-même ailleurs : la répugnance à dénuder le corps féminin, et le désir d'en exprimer cependant toute la beauté ?

Georges Seure.

Wilhelm Dörpfeld, *Alt-Ithaka*, in-4° de xv + 442 p., avec 89 pl., 20 cartes, et diverses Tables et Index. Munich, 1927, passé en 1930 à la librairie Walter de Gruyter et Cie à Berlin. Prix, cartonné toile : 35 Reichsmarks.

Ce livre est, pour la commodité du lecteur, divisé en 2 tomes dont le second contient, à partir de la p. 405, les illustrations et les Tables. Parmi celles-ci se trouvent : d'abord, une Bibliographie abondante, contenant près de 300 numéros, sans compter 86 comptes rendus (et l'auteur déclare avoir en outre passé sous silence tout le menu fretin des petits articles sans intérêt essentiel) ; — ensuite une liste de 38 photographies de l'Ile de Thiaki (l'Ithaque traditionnelle) et de 839 photographies de l'île de Leucade (l'Ithaque de M. Dörpfeld). De ces 877 images, 64 sont reproduites dans les planches, et elles donnent la plus favorable idée de l'excellence des autres, qui sont toutes en vente à la Bibliothèque de l'Institut allemand à Athènes, pour des prix modérés qui varient de 1/2 à 1 Reichsmark suivant les formats. Point n'est besoin d'insister sur la richesse de cette documentation, ni sur les facilités de travail fournies aux archéologues par des collections de clichés dont celle-ci n'est qu'un exemple : les vues des autres fouilles allemandes en Grèce ou en Anatolie ont toujours été mises de la même façon à la disposition du public savant.

Le livre est l'aboutissement, ainsi que M. Dörpfeld s'en vante non sans raison, de 50 années d'études homériques, et de travaux sur place qui ont duré, presque sans intervalles, de 1900 à 1913. Il est dédié « à mon principal bienfaiteur et patron Sa Majesté Guillaume II Empereur et Roi », et l'auteur explique que sa reconnaissance se rapporte principalement à une gentille « maison de fouilles » dont le bénéficiaire de la dédicace lui aurait

fait cadeau. Cette construction, voisine du sanctuaire des Nymphes à l'entrée du prétendu port homérique, nous est montrée aux planches 52 et 53 : c'est un agréable bungalow qui domine un joli paysage ; elle a été restaurée depuis la guerre par une Américaine mariée à un Athénien. On l'appelle maintenant *Maison Dörpfeld*, et nous apprenons avec plaisir que « dans cette maison peuvent trouver un logis provisoire tous les archéologues, tous les homérisants, qui veulent apprendre à connaître Leucade et ses antiquités ».

Reprenant un procédé de Schliemann dans ses publications sur Troie, Mycènes, Tyrinthe, pour lesquelles il fut lui-même un collaborateur, M. Dörpfeld a confié à des spécialistes certains chapitres de son livre : la cartographie à Richard Uhde, la géologie à Wilfried von Seidlitz, l'histoire à Ernst Van Hille, et même le détail des fouilles à Peter Goessler. Il s'est réservé les exposés suivants : I. La question d'Ithaque à travers les âges ; II. Identification de Leucade avec l'Ithaque homérique ; III. Fouilles à Thiaki ; IV. Développement et résultats des fouilles à Leucade.

J'ignore si ce dernier mémoire est le plus fructueux pour les archéologues, et si les trouvailles ont récompensé, en intérêt et en certitude, tant de peines prises et tant d'argent dépensé (la préface contient une liste de vingt-cinq donateurs). Cependant il est certain que les plus intéressants sont les deux premiers, car ils soulèvent une controverse que l'auteur aurait tort de croire arrêtée par ses découvertes, Qu'il ait mis au jour diverses antiquités helléniques ou préhelléniques, non pas sensationnelles, mais instructives, tout le monde l'en félicite, et personne ne le conteste. Seulement, qu'elles soient *odysséennes*, il lui reste toujours non pas à l'affirmer, ce qu'il a fait surabondamment ; mais à le prouver, ce qu'il ne pouvait guère faire qu'insuffisamment.

M. Dörpfeld n'est pas tombé dans le ridicule de son ancien patron Schliemann, qui prétendait avoir trouvé non seulement le palais de Priam, mais son trésor même. Il n'a pas dénommé avec une précision dangereuse les constructions ni les paysages. On voit pourtant sur la carte II non seulement des indications comme *ville d'Ithaque*, *port de Phorkys* ; mais *fontaine Aréthuse*, *mont Néritos*, et surtout des noms comme *Eumée*, *Laërte*, qui sont passés sous silence à *l'Index des noms propres*, mais qui, cités dans le texte et marqués sur des emplacements où on a exhumé des ruines, laissent l'esprit rêveur.

Car enfin, quand nous fouillons Leucade, est-ce réellement l'Ithaque d'Ulysse que nous explorons ? Ce n'est pas le lieu, dans un compte rendu, de batailler pour ou contre une question qui, je le répète, demeure controversée. Mais on doit remarquer que les contradicteurs de M. Dörpfeld ont fourni contre lui des arguments impressionnants, qu'il est le seul avec ses amis à croire avoir définitivement écartés. On n'a pour s'en rendre compte qu'à lire l'exposé, fait par lui-même, de toutes les objections de ses 15 principaux adversaires, au nombre desquels on trouve, à côté de l'archiduc Ludwig Salvator, qu'on ne s'attendait pas à voir dans cette affaire, des autorités telles que Victor Bérard et von Wilamovitz-Möllendorf. Il faut espérer que l'auteur a bien cette fois réuni et résumé la totalité des thèses adverses, ce qu'on lui a reproché de n'avoir pas assez fait lors de sa récente palinodie à propos de la question troyenne. On sait que cette volte-face, qui consiste à avoir transporté le camp des Grecs sur la côte de la mer Égée baptisée Hellespont, devra avoir une conséquence inéluctable, bien que jusqu'ici non aperçue ou non admise par M. Dörpfeld : l'abandon du site d'Hissarlik, comme représentant l'emplacement de la Troie homé-

rique. Hissarlik continuera à posséder des ruines intéressantes ; mais sans rapports directs avec Troie. Est-il bien sûr que les ruines de Leucade, moins intéressantes par ailleurs, aient un rapport direct avec l'Ithaque homérique ?

Car on ne saurait manquer d'être frappé — et inquiet — de la tendance de M. Dörpfeld à débaptiser les lieux au profit de théories d'aspect paradoxal. Cette attitude assurément renouvelle bien des questions qu'on croyait closes ; mais ce renouveau profite-t-il toujours à l'établissement de la vérité ? J'entends bien qu'on pourra toujours trouver des apparences de preuves. Ainsi, pour l'Égée devenue Hellespont, le témoignage d'un compilateur byzantin contredisant l'affirmation unanime de l'antiquité. Ainsi, pour Leucade devenant Ithaque, au mépris également d'une constante tradition historique et linguistique, le témoignage des paysages : photographiquement précis, mais moralement incertain, car la nature en Méditerranée, et surtout dans les Iles Ioniennes, ces sœurs adriatiques, reproduit si souvent d'identiques tableaux !

Sur un point essentiel, il est encore à craindre que les esprits impartiaux conservent des doutes. C'est la description d'Homère lui-même (IX, 21-28). Pour que Leucade soit Ithaque, il faut qu'elle soit « la dernière à l'Ouest » Or elle est la dernière vers le Nord. Faut-il se référer au témoignage des cartes tirées par les modernes de la Géographie de Ptolémée, d'où il résulterait que nous appelons N. ce qu'Homère appelait W. ? (il est vrai que la traditionnelle Ithaque n'est la dernière ni au Nord ni à l'Ouest !). Pour retrouver dans Leucade le profil d'Ithaque, doit-on se reporter au témoignage de Strabon, pour qui χθαμαλός peut signifier *proche du continent* ? (mais Homère caractérise du même mot l'Ile de Circé, « autour de laquelle la mer immense forme une couronne »). Le sens ordinaire paraît être *plat, à fleur de sol* (mais Homère y signale le mont Néritos).

L'argument principal est que dans l'Ithaque traditionnelle, à Thiaki, M. Dörpfeld lui-même, puis le savant hollandais Wolgraff ont fouillé, et *n'ont rien trouvé*. A Leucade au moins, M. Dörpfeld a trouvé beaucoup de choses, les unes préhistoriques, les autres mycéniennes, d'autres encore d'époques plus basses. Qu'est-ce qui, là dedans, est contemporain, non pas d'Homère, mais de la civilisation décrite par Homère combien de siècles après ? Cette question entraîne à sa suite celle de la véracité de documentation, et par conséquent celle de la composition et des remaniements du poème homérique. Tout se tient et se complique. Cependant, quand il s'agit de ressusciter la Troie de l'Iliade ou l'Ithaque de l'Odyssée, il est clair qu'à la base de tous les travaux doit se trouver un acte de foi dans Homère, et par conséquent un parfait respect du texte homérique. Tout ce qui l'amende est douteux, tout ce qui le contredit est faux. Cette maxime n'est pas l'énoncé d'une vérité, c'est l'affirmation d'un principe arbitraire, mais nécessaire si l'on veut aboutir.

Georges Seure.

Alberto Gitti, *Clistene di Sicione e le sue riforme*. Rome, in-4°, 1929, 89 p.

Cette *Étude sur l'histoire archaïque de Sicyone*, comme la dénomme l'auteur, a été lue le 20 mars 1927 à l'Académie des Lynx, qui en a ordonné l'impression dans ses *Mémoires* (Série VI, vol. II, fasc. VIII, p. 537-623).

L'idée centrale est que les théories courantes sur l'invasion dorienne

n'ont aucun fondement sérieux, ni historique, ni linguistique, ni artistique. Les prétendus Doriens, opposés aux Achéens, sont inventés par une série de légendes postérieures à Homère et créées, non par le peuple, mais par la noblesse, et spécialement par des familles régnantes désireuses de se rattacher à Héraklès. A Argos, les tyrans Téménides descendent d'Héraklès ; à Sicyone, qui n'a pas de roi, les Argiens introduisent un conquérant, Phalkès fils de Téménos. De ce mythique et irréel Phalkès datent les prétentions de la noblesse sicyonniene, solidaire et dépendante de l'hégémonie argienne. La tradition fut répandue par le moyen de la poésie cyclique, et toute l'organisation oligarchique, de peu postérieure à Homère, reposa sur la religion. Tribus et famille (φύλαι et γένη) sont avant tout des associations sacrées, car leurs chefs et leurs ancêtres ont une place parmi les divinités de la cité, où ils sont *éponymes*.

Les fastes sicyoniens, à nous transmis par Pausanias, et surtout par Apollodore d'Athènes, donnent une chronologie qui s'étend sur un millier d'années entre *Aigialeus*, premier roi, et l'arrivée des Héraklides : ils ont vraisemblablement pour base la poésie généalogique, et ils se rapportent à une constitution primitive de la cité dans laquelle, à côté de la classe noble, existait une population servile comme dans la plupart des cités dites *doriennes*. Le développement industriel de Sicyone, notamment le succès des bronziers qui l'ont rendue célèbre dans l'histoire de l'art, eut pour résultat d'amener de nombreux affranchissements, et de provoquer la création d'une classe plébéienne. Le *démos* ainsi constitué en regard de la noblesse terrienne, et en opposition avec elle, possède la liberté personnelle et les droits civils, mais pas de droits politiques. Au moment de l'établissement de la tyrannie, ce n'est pas, comme l'a cru Hérodote, la classe servile qui a pu aider les Orthagorides à poursuivre et outrager les citoyens ; le régime du knout (*mastigonomie*), attribué par Hérodote à Clisthène et à ses aïeux, ne s'est pas non plus exercé sur tous les citoyens indistinctement. La supposition d'une révolte d'esclaves à Sicyone et à Corinthe, vers l'époque archaïque, est un anachronisme qui s'explique par l'aversion inspirée par les souvenirs de la tyrannie ; on était prêt à ajouter foi à n'importe quelle monstruosité attribuée dans le passé à un régime détesté.

M. Gitti examine d'autre part la question de savoir s'il existait à Sicyone, depuis la plus haute antiquité, une quatrième tribu, les *Aigialeis*, en outre des trois tribus doriennes : cette tribu contenant, comme à Argos, comme en Crète, les restes de la population indigène prédorienne. Mais les exemples cités pour comparaison sont eux-mêmes douteux. — En outre l'hypothèse que les tribus doriennes, strictement fermées, auraient été divisées en *phratries* et les *phratries* en *familles* (γένη), suggère par là même qu'elles auraient été exclusivement des associations de familles nobles, et cette idée est douteuse aussi. L'histoire de l'Attique, mieux connue, ne confirme pas ce point de vue : il n'y a pas de différence réelle entre les tribus patriciennes, qui seraient personnelles, et les tribus démocratiques, qui seraient territoriales.

L'ascension économique de la plèbe eut pour conséquence l'appauvrissement des paysans, l'enrichissement des industriels, l'amoindrissement de la puissance nobiliaire. La lutte entre le peuple et l'État aboutit à l'établissement de la tyrannie d'Orthagoras et de ses enfants, sur laquelle nous avons une nouvelle source d'information dans le *Pap. Oxyr.* XI, 1365. Orthagoras, dont une légende peu croyable faisait le fils d'un cuisinier, paraît avoir été *polémarque* et vraisemblablement noble d'origine. La

généalogie des Orthagorides demeure obscure, leur chronologie aussi. Orthagoras et Myron I auraient régné chacun 30 ans, Myron II 7 ans, Clisthène 31 ans. Ce qui donne au total 98 ans : dont l'oracle delphique aurait fait, en chiffres ronds, la période de cent ans de tyrannie dont il menaça les Sicyoniens.

Le début du règne de Clisthène doit être placé aux environs de 600 avant J-C. Son nom est attaché à une réforme dont le premier acte consista à modifier la mythologie sicyonienne en remplaçant la théologie tendancieuse d'Argos par une théologie nouvelle. Le culte de Dionysos fut substitué à celui d'Héraklès et des héros locaux comme Adrastée. D'autre part, sa réforme des tribus ne dut pas consister uniquement à changer les noms des trois tribus doriennes afin de les dénommer (ironiquement ?) d'après le *sanglier*, l'*âne*, et le *porc* [serait-ce des titres de *thiases*, dérivés du nom de leur *totem* ?]. Il fonda, ou modifia une quatrième tribu (ancienne *Aigialeis* ?] : celle des *Chefs* (ἀρχέλαοι). Il n'est pas téméraire de penser que c'était celle à qui il appartenait.

Georges Seure.

Iorgemar Düring, *Die Harmonienlehre des Klaudios Ptolemaios (herausgegeben von)* CIV + 147 p. in-4°, Gœteborg, 1930.

Le traité de Ptolémée sur l'Harmonie, — si l'on ne tient pas compte de la médiocre traduction latine de *Gogavinus* (Venise, 1562), — a été publié pour la première fois par *J. Wallis* (Oxford, 1682, 2e édition en 1699), dans une édition qui, pour l'époque, est d'une méthode remarquable; c'est une des premières qui aient donné pour accompagnement au texte un appareil critique. Elle contient aussi une dissertation instructive, intitulée : *Appendix de Veterum Harmonica ad hodiernam comparata.* Elle semble être restée la seule. M. Düring n'a pas retrouvé trace d'une édition de *J. Meursius* dont parle Westphal, pas plus que d'une édition d'Érasme, mentionnée par Papadopoulos, ni d'une traduction en anglais que signale Schweiger. L'édition de M. Düring, qui sera la bienvenue, repose sur le classement et la collation de tous les manuscrits connus, sauf d'un manuscrit de Saragosse, qu'a enregistré *A. Martin*, dans ses *Notices*, mais qui n'a pas pu être retrouvé. M. Düring, dans la *Préface*, en compte (y compris ce dernier) 84; cette abondance est, il est vrai, en grande partie purement apparente, un grand nombre de ceux qu'il a fait entrer dans la liste ne datant que du XVIe ou du XVIIe siècles. Tous remontent, selon lui, à un archétype unique, qui était incomplet (il y manquait II, 14, III, 14 en partie ; et III, 15-16 entièrement), et probablement écrit en majuscules sans séparation de mots. Il les a classés en 3 familles : M, qui donne le texte le plus pur ; F, récension byzantine assez ancienne ; G, récension de Nicéphore Grégoras, à laquelle il faut rattacher le texte d'un élève de Grégoras, Argyros (A). Un *stemma codicum* très complet est donné p. LXIX. M. D. a étudié avec soin, dans une introduction, l'histoire du texte et la question des lacunes. Il nous fait espérer qu'il complétera plus tard ce travail très méritoire par un commentaire à la fois critique et explicatif, ainsi que par la publication du commentaire de Porphyre.

A. Puech.

Verueeus Kappler, *De memoria alterius libri Maccabæorum*. Thèse de Gœttingen, due à un élève de Pohlenz, Rahlfs et Reitzenstein, collaborateur de Rahlfs pour la nouvelle édition des Septante. M. K. fait honneur à ses maîtres et paraît capable de mener à bien la tâche dont il a été chargé. Son étude est très méthodique et très précise.

Il commence par un examen des versions : versions latines, à propos desquelles il apporte quelques réserves aux hypothèses de dom de Bruyne, qui lui a obligeamment communiqué ses matériaux ; version syriaque, qui est plutôt une paraphrase. Il passe ensuite en revue 36 manuscrits grecs ; élimine ceux qui se révèlent comme dérivés ou délimite leur utilité possible, quand les originaux dont ils dérivent sont lacuneux ou en mauvais état. Il classe ceux qu'il conserve en une famille q, une famille l^1 une troisième famille représentée par l'*Alexandrinus*, et un dernier groupe qui donne un texte contaminé. Dans les recherches qui suivent, son objet est de distinguer du texte commun la récension de Lucien. Il arrive aux conclusions suivantes : l'*Alexandrinus* est indemne de toute influence venue de Lucien. Le groupe q représente une récension particulière, mais étrangère aussi à celle de Lucien, qui est peut-être à peu près de l'époque de Jérôme. Le groupe l^1 permet de retrouver le texte de Lucien ; tous les manuscrits qui en font partie proviennent d'un même archétype ; ils se divisent en deux groupes, dont le premier (L) l'a transcrit plus fidèlement que l'autre (l) ; les représentants de l ne donnent en effet que le texte commun, corrigé d'après Lucien ; mais, même quand ils sont seuls à différer du texte commun, ils permettent de retrouver quelques traces de la recension de Lucien. Revenant aux données de la version syriaque, M. K. conclut (p. 54) : que la recension de l'Ancien Testament établie à Antioche par prêtre Lucien, a bientôt supplanté tous les autres textes en Syrie et en Asie Mineure, comme l'a affirmé Jérôme ; au temps où elle dominait ainsi dans l'Orient, le texte l a été constitué, d'après le texte commun revu selon Lucien. La date de l'archétype des manuscrits de la famille L reste indéterminée. La version syriaque peut être de la même époque ; mais M. K. se réserve de l'examiner plus minutieusement quand il sera plus avancé dans l'étude de la langue syriaque. Pour l'établissement futur du texte de *II. Macc*, dans l'édition de Rahlfs M. K. estime que la forme originale peut se retrouver aussi bien en A, que dans q, ou l^1 ; que, de même, les trois familles peuvent être altérées ; ce qui ne rendra pas des plus aisées une tâche à laquelle d'ailleurs il paraît être aussi bien préparé que possible.

A. Puech

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Ad. Lods, *Israël, des origines au milieu du VIIIe siècle* (Bibl. de synthèse historique, l'Évolution de l'Humanité, t. XXVII), xvi-595 pp. in-8° et 12 pl. Paris, La Renaissance du Livre, 1930. Pr. 40 fr.

C. M. Bowra, *Tradition and design in the Iliad*, xiii-278 pp. in-8° ; Oxford;, Clarendon Press, 1930. Pr. 12 sh. 6.

Alois Rzach, *Charisteria A. Rzach z. achtzigst. Geburtst. dargebr.* 186 pp. in-4° ; Reichenberg 1930, Verl. v. Gebr. Stiepel. Pr. 9 M.

S. A. Cook, F. E. Adcock, P. M. Charlesworth, *The Cambridge ancient history*, Vol. VIII, Rome and the Mediterranean 218-133 b. C., xxv-840 pp. gr. in-8°, + cartes et planches. Cambridge, University Press, 1930. Pr. 35 sh.

C. T. Seltman, *The Cambridge ancient history*, Third vol. of Plates ; xvii-198 pp. in-8°. Cambridge, University Press, 1930. Pr. 12 sh. 6.

Frazer James George, *The Growth of Plato's ideal theory* ; viii + 114 pp. in-8° ; London, Macmillan a. C°, 1930. Pr. 7 sh 6.

H. E. Meier et L. S. de Pogey-Castries, *Histoire de l'Amour grec dans l'antiquité* ; 326 pp. in-16° ; Paris, éd. Stendahl et Cie, 1930. Pr. 30 fr.

P. Vergili Maronis, *Opera rec. R. Sabbadini* (Scriptores Graeci et Latini publico sumptu editi), Vol. I Bucolica et Georgica xi-198 pp. ; Vol. II Aeneis iv-470 pp. in-8° ; Romae, Typis Regiae Officinae Polygraphicae, 1930.

R. S. Conway, *Vergil's creative art* ; 24 pp. in-8°. From the proceedings of British Acad., Vol. XVII ; London, Humphrey Milford, Amen House, 1931. Pr. 1 sh. 6.

Constantin I. Balmus, *Étude sur le style de St Augustin ;* 327 pp. in-8°, Paris, Les Belles Lettres, 1930, Pr. 35 fr.

H. J. Rose, M. A. *Modern methods in classical mythology* ; 50 pp. in-8° ; W. C. Henderson et Son, Ltd., Univ. Press, St Andrews. 1930. Pr. 2 sh. 6.

P. Franciscus Kleine-Piening, *Quo tempore Isocratis orationes quae* ΠΕΡΙ ΕΙΡΗΝΗΣ et ΑΡΕΟΠΑΓΙΤΙΚΟΣ *inscribuntur compositae sint* ; 74 pp. in-8°. Paderborn, Ferd. Schoeningh, 1930.

Symbolae Osloenses Fasc. ix. 114 pp. in-8° ; Osloae, in aedibus Some et sociorum, 1930.

Serta Leodiensia, *Mélanges de philologie classique publiés à l'occasion du centenaire de l'indépendance de la Belgique* (Bibl. de la Fac. de philos. et lettres de l'Univ. de Liège, fasc. XLIV), 328 pp. in-8° ; Liège, Vaillant-Carmanne, et Paris, Ed. Champion, 1930. Pr. 80 fr.

Homère, *Iliade*, trad. fr. par V. Magnien ; 644 pp. in-8° + 2 cartes ; Paris, Payot, 1930. Pr. 40 fr.

Eud. Derenne, *Les procès d'impiété intentés aux philosophes à Athènes*, au ve et au ive s. av. J.-C. ; 272 pp. in-8° ; Liège, Vaillant Carmanne, et Paris, Ed. Champion, 1930. Pr. 50 fr.

Otto Hornickel, *Ehren- und Rangprädikate in d. Papyrusurkunden*, x-39 pp. in-8°, Giessen, 1930, et R. Noske, Borna-Leipzig.

Papiri greci e latini, Vol. IX, fasc. II, nos 1062-1096 (Pubbl. della Società Italiana par la ricerca dei Papiri greci e latini in Egitto) ; in-4°, pp. 197-214 + 3 planches. Firenze, Anonima Libraria Italiana. Pr. 100 L.

Oratorum Romanorum Fragmenta, vol. I, II, III, coll., recens., prolegomenis illustr. H. Malcovati ; viii-249 ; 219 et 214 pp. in-8°. Turin, Paravia, 1930. Pr. 20, 17, et 17 L.

Ernst Kieckers, *Historiche Lateinische Grammatik*, I Lautlehre ; xxiv-167 pp. in-8°, Munich, Max Hueber, 1930. Pr. 3 M. 90.

C. Schneider, *Juvenal und Seneca* ; 91 pp. in-8° Würzburg ; Werkbund-Druckerei, 1930.

Dankfrid Schenk, *Flavius Vegetius Renatus, Die Quellen der Epitoma Rei Militaris* (Klio, XXIIe Beiheft, N. F. IX B.) ; viii-88 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich, 1930. Pr. 6 M.

Mitteilungen des Vereines Klassischer Philologen in Wien, VII. Iahrgang ; 76 pp. in-8° ; Wien I., Universität, 1930.

Bibliothek Warburg, Vorträge 1928-1629, *Ueber die Vorstellungen von der Himmelsreise der Seele* ; ix-284 pp. in-8° + 44 pl. ; Leipzig, Teubner, 1930. Pr. 20 M.

Homeri, *Ilias ed. Thomas W. Allen* ; t. I Prolegomena, viii-278 pp. + 1 planche ; t. II, l. I-XII, t. III, l. XIII-XXIV, XIV-356 et XIII-390 pp. in-8° ; Oxford, Clarendon Press, 1931. Pr. 63 sh.

W. Judeich, *Topographie von Athen* ; 2e éd., xii-473 pp. in-8° + 24 planches hors texte et 4 plans (Hdb. der Altertumswissenschaft begr. v. Iwan Müller, neu hrsg. v. W. Otto, IIIe Abt., 2r T., 2r B) ; Munich, C.H. Beck, 1930. Pr. br. 33 M., relié 38 M.

Willy Theiler, *Die Vorbereitung des Neuplatonismus* (Problemata, Forsch. z. Klass. Philologie, H. 1) ; viii-166 pp. in-8° ; Berlin, Weidmann, 1930. Pr. 10 M.

Q. Horatius Flaccus, *Oden u. Epoden*, erkl. v. A. Kiessling ; 7e Aufl. bes. v. R. Heinze ; viii-568 pp. in-8° ; Berlin, Weidmann, 1930. Pr. 12 M.

F. G. Gordon, *Through Basque to Minoan* ; 83 pp. in-8°. Oxford, University Press, et Londres, Humphrey Milford, 1931. Pr. 10 sh. 6.

Schumacher, *Festschrift hrsg. v. d. Direktion d. römisch-germanischen Zentralmuseums in Mainz* ; 370 pp. in-4° + 48 pl. ; Mainz, 1930, in Kommission bei L. Wilckens, Mainz. Pr. 45 mk.

Svend Ranulf, *Gudernes Misundelse og Strafferettens Oprindelse i Athen* (D. Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. Hist.-filol. Meddelelser xviii, 1. 243 pp. in-8° ; København, Bianco Lunos Bogtrykkeri a/s, 1930. Pr. Kr. 7.40.

Eckhard Leitze, *Moira u. Gottheit im alten griechischen Epos* ; 82 pp. in-8° ; Göttingen, 1930, et R. Noske, Borna-Leipzig.

Pindari, *Carmina cum fragmentis sel.*, tert. edd. Otto Schroeder : xii-376 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1930. Pr. br. 5 M. 80, rel. 7 M.

Walther Kolbe, *Thukydides im Lichte der Urkunden* ; iv-104 pp. in-8° ; Stuttgart, W. Kohlhammer, 1930. Pr. 7 M. 50.

Ludwig Edelstein, ΠΕΡΙ ΑΕΡΩΝ *u. die Sammlung der Hippokratischen Schriften* (Problemata... hrsg. v. P. Friedländer, G. Jachmann, F. Jacoby) ; vi-188 pp. in-8° ; Berlin, Weidmann, 1931.

WERNER PEEK, *Der Isishymnus von Andros u. verwandte Texte*; VI-159 pp in-8°. Berlin, Weidmann, 1931, pr. 9 M.

P. AMANDUS BIELMEIER O S B, *Die neuplatonische Phaidrosinterpretation*, ihr Werdegang u. ihre Eigenart (Rhetorische Studien, 16. H.) ; 96 pp. in-8; Paderborn, F. Schöningh, 1930. Pr. 6 M.

J. SPREY, *Literarische Stücke u. Verwandtes* (Papyri Iandanæ, f. V.), pp. 165-214 + 2 pl. ; Leipzig, Teubner 1931. Pr. 5 M.

V. TERZAGHI, *Orazio* (Profili N° 112) ; 88 pp. in-16° ; Rome, A. F. Formiggini, 1930.

FR. BUECHELER, *Kleine Schriften*, 3r B., VI-439 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1930. Pr. br. 18 M., rel. 20 M.

W. E. GWATKIN JR, *Cappadocia as a roman procuratioral province* (The Univ. of Missouri Studies, vol. V, oct. 1, 1930 ; N. 4) ; 66 pp. in-4° ; The Univ. of Missouri, Columbia.

D. M. ROBINSON, C. HARCUM, J. H. ILIFF, *A catalog of the greek vases in the Royal Ontario Museum of Archaeology Toronto*; vol. I, 288 pp. in-8° ; vol. II, 108 planches ; The University of Toronto, Press, 1930. Pr. 10 $ le volume.

A. JARDÉ, *Athènes ancienne* ; 44 pp. in-8° + 12 pl. Paris, Les Belles Lettres, 1930. Pr. 12 fr.

J. MAROUZEAU, *L'année philologique*, Tome IV, 1929. XVIII-352 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1930. Pr. 65 fr.

EM. DELAGE, I° *La géographie dans les Argonautiques d'Apollonios de Rhodes* (Bibl. Univ. du Midi, f. XIX) ; 310 pp. in-8° ; pr. 40 fr. 2° *Bibliographie d'Apollonios de Rhodes*, 82 pp. in-8° ; Bordeaux, Feret et fils ; Paris, Klincksieck et de Boccard, 1930.

DAVID M. ROBINSON, *Excavations at Olynthus*, Part III : The coins found at Olynthus in 1928 ; XIV-129 pp. in-4° + XXVIII pl. ; Baltimore, The John Hopkins Press. Pr. 10 $.

CAMPBELL COWAN EDGAR, *Zenon papyri in the University of Michingan collection* ; XIV-211 pp. in-4° + 6 pl. ; Arn Arbor, Univ. of Michigan Press, 1931.

CATHERINE SAUNDERS, *Vergil's primitive Italy* ; VIII-226 pp. in-8° ; New-York, Oxford Univ. Press, a. London, Humphrey Milford, 1930. Pr. 3 $.

J. W. MACKAIL, *Virgil*, 22 pp. in-8° (Proc. of the British Academy, vol. XVII). Londres, Humphrey Milford, 1930 ; pr. 1 sh.

Dr LEONARDO OLSCHKI, *Die romanischen Literaturen des Mittelalters* (Hdb. d. Literaturwissenschaft), 259 pp. in-4°, avec 187 illustrations et 7 planches. Wildpark-Postdam, Akademische Verlagsgesellsch., Athenaion, M. B. H. Pr. 26 M. 40.

PINTEIRO DOMINGUES, *Variação do genero dos nomes* (Extr. de la Rev. de Cultura, N°s 48 et 49, Rio de Janeiro), 72 pp. in-8°.

LEWIS RICHARD FARNELL, *The works of Pindar*, I° transl. in rythmical prose, with literary comments ; XII-383 pp. in-8° + 6 pl. London, Macmillan and C°, 1930. Pr. 18 sh.

Dr WILH. SCHNEIDEWIN, *Platons zweiter Hippiasdialog. Gehalt, Beurteilung ;* 36 pp. in-8° ; Paderborn, Ferd. Schöningh, 1931. Pr. 1 M. 50.

JOSEF MARTIN, *Symposion, Die Geschichte einer literarischen Form* (Stud. z. Gesch. u. Kultur des Altertums XVII B. 1/2 H.) ; VIII-320 pp. in-8° ; Paderborn, Schöningh, 1931.

ADOLF WEIZSAECKER, *Untersuchungen uber Plutarchs biographische Technik* (Problemata, II. 2) ; 122 pp. in-8° ; Berlin, Weidmann, 1931. Pr. 8 M.

B. C. J. TIMMER *Megasthenes en de indische Maatschappij* ; 323 pp. in-8° + 1 pl. ; Amsterdam, H. J. Paris, 1930. Pr. 31 fr. 50.

Allan Chester Johnson and Henry Bartlett von Hœsen, *Papyri in the Princeton University Collections* (The John Hopkins Univ. St. in Archaeology, N° X); xxiii-146 pp. in-8°. Baltimore, The Johns Hopkins Press. 1931. Pr. 7 $ 50.

Eduard Fraenkel, *Gedanken z. einer deutschen Vergilfeier*; 47 pp. in-8°; Berlin, Weidmann, 1930. Pr. 1 M. 50.

Franz Blatt, *Die latein. Bearbeitungen der Acta Andreae et Matthiae apud anthropophagos* ; xii-197 pp. in-8° ; Giessen, Töpelmann, 1930. Pr. 17 M.

G. Corradi, *Un nuovo documento Augusteo* (Extr. de Il mondo classico, janv.-févr. 1930, pp. 3-12).

David M. Robinson, *Excavations at Olynthus*, Part IV, The terra-cottas of Olynthus; 105 pp. et 62 planches in-4°; Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1930. Prix 10 $.

Wilhelm Weinberger, *Wegweiser durch d. Sammlungen altphilologischen Handschr.* (Akad. d. Wiss. i. Wien, Philol. Hist. Kl. Stzb., 209 Bd., 4 Abt.) ; 136 pp. in-8° ; Vienne, Holder-Pichler-Tempsky, 1930.

Mnemosyne, *Noua Series*, vol. LVIII, p. iv ; pp. 339-441. Leyde, Brill, 1930.

Revista de Philologia e de Historia, Tomo I, fasc. 1, 1931, Rio de Janeiro, Livraria J. Leite.

Natale Vianello, *La sesta satira di Giovenale*, note esegetiche e critiche ; (Historia, Ottobre-Dicembre 1930-ix; A. iv, N. 4, pp. 748-775). Tip. Popolo d'Italia.

Werner Jaeger, *Das Problem des Klassischen u. die Antike*, viii-128 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner 1931. Pr. br. 5 M. 60 ; rel. 6 M. 80.

Franz Leifer, *Studien zum antiken Aemterwesen* : I *zur Vorgeschichte der römischen Führeramts* (*Grundlagen*); xviii-328 pp. Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1931. Pr. br. 21 M. 50 ; rel. 24 M.

Kurt Sauer, *Untersuchungen zur Darstellung des Todes in der griechisch-römischen Geschichtsschreibung* ; 77 pp. in-8° ; Frankfurt a. Main, Buchdruckerei Voigt und Gleiber, 1930.

Le Gérant : C. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXI.

NOTES SUR TITE LIVE

II. Le *caduceator* envoyé par Philippe V à T. Quinctius Flamininus en 197 (33, 11, 3-4).

Dans le chap. 11 de son l. 33, à partir du § 2, Tite Live commence à raconter les événements qui firent suite à la retraite de Philippe en Macédoine, après la bataille de Kynosképhalai :

33, 11, 2 *Quinctius captivis praedaque venumdatis, partim militi concessis Larisam est profectus, hauddum satis gnarus, quam regionem petisset rex quidve pararet.* 3 *caduceator eo regius venit, specie ut indutiae essent, donec tollerentur ad sepulturam, qui in acie cecidissent, re vera ad petendam veniam legatis mittendis. utrumque ab Romano impetratum.* 4 *adiecta etiam illa vox, bono animo esse regem ut iuberet, quae maxime Aetolos offendit iam tumentes querentesque mutatum victoria imperatorem ;* 5 *ante pugnam omnia magna parvaque communicare cum sociis solitum ; nunc omnium expertes consiliorum esse,* 6 *suo ipsum arbitrio cuncta agere, cum Philippo iam gratiae privatae locum quaerere, ut dura atque aspera belli Aetoli exhauserint, pacis gratiam et fructum Romanus in se vertat.* 7 *et haud dubie decesserat iis aliquantum honoris ; sed cur neglegerentur, ignorabant. donis regis inminere credebant invicti ab ea cupiditate animi virum ;* 8 *sed et suscensebat non inmerito Aetolis ob insatiabilem aviditatem praedae et arrogantiam eorum, victoriae gloriam in se rapientium,* 9 *quae vanitate sua omnium aures offendebat, et Philippo sublato, fractis opibus Macedonici regni Aetolos habendos Graeciae dominos cernebat.* 10 *ob eas causas multa sedulo, ut viliores levioresque apud omnes essent et viderentur, faciebat.*

Qu'en écrivant ce morceau, T. Live ait eu Polybe pour modèle, c'est ce qu'on ne saurait mettre en doute et de quoi tout le monde tombe d'accord [1]. La partie des *Histoires* qu'il avait sous les

1. Nissen, *Krit. Untersuch.* 141 ; Niese, *Geschichte der griech. und maked. Staaten*, II, 644, notes ; De Sanctis, *Stor. dei Romani*, IV, 1, 92, note 172.

yeux se trouve au l. XVIII, chap. 33, 8 — 34, 8 (Büttner-Wobst) [1] :

XVIII, 33, 8 Τίτος δὲ μετὰ τὴν μάχην ποιησάμενος τὴν καθήκουσαν πρόνοιαν περί τε τῶν αἰχμαλώτων καὶ τῶν ἄλλων λαφύρων ἦει πρὸς Λάρισαν. — (Lacune d'une longueur indéterminée) — 34, 1 καθόλου τῇ περὶ τὰ λάφυρα πλεονεξίᾳ τῶν Αἰτωλῶν [2] *** εἶτ' [3] οὐκ ἐβούλετο Φίλιππον ἐκβαλὼν ἐκ τῆς ἀρχῆς Αἰτωλοὺς καταλιπεῖν δεσπότας τῶν Ἑλλήνων. 2 δυσχερῶς δ' ἔφερε καὶ τὴν ἀλαζονείαν αὐτῶν, θεωρῶν ἀντεπιγραφομένους ἐπὶ τὸ νίκημα καὶ πληροῦντας τὴν Ἑλλάδα τῆς αὑτῶν ἀνδραγαθίας. 3 διὸ καὶ κατά τε τὰς ἐντεύξεις ἀγερωχότερον αὐτοῖς ἀπήντα καὶ περὶ τῶν κοινῶν ἀπεσιώπα, τὰ δὲ προκείμενα συνετέλει καὶ δι' αὑτοῦ καὶ διὰ τῶν ἰδίων φίλων. 4 τοιαύτης δ' οὔσης δυσχρηστίας ἐν ἀμφοτέροις, ἦκον πρεσβευταὶ μετά τινας ἡμέρας παρὰ τοῦ Φιλίππου Δημοσθένης καὶ Κυκλιάδας καὶ Λιμναῖος. 5 πρὸς οὓς κοινολογηθεὶς ὁ Τίτος ἐπὶ πλεῖον μετὰ τῶν χιλιάρχων πεντεκαιδεχημέρους ἀνοχὰς ἐποιήσατο παραχρῆμα, συνετάξατο δὲ καὶ συμπορεύεσθαι τῷ Φιλίππῳ κοινολογησόμενος ὑπὲρ τῶν καθεστώτων ἐν ταύταις. 6 γενομένης δὲ ταύτης τῆς ἐντεύξεως φιλανθρώπου, διπλασίως ἐξεκάετο τὰ τῆς ὑποψίας κατὰ τοῦ Τίτου· 7 ἤδη γὰρ κατὰ τὴν Ἑλλάδα τῆς δωροδοκίας ἐπιπολαζούσης καὶ τοῦ μηδένα μηδὲν δωρεὰν πράττειν, καὶ τοῦ χαρακτῆρος τούτου νομιστευομένου παρὰ τοῖς Αἰτωλοῖς, οὐκ ἐδύναντο πιστεύειν διότι χωρὶς δώρων ἡ τηλικαύτη μεταβολὴ γέγονε τοῦ Τίτου πρὸς τὸν Φίλιππον, 8 οὐκ εἰδότες τὰ Ῥωμαίων ἔθη καὶ νόμιμα περὶ τοῦτο τὸ μέρος, ἀλλ' ἐξ αὐτῶν τεκμαιρόμενοι καὶ συλλογιζόμενοι διότι μὲν Φίλιππον εἰκὸς ἦν προτείνειν πλῆθος χρημάτων διὰ τὸν καιρόν, τὸν δὲ Τίτον μὴ δύνασθαι τούτοις ἀντοφθαλμεῖν.

Il vaut la peine de comparer de près le récit de T. Live à celui de Polybe ; cette comparaison est intéressante à plus d'un titre.

*
* *

La plus rapide lecture fait voir que T. Live a reproduit son original sans souci d'exactitude — encore que, comme nous l'allons établir, on lui ait imputé sur un point capital une infidélité imaginaire. Entre son texte et le texte de Polybe les différences sont multiples, — au reste, d'importance inégale. Il

---

1. Cf., à partir de 34, 1 : *Exc. histor. iussu Imp. Constant. Porphyrogen. confecta*, I ; *Exc. de legationibus*, II, p. 229 (De Boor).

2. C. De Boor, se fondant sur les mss. des *Exc. de legat.*, n'admet pas de lacune entre Αἰτωλῶν et εἶτ' οὐκ. La lacune me paraît probable comme à Büttner-Wobst.

3. J'écris εἶτ' avec De Boor.

en est deux, très notables, qu'on remarque au premier coup d'œil ; ce sont les suivantes [1] :

1° *Différence* (au moins apparente) *en plus*. — T. Live est seul à mentionner l'envoi fait par Philippe à T. Quinctius, alors à Larisa, d'un *caduceator*, c'est-à-dire d'un héraut (κῆρυξ), et l'accueil bienveillant que ce parlementaire reçut du proconsul. Dans le texte de Polybe, tel que nous le possédons, on ne trouve rien qui corresponde au passage de T. Live que voici (11, 3-4) : *caduceator eo* (Larisam) *regius venit, specie ut indutiae essent, donec tollerentur ad sepulturam, qui in acie cecidissent, re vera ad petendam veniam legatis mittendis. utrumque ab Romano impetratum. adiecta etiam illa vox, bono animo esse regem ut iuberet* cet.

2° *Différence en moins*. — T. Live ne raconte pas l'entrevue de T. Quinctius avec les trois ambassadeurs de Philippe qui l'étaient allés trouver à son camp, à Larisa. Il lui suffit, comme nous l'indiquerons dans un moment, d'y faire brièvement allusion. C'est en vain qu'on chercherait chez lui la traduction de ces lignes de Polybe (34, 4-6) : — ἦκον πρεσβευταὶ μετά τινας ἡμέρας παρὰ τοῦ Φιλίππου Δημοσθένης καὶ Κυκλιάδας καὶ Λιμναῖος. πρὸς οὓς κοινολογηθεὶς ὁ Τίτος ἐπὶ πλεῖον μετὰ τῶν χιλιάρχων πεντεκαιδεχημέρους ἀνοχὰς ἐποιήσατο παραχρῆμα, συνετάξατο δὲ καὶ συμπορεύεσθαι τῷ Φιλίππῳ κοινολογησόμενος ὑπὲρ τῶν καθεστώτων ἐν ταύταις. γενομένης δὲ ταύτης τῆς ἐντεύξεως φιλανθρώπου, διπλασίως ἐξεκάετο τὰ τῆς ὑποψίας κατὰ τοῦ Τίτου.

A la vérité, si l'on en croyait Niese, les deux différences, l'une « en plus » et l'autre « en moins », que je relève ici ne seraient qu'illusion. Niese ne les a point aperçues ; il fait cette observation singulière [2] : « *Nach Livius ist der Vorwand der Gesandtschaft* [3] *ein Waffenstillstand zur Bestattung der Gefallenen*. Dies findet sich bei Polybios nicht [4], sondern scheint von Livius hinzugesetzt.

---

1. Cf. les observations sommaires de Witte, *Rhein. Mus.* LXV, 1910, 296-297.
2. Niese, *Geschichte...*, II, 644, note 3.
3. L'emploi fait ici par Niese du mot *Gesandtschaft* montre bien que, pour lui, la démarche du *caduceator* ne fait qu'un avec l'ambassade dont parle Polybe (34, 4).
4. Cette remarque est caractéristique. En réalité, ce qui « manque chez Polybe », c'est tout ce qui est relatif à la mission du héraut, et non point seulement la mention de la trêve pour l'ensevelissement des morts. Si Niese ne relève dans le texte de Polybe que l'absence de cette particularité, c'est que, par la plus étrange méprise, il croit retrouver chez T. Live (11, 3-4) l'essentiel du récit qu'a fait Polybe de l'ambassade adressée par Philippe à T. Quinctius. Pour le même motif, il s'abstient de faire place dans sa propre narration à ce que dit T. Live de l'envoi du *caduceator* : il est tout naturel, en effet, qu'il repousse

Philippos hat die Toten bei Kynoskephalä nicht bestattet. » — Bien que ces lignes manquent quelque peu de clarté, elles ne sont susceptibles, je crois, que d'une interprétation. Selon Niese, la mission attribuée chez T. Live au *caduceator* anonyme — mission dont le prétexte lui semble inventé à plaisir — y remplacerait celle qu'accomplissent chez Polybe (34, 4-5) les ambassadeurs macédoniens Démosthénès, Kykliadas et Limnaios. D'où il suivrait (Niese s'en est-il rendu compte ?) que T. Live aurait pris avec son modèle d'extraordinaires libertés ; il se serait octroyé licence de refaire à sa guise le récit de Polybe au point de le rendre méconnaissable : car, à coup sûr, entre ce que rapporte Polybe de la présence à Larisa des trois πρεσβευταί et ce qu'il rapporte lui-même de celle du *caduceator*, on ne peut, quoi que se soit figuré Niese, saisir aucun trait réel de ressemblance [1].

Mais, précisément, ceci condamne l'hypothèse de Niese, laquelle a pour condition première la similitude, au moins générale, des deux récits. Et voici qui achève de la ruiner. Il est évident, dès qu'on prend soin de le lire de près, que T. Live distingue très bien les deux missions, celle du héraut et celle des ambassadeurs. Effectivement, il indique en termes formels que la première n'a eu pour objet véritable que de préparer la seconde : (11, 3) *caduceator... regius venit, specie ut indutiae essent, re vera ad petendam veniam legatis mittendis.* Et de même, quand, plus loin (12, 1), il écrit (d'après Polybe [2]) : *indutiae quindecim dierum datae hosti erant et cum ipso rege constitutum conloquium*, il est clair que par ces mots il entend instruire son lecteur des conséquences, non de la démarche du *caduceator*, mais de la conférence de T. Quinctius avec les *legati* auxquels ce héraut avait frayé la voie [3]. Il va sans dire, en effet,

---

comme négligeable ce qui, à son avis, n'est qu'une reproduction infidèle de Pol. 34, 4.

Comme je l'ai constaté après coup, l'erreur de Niese ne lui est point particulière ; d'autres, avant lui, y étaient tombés. On lit dans l'édition de T. Live par Lemaire (t. VI [1824], p. 266, note 2) : « *caduceator — venit :* tres legati, Demosthenes Cycliades et Limnaeus apud Polyb. XVIII, 17 [34, 4]. » Pareillement, Nisard, dans sa traduction de T. Live (t. II, p. 805), joint au même passage la note suivante : « Suivant Polybe, ce ne fut pas un seul, mais bien trois députés que Philippe envoya : il les nomme Démosthènes, Cycliades et Lymnæus (*sic*). »

1. Il suffit, pour être convaincu, de comparer un instant Liv. 11, 3-4 et Pol. 34, 4-5 (voir ci-dessus, p. 193-194). Je crois pouvoir me dispenser d'in liquer les différences.

2. Pol. 34,5 : πεντεκαιδεχημέρους ἀνοχὰς ἐποιήσατο (Titus) παραχρῆμα, συνετάξατο δὲ καὶ συμπορεύεσθαι τῷ Φιλίππῳ κτλ.

3. Ceci a été très bien vu par Weissenborn-H. J. Müller, *ad* Liv. 12, 1. [Cf. déjà Drakenborch, dans son édition in-4° de T. Live, t. IV, 694, *ad l.*]

qu'encore que les deux fois (11, 3 et 12, 1) il emploie le même terme d'*indutiae*, cet armistice de 15 jours, dont il parle en dernier lieu, ne saurait avoir rien de commun avec la trêve, d'une durée nécessairement bien moindre, demandée et obtenue par le héraut pour l'ensevelissement des soldats macédoniens tués à Kynosképhalai. Et, d'autre part, ce héraut n'ayant point eu mandat de solliciter pour son maître la faveur d'une rencontre avec le proconsul, ce qui est dit du *conloquium cum ipso rege constitutum* présuppose la mission des ambassadeurs de Philippe auprès de T. Quinctius : ce n'a pu être qu'à leur requête que Titus a consenti d'accorder cet entretien au roi. — Ainsi T. Live est innocent de l'absurde « substitution » que lui impute Niese. Il n'a point eu l'idée baroque (et l'on se demande comment elle lui serait venue) de transformer en un modeste parlementaire les trois personnages, certainement considérables, que Philippe avait chargés de défendre ses intérêts devant le général romain. Il a laissé de côté le récit que faisait Polybe de l'audience donnée par T. Quinctius à ces diplomates — se bornant à indiquer dans une courte phrase ce qui en était résulté —; mais ce récit, il ne l'a point remplacé, comme le supposait Niese, par un autre de son cru. En sorte qu'il est exact que, comparé au chap. 34 de Polybe, son chap. 11 présente une « différence en moins ».

Reste à savoir maintenant si, comme il semble d'abord et comme nous l'avons provisoirement supposé, le même chapitre présente aussi une « différence en plus ».

*
* *

La bizarre imagination de Niese une fois écartée, une alternative se pose, dont voici les termes : ou le passage *caduceator eo regius* cet. est une addition que T. Live a pris sur lui de faire à sa reproduction du texte de Polybe ; — ou, contrairement aux apparences et bien que nous ne trouvions pas chez Polybe l'équivalent dudit passage, c'est pourtant de lui que T. Live l'a tiré.

La première supposition pourrait à bon droit être qualifiée d'oiseuse. Car, d'abord (est-il besoin de le dire?), T. Live n'a rien d'un *fabulator* : il n'invente pas de faits apocryphes. Et si, quand il exploite Polybe, il lui arrive de le trahir de bien des manières, du moins n'est-ce pas en mêlant à ce qu'il lui emprunte des

renseignements de provenance différente et de douteux aloi [1]. La possibilité d'une « contamination » du texte « polybien » de son chap. 11, par l'intrusion d'un élément hétérogène d'origine annalistique, doit être exclue *a priori*.

Mais, au reste, y a-t-il quelque motif de tenir pour suspect ce que T. Live est seul à faire connaître et que j'appellerai, pour abréger, « l'épisode du héraut » ? De motif de cette sorte on va voir que l'examen critique n'en fait découvrir aucun.

Qu'un belligérant, désireux d'ouvrir des négociations en pleine période d'hostilités, commence, avant d'adresser ses représentants à l'ennemi, par s'assurer qu'ils ont chance d'en être accueillis, c'est, on en conviendra, chose toute naturelle et qui semble presque nécessaire. Nul ne s'étonnera donc de la conduite prêtée chez T. Live au roi de Macédoine. En expédiant à Larisa un héraut chargé de « sonder le gué », de s'informer si T. Quinctius était d'humeur à engager des pourparlers et disposé à recevoir une ambassade, Philippe a simplement agi de la manière prudente réclamée par les circonstances [2]. Aussi bien, ne manque-t-il pas, pour la même époque, d'exemples de cette façon de procéder. Ce que Philippe est dit avoir fait en 197, c'est ce que fera Nabis en 195 quand il jugera sa cause désespérée : (Liv. [Pol.] 34, 30, 3-4) *cedendum fortunae ratus* (Nabis) *caduceatorem primum in castra misit ad explorandum si paterentur* (Romani) *legatos ad se mitti. qua impetrata re Pythagoras ad imperatorem venit nullis cum aliis mandatis, quam ut tyranno colloqui cum imperatore liceret* ; — c'est ce que fera, en 189, Antiochos III vaincu à

---

1. Comme nul ne l'ignore (cf. Nissen, *Krit. Unters.* 34-35 et *passim* ; Klotz, *Hermes*, L, 1915, 521 suiv.), dans ses IVe et V^e^ décades, T. Live *ajoute* parfois à son adaptation de Polybe des « variantes annalistiques » ; mais il ne les y *mêle* pas, et ne néglige presque jamais de nommer les auteurs qui les lui ont fournies, à savoir Valerius Antias et Claudius Quadrigarius.

2. Voir là-dessus Täubler (*Imp. Romanum*, I, 41-42) qui traite la question *ex professo*. C'est à lui que sont empruntés (*ibid.* 42, note 2) les deux exemples cités dans mon texte ; il en ajoute un troisième, celui des mercenaires insurgés contre Carthage en 238 (Pol. I, 85, 3 : πέμψαντες οὖν κήρυκα καὶ λαβόντες συγχώρημα περὶ πρεσβείας κτλ.). En revanche, il passe sous silence le cas dont il s'agit ici, ce qui donne à croire qu'il partage les défiances injustifiées de Niese. Täubler fait d'ailleurs observer, avec trois exemples à l'appui (*ibid.* 42, note 1), que des ambassades peuvent être adressées immédiatement à l'ennemi sans envoi préalable d'un héraut ; c'est ce qu'il explique ainsi : « wenn die Gesandten ohne vorherige Anmeldung durch einen Herold in das feindliche Lager gehen, nehmen sie wohl immer die Embleme des Herolds mit und sind Gesandte und Herolde in einer Person. » L'explication est satisfaisante, et l'on doit admettre que l'envoi du héraut n'est point une formalité indispensable ; mais il se peut aussi que, n'y attachant que peu d'importance, les historiens aient parfois négligé d'en faire mention.

Magnésia : (Pol. XXI, 16, 1-3) — ἦκε (ad Scipionas) Μουσαῖος ἐπικηρυκευόμενος παρ' Ἀντιόχου. τῶν δὲ περὶ τὸν Πόπλιον (Scipiona) φιλανθρώπως προσδεξαμένων αὐτόν, ἔφη βούλεσθαι τὸν Ἀντίοχον ἐξαποσταλῆναι πρεσβευτὰς τοὺς διαλεχθησομένους ὑπὲρ τῶν ὅλων. διόπερ ἀσφάλειαν ἠξίου δοθῆναι τοῖς παραγινομένοις. τῶν δὲ συγχωρησάντων οὗτος μὲν ἐπανῆλθεν, μετὰ δέ τινας ἡμέρας ἦκον πρέσβεις παρὰ τοῦ βασιλέως Ἀντιόχου κτλ. — De ces rapprochements que conclure, sinon que la venue du héraut macédonien au camp du proconsul est de tout point conforme aux vraisemblances[1] ?

Niese[2] a toutefois soulevé une objection qui vaut qu'on s'y arrête un instant. Il lui a paru incroyable que Philippe ait fait demander à T. Quinctius *ut indutiae essent, donec tollerentur ad sepulturam, qui in acie cecidissent* (11, 3). En effet, les Macédoniens tombés à Kynosképhalai furent laissés par leur roi sans sépulture : en 192, Antiochos trouva leurs restes encore épars sur le sol, et c'est lui qui prescrivit alors à Philippe de Mégalépolis de les rassembler dans un tombeau commun[3]. Ce sont là des faits indiscutables. Mais est-on fondé à s'en prévaloir contre l'authenticité du récit de T. Live? Il ne pourrait, en tout cas, être question de rejeter qu'une partie de ce récit — la phrase concernant l'objet fictif assigné à la mission du héraut. Mais ceci même, on n'est point, à mon sens, autorisé à le faire. Quiconque a étudié l'histoire de Philippe sait jusqu'où ce personnage poussait volontiers le cynisme, et combien peu il lui coûtait de se contredire sitôt qu'était en jeu son intérêt ou son amour-propre. On s'explique très bien qu'afin d'entrer en rapports avec T. Quinctius, il se soit saisi du prétexte qui s'offrait naturellement à lui, au lendemain d'une déroute qui l'avait chassé du champ de bataille sans lui laisser le temps d'enterrer ses morts; on ne comprend pas moins bien, ce me semble, que, parvenu à ses fins, ayant obtenu du Romain l'autorisation de négocier, il ait négligé d'utiliser comme il l'avait annoncé la trêve qui lui était accordée, et se soit dispensé de rendre à ses soldats ces suprêmes devoirs qu'il avait d'abord feint de regarder comme une obliga-

1. Il n'y a point lieu, ce semble, de tenir compte de ce qui s'était passé à l'automne de 198, avant les conférences de Lokride (Liv. [Pol.] 32, 32, 5 : *mora cur non extemplo oppugnarentur* (Opuntii), *ea fuit, quod* caduceator ab rege venerat locum ac tempus petens conloquio) : en effet, dans cette circonstance, le héraut envoyé par Philippe n'avait pas pour mandat d'obtenir de T. Quinctius que celui-ci consentît à recevoir une ambassade.

2. Niese, *Geschichte...*, II, *ibid.*

3. Liv. (Pol.) 36, 8, 3-5 ; App. *Syr.* 16.

tion sacrée. Faire ensevelir solennellement, par la permission, à la vue et sous la surveillance de ses ennemis triomphants et presque intacts, les débris de son armée détruite — les débris de la phalange jusque là invaincue —, c'eût été pour Philippe confesser sa défaite avec le plus humiliant éclat. Il n'y a point à s'étonner que, même au risque de s'attirer la réprobation de ses sujets[1] (on sait à quel point il restait insensible aux considérations de cet ordre), cet homme d'un tempérament si altier ait décidé d'épargner cette souffrance à son orgueil.

Et quant à l'accueil si favorable que trouve le *caduceator* auprès de T. Quinctius, à l'empressement mis par celui-ci à satisfaire aux demandes de Philippe, au soin qu'il prend de lui faire parvenir par l'intermédiaire du héraut une parole de réconfort, il est sûr que tout ceci est en plein accord avec ce que nous apprend Polybe des dispositions pacifiques du proconsul au lendemain de Kynosképhalai. Non moins que Philippe, son vainqueur avait hâte de traiter. Des raisons variées l'y poussaient, les unes d'ordre politique, les autres d'intérêt privé, dont nous devons à Polybe le lucide exposé[2]. Et le fait est que, dès sa première et unique rencontre avec les mandataires du roi de Macédoine, il s'arrangea de façon qu'on aboutît, séance tenante, à une entente définitive[3].

Ainsi, dans ce que rapporte T. Live de la démarche du héraut, rien absolument n'apparaît qui puisse mettre en défiance la critique la plus ombrageuse. Mais, en revanche, entre ce récit de T. Live et le passage de Polybe où mention est faite de l'ambas-

---

1. Cf. Liv. 36, 8, 4 : *sive ab ipso, quaerente sibi commendationem ad Macedonum gentem et invidiam regi, quod insepultos milites reliquisset, monitus* (Antiochus)... ; App. *Syr.* 16 : δημοκοπῶν (Antiochus) ἐς Μακεδόνας, καὶ Φίλιππον αὐτοῖς διαβάλλων οὐ θάψαντα τοὺς ὑπὲρ αὐτοῦ πεσόντας.

2. Pol. XVIII, 39, 3-4 (Liv. 33, 13, 15 : où T. Live se garde d'indiquer la crainte qu'a Titus de se voir enlever son commandement en cas de prolongation de la guerre ; cf. Nissen, *Krit. Unters.* 30).

3. Qu'il y ait eu dès ce moment entente définitive sur les préliminaires de la paix, c'est ce qui ressort d'une double remarque. 1° T. Quinctius accorde à Philippe un armistice de 15 jours sans exiger de garanties : c'est donc qu'à la suite d'engagements irrévocables pris par les représentants du roi, il a l'assurance qu'un renouvellement des hostilités n'est point à craindre. — 2° A Tempé, sitôt qu'il rencontre T. Quinctius, avec qui jusque là il n'a eu aucun contact, Philippe fait la déclaration que voici (Pol. XVIII, 38, 2) : ἔφη γὰρ τὰ μὲν πρότερον (en Lokride, en 198) ὑπὸ Ῥωμαίων καὶ τῶν συμμάχων ἐπιταττόμενα πάντα συγχωρεῖν καὶ ποιήσειν, περὶ δὲ τῶν λοιπῶν διδόναι τῇ συγκλήτῳ τὴν ἐπιτροπήν. Comme on l'a justement observé (De Sanctis, *Stor. dei Rom.* IV, 1, 92), cette déclaration, qui répond si exactement aux désirs de T. Quinctius qu'on la pourrait croire dictée par lui, suppose un accord préalable du proconsul et du roi : or, cet accord n'a pu être que le résultat de la conférence de Larisa entre les ambassadeurs macédoniens et Titus.

sade de Démosthénès, Kykliadas et Limnaios, on constate une cohérence fort satisfaisante. D'un côté, T. Live montre le héraut sollicitant de T. Quinctius un sauf-conduit[1] pour des *legati* que Philippe a dessein d'envoyer à son camp, et le proconsul le lui accordant incontinent ; de l'autre, on voit, dans Polybe[2], trois πρεσβευταί macédoniens venir « quelques jours plus tard », trouver T. Quinctius, qui les reçoit aussitôt et « longuement » en audience particulière. Et de même que, tout-à-l'heure, il n'a pas manqué d'adresser à Philippe le témoignage de ses sentiments bienveillants, de même, tels sont à présent les honnêtes procédés dont il use envers les représentants du roi, que leur entrevue avec lui prend un caractère tout « amical »[3]. Voilà, n'est-il pas vrai? qui se suit et se tient parfaitement. Et, les choses étant ainsi, comment se défendre de l'idée qu'en dépit du silence de Polybe, c'est bien à lui que T. Live a emprunté, avec le reste de son chap. 11, « l'épisode du héraut » ?

Aussi bien, il est temps de s'expliquer sur le « silence de Polybe » — ou supposé tel — et de voir s'il ne serait pas l'effet d'un simple accident matériel. Il est exact que dans les chap. 33-34 du XVIIIe livre de Polybe, nous ne lisons point « l'épisode du héraut » ; mais est-ce à dire qu'on ne l'y ait jamais lu? Encore que Niese et quelques autres semblent l'avoir oublié (étrange oubli !), c'est chose connue que le texte de ces chapitres ne nous est parvenu que mutilé. Après les mots (33,8) : Τίτος δὲ μετὰ τὴν μάχην κτλ. ἦει πρὸς Λάρισαν qui terminent présentement le chap. 33, et avant la phrase tronquée : *** καθόλου τῇ περὶ τὰ λάφυρα πλεονεξίᾳ τῶν Αἰτωλῶν *** par où commence dans nos éditions le chap. 34, s'ouvre, comme il a été indiqué déjà, une lacune qui peut avoir été de quelque étendue. C'est naturellement dans cette lacune qu'aurait eu place la partie du texte grec correspondant à ce qui, chez T. Live, fait suite à la phrase (11,2) : *Quinctius* cet. *Larisam est profectus, hauddum satis gnarus quam regionem petisset rex quidve pararet*, — c'est-à-dire la partie de son texte où Polybe aurait raconté « l'épisode du héraut »[4].

---

1. C'est ainsi que doit être interprétée la phrase (11,3) *ad petendam* veniam *legatis mittendis*. Le mot *venia* a la même signification que ἀσφάλεια employé en pareil cas par Polybe ; cf., par exemple, Pol. XXI, 16, 3 : διόπερ ἀσφάλειαν ἠξίου δοθῆναι τοῖς παραγινομένοις ; ci-dessus, p. 199.

2. Pol. XVIII, 34, 4-5.

3. Pol. XVIII, 34, 6 : γενομένης δὲ ταύτης τῆς ἐντεύξεως φιλανθρώπου.

4. C'est ce que seul, à ma connaissance, a supposé Witte (*Rhein. Mus.* LXV, 1910, 296, note 1), sans d'ailleurs appuyer son hypothèse d'aucun argument.

Il ne s'agit encore que d'une possibilité ; la lecture attentive du chap. 34 de Polybe apporte une certitude.

Après avoir relaté l'audience accordée par T. Quinctius aux trois ambassadeurs de Philippe, Polybe s'exprime ainsi (34,6) : γενομένης δὲ τάυτης τῆς ἐντεύξεως φιλανθρώπου, διπλασίως ἐξεκάετο τὰ τῆς ὑποψίας κατὰ τοῦ Τίτου — « l'entrevue [des envoyés macédoniens et du proconsul] ayant été tout à fait amicale, il y eut [de la part des Aitoliens] *redoublement* de soupçons injurieux à l'endroit de Titus ». On voit assez ce qui ressort de ce langage [1] : des mots διπλασίως ἐξεκάετο il faut nécessairement conclure qu'avant la réception des ambassadeurs un fait s'était produit, qui, déjà, avait excité contre T. Quinctius l'humeur soupçonneuse et l'irritation des Aitoliens. Ce fait, dont la mention ne se trouve point ou, pour mieux parler, ne se trouve plus chez Polybe, c'est précisément celui que T. Live est aujourd'hui seul à rapporter : l'accueil bienveillant fait par le proconsul au κῆρυξ venu à Larisa, et, plus particulièrement, le salut cordial dont il l'avait chargé pour Philippe. La phrase (11,4) *adiecta etiam illa vox, bono animo esse regem ut iuberet* est, en effet, suivie dans T. Live de cette remarque : quae (*vox*) maxime Aetolos offendit *cet.* En même temps qu'éclatait leur colère, les suspicions des Aitoliens ont commencé de s'éveiller : ainsi s'expliquent chez Polybe les mots διπλασίως ἐξεκάετο τὰ τῆς ὑποψίας.

Sous bénéfice de ces remarques, on peut, T. Live aidant, tenter une reconstitution hypothétique de la partie du texte de Polybe par où débute l'histoire des négociations de 197 [2].

[3] Τίτος δὲ μετὰ τὴν μάχην ποιησάμενος τὴν καθήκουσαν πρόνοιαν περί τε τῶν αἰχμαλώτων καὶ τῶν ἄλλων λαφύρων, ἦει πρὸς Λάρισαν
[4] hauddum satis gnarus, quam regionem petisset rex quidve

---

1. Niese, bien à tort, n'en a tenu aucun compte. Il écrit (*Geschichte...*, II, 644) : « Sie wurden [die Gesandte des Philippos] auf das freundlichste empfangen, und der römische Feldherr gewährte ihnen zur Einleitung der Verhandlungen eine 15 tägige Waffenruhe, ohne die Ätoler zu fragen, *die sofort Bestechung witterten und den Titus beschuldigten, er habe sich von Philippos kaufen lassen.* » C'est là donner du récit de Polybe un résumé très peu exact.

2. Cf. les bonnes observations de Schweighäuser dans son édition de Polybe, t. VII, 363-364.

3. Pol. 33, 8.

4. Liv. 11, 2-4. Je crois devoir conserver la phrase *hauddum satis gnarus* cet. Il n'y a pas de raison déterminante de n'y voir qu'un *autoschediasma* de T. Live ; mais il semble un peu étrange que T. Quinctius n'envoie point à la découverte, afin de savoir où se trouve Philippe et ce qu'il fait ; cf., au contraire, Pol. 19, 2 (Liv. 33, 6, 2). T. Live aurait-il ici abrégé Polybe ?

pararet. caduceator eo regius venit, specie ut indutiae essent, donec tollerentur ad sepulturam, qui in acie cecidissent, re vera ad petendam veniam legatis mittendis. utrumque ab Romano impetratum. adiecta etiam illa vox, bono animo esse regem ut iuberet, quae maxime Aetolos offendit iam tumentes querentesque mutatum victoria imperatorem [1] : — — [2] cum Philippo iam gratiae privatae locum quaerere [Romanum] [3].

Les Aitoliens auraient voulu que la guerre fût poursuivie sans relâche jusqu'à ce qu'on eût détrôné Philippe [4]. *Mais T. Quinc-*

---

1. Il n'est pas besoin de dire que, dans cette partie de son texte (11, 4 : *iam tumentes* cet.), T. Live ne suit probablement Polybe que de loin. On ne fait sûrement pas trop d'honneur à celui-ci en supposant que, moins bref et plus précis, il avait analysé plus exactement les sentiments de colère et de méfiance inspirés aux Aitoliens par les ménagements de T. Quinctius envers Philippe.

2. T. Live écrit ici (11,5) : *ante pugnam omnia magna parvaque communicare cum sociis solitum ; nunc omnium expertes consiliorum esse, suo ipsum arbitrio cuncta agere.* Ces plaintes qu'il fait exhaler aux Aitoliens sont l'écho direct du passage où Polybe décrit la brusque façon dont Titus se comporte maintenant avec eux (34,3) : διὸ καὶ κατά τε τὰς ἐντεύξεις ἀγερωχότερον αὐτοῖς ἀπήντα (phrase à quoi rien ne répond chez T. Live) καὶ περὶ τῶν κοινῶν ἀπεστώπα, τὰ δὲ προκείμενα συνετέλει καὶ δι' αὑτοῦ καὶ διὰ τῶν ἰδίων φίλων. Mais ces indications, Polybe ne les donne qu'après avoir énuméré les griefs de Titus contre les Aitoliens (34, 1-2 ; Liv. 11, 8-9), griefs qui sont l'explication de son attitude nouvelle. Il y a donc chez T. Live déplacement arbitraire de ce qu'il avait lu chez Polybe, sans compter qu'il a transformé en récriminations des Aitoliens ce qui, dans Polybe, faisait simplement partie du récit (cf. ci-après, p. 207-208).

3. Il n'est nullement sûr que la phrase (11, 6) *cum Philippo iam gratiae privatae locum quaerere* (Romanum) soit un souvenir fidèle de la forme que revêtaient, dans Polybe, les premières suspicions des Aitoliens (cf. ci-dessus, p. 202) ; ce qui suit : (11, 6) *ut dura atque aspera belli Aetoli exhauserint, pacis gratiam et fructum Romanus in se vertat* a tout l'air de n'être que du verbiage, imputable au seul T. Live.

4. La nécessité d'une indication de cette sorte, que T. Live aurait omise, semble impliquée par Pol. 34, 1 : εἴτ' οὐκ ἐβούλετο Φίλιππον ἐκβαλὼν ἐκ τῆς ἀρχῆς Αἰτωλοὺς καταλιπεῖν δεσπότας τῶν Ἑλλήνων. L'allusion à la déposition possible de Philippe, qui est contenue dans cette phrase, ne se comprend bien que s'il a été signifié précédemment que tel était l'objet final que les Aitoliens prétendaient assigner à la guerre. — Il y a lieu de noter qu'encore que les mots Φίλιππον ἐκβαλὼν ἐκ τῆς ἀρχῆς κτλ. n'aient rien d'équivoque, le sens n'en a pas toujours été bien saisi. T. Quinctius envisage naturellement l'hypothèse où, comme le souhaitent les Aitoliens, Philippe aurait été détrôné à la suite d'une invasion de la Macédoine (cf. Pol. 36, 7 ; discours de l'Aitolien Alexandros à Tempé : μίαν ὑπάρχειν ἔφη διάλυσιν πρὸς Μακεδόνας τὸ Φίλιππον ἐκβάλλειν ἐκ τῆς ἀρχῆς). C'est ce que n'a pas vu P. Waltz, qui écrit dans sa traduction de Polybe (t. III, 346) : « (Flamininus) n'entendait pas *avoir ruiné la puissance de Philippe* pour laisser la Grèce aux Aitoliens. » Il rapporte ainsi les mots Φίλιππον ἐκβαλὼν ἐκ τῆς ἀρχῆς à la défaite infligée à Philippe à Kynosképhalai, ce qui est un contre-sens qualifié. Malgré des défauts évidents, l'interprétation de Live (11, 9) : *et Philippo sublato, fractis opibus Macedonici regni Aetolos habendos Graeciae dominos cernebat* rend à peu près le sens de l'original : la traduction de Casaubon-Schweighäuser est irréprochable : *deinde autem nolebat, Philippo dominatu ejecto, Ætolos relinquere Græcorum dominos.*

tius n'était pas d'humeur à se conformer à leurs vues [1]. *Il était outré de l'empressement cupide qu'ils avaient mis à piller, en l'absence des Romains, le camp macédonien :* [2] *** καθόλου τῇ περὶ τὰ λάφυρα πλεονεξίᾳ τῶν Αἰτωλῶν [δυσηρεστεῖτο [3] ?] (cf. Liv. 11, 8 : et suscensebat — Aetolis ob insatiabilem aviditatem praedae) [4]. εἶτ' οὐκ ἐβούλετο Φίλιππον ἐκβαλὼν ἐκ τῆς ἀρχῆς Αἰτωλοὺς καταλιπεῖν δεσπότας τῶν Ἑλλήνων· δυσχερῶς δ' ἔφερε καὶ τὴν ἀλαζονείαν αὐτῶν κτλ.

*
* *

Il est acquis que cette « différence en plus », que semblait à première vue offrir le texte de T. Live rapproché de celui de Polybe, est sans réalité : elle s'est évanouie à l'examen. Considérons maintenant la « différence en moins », qui, elle, est certaine [5]. T. Live s'est abstenu de raconter après Polybe la venue à Larisa des ambassadeurs de Philippe et leur entretien avec T. Quinctius. Pourquoi ? C'est ce qu'il n'est pas facile de dire. Je vois à ce silence deux explications, plausibles l'une et l'autre ; mais, en les proposant, je n'ai garde d'oublier qu'il y en a sans doute d'autres encore, qui m'échappent et peuvent être préférables.

C'est chose manifeste [6] que, dans les parties de son l. 33 où il a suivi Polybe, T. Live s'est fréquemment appliqué à être plus bref que son modèle [7] : d'où les multiples et parfois fâcheux retranchements qu'a subis, « adapté » par ses soins, le texte de celui-ci [8]. Il se pourrait donc que, dans le cas présent, il eût

---

1. Transition nécessaire (qui manque dans T. Live) pour amener l'énumération des griefs de T. Quinctius contre les Aitoliens.
2. Pol. 34, 1.
3. *Vel simile.* δυσηρεστεῖτο est une conjecture de Reiske.
4. Pour le fait dont il s'agit, cf. Pol. XVIII, 27, 4 (Liv. 33, 10, 6).
5. Ci-dessus, p. 197.
6. [Ces lignes ont été écrites avant que E. Cavaignac nous eût révélé (*Mélanges Paul Thomas* [1930], 124), que T. Live a « transcrit Polybe d'une façon mécanique (*sic*) », révélation qui causera quelque stupeur aux gens informés.]
7. On sait d'ailleurs que telle est sa méthode ordinaire dans les décades IV et V. Se rappeler ce qu'écrit Nissen (*Krit Untersuch.* 22) : « ... Hieraus erklärt es sich, dass Livius *als erstes Gesetz in seiner Bearbeitung des Polybios nach grösserer Kürze gestrebt hat.* »
8. Dans son l. 33, outre que T. Live a, comme il était naturel, laissé de côté les digressions de Polybe (comparaison de la tactique macédonienne et de la romaine : Pol. XVIII, 28-32 ; éloge de la conduite généreuse de Philippe après Kynosképhalai : Pol. 33, 3-5 ; incorruptibilité des Romains : Pol. 35), il a notablement abrégé sa narration en maint endroit. Voir, par exemple : 1° *Récit de la bataille de Kynosképhalai* : comp. en particulier Liv. 8, 1-3 et Pol. 22, 7-10 ;

encore et simplement cédé à son désir d'abréger Polybe [1], et d'autant plus volontiers que la mission du héraut et celle des trois ambassadeurs étaient deux faits, très rapprochés dans le temps, qui, bien que foncièrement différents, ne laissaient pas de présenter (d'où la méprise de Niese et d'autres) quelque superficielle analogie : ne s'agissait-il pas, chaque fois, d'une démarche dont Philippe avait pris l'initiative en vue d'arriver à la prompte conclusion de la paix ? Trop sensible à cette analogie grossière, T. Live se serait persuadé qu'il pouvait sans dommage faire dans son récit l'économie de l'un de ces deux faits ; et, par malheur (un malheur qui hélas ! ne saurait beaucoup étonner), il aurait choisi entre eux avec un manque singulier de discernement. Le fait le plus important, ou même le seul important, était évidemment le second. Le lecteur de T. Live eût pu se passer de « l'épisode du héraut », comme en effet s'en passe très bien le lecteur de Polybe, du Polybe incomplet que nous avons entre les mains. Pourtant, c'est cet « épisode » à la rigueur négligeable, que T. Live aurait jugé bon d'admettre dans son texte — peut-être pour l'unique et naïve raison qu'il l'avait d'abord rencontré chez Polybe —, cependant qu'il en aurait écarté, ainsi qu'il eût pu faire d'une répétition superflue, l'événement historique très digne de mémoire qu'avait été le colloque de T. Quinctius et des envoyés macédoniens : il aurait de la sorte, par une de ces irréflexions dont il est coutumier, sacrifié le principal à l'accessoire.

Mais, à vrai dire, il se pourrait aussi que cette suppression regrettable dont il est l'auteur eût été, de sa part, réfléchie et voulue. Il serait possible qu'il lui eût déplu de montrer, comme

---

Liv. 9, 6 — 10, 2 et Pol. 25,4 — 26,8. — 2° *Négociation de Tempé* ; le récit en est sensiblement plus court chez T. Live (12-13) que chez Polybe (36-38). Il est vrai qu'en racontant ces négociations, T. Live, comme je l'indique ci-après, a obéi à un parti pris qui devait l'induire à faire plus d'une coupure dans le texte de son original. Mais ce parti pris n'explique ni la grave omission qui ôte son véritable sens au discours d'Amynandros : Liv. 12,2, cf. Pol. 36,4 ; ni, dans la réponse de T. Quinctius à l'Aitolien Alexandros, la suppression d'une phrase essentielle : Liv. 12,5, cf. Pol. 37,1 : καὶ μάλιστα (ἀστοχεῖν αὐτὸν) τοῦ τῶν Ἑλλήνων συμφέροντος ; ni, semble-t-il, les retranchements qui ont défiguré la seconde riposte du proconsul à Phainéas ; Liv. 13,7-8, cf. Pol. 38, 4-5. Dans ces trois cas, c'est la recherche outrée de la concision qui a égaré T. Live. — 3° *Décret sur la paix avec Philippe* ; T. Live a complètement altéré le sens des premières clauses en les voulant résumer : 30, 2-3, cf. Pol. 44, 2-4 (Nissen, *ibid.* 21). — 4° *Critiques que les Aitoliens font de la paix* ; elles sont simplifiées à l'excès par T. Live 31, 1-3, cf. Pol. 45, 1-6. — 5° *Entrevue des Dix avec les envoyés d'Antiochos après les Isthmiques* : Liv. 34,4 ; omission de Pol. 47,3. — 6° *Conférences de Lysimacheia* : Liv. 41,1 ; suppression du très important passage Pol. 52

1. On observera à ce propos que si j'ai su restituer exactement (ci-dessus, p. 202-204) la partie aujourd'hui manquante des chap. 33-34 de Polybe, certaines phrases s'y trouvaient, nullement dénuées d'intérêt, que T. Live s'est donné licence de ne point traduire (voir p. 203, note 4 ; p. 204, note 1).

le faisait Polybe [1], T. Quinctius accueillant les ouvertures des mandataires de Philippe et prenant envers eux les plus graves engagements [2] dans une conférence à huis clos, où, à la vérité, il avait jugé à propos d'admettre ses principaux officiers [3], mais s'était cavalièrement dispensé d'appeler les délégués des États grecs qui s'étaient joints à Rome contre la Macédoine [4]. Si je ne me trompe, telle que l'a refaite T. Live [5], c'est-à-dire très sensiblement différente de ce qu'elle est dans Polybe, l'histoire des négociations de Tempé laisse reconnaître chez lui un souci attentif de dissimuler ou d'atténuer ce qu'eurent alors d'impérieux et de tranchant les façons d'agir du proconsul, non seulement avec les Aitoliens, mais avec tous ses alliés [6]. Ne serait-il pas dès lors naturel que la même préoccupation l'eût déterminé à garder le silence sur la conférence de Larisa, qui avait été le point de départ de ces négociations, et où avait commencé de se manifester le sans-gêne de T. Quinctius à l'égard des Hellènes amis de Rome ?

Qu'on explique, au surplus, comme on voudra, la suppression opérée par T. Live dans le texte de Polybe. Ce qu'il y a lieu de signaler à la fin de ces pages, c'est que cette suppression a eu d'intéressants contre-coups sur la composition de son chap. 11 (5-10) : elle l'a obligé d'y altérer notablement l'exposé qu'avait fait Polybe du désaccord, sans cesse grandissant, qui divisa T. Quinctius et les Aitoliens dans le temps qui suivit la journée de Kynosképhalai.

Chez Polybe [7], rien de plus net que l'histoire de ce désac-

---

1. Pol. 34,5.

2. Pol. *ibid.* : T. Quinctius conclut avec les ambassadeurs un armistice qui annonce la fin des hostilités (ci-dessus, p. 200, note 3), et promet de s'aboucher avec Philippe durant cet armistice.

3. Pol. *ibid.* : Titus n'a avec lui, quand il donne audience aux ambassadeurs, que ses seuls tribuns militaires.

4. C'est de quoi le blâme indirectement, à Tempé, l'Aitolien Alexandros : Pol. 36,5.

5. Liv. 12-13.

6. Ceci voudrait naturellement être traité à part et à fond. Les remarques de Witte (*Rhein. Mus.* LXV, 1910, 297-299) ne contiennent rien sur la matière. Je me borne ici à signaler que T. Live a omis de reproduire la déclaration passablement brutale par laquelle T. Quinctius impose aux Grecs les conditions de la paix (Pol. 37,10), et qu'il a fort adouci la violente sortie du proconsul contre Phainéas : Pol 37,12. — De même, dans 11, 5-7, il a escamoté la phrase où Polybe (34,3) fait voir Titus traitant les Aitoliens avec arrogance et rudesse : κατά τε τὰς ἐντεύξεις ἀγερωχότερον αὐτοῖς ἀπήντα (cf. ci-dessus, p. 203, note 2).

7. On ne m'en voudra pas, j'espère, d'admettre ici que le texte de Polybe doit être complété à son début de la façon que j'ai précédemment indiquée (p. 202-204).

cord. — D'une part, les Aitoliens, ardemment désireux de voir durer les hostilités, s'indignent des dispositions pacifiques que T. Quinctius a laissé paraître dans sa réponse au héraut de Philippe. — De l'autre, Titus, outre qu'il n'entend point subordonner sa politique à leurs ambitions, a sur le cœur leur passion éhontée de pillage et leur insupportable jactance : en particulier, leur prétention, publiée à grand fracas, d'avoir été les vainqueurs véritables de Kynosképhalai, l'a mis hors de lui. — C'est pourquoi il les traite désormais de haut, les tient à l'écart, néglige de les consulter sur les intérêts communs de la coalition [1]. — En cet état de choses, les rapports entre eux et lui étant déjà tendus à l'extrême, a lieu, à Larisa, la conférence du proconsul et des ambassadeurs que lui a députés Philippe. — Exaspérés de la bonne entente qui y a régné (et sûrement aussi des engagements, liant les Grecs en même temps que les Romains, que T. Quinctius s'est arrogé d'y prendre en l'absence et à l'insu de ses alliés [2]), les Aitoliens, jugeant d'autrui par eux-mêmes, ne doutent pas ou ne doutent plus que le général romain ne se soit vendu à Philippe.

T. Live a tenu à conserver ce dernier trait ; les imputations calomnieuses des Aitoliens lui ont paru mériter une mention [3]. Seulement, ayant lu de parti pris le fait qui, selon Polybe, les avait provoquées, à savoir le cordial accueil fait par Titus aux envoyés de Philippe, il s'est vu dans la nécessité de leur indiquer une autre origine. Il leur a donc donné pour cause la froideur et le dédain que T. Quinctius affectait de marquer aux Aitoliens : ignorants des motifs pour lesquels leur grand allié en usait si mal avec eux (11,7 : *cur neglegerentur, ignorabant*), c'est ce changement inexpliqué qui les aurait convaincus de sa vénalité (11,7 : *donis regnis inminere credebant* cet.). Ayant ainsi accommodé les choses, T. Live s'est trouvé conduit d'abord à s'étendre, alors que Polybe n'en disait rien, sur le ressentiment qu'éprouvaient les Aitoliens des procédés nouveaux et blessants du proconsul à leur endroit (11, 5 : *ante pugnam omnia magna par-*

---

1. Il va sans dire que tel est le sens de τὰ κοινά dans Pol. 34,3 ; je ne sais pourquoi P. Waltz traduit ces mots par « les événements ».

2. Ceci, que Polybe ne dit pas dans son chap. 34, résulte de 36,5 (remercîment ironique d'Alexandros à Titus, qui a daigné convoquer ses alliés à Tempé), et, au surplus, est évident de soi.

3. Liv. 11,7 : *donis regis inminere credebant* (Aetoli) *invicti ab ea cupiditate animi virum.*

vaque communicare cum sociis solitum cet.) [1] ; puis, renversant entièrement l'ordre suivi par Polybe, à justifier, en dernier lieu, la conduite de T. Quinctius par l'énoncé de ses légitimes sujets de plainte contre les Aitoliens (11, 8-9 : *sed et suscensebat non inmerito Aetolis* cet.) et des raisons qui le détournaient de favoriser leur politique (11,9 : *et Philippo sublato* cet.).

De tout ceci est résulté un développement qui, bien que fait presque en totalité d'éléments pris à Polybe, ne rappelle pourtant que de loin le récit correspondant de l'historien grec, parce qu'il y manque ce qui chez celui-ci est l'essentiel, et que ce qui lui est emprunté s'y trouve ordonné, en vue d'un dessein qui est propre à T. Live, tout autrement que dans son texte : développement, au total, laborieux et mal venu, où des naïvetés [2], des gaucheries [3], des répétitions et des contradictions [4], des obscurités [5] trahissent l'embarras du très infidèle « adaptateur » qu'a été en l'occasion T. Live.

Paris, mars 1931. Maurice Holleaux

---

1. Pour la façon dont T. Live déplace et « transpose » ici les indications qu'il tire de Polybe, cf. ci-dessus, p. 203, note 2.

2. La phrase (11,7) *sed cur neglegerentur, ignorabant* ressemble fort à une niaiserie. T. Live prête aux Aitoliens une inconscience qui touche à la stupidité. Ils n'« ignoraient » point, apparemment, que leur ardeur à piller seuls le camp royal et leurs bruyantes fanfaronnades étaient peu faites pour plaire à T. Quinctius.

3. L'explication du changement qui s'est produit dans les rapports de T. Quinctius avec les Aitoliens vient trop tard ; on l'attendait après (11,7) *et haud dubie decesserat iis aliquantum honoris.*

4. Les deux phrases (11,7) *et haud dubie decesserat iis* (Aetolis) *aliquantum honoris* —, puis (11,10) *ob eas causas multa sedulo, ut viliores levioresque apud omnes essent et viderentur, faciebat* forment une répétition fatigante (*multa...*, dit avec raison Weissenborn, « geht auf 7 zurück. »). Mais, en même temps que répétition, il y a contradiction, car la seconde phrase exprime manifestement quelque chose de beaucoup plus fort que la première.

5. Le fait est qu'on ne voit pas clairement pourquoi les Aitoliens accusent T. Quinctius de vénalité. Son irritation contre eux s'explique de reste par leurs propres façons d'agir, sans que l'or macédonien y soit pour rien. — D'autre part, la phrase (11,9) *et Philippo sublato* cet. est peu intelligible, parce que T. Live a omis d'indiquer (ce qu'avait sûrement fait Polybe : ci-dessus, p. 203, note 4) que les Aitoliens souhaitaient voir Philippe détrôné.

PARRHASIOS (?) ET LES PEINTURES DU DIONYSION NEUF D'ATHÈNES

Le *téménos* de Dionysos Éleuthereus, au S.-E. de l'Acropole d'Athènes, abritait, comme l'on sait, deux temples inégaux en surface, et non contemporains, du dieu. — L'un, fondation pisistratique, peut-on croire, simple chapelle *in antis*, recélait le *xoanon* vénérable apporté là par Pégasos d'Éleutherae, et qu'on transférait solennellement au théâtre, à l'occasion des *Dionysia* ἐν ἄστει, chaque printemps, le 8-9 élaphébolion : après un détour, au vrai, par le *hiéron*-reposoir de la route de l'Académie, là où le dieu avait dû attendre quelque peu des Athéniens ses lettres de naturalisation[1]. L'autre *naos*, le Dionysion neuf, fut érigé, semble-t-il, entre 421 et 415, peut-être grâce à Nicias, fils de Nicératos[2] ; sa création ne supprima pas la vénération qui s'attachait à la plus petite et plus ancienne demeure de l'Eleuthereus. Tels l'Erechtheion et le Parthénon, sur le plateau supérieur de l'Acropole, les deux édifices voisins coexistèrent, le second étant témoin de l'effort fait par la cité reconnaissante, au grand siècle, pour ajouter à la magnificence du culte bachique, de plus en plus en faveur. — Dans le nouveau Dionysion, sur une base en brèche contemporaine de la création même de l'édifice, le sculpteur

1. Sur cette cérémonie, cf, P. Foucart, *Le culte de Dionysos en Attique*, *Mém. Inst. Nat. de France : Acad. Inscr.*, t. XXXVII, II, 1906, p. 163 sqq. (*Dionysia* ἐν ἄστει), avec un commentaire de la loi d'Evégoros (Démosthène, *C Mid.*, X) ; pour le *kómos*, cf. Lamer, Pauly-Wissowa, *RE*, *s.v.*, IX, 1922, col. 1291 sqq. ; E. Bethe, *Hermes*, LXI, 1926, p. 459 sqq. ; et, d'après l'inscription nouvelle de *Polemón*, I, 1929, p. 44-52, P. Roussel, *C. Rend. Acad. Inscr.*, 1929, p. 195-199.

2. L'étude architecturale des deux édifices a été faite avec beaucoup de soin par M. W. Dörpfeld, à la suite de fouilles complémentaires : cf. W. Dörpfeld et E. Reisch, *Das griech. Theater*, 1896, p. 13 sqq. On n'est pas, du moins, obligé de suivre l'éminent architecte allemand, là où il a voulu réserver la possibilité d'abaisser jusqu'au début du IVe s. la construction du Dionysion neuf. Le temple et la base de l'ἔδος sont contemporains. C'est, semble-t-il, entre 421 et 415, que la statue de culte a dû être dressée par Alcamène ; après 421, on ne comprendrait ni la fondation de Nicias, ni la mise en train d'une statue *coûteuse*, *chryséléphantine*. Encore moins après 404 ! Cf. E. Reich, *Griech. Weihgeschenke*, p. 100, sur les offrandes de Nicias (trépieds consacrés du *téménos* de l'Éleuthereus).

Alcamène avait dressé une grande statue de culte, chryséléphantine, digne de rivaliser, toutes proportions gardées, avec la *Parthenos* de Phidias[1]. Il y avait aussi, *sur les murs*[2], diverses peintures, dont Pausanias nous cite les thèmes, mais dont il n'a pas nommé l'auteur, ni paru signaler les emplacements respectifs, à première vue.

Voici toutefois, le texte de la Périégèse concernant ces fresques célèbres (*Attica*, I, 20, 3) :

« Γραφαὶ δὲ αὐτόθι[3] Διόνυσός ἐστιν ἀνάγων Ἥφαιστον ἐς οὐρανόν. Λέγεται δὲ καὶ τάδε ὑπὸ Ἑλλήνων, ὡς Ἥρα ῥίψαι γενόμενον Ἥφαιστον· ὁ δέ οἱ μνησικακῶν πέμψαι δῶρον χρυσοῦν θρόνον, ἀφανεῖς δεσμοὺς ἔχοντα· καὶ τὴν μὲν, ἐπείτε ἐκαθέζετο, δεδέσθαι· θεῶν δὲ τῶν μὲν ἄλλων οὐδενὶ τὸν Ἥφαιστον ἐθέλειν πείθεσθαι. Διόνυσος δὲ (μάλιστα γὰρ ἐς τοῦτον πιστὰ ἦν Ἡφαίστῳ), μεθύσας αὐτὸν, ἐς οὐρανὸν ἤγαγε. Ταῦτά τε δὴ γεγραμμένα εἰσί, καὶ Πενθεὺς καὶ Λυκοῦργος ὧν ἐς Διόνυσον ὕβρισαν διδόντες δίκας. Ἀριάδνη δὲ καθεύδουσα, καὶ Θησεὺς ἀναγόμενος, καὶ Διόνυσος ἥκων ἐς τὴν Ἀριάδνης ἁρπαγήν. »

J'ai dit que ce passage ne nous faisait, en apparence, rien connaître, ni quant au dispositif, ni quant à l'auteur des sculptures. Peut-être arriverait-on pourtant, — en l'examinant de plus près

---

1. E. Reisch, *Der Dionysos des Alkamenes*, *Eranos vindobonensis*, 1893, p. 1-23 ; Sir Ch. Walston, *Alcamenes*, 1926, p. 158 sqq.

2. Mlle Marg. Bieber, *Die Denkmaeler zum Theaterwesen im Altertum*, 1920, p. 15, p. 72, a contesté sans bonnes raisons (cf. n. 3, ci-après), que les peintures fussent dans le Dionysion même ; elle les localiserait, semble-t-il, dans le Portique *ad theatrum*, plus au Nord ; son argumentation dérive peut-être des hésitations de M. W. Dörpfeld lui-même, nées, après sa restitution du *pronaos* du Dionysion neuf ; on sait qu'il l'a reconstitué avec six colonnes, dont quatre en façade et deux sur les retours, et une largeur de 10 m. 5, excédant un peu celle de la *cella* (9 m. 30 seulement) ; cf. *Das griech. Theater*, p. 20, fig. 4, p. 21, fig. 5 : état actuel et plan restauré. Les conclusions traduites graphiquement dans cette étude paraissent bien fondées. Ensuite, entraîné par une supposition, sans doute gratuite, sur les grandes dimensions (?) des peintures bachiques mentionnées par Pausanias, M. W. Dörpfeld en était venu à douter un peu, dès 1896, de ses propres calculs ; et pour sauver son plan du *pronaos*, il a indiqué lui-même (à tort, je crois) la possibilité de déplacer les γραφαί : ce dont Mlle Marg. Bieber a pris texte pour des conclusions plus affirmatives et discutables, en désaccord avec Pausanias : celui-ci n'a jamais décrit les peintures dont il parle comme étant « zwischen dem neuen Tempel und dem Theater » (p. 15). Le copieux commentaire de J. G. Frazer, *Pausanias's Description of Greece*, vol. II, p. 216 sqq., n'apporte rien de positif sur la question.

3. Le αὐτόθι de Pausanias donne à mon avis la preuve formelle, contre l'opinion de Mlle Marg. Bieber (ci-dessus, n. 2), que les peintures étaient bien dans le *naos* orné par la statue d'Alcamène, celui dont Pausanias vient tout juste de parler *avant le passage que je cite*. Le Périégète n'a d'ailleurs *nulle part* nommé en sa description la *Stoa* « foyer du théâtre » (Bieber, p. 15), où l'on pense qu'auraient pu être plutôt les scènes dionysiaques décrites. Il me paraît invraisemblable de les y vouloir ainsi transférer, d'office.

qu'il n'a été fait jusqu'ici, — à quelques utiles précisions, et sur un point, et même sur l'autre.

*
* *

Emplacement, d'abord. Il est aisé de remarquer que l'énumération des peintures les divise *en deux séries*. Il y a distinction nette, là où Pausanias, après mention des premiers sujets, jugés par lui principaux, a écrit : Ταῦτα δὴ γεγραμμένα εἰσί, καὶ... ; c'est un autre lot qui se détermine à la suite : καὶ Πενθεύς, etc.

Si l'on remarque que dans la première partie de la description, il y a eu sans doute *deux* scènes, localisées *dans l'Olympe*[1] : *a*) enchaînement magique d'Héra par vengeance d'Héphaistos ; *b*) retour d'Héphaistos ramené au ciel par Dionysos ; si l'on ajoute, comme il convient, que ces deux thèmes sont, l'un et l'autre liés immédiatement à la *vie divine* de Dionysos, maître du lieu-saint[2], je crois qu'il sera bien difficile de ne pas conclure que ces sujets là au moins, les plus importants, étaient peints

---

1. Il ne m'échappe pas que la première phrase de la description ne ferait guère attendre qu'un seul thème. Mais ce qui a été raconté à Pausanias *sur place* par ses guides (λέγεται τάδε ὑπὸ Ἑλλήνων), vient immédiatement apporter la preuve que la légende « cause » (enchaînement magique d'Héra) était figurée, et en vue, à côté de la légende « effet » (retour d'Héphaistos). Nous retrouverons d'ailleurs cet arrangement *dualiste* sur la peinture qui donne le mieux encore l'impression de ce que pouvait être la fresque du Dionysion neuf, et qui a été justement comparée : celle du Cratère de Bologne, à rapporter au « Maître de l'Atalante ». cf. ci-après. Le sujet apparaît assez anciennement dans l'art (Cf. L. Malten, *P. W.*, *s.v. Hephaistos*, et Ch. Picard, *Dict. Ant.*, *s.v. Vulcanus*) ; au moins dès 570, temps du Cratère de Florence, dit Vase François (Furtwängler-Reichhold, *Griech. Vasenmalerei*, pl. XIV). Je croirais aussi volontiers que c'est Héphaistos rentrant à l'Olympe (avec Dionysos), qui figurait sur une métope en terre-cuite peinte, du *Laphrion* de Calydon, mutilée et restée jusqu'ici inexpliquée : Fr. Poulsen et K. Rhomaios, *Erster vorl. Bericht über... Ausgrab. von Kalydon*, 1927, pl. XXV ; la monture (mulet ?) devait porter là deux personnages, comme sur un vase du Metropolitan Museum de New-York (*The classical collections*, p. 127, fig. 81) ; cf. encore E. Pfuhl, *Malerei u. Zeichn. d. Griechen*, n° 566, à la p. 222 : *on y voit le geste de la main tendue en avant*, comme sur la métope de Calydon ; cette peinture de vase est du temps même de Parrhasios.

2. On pourrait vouloir s'étonner du choix de l'épisode, et de la place ainsi faite à Héphaistos en un *naos* étranger. Mais cet Héphaistos avait *avec Athéna* même, patronne de l'Acropole, des relations bien attestées, et qui avaient justifié son introduction dans l'Erechtheion-Ouest, voire sur le fronton Est du Parthénon, par exemple ; du côté du Céramique, il possédait un temple où il voisinait avec une Athèna Héphaistia, les deux divinités ayant dû leur effigie à Alcamène encore. Or les processions dionysiaques passaient par là pour aller vers le « reposoir » de la route de l'Académie ; peut-être s'y arrêtaient-elles ; dès le temps du Vase François, on avait donné, au retour d'Héphaistos vers l'Olympe, l'allure caractérisée d'un *kômos*.

dans le sékos, au lieu même où siégeait l'ἔδος d'or et d'ivoire, la statue de culte. A mesure que l'on connaîtra mieux l'art grec monumental, surtout celui des temples, on s'apercevra, j'en suis sûr, que presque tout y était réglé, un peu comme en Égypte, par d'étroites convenances religieuses, selon une piété parfois exigeante. En un *naos* auquel se rattache précisément le souvenir de Nicias, ce dévot si conservateur — temple dont la statue de culte était elle-même archaïsante ! [1] — on serait bien surpris de n'avoir pas à constater ce que je viens d'indiquer.

Les autres peintures, qui pouvaient tenir moins de place, et, qui, je crois, ne dépassaient pas beaucoup un champ d'un mètre au côté, allaient aussi *deux par deux* : composition « en paires » que nous connaissons par ailleurs [2], et sur laquelle je reviendrai plus loin. Ici, plus d'hésitation. Il y avait juste quatre *tableaux*, *symétriques* entre eux : d'un côté les châtiments de deux non-conformistes, martyrs des guerres de religion anti-bachiques, traités en réprouvés : Lycurgue, Penthée, évoquant la rébellion des mortels, les luttes fatales de Macédoine et de Thèbes [3]. Je crois qu'on peut dire qu'*en face*, s'étaient placés deux épisodes non de luttes, mais d'amours, où Dionysos était pareillement soit attendu, soit mêlé, et encore en des aventures *terrestres* : l'un, bien connu, répondait à l'Abandon d'Ariadne, la fille de Minos

---

1. Cf. les études citées ci-dessus, de E. Reisch et Ch. Walston. Alors que les frontons et frises du Parthénon montraient déjà un Dionysos imberbe (νέος), athlète hellénisé, Alcamène avait gardé le type *oriental*, et archaïsant, du πωγωνίτης à la longue chevelure (εὐρυχαίτης), tel qu'il nous apparaît d'après les masques rituels (W. Wrede, *Athen. Mitt.*, LIII, 1928, p. 66 sqq.), mieux encore d'après l'hermès de Pergame (Propylaios d'Alcamène) : ce que les monnaies attestent. A en juger par elles, le Dionysos chryséléphantin du Dionysion neuf paraît assez raide et efflanqué : il n'en faut pourtant pas conclure, avec Miss G. M. A. Richter, qu'il serait plutôt *antérieur*... au Zeus d'Olympie ! (*The sculpture*, 1930, p. 236). C'est là l'effet, non inattendu, du goût archaïsant de l'époque, comme l'attitude pensive, que, peut-être, certaines monnaies laisseraient entrevoir aussi pour la tête du dieu, penchée déjà non sans mélancolie. Vers le même temps, on « rajeunissait » intentionnellement d'autres types divins, comme celui d'Hermès, semble-t-il ; cf. à propos de Parrhasios, A. J. Reinach, *Recueil Milliet*, p. 228, n. 1.

2. A la Pinacothèque (aile Nord des Propylées de l'Acropole, cf. ci-après). Elle restait traditionnelle dans l'art hellénistique pour les πίνακες ἔμβλητοι : cf. R. Vallois, *C. rend. Ac. Inscr.*, 1929, p. 32 sqq. ; G. Rodenwaldt, *Die Kompos. d. Pompej. Wandgemälde*, p. 18. Je ne puis comprendre que Mlle Marg. Bieber ait groupé Lycurgue et Penthée, et parlé, p. 15, de « *vier* Fresken mit zahlreichen Figuren ». (en tout !)

3. Sur le sens symbolique du mythe de Penthée, le héros fermé à l'intelligence de l'inconnu, cf. p. ex. J. Carcopino, *La Basil. pythagor. de la Porte Majeure*, p. 136 sqq ; pour l'aventure de Lycurgue, cf. P. Perdrizet, *Cultes et mythes du Pangée*, p. 6 sqq. ; les rapprochements à faire avec d'autres œuvres d'art sont signalés par J. G. Frazer, *l. l.*, p. 217

étant quittée par Thésée pendant son sommeil [1] ; l'autre montrait en antithèse, Dionysos arrivant pour enlever la pauvre princesse délaissée, encore endormie, et l'élever à lui par un mystique mariage.

Ces quatre peintures s'opposent matériellement, et, en quelque sorte, psychologiquement, on le voit, pour les raisons que j'ai dites. Dans la *cella* du Dionysion neuf, on ne trouve guère que deux places libres sur les panneaux muraux [2], la statue de culte d'Alcamène, haute de 5 m. 50 à 6 m. 25, sur une base large de 5 m. environ, ayant dû voiler presque tout le fond du temple. Les deux premiers panneaux symétriques (Enchaînement d'Héra, Retour d'Héphaistos) devaient donc être en haut, et *vers l'entrée*. Je mettrais les quatre autres scènes (distinguées par Pausanias et *où des mortels figurent*), ailleurs, dans le *pronaos*, qui, — l'étude

---

1. Sommeil évidemment symbolique, sommeil de « mortelle » que le dieu interrompra, immortalisant par l'amour sa compagne ; cf. Hésiode, *Theog.*, v. 947-949. C'est cet état pré-nuptial, anté-divin, que représentent les *Ariadnes endormies* des sculpteurs, et deux tableaux pompéiens (Hermann-Bruckmann, *Denkm. Malerei*, pl. 16, 40) ; à une composition du même genre que la peinture, et du sanctuaire même de l'Éleuthereus, appartenait la tête d'Ariadne du versant Sud de l'Acropole : Fr. Studniczka, *Arch. Jahrb.*, XXXIV, 1919, p. 124, fig. 20-22. Ariadne, une fois aimée, « éveillée » par Dionysos, devient déesse. Elle sera représentée avec les dieux dans les banquets célestes, comme sur une coupe du Bristish Museum (Ch. Dugas, *Aison, et la peinture céram. à Athènes à l'époque de Périclès*, 1930, p. 52 sqq., et fig. 6, à la p. 29 : Dionysos et Ariadne sont servis là par le Silène (et non Satyre) *Kômos*, figure symbolique, correspondant à la troisième partie de la Procession des Dionysia ἐν ἄστει ; ci-dessus, p. 209, n. 1). La coupe du British Mus. est sensiblement contemporaine des fresques du Dionysion neuf ; cf. aussi le Cratère de Berlin reproduit par C. Robert, *Arch. Märchen*, pl. IV : pour le commentaire, G. Méautis, *Bronzes ant. du canton de Neuchâtel*, 1928, p. 41-42 (il y aurait eu un drame satyrique de l'Éveil d'Ariadne). Les deux peintures campaniennes ci-dessus mentionnées (Hermann-Bruckmann, *Denkm. Malerei*, 16, 40), sont fidèles dans l'ensemble au thème symbolique (double), qui avait été choisi pour le Dionysion neuf : on comparerait les descriptions de Philostrate, *Imagin.*, 14 (A. J. Reinach, *Recueil Milliet*, p. 308, n. 2) ; il y est noté que l'abandon de Thésée avait été dicté ἐκ Διονύσου (14, I), ce qui établissait le lien divin des deux scènes.

2. Le temple de Stratos en Acarnanie, reconstruit postérieurement à Chéronée (338), offre des exemples de panneaux muraux, tout au moins *dans les parties supérieures*, préparées sans doute pour des peintures (murs Est, Ouest ; cf. F. Courby et Ch. Picard, *Rech. archéol. à Stratos d'Acarnanie*, p. 54, p. 115-116) ; ainsi que l'a fait remarquer M. R. Vallois, *Mél. Holleaux*, 1913, p. 297 sqq., les inventaires du temple d'Agathé Tyché à Délos (*Philadelpheion* des comptes de l'Indépendance, avant 166 av. J.-C.) révèlent par ailleurs l'existence de panneaux peints régnant *au-dessous du plafond sur toute l'étendue des murs latéraux du prodomos* ; à leur suite, sans doute *en retour d'angle*, se trouvaient placés d'autres tableaux plus petits. Pour le temple de Dionysos Éleuthereus d'Athènes, on se référera aux états actuels et reconstitutions de M. W. Dörpfeld, *l. l.* (ci-dessus). Si les tableaux du Dionysion étaient, comme je le crois, des panneaux plus ou moins carrés, de dimensions assez modestes, on voit qu'ils trouvaient place, largement, là où je proposerais de les situer.

architecturale l'a prouvé, — *avait été agrandi, éclaire, à dessein* [1]. Les thèmes *semi-divins* avaient là leur place marquée, perceptibles du dehors ; et ils produisaient leur double effet d'édification sur les visiteurs, avant même qu'on n'entrât dans le « saint des saints ».

On peut proposer le *graphique* que voici [2] :

I. Intérieur du *sékos*, côté Nord du temple : espace utile en avant de la statue de culte : 4 m. 60 : *Héra enchaînée* (panneau double, long. 2 m. environ).

Côte Sud du temple, même dimension, même longueur de panneau : *Retour d'Héphaistos.*

II. *Pronaos* : Côté Nord, espace utile, 2 m. (jusqu'à la parastade) : *Châtiment de Lycurgue* ; mur de refend (*sékos*) entre le côté Nord et la porte : *Châtiment de Penthée* (deux panneaux simples d'un mètre au côté). Côté Sud, même espace, mêmes dimensions des panneaux : sur le mur de refend, *Abandon d'Ariadne* ; mur Sud, *Rencontre d'Ariadne et de Dionysos.*

Naturellement, on pourrait aussi penser que les quatre panneaux du *pronaos* s'alignaient côte à côte, par paires (larg. 1 m.) sur la partie intérieure des murs Nord et Sud.

*
* *

Le problème de l'attribution reste le plus difficile, et, je le reconnais, singulièrement incertain. Aussi les indications ci-après données ne peuvent-elles être dégagées d'un caractère consciemment conjectural.

J'ai déjà fait remarquer ailleurs [3] que les tableaux conservés dans la Pinacothèque de l'Acropole, à l'aile Nord des Propylées, sembleraient aussi avoir été disposés *par paires*. A côté des œuvres attribuées à Polygnote de Thasos, les plus anciennes, la

---

1. Cela résulte des études mêmes de M. W. Dörpfeld ; ci-dessus, p. 210, n. 2. La restitution des marches résulte de l'élargissement de la fondation, fig. 4 ; elle entraîne la colonnade à six soutiens isolés, et la profondeur même donnée au *pronaos*, ainsi utilement baigné de lumière.

2. On se référera à la figure 5 de M. W. Dörpfeld : *Das griech. Theater*, p. 21. Une épigramme de l'*Anthologie* (IX, 758) a signalé des peintures disposées sur la paroi de fond d'un *pronaos*, à droite et à gauche de la porte ; cf. O. Benndorf, *Das Heroon v. Gjölbaschi-Trysa*, p. 151, 2.

3. *L'Acropole d'Athènes, l'Enceinte, les Propylées*, etc., 1929, p. 33-34. Nous connaissons ces fresques par Pausanias aussi, cf. I, 22, 6-7 ; on se reportera au commentaire du regretté A. J. Reinach, *Recueil Milliet*, p. 144 sqq., nos 121 ; *ibid.*, p. 82-83, nos 92-94 ; E. Pfuhl, *Malerei u. Zeichn. d. Griechen*, II, p. 658-659 ; E. Lœwy, *Polygnot*, 1929, p. 12.

mention bien établie d'un tableau d'Aglaophon le Jeune, montrerait, semble-t-il, qu'on continua à décorer la Pinacothèque après son partiel achèvement architectural : l'intervention d'Aglaophon étant à dater entre avril 416 et mai 415 [1]. A peu près vers le même temps, s'est faite la décoration picturale du Dionysion neuf : on le voit ci-dessus, d'après les mêmes principes de symétrie « antithétique » qu'à la Pinacothèque !

C'est sans doute que l'auteur des peintures continuait des traditions acquises : lui aussi peignait en « conservateur », comme sculptait Alcamène, au même endroit, et peut-être sous la même suggestion...

Pourrions-nous le nommer ?

Dans un intéressant travail récent, consacré à l'*Iconographie des Bacchantes d'Euripide* [2], M. H. Philippart a eu l'occasion d'examiner spécialement les représentations consacrées au Déchirement de Penthée, un des sujets traités dans le Dionysion neuf. Il cite notamment et reproduit, à ce sujet, une peinture murale de Pompéi [3], encore en place dans la *Casa dei Vettii*, et qui appartient au IVe style, du Ier siècle av. J.-C. Elle couvre un panneau à peu près rectangulaire, de 1 m. 10 de long sur 1 m. 04 de hauteur. On y voit Penthée désarmé, courbé sur le genou gauche et terrassé par deux Ménades ; une troisième accourt à l'arrière-plan, armée d'une grosse pierre ; et dans les coins du haut, deux Λύσσαι (Furies), représentées à mi-corps, agitent des torches et des fouets. M. H. Philippart a bien noté « le motif du héros au genou fléchi (si fréquent dans les gigantomachies), les draperies collantes et transparentes *de style meidiesque*, les Λύσσαι à mi-corps ». Il conclut que l'œuvre pourrait dériver d'un original attique de la fin du Ve siècle, contemporain des *Bacchantes* d'Euripide, « dont la perspective se serait enrichie de trouvailles nouvelles (profondeur marquée par deux diagonales), dans les ateliers hellénistiques, et dont le mouvement frénétique aurait été remplacé dans l'art pompéien par un désordre un peu théâtral [3]. »

---

1. A. J. Reinach, *l. l.* ; Ch. Picard, *l'Acropole*, *l. l.*, p. 34, n. 2 (Alcibiade sur les genoux de Némée, personnifiée comme symbole de la Pentétéris). Plutarque nous avise de la popularité de cette composition, qui faisait parfois cependant un peu scandale, comme certain tableau même de Parrhasios (Dionysos et la Vertu) ; cf. *Vit. Alcib.*, 16.

2. *Rev. belge de phil. et hist.*, IX, 1930, fasc. I (publié à part : Soc. Les Belles-Lettres), p. 58 sqq.

3. P. 59 (bibliogr.) ; cf. E. Pfuhl, *Malerei u. Zeichn. d. Griechen*, III, p. 701 ; III, p. 263, fig. 641 ; L. Curtius, *Die Wandmaler. Pompejis*, 1929, p. 302, fig. 99.

N'avons-nous pas là un souvenir de la Punition de Lycurgue, représentée dans le nouveau temple athénien de Dionysos Éleuthereus ? L'original du tableau pouvait avoir eu à peu près mêmes dimensions. Nous connaissons d'autres exemples de ces « reprises » hellénistiques [1]. M. H. Philippart y a pensé ; et il a signalé aussi comme « supposition acceptable », celle qui aboutirait à faire prononcer ici le nom de Parrhasios [2].

Voici ce qu'on pourrait, je crois, noter, à ce sujet, sans vouloir aller au delà d'un doute réservé si sagement.

M. H. Philippart assure que Parrhasios *devait sa célébrité à des compositions du genre de celles du* [*Dionysion neuf*] (p. 60). L'Éphésien, qui avait travaillé dans divers sanctuaires de la côte d'Asie, à Éphèse, à Samos, à Lindos de Rhodes [3], était, comme on sait, devenu Athénien d'adoption [4] ; il avait au vrai, sur l'Acropole même, pris rang de dessinateur officiel ; il avait peint un Thésée, estimé des connaisseurs, selon Plutarque [5], et le Démos d'Athènes [6] ; il avait exécuté la maquette des dessins gravés

---

1. Pour le cas, par exemple, d'Alexandros d'Athènes, dont la signature se trouve reportée sur le coin gauche supérieur d'une des *quatre* plaques de marbre blanc, à dessins en *sanguine*, qui ont été trouvées en 1746 encastrées dans les murs d'une maison d'Herculanum : cf. A. J. Reinach, *Recueil Milliet*, p. 180 sqq. (dernier tiers du ve s.) ; les noms des personnages étaient inscrits là, comme sur les tableaux de Polygnote et de Micon : usage, qui, selon A. J. Reinach, *Rev. épigr.*, 1914, p. 95), aurait cessé ensuite ; il ne semble pas possible d'assurer que les tableaux du Dionysion neuf n'avaient pas eu de légendes (cf. ci-après, p. 217) ; en tout cas, celles-ci étaient disparues avant le temps de Pausanias. Pour le rapport possible des deux fresques relatives à Ariadne avec des tableaux campaniens, cf. ci-dessus, p. 213, n. 1 ; Philostrate, *Imagines*, 14 ; le supplice de Penthée est décrit également par Philostrate, *l. l.*, 17 (cf. A. J. Reinach, *Recueil Milliet*, p. 388, n. 2).

2. M. H. Philippart, *l. l.*, renvoie lui-même à A. von Salis, *Arch. Jahrb.*, 1910, p. 143-147, fig. 7 ; et à l'ouvrage de Mlle Marg. Bieber, *Theaterwesen*, p. 15 et 72. On trouverait là des conclusions analogues. A. J. Reinach, *Recueil Milliet*, p. 308, n° 392, classait les peintures du temple de Dionysos Éleuthereus dans les « anonymes » de l' « école attique du IVe siècle » (école de Zeuxis *et de Parrhasios*). Il a, au vrai, hésité beaucoup pour la date, entre la période 420-410, et le temps même... de Lycurgue (338-326). Il n'y a rien à tirer, sur cette discussion, du commentaire de J. G. Frazer, *l. l.*, p. 216 sqq. Sur Parrhasios en général, cf. E. Pfuhl, *Malerei u. Zeichn. d. Griechen*, t. II, p. 689 sqq.

3. On consultera ici le précieux répertoire de *testimonia* (sur Parrhasios) constitué dans le *Recueil Milliet*, p. 220-242, n°s 257-301.

4. Xénophon lui prête un entretien avec Socrate, dans la série où il a fait aussi dialoguer le philosophe avec le statuaire Cléon et l'armurier Pistias : Xénophon, *Memorab.*, III, 10, 7.

5. Plutarque, *Thes. vit.*, 4. A. J. Reinach, *l. l.*, p. 231, pensa que ce tableau se trouvait à la *Stoa* de Zeus Eleutherios, en face du Thésée d'Euphranor. Il aurait été enlevé de là par Sylla, et brûlé au Capitole. Thésée est aussi, précisément, l'un des figurants d'un des tableaux du Dionysion neuf.

6. Pline, *Nat. hist.*, XXXV, 69.

par Mys sur le bouclier de l'Enhoplos [1]. On sait par ailleurs qu'il a dû traiter plusieurs fois le type de Dionysos. On citait de lui, notamment, un tableau figurant Dionysos « en face de la Vertu », selon Pline [2] : œuvre qui devait être disposée à Athènes même. C'est, je crois, à ce tableau *ainsi compris*, et avec lequel le « Philiscos » du texte de Pline n'a rien à faire directement [3], qu'on devra rapporter une signature (?) qui nous a été transmise par Cléarchos de Soloi, puis par Athénée [4] : Ἁβροδίαιτος ἀνὴρ Ἀρετήν τε σέβων τάδ' ἔγραψεν. Que cette « signature » un peu trop ingénieuse, — qui a été paraphrasée dans l'*Anthologie* [5], et qui avait d'ailleurs provoqué le calembour injurieux d'un passant [6], — ait été de l'artiste ou non, contemporaine ou plus tardive, il est évident qu'elle se rapportait au groupe bachique signalé par Pline, *et selon l'interprétation même qui nous en est donnée là* [7]. L'artiste éphésien avait été surnommé lui-même *Habrodiaitos*, *nom qui pouvait être aussi attribué à un Dionysos ;* le groupement avec *Arété* justifiait alors la paraphrase, et non moins la plaisanterie assez vive, faite, je l'ai dit, par un spectateur choqué, qui proposa

---

1. Pausanias, I, 28, 2 ; cf. Athénée, XI, p. 782 b, et A. J. Reinach, *Recueil Milliet*, p. 238, n. 2.

2. Pline, XXXV, 70 : « (pinxit) et Philiscum, et Liberum patrem adstante Virtute ». La virgule après Philiscum a été ajoutée ici, contrairement à l'opinion de A. J. Reinach, qui croyait qu'il aurait pu être parlé d'un tableau à *trois* personnages (trad : « (Parrhasios peignit) aussi Philiscos et Dionysos en présence de la Vertu » (p. 232-3, et n. 2 de la p. 232). Le texte ne dit nullement, à mon sens, que Philiscos (ou *Phrynichos*, nom que le commentateur proposait de substituer, ait été « commémoré entre le dieu de la comédie et la Vertu » ; et il n'y avait pas à rappeler « Ménandre jouant avec un masque comique en présence de... Glycère (!) », comme il est fait, *ibid.*

3. Ci-dessus, n. 2. Le portrait devait être au théâtre même, ou dans les annexes.

4. Pour Cléarchos de Soloi, disciple d'Aristote, cf. *FHG*, II, p. 303-327 : c'est au livre III de ses *Biographies* (Athénée, XV, 687 A-B ; cf. aussi XII, 543 C, qu'était le texte concernant Parrhasios (Athénée, l. XII). Le luxe de Parrhasios était célèbre.

5. *Anthol. Palat.*, append. 59-60 = éd. Cougny, III, 20-21. On prêtait à Parrhasios lui-même les deux distiques, peu modestes :

Ἁβροδίαιτος ἀνὴρ Ἀρετήν τε σέβων τάδ' ἔγραψεν,
Παρράσιος κλεινῆς πατρίδος ἐξ Ἐφέσου,
οὐδὲ πατρὸς λαθόμην Εὐήνορος, ὅς ῥά μ' ἔφυσε
γνήσιον, Ἑλλήνων πρῶτα φέροντα τέχνης.

6. C'est ce que nous fait connaître le texte d'Athénée, XII, 543 C : καί τις ὑπερολαγήσας ἐπὶ τούτῳ παρέγραψεν· « ῥαβδοδίαιτος ἀνήρ. » Le premier sens est celui que donne le *Recueil Milliet* : pour ῥάβδος, p. 224, n. 2 : « qui vit de son pinceau ». Mais il y en a un autre, plus scabreux, connu par la Comédie ancienne, et certaines épigrammes de l'*Anthologie* (cf. κορύνη, V, éd. Waltz, 129 (128), v. 8).

7. Cf. encore, pour la paraphrase développée qu'on y trouve, le passage d'Athénée, XV, p. 687 B (*Recueil Milliet*, n° 264) ; *ibid.*, 286, 287, sur les tableaux licencieux prêtés à l'artiste.

de substituer, au mot d'ἁβροδίαιτος, celui de ῥαβδοδίαιτος, de sens si équivoque [1].

Ce tableau était à Athènes, et l'on pourra toujours se demander au surplus : 1) si la présence d'Arété ne correspondait pas par erreur à une inscription devenue plus qu'à moitié évanide AP[IAΔN]H ; 2) s'il ne s'agissait pas, en ce cas, d'une peinture du Dionysion, puisque, juste avant, Pline a cité un Philiscos (à corriger peut-être, selon A. J. Reinach, en Phrynichos), dont le portrait devait avoir été exposé vers le théâtre [2].

Lors d'un concours de Corinthe, en tout cas, c'est bien Parrhasios qui avait été primé encore, selon Suidas, *pour un Dionysos* [3].

On voit que selon la tradition littéraire, déjà, il n'était guère interdit de penser à cet artiste. M. H. Philippart n'a pas fait état d'autres arguments, archéologiques, qui eussent pu lui être favorables, et qu'on me permettra de signaler ici, sans en exagérer la portée démonstrative.

Mlle Marg. Bieber [4] a fait déjà remarquer qu'on pouvait rapprocher de la grande fresque contemporaine, hélas ! disparue, du *hiéron* des décors de vases comme celui d'un cratère à volutes de Bologne, malheureusement mutilé, où figure un des *doubles sujets*, précisément, du Dionysion neuf : l'enchaînement magique d'Héra, et le retour d'Héphaistos. Dans un livre récent [5], M. Ch. Dugas a insisté davantage, en mettant en direct rapport *avec Parrhasios* (et Zeuxis), l'artiste dénommé le « Maître d'Atalante », maître dont on rapproche aujourd'hui, communément, l'anonyme du Cratère de Bologne. Il est curieux que le dernier biographe d'Aison n'ait pas rappelé, à cette occasion, la similitude de sujet entre une des scènes mythiques du Dionysion neuf et la peinture d'un côté du cratère de Bologne, où nous voyons précisément l'Enchaînement magique d'Héra et le Retour d'Héphaistos [6] : rencontre d'autant

---

1. Ci-dessus, p. 217, n. 6. M. E. Pfuhl, *Malerei u. Zeichn. d. Griechen*, II, p. 690-691, s'en tient au premier sens : « Pinsel oder das Stäbchen des Enkausten ».

2. Ci-dessus, et *Recueil Milliet*, p. 232, n. 2 : « Phrynichos, le rival et parfois le vainqueur d'Aristophane, serait mieux à sa place en ce tableau ». L'œuvre aurait été apportée par Sylla à Rome, *ibid.* Or Sylla pilla le théâtre.

3. Suidas, *s.v.* : οὐδὲν πρὸς τὸν Διόνυσον ; A. J. Reinach, *l.l.*, p. 232, n. 2.

4. *L.l.*, p. 15, et fig. p. 16 ; cf. p. 72.

5. *Aison et la peint. céram. à Athènes à l'époque de Périclès*, p. 91 sqq.

6. Ch. Dugas, *l.l.*, p. 98-101, et fig. 20. E. Pfuhl, *Malerei u. Zeichn. d. Griechen*, 1923, II, p. 586 ; III, 231, fig. 581. J'interpréterais différemment certains détails : la Héra est-elle si « magnifique », et fallait-il parler de son « visage impassible » ? Il y a dans le rendu de la scène, plutôt, quelques touches ou intentions *humoristiques*, qui méritaient d'être mises en valeur : la déesse est empaquetée des pieds à la tête, en quelque sorte, sans élégance ; on a utilisé son paon symbolique (sym-

plus significative que, par ailleurs, la face du cratère la mieux conservée [1] nous montre aussi *Dionysos et Ariadne*, vis-à-vis du thiase bachique : groupe essentiel et divin qui aurait pu être détaché, on s'en rend compte, d'une autre peinture du Dionysion neuf (ci-dessus). Or un détail, sur ce tableau bien expliqué en général par M. Ch. Dugas, me semblerait nous conserver une trace curieuse, révélatrice, d'une influence imputable peut-être à Parrhasios. « Voici, dit le commentateur, qu'une autre [Bacchante], *portant un garçonnet sur ses épaules*, se dispose à son tour à prendre part à la danse » [2]. Le cas est fort peu banal d'une Ménade *nourrice*, participant aux violents ébats du thiase bachique. Le décorateur du Cratère de Bologne n'aurait-il pas été inspiré là par quelque savoureuse création de la grande peinture? Si l'on se pose la question, on songera aussitôt que les Anciens admiraient, de Parrhasios, une *nourrice thrace avec un jeune enfant* [3], sujet peut-être extrait d'une scène concernant Lycurgue ... ou Penthée! Ce qui nous ramènerait vers les mêmes intuitions.

Le « Maître d'Atalante » a traité avec prédilection, nous dit-on, des sujets bachiques [4]. Comme il travaillait aux environs de l'an 420, je crois que nous pourrions retrouver, du côté du Dionysion neuf, une des sources de son inspiration, fantaisiste, vivante,

---

bole de vanité!) pour décorer le dossier du trône magique ; le lion-gardien, au-dessous d'elle, eût pu être, sans doute, d'une exécution autre que « très inhabile », si l'artiste, qui sait dessiner, l'avait bien voulu ; ne lui a-t-on pas laissé à dessein l'aspect ridicule d'un molosse assez inoffensif (il a un collier)? Sur l'esprit de parodie chez Parrhasios, cf. les justes réflexions de E. Pfuhl, *Malerei u. Zeichn. d. Griechen*, II, p. 690 (à propos des amours de Méléagre et Atalante).

1. Ch. Dugas, *l. l.*, p. 97-98, et fig. 19 à la p. 93.

2. On observe que cette Ménade, qui, de la main droite, saisit si gracieusement, et relève, un pan de son vêtement, devait maintenir l'enfant *avec son bras gauche*. L'enfant, posé à califourchon sur les épaules de la porteuse, s'accroche de la main droite à la chevelure même de sa « nourrice ». La Ménade nourrice, portant un enfant sur l'épaule gauche, et le tenant aussi du bras gauche, se retrouve sur un couvercle de pyxis d'Erétrie, au British Museum (E. 775). Le vase est lui-même de la fin du ve s., *et de style « meidiesque »* ; cf. L. Curtius, *Pentheus*, p. 12, fig. 15 ; je croirais la figuration dérivée de Parrhasios (cf. la note ci-après). Ce sont peut-être ces peintures qui ont fait croire à des rapts d'enfants (Euripide, *Bacch.*, 744 ; Nonnos, *Dionys* , XLV, 294-297, cités par H. Philippart, *l. l.*, p. 38 sqq.) ; voire à des scènes d'omophagie (*ibid.*, cf. Apollodore, III, 5, 2).

3. Pline, XXXV, 70 : « Pinxit et *Thressam nutricem* infantemque in manibus ejus ». Les Bacchantes étaient thraces. Penser, avec A. J. Reinach, à un humble sujet de genre, pour un artiste « mondain », qui ne cherchait pas sa clientèle dans les ergastules (*Recueil Milliet*, p. 235, n. 5), ou, *ibid.*, à une quelconque peinture funéraire (Six, *Festschrift f. Benndorf*, 179 sqq.) me paraît fort incertain. Sur la présence de l'enfant dans le thiase bachique, cf. *Götting. gel. Anzeiger*, 1917, p. 373 ; M. E. Pfuhl, *l. l.*, II, 794, croit aussi à un ex-voto : « Denkt man sich wohl am besten als Weihung an Eileithyia » (?)

4. Ch. Dugas, *l. l.*, p. 101.

parfois fort gracieuse [1]. En tous cas, le cratère de Bologne, et ses décors, m'ont paru pouvoir être allégués ici, de même façon que la peinture murale de la *Casa dei Vettii*, où l'on verrait, selon M. H. Philippart, un tableau même de Parrhasios, imité et comme rajeuni à l'époque hellénistique.

Il serait sans doute imprudent de vouloir trop prouver, et d'oser encore rappeler par exemple, que Parrhasios (?) avait pu être entraîné à figurer dans le Dionysion neuf les préparatifs des Noces de Dionysos et d'Ariadne, à cause de son goût signalé pour les tableaux d'épousailles [2].

*
* *

Car il ne convient pas d'oublier, ce qui est grave, que Pausanias (I, 20, 3) *n'a pas cité Parrhasios*, à propos des peintures du Dionysion neuf [3]. On ne suppléera jamais par des conjectures au silence de ce texte, et d'autres. Au IIe siècle déjà de notre ère, sinon avant, le nom du peintre du temple de l'Eleuthereus avait disparu des mémoires humaines, tandis que persistait, plus heureusement, celui du sculpteur qui, là même, avait fixé les traits du dieu, dans l'ivoire et l'or. Je ne crois pas du moins inutile l'effort que j'ai tenté ci-dessus, pour préciser l'emplacement des peintures relatives à la vie divine de Dionysos et à la propagation de sa foi mystique : *dans le temple même*, où se dressait le colosse précieux d'Alcamène.

Ce résultat, que je crois acquis, m'engage d'ailleurs à douter davantage de l'interprétation de P. Foucart, qui — quoiqu'ayant justement situé, pour son compte, les fresques disparues à l'intérieur du *naos*, leur déniait, je ne sais pourquoi, toute valeur religieuse [4].

Février 1931. Ch. Picard.

---

1. Ch. Dugas, *l.l.*, p. 105-106 : « Si nous connaissions l'œuvre d'Apollodore et de ses contemporains, il est probable que nous y trouverions la source de cette inspiration ». On verra ici que le nom d'Apollodore n'était pas seul digne d'être prononcé. Sur les reflets (?) de la peinture de Parrhasios, en des compositions de céramistes contemporains, cf., sous réserves, B. Pace, *Vasi figurati con riflessi della pictura di. P.* ; Rome, *Lincei*, 1923.

2. A.J. Reinach, *Recueil Milliet*, p. 236, n. 7. Il faudrait ici mentionner la si ingénieuse hypothèse de M.J. Carcopino, transformant en *Artigamos* l'*Archigallos* du maître éphésien ; on sait ce qui a pu être tiré de là pour l'explication de

diverses traditions (notamment, Suétone, *Tib.*, 44, 2) : *Attideia*, *Mél. Éc. Rome*, 1923, IIe partie.

3. M. H. Philippart a sans doute raison d'écarter, comme de valeur trop peu documentaire, les descriptions de Philostrate, *Imag.*, I, 14, 17 ; cf. *Recueil Milliet*, p. 398, n. 2 : Abandon d'Ariadne ; Penthée et les Ménades. Ces ἐκφράσεις ne comportent d'ailleurs aucune indication sur l'origine possible des thèmes traités.

4. *Le culte de Dionysos en Attique*, *l. l.*, p. 165. La « mise en tableaux de légendes populaires » n'excluait pas nécessairement l'intention pieuse, ni l'importance de l'édification préparée ainsi aux fidèles. On ne reviendra plus jamais à ce point de vue périmé.

Ch. Picard.

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR QUELQUES LETTRES DE CICÉRON[1]

Att., I, 1, 2. *Thermus cum Silano contendere existimatur. Qui sic inopes ab amicis et existimatione sunt, ut mihi uideatur non esse* ἀδύνατον *Turium obducere.*

Nous pensons qu'il faut écrire *Turium* et non *Curium* selon la Vulgate que suivent encore les plus récents éditeurs[2]. Voyons d'abord quel est l'état de la tradition manuscrite. Les mss. de la classe Σ ont *turium*. La première main du Mediceus (M^1) a *curum*, corrigé en *turium* par la 3e main (M^3) d'après un ms. Σ. Il y a, à côté de la tradition Ω (Σ + Δ), qui est celle des *codices italici*, une tradition différente (Y), celle des *codices gallici et germanici* : parmi eux, le *Tornesianus*, ayant appartenu à l'imprimeur lyonnais Jean de Tournes. Ce ms., aujourd'hui perdu, portait, d'après Bosius (Z^b), *torium* qui nous rapproche de *Turium*.

Quelles sont, maintenant, les raisons de fait qui nous font préférer *Turium* à *Curium* ? Cicéron parle de ce personnage comme de quelqu'un dont on pourrait mettre en avant la candidature au consulat pour les élections de 65. On a pensé, jusqu'à présent, qu'il s'agissait de Q. Curius, personnage bien connu pour son rôle dans la conjuration de Catilina : c'est par les indiscrétions de sa maîtresse Fulvie que Cicéron fut renseigné sur le complot[3]. Salluste nous dit qu'il avait été exclu du Sénat : *quem censores senatu probri gratia mouerant* ; et le texte de Salluste semble bien signifier qu'il en était encore exclu en 63, au moment de la conjuration. De quand datait cette exclusion ? Du cens de

---

1. Nous devons un remerciement particulier à M. René Durand, qui a bien voulu lire cet article en manuscrit et nous communiquer de très utiles remarques. D'autre part, sur la question de l'Hermathéna, MM. Étienne Michon et Charles Picard nous ont fourni de précieuses indications.

2. Par exemple, Tyrrell, *Correspondence*, t. I, 3e éd., 1904 ; Sjögren, édition des *Ep. ad Atticum* dans *Coll. script. uet. Upsaliensis*, fasc. I, 1916. Boot, qui avait écrit *Turium* dans sa 1re édition, est revenu à *Curium* dans la 2e, en déclarant : *Nunc credo me errasse.*

3. Sall., *Cat.*, 23.

70 : car les censeurs de 65 ne firent pas de *lectio senatus*[1]. Curius n'avait pas été exclu du Sénat comme consulaire : Salluste l'aurait dit et, d'ailleurs, nous avons la liste complète des consuls pour les années où il aurait pu exercer le consulat. Tout au plus, pourrait-on supposer qu'il était ancien préteur. Supposons-le. Un sénateur exclu du Sénat devait, pour y rentrer, exercer à nouveau la magistrature correspondant au rang qu'il occupait : Q. Curius, pour être candidat aux élections consulaires de 65, aurait dû, si nous le supposons *praetorius* en 70, être candidat à la préture pour la seconde fois dès 68. C'est assez peu vraisemblable ; et c'est, d'autre part, peu compatible avec le texte de Salluste, qui ne permet guère de penser que Q. Curius fût au Sénat au moment de la conjuration de Catilina.

Il y a plus. Un fragment du discours de Cicéron *In toga candida*, prononcé en 64, nomme *Q. ue Curium hominem quaestorium*, ce qui paraît bien devoir être lu : *Q. Curium hominem quaestorium*[2]. Asconius, qui nous a conservé ces mots, ajoute : *Curius hic notissimus fuit aleator*. Il y a toute apparence que ce soit le débauché dont parle Salluste, l'amant de Fulvie. C'était un homme jeune, comme la plupart des complices de Catilina : il était *homo quaestorius*, et c'est en cette qualité que les censeurs de 70 avaient refusé de l'inscrire sur l'*album senatus*. Mais alors, de toute manière, sa candidature au consulat en 65 est une impossibilité absolue.

Il faut donc chercher d'un autre côté. Or, Cicéron parle dans *Brutus*, 237 d'un certain L. Turius dont il dit : *paruo ingenio sed multo labore, quoquo modo poterat, saepe dicebat ; itaque ei paucae centuriae ad consulatum defuerunt*. Ce personnage est très vraisemblablement celui dont il est question dans notre lettre. L'élection manquée de quelques voix ne doit pas être, d'ailleurs, celle de 65, mais plutôt une élection postérieure à 63. Ce L. Turius était un peu plus âgé que Cicéron : dans l'énumération du *Brutus*, il figure entre des contemporains d'Hortensius — qui avait huit ans de plus que Cicéron — tels que Cn. Lentulus, M. Piso, P. Muréna, C. Censorinus, et des orateurs comme Pompée et D. Silanus, *aequales* de Cicéron lui-même.

Att., I, 1, 2. Cicéron vient de parler longuement à Atticus de sa prochaine candidature au consulat. Il lui a demandé de lui

---

1. Cf. Willems, *Le Sénat*, I, p. 420.
2. Orelli, V, p. 95 ; Stangl, p. 72.

ménager l'appui de Pompée. Il termine par ces mots : *Nega me ei iratum fore, si ad mea comitia non uenerit. Ad quae haec huiusmodi sunt.*

Ad quae est le texte de Ω. Les éditeurs ont écrit jusqu'ici, avec la Vulgate, *atque*. Nous croyons qu'il y a lieu de revenir au texte des mss. *Quae* représente *comitia* : Cicéron conclut son développement par ces mots : « Sur mes comices (c.-à-d. ma candidature), voilà ce qui en est ». Pareil emploi de *ad* est constant dans les Lettres. Citons à titre d'exemple :

Att., XI, 21, 1 : *Ad ea autem quae scribis de testamento, uidebis quid et quo modo.* XIII, 10, 2 : *Ad Dolabellam, ut scribis, ita puto faciendum...* XVI, 14, 1 : *Ad ea autem quae scripsisti... ualde tibi adsentior.*

Att., I, 1, 5. *Hermathena tua ualde me delectat et posita ita belle est, ut totum gymnasium eliu* ἀνάθημα *esse uideatur.*

Tel est le texte des mss. La Vulgate, ἡλίου ἀνάθημα, a été adoptée par plusieurs éditeurs. Mais elle n'est guère satisfaisante. Cicéron a-t-il voulu dire que « le gymnase tout entier paraît être une offrande du soleil » ? L'idée est bizarre. L' « offrande au soleil » est à peine moins surprenante, et le génitif ἡλίου fait difficulté. Observons, d'autre part, que la transcription *eliu* = ἡλίου de la Vulgate n'est pas correcte : ἥλιος s'écrivait en latin *helios*, et tel est bien l'usage des mss. des lettres à Atticus de transcrire l'esprit rude du grec par un *h*. Par exemple, *Att.*, VII, 11, 5, Ω donne *hora me Caesaris* ; la leçon correcte a été restituée par Victorius : ὁρμή *Caesaris*. *Att.*, II, 17, 3, ὑποθήκας est transcrit en marge de *M hypothecas* ; VI, 1, 8, ἱστορικόν est transcrit *historicum*.

Maintes corrections ont été essayées, telles que : *eius* ἀνάθημα Schütz, *illius* ἀνάθημα Casaubon, ἡλίου ἄναμμα Tyrrel. Elles ne représentent rien de plus que des tentatives désespérées pour rendre lisible un passage qui ne l'est point. Aussi, les plus récents éditeurs, — Tyrrel lui-même, et M. Sjögren dans sa belle édition critique de la collection d'Upsal, ont-ils fait sagement de mettre une croix devant ces deux mots.

Il ne reste qu'une chance d'éclaircir le problème : c'est si l'on découvre à quel texte Cicéron pensait en écrivant ces mots énigmatiques. Nul n'ignore en effet que, la plupart du temps, lorsque Cicéron écrit des mots grecs dans ses lettres, ces mots sont une citation, ou tout au moins sont inspirés par un souvenir littéraire. Nous n'avons pas retrouvé — et pour cause, comme on le verra bientôt — le texte dont Cicéron s'est inspiré ici ; mais il

existe chez un écrivain grec du IIe siècle de notre ère un bien curieux équivalent de la pensée exprimée dans ce passage. Aelius Aristide, auteur de ce célèbre *Panathénaïque* qui connut un si grand succès dans les écoles [1], a écrit, dans cet ouvrage, en parlant de l'Acropole :

[ἡ πόλις] τὴν ἀκρόπολιν κατεκόσμησε τοῖς τῶν ἔργων ὑπομνήμασι, κα τῷ τῆς φύσεως κάλλει τὸ παρὰ τοῦ πλούτου καί τῆς τέχνης ἐφάμιλλον προσέθηκεν, ὥστ' εἶναι πᾶσαν ἀντ' ἀναθήματος, μᾶλλον δέ ἀντ' ἀγάλματος [2].

« Athènes... fit rivaliser avec la beauté naturelle du site la richesse et l'art, en sorte que l'Acropole toute entière paraissait être une offrande, mieux, une statue ».

Est-ce que la pensée de Cicéron ne s'éclaire pas à la lumière de ce texte ? Supprimons le mot [*eliu*], et nous lisons : « Ton Hermathéna a été mise en si belle place que c'est le gymnase tout entier (et non pas la statue seule) qui paraît être une œuvre d'art offerte à la déesse » [3].

La phrase de Cicéron apparaît donc comme entièrement satisfaisante si l'on supprime [*eliu*]. Encore faut-il expliquer comment ce mot a pu s'introduire dans le texte. Une hypothèse se présente immédiatement à l'esprit : *eliu* doit être lu *aeliu*<*s*>, et ce n'est autre chose que le nom du rhéteur Aelius Aristide ; il aura été inscrit à côté du mot ἀνάθημα par un lecteur frappé de la ressemblance entre le passage du *Panathénaïque* et le passage de la lettre à Atticus. Cette mention signifie : « Je trouve le même mot et la même idée chez Aelius ».

Peut-on admettre qu'Aelius Aristide ait, dans ce passage du *Panathénaïque*, imité Cicéron ? C'est tout à fait invraisemblable, étant donné que dans aucun autre passage de ce discours, ni, croyons-nous, de l'œuvre du rhéteur, on ne retrouve trace d'une lecture des lettres à Atticus. Il est, par contre, très probable qu'Aelius Aristide s'est inspiré d'un auteur grec qui est également la source de Cicéron. Quel était cet auteur ? On ne saurait rien affirmer à ce sujet, car Aelius Aristide a composé son *Panathénaïque* à l'aide des sources les plus diverses, si bien qu'on a

---

1. Voir dans l'éd. Dindorf, t. III, les abondantes scholies grecques que ce discours a inspirées, en particulier à Sopater d'Apamée (vers 500).

2. Παναθ., 149.

3. Ce sens de ἀνάθημα, statue ou objet d'art offert à la divinité, est le sens le plus usuel du mot. Cf. Herodot., I, 14, 92 ; Soph., *Ant.*, 286 ; *C.I.G.*, 2693d, ἀναθημασι κοσμήσας τὴν παλαίστραν. Cicéron, ayant à traduire ce mot dans un passage de Platon (*Leg.*, 12, p. 956 A = Cic., *De leg.*, II, 18) le rend par *donum deo*.

pu comparer son œuvre à une mosaïque [1]. Parmi ces sources figure certainement l'historien Éphore, disciple d'Isocrate, dont on a voulu faire, un temps, la source unique du *Panathénaïque* [2]. Éphore était parmi les écrivains grecs que Cicéron aimait à lire ; nous en avons maint témoignage direct [3]. Pour un autre passage du *Panathénaïque*, un rapprochement avec Cicéron s'impose, et on a supposé de façon vraisemblable que la source commune était Éphore [4]. Quoi qu'il en soit, on a bien des chances d'être dans le vrai en disant que Cicéron, dans la lettre *ad Atticum*, I, 1, applique à son gymnase une idée qu'un historien-rhéteur grec — Éphore ou tel autre — avait exprimée en parlant de l'Acropole d'Athènes, et lui emprunte le mot même de ἀνάθημα.

Comment faut-il se représenter cette Hermathéna qu'Atticus avait envoyée d'Athènes à Cicéron ? Le mot de *Hermathena* ne se rencontre, à notre connaissance, que dans cette lettre de Cicéron et dans la lettre *ad Att.*, I, 4, à propos du même objet d'art. En grec, on ne trouve Ἑρμαθήνη nulle part ; le *Thesaurus* d'Henri Estienne ne donne le mot qu'en renvoyant aux deux lettres de Cicéron ; de même, le *Greek-English Lexicon* de Liddell et Scott dans sa nouvelle édition [5]. Dès lors, il y a tout lieu de penser que le mot *Hermathena* est une création soit de Cicéron, soit de son correspondant Atticus, ou à tout le moins un néologisme de la langue des antiquaires.

Les archéologues paraissent hésiter aujourd'hui encore sur ce qu'il faut entendre au juste par une *Hermathena*. Était-ce une double tête d'Hermès et d'Athéna, du type *Ianus bifrons*, ou un buste d'Athéna supporté par un pilier [6] ? L'opinion s'est accréditée au XVIIIe siècle qu'il s'agissait d'une tête double : on la trouve chez Winckelmann, chez Bottari, chez Visconti [7]. L'origine en est claire ; c'est le texte de la lettre *Att.*, I, 4 : *Est orna-*

---

1. E. Beecke, *Die historischen Angaben in Aelius Aristides Panathenaikos auf ihre Quellen untersucht*, Strasbourg, 1908, p. 136.
2. Haury, *Quibus fontibus usus sit Aristides in Panathenaico*, Augsbourg, 1888.
3. *De orat.*, II, 57 ; 94 ; III, 36 ; *Att.*, V, 1, 12 ; *Brutus*, 204.
4. Παναθ., 316 : παῖδας δὲ καὶ γυναῖκας εἰς Τροιζῆνα ὑπεκθέσθαι. — *De off.*, III, 11 : *ut urbe relicta coniugibus et liberis Troezene depositis naues conscenderent.* Cf. Haury, *o.c.*, p. 12.
5. Part I, 1925.
6. L'article *Hermathena u. Hermerakles* de la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa admet les deux sens. Il n'y a d'ailleurs aucun fond à faire sur cet article, où sont entassées les références les plus hétéroclites, dont beaucoup sans aucun rapport avec *Hermathena*.
7. Winckelmann, *Werke*, VII, p. 135 ; Bottari, *Mus. Capit.*, I, p. 6 ; Visconti, *Mus. Pio Clem.*, III, p. 48.

mentum Academiae proprium meae, quod et Hermes commune omnium et Minerua singulare est insigne eius gymnasi. Mais Gurlitt a bien montré [1] que Cicéron décompose simplement, dans ce passage, le mot *Hermathena* et emploie *hermes* au sens de « buste supporté par un pilier » ; les hermès, ainsi entendus, étaient l'ornement ordinaire des palestres. S'il avait voulu parler du dieu, il aurait écrit, semble-t-il, soit *et Hermes... et Athena*, soit *et Mercurius... et Minerua*, non *et Hermes... et Minerua*. Nous ne croyons pas, d'autre part, qu'il existe dans la plastique grecque un exemple de double buste d'Hermès et d'Athéna [2].

Ce n'est pas à dire que les hermès d'Athéna — statues d'Athéna terminées à la partie inférieure par un pilier quadrangulaire — soient en grand nombre : nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire ; du moins est-il authentique. On peut le voir au Musée des Thermes, à Rome, dans la collection Boncompagni-Ludovisi. C'est une statue en marbre pentélique représentant Athéna vêtu du chiton et d'une grande égide bordée de serpents. La tête manque, la main gauche, restaurée, portait probablement le casque. La statue se termine un peu au-dessous du genou, où un pilier carré fait suite à la draperie [3]. Étant donné le caractère unique de ce monument, nous avons voulu nous assurer que le pilier est bien antique, et qu'il ne s'agit pas d'une statue mutilée posée postérieurement sur un piédestal. Nous avons écrit au distingué conservateur du *Museo Nazionale Romano*, M. Cultrera, qui a bien voulu examiner la statue à notre intention et nous faire connaître que « pilastre et statue sont formés d'un unique bloc de marbre ».

Voici donc une Hermathéna authentique. Il ne nous pas été possible d'en découvrir d'autre [4]. L'abbé Mongault, dans une note de sa traduction des Lettres à Atticus [5], où il combat fort

---

1. *Textkritisches zu Ciceros Briefen*, diss. Steglitz, 1898, p. 2-3.

2. Th. Schreiber, *Die antiken Bildwerke der villa Ludovisi*, p. 80, renvoie à Bottari, *Mus. Cap.*, I, 6, 1 ; mais il est impossible de reconnaître dans aucun des trois bustes bicéphales que donne la pl. III, p. 6, un buste d'Hermès-Athéna.

3. Helbig, *Führer*, 3e éd., 1913, n° 1293 ; Paribeni, *Le Terme di Diocleziano e il Museo Nazionale Romano*, 1928, n° 123 ; Reinach, *Répertoire*, II, 2, p. 526, n. 11. Reproduction dans *Mon. inediti pubbl. dall' Inst. di corrisp. archeol.*, X, pl. LVI, 3 et dans Brunn-Bruckmanns, *Denkmäler*, n° 330, 2.

4. Montfaucon, à propos des Hermathenae, se contente de reproduire une monnaie à l'effigie de Minerve (I, pl. LXXVII, n° 11). M. Pierre Paris, dans l'article Hermae du *Dict. des Antiq.* de Saglio et Pottier, III, p. 132, n. 7, renvoie à propos de l'Hermathéna de Cicéron à Gerhard, *Abbildungen zu den Gesamm. Abhandl. u. Kleinen Schriften*, pl. LIX, 19 ; mais ici encore il s'agit simplement d'un Palladion figuré sur une monnaie de Mélos.

5. Tome I (1787), p. 33.

justement l'idée alors régnante de l'Hermathéna bicéphale, écrit : « M. Foucault, Conseiller d'État, a un marbre antique où l'on voit une de ces Hermathènes ou Mercures-Minerves, qui n'est autre chose qu'une figure carrée qui, s'arrondissant par le haut, forme la tête de Minerve avec le cou et le haut des épaules ». Il était intéressant de rechercher cette statue. La collection Foucault est aujourd'hui dispersée, mais on n'est pas sans renseignements sur elle [1]. Il existe même au Cabinet des Médailles, sous le nom de *Cabinet Foucault*, un inventaire dressé au moment où Foucault céda sa collection à Gros de Boze ; il se compose d'un recueil de dessins originaux, précédés de deux catalogues manuscrits, l'un armoire par armoire, l'autre méthodique. Nous espérions y retrouver la statue dont parle l'abbé Mongault. Chose étrange, il n'y en a pas trace : soit que la statue ait été distraite de la collection au moment où celle-ci fut achetée par Gros de Boze, soit qu'on ne l'ait pas fait figurer sur l'inventaire parce que reconnue alors comme un faux.

L'Hermathéna Ludovisi est donc, jusqu'à nouvel ordre, l'unique représentant de ce type de statue dont le nom, par ailleurs, n'a d'autre garant que deux passages des lettres de Cicéron à Atticus. Y a-t-il entre cette œuvre d'art et l'Hermathéna qui ornait le Tusculanum du grand orateur un autre rapport que celui de cette simple rencontre? Il se peut ; mais la preuve formelle fait défaut.

L'Hermathéna Ludovisi procède d'un original de la fin du ve siècle ; d'après Savignoni, celui-ci devait orner, avec d'autres hermès, l'Acropole d'Athènes [2]. Les « autres hermès » auxquels pense Savignoni sont, selon toute apparence, les deux Héraklès, l'Hermès, le Dionysos et le Discobole qui figurent à côté de l'Athéna dans la collection Ludovisi. Ces six hermès, tous en marbre pentélique, présentent des analogies de facture certaines [3] ; on considère généralement que ces copies d'œuvres grecques du ve siècle ont été faites à un même moment pour l'ornement d'un gymnase ; sur ce moment, l'incertitude règne : on hésite entre la fin du IVe siècle et les dernières années de la République Romaine.

---

1. Cf. Babelon et Blanchet, *Cat. des bronzes antiques de la B. N.*, Introd., p. XIII.
2. *Ausonia*, V (1911), p. 73. Savignoni dit en note : « Je me réserve de démontrer ailleurs que cet hermès provient de l'Acropole et d'indiquer aussi la place où il se dressait avec les autres hermès ». Il ne nous a malheureusement pas été possible de retrouver trace de la démonstration annoncée.
3. Helbig, *o.c.*, II, p. 86, n°s 1290-1296.

Quels renseignements nous offrent les Lettres de Cicéron sur les envois d'œuvres d'art qu'Atticus lui fit d'Athènes pour orner son gymnase de Tusculum ? Dans une lettre de février 67 (*Att.*, I, 8), Cicéron parle de *signa Megarica* et de *hermae Pentelici cum capitibus aeneis*. Un ou deux mois après, il écrit de nouveau à Atticus (*Att.*, I, 9) : *Signa Megarica et hermas de quibus ad me scripsisti uehementer exspecto*. Il s'agit de bronzes de Mégare et d'hermès à tête de bronze : on ne peut donc songer ici aux hermès Ludovisi. Mais Cicéron ajoute : *Quiquid eiusdem generis habebis dignum Academia tibi quod uidebitur ne dubitaris mittere et arcae nostrae confidito. Genus hoc est uoluptatis meae : quae γυμνασιώδη maxime sunt ea quaero. Lentulus naues suas pollicetur*. Quelques semaines plus tard (*Att.*, I, 10 : mai ou juin 67), nouvelle allusion aux bronzes, par laquelle nous apprenons que les hermès de marbre pentélique à tête de bronze étaient des Hermeraklès ; et nouvelle prière de joindre à l'envoi tout ce qui sera de nature à orner le gymnase de Tusculum. En juillet ou août (*Att.*, I, 11, 3) Cicéron attend toujours l'arrivée des navires de Lentulus : *Tu uelim quae Academiae nostrae parasti quam primum mittas*. Ils arrivèrent à Gaëte à la fin de l'année (*Att.* I, 3, 2) : *Signa quae nobis curasti ea sunt ad Caietam exposita. Nos ea non uidimus*. Au début de 66, Cicéron remercie Atticus qui lui a annoncé l'acquisition d'une Hermathéna (*Att.* I, 4, 3) : *Quod ad me de Hermathena scribis per mihi gratum est. Est ornamentum Academiae proprium meae, quod et Hermes commune omnium et Minerua singulare est insigne eius gymnasi. Qua re uelim, ut scribis, ceteris quoque rebus quam plurimis eum locum ornes. Quae mihi antea signa misisti, ea nondum uidi. In Formiano sunt, quo ego nunc proficisci cogitabam. Illa omnia in Tusculanum deportabo*. Une phrase de ce texte est particulièrement intéressante pour la question qui nous préoccupe : « C'est pourquoi je voudrais, dit Cicéron, que, conformément à ce que tu m'écris, tu ornes ce lieu *des autres choses aussi*, les plus nombreuses possible ». Que faut-il entendre par ces *ceterae res* dont Atticus a parlé à Cicéron ? L'expression n'est pas claire ; mais il est bien tentant — en particulier à cause du *qua re*, que nous rapporterions volontiers à l'idée *et Hermes commune omnium* (*gymnasiorum insigne*) — d'y voir les autres hermès qui faisaient partie du même groupe que l'Hermathéna. Dans une lettre postérieure, de juillet 65 (Att., I, 1, 5) il n'est plus question que de l'Hermathéna : elle est en place, et en si belle place que c'est le gymnase tout entier qui paraît être un ἀνάθημα. Faut-il conclure de cette lettre qu'Atticus n'avait finalement envoyé que l'Hermathéna, et non les

ceterae res dont il avait parlé ? Pas nécessairement : Cicéron peut fort bien ne mentionner que la statue à laquelle il attache le plus de prix.

En résumé, il y eut deux envois de statues faits d'Athènes par Atticus pour l'ornement du gymnase de Tusculum : le premier, fin 67, comprenait des bronzes de Mégare, des Hermeraklès à tête de bronze, et peut-être plusieurs autres statues propres à orner un gymnase ; le second, dans la deuxième moitié de 66 ou la première moitié de 65, comprenait l'Hermathéna et, sans doute, *ceterae quoque res*. Il résulte de là qu'il n'est pas impossible que nous ayons dans l'Hermathéna du Musée des Thermes celle même qui ornait le gymnase de Cicéron à Tusculum, et que les cinq autres hermès Ludovisi aient également concouru à la décoration de ce gymnase.

Pour que ces présomptions fussent transformées en certitude, il faudrait pouvoir démontrer que les six hermès ont été découverts sur l'emplacement de la villa de Cicéron. Malheureusement, leur provenance n'est pas connue. Ils figurent dans un inventaire de la collection Ludovisi daté de 1633, mais sans indication d'origine [1]. Qu'il y eût dans cette collection des œuvres d'art provenant des villas romaines de Tusculum, c'est une chose assurée [2]. Mais toute précision fait défaut au sujet de l'Hermathéna et des cinq autres hermès Ludovisi ; nous sommes d'ailleurs dans l'incertitude sur l'emplacement de la villa de Cicéron [3]. Une identification de l'Hermathéna de Cicéron ne peut donc être, dans l'état actuel de nos connaissances, qu'hypothétique.

En tout cas, nous ne devons pas perdre de vue que l'Hermathéna envoyée à Cicéron par Atticus provenait d'Athènes ; et le fait que Cicéron, en pensant à son gymnase orné de cette Hermathéna, cite Ephore parlant de l'Acropole et de ses statues, nous invite à considérer comme probable que l'Hermathéna en question était une reproduction d'une œuvre d'art de l'Acropole d'Athènes.

Att., I, 13, 6 : *Messalla consul Antonianam domum emit* HS CXXXIIII. *Quid id ad me ? inquis. Tantum, quod ea emptione et nos bene emisse iudicati sumus* etc..

Cicéron vient d'acheter sa maison du Palatin. Il trouve, en com-

1. Th. Schreiber, *o.c.*, p. 35, f° 45 de l'inventaire.
2. Cf. R. Lanciani, *Storia degli scavi di Roma*, III, p. 43 sq.
3. Cf. F. Grossi Gondi, *Il Tusculano nell' età classica*, p. 67 sq. ; R. Cagnat, *Journal des Savants*, 1911, p. 145 sq.

parant son achat à celui de Messalla, qu' « il a fait une bonne affaire ». Or, il a payé sa maison 3.500.000 sesterces [1]. Il saute aux yeux qu'il ne peut dire sans absurdité *nos bene emisse iudicati sumus* si Messalla a payé la sienne 134.000 sesterces ! Encore faut-il, pour obtenir ce chiffre, lire le chiffre des mss. comme s'il était surmonté d'une haste horizontale, $\overline{\text{CXXXIIII}}$. Aussi C. F. W. Müller et Tyrrell mettent-ils une croix devant le chiffre CXXXIIII, pour indiquer qu'il est corrompu. Il l'est en effet ; mais on peut, croyons-nous, reconnaître en quoi consiste la corruption et restituer le chiffre véritable. L'archétype portait $|\overline{\text{XXXIII}}|$. Les trois hastes entourant le chiffres 33 indiquaient, selon l'usage courant, que ce chiffre exprimait des centaines de milliers de sesterces. Ces hastes n'ont pas été comprises par les scribes ; la haste horizontale a été supprimée, et les hastes verticales ont abouti, la première à C, la seconde à I, ce qui a donné CXXXIIII.

Il faut restituer $|\overline{\text{XXXIII}}|$, soit 3.300.000 sesterces. C'était, à 200.000 sesterces près, le même prix qu'avait payé Cicéron pour une maison sans doute plus belle ; d'où la satisfaction qu'il exprime d'avoir « payé un prix avantageux ».

Att., II, 3, 2. Cicéron se justifie auprès d'Atticus d'avoir fait faire, dans une de ses villas, des fenêtres trop étroites : il a suivi l'avis de son architecte Cyrus, qui prétend que les vues sur les jardins sont moins plaisantes quand les fenêtres sont larges. En effet, dit-il, ἔστω ὄψις μὲν ἡ α, τὸ δὲ ὁρώμενον β, γ : « Soit α le point de vue, β, γ les objets que l'on voit ». Les mss. ajoutent :

ΑΚΤΕΙΝΕCΑΕΛΙΤΑ

ce qui a été transcrit jusqu'à présent :

ἀκτῖνες δὲ δ καὶ ε

« soient δ et ε les rayons ». Cette transcription n'est qu'une conjecture : dans ΑΙΤΑ, on ne peut trouver ΔΚΑΙΕ. La conjecture ne peut bénéficier d'une incertitude de la tradition manuscrite ; ΑΙΤΑ est le texte de M^1 et de P ; R (Paris 8538) donne ΑΙΤΑ, qui revient au même ; dans la marge de M et dans les autres mss. de la classe Δ, on trouve αἱ Γᾶ, ce qui n'est qu'une lecture d'ailleurs dépourvue de sens, du primitif ΑΙΤΑ. Il est donc de saine critique de ne pas accepter la correction δ καὶ ε de la Vulgate avant d'avoir vu si le texte des mss. est vraiment inutilisable. Or, ce texte nous paraît devoir se lire :

ΑΚΤΕΙΝΕC ΔΕ Δ Κ·Τ·Λ·

---

1. *Fam.*, V. 6, 2.

c'est-à-dire ἀκτῖνες δὲ ὃ καὶ τὰ λοιπά. Notre lecture suppose simplement que K a été transcrit I, ce qui est bien aisé à admettre.

La lecture que nous proposons n'a pas seulement pour elle la tradition manuscrite. Elle a aussi l'avantage d'être en parfait accord avec le contexte, alors que celui-ci, jusqu'à présent, restait obscur. Que lisons-nous, en effet, après ces mots grecs ?

Vides enim cetera. Nam si κατ' εἰδώλων ἐμπτώσεις *uideremus, ualde laborarent* εἴδωλα *in angustiis; nunc fit lepide illa* ἔκχυσις *radiorum.*

Avec le texte jusqu'ici adopté, il n'est pas très aisé de rendre compte du *enim*. Mais tout s'éclaire avec K.T.Λ. Cicéron, du moment qu'il a prononcé le mot de ἀκτῖνες, rayons, n'a pas à continuer sa démonstration : il l'arrête par un καὶ τὰ λοιπά, *et cetera*. Et il continue : « Tu vois en effet le reste, tu comprends mon « et cetera » : si, en effet, la vision était due à une *chute des images* sur les yeux, les *images* se trouveraient fort mal à l'aise dans des embrasures étroites ; mais, de fait, l'*émission* des rayons visuels s'opère à merveille. » Le pronom *illa* qui accompagne ἔκχυσις signifie : cette ἔκχυσις que suppose le mot ἀκτῖνες ; et c'est précisément parce que ce mot impliquait la théorie de l'ἔκχυσις que Cicéron a arrêté sa démonstration par un « et cetera », supposant que dès lors Atticus avait compris.

Cicéron paraît emprunter la théorie de l'émission à Théophraste qui était, comme on sait, un de ses auteurs préférés. D'après lui, la vision est due au feu que contient l'œil — feu dont l'existence est prouvée par le fait que, si on frappe l'œil, la lumière jaillit en éclair — et à l'humeur aqueuse qui l'entoure [1]. Théophraste donne cette explication comme étant celle d'Alcméon, médecin de Crotone contemporain de Pythagore. La théorie de l'émission a eu, sous des formes diverses, beaucoup de vogue chez les philosophes grecs. Plutarque et Stobée rapportent un passage des *Placita* d'Aëtios où la perception des objets que nous donnent les rayons issus de nos yeux est comparée à celle que nous donne le toucher [2] ; le même passage d'Aëtios résume la théorie de la συναύγεια platonicienne, d'après laquelle la vision est due à la rencontre des rayons issus de l'œil avec les rayons issus de l'objet.

A cette doctrine s'opposait la théorie épicurienne des εἴδωλα. Quand il écrivait la présente lettre, Cicéron ne connaissait pas

1. Theophr., *De sensibus*, 26 (*Doxogr. Graeci*, ed. Diels, p. 506-507).
2. *Doxogr. graeci*, p. 404.

encore le poème de Lucrèce, qu'il ne devait lire que six ans plus tard, en 54 [1]. Peut-être, après avoir lu le IVe chant du *De natura rerum*, ne donnait-il plus aussi délibérément son adhésion à la théorie de l'ἔκχυσις?

Att., II, 5, 3 : *Tu tamen de Cutio ad me rescribe certius, et nunc quis in eius locum paretur, et quid de P. Clodio fratre; omnia, quemadmodum polliceris,* ἐπὶ σχολῆς *scribe...*

Tel est le texte du Mediceus. Pour le mot *cutio*, qui fait difficulté, la tradition manuscrite est la suivante :

Cutio M^1R tutio *G*, M^3, Z^b curtio *P*. Notons, d'autre part, que *Clodio fratre* est la leçon de M^1 et d'un autre ms. de la classe Δ ; M^3 et les mss. Σ ont *Clodio fiat et*.

Les éditeurs écrivent généralement *Curtio*. Sur ce Curtius, nous ne savons rien. C'est tout à fait arbitrairement que Drumann [2] assimile cet hypothétique personnage avec M. Curtius Postumus, que Cicéron, cinq ans plus tard, en 54, voulait faire admettre comme tribun militaire dans l'armée de César [3], et dont il est plusieurs fois question dans les Lettres pendant la guerre civile [4]. Certes, on peut, à la rigueur, admettre que Cicéron s'informe d'un personnage que, par ailleurs, nous ne connaissons pas. Mais il est évident que le *eius* de la proposition suivante désigne ce même personnage. Or, nul ne met en doute qu'en écrivant *quis in eius locum paretur* Cicéron pense à Q. Metellus Celer, qui venait de mourir, laissant vacante une place d'augure que Cicéron — il l'a dit quelques lignes plus haut — voudrait bien occuper. Mais il n'a pas nommé Q. Metellus Celer. Admettre, comme on le fait généralement, qu'il désigne ici par le pronom *eius* quelqu'un à qui il pense mais qui n'a pas été précédemment mentionné, c'est vraiment une solution désespérée. Il faut que sous le *cutio* ou *tutio* des mss. se cache une appellation par laquelle Q. Metellus Celer est désigné. Du coup, le texte *P. Clodio fratre* se comprend très bien, puisque P. Clodius était cousin germain de Metellus ; il est inutile d'adopter, comme on l'a fait jusqu'ici, le texte *fiat et* des mss. Σ : cet *et*, qui n'aurait pas la même valeur que ceux qui précèdent, nous paraît d'assez mauvais style.

Le problème est donc le suivant : comment *cutio* ou *tutio* peut-

1. *Q.fr.*, II, 9, 3.
2. Drumann-Gröbe, *Geschichte Roms*, II, p. 24, note 1.
3. *Q. fr.*, II, 13, 3.
4. *Fam.*, II, 16, 7 ; *Att.*, IX, 5, 1 ; 6, 2 ; XII, 49, 2 ; XIV, 9, 2.

il cacher une désignation de l'augure Q. Metellus Celer? Nous pensons qu'il faut lire *atto* ou *attio*. La confusion de *a* ouvert et de *u* est des plus fréquentes dans les mss. en minuscule caroline, écriture qui paraît bien être celle de l'ancêtre commun des classes Δ et Σ. Le *c* ou *t* initial — ici encore, la confusion des deux lettres est des plus courantes — proviendrait d'un *t* placé dans l'interligne pour suggérer *attio* au lieu de *atio*, qui n'était peut-être lui-même qu'une mélecture de *atto*. Attus ou Attius Navius, c'est ce célèbre augure qui, sur l'invitation de Tarquin, coupa une pierre avec un rasoir [1] ; son nom était fréquemment cité comme celui de l'augure par excellence ; Cicéron, voulant caractériser les présages recueillis par le collège des augures suivant les plus authentiques traditions, dit, dans une de ses lettres [2] : *non haec* (*auguria*) *collegi nostri ab Atto*, « non point ces présages de notre collège d'augures de l'école d'Attus ». Il désigne ici Q. Metellus Celer, auquel il voudrait bien succéder comme augure, sous le nom d'Attus. On sait assez, par les lettres de Cicéron, le goût qu'il avait pour déguiser les gens de surnoms plaisants. En appelant ici Metellus Celer *Attus*, il fait apparemment allusion au sérieux avec lequel Metellus accomplissait les devoirs de son sacerdoce ; en effet, dans son discours *In Vatinium*, Cicéron a rendu, indirectement, hommage aux qualités dont Metellus avait fait preuve dans son augurat [3].

Att., II, 14, 2. Cicéron est dans sa villa de Formies et il se plaint de n'y pouvoir travailler, parce que les visiteurs ne le laissent pas en repos. « Ce n'est pas une villa que j'ai, écrit-il, c'est une basilique, tant les gens de Formies s'y pressent ». Et il ajoute : *Ad quam partem basilicae tribum Aemiliam.* Cette phrase a donné lieu aux corrections les plus diverses ; il serait fastidieux de les énumérer ici. Les plus récents éditeurs, Tyrrell, Sjögren, se résignent à marquer ces mots d'une croix. Nous croyons cependant que le passage n'est pas si « désespéré » que cela. On conservera le texte des mss., à ceci près qu'on lira *at* au lieu de *ad*, lecture qui est à peine une correction et dont s'étaient déjà avisés les plus anciens éditeurs : on la trouve dans l'édition princeps de Rome (1470), dans la 2e édition d'Ascensius (1522), dans l'édition de Cratander (1528). On écrira :

---

1. Cf. *De div.*, I, 17 et II, 38.
2. *Att.*, X, 8, 6.
3. *In Vat.*, 8, 19 ; cf. Schol. Bob., Orelli, V, p. 318, Stangl, p. 147.

At quam partem basilicae ! Tribum Aemiliam. On sait que les habitants de Formies étaient inscrits dans la tribu Aemilia [1]. On sait, d'autre part, qu'il y avait sur le forum romain une *basilica Aemilia*, bâtie en 179 par les censeurs M. Aemilius Lepidus et M. Fulvius Nobilior, et plusieurs fois restaurée dans la suite par des membres de la *gens Aemilia*. Cicéron joue sur le rapprochement de la tribu *Aemilia* et de la basilique du même nom ; la phrase pourrait se traduire :

« Et quelle espèce de basilique ! Ce n'est pas la basilique Aemilia, c'est la basilique *tribu Aemilia* ! ».

On donnera ici au mot *pars* le sens de « espèce », qu'il avait dans la langue de l'école. Ce sens, Cicéron le définit clairement dans un passage du *De inventione*, I, 22 : *genus est, quod plures partes amplectitur, ut animal ; pars est, quae subest generi, ut equus* [2]. Cicéron procède ici selon les méthodes de la rhétorique qu'il a enseignées dans ses traités. L'orateur doit d'abord établir l'existence du fait sur lequel il plaide ; puis il le définira en le faisant rentrer dans une catégorie générale (*genus*) ; enfin il étudiera le cas particulier (*pars*) dont il s'agit : c'est la distinction bien connue : *sitne, quid sit, quale sit* [3]. De la même manière ici, après la réponse au *quid sit*, c'est-à-dire la définition : *basilicam habeo, non uillam*, vient le *quale sit*, c'est-à-dire la question : *quae pars basilicae* ?

On dira que la réponse à cette question est un « à peu près » de qualité assez médiocre. Sans doute ; mais Cicéron aimait tellement les *facetiae* que, surtout dans ses lettres à des intimes, il ne reculait pas devant le calembour [4].

Madvig a, avant nous, défendu le texte des mss. [5]. Mais, si sa lecture est la même que la nôtre, son interprétation est toute différente. « Dans les réunions publiques, dit-il, les membres

---

1. Cf. Liv., XXXVIII, 36 ; Mommsen, dans *C.I.L.*, X, p. 602.

2. Cf. *Orator*, 116 : *explicato genere cuiusque rei, uidendum est quae sint eius generis siue formae siue partes.* Le mot *forma*, qui a un sens voisin de celui de *pars*, quoique distinct (cf. *Top.*, 14 et 30-31), est employé par Cicéron dans la Ve *Philippique*, 13 : *num est ex iudicum genere et forma?* Le passage est à rapprocher de celui que nous étudions : il montre que Cicéron n'hésitait pas à introduire dans le langage courant la terminologie scolastique et, par là, il justifie notre interprétation.

3. Cf. *Or.*, 45.

4. Sur les plaisanteries de Cicéron, cf. V. Brugnola, *Le facezie di Cicerone*, Città di Castello, 1896 ; id., *Un nuovo manipolo di facezie ciceroniane tratte dall' epistolario*, dans *Atene e Roma*, X (1907), p. 11-22 ; L. Gurlitt, *Facetiae Tullianae*, dans *Rh. Museum*, LVII (1902), p. 337-362.

5. *Rev. de philol.*, II (1878), p. 186-187.

de chaque tribu se tenaient en un même endroit et formaient un groupe à part. La tribu Aemilia a sans doute été fort nombreuse et se sera trouvée fortement représentée dans ces sortes d'occasion. Ainsi Cicéron, pour peindre l'état de sa villa, dit que non seulement elle est transformée en basilique, mais que bien plus elle est devenue cette partie de la basilique où la tribu Aemilia avait coutume de se tenir, c'était dire la plus pressée et la plus turbulente ». Nous ne croyons pas qu'on puisse se satisfaire de cette explication. Cicéron, après avoir dit « C'est une basilique que j'ai, non une villa », ne peut dire, comme une aggravation : « J'ai une partie de basilique ». Il ne saurait dire davantage : « Ce n'est pas une villa que j'ai, mais la tribu Aemilia », car cela, proprement, n'a pas de sens. Enfin, l'idée que la tribu Aemilia était particulièrement nombreuse est une pure hypothèse qui ne repose sur rien.

Att., II, 16, 4. Cicéron explique à Atticus dans quel embarras l'a mis son frère Quintus, alors proconsul d'Asie, en renvoyant devant le Sénat la question des droits de transit, sur laquelle les publicains et les commerçants d'Asie étaient en conflit. Cicéron voudrait bien pouvoir ménager et les publicains et les provinciaux :

Si possum discedere, ne causa optima in senatu pereat, ego satis faciam publicanis ; εἰ δὲ μή — *uere tecum loquar — in hac re malo uniuersae Asiae et negotiatoribus ; nam eorum quoque uehementer interest.*

Les mots *si possum discedere* ont été expliqués — sans parler des corrections — de façons très diverses [1]. Aucune ne nous a paru pleinement satisfaisante, et nous nous permettons d'en proposer une nouvelle.

Il conviendrait, nous semble-t-il, de donner à *discedere* le sens technique qu'avait ce verbe dans le langage parlementaire ; l'expression bien connue *discedere in sententiam alicuius* signifie : se ranger à l'avis de quelqu'un, en allant simplement se placer du côté de la curie où il se trouve. Un sénateur du rang de Cicéron, un consulaire, était appelé le plus souvent à expliquer son vote, *sententiam dicere*. Mais cette fois Cicéron ne votera en faveur des publicains que s'il peut le faire obscurément, sans se compromettre, s'il peut voter *per discessionem*, en évitant de prendre la parole.

---

1. Cf. la note de Tyrrell, et Lehmann, *Jahresb. des philol. Vereins*, 1888, p. 284.

Att., II, 22, 1. *Quam uellem Romae mansisses! Profecto, si haec fore putassemus... Nam Pulchellum nostrum facillime teneremus aut certe quid esset facturus scire possemus.*

C'est ainsi, pensons-nous, qu'il faut écrire ce passage, en respectant le texte des mss. Malaspina proposait, en conservant lui aussi le texte des mss., de ponctuer de la façon suivante : *Quam uellem Romae! Mansisses profecto, si haec fore putassemus!* Il faudrait sous-entendre, après *Romae*, *fores*. Mais est-ce possible? On cite, pour justifier cette ellipse, une phrase d'une autre lettre à Atticus, *Att.*, XIV, 11, 1 : *Velim mehercule Asturae Brutus*! Mais le cas est bien différent, car ici le sujet du verbe à sous-entendre, *Brutus*, est exprimé.

Les éditeurs modernes adoptent une conjecture de Bosius, qui consiste à supposer la chute d'un deuxième *mansisses* : *Quam uellem Romae mansisses! <Mansisses> profecto, si haec fore putassemus.* Certes, la correction est légitime. Mais nous pensons, malgré l'accord des éditeurs sur le texte ainsi modifié, qu'il n'est pas entièrement satisfaisant. La suite des idées n'est pas claire : « *Tu serais resté*, à coup sûr, si nous avions prévu ce qui arrive. Car nous tiendrions très facilement notre beau petit Clodius, ou, du moins, nous pourrions connaître ses intentions ». On ne comprend pas très bien la liaison que marque *nam* entre *mansisses* et *teneremus* : la proposition introduite par *nam* répond à l'idée « je me serais bien gardé de te laisser partir » plutôt qu'à l'idée « tu serais resté ». Tout se passe donc comme si, après *putassemus*, manquait une apodose disant en substance : « Je t'aurais empêché de partir ». Est-ce à dire qu'il faille supposer une lacune, par exemple : *proficisci te nullo modo passi essemus?* L'omission de ces quelques mots s'expliquerait sans peine par un « saut du même au même ». Néanmoins, il convient de faire l'économie de cette hypothèse : ce serait sinon fausser le sens, du moins trahir le mouvement de la pensée que de compléter la phrase quand Cicéron a voulu la laisser en suspens et remettre à Atticus le soin de la compléter lui-même. On conservera donc le texte des mss. en ponctuant comme nous l'avons fait. Cicéron ne formule pas l'apodose qu'on attend après *profecto si haec fore putassemus...* Le *nam* qui suit est en liaison avec cette pensée non exprimée. « Certes, écrit Cicéron, si j'avais pu prévoir ce qui arrive... Car alors nous tiendrions très facilement notre beau petit Clodius etc... » Cicéron regrette de ne pouvoir bénéficier des relations d'Atticus avec des gens qui touchent de près Clodius, et en particulier avec sa sœur [1].

1. Cf. les § 4 et 5 de la même lettre, et, antérieurement, *Att.*, II, 12, 2 ; 14, 1.

Les suspensions, les ἀποσιωπήσεις de ce genre ne sont pas rares dans les lettres de Cicéron. Un exemple très analogue, avec suspension de l'apodose après une proposition conditionnelle, est fourni par *Att.*, VII, 17, 1 : *Quae quidem ille* (Caesar) *si repudiarit, iacebit; si acceperit...* [1].

Att., II, 22, 7 : *Numerium Numestium libenter accepi in amicitiam.*

Tel est le texte des mss. Nous pensons que *Numerium* doit être supprimé. Voici quelles sont nos raisons.

1° On retrouve ce personnage dans deux autres lettres de Cicéron à Atticus, l'une antérieure (II, 20, 1), l'autre postérieure (II, 24, 1), et il y est simplement appelé *Numestius*.

2° Le prénom *Numerius* aurait dû, régulièrement, être écrit par l'initiale N. Cette abréviation était peu familière aux copistes, qui à mainte reprise, quand ils la rencontrent, la transcrivent par M (= *Marcus*). Aussi comprendrait-on fort bien que N de l'archétype eût été soit omis, soit corrompu ; on admet moins aisément qu'il ait été correctement développé ! Il nous paraît beaucoup plus vraisemblable que l'archétype ait écrit *Numerium* pour *Numestium*, et que, par le rapprochement des deux lettres voisines 20 et 24, ont ait effectué la correction nécessaire : le mot *Numestium*, placé dans l'interligne, aura été ensuite, comme il arrive si fréquemment, ajouté par les copistes au mot qu'il devait remplacer.

Att., II, 24, 2 : *Tum exposuit manum fuisse iuuentutis duce Curione, in qua Paulus initio fuisset et* [*Cn.*] *Caepio hic Brutus et Lentulus...*

C'est ainsi qu'il faut, croyons-nous, écrire ce texte. Les mss. ont *Cn. Caepio*, les éditeurs ont jusqu'à présent corrigé, avec Corradus, *Q. Caepio*. Quant au fond, il est bien évident qu'il s'agit ici de M. Junius Brutus, le futur meurtrier de César, qui avait été adopté par son oncle Q. Servilius Caepio. La seule question qui se pose est de savoir s'il faut supprimer le *Cn.* des manuscrits ou le corriger en *Q.* Nous pensons que, contrairement à l'usage suivi jusqu'ici, la suppression s'impose, et voici pourquoi.

1. Autres exemples de suspension dans les Lettres à Atticus : V, 4, 1, *non quo... Sed inopia cogimur eo contenti esse* ; *ibid.*, 2 : *nam de ceteris... Sed tamen commode cum Scrofa*. XIV, 8 *in fine* : *Verum tamen...*

1° On ne voit guère les raisons paléographiques qui ont pu amener une corruption de *Q* en *Cn.*

2° Au contraire, rien n'est plus vraisemblable que l'addition erronée du prénom *Gnaeus*. Il y a chez les *Seruilii Caepiones* deux prénoms, *Quintus* et *Gnaeus*; on rencontre chez Cicéron des *Q. Seruilius Caepio* et des *Cn. Seruilius Caepio* : qu'un scribe ait voulu préciser le prénom et ait choisi l'un pour l'autre, c'est ce que l'on comprendra aisément.

3° Cicéron, dans le passage en question, désigne les autres personnages, Paulus, Lentulus, par leur *cognomen* seul.

4° Si l'on recherche les passages où Cicéron a appelé Brutus de son nom d'adoption, on trouve les textes suivants : *De fin.*, III, 2, 8, *Caepio noster*; *Q. fr.*, I, 3, 7, *Caepioni*, qui désigne très probablement Brutus. — *Fam.*, VII, 21, *Q. Caepio praetor*; *Phil.*, X, 11, 25, *Q. Caepio Brutus proconsul.* Que constatons-nous? Les deux textes où le prénom est mentionné sont des textes officiels, le premier une formule de *sponsio*, le second un sénatus-consulte. Dans le langage ordinaire, Cicéron, parlant de Brutus, omet le prénom.

Att., II, 24, 2 et 3. Cette lettre raconte une histoire qui demeure obscure par bien des côtés : c'est celle de la conjuration de Vettius, personnage louche qui paraît avoir été chargé par César de compromettre un certain nombre de ses adversaires dans un complot contre Pompée. Les historiens ont adopté au sujet de ce complot une version qui, sur deux points importants, ne repose que sur deux passages de la présente lettre arbitrairement corrigés. Premier point : dès le 13 mai de l'année 59, Bibulus aurait averti Pompée de se méfier. Deuxième point : les conjurés auraient formé le projet d'attaquer Pompée à des jeux de gladiateurs donnés par Gabinius.

L'avertissement de Bibulus le 13 mai est donné comme un fait certain par les historiens les plus autorisés et les plus récents de cette période [1]. Or, l'unique source de cette affirmation est le passage suivant de la lettre *Att.*, II, 24 :

§ 2. *a. d. III id. diei Bibulus Pompeium fecerat certiorem ut caueret insidias.*

Diei est le texte de la plupart des mss. Un petit groupe seulement donne *decembris*, qui est impossible, puisque la lettre de

1. Drumann-Gröbe, *o. c.*, II, p. 200 sq. ; Ed. Meyer, *Caesars Monarchie u. das Principat des Pompeius*, p. 84.

Cicéron est de septembre ou octobre 59, et qu'on ne saurait remonter jusqu'au mois de décembre 60. Les éditeurs ont jusqu'ici corrigé *diei* en *Maias*, d'après la 2e édition d'Ascensius et l'édition de Cratander. La date du 13 mai, reproduite à satiété comme une donnée historique certaine, n'a donc d'autre fondement qu'une correction du XVIe siècle, — laquelle ne trouve dans la tradition manuscrite aucune justification et n'a pour elle que d'être devenue une sorte de vulgate.

Sur quoi se fonde, d'autre part, l'affirmation d'un projet d'assassinat de Pompée à des jeux de gladiateurs donnés par Gabinius ? Sur le texte suivant :

§ 3. *maximeque in eo tum quidem Vettius est reprehensus, quod dixerat adulescentium consilium ut in foro cum gladiatoribus Gabini Pompeium adorirentur.*

Manuce a supprimé *cum* que donnent les mss. ; tous les éditeurs l'ont suivi. On a rapproché le passage ainsi corrigé de *Att.*, II, 19, 3, *nam gladiatoribus qua dominus qua aduocati sibilis conscissi.* Et on a considéré comme une vérité historique que A. Gabinius, le futur consul de 58, avait, pour gagner les suffrages de ses électeurs, offert au peuple, en juin 59, des jeux de gladiateurs [1]. En réalité, il est tout à fait improbable que A. Gabinius, candidat au consulat, ait donné des jeux de gladiateurs. En effet, une loi récente, portée par Cicéron pendant son consulat, interdisait formellement *biennio quo quis petat petiturusue sit gladiatores dare, nisi ex testamento praestituta die* [2]. Il faudrait donc supposer ou qu'A. Gabinius a ouvertement violé la loi, ou qu'il se trouvait dans le cas particulier d'être l'exécuteur d'une disposition testamentaire [3]. Dans ces conditions, n'est-il pas plus simple de conserver le *cum* des mss. ? Certes, il ne peut s'agir des gladiateurs d'A. Gabinius, ami de César et de Pompée ; mais il s'agit d'une troupe qu'entretenait, pour la louer suivant l'occasion soit aux nobles désireux de donner des jeux, soit aux fauteurs de troubles, un Gabinius quelconque, peut-être un parent de ce chevalier romain qui fut parmi les complices de Catilina, et que Salluste appelle *P. Gabinius Capito*, Cicéron *P. Gabinius Cimber* [4].

---

1. Drumann-Gröbe, *o. c.*, III, p. 43.

2. *In Vat.*, 15, 37.

3. Cicéron, dans une lettre à son frère (*Q. fr.*, I, 2, 15 : automne 59), lui apprend que Caton voulut accuser Gabinius *de ambitu* ; mais s'il se fût agi d'une violation formelle de la loi dont il était l'auteur, Cicéron n'eût certes pas manqué de donner à Quintus cette précision.

4. Sall., *Cat.*, 17, 43, 44, 46, 47 ; Cic., *In Cat.*, III, 3, 6 ; 5, 12 ; 6, 14 ; IV, 6, 12. — Pour un exemple de chevalier romain propriétaire d'une troupe de gladiateurs, cf. celui d'Atticus, *Att.*, IV, 4 *a*, 2.

Les deux corrections qu'adoptent les éditeurs et les historiens, *a. d. III id.* <*Maias*> et [*cum*] *gladiatoribus Gabini*, sont solidaires : elles impliquent en effet l'existence, cinq mois avant l'affaire de Vettius, d'une première conjuration. Cette conjuration du mois de mai est-elle attestée par ailleurs? On va voir que c'est tout le contraire.

Dans la lettre de Cicéron, qui est, nous l'avons dit, de l'automne 59, nous voyons Vettius faire des confidences au jeune Curion et lui dire (§ 2) : *sibi certum esse cum suis seruis in Pompeium impetum facere eumque occidere*. Cicéron déclare un peu plus loin (§ 3) : « On pense généralement qu'on avait monté l'intrigue suivante : Vettius se ferait arrêter, armé d'un poignard, sur le forum, et avec lui ses esclaves pourvus d'armes ; puis il se déclarerait prêt à dénoncer ses complices ; et c'est ce qui se serait passé, si les Curion n'avaient auparavant averti Pompée. » Cet avertissement eut pour conséquence que Vettius n'eut pas besoin de jouer la comédie pour être amené à faire ses dénonciations. Mais on ne voit pas, dans la lettre de Cicéron, que Vettius ait dénoncé un complot datant de cinq mois et différent du sien : il y est dit seulement que la formation d'un complot entre jeunes aristocrates, sous l'inspiration première de L. Aemilius Paullus, *précéda* l'envoi d'un poignard à Vettius par le consul Bibulus [1]. Si pourtant, comme on l'a cru jusqu'ici, Bibulus avertit Pompée le 13 mai, et si les conjurés devaient tuer Pompée aux jeux de gladiateurs — lesquels eurent lieu [2] avant les jeux Apollinaires, qui se donnaient du 6 au 13 juillet — il s'ensuit qu'il y a eu deux conjurations distinctes : la première en mai-juin 59, qui aurait échoué, nous ne savons ni pourquoi ni comment, sans que néanmoins le scandale éclatât, et la seconde en septembre, que la dénonciation de Curion révéla. Mais comment admettre que, dans sa lettre, Cicéron n'ait pas spécifié plus nettement cette distinction?

Il y a plus. Dans un passage du discours *In Vatinium* où Cicéron revient sur l'affaire de Vettius, on voit de la façon la plus nette que les gens dont ce personnage donna les noms furent dénoncés par lui comme ses complices, et non comme les auteurs d'un complot antérieur : *ut diceret L. Vettius in contione tua, rogatus a te, se auctores et impulsores et socios habuisse sceleris*

1. *Att.*, II, 24, 2, *postea* ; cf. 3, *eo tempore*.
2. Cf. *Att.*, II, 19, 3.

illius eos uiros quibus e ciuitate sublatis... ciuitas stare non posset [1].

Ce n'est pas tout encore. Les autres auteurs anciens qui ont parlé de la conjuration de Vettius ne connaissent qu'un seul complot, celui qui se tramait au moment où se produisirent les révélations. Plutarque dit [2] : Προῆγον οἱ Πομπηιανοὶ Βέττιόν τινα συνειληφέναι λέγοντες ἐπιβουλεύοντα Πομπηίῳ ; on l'avait pris sur le fait, il ne s'agissait pas de tentatives vieilles de plusieurs mois. Le récit de Dion Cassius ne peut être accepté, à certains égards, que sous des réserves formelles : il fait de Cicéron et de Lucullus, contre toute vraisemblance, les principaux conjurés. Néanmoins, sur le point précis qui nous préoccupe, nous pouvons additionner son témoignage à celui de Plutarque : lui non plus, il ne connaît qu'un complot ; il ne fait aucune allusion à un projet antérieur d'assassinat qui aurait dû être exécuté pendant les jeux de gladiateurs du mois de juin. « Vettius, dit-il, dénoncé et arrêté avant d'avoir pu exécuter ce projet, en nomma les auteurs. » Et il continue : « S'il n'avait point désigné Bibulus comme associé à Cicéron et à Lucullus, ceux-ci auraient certainement éprouvé un grand malheur ; mais comme Vettius était accusé d'avoir voulu se venger de Bibulus *qui avait dévoilé à Pompée ce qui se tramait*, on le soupçonna de ne pas dire la vérité même sur le reste et de s'être fait l'instrument de la calomnie contre des hommes du parti contraire [3]. » Les mots que nous soulignons correspondent exactement à ceux de Cicéron : *Bibulus Pompeium fecerat certiorem ut caueret insidias* ; or, l'on voit nettement chez Dion Cassius que l'avertissement se produisit à la veille même du jour où éclata le scandale, et non pas cinq mois avant.

Revenons maintenant au texte de Cicéron, tel qu'on l'a lu jusqu'ici. *Quod totum irrisum est, Vettio pugionem defuisse nisi ei consul dedisset, eoque magis id eiectum est quod a. d. III id. Mai. Bibulus Pompeium fecerat certiorem ut caueret insidias.* Quel singulier raisonnement serait-ce là ! Bibulus ne peut avoir, en septembre-octobre 59, comploté contre Pompée, parce qu'au mois de mai, il l'avait averti d'un danger ! Cinq mois ne lui suffisaient donc pas pour changer complètement de sentiments et d'attitude ? Mais la politique voit tous les jours des

1. *In Vat.*, 10.
2. Plut., *Luc.*, 42.
3. Dio, XXXVIII, 9. Trad. Gros.

palinodies plus rapides. Il était, par contre, naturel d'arguer de l'avertissement de Bibulus pour convaincre Vettius de mensonge, si cet avertissement avait précédé de peu la prétendue remise du poignard.

Ainsi la critique verbale et la critique historique s'accordent : 1° pour nous faire écrire, avec les mss., *cum gladiatoribus Gabini* ; 2° pour nous inviter à chercher, à partir du texte *a. d. III id. diei*, une lecture qui, d'une part, ne nous éloigne pas arbitrairement de la tradition manuscrite, et, d'autre part, nous fournisse une date toute voisine de la dénonciation de Vettius.

On peut lire *a. d. III id.* [*diei*], « avant le 11 » (ou le 13), *id.* désignant les ides du mois (septembre ou octobre) pendant lequel Cicéron écrivit sa lettre et où eut lieu la comparution de Vettius devant le Sénat. Seulement, l'introduction de *diei* dans le texte ne s'explique pas aisément. Il n'est peut-être pas impossible d'admettre, à la rigueur, que ce mot représente les vestiges d'une glose destinée à expliquer la formule abrégée *a. d. III id.*, par exemple *diei mentio* ou *diei indicium*. Mais ceci demeure bien incertain.

Nous préférons, et de beaucoup, lire : *a. d. III eius diei*, en supposant que *eius* a été anciennement corrompu en *idus*, qui est devenu *id.* dans l'archétype. La mélecture *idus* pour *eius* s'explique parfaitement dans la cursive latine ancienne, où *e* était noté par deux hastes verticales, dont la seconde, souvent, était incurvée [1] : *ıcl* aura été lu *id.* Nous admettrions sans difficulté que la mélecture ait été commise dans le déchiffrement de l'original lui-même. Elle est, en tout cas, fort ancienne, et antérieure à l'archétype commun aux trois classes de mss. des lettres à Atticus. Dans cet archétype, en effet, *idus* a été abrégé *id.* : cette abréviation de *idus* ou *idibus* en *id.* est constante dans l'archétype ; si, ici, quelques mss. écrivent *idus* et non *id.*, c'est par une initiative de copiste. La preuve est facile : le ms. *P* (Paris 8536) abrège rarement par *id.* ; il écrit ici *idus*. Mais, *Att.*, III, 9, 1, il écrit *idus maias*, alors qu'il faudrait *idibus maiis* : c'est que l'abréviation *id. mai.* a été incorrectement développée. A la fin de la même lettre, *data id. iun.* devient dans *P* : *data idus Iañ* et dans *R* (Paris 8538) *data idus Januarii*. On pourrait multiplier indéfiniment les exemples de ce genre.

Les expressions du type *a. d. III eius diei*, « l'avant-veille de

---

1. Cf. les graffites de Pompéi au tome IV du *C. I. L.* ; Cagnat, *Cours d'épigraphie*, 4e éd., p. 6 sq. ; Prou, *Manuel de paléographie*, p. 50 sq.

ce jour, deux jours avant », sont courantes dans les lettres de Cicéron ; notons seulement : *Att.*, III, 7, 1, *post diem tertium eius diei* ; *Fam.*, III, 8, 10 et *Q. fr.*, III, 2, 1, *postridie eius diei* ; *Fam.*, I, 4, 1, *pridie eius diei*. Quant au sens à donner dans notre texte à *eius*, on peut hésiter : ce démonstratif désigne probablement le jour où Vettius prétendait avoir reçu un poignard de la part de Bibulus ; mais il peut désigner aussi celui où avait éclaté le scandale et où Vettius avait dû parler devant le Sénat. De toute manière, il est certain que l'avertissement donné par Bibulus l'a été au mois de septembre ou octobre 59, et non pas cinq mois avant, le 13 mai.

Att., III, 12, 3 : *Licet tibi ut scribis significarem ut ad me uenires si donatam ut intellego te istic prodesse.*

Tel est le texte des mss. Il est inintelligible. Madvig a proposé [1] : *Scilicet tibi, ut scribis, significaram ut ad me uenires ;* id omittamus : *intellego* etc... C. F. W. Müller suit Madvig pour la première partie de la phrase, mais corrige *si donatam ut* en *sed opera tua mihi.* Tyrrell, suivi par Sjögren, marque le passage d'une croix. On n'en a pas moins continué à chercher des améliorations possibles ; Gurlitt a formulé, il y a une quinzaine d'années, la conjecture suivante : *Tibi, ut scribis, significarem ut ad me uenires, si* δυνατόν ; a*t intellego te istic prodesse* [2]. *Licet*, en tête de la phrase, est supprimé, comme étant une traduction de δυνατόν, passée de la marge dans le texte. Cela est fort ingénieux. Cependant, trois objections se présentent.

1° On s'attendrait que Cicéron eût écrit εἰ δυνατόν plutôt que *si* δυνατόν.

2° Si un scribe avait traduit dans la marge cette formule grecque, il n'aurait pas écrit *licet*, mais *si liceret.*

3° Au point de vue du sens, on comprend mieux la proposition conditionnelle *si* δυνατόν comme un potentiel se rattachant à *uenires* que comme un irréel répondant à *significarem* : il peut y avoir, du point de vue d'Atticus, empêchement à son départ, il n'y a pas, du point de vue de Cicéron, impossibilité de lui faire signe, mais seulement des raisons valables (*at intellego*) pour qu'Atticus ne parte pas.

Il conviendrait donc d'écrire, nous semble-t-il, en s'appuyant

---

1. *Adu. crit.*, III, p. 170.
2. *Philol.*, 1914, p. 408.

sur la conjecture de Gurlitt, et en évitant, sinon la première objection, au moins les deux autres :
Licet tibi ut scribis ; significaram ut ad me uenires, si δυνατόν ; a*t intellego te istic prodesse.*

Peut-être cependant peut-on chercher dans un autre sens. Qu'on nous permette d'entrer à notre tour dans le champ des reconstitutions conjecturales et de proposer le texte suivant :
Licet tibi, ut scribis, <si> *significarem ut ad me uenires,* <uenire> *Sindonaliam* ; a*t intellego te istic prodesse.*

« Il t'est loisible, me dis-tu, si je te faisais signe de me rejoindre, de venir jusqu'à Sindonalia ; mais je me rends compte que ta présence est utile à Rome. »

Sindonalia était une ville de l'Inde [1]. C'est à peu près comme si Atticus avait dit : « J'irais te rejoindre au bout du monde ». Thessalonique, où Cicéron se trouvait alors en exil, n'était qu'une étape sur la grande route de l'Orient : Atticus, hyperboliquement, s'est déclaré prêt à aller sur cette route, pour retrouver son ami, aussi loin qu'il le faudrait.

Att., III, 17, 1 : Nous écrivons : *Eo autem die* L*eiuineius, Reguli libertus, ad me a Regulo missus uenit.*

La tradition manuscrite est la suivante :
d*iei ei ue in eius R P diei ei ueniens* Δ *die ueniens M corr.*

On écrit depuis Victorius *die Liuineius*. Mais l'accord de tous les mss. *diei ei* nous invite à une lecture différente. On pourrait songer à *die* L. L*iuineius*, ce qui déjà vaudrait mieux. Nous préférons, nous tenant encore plus près du texte de l'archétype, lire *die* L*eiuineius*. La graphie *ei* pour *i* ne saurait nous surprendre, surtout dans un nom propre, car les archaïsmes de graphie se sont, comme on sait, maintenus plus longtemps pour les noms propres que pour les noms communs. Dans une inscription de Rome, le nom d'une affranchie de Livie, femme d'Auguste, est noté *Leiuia* [2]. D'ailleurs, des traces de la graphie *ei* = *i* se retrouvent, même pour les flexions, dans les mss. de Varron, de Catulle, de Lucrèce, de Cicéron.

Nous écrivons d'autre part *Reguli* et non pas *L. Reguli*, correction de Manuce adoptée par tous les éditeurs. Les mss. Δ

1. Strab., c. 701 ; cf. Wecker, dans Pauly-Wissowa, s. v.
2. *C. I. L.*, VI, 13179 : *Leiuia Drusillae l. Galatea.* L'inscription est antérieure à 38 av. J.-C., date du mariage de Livie avec Auguste, car après son mariage Livie ne porte plus le *cognomen* de *Drusilla.*

ont *m.* (ou *in*) *reguli*. Mais les mss. *R*, *P* et *N* (*Laurent.* 49) donnent *reguli* tout court, ce qui est vraisemblablement la leçon de Σ [1], et la même leçon se retrouve dans la marge de l'édition de Cratander, qui représente généralement la tradition des *codices transalpini* (Υ). Que le Livineius dont il est question ici soit le même qui est mentionné *Fam.*, XIII, 60, 1, sous le nom de *L. Liuineius Trypho L. Reguli libertus*, c'est ce qui ne saurait faire de doute. Mais comme les mss. de deux traditions différentes (Σ et Υ) donnent *reguli* tout court, étant donné d'autre part que l'on ne voit guère comment *L.* a pu être corrompu en *M* et que l'on comprend mieux l'addition d'un prénom erroné [2], il nous paraît de saine critique d'écrire simplement *Reguli*.

Fam., XIII, 43, 44, 74, 73, 45, 46. Le classement chronologique de ces six lettres de recommandation a été jusqu'ici sujet à controverse. O. E. Schmidt [3] et Sjögren [4] placent les six lettres « avant l'année 58 », Tyrrell place les lettres 74 et 73 en 55 et 54, les autres à « date incertaine ». Nous espérons démontrer que les six lettres en question appartiennent à la dernière période de la vie de Cicéron.

Ces six lettres forment un groupe, sont chronologiquement solidaires. En effet, cinq d'entre elles recommandent le même personnage : les quatre premières, un certain L. Egnatius Rufus qui fait des affaires à Philomelium (Phrygie) par l'intermédiaire de L. Oppius, la cinquième (45), en des termes très semblables à ceux de la lettre 44, L. Egnatius qui fait des affaires en Asie par l'intermédiaire de son esclave Anchialus ; quant à la lettre 46, elle recommande un autre personnage, mais elle le recommande au même Appuleius à qui sont recommandées, dans la lettre 45, les affaires d'Egnatius en Asie.

Ce sont les lettres 74 et 73 qui renferment la clef du problème chronologique que nous allons essayer de résoudre : elles sont adressées à Q. Marcius Philippus, proconsul ; de la date qu'on

---

1. Deux mss. importants de cette classe, *E* et *G*, font ici défaut.

2. On a vu que les mss. Δ se partagent entre *m* et *in reguli*. Il n'est pas exclu que, de ces deux graphies équivalentes, la graphie primitive soit *in reguli* : *in* peut avoir été amené par *ueniens* que donne Δ au lieu de *ne in eius*, ou encore le *in* de cette dernière leçon peut avoir été ajouté en interligne dans l'archétype de Δ (Sur les rapports de Σ et de Δ, et en particulier sur les doubles leçons de l'archétype commun Ω, cf. Lehmann, *De Cic. ad Att. epistulis*, p. 173 sq., et Sjögren, *Commentationes Tullianae*, p. 72 sq.).

3. *Tab. chronol.*, en appendice à l'éd. Mendelssohn.

4. Ed. Teubner, 1925.

assignera au proconsulat de ce personnage dépendra la date des deux lettres et, conséquemment, des quatre autres.

Orelli place le proconsulat de Q. Marcius en 54, Billebeck en 55, et tous deux en font un proconsul d'Asie. L'*Onomasticon* de De Vit reproduit la même opinion. Willems maintient la même date (55 ou 54), mais laisse dans le doute la question de la province où Q. Marcius exerça son proconsulat [1]. En effet, Bergmann [2] avait précédemment émis l'opinion que la province de Marcius était la Cilicie et non l'Asie : son argument, c'est que dans la lettre 73 est recommandé un certain Antipater de Derbé, ville de Cilicie ; et comme cet Antipater est lié à Cicéron par des liens d'hospitalité, que ces liens ont très vraisemblablement été noués pendant que Cicéron gouvernait la Cilicie (51-50), il s'ensuit que Marcius a été proconsul de Cilicie après Cicéron. Comme, en 49, la Cilicie a été gouvernée par P. Sestius, en 48-47 par Cn. Domitius Calvinus, c'est au delà qu'il faut placer le gouvernement de Marcius. Une lettre de Cicéron [3] atteste qu'en 46 les trois diocèses de Laodicée, Apamée, Synnada étaient à l'Asie, après avoir été à la Cilicie ; par conséquent Philomelium, où L. Egnatius avait des intérêts, dépendait du gouverneur d'Asie ; c'est pourquoi finalement Bergmann repousse le proconsulat de Marcius en Cilicie dans les années 45 ou 44.

Il y a beaucoup à retenir de cette argumentation. Néanmoins, elle est fautive sur un point important. Quand Cicéron écrit, dans la lettre *Fam.*, XIII, 67 : *Ex prouincia mea Ciliciensi, cui scis* τρεῖς διοικήσεις *Asiaticas adtributas fuisse*, il ne parle pas d'une attribution momentanée, faite en 46 et pour cette année-là seulement. Entre 62 et 56, les trois diocèses en question, qui formaient la Phrygie, furent incontestablement à l'Asie. Mais des cistophores frappés à Apamée et à Laodicée en 56 portent le nom du proconsul P. Lentulus Spinther, qui gouvernait la Cilicie [4] ; dans les années suivantes, sous le proconsulat d'Ap. Claudius Pulcher et sous celui de Cicéron, la Phrygie continue d'être rattachée à la Cilicie. La situation change en 49, puisqu'à cette date des cistophores d'Apamée portent le nom de C. Fannius, proconsul

1. Willems, *Le Sénat*, I, p. 478.
2. *Philol.*, II, p. 643, note 24. L'argumentation de Bergmann a été reprise par Hölzl, *Fasti praetorii*, 2e éd., 1890, p. 94-95.
3. *Fam.*, XIII, 67, 1.
4. Cf. Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 23 sq. ; V. Chapot, *La province romaine proconsulaire d'Asie*, p. 78-80.

d'Asie. En 46, comme en témoigne la lettre de Cicéron, *Fam.*, XIII, 67, les trois diocèses qu'il avait eu à gouverner en 51-50 sont διοικήσεις *Asiaticae*. Il n'y a aucune raison de supposer que la situation ait changé l'année suivante : la Phrygie, administrée par le proconsul d'Asie avant 56, rattachée à la Cilicie de 56 à 49, est de nouveau donnée à l'Asie à partir de cette date. Dès lors, Marcius n'aurait pu être proconsul de Cilicie qu'entre 56 et 49. Mais nous connaissons les trois consulaires, Lentulus, Ap. Claudius et Cicéron, qui administrèrent la Cilicie pendant cette période ; il n'y a pas place pour Marcius. Il a donc été proconsul d'Asie. Ancien préteur, il l'a été au même titre que d'autres prétoriens qui ont été chargés du gouvernement de la province d'Asie avec le titre de proconsul, entre autres Quintus Cicéron [1] et son successeur C. Fabius [2]. La recommandation que lui fait Cicéron (73, 2) d'un homme originaire de Derbé, en Cilicie, contre lequel « il s'est vivement indigné », et de ses fils, « qui sont en son pouvoir », doit s'expliquer simplement de la façon suivante : ce personnage, ainsi que ses fils, était venu de Derbé en Asie, sans doute pour y faire des affaires, et ce furent elles qui précisément leur donnèrent l'occasion de mécontenter le gouverneur.

Quand se place le proconsulat d'Asie de Q. Marcius Philippus ? Étant donné que Cicéron lui recommande les affaires d'Egnatius à Philomelium, il faut qu'il ait été proconsul d'Asie au moment où la Phrygie était à l'Asie, c'est-à-dire soit avant 56, soit après 49. Il ne peut donc être question de dater son proconsulat, ni par conséquent les lettres qui nous occupent, de 55 ou 54, comme on l'a fait longtemps. Remarquons d'ailleurs qu'en 55-54 et 54-53 le proconsul d'Asie a été, au témoignage des monnaies, C. Claudius Pulcher [3].

Peut-on, avec O. E. Schmidt et Sjögren, placer le proconsulat de Marcius en Asie « avant 58 » ? De 61 à 58, le proconsul d'Asie a été Quintus Cicéron. Avant lui, nous connaissons de façon certaine la succession des promagistrats qui ont gouverné l'Asie dans les années 64-61 : ce sont P. Orbius, P. Servilius Globulus, L. Valerius Flaccus [4]. Pour la période précédente, entre l'année 69, date à partir de laquelle, après le grand commandement de Lucullus en Orient, on envoya régulièrement

1. Cf. Cic., *De div.*, I, 28 et Suet., *Octav.*, 4.
2. D'après les monnaies : cf. Waddington, *o. c.*, p. 57-59.
3. Cf. Waddington, *o. c.*, p. 61.
4. Id., *ibid.*, p. 54 sq.

en Asie des préteurs sortant de charge, et l'année 64, bien qu'il y ait place pour quelque incertitude, nous rencontrons néanmoins quatre gouverneurs en cinq ans : T. Aufidius, P. Varinius Glaber, P. Cornelius Dolabella, Q. Voconius Naso. Il est donc impossible de trouver place, dans la série des gouverneurs d'Asie, pour Q. Marcius Philippus entre 64 et 58, et très difficile de le situer entre 69 et 64.

C'est ici le moment de rappeler ce qui a déjà été noté par Bergmann, à savoir qu'il y a beaucoup de vraisemblance pour qu'Antipater de Derbé soit devenu l'hôte de Cicéron pendant que celui-ci était proconsul de Cilicie, dans les années 51-50. Remarquons d'autre part qu'Egnatius, objet des recommandations de Cicéron, n'apparaît pas dans les lettres à Atticus avant l'année 49 ; au contraire, à partir de cette date, il est plusieurs fois question de lui : en 49, comme détenant des fonds qui appartiennent à Quintus [1] ; en 48 et 45, comme banquier de Cicéron lui-même [2]. C'est bien à ce moment-là qu'il peut dire de lui : *cum consuetudine cotidiana tum officiis plurimis maximisque mihi coniunctus est* [3].

Tout nous invite donc à chercher le proconsulat de Marcius en Aies dans la période comprise entre 49 (réunion de la Phrygie à la province d'Asie) et 43 (mort de Cicéron).

En 49, nous savons, d'après les monnaies, que c'était C. Fannius qui gouvernait l'Asie. Pendant l'hiver de 49-48, la province est occupée par Q. Metellus Scipio, gouverneur de Syrie, qui y exerce toutes les prérogatives de gouverneur, sans en avoir le titre [4]. Il va ensuite en Macédoine avec deux légions pour rejoindre Pompée et prend part à la bataille de Pharsale (août 48). Cn. Domitius Calvinus, qui prenait part à la bataille aux côtés de César, fut chargé par le vainqueur du gouvernement de l'Asie et des provinces limitrophes [5] ; il ne quitta l'Asie qu'au début de 46 pour amener des renforts à César en Afrique, où il prit part à la bataille de Thapsus [6]. P. Servilius Isauricus le remplaça en Asie, comme en témoignent les sept lettres de recommandation que Cicéron lui adressa en 46 et au début de 45 [7]. Nous le

1. *Att.*, VII, 18, 4 ; X, 15, 4.
2. *Att.*, XI, 3, 3 ; XII, 18, 3.
3. *Fam.*, XIII, 43, 1.
4. Caes., *Bellum ciuile*, III, 31-33.
5. *Bell. Alex.*, 34, 1 ; cf. Dio, XLII, 49, 1.
6. *Bell. Afr.*, 86, 3.
7. *Fam.*, XIII, 67-72, 66.

retrouvons à Rome en septembre 44, après la mort de César [1]. Le 1er juin 44 était arrivé en Asie C. Trebonius, qui y fut assassiné au début de l'année suivante [2].

On le voit, il n'y a de place pour Q. Marcius Philippus en Asie, pendant la période 49-43, que dans l'année 45-44, entre Servilius et Trebonius. Münzer, dans Pauly-Wissowa, dit que Servilius ne rentra à Rome qu'après la mort de César ; mais c'est une affirmation sans preuve : nous ne savons positivement qu'une chose, c'est que Servilius était à Rome en septembre 44. Il pouvait fort bien y être depuis un an et plus. Tout ce que nous avons dit précédemment nous invite à placer en 45-44 le proconsulat d'Asie de Q. Marcius Philippus ; il est à insérer, à cette date, dans la liste dressée par Waddington. Le groupe des six lettres qui ont été le point de départ de notre enquête doit être daté entre avril ou mai 45 et les ides de mars 44.

L.-A. Constans.

---

1. *Fam.*, XII, 2.
2. Cf. Cic., *Fam*, XII, 16, 1 ; *Phil.*, XI, 2-4.

OBSERVATIONS SUR UN NOUVEAU DIPLOME MILITAIRE DE L'EMPEREUR CLAUDE

L'inscription que nous allons étudier a été trouvée pendant l'été de 1929 près de la commune de Sarsânlar (district de Durostor, Roumanie). M. J. Carcopino, appréciant sa valeur, a bien voulu la présenter à l'Académie des Inscriptions dans la séance du 20 mai 1930 [1]. Nous lui en exprimons ici tous nos remerciements.

Le document est apparu lors des fouilles sommaires faites par M. C. Zamfirescu, instituteur de la commune ci-dessus mentionnée, dans un tumulus situé près du pont sur lequel passe la route qui va de Sarsânlar à Tatar-Atmagea. Ce tumulus se trouve à une distance de 45 km. au Sud-Ouest de Silistrie (ancien *Durostorum*). Parmi des objets de moindre importance, en silex ou en terre cuite, on trouva une plaque de bronze qui porte, gravé sur ses deux faces, un diplôme militaire. Un de mes élèves, M. A. Florescu, secrétaire du lycée de Silistrie, m'a fait le plaisir de me communiquer la copie de cet intéressant document et les circonstances où il a été trouvé. Depuis l'objet a disparu dans les hasards du commerce des antiquités.

Nous avons déjà publié cette inscription avec un bref résumé tiré du commentaire qui va suivre [2]. Pour plus de clarté nous reproduisons ici le texte :

---

1. J. Carcopino, *Comptes rendus de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, 1930, p. 131.

2. *Un nouveau diplôme de l'empereur Claude*, dans les mêmes *Comptes rendus*, p. 131-137.

Plaque de bronze. Longueur 0m 15 ; largeur 0m 12 ; épaisseur 0m 003.

A

face extérieure

(a)

TI·CLAVDIVS·CAESAR·AVGVSTVS·GERMANIC·
PONTIFEX·MAXIM·TRIBVNIC·POTEST·X
IMP·XX CENSOR COS
EQVITIBVS·QVI·MILITANT·IN·ALIS·QVIN
QVAE·APPELLANTVR·VETERANA·GALLORVM·
ET·THRAECVM·ET·GALLORVM·ET·THRAECVM
NTIANA·ET·GALLORVM·ET·THRAECVM·

(b)

SEX·MAGI·B
RVFI·NAVARCHI
C·CASSI·LONGI
NI TRIBVNI·B
M·VALERI·FIR
MI·TRIBVNI
L·NVMERI·LVPI
TRIBVNI B
M·TITINI MACRI
CENTVRIONIS
SEX·APVLEI·MA
CRI·CENTVRIO
L·VALERI·VOL
SENI·M SSI·CL (*sic*)
BESSI

B

(b) face intérieure (a)

CVM·VXORIBVS·QVAS·TVNC·HABV
ISSENT·CVM·EST·CIVITAS·IIS
DATA·AVT·SIQVI·CAELIBES·ESSENT
CVM·IIS·QVAS·POSTEA·DVXISSENT
DVM·TAXAT·SINGVLI·SINGVLAS
A·D·XIIII·K·IVLIAS
M·ASINIO·MARCELLO·M·ACILIO·AVIOLA·COS
ALAE·GALLORVM·ET·THRAECUM·ANTI
ANA·CVI·PRAE·EST·M·MILONIVS·VERVS
IVNIANVS·
EQVITI
ROMAESTAE·RESCENTI·F·SPIVRO
DESCRIPTVM·ET·RECOGNITVM·EXTA
BVLA·AHENEA·QVAE·FIXA·EST·IN·CAPI
TOLIO·IN·AEDEM·OPIS·IN PRONAEVO
LATERE·DEXTERIORE

J'ai été obligé de mettre en tête la face extérieure, parce que l'ordonnance peu commune de ce diplôme nous fait trouver là les premières lignes du texte.

A, a. — Ligne 6 : GALI·ORVM, faute de gravure ou faute de copie pour GALLORVM.

A, b. — Ligne 14 : M SSI.CL, on doit, sans doute, lire *m[i]ssic(i)*, comme a bien voulu me le suggérer M. J. Carcopino.

Voici ce que nous lisons :

A, a : Ti(berius) Claudius Caesar Augustus Germanic(us),
pontifex maxim(us), tribunic(ia) potest(ate) X[IIII],
imp(erator) XX[VII], censor, co(n)s(ul) [V],
equitibus qui militant in alis quin(que)
quae appellantur veterana Gallorum
et Thraecum et Gal[lo]rum et Thraecum
[A]ntiana et Gallorum et Thraecum
.....
.....
.....
[ipsis, liberis posterisque eorum]
[civitatem dedit et conubium]
B : cum uxoribus quas tunc habuissent, cum est civitas iis
data, aut, siqui caelibes essent,
cum iis quas postea duxissent,
dumtaxat singuli singulas.
a(nte) d(iem) XIIII K(alendas) Iulias,
M(arco) Asinio Marcello M(anio) Acilio Aviola co(n)s(ulibus).
Alae Gallorum et Thraecum Antiana(e) cui praeest M. Milonius Verus
Iunianus,
Equiti
Romaestae Rescenti f(ilio) Spiuro.
Descriptum et recognitum ex tabula ahenea quae fixa est in Capitolio in aedem Opis in pronaevo
latere dexteriore.
A, b : Sex(ti) Magi, b(eneficiarii)
Rufi nauarchi.
G(ai) Cassi Longini, tribuni b(eneficiarii).

M(arci) Valeri Firmi, tribuni [b(eneficiarii)].
L(uci) Numeri Lupi, tribuni b(eneficiarii).
M(arci) Titini Macri, centurionis.
Sex(ti) Apulei Macri, centurio(nis).
L(uci) Valeri Volseni, m[i]ssic(i), Bessi.

Nous avons là, par conséquent, la *tabula posterior*[1] d'un diplôme ; la *tabula prior* n'a pas été retrouvée.

La face intérieure (*B*) est conforme à la règle ; elle contient la seconde moitié du diplôme [2]. La face extérieure (*A*) contient elle aussi, selon la coutume, les noms des témoins, disposés parallèlement au côté long. En même temps, deux lignes parallèles délimitent, au milieu de la plaque, une bande destinée à recevoir les sceaux des témoins. Mais, dans tous les diplômes militaires connus, les seuls noms des témoins sont gravés sur toute la largeur de la plaque et à cheval sur la bande réservée aux sceaux. D'autre part, le texte du diplôme, qui était écrit sur les deux faces intérieures des deux *tabulae*, devait être répété en entier sur la seule face extérieure de la *tabula prior*[3]. La *tabula posterior* de notre diplôme présente cette particularité que les noms des témoins sont groupés dans l'espace libre à droite de la bande, tandis que l'autre espace nous offre le commencement du diplôme écrit parallèlement à la bande. Le reste du texte devait être écrit, en continuation, sur la face extérieure de l'autre plaque qui n'a pas été retrouvée. Cette disposition des différents éléments ne se rencontre dans aucun des diplômes connus, gravés sur bronze. Je n'ai trouvé qu'un seul exemple analogue dans un document, semblable en partie aux diplômes militaires, découvert en Egypte et qui est écrit sur une tablette de bois[4].

---

1. Mommsen, *CIL*, III, p. 2009, *a*.

2. Cagnat, *Cours d'épigr. latine*, 1914, p. 306 ; Mommsen, *lieu cité*. Cf. Dessau, *Inscr. lat. sel.*, n° 9052, commentaire : « ut in reliquis diptychis huius generis, constitutio imperatoris perscripta erat in paginis duobus interioribus, repetita in paginarum exteriorum altera ; *altera reservata nominibus testium* ».

3. Voir la note précédente.

4. G. Lefebvre, *Bull. de la Soc. archéol. d'Alexandrie*, n° 12, 1910, p. 39 et suiv. ; cf. Lesquier, *L'armée romaine d'Égypte*, p. 297 et suiv.

Grâce à cette disposition rare, nous possédons le commencement du diplôme avec la titulature de l'empereur et le nom de trois corps de troupe qui ont bénéficié de cette constitution.

Ce nouvel exemplaire fait monter à 137 [1] le nombre des diplômes militaires qui nous sont parvenus. Mais son importance particulière réside dans le fait qu'il est un des plus anciens. En effet, le premier dans l'ordre chronologique est celui qui date du règne de l'empereur Claude, année 52 ap. J.-C. [2] ; il était suivi par celui qui vient de Néron et qui date de l'année 60 [3]. Nous possédons maintenant un second diplôme qui porte le nom de Claude et qui suit de très près le premier, puisque les deux consuls M. Asinius Marcellus et M'. Acilius Aviola sont de l'année 54 [4].

La date, exprimé par les consuls et qui est encore précisée par l'indication du jour où la constitution a été accordée (*B*, l. 6 : *a(nte) d(iem)* XIIII *K(alendas) Julias* = 18 juin), nous permet de restituer dans la titulature de l'empereur les chiffres de sa puissance tribunicienne, de ses salutations impériales et de son consulat. Notre copie porte *tribunic(ia) potest(ate)* X, mais à partir du 25 janvier 54 l'empereur a revêtu pour la XIVe fois la puissance tribunicienne [5]. De même, à partir de 52 il a eu la XXVIIe salutation impériale [6]. Enfin, il a été consul pour la Ve fois en 51 [7]. Pour ces raisons, nous avons restitué ces trois chiffres dans notre texte. Si nous comparons cette titulature à celle que l'empereur porte dans le diplôme de l'année 52, nous voyons qu'elles sont identiques sauf, bien entendu, le chiffre des puissances tribuniciennes et la mention du titre honorifique de *pater patriae* qui manque dans le nôtre.

*
* *

1. Dans le *CIL*, III, p. 1955-2005 et 2328 [64-72], ont été enregistrés 112 diplômes. A ceux-ci s'ajoutent 23 autres que l'on peut trouver dans l'*Année épigraphique* (1906, n°s 22 et 99 = Dessau, n° 9052 ; 1908, n°s 146 et 202 = Dessau, n° 9058 ; 1909, n° 105 = Dessau, n° 9055 ; 1910, n° 75 ; 1912, n°s 10, 59 et 128 = Dessau, n° 9054 ; 1913, n° 179 ; 1914, n°s 84, 119, et 259 ; 1921, n°s 48 et 94 ; 1922, n°s 80-81 qui forment un seul diplôme ; 1924, n° 65 ; 1925, n°s 67, 68 et 76 ; 1927, n°s 3, 44 et 96), et le diplôme Jean Maspéro, communiqué par M. J. Carcopino au Congrès Archéologique d'Alger (publié dans les *Mélanges Paul Thomas*, Bruges, 1930) : en tout 136 diplômes.
2. *CIL*, III, p. 847 (*Diploma I*).
3. *CIL*, III, p. 848 (*Diploma II*).
4. Liebenam, *Fasti*, s. a. 54 ; cf. *PIR*, I, n° 41 (*Acilius*), n° 1019 (*Asinius*).
5. Liebenam, *Fasti*, p. 104.
6. *Ibidem*.
7. *Ibidem*. Cf. *PIR*, I, p. 390.

En dehors de l'importance que prend ce diplôme du fait de son ancienneté, il est également précieux par les renseignements d'ordre militaire et ethnique qu'il nous donne. Le personnage à qui il appartient s'appelle *Romaesta Rescenti f(ilius) Spiurus* (*B*, l. 12), cavalier de l'*ala Gallorum et Thraecum Antiana* (*B*, l. 8-9). Ce corps de troupe ne nous est pas connu par ailleurs. Il entre dans le groupe de cinq régiments auxiliaires (*alis quin(que)* : *A*, *a*, l. 4), compris dans ce diplôme. Leurs noms commencent immédiatement après, sous la forme de six noms de peuples. L'exemple de l'*ala Gallorum et Thraecum Antiana* et le fait que le groupe *Gallorum et Thraecum* y revient trois fois, les deux premières accompagné d'une épithète, nous fait voir que c'est le groupe qui forme le nom des unités et non pas chaque nom de peuple en particulier. Nous distinguons, par conséquent, les unités suivantes :

1) *Ala veterana Gallorum et Thraecum*,
2) *Ala Gallorum et Thraecum Antiana* et
3) *Ala Gallorum et Thraecum* [... ?]

Le fait que les deux premières ont une épithète distinctive nous ferait croire que la troisième *ala* devrait en avoir une aussi. Mais cela n'est pas obligatoire. Elle pouvait se distinguer des autres par le fait même de n'en avoir aucune. De toute manière, les noms des deux dernières *alae* se trouvaient sur l'autre tablette que l'on n'a pas retrouvée.

La première et la seconde de la série apparaissent ici pour la première fois. La troisième pourrait être mise en rapport avec l'*ala Gall(orum) et Thr(acum)* qui est mentionnée en Syrie dans un diplôme datant de l'an 139 [1]. Cela nous fait croire que notre *ala* n'avait pas d'épithète distinctive et que dans les deux diplômes il s'agit de la même.

Ces trois *alae* ont résulté de la réunion d'une *ala Gallorum* et d'une *ala Thraecum* qui se sont fondues, en totalité ou en partie, en un nouveau corps de troupe qui portait les noms des deux peuples [2].

Celle qui vient en tête, *ala veterana Gallorum et Thraecum*,

---

1. *CIL*, III, p. 2328[70] (*Diploma CIX*). — Cf. Héron de Villefosse, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1897, p. 333 et suiv., surtout p. 340.

2. C'est l'explication donnée par Cichorius, dans Pauly-Wissowa, *Real-enc.*, I, col. 1245 et suiv., pour l'*ala I Gallorum et Bosporanorum* et pour l'*ala I Gallorum et Pannoniorum catafractaria*.

nous fait penser à l'*ala veterana Gallorum*, attestée en Egypte du IIe jusqu'au IVe siècle [1]. Elle est établie avec l'*ala I Thracum Mauretana* dans les *castra Caesaris*, près d'Alexandrie [2]. Là, les *decuriones* et les *alares* des deux régiments élèvent en collaboration un monument à Septime Sévère en 199 [3]. Cette fraternité des deux *alae* d'Egypte coïncide assez curieusement avec celle qui se manifeste dans l'*ala veterana Gallorum et Thraecum*. Est-ce que les deux éléments, après la fusion que l'on constate dans notre diplôme, ont été à nouveau séparés, à la suite de nouveaux recrutements ? Ont-ils formé deux *alae* distinctes qui ont, cependant, mené une vie militaire commune ? Dans ce cas il faudrait admettre que l'*ala veterana Gallorum*, avant d'arriver en Egypte, a accompagné en Maurétanie l'*ala Thracum* qui y a acquis l'épithète de *Mauretana* [4].

Le corps mentionné en second lieu et dont fait partie le soldat possesseur du diplôme, *ala Gallorum et Thraecum Antiana*, résulte aussi de la fusion d'une *ala Gallorum* et d'une *ala Thraecum*. L'épithète *Antiana* qu'elle porte nous donne une indication précieuse concernant l'époque où le corps gaulois a été créé. En effet, nous connaissons un C. Antius qui est envoyé par Germanicus avec P. Vitellius, en 16 ap. J.-C., *ad census Galliarum* [5]. Il est probable que l'*ala Antiana* a été créée à cette occasion et qu'elle porte une épithète dérivée du nom de C. Antius. Elle a dû servir, à partir de l'an 16, comme *ala Gallorum Antiana*, sous Germanicus et, avant 54, à une époque que l'on ne peut déterminer, elle a été réunie à une *ala Thraecum*.

Donc, notre *ala* semble avoir été formée dans les premières années du règne de Tibère. Cela la fait rentrer, ainsi que veut bien nous le suggérer M. J. Carcopino, dans le nombre des *alae Gallorum* portant une épithète tirée du nom d'un personnage et qui, presque toutes, ont été créées dans la première moitié du Ier siècle. En effet, sur treize corps de cavaliers gaulois connus [6],

---

1. Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1245.
2. *Ibidem*, et col. 1264.
3. *CIL*, III, 14 = 6581 : *decuriones alares veteranae Gallic(ae) et I Thrac(um) Maur[etan (ae)]*. Elle y apparaît avec le nom de l'*ala veterana Gallica* de même que dans *CIL*, III, 15 = 6582. Mais on la trouve aussi avec la forme *Gallorum* (*CIL*, III, 320, et *IX*, 5439) et Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1245, considère les deux formes comme identiques.
4. Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1264.
5. Tacite, *Ann.*, II, 6. Cf. P. v. Rohden, dans Pauly-Wissowa, *Real-enc.*, I, col. 2564.
6. Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1243-1247. — Cf. G.L. Cheesman, *The auxilia of the roman imperial army*, Oxford, 1914, p. 173, qui n'en compte que onze ; il oublie

il y en a six qui portent une épithète de cette nature. Le nôtre forme le septième exemple. Ce sont :

1) *Ala Augusta Gallorum Proculeiana,*
2) *Ala Gallorum Flaviana,*
3) *Ala Gallorum Indiana,*
4) *Ala Augusta Gallorum Petriana,*
5) *Ala I Gallorum Tauriana,*
6) *Ala II Gallorum Sebosiana* et
7) *Ala Gallorum Antiana.*

La première est nommée d'après un Proculeius inconnu ; elle n'est attestée qu'au IIe siècle [1], mais on ne peut rien inférer de l'époque de sa création. Par contre, l'*ala Flaviana*, qui sert en Mésie sous Trajan [2], doit être mise en rapport avec l'activité en Gaule de Flavius Sabinus, frère aîné de l'empereur Vespasien. Comme il a été [*cur*(*ator*) *census*] *Gallici* entre 49 et 56 [3], il est probable que l'*ala* qui porte son nom a été créée à cette époque. L'*ala Indiana* a déjà été expliquée par le nom du Trévire Iulius Indus qui commande un corps gaulois en 21 ap. J.-C. contre le rebelle Iulius Florus, son compatriote [4]. L'*ala Petriana* semble avoir été dénommée d'après T. Pomponius Petra qui vit sous Tibère [5] ; impliqué dans le procès de Valerius Asiaticus, il est mis à mort sous Claude, en 47 [6]. L'*ala Tauriana* et l'*ala Sebosiana* apparaissent en 69 ; elles prennent part aux événements sanglants de l'année dans les rangs de l'armée de Vitellius [7]. La

---

l'*ala Gallorum et Thracum* et l'*ala Anton... Gallorum* qu'il mentionne cependant en Syrie Palestine, p. 162. Nous avons déjà parlé de la première ; pour la seconde, voir notre paragraphe suivant.

1. Cichorius, *lieu cité.*

2. *CIL*, III, *Diploma XXXI*, année 99, et *Diploma XXXIII* (*XXII*), année 105 ; Cf. Cichorius, *lieu cité.*

3. D'après *CIL*, VI, 31293, il a été [*leg* (*atus*) *Divi Cla*]*udi pro pr*(*aetore*) *provin*[*ciae Moesiae, cur*(*ator census*] *Gallici,* etc. Kappelmacher, dans Pauly-Wissowa, *Real-enc.*, VI, col. 2611, place son gouvernement de la Mésie entre 43-49 (confirmé par V. Pârvan, *Histria IV*, dans les *Anal. Acad. Rom., Mem. sect. ist.*, t. XXXVIII (1915-16), p. 565-567 et 710-712) et sa curatèle en Gaule avant 56.

4. Tac., *Ann*, III, 42 : *praemissusque cum delecta manu Iulius Indus e civitate eadem, discors Floro et ob id navandae operae avidior* ; Cichorius, *lieu cité*, et *PIR*, II, p. 196, n° 239.

5. Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1244.

6. Tac., *Ann.* XI, 7 : *vocantur post haec fratres pergitque Suillius addere reos equites romanos inlustres quibus Petra cognomentum* ; cf. *PIR*, III, p. 25, n° 194.

7. Tac., *Hist.*, I, 59 : *Iunius Blaesus Lugdunensis Galliae rector cum Italica legione et ala Tauriana Lugduni tendentibus* ; *Ann.*, II, 6, 1 : *alam cui Sebosianae nomen* (elle est connue aussi sous le nom de *ala Sebussia*[*na*] : *CIL*, VII, 287). — Cf. Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1245 et 1246.

première doit peut-être son nom à un de ces Statilii Tauri dont l'activité se place entre les règnes d'Auguste et de Claude [1]. La seconde est nommée d'après un personnage d'origine gauloise : *Sebosus* ou *Sebusus* est un nom celtique [2]. Nous aurions là un cas identique à celui de l'*ala Indiana*, dénommée d'après l'officier, d'origine gauloise, qui l'a créée ou commandée. On voit donc que l'*ala Antiana* fait partie de la majorité des ailes gauloises qui semblent avoir été formées dans la première moitié du Ier siècle. Et l'on pourrait se demander si C. Antius n'est pas, lui aussi, originaire de la Gaule comme Iulius Indus et Sebosus.

L'épithète *Antiana* nous aidera maintenant à comprendre le nom d'une autre *ala* qui servait en Syrie Palestine sous Antonin le Pieux. Le diplôme de l'an 139, mentionné plus haut [3], comprend, entre autres, une *ala* ANT. GALL. Cette abréviation a été lue par Héron de Villefosse sous la forme Ant(oniniana) Gall(orum) [4]. On a cru retrouver, probablement avec raison, le même corps de troupe dans une εἴλη Ἀντωνινιανὴ Γαλική, attestée en 217 [5]. Mais, à cette date, l'épithète Ἀντωνινιανή a une valeur particulière. Elle est récente et s'applique aux corps de troupe en l'honneur de l'empereur régnant, Caracalla [6]. Nous serions plutôt tentés de voir dans le diplôme de 139 une *ala Ant(iana) Gallorum*. Elle aura pu recevoir plus tard, sous Caracalla, l'épithète passagère Ἀντωνινιανή qu'elle porte en 217. Mais cette épithète honorifique devrait, en somme, suivre le mot *Gallorum*. Comme elle le précède, la chose pourrait s'expliquer de deux manières. La ressemblance d'Ἀντωνινιανή avec *Ant(iana)* a pu faire des deux épithètes une seule, placée avant le nom du peuple. Si, au contraire, Ἀντωνινιανή est à sa place avant Γαλική, il faut admettre que l'εἴλη de 217 a été créée par Caracalla [7] et, dans ce

---

1. *PIR*, III, 259-265, nos 595, 613-618.
2. Holder, *Alt-celtischer Sprachsatz*, s.v. *Sebosus* et *Sebussia[na]*.
3. Voir ci-dessus, p. 256, note 1.
4. *Lieu cité*, — *CIL.* III, p. 2328[70], nous lisons *Ant(onina)*, mais à l'index, p. 2656, on a rétabli *Ant(oniniana)*.
5. G. L. Cheesman, *The auxilia of the roman imperial army*, p. 162 : « Anton... Gallorum, ... probably the εἴλη Ἀντωνινιανὴ Γαλικὴ of *B. G. U.* 614 (dated 217) ». — L'auteur semble croire que le diplôme porte en toutes lettres ANTON, ce qui imposerait, en effet, la lecture Anton(iniana) ; mais on y voit seulement ANT : cf. Héron de Villefosse, *ouvr. cité*.
6. Cichorius, dans Pauly-Wissowa, *Real-enc.*, IV, col. 234, et I, col. 1226. Cf. R. Egger, *Jahreshefte*, XIX-XX (1919), Beibl. p. 295 : elle s'applique aux empereurs Caracalla, Elagabal, Alexandre Sévère, et même une fois avant Caracalla.
7. Voir le raisonnement de Cichorius, *ouvr. cité*, IV, col. 342 et suiv., concernant une *co[h. A]nlon[in]iana Tre(verorum)*.

cas, elle n'a rien à faire avec l'*ala Ant(iana)* de 139. Des deux manières, l'existence d'une *ala Ant(iana) Gallorum* nous semble acquise pour l'année 139. Nous aurions donc un autre corps de cavaliers gaulois qui devait son nom à C. Antius. Mais, dans cette hypothèse, les deux *alae Antianae* auraient dû porter un numéro d'ordre. Cela nous ferait plutôt croire que, en 54 et en 139, nous avons affaire à la même *ala Antiana* créée en 16 ap. J.-C. et que peut-être, entre 54 et 139, le corps gaulois a été séparé de l'élément thrace que contenait l'*ala* mixte. Les conclusions auxquelles nous arrivons en examinant ce corps de Palestine sont identiques à celles qui concernent l'*ala veterana Gallorum* d'Égypte. Les deux exemples s'appuient réciproquement et nous font entrevoir les avatars des corps auxiliaires qui pouvaient être réunis en unités mixtes et ensuite séparés, selon les nécessités du moment.

Comme nous l'avons noté plus haut, l'*ala veterana Gallorum* n'a plus changé de province jusqu'au Bas-Empire. La *Notitia Dignitatum* la signale en Égypte, à Rinocorura [1]. Il semble bien que l'*ala Antiana* n'a pas changé de place non plus, jusqu'à la même époque. En effet, la *Notitia* nous fait connaitre à Admatha, en Palestine, une *ala Antana dromedariorum* [2]. Otto Seeck avait expliqué le nom curieux d'*Antana* par *Antoniniana* [3]. Il est plus probable que nous devons lire *Ant(i)ana*, en supposant une faute explicable de copiste [4]. Mais il reste encore une grosse difficulté à résoudre. L'épithète portée par le corps gaulois est suivie du terme *dromedarii*. Il ne s'agit donc plus de cavaliers, mais de gens du désert montés sur des chameaux, des méharistes. Il est vrai que le recrutement local avait depuis longtemps modifié le caractère des corps de troupe. Mais ici apparaît, affirmé dans le nom même de l'*ala*, le changement total qu'elle a subi. Cela ne peut se comprendre que si l'on se rapporte à l'interprétation donnée par M. J. Carcopino à une importante inscription d'Afrique [5]. On y voit la *cohors I Chalcidenorum equitata*, établie à El-Kantara, recevant sur l'ordre de Commode un contingent de Palmyréniens, qui garde un caractère distinct dans la cohorte et possède un commandant particulier. De même, à la *cohors I*

---

1. *Or.*, XXVIII, 28.
2. *Or.*, XXXIV, 33.
3. *Ibidem.* Cichorius, dans Pauly-Wissouva, *Real.-enc.*, I, col. 1229 (*ala Antoniniana*), n'est pas du même avis.
4. Voy. dans la *Not. Dign.*, *Or.*, XXXIX, 22, *Carso* pour *Carsium*.
5. J. Carcopino, *Le limes de Numidie et sa garde syrienne*, dans *Syria*, 1925, p. 119-122.

Augusta praetoria Lusitanorum d'Égypte est adjoint, dès 156, un peloton de *dromedarii* [1]. Mais, dans les deux cas, le contingent hétérogène ne forme que le sixième du contingent total [2]. D'autre part, les *Chalcideni* disparaissent peu après d'El-Kantara ; ils sont remplacés dès 193 par un *n(umerus) Pal(myrenorum)*, comme l'a si clairement démontré M. J. Carcopino [3]. Il y a donc une altération partielle de ces deux corps par l'adjonction d'un élément étranger et, lorsque les nécessités locales demandent une troupe plus forte de la même qualité, nous voyons une unité complète de Palmyréniens remplacer le corps mixte. Mais, pour revenir à notre *ala Antiana*, son sort semble avoir été différent. Les contingents étrangers qu'elle a reçus, au lieu d'être distincts et réduits, ont été tellement considérables qu'ils ont complètement altéré son caractère et lui ont même imposé la notation distinctive *dromedariorum* qui remplace celle de *Gallorum*. Nous n'assistons donc pas à la disparition subite et complète d'une unité mixte, remplacée par un corps nouveau, comme à El-Kantara, mais à l'altération graduelle d'une troupe de cavaliers qui n'est plus composée, à l'époque de la *Notitia Dignitatum*, que des seuls *dromedarii*.

Maintenant rappelons-nous ce qui a été dit au début de notre commentaire au sujet de l'*ala Gallorum et Thraecum*, sans épithète. Elle se trouve en l'année 139 avec l'*ala Antiana* en Syrie-Palestine. D'autre part, l'*ala veterana Gallorum* est mentionnée en Égypte, résidant ensemble avec l'*ala I Thracum Mauretana*, à partir de la seconde moitié du IIe siècle. Le groupement qu'elles forment ici en Orient, au IIe siècle, correspond assez au groupement des trois *alae* mixtes de notre diplôme et cela semble confirmer nos rapprochements. En même temps, cette correspondance nous montrerait qu'elles ont mené une vie militaire commune. Il semble bien qu'elles se sont déplacées ensemble vers l'Orient à une époque antérieure à l'année 139 [4].

Mais de quelle région sont-elles venues et ou résidaient-elles

---

1. Mommsen, *Ephem. Epigr.*, VII, p. 458 et suiv. Cf. J. Lesquier, *Armée romaine d'Egypte*, p. 113, et J. Carcopino, *ouvr. cité*, p. 120.

2. Pour cent quatorze *equites* l'*ala* des Lusitaniens possède dix-neuf *dromedarii*. En ce qui concerne la *cohors I Chalcidenorum*, cf. J. Carcopino, *ouvr. cité*, p. 120, note 6.

3. J. Carcopino, *lieu cité*, et p. 123-126.

4. Serait-ce un indice le fait que l'*ala I Thracum Mauretana* se trouve en Judée en 86 ? (Voy. *CIL*, III, *Diploma*, XIX (XIV) ; cf. Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1264). — G. L. Cheesman, *The auxilia*, p. 162, ne la mentionne pas en Syrie à cette date.

en 54 ? Le diplôme ne nous dit pas la province où elles servaient à cette époque. Cependant, le groupement général des *alae Gallorum* peut nous permettre de l'entrevoir. En effet, sur les treize *alae Gallorum* connues, quatre sont attestées en Germanie ou en Bretagne, quatre en Mésie ou en Dacie, deux en Syrie, une en Égypte [1]. Celles de Syrie, *ala Antiana* et *ala Gallorum et Thracum*, et celle d'Égypte, *ala veterana Gallorum*, semblent bien se confondre avec les corps mentionnés dans notre diplôme. Il y a, par conséquent, un groupe plus fort d'*alae* gauloises en Germanie et en Bretagne, et un second au Danube inférieur. D'autre part, sur les neuf *alae Thracum* connues, trois apparaissent en Pannonie, deux en Syrie et une dans chacune des provinces suivantes : Rhétie, Germanie-Bretagne, Maurétanie, Égypte [2]. Il y a donc un groupe compact de quatre *alae Gallorum* en Mésie, voisin du groupe de trois *alae Thracum*, attesté en Pannonie. La réunion d'une *ala Gallorum* et d'une *ala Thracum* a pu avoir lieu dans ces régions du Danube moyen ou inférieur. Comme on le verra plus loin, le vétéran possesseur du diplôme est un Thrace originaire des environs de *Durostorum* (Silistrie). Il est donc très possible que l'*ala Antiana Gallorum et Thraecum*, dont il fait partie, ainsi que les deux autres corps mixtes du diplôme, se soient trouvés en 54 sur le Bas-Danube, en Mésie.

Enfin, on pourrait mettre en ligne de compte une autre indication que nous fournit les ailes mixtes. En dehors des trois *alae Gallorum et Thraecum* que nous signale ce nouveau diplôme nous en connaissons deux autres où est entré un élément gaulois. C'est d'abord l'*ala Gallorum et Pannoniorum catafractaria*, attestée en Mésie inférieure en 134 et peu après en Dacie [3], et l'*ala Gallorum et Bosporanorum* qui se trouve en Dacie supérieure en 158 [4]. Les Pannoniens et les Bosporans qui entrent dans la formation de ces corps mixtes nous ramènent toujours dans la même région, c'est-à-dire au Danube moyen ou dans les contrées proches des embouchures du Danube. C'est là que les nombreuses ailes gauloises ont eu la possibilité d'être réunies à des unités

1. Voir la distribution des *alae Gallorum* dans Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1243 et suiv. ; cf. G. L. Cheesman, qui n'en compte que onze (voir ci-dessus, p. 257, note 6).

2. Voir la distribution des *alae Thracum* dans Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1263 et suiv., et G. L. Cheesman, *ouvr. cité*, p. 178.

3. Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1245.

4. *Ibidem*.

formées par les populations locales. Parmi celles-ci, les Thraces ont une place particulière, étant représentés dans trois corps mixtes.

*
* *

Les sept témoins du diplôme nous offrent aussi des renseignements intéressants. Comme ils sont tous des soldats, ils ont fait graver leur grade à côté des noms. C'est une pratique qui n'apparaît pas souvent dans les diplômes militaires [1]. Le premier témoin, *Sextius Magius*, s'intitule *b(eneficiarius) Rufi* [2] *nauarchi*. C'est le seul exemple d'un bénéficiaire attaché à la personne d'un *nauarchus* et cela nous semble bien curieux. En effet, le seul sous-officier de ce grade que l'on connaissait jusqu'à présent dans le personnel de la flotte, était *C. Atinius Eutuc[hes] b(eneficiarius) stolarch(i)* [3]. Mais celui-ci est au service du *stolarchus*, terme qui désigne le *praefectus classis* lui-même [4], tandis que notre Sextus Magius est attaché à un officier de rang subordonné. Dans la hiérarchie militaire, le *nauarchus* est égal en dignité aux centurions des légions à partir du règne d'Antonin le Pieux ; auparavant il leur était même inférieur [5]. Dans la même hiérarchie, d'après les exemples connus jusqu'à présent, le *beneficiarius* n'est attaché qu'aux officiers supérieurs, dont les plus humbles sont les tribuns des légions ou les préfets des *alae* et des cohortes

---

1. Mommsen, *CIL*, III, p. 2035 *a*, mentionne le diplôme V (année 68 : le sixième et le septième témoins sont des *veterani*), le diplôme VIII (année 71 ; 1er et 2e témoins *eques romanus* ; 3e et 4e : *decurio*) et le diplôme IX (année 71 ; un témoin est *eques romanus*). Il faut ajouter le diplôme mentionné plus haut (p. 254, note 4), dont tous les témoins portent la mention *vet(eranus)*.

2. Le nom de l'officier est mentionné à côté de son titre comme dans Dessau, n° 2073 : *beneficiarius Getae* (en note : « Lusius Geta praefectus praetorio a. 48-51 ») ; n° 2117 : *benef(iciarius) Valeri Asiatici prae(f)(ecti) urb(is)* ; n° 2118 : *beneficiar(ius) Tettieni Sereni leg(ati) Aug(usti) Vespas(iani)* ; n° 2404 : *beneficiarius Iunii Omulli consular(is)*. Mais tous ces officiers ou magistrats sont de hauts dignitaires et le bénéficiaire qui leur est attaché, en rappelle le nom avec orgueil ; tandis que notre Rufus est un *nauarchus*, ce qui n'a pas une grande valeur.

3. *CIL*, X, 3413.

4. Mommsen, dans l'index du *CIL*, X, p. 1131, met le *stolarchus*, sous la rubrique du *praefectus classis (Misenensis)* d'après l'identité attestée par le n° 3336 : *praefec(tus) clas(sis) Mis(enensis)* = ἀρχὴν λαχὼν ἔπαρχον Μεισηνῶν στόλου (le texte grec est métrique).

5. Domaszewski, *Die Rangordnung des römischen Heeres*, dans les *Bonner Jahrb.*, 117 (1908), p 105 ; A. Koester et E. v. Nischer, dans Kromayer-Veith, *Heerwesen und Kriegführung der Gr. und. Röm.*, 1928, p. 622.

auxiliaires [1]. Notre diplôme le montre en rapport avec un officier qui, à l'époque de Claude, est inférieur même aux centurions des légions. Le 2e, le 3e et le 5e témoins portent le titre de *tribuni b(eneficiarius)* qui devait se présenter sous la forme de *b(eneficiarius tribuni*. L'inversion est extrêmement rare, mais non sans exemple [2]. Le 5e et le 6e sont des centurions et, enfin, le 7e est un simple *missicius*. Que le *missicius* soit mis à la fin ce n'est que justice. Mais les deux centurions viennent après les sous-officiers qui leur sont inférieurs et qui ont pris pourtant les quatre premières places. Parmi ceux-ci, on voit le bénéficiaire du *nauarchus* prendre une place non méritée avant les trois autres qui sont attachés à des tribuns. Cela nous montre que le graveur n'a pas tenu compte des grades.

*
* *

Au point de vue ethnique, les renseignements que nous donne le diplôme sont encore plus intéressants. D'abord, il nous fait connaître quelques noms thraces nouveaux. En effet, le soldat libéré auquel appartient le diplôme s'appelle *Romaesta Rescenti f(ilius) Spiurus*. Prenons d'abord le nom du père. Il apparaît ici pour la première fois. On serait tenté d'y reconnaître dès l'abord la racine *Rascu* —, *Rescu* —, *Rasce* —, etc., qui apparaît dans le nom thrace Ῥησκούπορις, Ῥασκήπολις [3], etc., mais le génitif *Rescenti* fait supposer un nominatif *Rescentis* ou plutôt *Rescentus*. Cette forme nous fait penser au toponymique Ῥήσκυνθος, qui désigne une montagne à l'embouchure du Sthymon [4], et à Ῥησκυνθίς, epithète locale appliquée à Héra [5]. Nous reconnaissons dans les trois noms la racine Ῥησ- [6], qui a donné, avec le suffixe

---

1. Domaszewski, dans Pauly-Wissowa, *Real-enc.*, III, col. 271 et suiv.; le même *Die Rangordnung*, p. 268 (index avec les renvois nécessaires).
2. Dessau, n° 2208 : *D(is) M(anibus) Aurel(ii) Vital(is) t(ribuni) b(eneficiarii)*.
3. Pour les diverses variantes de ce nom, cf. G. Seure, *Rev. des Ét. Anc.*, XXI (1918), p. 391 note, et G. Mateescu, *Ephemeris Dacoromana*, I (1923), p. 219, note 7.
4. Tomaschek, *Die alten Thraker*, II, 2, p. 28.
5. Roscher, *Lexicon*, s.v. Ῥησκυνθίς.
6. Cf. le nom Ῥῆσος, *Rhesus*. — Voir G. Mateescu, *ouvr. cité*, p. 198, qui admet la division Ῥαισ-κού-πορις, d'après l'exemple de Διασ-κού-πορις, appuyée par *Dias-cul* [*a*].

thrace très connu *-centus* [1], le nom de *Rescentus*. Le fait que ce suffixe est courant dans les noms thraces, facilite la division *Res-centus* ; d'autre part, cela confirme le raisonnement de M. G. Seure qui a admis la division Ῥήσ-κυνθος [2] et les deux exemples s'appuient réciproquement. C'est, peut-être, l'existence du nom *Rescentus*, doublé, probablement d'une variante latinisée *Rescens-Rescentis* [3], qui a fait adopter aux Thraces le nom romain si semblable de *Crescens* [4]. Celui-ci a fini ensuite par supplanter le vrai nom thrace.

Le fils s'appelle *Romaesta*, nom tout aussi nouveau. On y retrouve la première partie du nom thrace si connu de *Rhoemetalces* [5]. Le suffixe *-st-* est le même qui apparaît dans des noms comme Ῥαιδεστος [6]. Enfin, dans le second nom du fils, SPIVRO, on pourrait voir une faute de gravure et lire *Sp<i>ur(i)o*. Nous n'avons pas osé admettre cette forme ; nous en avons été empêché par les nombreux noms thraces qui ont un aspect semblable tels que Ζείπυρος, Ζίπυρος *Zipyrus*, *Zypyr* [7], etc. Les trois noms que portent le père et le fils sont bien thraces et ont le mérite d'être nouveaux.

Le soldat libéré est, par conséquent, un Thrace. Une fois son service terminé, il est retourné dans son pays d'origine, près de Durostorum, où l'on a trouvé le diplôme. Sur sa nationalité nous pouvons savoir un peu plus, si nous nous reportons à la liste des témoins. En effet, le septième, *L. Valerius Volsenus*, nous dit clairement qu'il est *Bessus* de nation. Au sujet de l'origine des témoins qui ont signé les diplômes militaires, Mommsen a remarqué que, jusqu'au commencement du règne de Vespasien, on pre-

---

1. *Rabo-centus* : exemples chez Tomaschek, *ouv. cité*, II, 2, p. 27 ; Mateescu, *ouvr. cité*, p. 98, note 6 ; — *Biti-centus*, exemples chez Tomaschek, *ouvr. cité*, p. 14 ; Mateescu, *ouvr. cité*, p. 167, note 7 ; *Epta-centus*, exemples chez Tomaschek, *ouvr. cité*, p. 8 ; Mateescu, p. 147, note 2.

2. *Rev. des Et. Anc.*, XXV (1923), p. 312 et note 1. G. Mateescu, *ouvr. cité*, p. 179, note 2 (sur la page 180), veut admettre Ῥήσκ-υνθος, ce qui n'est pas notre avis.

3. Cf. *Eptacentus* et *Eptacens* : G. Seure, *ibidem*, p. 312, note 1, et G. Mateescu, *ouvr. cité*, p. 87 et 147.

4. G. Seure, *Bull. Corr. Hell.*, XXII (1898), p. 553, le met en rapport avec Κέρσης, Κρέσης. Cf. G. Mateescu, *ouvr. cité*, p. 108 et note 3.

5. Voir les variantes Ῥοιμητάλκης, *Rumitalca*, Ῥωμετάλκης, etc., chez Tomaschek, *ouvr. cité*, II, 2, p. 28-29, et chez G. Mateescu, *ouvr. cité*, p. 79, note 4, et p. 145.

6. Tomaschek, *ouvr. cité*, p. 68.

7. Voir les diverses variantes de ce nom et les références chez G. Mateescu, *ouvr cité*, p. 101. — Pour le changement de l'initiale *Z* en *S* (*Zipa* : *Sipa*), voir *ibidem*., p. 152, note 1.

nait d'habitude comme témoins des *amici et maxime conterranei* ce qui présentait un grand avantage *in sigillis domi agnoscendis* [1]. Notre Romaesta a donc toutes les chances d'être un Besse comme son ami les *missicius Volsenus* [2]. Cela nous fait connaître en Scythie Mineure un nouveau centre de population besse, semblable à ceux déjà connus dans cette région et qui sont nombreux [3]. Ce peuple thrace du Rhodope, à la suite des expéditions de Varro Lucullus, en 73 av. J.-C., et de Crassus, en 28 av. J.-C., a émigré vers le nord et, à partir d'Auguste, il apparaît dans beaucoup de *vici* de la Scythie Mineure [4]. Romaesta et son ami Volsenus attestent en 54 ap. J.-C. un nouveau groupe de Besses établi récemment dans le voisinage de Durostorum. Leur présence dans cette région est encore prouvée à l'époque de Dioclétien [5].

Notre diplôme est la copie de la constitution dont l'original se trouvait à Rome. Celui-ci était affiché, comme le texte nous l'indique, *in Capitolio in aedem Opis in pronaevo latere dexteriore* (*B*, l. 14-16). C'est le second exemple d'une constitution de vétérans fixée sur les murs du temple d'Ops [6]. L'examen des diplômes avait amené Mommsen à la conclusion que les originaux étaient exposés, dans les premiers temps, au Capitole dans différents endroits ; à partir de l'an 90, ils sont invariablement affichés sur le Palatin *in muro post templum Divi Augusti ad Minervam* [7]. Notre diplôme qui est de l'an 54 ne contredit pas à cette règle.

Scarlat LAMBRINO.

---

1. Mommsen, *CIL* III, p. 2035 *a*.

2. Ce nom a un aspect clairement thrace, témoin la racine *vol-* que l'on trouve dans le nom d'un autre Besse, Βουλογαίσης Θρᾳξ Βησσός, ἱερεὺς τῶν παρ' αὐτοῖς Διονύσου (Dion Cassius, LIV, 34, 5, éd. Boissevain, II, p. 474 ; cf. Tomaschek, *ouvr. cité*, II, 2, p. 11, et G. Mateescu, *ouvr. cité*, p. 104), dans *As-bolis* (CIL XII, 796), Ἄσ-βολις (Kalinka, *Antike Denkmäler in Bulgarien*, n° 177) et Ἀσ-βολο-δείνα (CIL III, 14214[33]) ; le suffixe *-senus*, *-sena*, est assez commun chez les Thraces, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister (cf., par exemple, *Muca-senus*, Tomaschek, *ouvr. cité*, p. 25).

3. V. Pârvan, *I primordi della civiltà romana alle foci del Danubio*, dans *Ausonia* X (1921), p. 198 : «... Bessi che si trovano come *consistentes* presso a poco in tutti questi *vici* di *cives Romani et veterani...* »

4. Tomaschek, *ouvr. cité*, I, p. 74 et suiv. ; V. Pârvan, *lieu cité*, et *Dacia, an outl. of the early civiliz. of the Carpathodanubians countries*, Cambridge, 1928, p. 179 ; H. Dessau, *Gesch. der. Röm. Kaiserzeit*, II, 2, (1930), p. 566-567. — On les trouve autour de *Tomi*, dès l'époque d'Auguste (Ovide, *Tristia*, IV, 1, 67 ; III, 10, 5 ; cf. V. Pârvan, *I primordi*, p. 198), sur le territoire de Histria, dans le voisinage de la ville (*veterani et cives Romani et Bessi consistentes vico Quintionis* :

Pârvan, *ouvr. cité*, p. 200), et vers le Nord jusqu'au Danube et à la mer ([?*B*] *essi Ampudi* [*vil*]*la* : Pârvan, *ouvr. cité*, p. 202, et *Histria*, IV, n° 30, dans les *Anal. Acad. Rom.*, *Mem. Sect. Ist.*, t. XXXVIII, 1915/16, p. 637) et enfin à *Ulmetum* (Pantelimon) dans le centre de la Dobroudja (*cives Romani et Bessi consistentes vico Ulmeto* : Pârvan, *I primordi*, p. 199); dans les environs de cette dernière localité, existait un village purement besse (Pârvan, *Cetatea Ulmetum*, III, n° 8, dans les *Anal. Acad. Rom.*, *Mem. Sect. Ist.*, XXXVI, 1913/14, p. 344 et suiv. : *Marti* (*u*)*s P*(*h*)*ilo mag*(*ister*) *vici Ultinsium posuit de suo et Bes*(*s*)*is*; cf. p. 407-408 du résumé français).

5. V. Pârvan, *Municipium Aurelium Durostorum*, dans la *Riv. di Fil. cl.*, 1924, p. 328, signale un martyr de nom besse *Dadas*, qui a été supplicié sous Dioclétien à Ozobia, localité voisine de Durostorum ; cf. A. Zeiller, *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes*, p. 110.

6. L'exemple déjà connu est celui de *CIL*, III, *Diplôme XV* (année 83) : *in Capitolio intra ianuam Opis ad latus dextrum*. [L'accusatif *aedem* étonne dans ce diplôme dont la syntaxe est par ailleurs correcte : est-ce un lapsus du graveur, ou seulement une faute de lecture, pour *aede* ? — Il faut noter aussi l'emploi du comparatif *dexteriore*, dans *latere dexteriore*, tandis que le diplôme cité dans cette note porte seulement, conformément à l'usage latin, *ad latus dextrum*. A. Ernout.]

7. Mommsen, *CIL*, III, p. 2035 *b* (en haut).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Franz Altheim, *Griechische Götter im alten Rom (Religionsgeschichtlich Versuche und Vorarbeiten*, xxii. Band, 1 Heft), 1 vol. in-8°, 216 p., Giessen (A. Töpelmann), 1930. 12 mark, 50.

Voici un nouveau témoignage, fort intéressant, de l'effort qui se tente depuis quelques années pour libérer l'étude de la religion romaine des cadres trop stricts fixés par Mommsen et Wissowa. M. Fr. Altheim pose ces deux vraisemblances : un état *pur* de cette religion nous est pratiquement indiscernable ; l'influence grecque a pu s'exercer sur elle à une date ancienne, par l'intermédiaire des Étrusques. Et il entreprend de prouver, en une suite d'études distinctes, l'acclimatement à Rome de dieux grecs, d'aspect archaïque, étrusquisés à des degrés divers, avant la période républicaine.

Résumons d'abord l'essentiel des résultats.

Juturne et les Dioscures. — *Diuturna*, forme adjective de * *Diuturēs* = Διόσκουροι, c'est la déesse « unie aux Dioscures » (p. 13). Aussi bien la liaison cultuelle est-elle assurée, à Thérapnè, entre Pollux et la source Πολυδεύκεια (p. 21) ; à Locres Épizéphyrienne, entre les Dioscures et une nymphe innommée ; etc... Mais les Dioscures ne se sont pas introduits dans Rome comme divinités étrangères : ils devaient venir d'Ardée (p. 29), la ville des Rutules étrusques. Et ils se sont « adjoints » à Juturne, déjà installée vers le début du vi^e^ siècle, et dont la source, en bordure du forum, fut l'ancien sanctuaire du groupe.

Mercure. — Hermès se présente en Étrurie sous le nom de *turms* (dont on rapprochera le nom de déesse *turan* et le pré-grec τύραννος), à Rome sous celui de *Mercurius*, qu'on devra considérer comme d'origine étrusque ou falisque, et peut-être gentilice (p. 44, 46). Ses fonctions, en effet, ne sont pas uniquement commerciales, comme le supposerait la dérivation *Mercurius* <*merx* ; il est revêtu à Rome aussi bien qu'en Étrurie de maint autre attribut hellénique : dieu du cirque, psychopompe et infernal, etc... (p. 86-92). Joint à la triade capitoline de Tarquin l'Ancien comme serviteur, ou *Camillus*, des dieux, il remonte ainsi, au delà des Tyrrhéniens italiques, au Cabire *Casmilus* — Καδμῖλος, que connaissait Callimaque (p. 77-83).

Diane. — Diane (* *Diuiāna* ; cf. étr. *tiv*) est un nom de forme adjective (p. 94), qui désigne par un seul de ses attributs, celui des vertus lunaires (cf. gr. Σελλασία, p. 143), une déesse complexe. La Diane d'Aricie, qui combine la Πότνια θηρῶν et l'Artémis Taurique, est établie dans les Monts Albains dès le vi^e^ siècle (p. 118, 120), venue du Péloponnèse, comme Virbius, qui est bien Hippolyte. Mais elle et sa compagne Egeria sont moins anciennes que la Diane éphésienne de l'Aventin et que l'Egéria de la porte Capène : ce sont les *Egerii* de Collatia et Tusculum qui, parents des Tarquins, ont fondé contre Rome, aux environs de 500, le sanctuaire d'Aricie

(p. 132). L'analyse des attributions de la déesse dans le Latium achève de prouver ses origines à la fois grecques (protection des esclaves, équivalente à celle des étrangers ; duel du prêtre de Némi et du prétendant à la prêtrise comparé à la lutte d'Oreste contre Thoas ; etc...) et étrusques (liaison avec Vertumnus, Apollon...). Les Tyrrhéniens avaient directement importé en Italie d'Asie Mineure une πότνια θηρῶν archaïque, avec son nom lydien d'Artémis : ils l'ont ensuite introduite dans le Latium sous un nouveau nom, « partiel ».

Volcanus. — Les noms *Volcanus* et *seθlans* sont également étrusques et gentilices (p. 172 s.). C'est, comme Héphaistos, le dieu du feu, où se manifeste son génie fécondant : Caeculus de Préneste et Cacus sont ses fils (p. 178 ss.). Comme forgeron, il s'est attribué à Rome la fête du *tubilustrium*, le 23 mai. Si donc il figure dans le plus ancien calendrier romain, il faudra dater son introduction dans la cité vers le VIIe siècle déjà (p. 200, 203). Il venait d'Étrurie, de Populonia sans doute ; et il se peut que les Tyrrhéniens l'aient apporté avec eux d'Asie Mineure à peu près au temps (VIIIe siècle) où ils occupaient Lemnos.

Bien entendu, des conclusions ainsi schématisées risquent de paraître ou trop simples ou trop aventureuses. Que l'on se fie à M. Altheim pour les étayer de toutes façons, par les rapprochements les plus curieux... ou les plus subtils[1]. Les ouvrages de cette sorte ne se peuvent juger que par prise de contact directe. Tout historien des religions trouvera donc dans ces pages serrées une abondante moisson de réalités et de suggestions. Et même, bien que l'exposé soit en général fort clair et suivi, des digressions singulièrement amples, par exemple sur les origines de la cavalerie romaine (p. 18-20) ou sur l'équivalence *titus* = phallus = *genius* (p. 44-72 !), ne sauraient manquer d'attirer l'attention la plus sérieuse du lecteur. L'auteur certes peut souffrir (*experto crede*) d'avoir à poursuivre si loin des vraisemblances ténues : mais c'est la rançon d'une recherche qui, dès qu'elle dépasse l'exposé des faits apparents, est condamnée à débroussailler sans cesse de nouvelles forêts vierges.

Pour la méthode de l'auteur, on la saisit aisément : onomastique à l'origine, puis archéologique, historique en ses conclusions. Mais onomastique au premier chef. Et en cela fort dangereuse. Personne ne songe à critiquer le grand et précieux effort de W. Schulze. Mais est-il besoin d'une excessive imagination pour concevoir un ouvrage qui, en utilisant les noms propres de divers pays, établirait avec le plus grand sérieux les rapprochements religieux les plus insensés ? Nous n'en sommes, certes, pas là avec M. Altheim. Cependant les modifications phonétiques de l'étrusque, surtout en matière de noms propres, nous sont trop mal connues (les travaux de Me Fiesel viennent seulement de bien orienter la recherche) pour qu'on ne multiplie pas les points d'interrogation dans les marges de ce livre. Voici (p. 11) le radical étr. *macstr* — identifié à celui du latin *magister* ; voici (p. 12) l'imaginaire * *Diutures* (latin-étr. !) expliqué par l'imaginaire * τίνδαροι (étr. — prégrec), et l'expliquant ! * *Mercuuius* est forgé pour rendre compte de *Mercurius*. Le *cliuus Urbius* ou *Orbius*, à Rome, se plie à suggérer *Virbius*. Pour que *Cacus* semble apparenté à *Caeculus*,

1. Cf. les rapprochements Astrabakos — Virbius (p. 124), Servius Tullius — Hippolyte (p. 127).

on établira : *save, savie* > **saviturna* > **sauturna* > *sāturnus*... Un nom de dieu ne se range pas à notre volonté? Qu'à cela ne tienne : on lui attribuera une origine gentilice, sans se se soucier d'ailleurs toujours si le nom invoqué pour l'expliquer est vraiment un gentilice ou a une réalité historique (non mythique) assurée. M. Fr. Altheim ne nous met-il pas lui-même en mains les armes dialectiques dont nous pourrons critiquer maintes de ses allégations, lorsqu'il repousse avec dédain (p. 206) pour des raisons archéologiques la dérivation ϝελχανός (crétois) = *Volcanus* ? Or, bien des fois, quelle réalité archéologique indiscutable soutient ses intuitions philologiques ?

Les autres critiques qu'on pourrait lui faire ne seront que de détail. Un silence des textes lui permet une hypothèse, bien entendu à son goût (p. 29) ; il admet sans discussion, parce que cela l'arrange, la date de 509 pour le premier traité romano-punique (p. 32) ; accorde bien vite le caractère funéraire à certains monuments (p. 88) ; prend au pied de la lettre, sans la moindre précaution, l'homérique ἔργον Ἡφαίστοιο (p. 207)...

D'un point de vue plus général, nous pensons que, si la méthode des « interférences » (onomastiques, archéologiques, historiques), que M. Altheim pratique après d'autres, est la seule qui permette de dépasser, d'une façon encore scientifique, les résultats obtenus par Mommsen et Wissowa, cette méthode n'est applicable, et non sans mainte difficulté, qu'à des sujets présentant une documentation de base assez riche. Il n'en est pas ainsi de tous ceux qu'aborde M. Altheim ; et l'on ne peut se garder de l'impression que, sa « thèse » étant arrêtée une fois pour toutes, il *veut* la vérifier, et toujours par les mêmes procédés, en des cas fort différents. Or, si son point de départ est à coup sûr juste, si ce qu'il écrit sur Juturne et sur les Dioscures, et même (partiellement) sur Diane nous paraît assez vraisemblable, la part de doute ou d'erreur nous semble beaucoup trop considérable quand il s'agit de Mercure et de Vulcain. — Est-ce là une condamnation? Tous ceux qui s'occupent de la religion romaine savent bien que non, et chercheront dans le livre même de M. Fr. Altheim les moyens d'aller plus loin que lui.

Mais une dernière remarque : M. Altheim connaît à merveille la bibliographie allemande de ses sujets ; bien la bibliographie italienne ; peu l'anglaise ; pas du tout la française... Sans doute eût-il trouvé dans une connaissance moins insuffisante des travaux antérieurs matière à correction ou, du moins, à discussion.

Jean Bayet.

Emanuele Ciaceri, prof. ordinario della R. Università di Napoli, *Cicerone e i suoi tempi*, vol. II (*Dal consolato alla morte* : a. 63-43 a. C.), 1 vol. in-4°, viii-420 p., Milano-Genova-Roma-Napoli, 1930.

Cicéron a, pour le moment, le vent en poupe. Dire qu'on le découvre serait bien osé : mais on le prône un peu partout. M. Ciaceri, dont le premier volume a paru en 1926, achève, pour sa part, cette réhabilitation que les excès de langage des Mommsen et des Drumann rendaient inévitables. Il avait commencé sa tâche d'un ton assez vif, qui sentait la polémique ; il la termine aujourd'hui de façon très apaisée, et peut-être même insuffisamment critique. En fait, ce livre est une promenade sous la direction d'un guide très averti à travers l'œuvre de Cicéron, qui s'amplifie d'année en année et que sa correspondance éclaire si puissamment depuis le consulat.

La promenade est agréable, érudite, et rendra service à tout ceux qui voudront replacer en son milieu une œuvre quelconque de Cicéron. Les pages (p. 160-166) sur le *De Oratore*, l'analyse et la « mise en place » des dialogues philosophiques, la preuve de leur « romanità » (p. 389) et de leur actualité sont de premier ordre. Intéressante aussi l'insistance de l'auteur à déceler les dessous politiques des plaidoyers : par quoi leur diversité apparente s'ordonne de façon curieuse. M. Ciaceri appuie avec raison sur l'évolution de la doctrine de Cicéron, qui, n'étant pas « optimate » du fond du cœur, crée de toutes pièces la catégorie des *boni ciues*, puis éprouve le besoin d'un *princeps* directeur de la république, sorte de dictateur civil et sénatorial, qu'il pressentira en Pompée et parfois en César, croira pouvoir être lui-même et pensera enfin promouvoir en la personne d'Octave, sous sa tutelle prudente (p. 366). Singulière prescience d'un nouveau régime !... à moins qu'on ne préfère reconnaître dans les mesures politiques d'Octave un hommage, tardif, aux théories cicéroniennes.

Ce serait là matière suffisante à goûter le livre de M. Ciaceri. Et nous en sommes plus libre pour nous demander s'il n'aurait pu nous procurer un plaisir plus parfait encore en se tenant plus indépendant de la séduction de son héros. Certes son érudition historique le lui permettait : il n'y a rien, je pense, à lui reprocher de ce côté. Ni non plus en fait de perspicacité : il suffit de lire le passage (p. 102 s.) où il montre Cicéron, au temps du premier triumvirat, à la fois fasciné par les réussites de César et attaché par habitude à la fortune de Pompée. Mais une sorte de vernis uniforme atténue trop souvent les traits de caractère et les démarches de l'orateur, de façon à le justifier en toute occasion des reproches qu'on lui a adressés. Soit le *Pro Caelio*, dont M. Ciaceri tente (p. 90 ss.) une explication assez confuse, et maintes autres causes dont se chargea Cicéron pendant ces vingt ans, et qui sont gênantes pour un apologiste : au lieu de recommencer à chaque fois sur nouvelles bases une justification morale de plus en plus difficile, n'eût-il pas été plus aisé, et plus juste, de montrer en Cicéron le grand avocat d'assises, réclamé en toute occasion et trop enivré de lui-même pour savoir refuser ?... De même, du point de vue politique, quelles excuses peuvent valoir contre la simple lecture des lettres à Atticus, où s'étalent les vrais sentiments de Cicéron à l'égard des « triumvirs » ? Ne joue-t-il pas, en les ménageant, en agissant même pour eux (dans les années 56-54), ce rôle d'avocat prévaricateur qu'il stigmatise ailleurs avec tant de raison ? Qu'il ait théoriquement prévu le principat d'Auguste : ses compromissions en sont-elles moins éclatantes ? et ne suggèrent-elles pas, plutôt que l'idée d'un puissant visionnaire, celle d'un artiste parlementaire assez subtil pour chercher à concilier les contraires, de façon à satisfaire le plus possible d'intérêts, le sien y compris ? M. Ciaceri ne veut pas entendre parler des « racontars » malicieux qui attribuaient à des arguments financiers irrésistibles l'aisance avec laquelle Cicéron défendit Sulla après avoir poursuivi la ruine de Catilina ; il rejette avec la même indignation l'idée qu'Antoine en Macédoine ait « pillé pour deux », lui et Cicéron. Mais il ne convaincra pas tout le monde : car il a omis de tracer de façon complète et systématique le tableau instructif des finances de son héros, comme celui de son « parlementarisme » impénitent.

Au vrai, la richesse nuancée du personnage est telle que tout jugement sur lui doit sans doute faire une part à des impressions subjectives. Dans son dernier chapitre, qui vise à la synthèse, M. Ciaceri met en valeur, avec une parfaite raison l'intelligence perspicace de Cicéron, les vives saillies et l'extrême sensibilité de ce caractère *méridional* (p. 375-380), son dévoue-

ment patriotique, ses vertus privées. On pourrait longuement discuter — querelle de mots — avant de décider si, comme l'auteur le pense, tout en n'ayant pas le tempérament d'un homme politique, Cicéron fut vraiment un grand homme d'État. On se demandera même si les vertus d'affection et d'amour, sur lesquelles insiste M. Ciaceri, n'étaient pas sans contre-partie : comment oublier que Tite-Live, un Pompéien, écrivait durement que Cicéron subit la mort qu'il eût réservée à ses adversaires, s'il avait triomphé ? et les Philippiques sont souvent d'un forcené... Mais l'ensemble du portrait est juste, bien que le côté esthétique en paraisse un peu négligé ; et qui voudra suivre dans le détail cette existence si remplie d'un des plus grands écrivains qu'il y eût jamais à travers l'histoire politique la plus brûlante et la plus complexe aura, certes, profit à se reporter au pieux ouvrage de M. Ciaceri.

Jean Bayet.

Gina De Benedetti, *L'esilio di Cicerone e la sua importanza storico-politica* (*Historia*, 1929, 2-4), 1 vol. in-4°, 92 p., 1929.

Ce travail, très consciencieux et détaillé, trahit dans l'ordonnance quelque inexpérience : il faut lire 34 pages (sur 92), grandes et serrées, avant d'arriver au Chapitre II, qui traite de « la préparation de l'exil de Cicéron de la fin de 63 au début de 58 » ! Certes, il peut être utile de connaître quels furent les rapports de Cicéron avec Catilina, César et Crassus depuis l'année 65 pour mieux juger de ses embarras postérieurs : mais le détail des faits est assez connu, ou du moins trop peu renouvelé ici, pour qu'il paraisse nécessaire d'en encombrer certaines idées générales assez faciles à dégager. Ou bien le titre du mémoire eût dû être changé...

Mlle De B. se montre bienveillante pour Cicéron, et fait bien ; mais, en général, plus critique que M. Ciaceri, dont elle a étudié et discute sur certains points l'important ouvrage. Par exemple (p. 17, n.), elle admet que l'orateur put partager avec Antoine les bénéfices d'exploitation de la Macédoine; mais ajoute — à bon droit — que les mœurs autorisaient cette pratique. Seulement, il eût convenu de montrer que les actes de Cicéron à cette date ne répondaient nullement ni à la magnificence des préceptes dont il abreuva son frère Quintus propréteur d'Asie, ni aux règles strictes qu'il s'imposa lui-même plus tard en Cilicie.

Dans le détail, son jugement est d'ordinaire sain, sans éclat : ce qui est plutôt une recommandation. Dans l'ensemble, elle a bien vu l'importance primordiale en ces années de la question du *senatus consultum ultimum* dont le parti démocrate ne se lasse pas de contester la légalité. Mesure non légale, soit, mais constitutionnelle, dit-elle ; comme, de son côté, la violente activité de Clodius sera « non pas juste, mais légale » (p. 33-34), et peut-être plus fondée en droit que l'activité du consul de 63. On voit que Mlle De B. s'efforce à l'impartialité.

Elle pense, d'après Plutarque, que l'inimitié entre Clodius et Cicéron remontait plus haut que le fameux procès *de religione* où, poussé par sa femme Terentia, l'orateur apporta contre l'accusé un témoignage si accablant, si imprudent aussi. Mais Clodius ne fut que l'agent de l'exil : l'auteur en fut César, qui n'ayant pu par ses promesses amener Cicéron à renier « tous ses idéaux » politiques, poussa à l'élection de Clodius au tribunat de la plèbe et attendit, avant de gagner les Gaules, le dénoue-

ment de sa machination. Mlle De Benedetti cherche aussi à prouver que César ne fit rien pour ramener Cicéron à Rome et ses arguments paraissent valables. Seulement, après l'entrevue de Lucques où les « triumvirs » resserrèrent leur alliance, Pompée obtint de l'orateur qu'il feignît au moins de croire à la bienveillance passée du conquérant des Gaules. La physionomie de César, telle qu'elle se dégage de ce travail, serait donc assez sinistre; je crains qu'en contre-partie l'amitié de Pompée pour Cicéron (cf. p. 59, 89) n'y paraisse forcée et comme idyllique; quand à Clodius, j'avoue que je m'expliquerais mieux sa conduite pendant son tribunat par les progrès d'une ambition personnelle qu'enfièvraient ses succès de démagogue, que par un double jeu d'attaques contre les « triumvirs », réelles à l'égard de Pompée, feintes contre César (p. 77).

On notera (p. 67-69) l'ordre chronologique nouveau proposé pour les cinq premières lettres du livre II de la correspondance avec Atticus : 1 (18-19 mars); 3 (mars); 4 (4-5 avril); 2 (8 avril); 5 (10 avril); Cicéron ayant dû prendre la route de Brindes, puis celle de Sicile, séjourner à Vibo; et, sur l'annonce de la *proscriptio*, repartir pour Brindes par Nares de Lucanie et Thurii.

Il subsiste des fautes d'impression et des variantes fâcheuses dans l'orthographe des noms propres. Un index, même réduit, eût été le bienvenu.

Jean Bayet.

Joseph Vogt, *Orbis Romanus : zur Terminologie des römischen Imperialismus* (*Philosophie und Geschichte*, 22), un fasc. in-8°, 32 p., Tübingen, 1929.

Excellent travail, d'intérêt à la fois philologique et historique. L'auteur qui a pu utiliser la matière recueillie pour le *Thesaurus linguae Latinae*, montre comment les Romains, partis des données de la science hellénistique ont attribué à *orbis* (*terrarum*) le sens de « monde habité », puis se sont laissé souffler par les Grecs que cet *orbis* était enveloppé par la domination romaine : conception déjà courante chez eux au Ier siècle av. J.-C., mais qu'histoire et géographie ébranlèrent peu à peu. On parla alors à Rome de *noster orbis*, *orbis Romanus*: cette dernière expression ne devint d'ailleurs fréquente qu'au IVe siècle de notre ère. Mais l'idée d'univers n'en était pas exclue et fut revendiquée par l'Église, héritière de l'Empire. — On notera, à la suite de M. Vogt, comme trait essentiel de cette évolution, la prédominance (bien romaine) de la pensée politique sur les soucis scientifiques.

Jean Bayet.

Bilderatlas zur Religionsgeschichte hsg. von Dr. Hans Haas, 15e Lieferung : *Die Religion des Mithras*, von Dr J. Leipoldt; Leipzig, A. Deichertsche Buchhandlung 1930. Prix : Mk. 6.80.

16e Lieferung : *Mexikanische Religion*, von Dr. K. Th. Preuss, 1930. Prix : Mk. 6.80.

I. — M. Leipoldt remarque que la recherche scientifique, quand elle se porte du côté de la religion de Mithra, subit une condition assez particulière. « Qu'on suppose un instant, écrit-il, que rien ne soit resté du

christianisme des premiers siècles, sauf les débris de quelques lieux cultuels, de courtes inscriptions assez monotones, un ou deux textes liturgiques; à quoi on peut ajouter diverses remarques d'écrivains païens à propos du christianisme. Le moyen, dans une telle hypothèse, de porter un jugement solide sur le christianisme primitif et l'Eglise ancienne ? Or cette situation est exactement celle où nous nous trouvons par rapport au mithriacisme. » Heureusement dans le beau travail de M. Franz Cumont se trouvent groupées commodément toutes les sources antiques. M. Leipoldt reconnaît sans réserve ce qu'il lui doit. Mais il a tenu compte aussi des découvertes qui ont été faites depuis les *Textes et Monuments figurés* (1896-1899). Son Introduction (p. I-XX) résume les plus récents travaux de l'érudition. Suivent cinquante photographies ou gravures qui, intelligemment commentées pour l'auteur, fournissent une précieuse documentation sur cette religion qui, par nous, ne se survit guère que dans des monnaies, des inscriptions, des monuments.

II. — Le professeur K. Th. Preuss est un des savants qui connaissent le mieux l'iconographie et la religion mexicaines. C'est lui qui a rédigé l'article *mexikanische Religion* dans le grand répertoire intitulé *Die Religion in Geschichte und Gegenwart*. Il était donc tout qualifié pour en présenter les données essentielles, qu'éclairent soixante-treize dessins et reproductions photographiques.

P. de L.

The Catholic University of America. Patristic Studies. — Vol. XX. *The Use of indirect Discourse in the Works of St. Ambrose*, by Sister Marie Antoinette Martin, M. A., Washington, 1930. Un vol. in-8 de XVIII-165 p. Prix 3 dollars 50. — Vol. XXI. *Titles of Address in Christian Latin Epistolography to 543 A. D.*, by Sister Mary Bridget O'Brien, Ph. D., Washington 1930. Un vol. in-8 de XIV-173 p. Prix : 3 dollars 50. — Vol. XXIV, *The Pagan Divinities and their Worship as depicted in the Works of Saint Augustine exclusive of the City of God*. A Dissertation... by sister Mary Daniel Madden M. A., Washington, 1930. Un vol. in-8 de X-135 p. Prix : 3 dollars 50. — Vol. XXV. *St Basil and Monasticism*. A Dissertation by sister Margaret Gertrude Murphy A. B., 1930. Un vol. in-8 de XII-112 p. Prix : 3 dollars 50.

I. — Une place importante a été faite dans la collection *Patristic Studies*, que publie l'Université Catholique de Washington, à la grammaire des écrivains ecclésiastiques. La sœur Marie-Antoinette Martin s'est chargée d'étudier l'emploi du discours indirect, entendu au sens large, dans les œuvres de Saint Ambroise (337-397). Après avoir esquissé le développement historique de ce mode d'expression, elle examine l'usage qu'en a fait Ambroise et les constructions diverses qu'il a admises après les verbes *declarandi et sentiendi* (infinitif avec accusat. sujet ; *quod ; quia* ; *quoniam*, *eo*, *quod*, *ut*). Un chapitre est réservé à certains cas particuliers. Puis la sœur Martin passe à la question indirecte ; à « l'ordre indirect » et au « souhait indirect ». Elle est au courant des travaux les plus autorisés sur la syntaxe latine (Juret, Ernout, Löfstedt, Salonius, etc.) et elle distingue avec précision les nuances de pensée de son auteur, de même qu'elle s'applique à dresser des statistiques détaillées pour chaque série de phénomènes. Elle aboutit à cette conclusion que, sur les milliers de passages relevés, l'usage classique est observé dans le plus grand nombre ; mais

qu'à considérer les œuvres d'Ambroise selon l'ordre chronologique, on s'aperçoit qu'il a subi de plus en plus l'influence du grec d'Eglise et du parler populaire, au point de vue de la construction de ses phrases et des modes employés.

II. — La Dissertation de la sœur O'Brien est le pendant de celle de la sœur Lucilla Dinneen, dont il a été rendu compte ici-même [1]. Elle a dressé un répertoire des formules de politesse usitées dans la littérature épistolaire latine chrétienne du III au VIe siècle, comme la sœur Dinneen l'avait fait pour la littérature épistolaire grecque chrétienne. Trois parties : les dénominations abstraites, les dénominations concrètes ; les adjectifs (employés comme attributs ; joints à des dénominations abstraites ; joints des dénominations concrètes). Ce vocabulaire courtois a sa chronologie, et ce ne sera pas le moindre gain de ce travail que d'avoir fixé l'époque où chaque tour était communément employé, tant à l'égard des clercs que des laïcs.

III. — C'est dans les premiers livres de la *Cité de Dieu* que Saint Augustin a livré sa pensée complète et motivée sur la religion nationale romaine. Son grief fondamental est, je le rappelle, celui-ci : il affirme que jamais cette religion n'a fourni à ses fidèles de quoi guérir leurs misères morales, de quoi se réformer dans le sens du bien. Elle n'agit, selon lui, ni sur le cœur, ni sur la volonté. Elle n'aide pas à mieux vivre, mais bien plutôt elle corrompt. C'est en tant que moraliste qu'il la juge et qu'il la condamne.

Mais, en dehors même de la Cité de Dieu, Augustin a eu mainte occasion, dans ses traités de polémique, dans ses sermons, dans ses lettres, de faire allusion aux cultes païens. Ce sont justement ces textes que, laissant de côté la *Cité*, la sœur Mary Daniel Madden a voulu grouper et mettre en ordre.

Elle a emprunté son plan à la deuxième et à la troisième partie du manuel de G. Wissowa (*Religion und Kultus der Rœmer*, 2e éd., 1912) ; c'est-à-dire qu'elle traite d'abord des divinités païennes, puis des formes diverses du culte. Les passages essentiels sont cités en note, et sont expliqués et paraphrasés dans le corps de l'exposé. La sœur Madden a éliminé les textes relatifs aux « démons », qui exigeraient un répertoire spécial.

On voit tout de suite l'intérêt de ce travail. Ce n'est plus d'une façon théorique et abstraite que saint Augustin envisage, dans ses ouvrages de circonstance, la religion païenne. Il l'observe au moment où, déjà pourchassée, brimée par les lois impériales, elle s'arc-boute sur des habitudes séculaires, des usages immémoriaux, sur la longue fidélité du populaire et les subtiles interprétations des lettrés. Il en montre l'état réel dans l'Afrique du Nord au début du Ve siècle. Il nous permet ainsi de constater la vitalité de certains cultes, comme celui de Mars, d'Hercule, de Cérès, de Liber ; la diffusion de l'astrologie dans toutes les classes de la société ; les pratiques superstitieuses partout répandues, même parmi les chrétiens. On est étonné, par contre, du peu de place qu'il fait dans ses préoccupations aux religions orientales. C'est à peine s'il nomme deux ou trois fois Caelestis et Serapis. Déjà sans doute avaient-elles cessé d'être un danger, au moins dans ces provinces.

La plupart de ces textes avaient déjà été repérés et utilisés par les

---

1. *Revue de Philologie*, 1930, p. 173.

historiens de la religion romaine. Mais c'était une tâche utile d'en donner une vue d'ensemble, et la sœur Madden s'en est consciencieusement acquittée dans cette dissertation [1].

IV. — On sait la grande variété de formes qu'a prises, selon les temps et les lieux, le monachisme primitif. C'est saint Basile qui l'organisa en Asie Mineure, vers le milieu du IVe siècle, après avoir lui-même pratiqué avec quelques compagnons la vie cénobitique, près de Néocésarée, dans le Pont. Les sermons, exhortations, réglementations relatives à la vie monacale tiennent une place importante dans l'œuvre de Basile. On les trouve au tome 31 de la *Patrologie grecque* (où Migne a oublié d'insérer la traduction latine que Rufin avait donnée d'un choix de préceptes de Basile, en forme de demandes et de réponses).

La sœur Murphy s'est proposé d'analyser la conception que s'était formée Basile de la vie ascétique et des vertus qui en sont la condition même (chasteté, pauvreté, obéissance, travail, humilité, charité, prière). Il lui a paru que les deux récents ouvrages de M. W. K. Lowther Clarke, l'un *St Basil the Great, A Study in Monasticism*, publié en 1913, l'autre, *The Ascetic Works of St Basil, translated into English with Introduction and Notes*, publié en 1925, si utiles et solides qu'ils soient, pouvaient être retouchés sur un certain nombre de points, et se plaçaient à l'égard du monachisme dans une attitude plus défiante que véritablement sympathique. Sa discussion n'est pas partout convaincante ; mais elle est conduite avec beaucoup de fermeté d'esprit, une vue très nette des divergences qu'il s'agit de mettre en relief, et elle aboutit à des conclusions d'une précision irréprochable. Voilà une dissertation qui s'inspire d'une bonne méthode, et qui ne devra pas être négligée par les historiens de l'antiquité chrétienne.

P. de Labriolle.

A Concordance to the Historia Ecclesiastica of Bede, by Putnam Fennel Jones assistant Professor of English in the University of Pittsburg, published for the Concordance Society by the Mediaeval Academy of America, Cambridge, Massuchusetts, 1929. Un vol. in-8 de x-585 p. Prix : 6 dollars 50.

Plus de cinquante mille fiches sont venues se ranger dans ces pages dont l'impression, menue et dense, reste parfaitement lisible. Il faut admirer la patience de l'érudit qui a parachevé en quatre ans un travail aussi pénible. Nul ne dira qu'il a perdu sa peine. On sait l'importance de l'*Historia Ecclesiastica gentis Anglorum* pour la plus ancienne histoire d'Angleterre. Bède, qui la termina en 731, avait eu à sa disposition une documentation excellente, grâce aux relations que, de son monastère de Jarrow, il entretenait avec l'épiscopat et les supérieurs d'ordres religieux. Son récit est bien moins déparé de légendes que l'*Histoire des Francs*, rédigée un siècle et demi auparavant par saint Grégoire de Tours. M. Putnam Fennel Jones a raison d'espérer que ce répertoire favorisera les études de latin médiéval

1. P. 107, note 71 : le texte est mal coupé ; on ne comprend plus le *ipsa*, parce que le mot *anima*, qui devrait le précéder, a été omis. — P. 113, note 84 : écrire *medicorum*.

et les recherches sur les origines de l'histoire et de la littérature anglaises. Il s'est servi de l'édition publiée en Oxford par Charles Plummer en 1896. Les renvois (où les variantes signalées par Plummer ne sont pas omises) sont faits aux livres et aux chapitres de l'*Histoire Ecclésiastique*, ainsi qu'à la page et à la ligne de ladite édition. Seuls, les mots très usuels — conjonctions, adverbes, pronoms —, restent exclus de ces listes. Aux noms propres sont jointes de brèves indications, fort utiles pour identifier les lieux et les personnes [1]. Cette concordance fournit donc à la fois un *index verborum* et un *index rerum :* philologistes, anglicistes, médiévistes y trouveront un précieux secours.

P. de Labriolle.

Al. Walde, *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen*, hrsg. u. berarb. v. J. Pokorny; 1 B. 4 u. 5e Lief., pp. 467-642 et 643-877. Berlin, W. de Gruyter, 1930. Pr. 15 et 23 RM.

Voici terminée la publication du premier tome, et par là même de l'ouvrage tout entier. J'en ai trop souvent entretenu les lecteurs de la *Revue de Philologie*, au fur et à mesure de l'apparition des différents fascicules, pour qu'il soit nécessaire d'insister beaucoup sur ces deux dernières livraisons. Elles contiennent les gutturales et les dentales. En outre, le fascicule V est précédé d'une brève préface de M. Pokorny, dans laquelle il expose l'état où était le manuscrit du dictionnaire au moment de la mort de Walde, et la façon dont il a assuré l'achèvement et la publication de l'œuvre. Comme on sait, M. Pokorny n'est intervenu que fort discrètement, se contentant de corriger les erreurs évidentes, et spécialement celles qui concernent les étymologies celtiques. Quand au fond même de l'ouvrage, il s'est gardé d'y toucher, bien qu'il ne se dissimule pas — non plus, dit-il, que Walde lui-même — les objections qu'on peut lui faire. C'est que l'auteur voulait moins nous donner une exposition systématique de l'indo-européen que présenter l'état actuel des recherches concernant le vocabulaire, et fournir une base étendue aux recherches ultérieures. Comme il était du reste facile de le voir, et comme je l'ai signalé dans mon premier compte rendu, c'est un recueil de matériaux beaucoup plus qu'un ouvrage de doctrine et de critique. Il est conçu exactement comme le dictionnaire étymologique latin, dont il n'est en somme qu'un élargissement, présenté dans un ordre différent. Le livre serait difficilement utilisable sans le secours d'un index ; M. Pokorny nous annonce que M. Konstantin Reichardt, avec un dévouement méritoire, s'est offert pour rédiger ce complément indispensable. C'est seulement lorsqu'il aura paru que le répertoire prendra toute son utilité : souhaitons qu'il ne tarde pas trop longtemps à voir le jour [2].

A. Ernout.

---

1. Il n'y a guère que la forme de ces noms propres qui puisse déconcerter le lecteur. Bède écrit dans une langue toute traditionnelle, où le mot « rare » ou « populaire » fait exception.

2. Un fascicule de cet index est maintenant paru. [Note de correction.]

Aimé Puech, *Histoire de la littérature chrétienne*, tome III, Le IVe siècle; 693 pp. in-8°; Paris, Les Belles Lettres, 1930.

Ce tome III achève la monumentale histoire de la littérature chrétienne entreprise par M. Puech. Après une introduction générale où sont esquissés les rapports entre l'Église et l'État de Constantin à Théodose, les essais de renaissance de l'éloquence païenne, les caractères de la littérature chrétienne au IVe siècle, et les points de contact et d'opposition entre le christianisme et le paganisme, l'auteur entre dans le vif de son sujet qu'il divise en cinq livres : I. La crise arienne et les origines du montanisme (pp. 47-166); II. L'entourage de Constantin; Eusèbe de Césarée et son groupe (pp. 167-226); III. Les Cappadociens (pp. 227-236); IV. La Syrie et la Palestine dans la seconde moitié du IVe siècle (pp. 437-601); V. Autres écrivains d'Asie Mineure; les hérésies dans la seconde moitié du IVe siècle; la polémique antihérétique. Comme on le voit, les livres III et IV sont particulièrement développés : c'est qu'ils renferment les grandes figures de saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Jean Chrysostome. On conçoit que M. Puech leur ait accordé plus d'importance. Mais dans les autres parties, bien des écrivains originaux et puissants sont mis en pleine lumière, tels saint Athanase, et cet érudit prodigieux que fut Eusèbe de Césarée, et ce curieux saint Ephrem, dont les Memré et les Madrasché semblent avoir exercé une influence certaine, encore qu'on l'ait peut être exagérée, sur le développement de la poésie hellénique byzantine.

Ce qu'il faut avant tout louer dans l'ouvrage de M. Puech, c'est la clarté. Sous sa plume, tout devient immédiatement intelligible. Les discussions dogmatiques les plus épineuses et les plus subtiles, les problèmes les plus délicats de date, d'authenticité sont exposés par lui dans un style alerte et précis qui conduit le lecteur sans fatigue à la connaissance. On imagine sans peine ce qu'il a fallu d'étude et de réflexion pour arriver à faire la lumière dans un domaine souvent si obscur. Ce n'est pas seulement le technicien qui compulsera cet ouvrage; tout esprit cultivé, curieux de connaître les origines de la pensée chrétienne, se doit de le lire, le fera sans peine, mais non sans profit.

A. Ernout.

Dr Otto Walter, *Athen, Akropolis*; 109 pp. in-12°; Wien, O. Höfels, 1929.

Ce petit volume est le premier fascicule d'un « guide de Grèce » qui en doit comporter trois autres pour Athènes (la ville basse; Musée national; Musée de l'Acropole). Viendront ensuite l'Attique, l'Argolide, Olympie, Delphes, la Crète, sans compter un *u.a.*, et cetera plus vague, du moins pour le moment, mais qui ne manquera pas de se préciser. Il est naturel par exemple qu'un Délos s'adjoigne à cette liste.

Le livre de M. Walter a un double mérite. Il est bien au courant — alors que la dernière édition de l'excellent guide de Fougères remonte à 1911 —, et sait demeurer clair tout en étant savant. Il donne en gros texte les renseignements essentiels pour le public pressé, et réserve aux initiés les détails de la discussion érudite en petit texte. Il a des plans excellents (plan général de l'Acropole, Propylées et temple d'Athéna Nikè, Erechtheion et temple « de Dörpfeld, » celui-ci donné deux fois, p. 39 et 76), des illustrations, moins bonnes et en trop petit nombre à mon gré, dont des recons-

tructions des Propylées, de l'angle NO du Parthénon, de la statue chryséléphantine d'Athéna, du temple de l'Erechteion. Un coup d'œil « sur l'histoire d'Athènes, un lexique des termes techniques, et une planche d'architecture donnant les principaux types de temples complètent heureusement cet ouvrage fait avec compétence et affection.

A. Ernout.

The Oxford book of Greek Verse, chosen by Gilbert Murray, Cyril Bailey, E. A. Barber, T. F. Higham a. C. M. Bowra, with an Introduction by C. M. Bowra ; xlviii-608 pp. in-12° ; Oxford, Clarendon Press, 1930. Pr. 8 sh. 6 d.

Charmant petit livre où tout concorde à l'agrément du lecteur : heureux choix des poèmes, entiers ou fragmentaires, beauté de l'impression, commodité du format. Les auteurs du recueil ne se sont pas bornés à la seule poésie lyrique ; mais ils donnent d'abondants extraits de la poésie épique (Homère, Hésiode, et les hymnes homériques occupent 150 pages), des élégiaques, des tragiques et des comiques, des alexandrins, des poètes de l'anthologie. C'est là une quintessence de la poésie grecque que tout homme cultivé aimera avoir dans sa bibliothèque, et mieux encore, emporter en vacances, pour lire telle ou telle pièce, l'esprit libre, sans autre souci que d'en bien goûter la beauté. L'introduction de M. Bowra a su condenser en quelques pages ce qu'il est essentiel de savoir sur les caractères généraux et le développement de cette poésie.

A. Ernout.

P. Friedlander, *Platon, Eidos, Paideia, Dialogos*, in-8, viii et 278 pages avec Index, Walter de Gruyter (Berlin-Leipzig), 1928.

Le volume que nous donne sur Platon Paul Friedlander se présente comme l'introduction à une introduction, car, tout en formant par lui-même une unité, il n'est qu'un prélude à l'étude détaillée des œuvres de Platon (*Die Platonischen Schriften*) que doit contenir le volume suivant, et cette étude détaillée qu'on nous promet ne prétend point elle-même nous dispenser de lire les dialogues : elle ne veut, au contraire, que nous y inviter et nous y préparer. Prenons donc aujourd'hui ce qu'on nous présente, et, si nous voulons en profiter vraiment comme il faut, laissons-nous aller, dès le début, au sentiment d'intimité personnelle qui anime ce prélude, ainsi qu'à l'exposé large, abondant au besoin, où il se développe. Nous pourrons éprouver çà et là quelque légère impression d'étonnement, ou même quelque déplaisir devant certaines outrances. Mais que ne pardonnerions-nous pas à un philologue, qui, dans les tranchées d'Ypres ou les « cagnas » du front russe, oublia facilement qu'il était auteur, et se plongeant, en homme simple et dépouillé, dans la lecture de Platon, maintint, sur chacun de ces jours que n'éclairait aucune promesse de lendemain, la calme lumière des pensées éternelles ? A lire ainsi Platon d'homme à homme, sans que l'idée de l'article ou du livre à faire puisse vous effleurer, on se remet, ou plutôt on est replacé de force par la grande simplificatrice que fut cette guerre mondiale, dans les vraies conditions où Platon désirait et désire être lu, étudié, écouté : on se donne à lui, ou plutôt à la volonté de lumière qu'il fut et demeure, avec toute l'âme. Il y a un livre dont

j'aimerais comparer l'inspiration à l'inspiration de ce prélude de Friedländer : C'est celui de Thibaudet, *En campagne avec Thucydide :* lumière plus froide, naturellement, et dont la froideur impassible donne à la copie comme au modèle sa vérité et sa beauté ; mais lumière d'éternité ressaisie là aussi, au contact incessant de la mort. Laissons toute comparaison, qui serait faite ici d'autant de contrastes que de ressemblances, et disons rapidement quelles idées neuves ou renouvelées, en tout cas toujours personnellement senties, nous apporte Friedländer.

Son volume comprend neuf chapitres : le milieu, le démon, le Mystère, l'Académie, l'œuvre écrite, le Socrate de Platon, l'ironie, le dialogue, le mythe, et, à la suite de cela, deux appendices : Platon géographe, Platon bâtisseur de cités. Je ne puis avoir la prétention de tout analyser, ni même d'isoler un chapitre quelconque pour le discuter à loisir. Qu'on me permette seulement de relever, de-ci de-là, les idées, ou plutôt quelques-unes parmi les idées qui m'ont le plus intéressé.

C'est à lettre VII que Friedländer emprunte, en ses deux premières pages, les quelques traits de biographie qui dessinent, pour nous, l'orientation originelle et fondamentale de la vie de Platon. Ces souvenirs d'un vieillard « penché sur son passé » sont nos seuls documents, et, disons-le avec Friedländer, ils contredisent tout de suite l'image que l'on nous a donnée jusqu'ici de Platon, une image toute intellectuelle et toute scolaire. Pour combien d'auteurs Platon n'est-il qu'un anneau, plus brillant peut-être, et, pour certains, moins solide et moins sûr, dans la chaîne que déroule l'histoire de la métaphysique européenne ! On dirait que Platon n'aurait eu d'autre ambition que de se faire un nom et une place dans nos manuels d'histoire de la philosophie. Non qu'il faille nier « que Platon ait découvert le monde métaphysique, le monde de l'être éternel et vrai, et que cette découverte soit le grand œuvre de sa vie. Mais ce n'est pas pour atteindre ce Nouveau Monde qu'il s'était mis en chemin. Il cherchait la Cité, et c'est dans son effort à fonder la Cité véritable qu'il trouva le royaume des Idées ». La formule est expressive et juste, et Friedländer la trouve telle, apparemment, car elle revient à plusieurs reprises dans le volume, comme un leit-motiv. Il n'a pas de peine à nous montrer que Platon n'était pas né pour mener une vie de philosophe, car tout autre était le destin naturel « d'un homme qui naissait d'une illustre famille d'Athènes, à l'heure où commençait la grande guerre ». Il n'a besoin que d'indiquer en quelques lignes le contraste entre l'Ionie et la Grande-Grèce, où se construit l'opposition entre l'Etre et le Devenir, où naissent aussi les premières explications scientifiques du monde, et l'Attique, terre classique des petits propriétaires, des laboureurs et des marins : Athènes fonde une constitution de citoyens libres, bat les Perses et donne au monde la tragédie. Assurément la philosophie ionienne y délègue son premier représentant de marque, Anaxagore, qui conquit par la nouveauté de sa pensée l'homme d'Etat Périclès aussi bien que le poète Euripide. Mais Anaxagore fut dans Athènes un étranger ; étrangers y furent aussi et les plus jeunes physiologues, et les Sophistes, dont Platon nous montrera la profession méprisée par les jeunes Athéniens qui s'empressent à leurs leçons. Si le monde de l'action ne s'était pas fermé devant Platon, quelle durée auraient eue dans son esprit, se demande Friedländer, les subtilités philosophiques à la Cratyle, qui, d'après Aristote, eurent une telle influence sur la genèse de son « système » ? Tout cela ne se serait-il pas envolé « comme le pessimisme à la Byron et le scepticisme à la Feuerbach s'envolèrent pour le jeune Bismarck, quand il commença de tenir la vie dans ses mains » ? La

leçon, le symbole que fut, au jeune Platon, la mort de Socrate, ne le détourna pas de ses rêves d'homme d'Etat, mais seulement de l'action immédiate, qu'il sentait maintenant imparfaite et inutile. Ses rêves et son vouloir politique, cette crise les transporta sur un plan supérieur, et lui fit ambitionner, non plus un ravaudage de constitutions, mais la refonte totale de l'individu et de la Cité. Pourrions-nous juger de la jeunesse et du « devenir » de Platon autrement que lui-même ne l'a fait? Ce devenir fut assurément trop riche pour se laisser enfermer dans une formule unique, et j'ajouterai peut-être que l'on pourrait essayer de trouver, dans la façon dont Platon vieilli interprète les premières démarches de sa vie, un peu de l'illusion rétrospective que contiennent facilement ces souvenirs tardifs. Mais Friedländer a raison d'observer que Platon a dû voir juste pour l'essentiel, et que d'ailleurs son œuvre témoigne dans le même sens, car la seule étendue matérielle de ses dialogues politiques montre que le problème de la Cité fut le centre de sa vie d'écrivain.

Après quelques pages sur l'idée grecque de l'Etat, sur l'opposition historique entre les concepts de justice et de droit et celui de tyrannie, sur la rencontre de Platon avec ce Socrate qui passe ses jours à « poser des questions sur la justice et les autres vertus », Friedländer nous dit : Platon « possédait ce qui manquait à Socrate sans que Socrate en eût le regret ou même l'idée : l'œil plastique des Hellènes ». De là, pour lui, l'importance de la vision, vision du corps et vision de l'âme, et le relief que prend, dans ses conceptions les plus immatérielles, la forme, la structure, l'εἶδος ou l'ἰδέα. Comme on comprend le désir qu'exprime Friedländer, « de ressaisir, dans sa pureté, et, pour ainsi dire, dans son innocence primitive », le sens de ce mot que deux mille ans ont chargé d'abstractions philosophiques ! C'est dans le Socrate vivant que Platon *a vu* qu'il y avait une vérité, une justice, et, poursuivant son œuvre, il a voulu ouvrir les yeux des autres hommes, leur faire voir que justice et beauté et vérité ne sont pas des illusions, mais des réalités perceptibles aux yeux de l'âme, réalités, qu'il faut, si l'on veut que vive la cité, incarner dans les mœurs et les institutions. Le lien est ainsi naturel entre *eidos* et *polis*. Pour affirmer ces valeurs morales, il était impossible de ne pas recourir aux épithètes telles que « réelles, vraies, réellement ou véritablement existantes (ὄντως ὄντα) ». Et par là, le Juste, le Beau et le Bien de Platon entraient ou rentraient dans le grand fleuve de la spéculation sur l'Etre, qui, par delà Gorgias, Mélissos et Zénon, venait du découvreur de l'être éternel et immuable, Parménide. Quel intéressant problème, et qu'il faudrait bien traiter complètement à neuf et pour lui-même, que celui des rapports de Platon à Parménide ! Friedländer y jette au moins en passant quelques clartés utiles, et, par exemple, proteste avec raison contre l'idée, qui se réclame d'Aristote et cependant fausse les vraies perspectives, que Platon a bâti son système en ajoutant Héraclite à Parménide, comme si une telle addition pouvait faire une pensée vivante et comme si Platon « n'avait pas eu d'autres soucis que de s'assurer une place dans la chaîne des systèmes philosophiques ». Pour traduire de façon durable dans le discours son intuition de l'eidos, Platon avait-il d'autres formules possibles que ces formules de l'être ? J'inclinerais même à faire plus impersonnelle et plus indirecte que ne paraît le faire Friedländer cette influence de la terminologie et de la pensée parménidiennes sur la terminologie et la pensée de Platon. N'étaient-elles pas diffuses dans la langue courante ? Et Parménide n'est-il pas lui-même l'héritier de la vieille opposition, si nette chez Hésiode et chez les gnomiques, entre la vérité que savent les dieux et l'opinion que

se forgent les mortels ? C'est l'opposition éternelle du divin et de l'humain, du ciel et de la terre. En tout cas, je suis heureux d'entendre répéter que, si profondes qu'aient été les influences philosophiques, les plus grands ébranlements sont venus d'abord à Platon des événements et des hommes politiques d'Athènes. Le problème pressant était de remettre de l'ordre dans la vie de la cité et de l'individu, et Platon va d'instinct aux techniques déjà familières à Socrate, comme il est tout de suite séduit par l'idée d'harmonie et de proportion numérique, lorsqu'il se rencontre avec les Pythagoriciens d'Italie. Mais Socrate n'avait orienté Platon que vers l'homme, et c'est le Pythagorisme qui ouvre à ses yeux le monde. L'homme dans l'Etat, tel fut, pour Platon, comme pour tout Grec, le donné initial. Mais dans la lutte pour fonder l'ordre nouveau, se forma son propre point de vue : l'âme, le moi ou l'homme intérieur vers lequel l'invitait Socrate, et qui constitue une cité en petit ; l'Etat, qui est une âme élargie ; tous les deux s'unissent en convergeant vers un foyer supérieur, l'Eidos, l'Idée du Bien.

J'ai dit que je ne saurais m'arrêter à tous les chapitres, et je le regrette. Mais je ne puis trop recommander la lecture du chapitre consacré à l'Académie. Comment Platon vient à l'enseignement à mesure qu'il renonce à la politique immédiate, et comment il a conscience de prolonger ainsi l'action de Socrate ; comment les dialogues ne sont pas un miroir direct de la vie de l'Académie, puisqu'ils représentent le monde où vécut Socrate, et comment cependant on ne saurait s'expliquer la carrière littéraire de Platon sans une relation « fonctionnelle » avec son activité enseignante ; quelles ressemblances et quelles différences se révèlent entre l'école pythagoricienne et celle de Platon ; comment, au lieu de symboles et de mystères et de l'autorité indiscutée du Maître, règnent à l'Académie l'amour de la clarté, la liberté de l'esprit et l'ardeur de la recherche en commun, tout cela est excellemment vu et rendu par Friedländer. Parmi les nombreuses pages en marge desquelles j'ai marqué au crayon « traduire », retiendrai-je au moins celle-ci ? « Au cours des quarante ans pendant lesquels Platon régna sur l'Académie, des détails, sinon tous, ont dû changer dans la vie intérieure de l'école. Les jeunes gens qui se rassemblèrent les premiers autour du maître aimé deviennent des hommes. S'ils s'en vont, soit vers la Macédoine comme Euphraios, soit vers Assos comme Coriscos et Erastos, ils emportent avec eux un morceau de l'Académie, et, par eux, Platon étend son action. D'autres s'attachent à demeure au jardin d'Académos et d'élèves deviennent maîtres, un peu comme, dans le Lycée, il y aura les jeunes, les anciens, et le chef. C'est ainsi qu'Héraclide le Pontique, astronome réputé, homme d'Etat et polygraphe, est dit aussi bien élève de Platon qu'élève du disciple de Platon, Speusippe. Si un prince comme Dion séjourne à Athènes et y devient membre de l'Académie, si un astronome comme Hélicon, si toute une série de mathématiciens y apparaissent et, parmi eux, des élèves d'Eudoxe, si Eudoxe lui-même nous est indiqué comme appartenant au cercle platonicien, évidemment le rapport primitif de maître à élève ne subsiste plus ici sous sa forme simple, il est remplacé par tout un réseau de relations d'homme à homme et de liens spirituels. De cela aussi, les dialogues nous donnent peut-être une image. Quand Timée expose sa philosophie de la nature, quand Hermocrate se dispose à parler de politique et quand Critias commence son roman historique, ou bien quand l'Etranger d'Elée entreprend, avec les jeunes élèves qu'on lui a présentés, son long exercice dialectique, Socrate est là, qui ne prend, assurément, qu'une part bien passagère à la discussion. Mais il est là, et

tout ce qui est dit là n'a son sens ultime que dans une relation à sa théorie des Idées. Ainsi Platon souvent sera resté muet, lorsque par exemple Eudoxe faisait un cours sur la théorie des irrationnelles ou sur les sphères stellaires. Mais sa présence muette rendait plus précis encore le sens que tout cela prenait à être enseigné, non pas à l'observatoire de Cyzique, mais dans l'Académie d'Athènes » (p. 106).

Voici maintenant l'autre face de l'Académie : « C'est en cherchant la Cité vraie que Platon a trouvé le royaume des Idées. Eidos et Polis, la plus sublime contemplation et les plus hauts devoirs de l'action, demeurent pour lui indissolublement unis. C'est ce que nous montre le tableau où, malgré toute la liberté de la poésie, se reflète le plus fidèlement l'Académie ; à savoir la communauté que forment les philosophes de la *République*. Ce cercle intime, centre ordonnateur de l'État tout entier, a été orienté par l'éducation vers la contemplation de l'Idée. Sur elle, le Philosophe tient son regard fixé, mais, bon gré mal gré, on le contraint de se retourner, pour réaliser dans l'État les perfections qu'il vient de contempler. L'Académie, modèle empirique, ou plutôt, pour parler comme Platon, image de ce cercle idéal, est formée par la même méthode, la méthode dialectique, et orientée vers le même but, l'Idée. Il lui manque un État réel, dont elle soit le centre. C'est en désir seulement, et en principe, que se pose pour elle cette loi du retour à l'action politique : ce retour est en réalité impossible. Mais, si l'on saisit bien le rapport exact qu'il y a entre l'Académie et les Gardiens de la *République*, ce n'est pas parce qu'elle l'a voulu dès l'abord, c'est parce qu'elle y fut contrainte que l'Académie s'est abstenue de toute politique athénienne ; une contrainte pareille convainquit le Maître comme il nous le raconte lui-même, que toute activité politique lui était interdite. Mais de même que Platon se tint sur le qui-vive, attendant l'occasion, jusqu'à ce qu'il comprit que le salut ne viendrait que du roi devenu philosophe ou du philosophe devenu roi, ainsi, doit-on conclure, l'Académie demeurait intimement orientée vers la tâche politique, et attendait le moment où elle pourrait devenir le centre d'une Cité idéale enfin réalisée » (p. 116).

L'œuvre écrite de Platon confirme cette orientation de sa pensée et de son enseignement, et prouve « qu'il ne faut pas nous imaginer l'Académie comme un jardin d'Épicure, dans la retraite de l'abstentionnisme ». Depuis le jour où lui apparut la vision du philosophe-roi, Platon a toujours eu l'État idéal dans le champ de son regard. Dans la *Politique*, il le voit encore dans un lointain plus transcendental et l'oppose comme l'exemplaire inaccessible à ses imitations plus ou moins imparfaites. Dans les *Lois*, il le conserve encore à l'horizon comme le royaume des dieux et des fils de dieux, tout en bâtissant pour nous un État de second ordre. L'Académie dut conserver cette orientation, puisqu'Aristote, dans la partie primitive de sa *Politique*, où il parle encore en Académicien, garde son regard fixé sur la Cité idéale. D'ailleurs, avant Aristote, Platon lui-même n'a négligé aucune occasion de recueillir les données de fait sur Athènes et les autres États de son temps. C'est ce que prouvent en particulier la la lettre VII et surtout les *Lois*. Histoire des établissements doriens, analyse des constitutions de Crète et de Sparte, caractéristiques précises des villes d'Italie et de Sicile, Tarente, Locres, Syracuse, et tous les détails sur l'Egypte, la Perse, les peuples barbares ou les civilisations primitives, tout cela témoigne du riche fonds d'expériences sur lequel s'est bâtie la construction théorique.

Laissons Friedländer poursuivre son chapitre en racontant les diverses

voies d'action politique suivies par les élèves de l'Académie, conseillers de prince ou de cités, tyrannicides ou tyrans eux-mêmes, et surtout l'histoire dramatique des tentatives de Platon en Sicile, l'expédition de Dion, son règne, sa mort, et les conseils que prodiguent aux Siciliens les lettres VII et VIII. Dans son chapitre sur « l'œuvre écrite », il montre excellemment que les propos du *Phèdre* sur l'imperfection du discours écrit au regard du discours parlé ne sont pas l'écho de doutes tardifs ; il en appelle, entre autres, à ce passage du *Protagoras*, que je citerai d'après la traduction *Croiset* : « Si l'on interrogeait sur ces mêmes sujets quelqu'un de nos orateurs politiques, peut-être un Périclès ou un maître de la parole nous ferait-il entendre d'aussi beaux discours ; *mais quand on leur pose une question supplémentaire, ils sont comme les livres, qui ne peuvent ni répondre ni interroger*, tandis que sur le sujet traité par eux, pareils à ces vases d'airain qu'un choc fait résonner longuement et qui vibrent jusqu'à ce qu'on les touche, de même la moindre question leur fait développer un discours interminable ». J'ai eu plaisir aussi à le voir suivre cette même opposition dans la peinture que fait le *Politique* de la souple et libre action du Roi au regard de la raideur des lois écrites, puis s'en servir pour expliquer, d'une façon très intéressante, le retour si discuté du livre X de *la République* sur la question de l'imitation. J'aurais aimé que, tout en insistant, à l'encontre de certaines exagérations actuelles, sur la portée d'exercices préparatoires qu'ont les fameuses divisions du *Sophiste* et du *Politique*, il nous dît aussi avec quel évident plaisir et quelle passion Platon n'a cessé de s'enfoncer, à chaque occasion favorable, dans ces fourrés de la dialectique. Il y a là un correctif qu'il est nécessaire de mettre, si l'on veut être juste et saisir tout Platon, à l'importance privilégiée qu'a chez lui la justice sociale ou l'État idéal. Platon est certes parti de l'action, d'une action entravée, qui ne se renonce que pour se faire plus sûre et plus forte. Mais on ne se met pas impunément à préparer l'action future par la formation de l'esprit et la recherche de la science totale. Et l'on ne se donne pas impunément, quand on est un Grec surtout et particulièrement de la génération qu'ont formée les Sophistes et Socrate, aux exercices logiques préparatoires à cette recherche. Le *Parménide* témoigne combien Platon y est entré pour de bon. Pas plus qu'on ne se livre inpunément aux sciences mathématiques ou astronomiques pour susciter en soi et dans les autres l'appel de l'intelligible. Platon s'est laissé gagner inévitablement par toutes les disciplines scientifiques autant que par les subtilités de la dialectique, et l'insistance qu'il met à rappeler le but supérieur, l'unique but auquel tous ces préliminaires doivent servir, montre bien que son cœur s'y prenait et s'y attardait volontiers pour eux-mêmes. Il n'aurait pas d'ailleurs eu, sur les « spécialistes » qu'il attirait dans son rayonnement, cette puissance de séduction, ni, dans la constitution de l'Académie, cette ampleur de vues qui en fit une véritable « Université », s'il n'avait senti profondément le charme particulier de chaque science. Quand nous affirmons le primat de la politique à travers toute la carrière platonicienne, n'oublions pas aussi d'insister sur les veines diverses, spéculative, scientifique, éristique, qui tout le temps côtoient et souvent traversent cette veine principale. Mais Friedländer a tout son second volume pour nous montrer en détail cette complexité de l'ambition et de l'œuvre de Platon.

M'étonnerai-je que sa bibliographie française soit un peu réduite ? A quoi bon ? Elle contient des noms solides, ceux de Tannery, de Robin. Mais on ne peut s'empêcher de sourire en voyant Friedländer polémiquer rétrospectivement (p. 144, note 2) avec Chaignet à propos de la « simplicité naïve

et galloise » et de la « gravité allemande ». Ce sont là, vraiment, des débats bien puérils et bien vieillots. Je ne puis m'attarder et dois laisser à la curiosité du lecteur le soin de découvrir et de goûter tout ce que je ne peux signaler, mais je veux au moins dire combien, à mon avis, Friedländer a raison de soutenir qu'il n'y a pas, chez Platon, de dialogues purement socratiques. Dans ce chapitre sur le Socrate de Platon, et surtout dans la page où l'on montre comment le Socrate platonicien est né du Socrate historique, il y a des choses que j'aurais d'autant plus de plaisir à signaler que j'ai eu jadis l'occasion de les approcher de bien près. J'essayais alors de montrer comment Socrate, l'âme de volonté et de pensée de Socrate, vivait encore pour Platon et vivait en Platon, et que, ce qui fait la vie même du Socrate platonicien, c'est cette fusion indissoluble de deux êtres en une seule pensée [1]. Friedländer nous parle excellemment de Socrate grandissant peu à peu dans l'âme de Platon, et se sert même de cette seconde vie de Socrate pour commenter le mot « symbolique » de la deuxième lettre sur les dialogues, œuvres « d'un Socrate devenu jeune et beau », puis nous dit finalement : « Si nous nous demandons une fois de plus comment s'est faite cette pénétration de l'un par l'autre et cette prolongation de la vie de l'un dans celle de l'autre, la réponse sera qu'ici, indubitablement, tout effort d'analyse plus profonde est impuissant » (p. 159). Relèverai-je encore, avant de finir, une pensée qui me frappe, parce qu'elle répond à une impression que j'ai toujours éprouvée en lisant le *Gorgias* : si Platon n'avait pas eu en lui quelque chose du Calliclès qu'il nous présente, aurait-il su le camper si vivant et si imposant devant nous, qu'il y a toujours eu des hommes que le Calliclès vaincu par Socrate séduit plus que ne le fait son vainqueur ? Friedländer n'est pas le premier à dire combien la lutte que mène Platon au livre X de la *République*, contre les poètes et contre leur prince, Homère, est en réalité une lutte contre son cœur et contre lui-même. Mais il l'a d'avance expliqué par les pages où il montre cette souplesse et cette promptitude innée du maître de drames qu'est Platon à vivre la vie et la pensée des personnages qu'il met en action et en lutte mutuelle : c'est la richesse de son âme et de ses puissances de vie qui se satisfait dans la création, et c'est, pourrait-on dire, le choix de sa volonté qui se renouvelle, se fortifie et se justifie dans ces luttes.

A. Diès.

Max Wellmann, *Der Physiologos, eine Religiongeschichtliche naturwissenschaftliche Untersuchung*, 112 p. in-8° (forme le 1er fasicule du *Supplementband* XXII, du *Philologus*, 1930).

On connaît toutes ces historiettes ridicules sur les prodiges de la nature (mœurs ou instincts merveilleux des animaux ; propriétés singulières des plantes ou des pierres) qui apparaissent de bonne heure dans la littérature de l'époque hellénistique ; qui sont passées dans les écrits romains comme l'*Histoire Naturelle* de Pline : qui ont joui d'une vogue non moins grande dans la littérature chrétienne et qui par l'intermédiaire d'Isidore de Séville,

1. A. Diès, *Le Socrate de Platon*, Rev. des sc. philos. et théol. VII (1913), p. 412-431. Cf. Deutsche Literatur-Zeitung (1914), col. 1952. Voir A. Diès, *Autour de Platon*, p. 156-181.

celle aussi des *Bestiaires*, ont fini par trouver accès dans les Encyclopédies du Moyen Age (Thomas de Cantimpré, Vincent de Beauvais, Albert le Grand). Il n'est pas aisé de faire l'histoire de la propagation de ces fables et de dater l'apparition du principal recueil par lequel se sont transmises les légendes du phénix, de la licorne, du pélican, etc. Avec une compétence indiscutable, avec une érudition très étendue et une comparaison minutieuse des textes parallèles, M. Wellmann a entrepris cette tâche, dans ce fascicule du *Philologus*, en complétant et rectifiant certaines vues déjà émises par lui. A l'origine de toute cette littérature, il trouve Bōlos de Mendès (le pseudo Démocrite). Son apport le plus original est le rôle qu'il attribue à Anaxilaos de Larisa, le mage pythagoricien, dont Jérôme (*Olymp.* 188, 1 = 28 av. J.-C.) mentionne l'expulsion par Auguste hors de Rome et de l'Italie. C'est lui qui aurait ravivé, en Orient, après ce bannissement, cette variété de l'histoire naturelle, « pénétrée de mystique et de magie, et inféodée au syncrétisme que Bōlos de Mendès avait inaugurée vers 200 av. J.-C. à Alexandrie ». (p. 56). D'Anaxilaos dépendrait le document qui a été utilisé par le *Physiologus* lui-même. Quel est ce document ? M. Wellmann avait déjà pensé autrefois à un Didyme d'Alexandrie, auteur de 15 livres de *Géorgiques* et d'un *Octotomos* médicinal, que nomme Eusèbe dans ses *Eclogæ propheticæ* ; mais il l'avait identifié avec le fameux Didyme Chalcentère. Il en fait aujourd'hui un contemporain du Jules Africain. Le *Physiologus* lui-même daterait du commencement du IVe siècle.

Les recherches de M. Wellmann jettent certainement beaucoup de lumière sur une tradition très obscure. Elles ont un vif intérêt pour l'intelligence d'écrits comme les *Cestes* de Jules Africain, (l'Hexœméron) de Basile, les écrits *pseudo-clémentins* (notamment les livres où Apion joue le principal rôle). Toutefois les fils que M. W. essaie de dérouler sont étrangement embrouillés. Bien des incertitudes subsistent. L'importance que M. W. attribue par exemple au περὶ ζώων de Tatien est-elle justifiée ? Nous ne savons rien de ce traité, que son existence (Tatien le mentionne lui-même dans son *Oratio*), et il est assez hardi d'en restituer la signification. D'une manière générale, M. W. me semble trop porté à rejeter sur la religion la popularité de toutes les fables que le *Physiologus* a enregistrées. Il semble parfois à le lire que le judaïsme et le christianisme en soient presque uniquement responsables. Il est vrai qu'il n'oublie pas de mentionner non plus, dans sa conclusion, la mystique de l'époque hellénistique, et nous avons vu ce qu'il pense de l'intervention d'Anaxilaos de Larisa. Pour lui, en tout cas, c'est l'esprit religieux qui a ruiné « la tendance strictement scientifique en zoologie, botanique et minéralogie, qu'avait inaugurée le Péripatétisme ». Bien d'autres causes, je crois, ont contribué à répandre les anecdotes de Bōlos de Mendès ou d'Anaxilaos de Larisa, ainsi qu'à affaiblir l'esprit scientifique.

A. Puech.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

M. Niedermann, *Phonétique historique du latin*, nouvelle édition; xvi-279 pp. in-8°. Paris, C. Klincksieck, 1931; pr. 25 fr.

Dr. J. A. Nairn a. B. H. Blackwell Ltd, *A Hand-list of books relating to the Classics and classical Antiquity*; 161 pp. in-8°; B. H. Blackwell Ltd. Oxford, 1931; pr. 1 sh.

Blass-Debrunner, *Grammatik der neutestamentlichen Griechisch*; 6e durchges. u. verm. Aufl.; xx-368 pp. in-8°. Goettingen, Vandenhoeck u. Ruprecht, 1931; pr. br. 9 M., relié 11 M.

Stephan Lösch, *Epistula Claudiana*; 48 pp. in-8°. Rottenburg a. N., Bader'sche Verlagsbuchh., 1930; pr. 3 M. 60.

Hubert Rick, *Neue Untersuchungen zu Platonischen Dialogen*; viii-391 pp. in-8°. Bonn a. Rh., Ludw. Röhrscheid, 1931.

A. E. Taylor, *Plato, The man and his work*; ix-562 pp. in-8°. Londres, Methuen and Co; pr. 21 sh.

Wilh. Fiedler, *Antiker Wetterzauber* (Würzburger St. z. Altertumswiss., Is H.); x-94 pp. in-8°. Stuttgart, Kohlhammer, 1931; pr. 4 M. 50.

K. Holzinger, *Erklärungen umstrittener Stellen des Aristophanes* (Ak. d. Wiss. in Wien, Phil.-Hist. Kl. Stzb., 208 B., 5 Abh.); 76 pp. in-8°. Wien u. Leipzig, Hölder-Pichler-Tempsky, 1928.

Otto Gradenwitz, *Heidelberger Konträrindex d. griech. Papyrusurkunden*; 127 pp. in-8°. Berlin, Weidmann, 1931; pr. 12 M.

Joseph Lammers, *Die Doppel-u. Halbchöre in d. antiken Tragödie*; 170 pp. in-8°. Paderborn, F. Schöningh, 1931.

Frank Burr Marsh; *The reign of Tiberius*; xi-335 pp. in-8°. Oxford, University Press; London, Humphrey Milford, 1931; pr. 15 sh.

I, Rommano il melode *Inni*, a cura di Giuseppe Cammelli, 407 pp. in-8°; II, S. Massimo Confessore, *La mistagogia ed altri scritti*, a cura di Raffaele Cantarella, lvi-292 pp. in-8°; III, Teodoreto, *Terapia dei morbi pagani* a cura di Nicola Festa, 365 pp. in-8°. Edizioni « Testi cristiani », Florence, 1931; pr. 25 L. chacun.

Suetonius, *Lives of Galba, Otto, Vitellius, Vespasian, Titus, Domitian* with Introd. transl. and comment. by G. W. Mooney, 662 pp. in-8°. Londres, Longmans Green and Co, 1931; pr. 12 sh. 6.

Propertius, *The elegies*, in a reconditioned text with a rendering in verse and a commentary by Seymour G. Tremenheere; xiv-539 pp. in-8°. London, Simpkin Marshall Ltd., 1931; pr. 21 sh.

Alex. Haggerty Krappe, *Mythologie universelle*; 455 pp. in-8°. Paris, Payot, 1931; pr. 40 fr.

Günther Jachmann, *Plautinisches u. Attisches* (Problemata, H. 3). 258 pp. in-8°. Berlin, Weidmann, 1931; pr. 16 M.

Marcel Aubert, *Histoire universelle de l'Art*, fasc. 3-6; in-4° pp. 65-192. Paris, Firmin Didot, 1931; pr. 12 fr. le fasc.

Nils Dahllöf, *Tempora och Modi hos Columella*; IX-176 pp. in-8°. Göteborg, Eranos' Förlag, 1931.

Fernand Chapouthier, *Mallia*, écritures minoennes (École française d'Athènes, Études crétoises, II); XII-99 pp. in-4° et 8 pl. Paris, Geuthner, 1931; pr. 80 fr.

Ivar Lindquist, *A propos d'une inscription de la fin de la période mycénienne*; 18 pp. in-8°. Lund, C. W. K. Gleerups Förlag, 1931.

Dr. Kamillo Huemer, *Das tragische Dreigestirn* u. seine moderne Beurteiler (Randbemerk. z. griech. Tragödien); 100 pp. in-8°. Wien u. Leipzig, Verlagsbuchh. C. Fromme, 1930.

Adolfo Levi, *Le teorie metafisiche logiche e gnoseologiche di Antistene* (R. d'Hist. de la Philos., juill.-sept. 1930); 23 pp. in-8°. Paris, J. Gamber, éd.

Hans Schaal, *Vom Tauschhandel zum Welthandel*, X-202 pp. in-8° et 36 pl. Leipzig, Teubner, 1931; pr. br. 8 M., rel. 10 M.

Dr. Magdalena Schmidt *Die Komposition von Vergils Georgika*; 235 pp. in-8°; Paderborn, Ferd. Schöningh, 1930 (St. z. Gesch. u. Kultur des Altertums, XVI B. 2/3 H); pr. br. 12 M.

Agostinho da Silva, *A religião Grega*; 101 pp. in-8°. Coimbre. Imprens, da Universidade, 1930.

Il Mondo Classico, *Rivista bimestrale bibliografica, scientifica, umanistica*, edita e diretta da Angelo Taccone; 2e numéro; 80 pp. in-8°. Turin, officina grafica Elzeviriana, 1931.

Le Gérant : C. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS, MCMXXXI.

ESSAIS CRITIQUES SUR LES *PENSÉES* DE MARC-AURÈLE

1. L'obscurité de Marc-Aurèle. — 2. Les citations. — 3. Les extraits de Suidas. — 4. Interpolations et locutions couplées. 5. Hypothèses et discussions critiques. 6. Critique expectante.

Les chapitres suivants n'ont d'autre lien que d'avoir été inspirés par un commerce assez prolongé avec Marc-Aurèle, et l'ambition (peut-être présomptueuse) d'être utiles éventuellement à ceux qui dans l'avenir voudraient mieux le connaître pour eux-mêmes, ou le faire mieux connaître aux autres.

I. L'obscurité de Marc-Aurèle.

Perd-on sa peine à s'attaquer aux opinions reçues ? On nous dépeint généralement M.-A. écrivant ses *Pensées* au soir de sa vie à la pâle clarté d'une lampe solitaire sous la tente du général en chef, pendant les rares loisirs qu'il réservait à sa méditation. Voir dans un certain nombre d'entre elles (exception faite des livres I et II) des « compositions » fignolées jadis avec amour dans le silence du cabinet et conservées depuis avec complaisance (IX 1 et XI 1) ou de simples notes anonymes, impersonnelles, extraites d'anciennes lectures (lorsqu'il lisait encore ! — cf. ὑπομνημάτια, III 14 — et, par exemple, IX 4 et 5) est presque un crime de lèse-majesté.

De même il est communément admis que M.-A. est obscur. Ce reproche devrait d'autant plus nous étonner que notre auteur s'est exercé très longtemps et minutieusement à l'art d'écrire sous la férule d'un maître difficile, pointilleux, Fronton, dont les *Lettres* nous font connaître les exigences. César et père de famille, son élève continuait ses exercices d'école. Et la clarté était une qualité que prisait M.-A. lui-même ; à preuve ce passage où il s'exhorte précisément à être clair (περιτράνως, VIII 30). Ce souci trahirait-il par hasard chez lui la conscience ou l'appréhension d'être parfois impuissant à dégager sa pensée, trop abstruse ?

Non ; M.-A. n'a rien d'un Spinoza ; il n'est obscur que par endroits : c'est un mot ou un membre de phrase tout au plus qui détonne dans le contexte, ou n'offre même aucune prise à l'intelligence du lecteur. D'ordinaire son style, pour peu qu'on ait pratiqué le *Manuel* d'Epictète, est au contraire d'une limpidité parfaite, et ce, d'autant plus que, comme ses maîtres du Portique, M.-A. moule volontiers sa pensée dans une forme dialectique ; l'articulation logique de ses idées [1], comme chez Epictète, ne laisse pas de nous paraître même souvent rigoureuse, à l'excès. Par exemple, la quadruple reprise de κοινός et de εἰ τοῦτο, IV 4, 1 ; cf. X 33,8 et XII 23, 1-2. Cette logique donne au style de la fermeté, et ce fut d'un précieux secours aux critiques pour retrouver en maints passages le texte lamentablement corrompu des mss. La teneur de l'idée, le mouvement de la pensée rappellent ces pistes de montagne jalonnées de flèches de direction ; mais il reste à gravir.

Si nous passons en revue les endroits où M.-A. n'est pas clair, nous les trierons sans peine en trois catégories :

a) ceux où le texte est manifestement altéré, comme nous en avertit une croix funéraire ou un astérisque. Il en reste ; mais ce n'est pas le lieu d'en traiter ici — M.-A. n'en peut mais ;

b) ceux dont le sens se dérobe au lecteur « tout venant », peu familiarisé encore avec le vocabulaire et la doctrine de l'École. Toute allusion à des idées courantes dans ce milieu était saisie à demi-mot, qui n'éveille plus d'écho chez le moderne. En ce cas, une note du traducteur ou commentateur doit dissiper ces obscurités, rares d'ailleurs ;

c) les passages où le texte nous donne l'impression que la pensée n'est pas « au point. » C'est comme un brouillard subit. Le sens des mots individuels est clair ; la chaîne logique se dérobe. Poursuivez votre lecture : l'éclipse est passée. Le cône d'ombre qu'elle a projeté sur vous est très étroit.

Je vais illustrer ces deux dernières catégories par des exemples.

b) A X 10, un lecteur attentif fait un haut-le-corps, en lisant qu'on est un « brigand » pour s'enorgueillir d'avoir pêché une sardine au filet ou fait prisonniers quelques Sarmates. — Tirer gloire d'une telle capture, c'est montrer, en effet, qu'on attache du prix à ce qui, pour un Stoïcien, n'en a pas, étant « indifférent », ni bien, ni mal. Donc on se trompe sur les principes. Donc on commettra inévitablement des bévues, c'est-à-dire des fautes et (comme toutes les fautes pour les Stoïciens sont égales) des

1. Sauf au livre I, qui est au contraire décousu.

crimes. On est donc bien un brigand, non un brigand de droit commun, mais un véritable brigand moral au regard du Stoïcien. Cf. un autre passage où la même difficulté se présente, XI 18, 13. « Et en effet, si l'acte dont on doit rougir n'était pas <pour toi> le seul mal, nécessairement tu commettrais toi aussi bien des fautes, tu serais un brigand, un homme capable de tout. » Seules les choses dont on doit rougir sont des maux, pour le Stoïcien. On n'a pas à rougir d'être pauvre, d'avoir faim, etc... Ce ne sont donc pas des maux. Penser autrement, c'est se tromper sur les principes, etc. (Voir plus haut.)

Peut-on dire que ce soient là des obscurités ? Si l'on y tient ; mais la faute n'en est pas à Marc-Aurèle. Elles proviennent de l'écart entre sa doctrine et nos idées modernes : nous vivons dans une autre sphère. Du reste, ce ne sont pas ces passages qui embarrassaient les auteurs responsables du reproche d'obscurité qui s'attache à M-A, mais d'autres, qu'on va voir.

c) La phrase : « Vis comme à la montagne ! » de X 15,2, très claire en soi (je veux dire que tous les mots en sont limpides) est, dans le contexte, tout a fait incompréhensible. C'est que la négation a été omise : « *Ne vis pas* comme (le berger solitaire) à la montagne, c'est-à-dire isolé du reste du monde, sans rapports avec tes semblables, en égoïste. Cette allusion se réfère manifestement à une citation de Platon, une page plus loin. (X 23,2.)

A VII 67,1 : « Il est par trop possible en effet, quand on est un personnage divin, qu'on ne soit reconnu de personne. » La suite des idées est rompue : on demeure éberlué. Elle se rétablit à merveille, si on lit : « Il est par trop *inadmissible* (λίαν γὰρ <οὐκ> ἐνδέχεται) en effet, quand on est un personnage divin, que vos subordonnés affectent de ne pas nous connaître » ce qui est le cas de l'âme dont le corps méconnait la suprématie. Schenkl avait bien senti ici une lacune du texte, mais laquelle ?

« *Je n'ai pas de pain, dit l'autre, mais je reste fidèle à la raison.* » — *Et moi, je n'ai pas les ressources que procurent les études et je lui reste fidèle.* — Cette pensée (IV 30) est incompréhensible. Lire : Et moi, n'ai-je pas... et lui restè-je fidèle ? — ou plutôt, par glissement de la négation : Et-moi, j'ai... et je ne lui reste pas fidèle.

Parfois, le texte semble clair ; mais à creuser le sens, on découvre une sorte d' « incohérence » entre les termes. A II 17, 1-2, la substance est dite d'abord « fluente », ῥέουσα, et l'âme « tourbillonnante », ῥεμβός ; puis, reprenant sa pensée « pour se résumer », dit-il, M.-A. écrit : « tout ce qui est du corps est un fleuve ; tout

ce qui est de l'âme, songe et vapeur. » — Il y aurait donc correspondance entre *fluente* et *fleuve* mais non entre *tourbillonnante* et *songe et vapeur*. On rétablit la chaîne entre ces deux derniers termes, si on lit ἔρεβος pour ῥεμβός : l'âme est un Erèbe, c'est à dire un domaine ténébreux, donc (pour la thèse soutenue ici) incapable de nous guider. On voit bien d'une part l'allusion que fait ainsi M.-A. au σκιᾶς ὄναρ, au « songe d'une ombre » de Pindare, et d'autre part que l'Erèbe était en effet le séjour des songes, rempli de fumées ténébreuses (Ovide, *Métam.* XI, 595) :

> ..... nebulae caligine mixtae
> Exhalantur humo dubiaeque crepuscula lucis.

Quant à ce sens figuré de ἔρεβος, cf. Alcée, Anthol. Pal. 7,429, 10 — La cause adjuvante du lapsus ῥεμβός semble être la présence de ῥεμβόμενος à la pensée *précédente* (6,1).

Ailleurs on trouve des formes étranges, barbares : « Tusculum », singulier, serait rendu par Τούσκλοις, pluriel, sans qu'on sache pourquoi. (Silence parfait des commentateurs !) I 16, 27 — Antonin aurait été un *οὐερνάκλος, qu'on explique comme une traduction du latin *vernaculus* (I 16,17). Mais ce mot représente réellement ὀνειροπ<ό>λος : Antonin n'était pas un « visionnaire », un « songe-creux. »

Aux amateurs d'énigmes, je proposerai le passage très obscur, dont personne ne souffle mot, IX 29,6. « Quant à changer un de leurs principes (des profanes), qui le pourrait ? Et si on ne les leur change, qu'est-ce que leur état, sinon un esclavage de gens qui *gémissent* tout en se donnant l'air de vous écouter ? » Ces gens sont esclaves de leurs principes, qui sont faux ; mais ils les croient vrais ; dès lors, pourquoi gémiraient-ils ? Le texte me semble donc altéré [1] — Mais il n'est pas signalé comme tel ! — L'objection est faible. J'ai observé assez souvent que traducteurs et commentateurs se dérobent en pareil cas. Rougiraient-ils d'avouer qu'ils ne comprennent pas ? Ou bien croient-ils comprendre, « en gros » ? Car, pour découvrir ces passages, une lecture paresseuse ne suffit pas. Il faut tenir l'esprit constamment en éveil, scruter les moindres mots, ne rien laisser d'à peu près saisi, au lieu de somnoler au ronron des phrases. C'est une règle que pratiquait M.-A. lui-même, pour l'avoir apprise d'Antonin (VI 30,6) et de Rusticus (I 7,7). Il y revient du reste souvent.

---

1. Voir plus loin V Hypothèses.

S'il tenait tant à voir clair dans ses pensées, on peut en inférer sans crainte d'erreur qu'il apportait le même soin à les exprimer. Et ce soin est manifeste chez lui, partout, sauf par endroits où le sens se dérobe ; mais ce n'est pas son fait ; prenons-nous en à ses copistes, dont les bévues grossières nous sautent aux yeux, par ailleurs, presque à chaque ligne.

J'ai réservé pour la fin, dans cette catégorie des obscurités dues aux copistes, les passages qui évoquent la boutade de ce personnage de la fable : Que c'est beau ! mais... je ne distingue pas très bien. Le prestige des mots est redoutable : de solennels non-sens ne se colportent-ils pas tous les jours autour de nous, qui se dégonflent dès qu'on les perce à jour ? De cette sorte est la phrase : « Toutes choses s'enchevêtrent les unes dans les autres et leur connexion est *sacrée* », VII 9,1. Ce mot auguste nous éblouit ; on n'insiste pas, on passe respectueusement, sans se demander si une connexion étroite, « serrée » ne serait pas ici plutôt de circonstance. De cette sorte encore est la sincérité *héroïque* dont on nous invite à « nous contenter », modestement !

A III 7,2 ὀργια recouvre peut-être ἄξια. — Δεινὸς γὰρ ὁ τῦφος παραλογιστής, VI 13,4.

L'altération du texte de M.-A. est donc la véritable cause des ténèbres qui enveloppent parfois sa pensée.

II. Les citations de Marc-Aurèle

(au sens actif et au sens passif).

Les citations d'autres auteurs que nous trouvons dans M.-A. peuvent intéresser le chercheur à divers titres. Par exemple, s'il est curieux de passages (de Platon, d'Epictète...) que M.-A. est le seul à nous faire connaître. Ou bien, on voudra dresser une statistique des auteurs le plus souvent cités : 1. Epictète, 2. *Euripide*, 3. Platon... Ou bien encore un éditeur peut y chercher des documents de confrontation et de contrôle, afin d'établir le meilleur texte possible de passages des mêmes auteurs... Enfin on peut tenir à se rendre compte, par simple curiosité, de la fidélité que M.-A. lui-même apporte dans ses citations.

Étant donné le peu de valeur des mss. des *Pensées*, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils puissent servir à épurer le texte des auteurs cités. C'est le contraire qu'on observe. Ce sont *toujours* les textes connus d'autre part qui améliorent notre M.-A. Quand il s'agit de textes faciles, les passages d'auteurs cités ne sont pas

plus maltraités que sa pensée propre. Mais dès qu'il s'y rencontre des difficultés, de vocabulaire ou de syntaxe, aussitôt les fautes pullulent.

a) Vocabulaire, d'Empédocle : μονίῃ περιηγέι γαίων
A : μονῇ περιήθει γεαίων XII 3,4
T : κονῇ ——εῖ γαίων

b) Syntaxe, de Platon { Ἦι... διανοίᾳ μεγαλοπρέπεια...
Ἦ (ᾧ T) διάνοια ——πρεπής
[(—πῇ A)
{ οἷόν τε... (Republ. VI 486 A).
{ οἴει... (VII 35).

Quelle confiance peut-on faire à M.-A., abstraction faite des faute de ses copistes, quand il nous donne une citation ? On distingue les réminiscences enchâssées dans le discours pour leur valeur littéraire, à titre d'ornement et pour l'agrément, attestant la culture de l'auteur, et les citations rapportées pour elles-mêmes, douées d'une valeur morale propre, soit qu'elles constituent à elles seules une « pensée » ou qu'elles n'y occupent qu'une place. Ni dans les unes ni dans les autres M.-A. ne se pique, en général, d'une fidélité scrupuleuse, dont, à vrai dire, il ne sentait pas le besoin. Il cite donc, d'ordinaire, de mémoire. Le berger de Platon, qui « trayait beaucoup », trait chez lui des troupeaux « bêlants » ; c'est plus poétique (X 23,2). Son Socrate redoute de subir le « pire trépas » au lieu du trépas « le plus lamentable », comme tel personnage d'Homère ; c'est au contraire plus plat (XI 25). Un fameux fragment d'Anaxagore est rapporté assez librement (pour l'ordre des mots) et même étourdiment (γῆς pour γαίας, à côté de γαῖαν, VII 50. Je tâche de ne citer ici que des fautes imputables à l'auteur, non aux copistes).

Par contre, les extraits de Platon, VII 35, 44, 45, 46, sont à très peu près textuels. Ils ont été copiés évidemment, mais non collationnés sur un ms. de cet auteur, et même sur un exemplaire qui se classerait aujourd'hui parmi les meilleurs.

A signaler que M.-A. résume parfois, au lieu de le citer, la pensée d'Epictète ; ou bien, par « contamination » il fond plusieurs passages en un seul (XI 33-36).

D'autre part, M.-A. a parfois été cité lui-même par des auteurs grecs postérieurs, souvent par Suidas (mais ceci fera l'objet du chapitre suivant). Les autres écrivains qui le citent ne servent guère non plus à redresser notre texte des *Pensées*.

Dion Chrysostome change ἐκεῖθεν en ἄνωθεν II 3,1. (C'est le

mot essentiel, sur trois.) Tzetzès, plus récent, donc possédant des textes de M.-A. encore plus corrompus sans doute, donne une phrase très inexacte IV 21, 1-2 et trois fautes (peut-être deux seulement) sur trois mots VI 13,1 fin. L'exactitude était une vertu peu cultivée chez les anciens ! ou les copistes méritent bien peu de confiance, décidément !

III. Les citations de Marc-Aurèle chez Suidas.

Des variantes au texte de M.-A., extraites des citations de Suidas, peuvent rendre perplexe le lecteur et, à plus forte raison, un éditeur. Quelques-unes sont si spécieuses qu'elles ont séduit des savants, les décidant à préférer dans certains cas le M.-A. de Suidas au M.-A. des mss. Par exemple, I 6,3, Suidas donne ὀρτυγοκοπεῖν, « s'enticher, être grand amateur de cailles » ou lieu de ὀρτυγοτροφεῖν, « faire l'élevage des cailles ». On trouve encore chez lui, à I 7,4 : « ne pas aller et venir chez soi en petit manteau, ἐν στολίῳ » (adopté par Schenkl) au lieu de : ἐν στολῇ « en habit de cérémonie. » Comme il s'agit, en ce passage, du philosophe stoïcien Rusticus, le « petit manteau » des adeptes de la secte parait être tout à fait de circonstance.

Ces variantes se présentent parfois comme d'autant plus vraisemblables qu'elles ne font pas simplement partie des citations de Suidas, mais que ce sont les termes mêmes qui les motivent et qu'il entend justifier ; ainsi dans les deux cas ci-dessus. Il semble bien difficile d'admettre et même d'imaginer que, voulant appuyer un terme de certaines références, Suidas ne se soit pas d'abord assuré que ces références contenaient bien ce terme — et, dans tous les cas, que ses citations étaient d'une scrupuleuse exactitude. Supposons par analogie un lexicographe moderne qui, voulant montrer que *conseils* (au sens du latin *consilia*) peut signifier chez Racine *desseins,* citerait un vers de ce poète où il introduirait étourdiment *conseils,* quand Racine aurait écrit *desseins* ! Suidas a-t-il pu vraiment commettre de ces inadvertances?

Les passages de M.-A. cités par Suidas étant assez nombreux (29) et quelques-uns d'une notable étendue, il importe d'autant plus de se poser cette question préalable : quelle créance mérite ce lexicographe, du moins de ce point de vue? Cette méthode semble en tout cas préférable à l'absence de toute méthode. Soit que, tantôt, on s'en tienne au texte des mss. de M.-A., ou que, tantôt, on lui préfère celui de Suidas pour des raisons tirées chaque fois du contexte exclusivement, ne se fût-on pas entouré de plus de garanties, si l'on s'était livré une fois pour toutes à une étude générale de la question ?

Remarquons d'abord que, Suidas ayant vécu au xe siècle, approximativement, et nos plus anciens mss. semblant remonter au xive siècle (on ignore l'âge de T, perdu), Suidas se trouvait plus près de la source. Il devait être contemporain des mss. dont sont issus ceux qui nous ont été conservés ; donc le texte qu'il lisait devait être, selon toutes probabilités, moins fautif que ceux-ci. Mais nous ne possédons pas le Suidas de première main : toutes choses égales d'ailleurs, les chances d'altération, de part et d'autres, se compenseraient.

Or, si l'on passe en revue tous les passages où Suidas double le texte de M.-A., on constate que, sauf deux fois[1], il donne très souvent des leçons certainement fausses ; il ajoute, retranche ou remplace des mots. Ce qui est plus grave encore, il transforme à plusieurs reprises un tour de phrase en un autre. Par exemple, l'interrogation μήτι ὀργίζῃ ; devient une défense : μὴ ὀργίζου (V 28, 1) : par deux fois (I 16, 10 et 20) il change des souvenirs de M.-A. en préceptes moraux par l'addition d'un δεῖ[2]. Ce n'est pas qu'il se méprenne sur le dessein de l'auteur en ce livre I ; mais c'était un usage assez répandu alors d'utiliser ainsi les *Pensées*, d'en faire un livre plus édifiant encore.

Il est donc sage de n'adopter une variante propre à Suidas seul que si l'on ne peut faire autrement. Et cette règle s'applique aux deux exemples que je citais en tête de ce chapitre.

IV. Les interpolations et les locutions « couplées » dans les Pensées.

On doit s'entourer de la plus grande circonspection avant de proclamer qu'un mot ou une phrase des *Pensées* sont interpolés ; à chaque pas, peu s'en faut, on y rencontre des locutions couplées (dyades, triades...) qui risquent de donner le change. Ce ne sont pas des interpolations, mais un procédé familier à M.-A. et caractéristique de son style.

On jugera qu'on a levé une interpolation véritable 1°, quand la suite d'un développement, d'un raisonnement, est nettement

---

1. I 9, fin., ἀψοφητί non précédé de καὶ τὸ (vel τοῦτο). I 16,20, ἐπιθεμάτων par un ε.

2. Les mss. de la classe C des *Pensées* tombent trois fois en ce travers par l'addition d'un χρή (I 8, 7) ou de δεῖ (I 15, et 16, 18) : vestige certain de cette pratique suivie dans les écoles, pour une fin d'édification morale.

On trouvera plus loin au chap. IV (Interpolations) une phrase glissée dans notre texte même de M-A. par suite d'une semblable préoccupation ; Cela (ta sincérité) *doit* se lire sur ton front, XI 15,3.

interrompue par un mot, une phrase adventices, étrangers au sujet, *avec lequel cependant ils tiennent par un vague rapport*, et c'est ce qui a motivé leur intrusion aux yeux d'un lecteur superficiel. Celui-ci du reste n'entendait pas faire œuvre de faussaire : une simple remarque, extérieure au texte en marge, ou dans l'interligne, a été plus tard retranscrite dans le texte. (On observe parfois un changement syntaxique.) — 2° quand il s'agit d'un commentaire destiné à expliquer un terme ou passage jugé peu clair. En ce cas, la glose est plus claire, mais aussi plus plate que le texte visé, et, s'il s'agit d'une phrase, on observe dans la glose une certaine symétrie en regard du texte original.

Dans la première catégorie, je citerai : a) ὁ δὲ βίος... ἐπιδημία, II 17, 2, deux vérités morales pessimistes intercalées par une main chrétienne parmi d'autres vérités *analogues*, mais sans autre rapport avec le contexte.

ἐπελάθου δὲ καὶ τοῦ.... ἐκεῖθεν ἐρρύηκεν, XII 26, 2, souvenir d'Euripide qui n'a rien (au contraire !) qui doive nous affliger (ἐυσφορῆς, 1), comme le contexte.

observer la correspondance	τοῦ ὅτι.... ἐρρύηκεν
avec la phrase suivante	τοῦ ὅτι.... ἐλήλυθεν

Voir encore l'allusion aux *Nuées*, VII 66, 2, καὶ ἐν ταῖς ὁδοῖς.... ἀληθές ἦν.

b) avec changement de tournure : ἐπὶ τοῦ μετώπου γεγράφθαι ὀφείλει, XI 15. 3. Parmi une série de signes à quoi se reconnait, dans la vie pratique, la sincérité, se glisse un banal précepte d'école : ta pensée *doit* se lire sur ton front : c'est un devoir pour toi que ta pensée soit gravée sur ton front ! Idée toute différente, puisqu'on vient de dire : *cela paraîtra de soi*, et qu'on va ajouter : *ta sincérité sonne d'emblée dans ta voix, elle éclate dans tes yeux*... (c'est autrement expressif !)

Dans la seconde catégorie (gloses) : καὶ τὸ ἀπροσδεὲς (le 2e) παρέχουσιν: III 5, 3. On observera que l'original et la glose commencent par les mêmes mots ; puis l'explication de ἔξωθεν ὑπηρεσίας (c'est le motif) par ἡσυχίας ἣν ἄλλοι παρέχουσιν.

καὶ ἐπὶ πλεῖστον.... γενομένους, XII 5, 1, glose visant à expliquer συμβολαῖα, des marques convenues, destinées à permettre la reconnaissance de deux amis, de deux hôtes.... Remarquer la correspondance :

πλεῖστα	πρὸς τῶν θεῶν	συμβολαῖα θεμένους
ἐπὶ πλεῖστον	τῷ θείῳ	συνηθεῖς γενομένους

Il n'est pas rare que la glose soit reliée au texte par ἤ significatif :

δημοκοπικὸν [ἢ ἀρεσκευτικὸν ἢ ὀχλοχαρές] I 16, 5.

Si ce troisième terme est synonyme du premier, il s'en faut que le second puisse être mis sur le même pied, manquant de la précision δημο— ou ὀχλο—.

Je passe maintenant aux locutions couplées par deux, par trois, ...redondance cicéronienne bien connue, mais qui est passée aussi chez M.-A. en véritable tournure d'esprit, si fréquemment observable qu'on s'aperçoit un beau jour... qu'on a subi soi-même la contagion. Mettons de côté d'abord les hendiadyin, dont ni Cicéron, ni M.-A. n'ont eu le monopole : φλόγα καὶ αὐγήν, X 31. 6 (une flamme éclatante ».

a) Parfois la synonymie est telle qu'elle nous choque : tolérable et supportable, φορητὸν κ. ἀνεκτόν, X 3,3 — intolérable et insupportable, ἀφόρητον κ. ἀνύποιστον, VIII 36, 1 — κατὰ τὰ αὐτὰ κ. ὡσαύτως, XI 27,1 — τῆς φιλητικῆς κ. στερκτικῆς διαθέσεως, X 1,1 — émanant et dérivé, XII 2,1 — εὖ μάλα κατιδὼν κ. σαφῶς νοήσας, VI 30,6 — εὐοδίαν κ. εὐπραγίαν, V 8.10. — XI 12 : « La sphère de l'âme est lumineuse, quand sans s'étendre au dehors vers quelque objet ni se replier en dedans, sans se disperser ni s'affaisser sur elle-même... »

Les exemples à citer seraient innombrables : on en rencontre à chaque page ; mais les triades sont encore plus fréquentes :

συνέχοντος	κ.	περιέχοντος	κ.	περιλαμβάνοντος,	X 1, 3.
ἰσχύος	κ.	νεύρων	κ.	ἀνδρείας,	XI 18, 21.
διαφθορὰς	κ.	μεταβολὰς	κ.	ἀπολήξεις	
λῆξις	κ.	πάῦλα	κ.	μεταβολή	IX 21, 4.

C'est par suite de cette habitude invétérée que M.-A., ayant besoin d'un exemple pour illustrer sa pensée, se contente rarement d'un seul ; il lui en faut deux ou trois :

Le bélier et le taureau, XI 18,1 — à table, au lit, ibid. 3 — s'indigner, s'affliger, ibid. 10 — ὄργανον, ἐργαλεῖον, σκεῦος, VI 40, 1. (On voit ici, pour revenir à l'objet propre de ce chapitre, avec quelle facilité on serait tenté de prendre le second terme pour une glose du premier) — le figuier qui donne sa sève, le marmot qui piaille, le cheval qui hennit, XII 16, 2 — la navette à la tisseuse, la plume à l'écrivain, le fouet au cocher, X 38, fin.

L'emploi de ces termes doublés, trissés... donne à la phrase plus d'ampleur et lui imprime un certain balancement, « ponderibus librata suis. » (Cf. le même procédé, très manifeste, V 4). C'est pourquoi ce « nombre » est si recherché. Ce sont bien là des phrases « faites au tour », comme je le disais dans mon *Introduction aux Pensées* (page V), donc moins dépourvues d'artifice, coulant moins de source qu'on ne le croit généralement [1]. Chez M.-A. le moraliste fait assez bon ménage avec l'écrivain. Paradoxe, mais qu'y puis-je ? Quel besoin de se représenter les grands hommes « tout d'une pièce » ? Leurs faiblesses, s'ils en eurent, les complètent. D'ailleurs, si cette idée nous chagrine, admettons que ces artifices de style trahissaient, non un souci actuel, mais une vieille habitude, devenue une seconde nature. Nous absoudrions ainsi M.-A. de son péché mignon, dans une certaine mesure.

V. Hypothèses et discussions critiques.

I 7, 1. Parmi les souvenirs que M.-A. conserve de Rusticus pour son édification (car tel est le dessein de tout le livre 1er), il note qu' « il ne cherchait pas à frapper les imaginations par un étalage d'activité ou de bienfaisance, τὸν ἀσκητικὸν ἢ τὸν εὐεργετικὸν ἄνδρα ἐπιδείκνυσθαι. » Mais le premier éditeur donne ἐνεργη- en note et il nous avertit qu'il lisait en T εὐεργη-. Il faut bien lire, je crois, ἐνεργη-, car ce serait une glose de ἀσκητικόν. D'abord, nous avons l'indice ordinaire en pareil cas : ἢ ; puis les deux termes réunis par cette copule signifient tous deux : actif, laborieux. Mais pourquoi un lecteur a-t-il éprouvé le besoin de gloser sur ἀσκητικόν ? La raison saute aux yeux. A la basse époque et pour un lecteur chrétien [2], ἀσκητικός a revêtu un sens spécial, dans la langue de la piété : ἀσκητικαὶ βίβλοι. Et comme ce chrétien a des lettres, il nous avertit ainsi que, dans ce passage, ce mot conserve son sens primitif.

Ajoutons que, s'il est relativement facile et courant qu'on veuille frapper les imaginations par un étalage d'activité — c'est à la portée d'un chacun — l'autre possibilité se rencontre moins souvent. A supposer qu'il en eût éprouvé le désir, Rusticus pos-

---

1. Le livre I mis à part, qui fut écrit, au contraire, *currente calamo*, mais c'est le seul. C'est aussi le plus récent des douze.

Le souci du style se reconnaît encore à la recherche des termes rares, imagés, comme collectionnés : διαδορατισμός, VII 3, 1 (IV 3, 4) ; ὕπουλον et ἐμφωλεῦον, III 8 ; γοργός XII 16, 3...

2. Voir mon article, *Revue de Philologie*, avril 1930, à II, 17, 2.

sédait-il une fortune, qui lui eût permis d'éblouir ses contemporains par l'étalage de sa bienfaisance?

I 15 fin : καὶ τὸ εὔχαρι ἐντίζεσθαι, où Schenkl a noté une lacune : καὶ τὸ εὔχαρι ἐν τ....ίζεσθαι, pourrait se redresser ainsi :

καὶ τὸ εὔχαρι ἐν τ<ῷ χαριεντ>ίζεσθαι,

qui donnerait le même sens que la vulgate : « et sa bonne grâce dans le badinage », mais serait correct. Le groupe χαριεντ- ainsi répété aurait invité naturellement l'œil du copiste à sauter de la fin du premier à la fin du second, du même au même.

Une correction identique a été apportée par Is. Casaubon à VI 30, 11. Dans l'inintelligible μὲν ἐν τῷ, il a réussi à reconnaître μέν<εινν> ἐν <τῷ αὖ>τῷ, correction adoptée par tous les éditeurs. On peut dire qu'elle s'enchâsse littéralement dans le contexte. Tel n'est pas le cas de celle qui fait l'objet de ce paragraphe, parce qu'elle termine un chapitre et que les idées dans ce premier livre ne sont pas liées.

I 16, 8 κοινονοημοσύνη — Hapax, très suspect. Voir plus loin εὐκοινωνησίας, XI 20, 6, également hapax, à rejeter. On pourrait lire ici : κοινὴ εὐγνωμοσύνη, sa bienveillance pour tous indistinctement? Le sens serait le même.

III 2, 6. En ce chapitre, M.-A. nous montre qu'il a bien profité des leçons de son maître, le peintre Diognète : tout ce qui accompagne les productions de la nature, dit-il, a quelque chose de plaisant et d'engageant ; les crevasses de la croûte dans le pain bien cuit, les fentes des figues bien mûres... Mais ceci ne sera perceptible qu'à l'homme doué d'une certaine sensibilité (πάθος) et d'une vue assez perçante (ἔννοιαν βαθυτέραν) à l'égard de ce qui se passe dans l'univers. Cet homme « même chez la vieille femme et le vieillard *pourra* découvrir de ses yeux *sensés* (σώφροσιν) une certaine perfection, une beauté de saison ».

Pourquoi *sensés*? Suffit-il d'avoir un certain sens commun, un certain bon sens dans la vision, si l'on peut dire, ou encore une vue saine, pour découvrir ces beautés dont parle M.-A.? Non pas, car il vient de dire le contraire et il ajoute : « Beaucoup d'autres cas semblables, *que n'admettrait pas le premier venu, mais seulement* l'homme *vraiment familiarisé* avec la nature et ses ouvrages, se rencontreront. » Ce sont seulement les hommes exercés à ces recherches qui pourront faire de ces découvertes, et encore à condition de les quêter. Je lirais donc ici φωρῶσιν ὀφθαλμοῖς : de ses yeux « fureteurs ». Cf., pour ce sens, XI 19, 1, κἂν φωράσῃς, « et si tu les découvres », ces erreurs qui se cachent en ton esprit et y ont pénétré, pour ainsi dire, en contrebande.

C'est pour des raisons tout à fait analogues que j'ai déjà proposé de substituer ἐφορῶν à l'insipide ἔμφρων, XII 4, 2 « un maître qui vous tiendrait sous son regard ».

VIII 10. *Sur les rapports de l'utile et du bien, à propos d'une correction de Reiske.*

Est dit *utile*, χρήσιμον, tout ce dont on peut se servir, tirer parti, en vue d'un *bien*. Par exemple, une maxime philosophique (II, 15), certaines choses utiles à la vie (IV 29, 2), comme se laver, s'alimenter (VII 18, 2). Les tragédies contiennent des pensées dont on peut faire son profit, et même la Nouvelle Comédie (XI 6, 3 et 6).

Une chose utile est bonne en tant qu'elle rend possible un bien. Les deux concepts ne coïncident pas tout à fait. Le bien se conçoit comme une fin, il est bon en soi ; l'utile est bon aussi, mais en puissance et médiatement. Le premier terme est plus général, plus compréhensif ; le second exprime seulement un aspect particulier, une des faces possibles du bien, comme d'autres termes qui lui sont souvent associés : *l'avantageux*, *l'important* (τὸ συμφέρον, II 3, 2 et 12, 3 ; V 16, 3), qui contribue à un bien, comme facteur parmi d'autres ; *l'opportun*, ce qui arrive à propos (τὸ καίριον, τὸ εὔκαιρον (VII 5, 2 ; XII 23, fin), ou est *de saison* τὸ ὡραῖον, XII 23, fin) ; *le convenable* (τὸ εὐάρμοστον, VII 5, 3) ou encore *le beau* (« la splendeur du bien », XII 23, 4).

De tous ces termes, l'utile est le seul qui implique étymologiquement l'emploi possible d'un moyen en vue d'une fin ; τὸ εὐάρμοστον, le convenable, l'approprié (à un but) suggère la même idée, mais au passé ; c'est un résultat acquis.

Ce préambule nous aidera peut-être à décider si la correction de Reiske à VIII 10 n'est qu'une curiosité, plus ou moins probable, ou bien si au contraire, elle mérite de passer définitivement dans le texte.

On y lit : « le repentir est un reproche qu'on se fait pour avoir laissé passer quelque chose d'utile. *Or le bien est nécessairement quelque chose d'utile* et l'honnête homme doit le rechercher. Mais un honnête homme ne saurait se repentir d'avoir laissé passer un plaisir. Donc le plaisir n'est ni une chose utile, ni un bien. »

Cette proposition, que j'ai soulignée, a été intervertie par Reiske : *or l'utile est nécessairement un bien*. Qui a raison ? C'est ici que ferait merveille la subtilité d'un Socrate ou des sophistes que Platon met en scène.

Le raisonnement sous une forme plus resserrée, qui conserve l'essentiel tout en éliminant [entre crochets] l'accessoire, se pré-

sente ainsi : Le repentir est une conséquence de ce qu'on a manqué quelque chose d'utile. Or l'utile doit être recherché par l'honnête homme [comme étant déjà un bien]. Mais d'avoir manqué un plaisir n'entraîne pas de repentir. Donc le plaisir n'est pas utile [ni, par conséquent, un bien].

C'est Reiske qui a raison. Tout bien n'est pas utile, mais toute chose utile est un bien. Ce serait d'ailleurs un véritable truisme de dire que le bien doit être recherché par l'homme de bien : ceci est impliqué dans l'idée même de l'homme de bien.

Une dernière raison, aussi concluante, pour le moins, que le raisonnement, parce que c'est une constatation, est que cette articulation logique, par reprise d'un mot qui précède immédiatement, est familière à notre auteur, comme aux autres Stoïciens. Par exemple, rien qu'au livre II : 1 fin : ἀντιπράσσειν... ἀντιπρακτικὸν δὲ — 3, 2 : σωστικόν· σῴζουσι δὲ — 5, 2 : πορίζειν· ποριεῖς δὲ — 12, 3 : φύσεως ἔργον· φύσεως δὲ ἔργον — 13, 2 θεραπεύειν· θεραπεία δὲ — 17, 4 : φιλοσοφία· τοῦτο δὲ. Bien d'autres exemples pourraient évidemment être allégués. Ainsi à V 16, 3, πρὸς τοῦτο φέρεται· πρὸς ὃ φέρεται δὲ — τὸ τέλος αὐτοῦ· ὅπου δὲ τὸ τέλος... — τὸ ἀγαθὸν· τὸ ἄρα ἀγαθὸν (trois reprises dans le même passage). A VIII 8, quatre reprises de : ἀλλὰ ἔξεστιν après οὐκ ἔξεστιν, etc., etc...

Donc les éditions de Marc-Aurèle devraient donner, au lieu de : Τὸ δὲ ἀγαθὸν χρήσιμον, la correction de Reiske : Τὸ δὲ χρήσιμον ἀγαθὸν..., d'abord parce que, la proposition précédente se terminant sur χρήσιμον, la reprise doit être : Τὸ δὲ χρήσιμον... Léopold l'avait compris.

IX 29,6 — « Quant à changer (un de) leurs principes, qui le pourrait ? Et si on ne les leur change, qu'est-ce (que leur état) sinon l'esclavage de gens qui gémissent (δουλεία στενόντων) tout en se donnant l'air de vous écouter ? » — J'ai signalé plus haut (I) que je trouve ici quelque chose de choquant : ces gens-là ne sauraient *gémir* de leur esclavage, puisqu'ils s'en accommodent ; sinon, ils se libéreraient,

En conséquence, je crois qu'il faut lire : δουλείαν(vel — ᾳ) στε-<ρ>γόντων, de gens qui prennent leur parti de leur esclavage. (L'α de δουλεία était bien suivi d'une autre lettre, puisque A donne : — ας. Je ne crois pas utile d'insister sur cette mutation de ς,ν final, ni sur ce fait que M.-A., construit toujours στέργειν avec l'accusatif). Syntaxiquement, la construction du génitif — τί ἄλλο ἢ δουλείαν στεργόντων : qu'est-ce autre chose que (le fait) de gens qui prennent leur parti... » se justifie par la référence XI 20,5 : οὐδὲν ἄλλο ἐστὶν ἢ ἀφισταμένου τῆς φύσεως, cette conduite

« n'est autre chose que (le fait) d'un homme qui abandonne la nature (cf. ἀνθρώπου, de Ménage, I 16, 25.)

Il est plus naturel de « gémir de son esclavage » que « d'en prendre son parti. » C'est peut-être cette idée préconçue qui est cause du lapsus, outre la ressemblance des deux verbes.

IX 30,1 ἀγέλας μυρίας καὶ τελετὰς μυρίας. Ces mille « cérémonies » apercevrait ici-bas du haut du ciel sont bien étranges. On peut trouver ici une double leçon, c'est-à-dire une leçon suivie de sa variante, d'un original πλάνας μυρίας. « Contempler d'en haut *mille courses errantes*, des navigations entrecoupées de tempêtes et de beau temps... » (Cf. mon article sur les *Variantes incorporées au texte de M.-A.* dans la *Revue des Études anciennes*, avril-juin 1930.) Ces trois mots : ἀγέλας, τελετάς, πλάνας, offrent de troublantes correspondances visuelles.

X 7,1 φημί (bis). — Ce mot a été corrigé deux fois en φύσει par Coray. Le premier, détruit dans l'édition de Lyon, est transformé en φησί par Schultz ; le second, corrigé en φησί par Morus, est supprimé par Couat-Fournier. On se trouve donc en présence d'une sérieuse difficulté.

Je crois cependant que φημί peut se justifier dans les deux cas. M.-A. va réfuter (à partir de πότερον γὰρ (3) une thèse pessimiste. Jusque là, il se la formule à lui-même, en détachant les termes, comme quand nous examinons en pesant les mots une opinion d'autrui qui nous paraît discutable : « (Voyons). Toutes les parties qui, dis-je, (disons-nous), sont contenues dans le monde (pour parler un instant comme les pessimistes), périssent nécessairement – Que l'on prenne ce mot périr dans le sens de s'altérer — Si, dis-je, (disons-nous), c'est pour elles un mal et une nécessité... » Le second *dis-je* s'explique comme le premier ; mais en outre il se justifie comme marquant la reprise d'une thèse un moment interrompue par une parenthèse sémantique.

X 9, 2. Καὶ τὸ ἐκ τῆς περὶ ἑκάστων ἐπιστήμης αὐθαδὲς σῴζεσθαι.. Je crois aujourd'hui qu'il faut interpréter ainsi, en faisant de τὸ ἐκ τῆς... αὐθαδὲς un accusatif de relation : « et quant à l'infatuation que pourrait te donner ton savoir-faire en chaque cas, *t'en préserver*, mais sincèrement, sans faux-semblant. Quand en effet feras-tu tes délices de la sincérité ? »

XI 16,2 et XI 18,17 : * ὁλικῶς.

On lit à XII 2,1 : « Dieu voit tous les guides (toutes les âmes) *dépouillés* de leurs enveloppes matérielles et de leurs *écorces* : γυμνὰ τῶν... φλοιῶν, » — et à XII 8 : « Considérer les causes *dépouillées* de leur *écorces*, γυμνὰ τῶν φλοιῶν. »

D'autre part, je trouvais à III 11,1 : « Faire toujours une défi-

nition ou une brève description de l'objet qui frappe ton imagination, de manière à voir analytiquement (διῃρημένως) ce qu'il est dans son essence, dépouillé de... γυμνὸν ὅλον* δι᾽ ὅλων. » J'ai conjecturé ici : γυμνὸν τῶν φλοιῶν par analogie avec les deux passages précédents et vu la ressemblance de * δι᾽ ὅλων avec φλοιῶν. Quant à ὅλον, j'avais montré qu'il pouvait tenir la place de l'article τῶν, vu la référence incontestable : δι᾽ ὅλης (A), δι᾽ τῆς (T), V 32, fin.

J'estime qu'on peut faire un nouveau pas dans cette voie. On lit en effet à XI 16,2 : « Et il y restera indifférent, s'il considère chaque objet analytiquement (διῃρημένως) et * ὁλικῶς. » Ce dernier mot est très curieux, comparé au précédent. Non seulement on y retrouve les syllabes ὁλ... ω, mais encore A porte dans l'interligne, au-dessus de cet ο, le groupe αί, qui ressemble singulièrement à δι. Les deux passages précédents paraissent donc liés et nous aurions ici διολω = φλοιω.

Tout s'est passé comme si M.-A., avait écrit, dans le second, διῃρημένως καὶ ἀφλοίως : « analytiquement et à nu », (sans écorces).

Ce sont bien là les deux recommandations qu'il répète plusieurs fois, par exemple quant à l'analyse : XI 2 ; quant au dépouillement des écorces : VI 13, pour ne citer que les deux références les plus caractéristiques de ce point de vue. L'un ne va pas sans l'autre, car à quoi servirait d'analyser des objets, si on leur laissait leur « hypocrisie ? »

ἀφλοίως serait un hapax. Pas plus que φαντασιοπλήκτως (I 7,2), que personne ne conteste ; et il serait aussi correctement formé sur ἄφλοιος que ἀπόρως, ἀτόπως, ἀτόνως... sur les adjectifs correspondants.

Si cette hypothèse mérite attention, un autre * ὁλικῶς serait à son tour « écorcé », XI 18,17 : « et lui faire voir délicatement et à nu (ὁλικῶς = ἀφλοίως) qu'il en est bien ainsi... »

Ces cinq passages ont ceci de commun qu'il s'y agit toujours de *voir* ou *de faire voir* ; en outre, on lit γυμνόν dans les trois premiers et διῃρημένως dans les cas 3 et 4. Si les hypothèses ci-dessus sont exactes, on trouverait γυμνὰ (ou) γυμνὸν τῶν φλοίων dans les trois premiers cas et ἀφλοίως dans les deux derniers.

XI 20,6 « De même, quand ton guide (intérieur) se fâche d'une conjoncture quelconque, il déserte encore sa place. L'esprit religieux et la piété, voilà ce pour quoi il a été constitué, non moins que pour la justice. Ces vertus-là en effet sont *en forme de sociabilité* (ἐν εἴδει ἐστί τῆς εὐκοινωνησίας), et elles sont bien plus anciennes (où : plus relevées) que les pratiques de justice (μᾶλλον δὲ πρεσβύτερα τῶν δικαιοπραγημάτων. »

La locution ἐν εἴδει ἐστί a paru à bon droit suspecte à Ménage et à Reiske, qui le corrige en εἴδη ἐστί « sont des formes » — et εὐκοινωνησίας est un hapax, donc suspect, à priori. Cependant la pensée n'est pas de celles qui choquent à la simple lecture. Elle n'en est pas moins altérée.

En somme, d'après ce passage, l'homme, étant sociable, est aussi par conséquent, religieux et pieux d'une part, et juste d'autre part, parce que l'esprit religieux et la piété, comme la justice, sont en forme (ou : sont des formes) de sociabilité ; mais la justice viendrait en second lieu, soit dans le temps, soit pour la dignité (πρεσβύτερα — Cependant, si l'on admet que l'homme participe de la même intelligence que Dieu, peut-on le considérer comme son *associé* (κοινωνός), et prétendre que la *sociabilité* est le lien qui le rattache à Dieu ? Quel blasphème ! Chez M.-A., les associés de l'homme ce sont toujours ses semblables. On peut s'en assurer en consultant un lexique de M.-A., et, entre autres, le passage VI 16,10, où nos associés et les dieux sont nettement séparés. Nous ne sommes pas les associés des Dieux ; nous devons les vénérer pour leur excellence (ἀρετή), II 13,3.

Je crois que le problème se pose plutôt sous la forme d'une énigme : qu'est-ce qui, procédant du sentiment religieux et de la piété, produit à son tour les actes de justice ? Ce n'est pas la sociabilité, mais tout simplement la conscience morale, la science du bien et du mal. Je lirais donc : « car ces vertus (sentiment religieux, piété) sont les étapes (qui nous acheminent vers l'aube) d'une conscience éclairée, (ἐνόδιά ἐστι τῆς εὐσυνειδησίας) et elles sont bien antérieures aux (diverses) pratiques de justice (qui les présupposent). » Donc, à fortiori, l'homme doit encore moins se fâcher contre l'ordre des choses voulu par Dieu que s'abstenir de commettre des injustices envers ses semblables : c'est la thèse que soutient ici même M.-A.

(La faute de lecture a peut-être été facilitée par la présence de κοινωνία au chapitre précédent (19,1 et au chap. 8 (2 et 4) du même livre.)

Et en effet, dans la dissertation liminaire du livre IX, M.-A., nous montre comment toutes nos fautes (injustices, mensonges, intempérances) sont des attentats contre la piété, c'est-à-dire contre la nature, donc contre la plus ancienne, la plus vénérable des divinités, πρεσβυτάτην. C'est d'elle que nous tenons des ressources, ἀφορμάς, que nous gênligeons, en dépit de nous-mêmes (παρ' ἑαυτόν). On ne voit pas ce que seraient ces ressources (ou dispositions) naturelles, innées, sinon la voix de la conscience.

Il est vrai qu'à XI 10,4, M.-A., nous donne l'observation de la

justice comme le premier degré qui nous permette d'atteindre aux vertus plus relevées (tempérance, prudence, courage) ; mais ceci ne contredit pas ce qui précède ; car ces vertus ne concernent pas la divinité ; et de quoi provient la justice elle-même, sinon de la conscience morale ? Or celle-ci ne peut nous venir que des dieux ou de la nature : *Ex nihilo nihil.*

VI. La critique expectante.

On a coutume de répéter que la vérité finit toujours par triompher. C'est un de ces proverbes fondés sur l'expérience, que l'expérience contredit sans scrupule. Dans le domaine de la critique, en tout cas, les corrections les plus vraisemblables attendent parfois indéfiniment, reléguées dans l'apparat, le jour problématique où un éditeur plus décidé leur fera la courte échelle. Faut-il s'étonner de cette circonspection, on serait tenté de dire : de cette pusillanimité ou de ce respect humain ? Non, car il serait aisé de montrer que des hypothèses jugées dignes de ce choix se sont vu ensuite discréditer, à la réflexion, ou par une autre hypothèse encore plus vraisemblable. Par exemple le τοχεώνων (?) de Rendall, admis par Léopold et Schenkl (IV 46,5) ne leur fera pas honneur. Et de telles aventures inspirent la prudence. En outre, en matière de critique de texte, l'unanimité des suffrages se rallie bien rarement à une solution unique ; les spécialistes n'y disposent que d'une voix, comme les autres, et ils ne se mettent pas souvent d'accord ; c'est même là un caractère du goût littéraire, en général.

D'ailleurs, si nos maîtres recommandent le plus grand respect pour l'autorité des mss., c'est pour beaucoup de raisons. L'une d'entre elles, c'est que les fautes les plus graves, les plus absurdes même en apparence, des copistes recèlent parfois dans leur gangue la pépite qu'un chercheur sagace et patient en extraira un jour. C'est particulièrement vrai, pour M.-A., du Vaticanus (A). Absurde souvent, certes ; mais d'une probité inestimable et qui le fait paraître toujours plus proche de l'original à mesure qu'on le connaît mieux.

C'est donc d'une sage doctrine que, si l'hypothèse est libre, l'établissement d'un texte doit plutôt pécher par excès de prudence que d'audace. Mais la même hypothèse recevra un accueil bien différent, selon qu'elle provient d'un moderne ou d'un ancien (Maior e longinquo.....), d'un savant réputé ou d'un inconnu. Le « respect de la lettre moulée » et « des situations acquises » traduit cette idée dans le langage courant. Si une cor-

rection est antérieure à l'imprimerie, alors son autorité est vénérable : c'est une leçon des mss. ! Je citerai IX 1,6 : celui qui poursuit les plaisirs comme bons, τὰς ἡδονὰς ὡς ἀγαθὰς, (A T) ; faute d'accord bien compréhensible. Si je voulais faire passer ἀγαθά dans le texte, il ne manquerait pas d'Aristarques pour me crier : « Halte-là ! La leçon des mss. est loin d'être absurde. » Mais du fait que cette correction a été faite par X, tous les éditeurs l'accueillent à bras ouverts. (En B, on trouve ἀγαθόν *sous grattage apparent*).

Voici quelques cas typiques où il semble que les éditeurs eussent dû se montrer moins timorés (et j'ai à faire ici mon *mea culpa*, bien que...)

Lapsus	Corrections	Cause du Lapsus
I 15,1 *περίφορος (adjec.)	παραφ. (Junius)	περιστάσεσι infra
IV 5, fin παρασκευῇ	κατασκ. (Rendall)	παρά bis, supra.
VIII 57,3 διαιρεῖται	ἐπερείδεται, (Lofft)	διεῖργον, infra.

— περίφορος n'existe que comme substantif. Cf. εὐπαράγωγον I, 16,18 et παράγονται V 6,7 — κατασκευῇ, terme technique bien connu, la « constitution » de l'homme — ἐπερείδεται est confirmé par ἐπέρεισιν, infra.

On note encore des omissions ou additions de prépositions : συμ<προσ>πίπτειν bis (Léopold) VI 48,2 et X 30,2 ; (saute « du même au même ») — et [ἐπι]περιτρέπειν (Coray), VIII 35,2 ; ce dernier garanti par sa technicité même.

Je citerai pour terminer : « La sphère de l'âme est lumineuse, αὐγοειδής. . . » (Cf. infra, φωτὶ λάμπηται). Cette correction est attribuée à Reiske par Schenkl ; les mss. donnent le barbarisme *αὐτοειδής. Or la correction avait déjà été faite par H. Estienne dans son *Thesaurus*, où il cite l'αὐγοειδὲς ὄχημα de Platon, *Phèdre*, 95 C et plusieurs cas où d'autres mss. d'auteurs divers donnent αὐτο — pour αὐγο — Voilà donc une hypothèse qui attend depuis plusieurs siècles de monter « à l'étage ».

Faut-il une conclusion ? Ce sera que l'objection tirée des mss. n'a de valeur que s'ils ont eux-mêmes de la valeur. Accorder les mêmes égards aux mss. de Marc-Aurèle et au Mediceus de Virgile n'est pas d'une saine critique ; en second lieu, que l'autorité d'Aristote aurait été démolie en vain, si les lapsus d'un obscur copiste ignorant ou distrait ou en difficulté avec un exemplaire indéchiffrable devaient prévaloir sans limite contre les droits du libre examen et de la logique.

A. I. Trannoy.

NOTES SUR ANDOCIDE

I. Le décret de Patrocleidès.

Parmi les textes législatifs que contient le discours *Sur les mystères*, le décret de Patrocleidès (§§ 77-79) est celui qui soulève le plus de questions de détail, quant au texte et quant au sens. La récente édition de M. Dalmeyda nous donne occasion d'en examiner quelques-unes. Nous ne saurions mieux faire que de la prendre pour base : voici les explications complémentaires que nous proposerions.

Rappelons qu'il s'agit d'un décret d'amnistie qui, rendu en 405/4, pouvait s'autoriser de plusieurs précédents : des actes semblables avaient été promulgués à l'époque de Solon et à l'époque des guerres médiques ; il arrive que celui-ci s'en inspire ou qu'il en reprenne les formules. L'objet en est clair : les ἄτιμοι, c'est-à-dire les Athéniens déchus de leurs droits civiques à la suite de certaines condamnations ou en tant que débiteurs de l'État sont réhabilités, exception faite de certaines catégories.

§ 77. La proposition s'appuie sur un décret tout récent, aux termes duquel l'interdiction de parler à l'assemblée en faveur des citoyens déchus de leurs droits ou débiteurs publics est momentanément levée : le terme technique ἄδεια[1] est commenté par les mots ὥστε λέγειν ἐξεῖναι καὶ ἐπιψηφίζειν (sc. περὶ αὐτῶν). Ἐπιψηφίζειν est inexactement rendu, je crois, par « proposer un décret » : cette dernière notion est comprise dans le verbe λέγειν ; ἐπιψηφίζειν signifie « mettre aux voix », en parlant du président de séance (en l'espèce et à cette époque, l'épistate des prytanes). La responsabilité des prytanes et de leur épistate était engagée en pareil cas, et nous connaissons au moins l'existence de plusieurs γραφαί auxquelles les délinquants se seraient sans doute exposés sans le vote de l'ἄδεια[2].

La première catégorie d'ἄτιμοι amnistiés est celle des Athéniens qui ont été inscrits sur les registres des percepteurs d'amendes

1. Cf. Dalmeyda, édition, p. 136.
2. Cf. Lipsius, *Attisches Recht*, pp. 71, 397.

ou des trésoriers des richesses sacrées, τοὺς ταμίας τῆς θεοῦ καὶ τῶν ἄλλων θεῶν. Droysen a proposé καὶ <τοὺς> τ. ἄ. θ. On sait qu'en 435/4 avaient été créés, à côté des dix trésoriers de la déesse, dix trésoriers des autres dieux ; à partir d'une certaine époque, les deux collèges furent momentanément fondus en un seul. La date du changement n'est pas directement attestée : une induction plausible permet de la reporter à l'année 406/5 [1] qui précède celle du décret de Patrocleidès ; mais la correction de Droysen n'en serait pas moins fondée, puisque les registres qui faisaient foi pour une époque toute récente avaient été ceux de deux collèges différents : il y avait encore des ταμίαι τῶν ἄλλων θεῶν en 407/6.

Le texte ajoute : ἢ εἴ τις μὴ ἐξεγράφη. M. Dalmeyda, à la suite d'Emperius, supprime ἤ et traduit, naturellement : « ceux dont l'inscription n'a pas été effacée ». Cette précision fait l'effet d'être oiseuse. Il vaut mieux, semble-t-il, conserver ἤ et corriger, avec Droysen, ἐξεγράφη en ἐνεγράφη : on pouvait être débiteur public et ne pas figurer — omission ou fraude — sur les registres des magistrats compétents ; la γραφὴ ἀγραφίου a été précisément instituée pour ce cas : voir l'état de cause du *Contre Théocrinès* du Pseudo Démosthène.

§ 78, traduction de M. Dalmeyda : « ceux [anciens magistrats] dont la gestion a été, dans les chambres des logistes, condamnée par les euthynes et leurs assesseurs, mais qui n'ont pas encore été, de ce chef, déférés aux tribunaux, ou ceux qui sont l'objet d'une accusation publique pour malversation ». Le texte adopté, [ἢ] μήπω εἰσηγμέναι (sc. εὔθυναι) εἰς τὸ δικαστήριον <ἢ> γραφαί τινές εἰσι περὶ τῶν εὐθυνῶν, paraît bien le meilleur. Mais la traduction ne satisfait pas. D'abord, une question préalable : M. Dalmeyda est préoccupé de « concilier ce texte avec Aristote, Ἀθ. Πολ., 48,4 » (p. 136 sq.). C'est un embarras superflu : en droit, nous n'avons aucune raison d'affirmer que la procédure de la reddition de comptes décrite par Aristote (*ibid.* et 54, 2) était en usage un siècle auparavant ; en fait, les euthynes du décret qui siègent dans les λογιστήρια *et qui transmettent directement l'affaire à un tribunal* font office d'auditeurs des comptes : et on n'est pas fondé à dire qu' « il ne s'agit plus de comptabilité », d'autant que l'espèce n'est pas expressément considérée dans les lignes qui précèdent. D'autre part, l'interprétation de M. Dalmeyda laisse subsister, au moins dans la lettre, une bizarrerie

1. Cf. Busolt, *Griech. Staatskunde*, II³, p. 1139.

ou une obscurité : faut-il croire que ceux qui avaient été « déférés » aux tribunaux (et même simplement déférés, ce qui est d'ailleurs inexact pour εἰσηγμένοι) étaient exclus de l'amnistie ? Il est bon de préciser que κατεγνωσμένοι (εὔθυναι) se rapporte à la condamnation préjudicielle prononcée par les euthynes et leurs assesseurs[1], ensuite de quoi une action devant le tribunal est nécessaire. Si elle a eu lieu et que le tribunal ait prononcé une condamnation à son tour, le décret n'a pas à s'en occuper ici : le cas est compris dans la formule ὅσοι ἄτιμοι ἦσαν ὀφείλοντες, qui précède immédiatement notre article ; le cas nouveau, le cas visé par notre article, c'est celui où la dette a déjà, par la condamnation des euthynes, une réalité juridique, mais non pas encore une sanction judiciaire. Sans doute, un simple raisonnement *a fortiori* pouvait déduire celui-ci de celui-là ; mais, outre que les Athéniens pensaient volontiers que ce qui va sans dire va encore mieux « en le disant », la conséquence probable de l'article est que ces sortes d'affaires étaient « classées ». Ainsi doit-il en être « soit qu'il y ait eu arrêt rendu en chambre des comptes..., soit qu'il y ait une action pendante à la suite d'une accusation publique » (intentée, lors de l'εὔθυνα proprement dite, par un particulier).

Parmi les amnistiés figurent ceux qui ont été condamnés pour ἐγγύαι : il s'agit, bien entendu, de cautions qui garantissent une dette contractée envers l'État, notamment en matière de marchés et de locations[2]. Ceux que nous appellerions les débiteurs principaux sont compris dans la formule du § 77 ; au cours d'une énumération assez désordonnée, le rédacteur a songé incidemment au cas des ἐγγυηταί dont la responsabilité n'est pas de même nature, en principe, que celle du débiteur proprement dit[3].

L'extension de l'amnistie aux Quatre Cents est le témoignage le plus net de pardon civique. Les auteurs de la révolution de 411 avaient été exécutés ou restaient hors la loi : quant à ceux qui avaient simplement fait partie du gouvernement, même les cent premiers bouleutes[4], il apparaît qu'ils avaient été frappés de déchéance ; ils sont maintenant réhabilités, soit qu'ils eussent fait partie du Conseil, soit qu'ils eussent exercé une charge.

Passons à ceux qui sont exclus de l'amnistie.

---

1. Même emploi du mot — et même ministère des euthynes — au IVe siècle encore : *IG*, II, 809 b, 1 sq. ; IV, 1, 34, 11.

2. Sur cette importante catégorie, cf. J. Partsch, *Griech. Bürgschaftsrecht*, pp. 322 sq., 396 sq.

3. Cf. Id., *ib.*, p. 193 sq.

4. Thucyd., VIII, 67, 3 ; cf. Wilamowitz, *Arist. u. Ath.*, II, p. 357.

En tête, ὁπόσα (ὀνόματα) ἐν στήλαις γέγραπται τῶν μὴ ἐνθάδε μεινάντων. L'espèce n'est peut-être pas assez indiquée par la traduction « ceux qui, *pour s'être enfuis d'Athènes*, ont leurs noms gravés sur des stèles ». Il s'agit d'ἄτιμοι au sens ancien, c'est-à-dire de proscrits qui ont échappé par la fuite à une exécution *ipso iure* ou à une condamnation capitale qui les frappait comme ennemis publics. Pourquoi figurent-ils ici comme formellement exclus d'une amnistie qui, de toute évidence, ne les concernait pas ? Peut-être à raison d'un jeu de mot possible sur ἄτιμοι. Plus probablement parce que le décret de Patrocleidès reproduit les termes de l'amnistie de 480, dont bénéficiaient en principe (Andoc., I, 107) non seulement les ἄτιμοι au sens strict, mais les bannis [1]. Les « stèles » en question sont très définies, malgré l'absence de l'article : ce sont celles qui portent les noms des ἀλιτήριοι καὶ προδόται, coupables de sacrilège, trahison et renversement de la démocratie (Thucyd., VI, 50 ; Andoc., I, 51 ; Isocr., XVI, 9 ; Lycurgue, *C. Léocr.*, 117).

Ensuite (traduction de M. Dalmeyda), « ceux qui ont été condamnés par l'Aréopage ou par les Ephètes [siégeant soit au Prytanéion, soit au Delphinion] sous la présidence de l'Archonte Roi, soit à l'exil pour meurtre, soit à mort comme assassins ou tyrans ». Nous entendons le passage un peu autrement. Le décret reproduit la formule de Solon (cf. Plut., *Solon*, XIX), et c'est à quoi est due la mention des « tyrans » qui n'avait plus de raison d'être après l'article qui précède. Sauf pour ces derniers, il s'agit d'individus condamnés pour « crimes de sang » — parmi lesquels les σφαγεῖς du décret solonien (meurtriers des Cylonides ?) subsistent par tradition. Et il s'agit encore, croyons-nous, d'ἄτιμοι - proscrits. D'abord, un mot sur les tribunaux auxquels il est fait allusion. Solon mentionnait l'Aréopage, les Ephètes et le Prytanéion. Il faut sans doute reconnaître dans notre texte la main d'un copiste trop zélé ; mais celui-ci se sera borné à ajouter le Delphinion qu'une érudition intempestive a associé au Prytanéion, prétendu tribunal d'Ephètes. En réalité, le Delphinion n'a rien à faire ici ; quant au Prytanéion, ce ne saurait être le tribunal de l'époque de Patrocleidès, qui jugeait les animaux ou objets inanimés — et où il n'est même pas sûr qu'il y eût des Ephètes : il s'agit du Conseil de l'époque solonienne ou présolonienne, qui a dû fonctionner comme tribunal dans l'affaire de Cylon [2]. D'autre

1. P. Usteri, *Ächtung u. Verbannung im gr. R.*, p. 121.
2. Cf. Lipsius, *o. l.*, pp. 23-25.

part, les mots ἐπὶ φόνῳ τίς ἐστι φυγή ne doivent pas s'entendre exclusivement — peut-être même, pas du tout — d'une « condamnation à l'exil » : outre que l'expression, un peu gauche dans sa généralité, ne paraît pas se rapporter à la *peine* du bannissement ou du moins à elle seule, il n'est pas bien vraisemblable que le décret solonien, qui lui aussi rappelait les exilés [1], ait exclu de l'amnistie ceux qui auraient été condamnés à l'exil pour une affaire privée comme celle de meurtre involontaire. L'expression du décret s'applique, selon toute probabilité, à ceux qui se sont dérobés au jugement, qui ont été condamnés par contumace et qui sont atteints, de ce chef, par l'atimie-proscription : ceux-là sont les meurtriers que la loi de Dracon déclare hors la loi au cas où ils rentreraient en Attique (Dém., XXIII, 28). C'est à cette espèce d'atimie que le décret de Patrocleidès fait allusion à la fin [2] lorsque, formulant contre le transgresseur la plus grave des sanctions législatives [3], il le déclare passible de la même exécution que ceux qui, poursuivis devant l'Aréopage, se sont dérobés par la fuite : la traduction « passible des mêmes *peines* que ceux qui sont *bannis* par l'Aréopage » nous paraît doublement inexacte.

Dans le même article qui exclut les meurtriers de l'amnistie, le mot καταδικασθεῖσιν (ὑπὸ τῶν βασιλέων) est justement rendu, quoique peut-être un peu étroitement, par « présidence » ; c'est le mot de la loi de Dracon (δικάζειν) où cette « juridiction » est opposée à la fonction des Ephètes, qui rendent un verdict (διαγνῶναι) : *Inscr. Jur. Gr.*, II, n° XXI, 11-13. Cet emploi archaïque n'a pas tout à fait disparu au IVe siècle [4] ; ici, il s'explique sans peine : le mot est transcrit du décret de Solon. Il faut ajouter que l'expression τῶν βασιλέων ne désigne pas « l'Archonte-Roi », ou lui tout seul, mais comprend sûrement les « rois des tribus » [5].

Patrocleidès énumère longuement les catégories d'ἄτιμοι qui doivent bénéficier de l'amnistie : de son temps, elles étaient variées et abondantes. Là est la partie neuve du décret. Quant aux exceptions formulées, elles n'avaient que faire de l'être, et elles le sont en des termes qui ne répondent plus à l'état du

1. Usteri, *o.l.*, p. 119.
2. § 79. Pour le rapprochement des deux articles, cf. Stahl in *Rhein. Mus.*, 1891, p. 267.
3. Cf. Glotz, *Solidarité*, p. 473.
4. Arist., Ἀθ. Πολ., 57, 4 — peut-être d'après une formule traditionnelle.
5. *Inscr. Jurid. Gr.*, II, p. 12 sq.

droit : le rédacteur a simplement puisé dans la tradition. C'est chose remarquable que sa docilité à reproduire des textes périmés et sans objet.

II. Le discours *Contre Alcibiade*.

On est d'accord aujourd'hui pour placer le *Contre Alcibiade* du Pseudo Andocide au IVe siècle, et même dans la première moitié, voire dans le premier quart de ce siècle. Et on est disposé à le mettre en rapport avec les polémiques que soulevait, vers ce temps-là, le nom d'Alcibiade [1]. Sur cette question de date, il semble que l'analyse de l'écrit peut fournir des indications qu'on n'y a pas encore cherchées ; or, pour l'intelligence de l'écrit lui-même, ces précisions ne sont pas sans intérêt.

Je rappelle que ce « discours » est une espèce de pamphlet où l'auteur s'est donné le prétexte d'une cause fictive : l'orateur prétendu, menacé d'ostracisme, veut tourner l'ostracisme contre Alcibiade. Cet orateur prétendu, nous le savons [2], c'est Phaeax, homme politique du Ve siècle ; et Phaeax eut son rôle, en effet, dans l'imbroglio qui aboutit au dernier ostracisme, en 417. Tout cela déjà suppose que le discours n'a pu être composé bien longtemps après 417 : pour que l'institution de l'ostracisme fût critiquée comme elle l'est au début [3], il fallait que le souvenir de ses emplois ne fût pas encore effacé [4] ; pour autoriser la fiction d'une démégorie prononcée par Phaeax, il fallait qu'on sût encore, de façon assez précise, qui était ce personnage [5]. Il y a dans l'écrit une connaissance assez fraîche de l'histoire d'Athènes au temps d'Albiciade : l'impression est nettement différente de celle que nous donne Démosthène, par exemple, quand, vers le milieu du IVe siècle, il fait allusion aux choses du siècle précédent. — Mais, d'autre part, l'information du Pseudo-Andocide n'est pas toujours très sûre et, pour une part, fait l'effet d'être déjà de seconde main.

---

1. Blass, *Att. Beredsamk.*, p. 338 ; J. Carcopino, *Hist. de l'ostrac. ath.*, in *Bibl. de la Fac. des L. de l'Univ. de Paris*, XXV, pp. 239 sq. ; G. Dalmeyda, éd. d'Andocide, pp. 108 sq.

2. Dalmeyda, *o. l.*, p. 105 sq.

3. §§ 1 — 6. Noter les allusions précises à la charge qu'exerçaient, lors de l'ostracophorie, l'épistate et les archontes (§ 7).

4. On sait que l'ostracisme ne fut pas aboli par une loi et qu'à l'époque d'Aristote, il subsistait encore théoriquement ; mais à cette époque, et même au milieu du IVe siècle, ni la fiction n'aurait pu se recommander, ni les précisions historiques sur l'ostracisme ne se comprendraient bien.

5. Sur les allusions du discours à la biographie de Phaeax, cf. Dalmeyda, *o. l.*, p. 107.

Sans doute, les erreurs qu'il commet peuvent être parfois conscientes ; mais, quand il fait mourir *Hipponicos*, beau-père d'Alcibiade, à Délion où il aurait été stratège [1], la confusion avec *Hippocratès* est gratuite et par conséquent involontaire. Pour fixer les idées, disons avec Blass [2] que le Pseudo Andocide doit appartenir à une génération plus jeune que celle d'Andocide.

Avec cela, nous n'avons pas une date exacte, ni même des *termini* bien nets ; mais nous sommes déjà tentés d'exclure, comme un peu trop précoces, les années qui suivent immédiatement la restauration démocratique ; et d'autre part, il ne nous est pas permis de descendre très loin dans le IVe siècle : même la date de 380, comme terme extrême [3], nous paraît trop basse. Mais on peut confirmer ce qui n'est encore qu'une impression en regardant d'un peu près, dans le discours, les témoignages relatifs à l'histoire du droit. En dehors de celui qui porte sur l'ostracisme, il y en a deux, semble-t-il, moins négatifs. Car, dans un pareil cas, et s'il veut agir sur l'opinion, un auteur est induit en anachronisme : il lui arrivera de supposer, pour l'époque présumée du discours, l'état de choses qui est celui du moment où il écrit.

La discussion du début, sur les défauts de l'ostracisme, doit avoir un objet pratique : sans doute, on redoutait que l'appareil ne recommençât à fonctionner. Une telle institution, soutient l'auteur [4], est contraire à la justice et à l'équité : il est inadmissible qu'on puisse en finir d'un seul coup avec un accusé par une condamnation capitale, alors qu'un innocent n'a jamais fini de prouver son innocence et que plusieurs acquittements antérieurs ne le garantissent pas contre une sentence d'ostracisme. « Il suffit qu'on vote une seule fois pour qu'un accusé soit mis à mort et [5] pour que ses biens soient confisqués ». La phrase pourrait être plus explicite ; mais il n'est pas douteux qu'il s'agisse de confiscation cumulée avec la peine de mort [6]. Et, si ce cumul n'avait plus existé au moment du *Contre Alcibiade*, il est invrai-

1. § 13. Cf. Thucyd., IV, 101.
2. *O. l.*, p. 337.
3. Cf. Dalmeyda, *o. l.*, p. 110. La date de 380 est celle du *Panégyrique* d'Isocrate : il faut quelque bonne volonté pour reconnaître avec Blass au § 188 de ce discours une allusion à un écrit comme le *Contre Alcibiade*.
4. §§ 8-9.
5. En omettant ce καὶ, la traduction de M. Dalmeyda pourrait faire croire à une dualité de peines.
6. La phrase n'indique aucune alternative ; d'autre part, la confiscation, isolée, n'est pas précisément une peine (cf. p. 315, n. 3) : les peines capitales sont proprement la peine de mort, avec ou sans confiscation, l'ἀειφυγία, avec confiscation, l'atimie.

semblable que l'auteur se fût exprimé ainsi. Or, nous savons qu'il existe dans le cours du Ve siècle; nous savons qu'il n'existe plus dans le cours du IVe [1] ; et nous pouvons présumer qu'il n'a cessé que par disposition législative. Le *Contre Alcibiade* se place donc avant la réforme. Mais de quand est la réforme ? Je ne crois pas que le *Contre Eratosthène* de Lysias puisse y faire allusion, comme on l'a admis [2] ; et il n'y a aucune raison de penser qu'elle fût réalisée à la fin de 403, qui est le moment où ce discours fut prononcé [3]. Il n'est pas permis non plus de faire état du discours d'Andocide *Sur les mystères* (399), qu'on a également invoqué [4]. Le seul *terminus ante quem* qui soit certain, et qui est d'ailleurs tout à fait net, c'est celui que fournit le plaidoyer de Lysias *Sur les biens d'Aristophane* : car il y est dit (§ 8) que les enfants d'Aristophane, condamné à mort, ont été dépouillés de la fortune paternelle contrairement aux lois; et cette illégalité, d'après la phrase, ne peut justement consister que dans le cumul des deux peines [5]. Le jugement dont il est parlé est de 390 : le *Contre Alcibiade* est antérieur à 390.

La seconde indication n'est pas aussi précise quant à la chronologie. Elle n'en est pas moins intéressante, en ce qu'elle permet de situer exactement l'époque du discours au milieu d'une évolution juridique. « Les lois, dit le Pseudo Andocide (§ 9), défendent d'intenter deux fois une action contre le même individu

---

1. Glotz, *Solidarité dans le droit crim.*, pp. 520 sq.

2. Id., p. 523, d'après Lys., XII, 82-83. Il est à noter que Lysias envisage froidement l'idée de mettre à mort les enfants d'Eratosthène, chose certainement illégale à l'époque : peut-on lui prêter, à ce moment même, un respect si scrupuleux du droit qu'il n'ose pas proposer « d'aggraver l'une par l'autre » la peine de mort et la confiscation ?

3. Dans le passage de Lysias, ἀλλὰ γάρ ne peut pas indiquer une alternative : l'orateur entend montrer que les peines les plus graves ne seraient pas encore assez graves pour l'accusé ; il n'est pas possible qu'il retienne la confiscation comme une peine spéciale, se suffisant à elle-même. Aussi bien, la confiscation toute seule ne figure pour ainsi dire pas dans le droit criminel d'Athènes (cf. Lipsius, *Att. Recht*, p. 931) : lorsqu'elle n'accompagne pas la peine de mort ou le bannissement, elle n'est guère qu'un moyen, pour l'État, d'exécuter ses débiteurs.

4. L'argument qu'on fait valoir (Glotz, *o. l.*, p. 524) prouverait trop : cet argument, c'est que, si la confiscation avait dû résulter d'une condamnation à mort, Andocide aurait commis une « imprudence mortelle » en faisant parade de sa richesse; et l'on va jusqu'à conclure que, dans un pareil cas — où l'accusé ne laissait pas d'héritiers — « la succession vacante ne tombait pas dans le domaine public ». De la part d'un État dont nous connaissons l'âpreté, quelle modération et quel légalisme ! La vérité est que la fortune d'Andocide devait échapper aux prises du fisc.

5. Et non pas dans le fait (dont il est question plus haut) qu'Aristophane avait été condamné sans jugement.

et pour le même objet [1] ; et vous avez juré d'appliquer les lois ». C'est un texte législatif qui est cité là, et en propres termes [2]. Or, si la règle *ne bis de eadem re* nous paraît aller de soi, on ne voit pourtant pas qu'elle ait été formulée dans la loi à date très ancienne. Sans entrer dans le détail de la discussion, marquons seulement que, dans la période antérieure à l'archontat d'Euclide, elle ne paraît pas avoir été une règle législative [3] ; qu'en revanche elle est exprimée dans toute sa rigueur et avec toute son extension dans une loi citée par Démosthène qui est antérieure à 352 [4] ; et qu'entre ces deux termes, le changement n'a pas dû se faire en une fois. Au lendemain de la restauration, la même loi qui infirmait les sentences rendues sous le régime des Trente validait expressément celles qui avaient été rendues sous le régime démocratique [5] — consécration indirecte et partielle du principe ; mais il ne paraît pas qu'en 402/1, date probable du *Contre Callimaque* d'Isocrate, un plaideur pût repousser par une exception fondée sur un texte législatif une demande déjà produite contre lui en justice [6]. Ce texte n'a pu être promulgué que lors de la revision des lois, qui a demandé quelque temps. Ce texte, c'est le nôtre. La règle *ne bis de eadem re* n'y était pas reçue avec toute l'extension qu'elle comporte dans la loi citée par Démosthène. Car celle-ci parle expressément d'actions privées *et publiques*. Si l'auteur du *Contre Albiciade*, pouvait dire comme elle ἢ ἰδίᾳ ἢ δημοσίᾳ, il ne s'en ferait pas faute : la loi qu'il invoque emploie le seul terme δικάζεσθαι ; or, dans l'usage constant des orateurs — à plus forte raison, dans le langage technique de la loi — le verbe δικάζεσθαι a rapport exclusivement aux actions privées [7]. Toute l'argumentation du Pseudo Andocide, dans ce passage, est sophistique [8] ; mais, pour le coup, le sophisme est double : il est aussi un témoignage involontaire. La loi invoquée est antérieure à une autre loi qui, avant le milieu du IVe siècle,

1. Je suis obligé de modifier ici la traduction de M. Dalmeyda : on verra pourquoi.

2. Noter l'expression περὶ τῶν αὐτῶν πρὸς τὸν αὐτόν,, qui se retrouve dans la loi citée par Démosthène.

3. Cf. Antiphon, V, 85-86 ; 94-96 ; [Lys.], XX, 11 ; 22.

4. Dém., XX, 147 ; XXXVIII, 16.

5. Dém., XXIV, 56 ; Andoc., I, 87 sq.

6. Isocr., XVIII, 12 (vers 402) : le magistrat apparaît en faute ; mais le plaideur, actionné pour la seconde fois, ne peut repousser la demande comme illégale de ce chef; l'illégalité est ailleurs : §§ 2, 4, etc.

7. Je ne crois pas que cette observation de G. M. Calhoun (*Classical Philology*, XII [1918], 183, 4) puisse être prise en défaut — pour le droit d'Athènes du moins.

8. Cf. Dalmeyda, *o. l.*, p. 115, n. 1.

en a élargi le principe [1] ; d'autre part, elle suppose la revision législative qui a suivi la restauration démocratique ; et cette révision législative était encore assez récente à l'époque du pamphlet, car la phrase « vous avez juré d'appliquer les lois » y fait manifestement allusion [2].

Mais nous pouvons faire un pas de plus. Nous voici bien rapprochés de plusieurs discours qui concernent également Alcibiade et qu'on peut localiser presque à coup sûr entre 396 et 394 [3] : les plaidoyers de Lysias *Contre Alcibiade* et celui d'Isocrate *Sur l'attelage*. Dans quel rapport le Pseudo Andocide est-il avec eux ?

Le Pseudo Andocide rappelle l'ostracisme du grand père paternel et du grand père maternel d'Alcibiade (§ 34). Le discours XIV de Lysias le rappelle aussi, dans les mêmes termes, mais en ajoutant que l'un et l'autre personnage ont été deux fois ostracisés (§ 39). Adjonction gratuite, historiquement inadmissible [4] : le texte qui aggrave a des chances d'être postérieur à l'autre. Mais il y a plus. Même si l'on soutenait que le mot δίς a été indûment introduit dans le texte de Lysias [5], il resterait, et c'est l'important, que cette allusion à un passé déjà ancien était beaucoup plus naturelle et attendue dans un « discours » où il s'agit précisément d'ostracisme qu'à l'occasion d'un procès où le fils d'Alcibiade était poursuivi comme réfractaire. Il y a tout lieu de présumer que l'information de Lysias dérive du Pseudo Andocide.

Le plaidoyer d'Isocrate, nous le savons, a précédé les discours XIV et XV de Lysias, et il y a intérêt à noter dès maintenant qu'en certains passages, Lysias répond directement à Isocrate. Peu de temps sépare le Περὶ τοῦ ζεύγους et les Κατὰ Ἀλκιβιάδου

---

1. Le procès intenté aux enfants d'Eucratès, frère de Nicias, un peu avant 395, témoigne que la règle ne s'appliquait pas alors aux procès publics : Lys., XX, 13, où le mot παρανόμως ne peut se rapporter à l'illégalité d'une *seconde* poursuite, comme le veut Blass (*o. l.*, I, p. 524, n. 4), car le défenseur s'en prévaudrait tout autrement.

2. Une phrase semblable est couramment adressée à des juges ; mais ici elle s'adresse à l'assemblée, donc à l'ensemble des citoyens : il est permis de penser que l'autorité de la législation revisée (cf. Andoc., I, 82 sq.) a été renforcée par un serment collectif — comme l'avait été, suivant la tradition, celle de la législation solonienne ; à moins que la vertu du serment de réconciliation ne soit étendue par l'auteur à la revision législative dont le principe fut admis par un décret presque contemporain de ce serment et sous l'influence de préoccupations analogues (cf. Andoc., I, 81).

3. Pour le Περὶ τοῦ ζεύγους, cf. G. Mathieu, édition d'Isocrate, I, p. 48 sq (année 396/5) ; pour les deux Κατὰ Ἀλκιβιάδου, cf. M. Bizos, édition de Lysias, I, p. 217 sq. (année 395/4).

4. Cf. Carcopino, *o. l.*, p. 167 sq.

5. Une note soulignant qu'il s'agissait de *deux* ostracismes ayant été prise pour une aggravation de ἀμφοτέρους.

λιποστρατίου et ἀστρατείας. Probablement antérieur à ceux-ci, le pamphlet pourrait l'être à celui-là. Mais avons-nous le moyen d'en juger ? — Du discours qu'il avait composé pour Alcibiade le fils, Isocrate n'a publié qu'une partie, celle qui comprend l'apologie d'Alcibiade le père ; au début seulement, il est question du procès qui était dirigé contre le fils à propos de l'« attelage » que le père se serait indûment approprié. L'histoire se trouve également chez le Pseudo Andocide (§ 26). Or non seulement, elle y est racontée dans un autre esprit, cela va sans dire ; mais les données en sont différentes. Suivant cette version, Albiciade a tout simplement dépouillé sa victime qui s'était rendue d'Athènes à Olympie avec son attelage ; dans le procès, l'affaire était nécessairement plus complexe puisque le fils d'Alcibiade soutenait, pour sa défense, que l'attelage avait été acheté à l'État argien. Chez le Pseudo Andocide, la victime se nomme Diomède ; chez Isocrate, Tisias. Remarquons d'autre part comment l'histoire est amenée dans le *Contre Alcibiade* (§ 25) ; elle fait l'effet de l'inédit, d'une espèce de révélation : Alcibiade se targuera de ses victoires olympiques ; le public va savoir ce qui en est, et les procédés du sire. On dirait que les racontars, vrais ou faux, qui ont abouti au procès ont été mis ou remis en circulation à l'époque où le *Contre Alcibiade* était composé. En tout cas, si le procès avait déjà eu lieu ou était seulement en train, on ne verrait guère le Pseudo Andocide présenter les faits comme il les présente : il y avait peut-être eu une affaire Diomède ; mais il y avait certainement une affaire Tisias, et c'est l'affaire Tisias qui pouvait être familière au public athénien : pour le même délit prétendu, pourquoi un autre nom que celui du demandeur réel ? — Le pamphlet doit être antérieur au plaidoyer d'Isocrate, lequel est très probablement de 396.

Nous savons de reste que nous ne pouvons pas remonter beaucoup plus haut. Dans ces conditions, le *Contre Alcibiade* a dû être écrit au moment où s'engageait la polémique autour du nom d'Alcibiade. Car cette polémique avait une raison d'être très actuelle : l'agitation d'où la guerre de Corinthe allait sortir — et qui dura pas mal de mois, car les *Helléniques* d'Oxyrynchus nous apprennent qu'au moment où Athènes désavouait officiellement l'équipée de Dèmainètos (396), il y avait un parti populaire qui l'aurait volontiers soutenue [1]. — Il est fort probable que le *Contre Alcibiade* date de 397 ou 396.

---

1. I, 1-3 ; Cf. P. Cloché, *Les conflits polit. et soc. à Ath. pendant la guerre corinth.*, in *Revue des Et. anc.*, XXI (1919), p. 157 sq.

Il n'est pas douteux, au surplus, qu'il réponde aux préoccupations du moment. Le nom d'Alcibiade symbolisait cet impérialisme démocratique et alimentaire dont beaucoup souhaitaient le retour. L'élément d'actualité, dans le pamphlet, c'est le dessein quasi avoué de réfuter une légende — la légende d'un Alcibiade patron de la démocratie [1] et instaurateur d'un régime de prospérité : des prophéties *ex eventu* sont destinées à rappeler que la politique d'Alcibiade a été néfaste pour Athènes [2]. — Mais la rhétorique du Pseudo Andocide est assez particulière et ne manque pas de subtilité. Qu'un pamphlet adoptât la forme d'un discours et le prétexte d'une cause supposée, le procédé n'était sans doute pas neuf. Mais n'a-t-il pas seulement fourni un cadre, le plus souvent? Et dans les emplois que nous en connaissons ou devinons, la fiction était-elle bien observée [3]? Ici, en tout cas, elle l'est; quand on voit l'application de l'auteur à respecter la règle du jeu, quand on relève les détails — gratuits, en un sens — qu'il a réunis autour du nom de Phaeax [4], il est difficile de ne pas conclure que le discours pouvait faire illusion, et qu'il était destiné à faire illusion. On exhumait un « document de l'époque »; c'est ce qui s'appelle édifier; l'histoire est au service des passions. Mais de là une contrainte : en s'obligeant à laisser de côté l'Alcibiade d'après 417, l'auteur se privait des effets les plus gros, des indignations les plus nobles et les plus faciles. Il s'est soumis à la contrainte : il n'a pris de libertés avec la chronologie que celles qu'après tout il pouvait prendre [5] — à supposer qu'il l'ait fait exprès. Il y gagnait de

---

1. Le mot προστάτης, au § 12, a cette valeur précise; cf. Aristoph., *Paix*, 683 sq. où elle est soulignée, et où la métaphore est développée. Sur la notion en général, F. Cornelius, *Die Tyrannis in Athen*, pp. 25, 93, 103.

2. §§ 11 sq.; 24; 28 sq. — En faisant d'Alcibiade le représentant typique de l'impérialisme, l'auteur a été amené à exagérer ou antidater son influence : il est possible qu'Alcibiade ait fait partie de la commission qui doubla le tribut (l'auteur, § 11, est le seul à nous l'apprendre); mais à cette date (425), il ne pouvait avoir la prépondérance qui lui est attribuée.

3. Polycrate, dans le discours qu'il prêtait à Anytos contre Socrate, n'avait pas peur de donner une entorse grossière à la chronologie (Diog. L., II, 38). Si le *Contre Andocide* de Pseudo-Lysias est, comme il y paraît, un pamphlet sous forme de discours, il y a des chances que ce « discours » ait suivi de peu le procès de 399 : dès lors, il ne pouvait guère tromper les contemporains.

4. §§ 8 sq., cf. Aristoph., *Cav.*, 1377; § 41, cf. Thucyd., V, 4.

5. Cf. *supra*, p. 314 sq. — Les autres erreurs sont légères et il faut y regarder de près pour les déceler. M. Carcopino (*o. l.*, p 239) a doctement établi que la femme de Mèlos (§ 23) n'avait pas eu le temps d'avoir un enfant d'Alcibiade avant l'ostracisme de 417. On peut ajouter que la victoire olympique dont il est question §§ 25 sq. (cf. Thucyd., VI, 17) doit avoir eu lieu en 416 (cf. Töppfer, in Pauly-Wissowa, I, 1521). Une autre anecdote, celle du chorège Tauréas (§§ 20 sq.), doit être anti-

cacher son jeu et, en attaquant de biais, de pouvoir toucher plus juste. Un thème lui restait ouvert, celui de la vie privée d'Alcibiade : il s'agissait de ruiner une popularité posthume en révélant la vraie figure du héros, contempteur de l'égalité, aristocrate traitant de haut les citoyens et le Peuple — tout le contraire de l'idéal démocratique. De là toutes les anecdotes qui sont enchâssées dans le *Contre Alcibiade*. Avec cela, un ton qui n'était pas mal calculé, celui de la dignité bourgeoise qu'offensent le débraillé et le persiflage de la jeunesse dorée.

*
* *

Rien n'empêche d'admettre que le Pseudo Andocide ait utilisé des sources écrites : de son vivant déjà, Alcibiade a dû être attaqué dans des pamphlets [1]. Mais, à la date où nous sommes, la campagne reprend sur nouveaux frais : le « discours de Phaeax » est un des premiers factums que le souvenir du personnage ait suscités [2]; comme il était assez riche sur un thème bien défini, son rôle a pu être d'importance dans la formation de l'histoire d'Alcibiade. C'est ce qu'il est permis, je pense, d'entrevoir. Mais il est bon de renouer, çà et là, les fils de la tradition.

Abordons d'emblée l'historien dont la veine est ici la plus fertile — Plutarque. M. Carcopino a bien marqué que le *Contre Alcibiade* est une source de la *Vie d'Alcibiade* [3]. Mais il n'apparaît pas du tout qu'il soit une source directe. Ce qui empêche de le penser, ce sont d'abord les adjonctions ou les variantes que présentent, chez Plutarque, plusieurs des anecdotes qui lui sont communes avec le Pseudo Andocide. Sans en donner ici le détail, contentons-nous de souligner la divergence la plus nette, celle qu'on peut observer dans l'histoire de Diomède : d'après la *Vie*

---

datée : Alcibiade, en effet, était chorège d'un chœur d'enfants; or, d'après une loi citée par Aristote (Ἀθ. Πολ., 56, 3), on ne pouvait remplir cet office avant l'âge de quarante ans, et il n'y a pas de raison de penser que ce soit là une innovation du IVe siècle : mais en 417, date du dernier ostracisme, Alcibiade n'avait certainement pas quarante ans.

1. On cite comme d'Antiphon des « invectives contre Alcibiade » (Plut., *Alc.*, III; Ath., XII, 525 B).

2. On n'a pas dû songer à faire l'apologie d'Alcibiade — et, par conséquent, on n'a guère eu occasion de polémiquer à son sujet — tant qu'on a été sous l'impression du désastre de 404; et ce regain de popularité paraît postérieur au procès de Socrate (399), s'il est vrai que Socrate y ait été représenté comme l'éducateur non seulement de Critias, mais d'Alcibiade. C'est au moment où un parti a rêvé de recommencer l'aventure impérialiste que la mémoire du personnage a été tour à tour exaltée et vilipendée.

3. *O. l.*, p. 235 sq. Cf. Busolt, *Griech. Gesch.*, III, 2, p. 738.

d'Alcibiade, le fameux attelage a été acheté par Alcibiade, pour le compte de Diomède, à l'État argien — sur quoi Plutarque observe que, dans le discours d'Isocrate, la victime de l'escroquerie s'appelle Tisias, et non Diomède.

Mais en vérité, il y a une bonne raison de penser que Plutarque n'a pas tiré ses anecdotes du Pseudo-Andocide : et c'est celle-là même qui a pu faire croire à un emprunt direct. Il y a en effet, dans la *Vie d'Alcibiade* (XIII, 2), à propos de l'histoire des vases sacrés [1], une référence à un certain discours contre Alcibiade : le texte, qui n'est pas très clair et qui doit être altéré à cet endroit, paraît du moins indiquer Phaeax comme l'auteur prétendu ; en tout cas, il nomme Phaeax : et il y a tout lieu d'admettre — M. Carcopino l'établit — que la référence vise notre pamphlet. Bien. Mais qu'est-ce que cette façon de citer ? Plutarque vient de prononcer le nom de Phaeax, à propos de l'ostracisme de 417. Et il ajoute, en veine d'érudition : « il y a d'ailleurs un discours... où se trouve l'anecdote des vases sacrés. » Si c'était de ce discours de Phaeax qu'il avait tiré les cinq ou six histoires qu'il rapporte par ailleurs et qui lui sont communes avec le *Contre Alcibiade*, est-ce à ce moment et sous cette forme qu'il indiquerait une de ses sources importantes ? Il faudrait lui prêter à la fois l'intention de la dissimuler et de la maladresse à le faire : le plus probable est qu'il emprunte à un autre écrit et l'anecdote et la citation. — Mais ce n'est pas tout. Nous ne saurions dire au juste à quelle date le *Contre Alcibiade* a été introduit dans la collection des discours d'Andocide ; mais peut-on croire qu'au IIe siècle après J.-C., il n'en fît pas encore partie ? Harpocration le cite deux fois, sans indiquer même qu'il fût suspecté — et l'on sait qu'il n'est pas avare de cette *nota* ; suspecté ou non, il appartenait bien à un recueil qui, pas plus pour Andocide que pour les autres orateurs, n'a pu se constituer après l'époque alexandrine : Cécilius trouvait ces collections déjà encombrées de faux. Le *canon* des dix orateurs ne se conçoit guère sans des éditions déjà existantes et présumées — au moins — complètes : que notre quatrième discours ait dès lors figuré dans les *Œuvres* d'Andocide, nous en avons deux indices : la double mention d'Harpocration et la mention, moins explicite, mais non moins certaine, de l'auteur des *Vies des X Orateurs* dont Cécilius, en

1. [Andoc.], IV, 29 sq. Le délit qui, chez le Pseudo-Andocide, touche à la fois à la tyrannie et au sacrilège, est quelque peu faussé dans la relation de Plutarque.

pareils cas, est la source probable [1]. Conclusion : Plutarque n'a pas lu le *Contre Alcibiade*, qu'il aurait dû citer comme discours d'Andocide ou attribué à Andocide. La chose n'a rien de bien étonnant. Même pour de grands liseurs, les orateurs n'étaient pas tous des classiques qu'on dût lire. Et Andocide était protégé contre les curiosités par le dédain dont il était l'objet : sauf exceptions [2], il n'intéressait guère, et encore médiocrement, que les rhéteurs, les gens du métier. Le fait est que Plutarque n'a pas utilisé le discours *Sur les mystères* là où il avait belle occasion de l'utiliser : dans la scène de la dénonciation [3] qu'il relate d'une autre manière qu'Andocide, avec un autre nom de personnage — évidemment d'après une autre source [4].

Le fait demeure, cependant, que *toutes* les anecdotes [5] du *Contre Alcibiade* se retrouvent dans la *Vie d'Alcibiade*. Pareille concordance doit s'expliquer : le matériel de faits paraît bien remonter, en définitive, au Pseudo Andocide ; or ce n'est pas à lui que Plutarque l'a emprunté. Il y a au moins une source intermédiaire. Faut-il nommer ici Théopompe ou Ephore qui, de fait, ont été mis à contribution dans la *Vie d'Alcibiade* comme dans la *Vie de Nicias* [6] ? Le second de ces noms paraît exclu, du fait que Diodore (XIII, 74) présente l'histoire de Diomède autrement que Plutarque. Pour ce qui nous intéresse, les *Helléniques* de

---

1. Nous connaissons, il est vrai, pour l'époque impériale, deux autres références au *Contre Alcibiade* sans mention d'Andocide : celle d'Athénée (voir note suiv. n'a pas grande portée ; celle de Diogène Laerce (II, 63) en aurait davantage, si l'attribution du *Pour Phæax* à Eschine le Socratique ne remontait pas, au moins, à un auteur alexandrin comme Sotion!

2. Athénée pourrait avoir lu le *Contre Alcibiade*, à en juger d'après un passage (IX, 408 D) qui contient une référence à notre discours (cf. Carcopino, *o. l.*, p. 236, n. 2) ; mais il cite le discours comme étant de Lysias, et cette confusion ne favorise pas l'hypothèse.

3. Plut., *Alcib.*, XXI, 1 ; cf. Andoc., 48 sq.

4. Si Plutarque avait lu Andocide, il aurait sans doute signalé là une divergence entre les textes : le cas est exactement le même que dans l'affaire de l'attelage où il s'est référé, cette fois, à Isocrate. — Il est vrai qu'un fragment du Πρὸς τοὺς ἑταίρους nous est connu par une citation de Plutarque (*Thém.*, XXXII, 3) ; mais il est tout à fait improbable que cette citation provienne d'une lecture directe dont la *Vie de Thémistocle* serait justement la seule à témoigner.

5. Anecdotes qui ont rapport au mariage d'Alcibiade et à ses suites (Pseudo-Andoc., 13-15 : Plut., VIII) ; séquestration d'Agatharchos (Ps.-And., 17-18 : Plut., XVI, 4) ; violences contre Tauréas (Ps.-And., 20-21 : Plut., *ib.*) ; histoire de la femme de Mèlos (Ps.-And., 22 : Plut., *ib.*) ; histoire de Diomède (Ps.-And., 26-27 : Plut., XII, 2-3) ; les « cités servantes » (Ps.-And., 30 : Plut., XII, 1). On remarquera qu'il y a trois groupements qui se correspondent de part et d'autre.

6. W. Fricke, *Untersuch. über die Quellen des Plut. im Nik. u. Alkib.*, p. 7 sq. ; Busolt, *Griech. Gesch.*, III, 2, p. 729 sq. — Cf. en particulier, *Alc.*, XXXII, 3.

Théopompe, qui commençaient à l'année 411, sont hors de cause. En revanche, le Xe livre des *Philippiques*, qui contenait la digression sur les « démagogues », pourrait être retenu : et il est certain que, par ailleurs, il a servi à Plutarque dans la *Vie de Nicias* [1]. Pour l'une des anecdotes, celle qui est relative aux vases sacrés et qui est d'ailleurs racontée assez brièvement, elle fait partie d'un passage que Théopompe peut avoir inspiré [2]. Mais, pour l'ensemble des autres, nous penserons plutôt à une source différente, à raison de leur caractère — qui n'a pas spécialement rapport au « démagogue » — et de leur ensemble même — qui indique une curiosité particulière pour un écrit comme le *Contre Alcibiade* : on supposerait volontiers quelque spécimen de la biographie « péripatéticienne ». Hypothèse qui se confirme quand on observe que deux anecdotes rapportées par Plutarque — dont l'une est déjà chez le Pseudo Andocide — figurent également, et presque en même termes, dans un fragment de Satyros [3]. Satyros, qui avait peut-être écrit une *Vie d'Alcibiade*, n'est pourtant pas l'auteur dont s'est servi Plutarque : outre que Plutarque, qui ne dissimule pas trop ses emprunts, ne le nomme pas une fois dans toutes les *Vies*, la première anecdote, chez Satyros, comporte une variante très nette relativement au *Contre Alcibiade* dont Plutarque est précisément plus voisin [4]. Si on osait risquer un nom, celui de Douris n'étant pas non plus indiqué [5], celui de Théophraste aurait le plus de chances pour lui [6]. Théophraste est un des auteurs les plus cités dans les *Vies* — et, à ce qu'il paraît, d'après une lecture directe ; il a, lui aussi, un goût marqué pour l'anecdote, et pour l'anecdote défavorable aux « démagogues » d'Athènes ; il a été utilisé, dans la *Vie d'Alcibiade* comme dans la *Vie de Nicias*, pour le récit de l'ostracisme de 417 ; et, dans un passage où l'inspiration du *Contre Alcibiade* se révèle, à plusieurs reprises (chap. XVI), le bon mot d'un Athé-

1. Busolt, *o. l.*, p. 731.

2. Id., p. 738, qui d'ailleurs suggère qu'entre Théopompe et Plutarque, il peut y avoir une « biographie » intermédiaire.

3. Satyros ap. Ath., XII, 574 B sq. = F. H. G., III, p. 160, fr. 1 ; cf. Plut., *Alc.*, XII, 1 (et Ps. And., 30) ; XVI, 5.

4. Les trois « cités servantes » mentionnées par Ps. And. et Plut., *ll. ll.*, figurent également chez Satyros, mais avec adjonction de Cyzique, à qui échoit une partie des fonctions attribuées, chez les deux autres, à Chios.

5. Douris est cité une fois dans la *Vie d'Alcibiade*, mais dans une tout autre partie (XXXII, 2).

6. Déjà indiqué par Fricke pour le chap. XVI (*o. l.*, p. 56). — Il n'est pas nécessaire d'admettre que Théophraste eût écrit une biographie particulière d'Alcibiade.

nien qui est rapporté par Plutarque avait été transmis à celui-ci, nous le savons d'ailleurs, par Théophraste [1].

En tout cas, nous admettons qu'entre le Pseudo Andocide et Plutarque, un écrivain de l'époque alexandrine a servi d'intermédiaire. Et, comme il n'y a pas lieu de penser que Plutarque s'est livré lui-même, pour les anecdotes qui nous intéressent, à un travail de confrontation et de critique des textes [2], nous conclurons que les adjonctions ou variantes qu'il présente relativement au *Contre Alcibiade* remontent à cet auteur intermédiaire.

Celui-ci avait affaire à une tradition assez trouble : il y a intérêt à voir, d'après quelques exemples, comment la légende d'Alcibiade s'était compliquée.

L'histoire du mariage d'Alcibiade, de la dot supplémentaire qu'il extorqua, de la tentative de divorce et de l'enlèvement qui s'ensuivit, de l'intrigue dont Callias faillit être la victime de la part de son beau-frère et de la démarche par laquelle il y para — tout cela forme bloc dans la *Vie d'Alcibiade* (chap. VII) comme dans le *Contre Alcibiade* (§§ 13-15) ; et la dérivation est certaine. Mais, outre que l'histoire n'est pas présentée tout à fait dans le même esprit, elle comporte chez Plutarque une aggravation — le maître coup de poing administré par Alcibiade à son futur beau-père — l'indication d'une variante, au sujet de la personne de ce beau-père, et la trace d'une discussion, sur la vraisemblance de l'enlèvement. — L'histoire de Diomède donne lieu à des constatations analogues — et ici, nous avons quatre textes dont les rapports sont assez notables. D'après Isocrate (XVI, 1), l'attelage aurait été acheté à l'État argien : donnée qui se retrouve dans Plutarque (chap. XII), mais qui a été accordée avec la version des ennemis d'Alcibiade — celui-ci fait figure de mandataire agissant pour le compte de Diomède [3]. Le fait essentiel est présenté autrement chez Diodore (XII, 74) qui est plus près du *Contre Alcibiade* sans d'ailleurs être calqué sur lui [4] ; chez le même Diodore, en revanche, nous retrouvons plusieurs indications qui sont en accord, et pour partie en accord littéral, avec ce que dit Plu-

---

1. Comparer *Alc.*, XVI, 5 et *Nic.*, 19, 3.

2. Il n'y a pas lieu non plus d'admettre qu'une *Vie* de Plutarque est une espèce de mosaïque où chaque morceau devrait être rapporté à une source particulière (cf. Busolt, in *Hermes*, XXXIV [1899], p. 280). En dehors des historiens cités XXXII, 3, et sauf peut-être des souvenirs occasionnels qu'il est difficile de prouver, Plutarque aura seulement exploité une source biographique.

3. Cf. Beauchet, *Hist. du dr. privé de la républ. ath.*, IV, p. 372 sq.

4. Diod., *l. l.* : Διομήδους... συμπέμψαντος αὐτῷ τεθρίππον εἰς Ὀλυμπίαν.

tarque [1]. Constatations analogues aussi pour l'histoire de la séquestration du peintre Agatharchos. Plutarque y ajoute un détail favorable à Alcibiade (chap. XVI). Démosthène (XXI, 147) déclare qu'Alcibiade avait une excuse, ayant pris Agatharchos en faute, ὥς φασιν. Le scholiaste précise : il y aurait eu flagrant délit d'adultère avec une concubine d'Alcibiade. Aucune raison d'imputer cette note à fantaisie — au contraire : elle cadre trop bien avec le droit et les mœurs du temps pour que nous n'y voyions pas le souvenir d'une des versions de l'incident [2].

Ainsi, ce que nous pouvons relever, à partir des données que fournissait le *Contre Alcibiade*, hostile au personnage et d'ailleurs plus simple ou plus brutal dans son hostilité, ce sont des aggravations, des explications, des atténuations — le désir de charger ou de défendre la mémoire d'Alcibiade ; nous reconnaissons la trace de débats judiciaires [3] et de discussions qui font penser à des polémiques de journalistes : l'histoire a pris forme dans une période de quelques années qui a dû commencer en 397 [4].

Finalement, voici les quelques points qu'on voudrait retenir. Pour une part bien définie, la *Vie d'Alcibiade* procède — par Théophraste peut-être — de cette littérature biographique de l'époque alexandrine que Plutarque semble avoir pratiquée de plus en plus à mesure que s'affirmait davantage, dans ses *Vies*, la conception d'un « genre » spécial [5]. Alcibiade a été un des sujets favoris de cette littérature : mieux informés — les variantes de la tradition le suggèrent — nous aurions peut-être d'autres noms à citer que ceux de Théophraste, de Satyros, de Douris. A son tour, cette biographie « péripatéticienne » s'est alimentée

---

1. Diomède qualifié d'ami d'Alcibiade, de part et d'autre ; — mention commune d'une action judiciaire ; — Diodore : τοὺς ἵππους ἰδίους ἀπεγράψατο (d'après l'usage d'Olympie) ; Plutarque : τὸ ἅρμα... ἴδιον ἀπεγράψατο.

2. La loi de Dracon admet l'excuse du meurtre dans le cas de flagrant délit d'adultère commis avec une παλλακή (Dém., XXIII, 53) ; et l'on sait que la pratique des μοιχάγρια, de la rançon obtenue du coupable après détention en chartre privée, était licite (textes dans Lipsius, *o. l.*, p. 431). Maintenant, on pourrait s'étonner de voir le droit du concubinat reconnu dans le cas où l'intéressé, comme Alcibiade, était déjà marié ; mais précisément, il y a des raisons de penser qu'Athènes a momentanément admis, sur la fin du ve siècle, un régime de « concubinat légitime » ou même de double mariage (cf. M. Brilliant, in Dict. des Ant., V, 1013 sq.).

3. Cf. Isocr., XVI, 2.

4. C'est de cette polémique que dériveraient, en partie, le pamphlet de Polycrate contre Socrate et, s'il est authentique, l'*Alcibiade* I de Platon.

5. Cf. L. Bodin, *Histoire et biographie*, *Phanias d'Erèse*, in *Rev. des Et. gr.*, XXVIII (1915), p. 251 sq. ; XXX (1917), p. 117 sq.

à une littérature politique qui, au début du IVe siècle et probablement dans une courte période, s'est beaucoup occupée d'Alcibiade — qui s'en est occupée tantôt dans un esprit hostile, tantôt dans une intention apologétique, mais toujours avec des arrière-pensées de politique actuelle. Une place considérable doit y être faite au *Contre Alcibiade* qui en était un des premiers spécimens. C'était un faux, probablement. Il n'était point malhabile. Il a eu du succès [1]. Si on analyse la tradition comme elle doit l'être, c'est-à-dire comme tradition légendaire, on est amené à penser qu'un thème essentiel, celui de l'ὕβρις d'Alcibiade, a été constitué par l'auteur de cet écrit : on a ajouté après lui, on a contredit, on a corrigé ; mais il est probablement au point de départ.

Louis GERNET.

1. Témoin encore la dénomination même de discours de Phæax ou pour Phæax qui survit dans Plutarque, dans Diogène Laërce, dans les *Vies des X Orateurs*.

LE STYLE INDIRECT LIBRE EN LATIN

(*1er article*).

Il y aurait imprudence, au début de cette étude, à donner une définition trop précise du style indirect libre : reconnu et décrit [1] en des langues *modernes* de dérivation indo-européenne [2], rien nous permet-il d'affirmer *a priori* qu'il doive se rencontrer sous forme semblable ou analogue en une langue ancienne ; qu'en particulier le latin, où le style indirect semble se systématiser si rigoureusement et de façon si originale, si nuancée aussi, n'a pas pourvu par des procédés tout différents à l'expression semi-directe de la pensée d'autrui [3] ? Au surplus, insérant dans une relation une transposition du discours si adroite que, sans paraître viser à rien d'autre qu'à l'énoncé de son sens, elle en révèle la vie et jusqu'aux palpitations affectives, — le style indirect libre relève de la stylistique autant que de la syntaxe, et sa théorie devra faire, en chaque langue, la part de chaque auteur. Nous n'essaierons ici que de le déceler et le décrire en certains écrivains de la période classique, Cicéron et Tite-Live en particulier [4] ; puis, si possible, de définir sa position *latine* entre le style direct et le style indirect pur.

---

1. Kalepky, *Verschleierte Rede : Mischung indirekter und direkter Rede* (1899) ; — Herdin, *Studien über Bericht und indirekte Rede im modernen Deutsch* (1905) ; — Ch. Bally, *Le style indirect libre en français moderne* (*Germanisch-romanische Monatschrift*, 1912, p. 86 ss.) ; — Lorck, *Erlebte Rede* (1921) ; — A. Thibaudet, *Gustave Flaubert* (1922), p. 275 ss. — Voir la belle synthèse de Marguerite Lips, *Le style indirect libre* (Paris, 1926), qui, sur une riche moisson d'exemples, fait la théorie complète du phénomène pour le français, résume les recherches sur les autres langues et donne la bibliographie du sujet.

2. L'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français, l'italien, le suédois, le russe. La diffusion du procédé résulterait « de la tendance à l'unification progressive des langues reconnue par M. Meillet » (M. Lips, *op. cit.*, p. 197 ss., 216 ss.).

3. Nous aurons à parler de la tentative de M.A.C. Juret.

4. Nos dépouillements ont porté sur Plaute, Térence, Cicéron (correspondance), César, *Bell. Alexandrin.*, *Bell. African.*, *Bell. Hispan.*, Tive-Live, Horace (*Satires* et *Épîtres*), Perse, Pétrone. — Sondages dans : Cornelius Nepos, Salluste, Pline le Jeune, Juvénal.

I

Voici trois exemples [1] du style indirect libre en français.

La Font., *F.* X, 2 : ..... L'arbre étant pris pour juge,
Ce fut bien pis encore. Il servoit de refuge
Contre le chaud, la pluie et la fureur des vents ;
Pour nous seuls il ornoit les jardins et les champs
L'ombrage n'étoit pas le seul bien qu'il sût faire :
Il courboit sous les fruits : cependant pour salaire
Un rustre l'abattoit, c'étoit là son loyer...
Que ne l'émondoit-on sans prendre la cognée ?
De son tempérament il eût encore vécu.

Huysmans, *Marthe*, p. 60 : « Il la retint à déjeuner. Elle attendait sa blanchisseuse, elle devait être rentrée de bonne heure. Cette réponse l'exaspéra. »

La Font., *F.* I, 16 : Enfin, n'en pouvant plus d'effort et de douleur,
Il met bas son fagot, il songe à son malheur.
Quel plaisir a-t-il eu depuis qu'il est au monde ?
En est-il un plus pauvre en la machine ronde ?

L'imparfait et le conditionnel dominent ; le présent et le futur peuvent être employés. *L'indépendance syntaxique des paroles ainsi rapportée est absolue.* Et il faut insister sur ce dernier caractère du style indirect libre : par définition le moindre élément de subordination le doit faire disparaître.

Or M. A. C. Juret qui, le premier, eut l'heureuse idée de chercher en latin des exemples de style indirect libre [2], tout en reconnaissant, après Ch. Bally, l'absolue nécessité de ce principe [3], a été conduit à le fausser par la remarque, tout extérieure, que les formes (verbales) du style indirect libre (en français) sont « les

---

1. Relevés par A. Thibaudet et M. Lips.

2. A. C. Juret, *Le style indirect libre en latin* dans les *Mélanges Vendryes* (*Collection linguistique publiée par la Société de Linguistique de Paris*, XVII, 1925), p. 199-201 ; cf. *Système de la syntaxe latine* (Paris, 1926), p. 386-387.

3. *Mél. Vendryes*, p. 199 : « En français le style indirect libre consiste à rapporter les paroles ou les pensées d'un sujet sans les subordonner explicitement ou implicitement à un verbe principal « dire » ou « penser ». Voir Ch. Bally, *MSL.* XXIII, p. 136. » Nous ajouterons : ou à toute expression suggérant un verbe de ce sens.

mêmes que s'il y avait subordination expresse [1] ». Remarque sans portée réelle pour notre langue, mais qui, appliquée *a priori* au latin, engageait ce savant à reconnaître le style indirect libre en des propositions infinitives ou subjonctives du style indirect pur, à la seule condition qu'elles ne fussent précédées d'aucun verbe exprimant l'idée de « dire » ou « penser ». Types :

Tac., *Ann.* XIV, 6 : *Illic reputans..., obseruans etiam Acerroniae necem, simul suum uulnus aspiciens : solum insidiarum remedium esse si non intellegeretur, misitque libertum.*

Tac., *Ann.* XII, 41 : *Ludicro circensium, quod acquirendis uulgi studiis edebatur, Britannicus in praetexta, Nero triumphali ueste trauecti sunt : spectaret populus hunc decore imperatorio, illum puerili habitu, ac perinde fortunam utriusque praesumeret.*

Comme si, *par eux-mêmes*, le subjonctif ou l'infinitif n'avouaient pas subordination syntaxique à l'idée d'un verbe d'énonciation ou de pensée qu'ils suffisent à suggérer ! Ou bien devra-t-on considérer comme du style indirect libre toutes les propositions d'ordre ou de défense et une partie des interrogatives qui se rencontrent au subjonctif dans les discours de style indirect pur [2]?.. En réalité, le rôle du verbe *sentiendi* ou *declarandi* devient très secondaire en latin devant un passage au style indirect, du fait que ce style, organisé de façon à révéler en toutes ses parties par ses modes et (en principe) ses temps sa dépendance par rapport au récit, revêt, dès le premier abord, un aspect qui le différencie et du récit lui-même et du style direct [3]. Dans ces conditions, ce verbe introducteur du style indirect peut s'affaiblir ou se suggérer comme simple nuance d'un autre mot, ou même disparaître (telles sont les étapes qu'indique en toute raison M. Juret) sans que se modifient ni la syntaxe ni les possibilités

---

1. *Loc. cit.* M. Lips (*op. cit.*, p. 51) appuie dangereusement aussi sur ce point, mais en parlant de « temps verbaux », non de « formes » verbales : « Les deux procédés de style indirect ont les mêmes temps verbaux. Ce facteur est très important et dénote l'affinité qui les unit ».

2. C'est à quoi se résout A. Séchehaye, *Essai sur la structure logique de la phrase* (*Coll. ling. publiée par la Société de Linguistique de Paris*, XX, 1926), p. 193 ss. ; à propos du type : *Caesar Labieno scripsit cum legione ueniret.*

3. Cf., par exemple, Liv., IX, 10, 2-6 : *Hoc senatus consulto facto lux quaedam adfulsisse ciuitati uisa est. Postumius in ore erat, eum laudibus ad caelum ferebant, deuotioni P. Decii consulis, aliis claris facinoribus aequabant* : « *emersisse ciuitatem ex obnoxia pace illius consilio et opera ; ipsum se cruciatibus et hostium irae offerre piaculaque pro populo Romano dare* ». *Arma cuncti spectant et bellum* : « *en unquam futurum ut congredi armatis cum Samnite liceat ?* » *In ciuitate ira odioque ardente dilectus prope omnium uoluntariorum fuit.*

stylistiques du style indirect : et Tacite, auquel M. Juret emprunte ses exemples, n'a pas eu grand'peine ni grand mérite à supprimer cet intermédiaire superflu, au même titre que d'autres qui lui semblaient inutile encombrement à sa phrase. Mlle Lips n'a donc pas eu tort, à notre sens, de juger que la note de M. Juret porte sur des phénomènes qu'on ne saurait classer dans la « catégorie » du style indirect libre [1].

Ce savant semble, d'ailleurs, s'en être rendu compte lui-même. « Comme une proposition *quod* (ou *quia*) au subjonctif ou à l'indicatif, écrit-il [2], peut être employée pour exprimer, avec ou sans démonstratif, l'objet d'un verbe « dire, penser », il est *a priori* vraisemblable que le latin a dû employer aussi ce type en style indirect libre, naturellement sans *quod* (ou *quia*). On aurait là le correspondant exact du type français. Je ne l'ai pas rencontré ». Regret implicite. Mais singulière méthode aussi : M. Juret pressent l'existence en latin d'un *véritable* style indirect libre, mais sur un *a priori* qui a bien des chances d'être erroné. S'il se trouvait un exemple latin de style indirect libre tout à fait analogue aux exemples français que nous citions tout à l'heure, M. Juret n'hésiterait pas à l'expliquer arbitrairement par la chute de *quod* (ou *quia*) afin d'en faire le pendant du faux style indirect libre dont il est parti : sans se préoccuper de l'extrême rareté aux temps classiques de cette subordination *quod* (ou *quia*) après des verbes « dire, penser » [3] ; sans justifier non plus cette prétendue chute de la conjonction, très incertaine en français et qui ne le serait pas moins en latin.

Quelle que doive être l'explication du phénomène, voici, en fait, des textes latins qui « correspondent exactement » au type français du style indirect libre :

A. — Cic., *ad Famil.*, XV, 21, 4 : *Deinde ingenium eius (Calui) melioribus extuli laudibus quam tu id uere potuisse fieri putas, primum quod ita iudicabam* : Acute mouebatur ; genus quoddam sequebatur in quo, iudicio lapsus quo ualebat, tamen adsequebatur quod probaret ; multae erant et reconditae litterae, uis non erat. *Ad eam igitur adhortabar : in excitando autem et in acuendo plurimum ualet si laudes eum quem cohortere. Habes de*

1. M. Lips, *op. cit.*, p. 229. Elle en conclut, trop vite, que ce style n'existe pas en latin.
2. *Mél. Vendryes*, p. 200 s.
3. Bien notée par M. Lips, *op. cit.*, p. 42.

Caluo iudicium et consilium meum, consilium quod hortandi causa laudaui, iudicium quod de ingenio eius ualde existimaui bene.

B. — Cic., *ad Att.*, II, 19, 3-4 : *Tulit Caesar grauiter. Litterae Capuam ad Pompeium uolare dicebantur*: Inimici erant equitibus qui Curioni stantes plauserant, hostes omnibus. Rosciae legi, etiam frumentariae minitabantur. Sane res erat perturbata. *Equidem malueram quod erat susceptum ab illis silentio transiri, sed uereor ne non liceat. Non ferunt homines quod uidetur esse tamen ferendum ; sed est iam una uox omnium magis odio firmata quam praesidio. Noster autem Publius mihi minitatur, inimicus est...*

Ce texte, du moins, a attiré l'attention des commentateurs : voir Tyrrell-Purser, t. I[3], lettre XLVI, n. : « *Dicebantur, erant, plauserant*, etc., ar all *epistolary* tenses : see Madvig, § 345. » Sur le style épistolaire, nous nous référons à Blase, *Tempora im Briefstil* (qui utilise les « programmes » de E. Zimmermann, *De epistulari temporum usu Ciceroniano quaestiones grammaticae*, 1886-1891) dans *Historische Grammatik der Lateinischen Sprache* de Gustav Landgraf, III, 1 (Leipzig, 1903), p. 282-288. Théoriquement l'imparfait épistolaire serait possible dans le passage, puisqu'il s'agit de faits « dont l'expéditeur peut supposer qu'ils intéressent particulièrement le destinataire » (p. 282). En réalité il est improbable :

1° Le texte (en dehors du passage en question) ne lui fait aucune part : *dicebantur* offre sans doute une nuance d'imparfait aoristique (cf. Stolz-Schmalz [Leumann-Hofmann], *Latein. Gramm.*, p. 551 et 559) et « développe » le *tulit* précédent; *malueram* est, bien entendu, un irréel ;

2° La lettre de César est incertaine (*dicebantur*), ne saurait donc être reproduite textuellement avec les demi-teintes d'une véritable lettre ;

3° Son contenu, d'une visible exagération, respire l'ironie de mauvais plaisants : il ne peut donc s'offrir comme authentique ;

4° Le serait-il que César, ayant tout intérêt à présenter les sentiments de ses ennemis comme permanents, pour exciter la colère agissante de Pompée, devrait employer non l'imparfait, mais le présent, comme le fait Cicéron en pareil cas et, en particulier, dans la suite de sa lettre, en répétant (volontairement ?) les mêmes expressions (*ferunt, minitatur, inimicus est*) qu'il prête à César.

Reste à conclure à une équivalence « libre » du style indirect : « *Inimicos esse equites, qui... plausissent,... minitari. Sane rem esse perturbatam* ». — L'allure du texte est d'ailleurs exactement la même que dans l'exemple A, où le doute est impossible.

C. — Cic., *ad Att.*, IX, 2 A, 3 : *Vixdum epistulam tuam legeram cum ad me currens ad illum Postumus Curtius uenit nihil nisi*

classes loquens et exercitus: Eripiebat Hispanias, tenebat Asiam, Siciliam, Africam, Sardiniam, confestim in Graeciam persequebatur. *Eundum igitur est, nec tam ut belli quam ut fugae socii simus.*

Ici, il ne peut s'agir, bien entendu, de style épistolaire. Tyrrell-Purser, t. IV, lettre CCCLVI, n., comprennent bien le passage, en signalant que « cet usage du verbe est tout à fait rare [?] en latin, moins inhabituel en grec » : mais les exemples grecs et latin (un seul : Pers., II, 36) qu'ils en donnent n'ont rien de pertinent.

Ces textes nous paraissent établir sans ambiguïté l'existence en latin d'un style indirect libre parfaitement indépendant du style indirect pur. Le dernier permet, au surplus, de soupçonner les avantages qu'un écrivain de race, comme Cicéron, trouvait à cette forme du discours : en quelques mots est *rendu* le bavardage précipité, inconsistant, en partie illusionniste [1] de Postumus Curtius, que d'autres lettres nous font connaître comme un brouillon, léger et agité [2] ; les infinitifs du style indirect pur auraient fait perdre aux paroles tout accent et toute finesse en fixant sous forme abstraite des nouvelles dont Cicéron n'entend pas assumer la responsabilité. C'est de ce mode d'expression vraiment nouveau que nous allons essayer d'analyser quelques aspects.

*
* *

Il s'en faut qu'il soit toujours aussi nettement reconnaissable. « Parfois, écrit Mlle Lips [3], les guillemets sont le seul critère [du style indirect libre] offert au lecteur, et il n'est pas linguistique, puisque la parole ne peut le reproduire [4] ». C'est dire qu'en latin il devra, dans maint cas, nous échapper. Souvent il ne se décèle, en français, que par un mot de liaison plus affectif qu'on

1. Deux des exemples grecs (Eurip., *Herc. Fur.*, 462 ss. ; *Andr.*, 211) que Tyrrell-Purser rapprochent du texte cicéronien éclairent ce dernier aspect : ils expriment 'un, par l'imparfait, le rêve interrompu ; l'autre, par le présent, l'illusion absurde et tenace. On notera que les imparfaits du latin correspondent à une suite chronologique, dont partie est présente, partie future (il s'agit d'un futur immédiat qui, au style direct, pourrait être rendu par un présent très chargé d'affectivité).

2. Cf. Cic., *ad Att.*, IX, 5, 1 et 6, 2.

3. *Op. cit.*, p. 48.

4. Exemple cité de M. Proust (*Du côté de Guermantes*, p. 65) : « En répondant, j'ajoutai que je connaissais aussi M. de Charlus, lequel, « avait été très bon pour moi à Balbec et à Paris ».

ne l'attendrait dans un récit[1], ou par une expression révélatrice de la condition sociale du personnage parlant [2], ou simplement par le contexte, par un terme signifiant « dire » ou « penser », et qui peut suivre, non précéder, le passage au style indirect libre [3]. Il n'en est pas autrement en latin :

D. — Liv., XLIV, 19 : (*Alexandrini legati*) *sordidati, barba et capillo promisso, cum ramis oleae ingressi curiam, procubuerunt. Et oratio quam habitus fuit miserabilior* : **Antiochus Syriae rex, qui obses Romae fuerat, per honestam speciem maioris Ptolemaei reducendi in regnum, bellum cum minore fratre eius, qui tum Alexandream tenebat, gerens, et ad Pelusium nauali proelio uictor fuerat et, tumultuario ponte per Nilum facto transgressus cum exercitu, obsidione ipsam Alexandream terrebat ; nec procul abesse quin poteretur regno opulentissimo uidebatur.** *Ea legati querentes orabant senatum ut opem regno regibusque amicis imperio ferrent. Ea merita populi romani in Antiochum...* [Style indirect pur]...

Annoncé par *oratio*, le discours des envoyés Alexandrins se présente d'abord comme un exposé des faits de ton pitoyable (*miserabilior* ; *querentes*), avant de prendre la forme d'une prière au Sénat (*orabant*). Dans le passage au style indirect libre, les expressions intentionnelles ou affectives, qui outrepassent l'énoncé incolore des événements ne manquent pas : *qui obses Romae fuerat* prépare l'argument par lequel débute le développement de style indirect pur ; *honestam* est d'une ironie précautionneuse ; *terrebat* trahit l'angoisse ; *opulentissimo*, révélateur du milieu social auquel appartiennent les ambassadeurs, sous-entend au surplus un argument qui ne sera pas repris dans la suite (« Que les Romains empêchent Antiochus de trop accroître ses ressources ! »).

E. — Liv., XXVI, 33, 1-3 : *Campanis deinde senatus datus est, quorum oratio miserabilior, causa durior erat.* **Neque enim meritas poenas negare poterant, nec tyranni erant in quos culpam conferrent ; sed satis pensum poenarum, tot ueneno absumptis,**

---

1. E. Zola, *L'Assommoir* III, p. 98 : « Mme Lorilleux, le cœur noyé à chaque goutte qui mouillait sa robe, proposa de se réfugier sous le Pont-Royal ; *d'ailleurs*, si on ne la suivait pas, elle menaçait d'y descendre toute seule. Et le cortège alla sous le Pont-Royal ». Cité par M. Lips, *op. cit.*, p. 44 (cf. p. 67).

2. E. Zola : « Mme Lerat mit la paix : elle était plus juste : les Coupeau avaient eu la charge de la mère, ils avaient bien gagné *ses quatre guenilles*. » Cité par M. Lips, *op. cit.*, p. 68.

3. Cf. M. Lips, *op. cit.*, p. 55. Voir l'exemple de Huysmans, cité plus haut, p. 328.

tot securi percussis senatoribus, credebant. *Paucos nobilium superesse...* [Style indirect pur]...

Encore ici l'*oratio miserabilior* commence à *neque enim* ; il est impossible d'en différer le début jusqu'à *Paucos nobilium...* qui s'unit d'ailleurs si étroitement à la phrase précédente. Le passage en style indirect libre correspond à un exorde normal qui utilise au mieux, avec humilité (*meritas* ; *culpam*), le contraste avec l'ambassade sicilienne qui a précédé celle des Campaniens, et tâche d'émouvoir avec discrétion (*satis*, *tot*, *tot*, *credebant*) la pitié des Sénateurs. Le *credebant*, à lui seul, suffirait à indiquer qu'il s'agit des paroles des Campaniens.

Le procédé est visible en ces deux textes de construction si curieusement parallèle : la *narratio* qui, en un plaidoyer bien compris, doit contenir déjà les éléments de la preuve, est écrite en style indirect libre, qui donne l'impression d'un exposé objectif des faits tout en permettant çà et là des touches affectives ; la preuve, au contraire, le solide du discours, s'enferme dans la rigidité abstraite du style indirect pur. Et, comme c'est en cette dernière partie que se saisit le mieux l'argumentation, nous sommes tentés, à une lecture rapide, de limiter à elle un discours que mainte fois, sans doute, Tite-Live a conçu rhétoriquement plus complet et plus varié ; d'autant plus que notre conception moderne de l'histoire nous entraîne à faire attention plutôt aux réalités qu'à leur expression psychologique et à juger narration d'auteur ce qui est narration de ses personnages : le vêtement grammatical étant d'ailleurs le même.

L'ambiguïté, en certains cas, est très réelle : que l'auteur l'ait ainsi voulu pour ménager un passage insensible entre le récit et un discours ; ou bien que la similitude d'aspect syntaxique l'ait incité à quelque laissé-aller d'expression. Aussi bien doit-il arriver qu'un personnage exposant en ses paroles la simple réalité, il soit indifférent de la relater d'une ou d'autre façon [1]. Voici deux exemples parallèles de Tite-Live qui, formellement, ne sont pas séparables : nous dirions volontiers que le premier relève du style indirect libre ; pour le second, nous ne le croyons pas :

---

1. Cf. Voltaire, *Histoire de Charles XII*, livre IV : « Charles avançait dans ces pays perdus, incertain de sa route et de la fidélité de Mazeppa : ce Cosaque parut enfin, mais plutôt comme un fugitif que comme un allié puissant. Les Moscovites avaient découvert et prévenu ses desseins. Ils étaient venus fondre sur ses Cosaques, qu'ils avaient taillés en pièces ; ses principaux amis, pris les armes à la main, avaient péri au nombre de trente par le supplice de la roue ; etc .. »

F. — Liv., XXXIV, 33, 9-10 : *Ipsius imperatoris animus ad pacem inclinatior erat :* **Videbat enim, compulso intra moenia hoste, nihil praeter obsidionem restare.** *Eam autem <ancipitem> fore et diuturnam. Non enim...* [Style indirect pur]...

Indices en faveur du style indirect libre : parfait enchaînement (à partir de *uidebat*), qui ne permet pas la discrimination entre les faits et l'expression de la pensée ; rôle à la fois logique et affectif de *autem*.

Liv., XXXV, 10, 7-8 : *In Quinctio noua et recentia omnia ad gratiam erant* : **nihil nec petierat a populo post triumphum nec adeptus erat** : *pro fratre germano, non patruele se petere aiebat ; pro legato et participe...* [Style indirect pur]...

Éléments de doute : l'enchaînement rhétorique n'est pas moins parfait entre *nihil nec petierat...* et... *se petere :* mais nulle trace affective n'est perceptible, et *aiebat* semble bien stipuler que le discours commence à *pro fratre germano.*

Il arrive aussi que l'écrivain s'applique à employer, en de tels passages, des verbes *sentiendi* ou *declarandi* qui laissent douter s'il relate les événements de son chef ou énonce les paroles (ou la pensée) d'autrui en style indirect libre. Seul le contexte permet — parfois — la discrimination.

G. — Cic., *ad Att.*, XVI, 7, 5 : *Di immortales, quam ualde ille reditu uel potius reuersione mea laetatus effudit illa omnia quae tacuerat ! ut recordarer illud tuum « Nam Brutus noster silet ».* **Maxime autem dolebat me Kal. Sext. in senatu non fuisse. Pisonem ferebat in caelum.** *Se autem laetari quod effugissem duas maximas uituperationes...* [Style indirect pur]...

Style indirect libre possible, étant donné la place du passage entre l'annonce des paroles au parfait (*effudit*) [1] et le développement au style indirect pur. On remarquera aussi le caractère affectif (correspondant au sens de *effudit*) des phrases courtes et hachées [2], lâchement reliées par des *autem* [3].

---

1. Voir plus bas, p. 338.
2. La suite de la conversation, hachée de parenthèses, achève de donner cette impression de bouillonnement.
3. On peut concevoir à la première personne, dans la conversation directe, non seulement *dolere*, mais *ferre* (ou *tollere*) *in caelum :* cf. Verg , *Buc.* V., 51 ; *Aen.* III, 158.

H. — Cic., *ad Att.*, X, 4, 8-9 : *Nosti hominem; nihil occultauit : In primis nihil esse certius quam ut omnes qui lege Pompeia condemnati essent restituerentur. Itaque se in Silicia eorum opera usurum.* **De Hispaniis non dubitabat quin Caesaris essent**. *Inde ipsum cum exercitu...* [Style indirect pur]... *Cum autem ex eo quaererem quid uideret, quem euentum, quam rem publicam,* **plane fatebatur nullam spem relicuam. Pompei classem timebat.** *Quae si exisset, se de Sicilia abiturum. « Quid isti, inquam, sex tui fasces ?... »*

Style indirect libre probable, étant donné l'intrication remarquable avec le style indirect pur et l'interdépendance logique des propositions appartenant à ces deux formes de discours.

Rien de plus singulièrement mêlé que ces lignes ; rien qui donne mieux l'impression d'une conversation diverse, de faits et de sentiments sans cesse alternant, d'un débit tantôt posé et ferme, tantôt plus flottant, et comme hésitant. Il semble que Cicéron, bref par nécessité, et voulant pourtant rendre tous les propos qui vivaient encore en son souvenir, n'ait pu y parvenir que par cet enchevêtrement étonnant des trois styles (direct, indirect libre, indirect pur). On ne trouve guère en français plus belle réussite [1].

Au surplus, la nette ressemblance stylistique de ce texte avec l'exemple C [2], autant que le « procédé », si éclatant, dans les passages cités de Tite-Live, nous invite à voir dans ce genre d'expression toute autre chose qu'un incident dans la prose classique des Latins : un mode du discours conscient, étudié, dont les ressources sont connues et, si j'ose dire, la théorie bien établie.

*
* *

Tout se passe, en effet, comme si les auteurs avaient éprouvé la valeur propre du style indirect libre comme transition entre le récit et le discours direct ou indirect. Normalement : en latin, la différence d'aspect grammatical est si considérable entre les deux

---

1. Cf. Flaubert, *l'Éducation sentimentale*, p. 114 : « Pendant que Frédéric parlait au commis, Mlle Vatnaz survint et fut désappointée de ne pas voir Arnoux. Il resterait là-bas encore deux jours, peut-être. Le commis lui conseilla d'y aller ; elle ne pouvait y aller ; d'écrire une lettre, elle avait peur que la lettre ne fût perdue. Frédéric s'offrit à la porter lui-même. » Cité par M. Lips, *op. cit.*, p. 94.
2. Plus haut, p. 331.

stylés purs et le scrupule des distinctions temporelles est si vif qu'une narration coupée de paroles directement ou indirectement rapportées se présente comme un assemblage clair, mais dur, de parties distinctes. Le style indirect libre permettait de souples passages, au plus grand bénéfice de l'harmonie stylistique, si prisée aux âges classiques.

1° Transition entre le récit et l'expression purement indirecte de la pensée d'autrui :

I. — Liv., XCI, p. 3 b : *Ipse (Sertorius) cum suo exercitu in Berones et Autricones progredi statuit :* a quibus saepe per hiemem, cum ab se oppugnarentur Celtiberiae urbes, inploratam esse opem Pompei conperat missosque qui itinera exercitui Romano monstrarent et ab ipsorum equitibus uexatos saepe milites suos, quocumque a castris per oppugnationem Contrebiae pabulandi aut frumentandi causa accessissent. *Transitum quoque sibi per Aruacos in Carpetaniam in expedito fore...*

On rapprochera les textes D, E, F. L'exemple présent, un peu plus trouble, n'en est que plus instructif. *Conperat* se révèle du style indirect libre par le *ab se* qui le précède et le *quoque* qui l'enchaîne au style indirect pur. Mais il est isolé, et comme noyé, en une phrase qui, tout entière (sauf lui), passerait sans changement au style indirect pur. Le rôle de *conperat* semble donc de pure transition [1].

2° Transition entre le récit et l'expression directe de la pensée d'autrui :

J. — Horat., *Serm.* I, ix, 35 ss. :

> *Ventum erat ad Vestae quarta iam parte diei praeterita, et* casu tum respondere uadato debebat, quod ni fecisset, perdere litem.
> « *Si me amas, inquit, paulum hic ades* »...

---

1. Cf. Liv. XXV, 35, 4-7 : « *Imperator ipse, praeterquam quod ab sociis se desertum, hostium tantum auctas copias sentiebat, coniectura etiam et ratione ad suspicionem acceptae cladis quam ad ullam bonam spem pronior erat : quonam modo enim Asdrubalem ac Magonem, nisi defunctos suo bello, sine certamine adducere exercitum potuisse?... His anxius curis...* ». On n'a pas affaire, ici, au style indirect libre (*enim* est fréquemment employé par Tite-Live au début d'un passage de style indirect pur, comme attaque animée) ; pourtant, de *praeterquam* à *pronior erat*, il s'agit déjà des *curae*, mot par lequel l'écrivain résumera tout le passage. Cela montre combien peu, surtout lorsque sont rapportées non des paroles, mais des réflexions, le style indirect libre diffère du récit objectif : les nuances de telles transitions peuvent être extrêmement légères.

L'attaque *casu tum* révèle le style indirect libre ; non moins le *ades* qui ne se comprend, avec sa valeur juridique, que moyennant une explication donnée d'abord par le fâcheux : « Tiens, justement, c'est l'heure où je dois... »

3° Transition entre l'expression purement indirecte de la pensée d'autrui et la pensée affirmée de l'écrivain :

K. — Cic., *ad Att.*, XVI, 8, 2 : *Misit (Octauianus) ad me Caecinam quemdam Volaterranum, familiarem suum, qui haec pertulit ; Antonium cum legione Alaudarum ad urbem pergere, pecunias municipiis imperare, legionem sub signis ducere.* **Consultabat utrum Romam cum tribus milibus ueteranorum profiscisceretur, an Capuam teneret et Antonium uenientem excluderet, an iret ad tres legiones Macedonicas.** *Quae iter secundum mare Superum faciunt : quas sperat suas esse. Eae congiarium ab Antonio accipere noluerunt, ut hic quidem narrat, et ei conuicium graue fecerunt contionantemque reliquerunt. Quid quaeris ? ducem se profitetur nec nos sibi putat deesse oportere. Equidem suasi ut Romam pergeret.*

Consultabat ne peut avoir pour sujet qu'*Octauianus*, tandis que *pertulit* a pour sujet Caecina : le passage souligné est donc au style indirect libre [1]. Mais il prépare, comme par une demi-teinte, la suite de la relation où se mêlent, de façon vive et curieuse (au présent), la pensée d'Octavien, les paroles de Caecina et les réflexions de Cicéron. Le récit « pur » ne reprendra qu'à *Equidem suasi*, en pendant à *Misit ad me*.

De telles transitions sont, d'ailleurs, hétérogènes : ressemblance de forme du côté de la narration, de fond par rapport au style indirect pur. De là une difficulté de « dosage », mais aussi des ressources que le français ne connaît pas. Au cœur du récit, la liaison étant facile, et pour ainsi dire glissante, des deux parts, le style indirect libre est presque évanescent ; ses imparfaits se distinguent à peine (quand ils se distinguent) de ceux qui précèdent

1. Au premier abord, on pourrait penser à un imparfait épistolaire, qu'un texte d'Horace (*Serm.* II, VI, 35 ss.), sur lequel nous aurons à revenir, nous montre utilisé dans les commissions verbales. Mais la phrase *Consultabat...* serait alors du style direct ; ce qui est plus qu'improbable dans une relation posée et oblique (style indirect pur au début ; *ut hic quidem narrat* dans la suite), où l'écrivain intervient sans gêne (*quid quaeris* ?). A moins que Cicéron le prenne à son compte ? Mais l'imparfait épistolaire ne reparaît pas dans la suite, où il aurait autant et plus de raisons d'être, puisque Cicéron y mêle à découvert ses impressions aux renseignements donnés par Caecina.

et de ceux qui suivent. C'est par sentiment presque autant que par raison que nous le reconnaîtrons dans un exemple comme celui-ci :

L. — Cic., *ad Att.*, V, 16, 4 : *De Partho silentium est, sed tamen concisos equites nostros a barbaris nuntiabant ii qui ueniebant.* **Bibulus ne cogitabat quidem etiam nunc in prouinciam suam accedere** ; *id autem facere ob eam causam dicebant, quod tardius uellet decedere. Nos in castra properabamus, quae aberant tridui.*

Le style indirect libre est probable du fait de l'opposition entre le silence officiel permanent (*silentium est* au présent ; cf., au contraire, *ad. Att.*, V, 11, 44 : *de Parthis erat silentium*) et les racontars divers et instables qui viennent de Syrie (*ii qui ueniebant* à l'imparfait). Encadrée entre *nuntiabant* et *dicebant*, auquel il est difficile d'attribuer une valeur indéterminée (cf., au contraire, *ad Att.*, V, 18, 1 : *Bibulus nondum audiebatur esse in Syria*), la phrase *Bibulus... accedere* ne peut guère représenter qu'une partie de ces racontars. D'ailleurs *cogitabat* (dans une lettre écrite *in itinere* entre le 9 et le 11 août) ne peut être interprété comme une indication de Cicéron lui-même : il y a trop longtemps qu'il a quitté Éphèse (le 27 juillet), d'où Bibulus s'embarqua pour la Syrie précisément vers le 13 août (cf. *ad Famil.*, XV, 3, 2), pour qu'il se risque à donner pour réelle une intention... qui se trouve fausse.

La lecture à haute voix — à laquelle, on le sait, il faut souvent recourir pour apprécier à leur juste valeur les œuvres antiques — pouvait, par un minime changement de ton, faire sentir que l'auteur rapportait, avec quelque animation, le sens d'une conversation. Mais c'est une pure vue de l'esprit de supposer des phrases au style indirect libre sans nul indice qui révèle matériellement la parole. L'écrivain multipliait ou non de tels indices, selon qu'il entendait différencier plus ou moins le passage du contexte narratif : les exemples précédents suffisent à le montrer. Et il était maître, au moins en théorie, de modifier par nuances affective une phrase depuis l'aspect du simple récit jusqu'à celui de la parole la plus vive sans jamais rompre l'enchaînement de la narration.

Il n'en est plus de même, bien entendu, quand il emploie ce mode d'expression au cœur du style indirect pur [1]. Soit le « plan

1. Un texte de Cornelius Nepos (I, 2,4) serait un exemple excellent de ce cas : « *Chersoneso tali modo constituta Lemnum reuertitur et ex pacto postulat ut sibi urbem tradant.* Illi enim dixerant, cum uento Borea domo profectus eo peruc-

directeur » dont Sertorius fait part à chacun de ses lieutenants en vue de la prochaine campagne :

M. — Liv., XCI, p. 3 a : (*litteras misit... praecipiens...*) *ante omnia ut ita socias ciuitates tueretur ne acie cum Metello dimicaret, cui nec auctoritate nec uiribus par esset. Ne ipsi quidem consilium esse ducere aduersus Pompeium iam.* **Neque in aciem descensurum eum credebat** : *si traheretur bellum, hosti, cum mare ab tergo prouinciasque omnes in potestate haberet, nauibus undique commeatus uenturos ; ipsi autem, consumptis priore aestate quae praeparata fuissent, omnium rerum inopiam fore. Perpernam...* [Style indirect pur]...

Il est indispensable de concevoir la phrase soulignée comme faisant partie de la lettre de Sertorius : après avoir donné et justifié ses ordres, il expose ses propres intentions et le rôle dévolu à l'armée de Perperna de façon que le destinataire ait une vue d'ensemble de la situation stratégique. Rien de plus naturel. Mais cette demi-ligne à l'indicatif, pour un rien, apparaîtrait choquante au milieu des subjonctifs et infinitifs du style indirect pur. Tite-Live sauve la face par l'emploi d'un verbe (*credere*) attribuable, à volonté, soit à Sertorius soit à lui-même. Dans ce dernier cas, il est vrai, la phrase devient narrative : il s'agit d'un procédé de morcellement du discours indirect, qui est bien connu. Mais, d'ailleurs, l'encadrement est si massif et l'armature logique si nécessaire que, même narrative, la phrase donne l'impression de la pensée de Sertorius, mieux : de sa formule.

Ainsi se devinent les difficultés que présente à l'écrivain l'emploi du style indirect libre dans un développement de style indirect pur. Rien n'oblige l'auteur, dira-t-on, à courir de tels risques. Il faudrait plus d'exemples que nous n'en possédons pour se rendre compte si, aux yeux des Latins, les avantages stylistiques ne balançaient pas les risques. Cicéron nous en procure encore un, d'une étonnante virtuosité.

---

nisset, sese dedituros ; *se autem domum Chersonesi habere.* » Mais le dernier éditeur, Mlle Guillemin (Paris, Belles-Lettres), considère le passage souligné comme interpolé : ce qui la conduit d'ailleurs à corriger arbitrairement *autem*. Il ne nous semble pas que le mot grec *Borea* doive faire naître la suspicion dans un passage qui peut reproduire la libre allure du style « indirect » de son modèle hellénique. Mais, au surplus, le groupement des exemples précédents (avec le jeu, constaté, des *enim* et des *autem*) fournirait sans doute un argument à qui voudrait conserver le texte des manuscrits.

N. — Cic., *ad Att.*, XV, 12, 1 [1] : *Noster uero* (*Brutus*) καὶ μάλα σεμνῶς « *in Asiam* », *posteaquam mihi est adsensus* « *tuto se Romae esse non posse* (ludos enim absens facere malebat), *statim* » *ait* « *se iturum, simul ac ludorum apparatum iis qui curaturi essent tradidisset.* Nauigia colligebat ; erat animus in cursu. Interea in isdem locis erant futuri. » *Brutus quidem* « *se* » *aiebat* « *Asturae* ».

Toute la première moitié (non citée) de la lettre utilise les « temps épistolaires » : le *est adsensus* et le *ait* en sont d'autant plus frappants. *Quidem* marque une reprise après une pause ; et *aiebat* recommence la série des temps épistolaires. La phrase *Nauigia... futuri*, dont la valeur est incertaine *a priori*, nous paraît appartenir au style indirect libre à cause de la reprise *Brutus quidem... aiebat*, qui corrige de façon curieuse et animée *in isdem locis*.

Dans le vif désordre des parenthèses greffées l'une sur l'autre qui interrompent l'énonciation *in Asiam statim se iturum*, l'imparfait *malebat*, avec sa nuance de réflexion lente, devient fort expressif entre l'affirmation abstraite de l'infinitif *non posse* et le développement tranquille des subjonctifs. Plus loin, les imparfaits accumulés (*colligebat, erat, erant*) peignent peut-être des formules hâtives, volontairement toutes proches de l'énoncé des faits. Quoi qu'il en soit, ici, l'emploi conjoint des deux styles indirects, pur et libre, ne donne nullement l'impression de la gêne.

Il est vrai que Cicéron ne risque, semble-t-il, de tels tours de force [2] que dans sa correspondance, et la plus libre, celle avec Atticus. Faudra-t-il poser la question : prodige d'art ou négligence heureuse ? De fait l'un des exemples les plus nets du style indirect libre se rencontre en une lettre du recueil *ad Familiares* après un passage où Cicéron invite son correspondant à distinguer entre les missives destinées à une publicité plus ou moins large et celles qui sont personnelles — comme celle-ci précisément [3]. On en conclurait volontiers que ce mode du discours n'était point « de la langue noble » : les prouesses de Cicéron seraient des étourderies ou des jeux [4].

Les exemples de Tite-Live nous engagent à corriger ce qu'une pareille affirmation a de trop absolu. Ils sont moins hardis et plus

1. Pour plus de clarté, nous introduisons ici des guillemets.
2. Cf. H, p. 336.
3. Cf. A (*ad Famil.* XV, 21, 4), p. 330.
4. Ce qui expliquerait qu'en tant d'auteurs on n'en trouve nulle trace.

faciles à codifier : l'auteur réserve le procédé à la mise en train d'un discours au style indirect pur, ou à des paliers qui reposent le lecteur de cette forme trop tendue par une expression plus indéterminée ou plus affective de la pensée. L'indétermination s'entend du contenu et de la durée. Car, en bien des cas, la phrase de style indirect libre qui interrompt le discours de style indirect pur ne semble qu'un vivant résumé de paroles qu'elle suggère sans les reproduire. L'historien arrive ainsi à des effets de « sfumato » extrêmement curieux : on écoute, pour ainsi dire, le personnage (et l'on ne peut s'en empêcher) tout en étant assuré que c'est l'auteur qui raconte [1]. Ces raffinements sont d'un autre ordre que ceux de Cicéron : moins variés, comme si Tite-Live s'était méfié d'une forme de langage entraînante, mais populaire ; plus harmonisés au contexte, comme il sied à un « grand style » qui ne veut pas trop sacrifier à l'effet ; volontiers ambigus, ce qui était fatal en une œuvre si amplement narrative. A défaut d'un jugement général qui ne serait possible qu'après des dépouillements complets, ne pourra-t-on provisoirement considérer le style indirect libre à l'époque classique comme un procédé familier que les grands écrivains trouvent suggestif sans oser encore en tirer tout le parti possible ?

JEAN BAYET.

(*A suivre.*)

---

1. Voir, par exemple, Liv., XXXV, 48, 2-6 : *Is, ut plerique quos opes regiae alunt uaniloquus, maria terrasque inani sonitu uerborum compleuit : Equitum innumerabilem uim traici Hellesponto in Europam, partim loricatos (quos cataphractos uocant), partim sagittis ex equo utentes et, a quo nihil satis tecti sit, auersos refugientes equo certius figentes. His equestribus copiis quanquam uel totius Europae exercitus in unum coacti obrui possent,* adiciebat multiplices copias peditum, et nominibus quoque gentium uix fando auditis terrebat, Dahas, Medos, Elymaeosque et Cadusios appellans. *Naualium uero copiarum...*

JUVÉNAL, SATIRE XI, 179-182

Nostra dabunt alios hodie conuiuia ludos :
Conditor Iliados cantabitur atque Maronis
Altisoni dubiam facientia carmina palmam.
Quid refert tales uersus qua uoce legantur?

J'ai donné de ces vers la traduction suivante[1] :

« Notre souper nous apportera aujourd'hui des jeux d'une autre qualité. On y récitera des vers de l'auteur de l'*Iliade*, et des poèmes de Virgile aux accents si sublimes qu'on ne sait à qui décerner la palme. Des vers comme ceux-là, qu'importe de quelle voix ils sont lus ?

M. Salomon Reinach a proposé, pour les vers 180-181, une traduction différente[2] :

« On récitera des vers d'Homère et *des vers* (*de Stace*), *qui disputent la palme* au pompeux Virgile. »

Il n'est nullement question de Stace dans le contexte. Mais M. Reinach estime qu'on doit l'y rétablir par la pensée, sous peine de mal interpréter ce passage, qui n'irait à rien de moins qu'à ranger Juvénal parmi les *obtrectatores Vergilii* :

Voici à l'aide de quels arguments il tente de justifier son interprétation :

1° Dans la *Satire* VI, v. 434 et s., Juvénal avait raillé la « femme savante » qui met en balance, d'un côté l'*Enéide*, de l'autre l'*Iliade*. Il ne pouvait guère, sans se déjuger, revenir lui-même à ce lieu-commun dans la *Satire* XI.

2° L'épithète d'*altisonus*, appliquée à Virgile, est singulière ; elle comporte une nuance de blâme qui semble déplacée, si vraiment Virgile est considéré par Juvénal comme le rival, et peut-être le rival heureux, d'Homère.

3° En fait, Juvénal parle de Virgile — et d'Horace —, sans

1. Juvénal, *Satires* (coll. des Univ. de France), 2e éd. revue et corrigée, 1931, p. 146.

2. *Revue de Philologie*, 1907, p. 45-50 : cf. *Amalthée, Mél. d'Archéologie et d'Histoire*, t. II Paris, 1930, p. 135-143.

bienveillance. A ses yeux, ce sont des poètes de Cour qui n'eurent pas à lutter contre la misère et les âpres difficultés de la vie. Au surplus, Juvénal a dû les expliquer avec ennui devant ses élèves, si l'on en juge par un passage de la *Satire* VII (v. 225-227).

4° Par contre, il admire Stace. Il déplore, dans cette même *Satire VII*, qu'un poète de ce talent, qui charme la foule de sa voix séduisante quand il fait une lecture publique de sa *Thébaïde*, en soit réduit, pour ne pas mourir de faim, à vendre à « l'*éditeur* » Pâris[1] les prémices de son *Agavé*.

5° Cette allusion à la voix charmeresse de Stace aide à comprendre le vers 182. Juvénal a encore dans l'oreille ces accents sonores qui ajoutaient à l'harmonie des vers; mais les vers de Stace valent assez par eux-mêmes, il en est sûr, pour souffrir d'être débités par la voix inhabile d'un esclave peu expert en l'art de déclamer.

6° Ainsi compris, le morceau se tient mieux. L'accusatif *palmam* n'est plus en l'air; on n'a pas besoin de lui donner, par la pensée, un régime tel que *poeseos* : c'est de la palme de Virgile, de la royauté littéraire de Virgile qu'il s'agit.

Telle est la thèse que M. Salomon Reinach défend avec son ingéniosité coutumière. Cette thèse ne me paraît pas fondée, et voici pourquoi :

1° Ce dont Juvénal se moque dans la *Satire* VI, 434 et s., c'est de l'imperturbable volubilité de certain « bas-bleu » de sa connaissance, qui développe ses appréciations littéraires devant des gens d'une compétence certaine, des grammairiens, des rhéteurs, lesquels en sont réduits à se taire. Quelque banal que pût être, déjà à cette époque, le parallèle de Virgile et d'Homère, il n'était pas interdit à Juvénal de rappeler d'un mot l'éclat de leurs gloires rivales, sans établir d'ailleurs la moindre comparaison en forme.

2° Il est impossible de découvrir une nuance défavorable, si légère soit-elle, dans le mot *altisonus*. Juvénal est le premier qui en ait usé comme d'une épithète littéraire[2]. Or les Anciens

---

1. « Éditeur » est un *lapsus* évident. Il s'agit du pantomime Pâris, qui fut mis à mort par Domitien.

2. *Altisonus* apparaît trois fois dans nos fragments d'Ennius, dont deux à propos d'objets matériels (altisono cardine templum : *fr. trag.* 8; altisono caeli clipeo, *ibid.* 177; diuum domus altisonum caelo, *Ann.* 575 V.); dans un de ses poèmes, Cicéron l'applique à Jupiter (Iouis altisoni... cité dans le *De Diuinatione*, I, 106); de même Sénèque, *Hercul. Œ.* 530 : parenti... altisono.

qui s'en sont servis après lui — et très probablement d'après lui — dans le même emploi, n'y ont vu autre chose qu'une qualification prestigieuse. Servius écrit : « Sophocles tragœdiographus fuit *altisonus*[1]. » Et Ausone, qui connaît et utilise Juvénal, applique sans hésitation l'adjectif à Virgile lui-même[2] :

« *Altisonumque* iterum fas est didicisse Maronem. »

3° Que Juvénal témoigne à l'égard de Virgile (et d'Horace) une sensible animosité, c'est ce qu'il serait difficile de prouver. Certes, il les envie d'avoir joui d'une liberté d'esprit que le souci du pain quotidien et les absurdes tracas des soucis domestiques paralysent immanquablement. S'ils ont donné ce qu'ils ont donné, c'est, pense Juvénal, que des maîtres intelligents avaient su émanciper leur inspiration de ces servitudes. Sans Mécène et sans Auguste, nul doute que les magnifiques évocations poétiques de l'*Enéide* eussent été à jamais perdues pour l'art. Puissent les grands le comprendre aujourd'hui ! — Tel est le sens du passage de la *Satire* VII (v. 62 et s.) auquel songe M. S. Reinach. On y découvre un peu de mélancolie ; mais de l'hostilité, non pas.

Juvénal est plein de réminiscences de Virgile (voy. J. Gehlen, *De Iuvenale Vergilii imitatore*, Göttingen, 1886) et, fidèle à l'un des procédés traditionnels de la diatribe[3], il esquisse même au passage maintes parodies des *Eglogues*, des *Géorgiques* et surtout de l'*Enéide*[4], sans trahir aucune intention dénigrante.

Observons aussi que rien n'autorise à penser que Juvénal ait jamais eu à expliquer Virgile « devant ses élèves ». La plus ancienne de ses biographies (la seule qui compte) nous apprend qu'il passa la moitié de sa vie à déclamer, non pas comme rhéteur professionnel, mais à titre de rhéteur amateur, et simplement par goût (*animi magis causa*).

4° Juvénal a un sens critique très subtil et un idéal poétique très élevé. En sa belle époque, il nourrissait le sentiment avide, il fomentait le rêve insatisfait d'une poésie plus haute, plus rare, plus originale. On se rappelle sa belle définition du poète, qui est comme une réplique chaleureuse du « *cui mens diuinior atque os magna sonaturum* » d'Horace[5] : « le poète hors rang, celui dont la veine n'a rien de vulgaire, qui se refuse à tout dévelop-

1. *In Ecl.* VIII, 10.
2. *Ad nepotem Ausonium* v. 57 (Peiper, p. 264).
3. Cf. Oltramare, *Les origines de la diatribe romaine*, Lausanne, 1926, p. 16.
4. Les rapprochements sont indiqués par Gehlen, *op. cit.*, p. 38 et suiv.
5. *Sat.*, I, IV, 43.

pement banal, qui ne veut pas frapper d'un *coin* trop connu un vers sans originalité, ce poète que je ne puis montrer, que je conçois seulement... » C'est à la mesure de cet idéal qu'il a jugé l'éducation de son temps, celle-là même dont Nisard voulait qu'il eût été le servile produit ; et il n'a pas ménagé ses sarcasmes aux clichés dont étaient saturés les jeunes gens[1], de même qu'il a plaint les malheureux maîtres « que tue, écrit-il, ce chou cent fois resservi »[2].

Le moyen, dès lors, de croire qu'il se fût risqué à nommer Stace à côté d'Homère, et à présenter la *Thébaïde* et l'*Achilléide* comme des œuvres assez puissantes, assez belles, pour compromettre l'hégémonie littéraire de l'*Enéide*? Une méprise de cette lourdeur ne saurait lui être imputée sans raisons décisives.

S'en serait-il rendu coupable, par confraternité littéraire imprudente, qu'il n'aurait assurément pas employé une formule à ce point sibylline. Quand on veut faire plaisir aux gens, on les nomme. Un logogriphe ne saurait passer pour un compliment. Cette imprécision n'est pas dans sa manière. Il aime les désignations directes, les allusions sans ambages, les noms propres[3], car l'abstraction paraît fade à son réalisme, et il particularise tout.

5° Quant au vers *quid refert tales uersus qua uoce legantur*, il s'explique aisément par le contexte. Juvénal avertit son ami Persicus qu'il ne trouvera chez lui rien de l'apparat dont les riches ne savent plus se passer. Point de maître d'hôtel aux grandes manières ; point de chansons lascives ni de danses plus qu'osées ; ce sont des fils de pâtres et de bouviers qui les serviront. Il ne faut donc pas compter non plus sur un virtuose de la lecture à haute voix. Mais qu'importe ! Rien ne saurait gâter la beauté des *poemata* dont il compte régaler Persicus.

Rappeler ici, comme le fait M. Salomon Reinach, la louange que Juvénal avait accordée à l'organe excellent de Stace dans ses lectures publiques, est un argument qui se retourne contre lui, si l'on n'est préalablement décidé à supposer dans le texte litigieux une allusion à Stace lui-même. Le succès de Stace était dû, en assez large mesure, à ses dons de conférencier disert : la poésie de Virgile n'a même pas besoin d'être mise en valeur par les artifices du bien-dire. Tel est le sens « obvie », si véritable-

1. I, 15 et suiv. ; VI, 436 et suiv. ; VII, 150 et suiv., etc.
2. VII, 154.
3. Là où il emploie les périphrases, elles ne comportent aucune équivoque : voy. FRIEDLAENDER, sur I, 25 et V, 4.

ment Juvénal, en écrivant son *Quid refert* etc., songeait au vers 82 de la satire VII.

Que Virgile ait eu ses détracteurs au Ier siècle de notre ère, M. Salomon Reinach le démontre excellemment. Mais il n'a pas réussi à inscrire parmi eux Juvénal. Et j'estime que le passage, très suffisamment clair en sa contexture, de la XIe satire, doit être expliqué selon l'exégèse traditionnelle.

Pierre de Labriolle.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Gerhard Herrlinger, *Totenklage um Tiere in der antiken Dichtung. Mit einem Anhang byzantinischer, mittellateinischer und neuhochdeutscher Tierepikedion.* W. Kohlhammer, Stuttgart, 1930, x-188 p. in-8°, un frontispice.

Dans la première partie de ce livre, huitième fascicule des *Tübinger Beitræge zur Altertumswissenschaft*, sont réunis les courts poèmes, grecs et latins, dont la mort d'un animal favori a été l'occasion. Dans la deuxième partie, M. H. essaie de classer tous ces *épikèdeia* et de caractériser leurs auteurs. En troisième lieu, en appendice, sont groupés des poèmes sur des sujets identiques, en grec byzantin, en latin tardif (IXe-XVIIe s.), en allemand (XVIIe s. à nos jours). Dans son introduction, l'auteur attribue l'origine du genre, entre autres causes, à l'élargissement de la matière poétique, à l'influence des théories péripatéticiennes et pythagoriciennes. N'est-il pas aussi près de la vérité quand il signale en note (p. 1) que déjà les héros d'Homère s'attachent à leurs chevaux et leur parlent comme à des hommes et que la mythologie, par les métamorphoses, supprime souvent la frontière entre l'homme et l'animal ? Il aurait pu ajouter, d'ailleurs, que des éloges comme celui de Phérénikos, le cheval vainqueur d'Hiéron (Bacchylide, *Ode* V et *Scolie* dans *P. Oxy* 1361), ont pu suggérer l'idée d'écrire des épigrammes pour des coursiers défunts, et que la pitié du vieil Homère pour les passereaux victimes du serpent (*Iliade*. B 308 sqq) a peut-être ouvert la source des larmes qui mouillent dans l'*Anthologie* la tombe des cigales, des sauterelles et des perdrix. Il y a sans doute aussi quelque rigidité excessive dans le classement proposé pour ces poèmes et la justification qu'on en donne. M. H. distingue, d'une part, les textes littéraires qu'il subdivise en trois catégories : sérieux-sentimentaux, parodiques, spirituels ; d'autre part, les épitaphes gravées sur pierre. Mais comme la loi du genre impose à tous ces menus poèmes, épigrammes, épitaphes réelles ou fictives, des traits communs : grâce artificielle et mignarde des idées, miévrerie ingénue ou afféterie des sentiments, raffinements subtils de l'expression, c'est peut-être méconnaître la compénétration inévitable de ces trois éléments que de dire (p. 92) que les poèmes de la première catégorie parlent au cœur, ceux de la seconde à la fois au cœur et à l'esprit, ceux de la troisième à l'esprit des lecteurs. Un poète, même d'un genre très conventionnel, n'est jamais si exclusif.

Les textes sont édités et commentés avec intérêt. On s'étonne un peu de voir que M. H., qui connaît Hérédia par la traduction E. von Gebsattel (p. 168) et le cite à propos de *La mort du Rossignol* de Fr. von Schack, ne le cite pas à propos de Léonidas de Tarente et d'Anytè de Tégée, où les rapprochements sont frappants. Enfin on pourrait le chicaner sur le fait qu'il a séparé Agathias et Damocharis des autres épigrammatistes, puisque tous sont réunis dans les l. VII et IX de l'*Anthologie Palatine*. Il est vrai

qu'il y a la date. Mais, à propos des dates, M. H. n'est pas toujours aussi strict. Il connaît, il faut l'en féliciter, les deux projets d'épitaphes pour le chien Taurōn commandés à un poète du cru par Zénon — cet Auguste de Philadelpheia n'a pas fait naître un Virgile ! —, mais il les date de 29 av. J.-C. « parce que la chasse a eu lieu dans l'Arsinoïte » (p. 53) et dans le tableau chronologique (p. 56) il répète : « Ier s. avant J.-C. jusqu'au Ier après ». C'est rajeunir de deux siècles et demi et Philadelphe et la création de l'Arsinoïte et Zénon et le poète anonyme.

Du moins aurons-nous désormais, grâce à M. H., l'agrément de trouver réunis, dans un livre commode à consulter avec ses index, 136 textes gracieux, suivis de considérations suggestives et précédés d'un frontispice où une émule de Lesbie dresse en riant un passereau familier perché sur son index.

Paul Collart.

Emanuel Cesareo, *Qua ratione Tryphiodorus Vergili Nyctomachiam, Necem Priami, nonnullos praeterea locos imitatione prosecutus sit*, E. Ariani, Firenze, 1930, 265-304 p. in-8°.

M. C. revient dans ce mémoire extrait des *Studi italiani di Filologia classica* sur un sujet qu'il a déjà abordé : l'imitation de Virgile par Tryphiodore. Comme son affirmation a été contestée, il en donne aujourd'hui des preuves nouvelles en confrontant longuement les passages du IIe chant de l'*Énéide* avec leur paraphrase dans l'Ἰλίου ἅλωσις. La démonstration semble irréfutable : des idées, des détails, des mots ont été pris par le Grec d'Égypte au poète latin. Toute la différence entre les deux, à mon avis, c'est que Tryphiodore manquait absolument de goût et qu'en bon élève des sophistes, comme son modèle Nonnos, son grand souci était d'amplifier à l'infini. Aussi bien, me semble-t-il, on ne peut s'étonner de voir Virgile imité et même pillé dans la lointaine Égypte. Dès le IIe-IIIe siècle, les papyrus nous montrent que des vers de Virgile servaient de modèle d'écriture aux écoliers d'Égypte et dans les siècles suivants, non seulement on copiait les vers de l'*Énéide*, mais les élèves les paraphrasaient et on leur en proposait des passages comme thème d'imitation, de variations. Il me paraît donc bien que Tryphiodore, avec son Ἰλίου ἅλωσις, n'a fait que reprendre dans sa médiocre maturité les exercices scolaires de sa jeunesse.

Paul Collart.

J. G. Tait, *Greek ostraca in the Bodleian Library at Oxford and various other collections* I, Egypt Exploration Society. Londres, 1930, in-8, x-181 p.

Les ostraca publiés ou décrits dans ce volume I appartiennent à la *Bodleian Library* (406), à l'*Ashmolean Museum* d'Oxford (106), à la collection Flinders Petrie de l'*University College* de Londres (476), à la *Cambridge University Library* (141) et à diverses collections moins importantes (41). Les époques ptolémaïque, romaine et byzantine sont représentées dans toutes ces collections, sauf dans celle de la Bodléienne, dont on ne nous donne ici que les textes ptolémaïques (le plus ancien est daté de 274) ; les romains et les byzantins sont promis pour un second volume avec les

indispensables index. Les provenances connues sont, entre autres, Thèbes, Memnonia, Hermonthis, Coptos, Diospolis, Crocodilopolis, etc. ; à noter que Bérénikè et Myos Hormos ont fourni tout un lot découvert par hasard à Coptos. On retrouvera dans ce recueil tous les documents habituellement inscrits sur ostraca : reçus de banques, reçus d'impôts, quittances émanant de fonctionnaires ou de particuliers, ordres de versements, comptes et listes de toutes sortes. Il y faut ajouter un extrait de διάγραμμα relatif à la pénalité réservée aux gens qui, jugés par le roi, recourent pour la même affaire à une autre juridiction (Bodléienne **277**), des formules de serments et plusieurs lettres privées. On doit une mention particulière à quelques ostraca littéraires. Deux de la collection de Cambridge (**117-118**) portent des hymnes à la Vierge. Plus curieux encore sont des ostraca Petrie. Les uns (**399** sqq.) complètent les numéros **523-524** de Crum (*Coptic ostraca*) ; on y lit des lambeaux des 127 premiers vers de l'Iliade. Sur deux autres se lisent des prières (**415**) et un fragment de la *1re Épître de Jean*, dont la référence exacte est II 12-14 et 19-22 (**414**). D'autres encore sont des exercices scolaires ; **413** semble même être un pensum : un écolier étourdi a oublié qu'un certain nom terminé par -ρος était masculin et s'est vu obligé de copier plusieurs fois à la suite le mot ἀρσενικόν. Enfin **405** et **449** avaient aussi sans doute une destination scolaire : ils portent des bribes de γνῶμαι monostiques. M. Tait en a reconnu quelques-unes. Je crois en avoir retrouvé huit autres :

405	*recto* l. 6-7		καλὸν] τὸ νικᾶν, ὑ[περνικᾶν δὲ σφαλερόν.
	verso 2-3		κέρδ[η πονηρὰ ζημίαν]ἀεὶ φέ[ρει.
	4-5		κάλλιστα πει]ρῶ καὶ λέ[γειν καὶ μανθάν]ειν.
	12-13 ?		κακὸν] φυτὸν πέ[φυκεν] ἐν βίῳ [γυνή.
449	5-6 ?		ἴσος ἴσθι πᾶσι, κἂν ὑπερέχῃς] τῷ βίῳ.
	7		ἴση λεαίνης κ[αὶ γυναικὸς ὠμότης.
	8	{	κακὸν φέρουσι κ[αρπὸν οἱ κακοὶ φίλοι.
		{	καλὸν φέρουσι κ[αρπὸν οἱ σεμνοὶ τρόποι.
	9-10		κακοῖς ὁμιλῶν] καὐτὸς ἐκβ[ήσῃ κακός.

En somme il y a là près de 1200 ostraca, presque toujours difficiles à lire, hérissés d'abréviations, de fautes d'orthographe, d'erreurs de toute espèce. Il faut envisager l'énormité de ce labeur ingrat, si consciencieusement accompli, et ne pas marchander sa reconnaissance et ses compliments à l'auteur.

Paul Collart.

Walter Nestle, *Die Struktur des Eingangs in der attischen Tragödie*. Stuttgart, Kohlhammer, x-133 p. in-8°, 1930.

Ce fascicule X des *Tübinger Beiträge zur Altertumswissenschaft* n'est pas, à proprement parler, un ouvrage nouveau : c'est le remaniement et le développement de la dissertation présentée par M. V. en 1926 à la Faculté de philosophie de Tübingen. Dans l'introduction intitulée Πρόλογος, trois points sont examinés : les avis des critiques modernes, de Lessing à Leo, sur les prologues d'Euripide, les opinions des critiques anciens sur le prologue en général et sur les prologues de Sophocle et d'Eschyle en particulier, la création du prologue — hypothétiquement attribuée à Phrynichos. Mais il faut, d'abord, préciser la terminologie de l'auteur : repoussant la définition

d'Aristote, suivant laquelle le prologue est dans la tragédie μέρος πρὸ τῆς παρόδου, il inclut la *parados* dans le prologue, ou plutôt dans le « début » ; d'autre part, ce début, exposition de la pièce, peut comprendre un prologue discours (Prologrede) suivi du prologue proprement dit qui englobe toutes les scènes suivantes, y compris la *parodos :* dialogues, monodies, chants du chœur. Le travail se compose de deux parties. La première, la plus longue (p. 14-99), est consacrée aux « formes et aux parties constitutives du début. » Elle se subdivise en cinq chapitres qui traitent, avec de multiples sous-subdivisions, 1° « des parties parlées du début, avant la *parodos* ou une partie lyrique chantée par un acteur », 2° « des parties lyriques du début », 3° « de la structure du prologue », 4° « de l'étude des caractères », 5° « du drame satyrique ». La deuxième partie cherche à montrer dans ses trois chapitres comment la personnalité artistique des trois grands tragiques a modelé, modifié, pour leurs différentes pièces, la forme des « débuts ».

M. N. possède le répertoire tragique grec, fragments compris ; il connaît bien les études et les éditions publiées en Allemagne, peut-être aussi à l'étranger, bien qu'il soit sur ce point d'une discrétion regrettable. Mais, quand il a confronté les opinions de ses devanciers et les siennes, son goût de tout comparer, cataloguer, étiqueter, l'entraîne parfois vers l'artificiel. Il semble excessif, par exemple, de faire entrer dans le même cadre (p. 35) le début d'*Agamemnon* et celui des *Sept*, en comparant le Veilleur à Etéocle, le fanal au Messager, et le salut au fanal à la prière d'Etéocle. Les études de détail sans doute sont nécessaires dans un tel sujet, mais ici les subdivisions sont trop nombreuses et, faute de trouver toujours les idées directrices marquées avec assez de relief, on emporte du livre l'impression d'une poussière flottante d'observations, dont certaines sont du genre de celles qu'on trouve dans les introductions et les commentaires des éditions. On se demande enfin pourquoi M. N., qui a fait preuve de connaissances étendues, de finesse psychologique et artistique, a rendu son livre si incommode à consulter, à utiliser, en omettant de le doter au moins d'un index des passages cités ou invoqués.

Paul Collart.

Hesiodi, *Theogonia*, recensuit F. Jacoby (Auctarium Weidmannianum), in-8° 212 pages. Berlin, Weidmann, 1930.

On sait que la librairie Weidmann a mis en train une nouvelle collection d'auteurs grecs et latins où elle compte publier des textes peu étudiés ou des œuvres dont les progrès de la philologie rendent une réédition nécessaire. Voici une édition critique de la *Théogonie* qui suit de près celle de M. Mazon, mais qui est conçue sur un plan bien différent. M. Jacoby que son édition monumentale des fragments des historiens grecs a amené à s'occuper des mythographes entreprend de fournir au philologue un texte de la *Théogonie* telle que, selon lui, a pu la composer Hésiode : le poème a dû, en effet, être plus ou moins remanié par les rhapsodes du sixième et du septième siècle qui l'ont altéré et encombré de développements parasites. M. Jacoby chasse du texte traditionnel l'épisode de la naissance d'Aphrodite 188-206 ; l'énumération des monstres 295-332 ; l'hymne à Hécate 411-452 ; la description des enfers 711-819 ; l'épisode de Typhée 820-880 ; les mariages des dieux 930-1020. Il condamne également certains développements qu'il considère comme des altérations du texte primitif, les doubles

rédactions, enfin les interpolations proprement dites, plus courtes et de date plus basse. Toutes ces parties du texte que l'éditeur ne croit pas authentiques sont imprimées dans un caractère plus petit. Un système de signes compliqué et précis permet de distinguer les différentes sortes d'additions. Les interpolations proprement dites sont signalées par des crochets droits. Pour dégager ainsi les divers éléments du poème M. Jacoby fait appel à toutes les ressources de son érudition, qui est grande. C'est seulement dans le commentaire que contiendra le second volume qu'il discutera le détail du texte et qu'il justifiera ses condamnations. Mais il étudie dans sa préface quelques passages et les exemples qu'il donne nous permettent de nous faire une idée de sa méthode. Soit la description du Tartare v. 720-819. L'éditeur cherche à montrer (pp. 23 et suivantes) que Hésiode n'a pas connu le Tartare (le vers 119 est en effet interpolé) : il parle seulement de régions souterraines qu'il désigne par diverses périphrases. Mais un rhapsode choqué par cette lacune a voulu la combler par les vers 720-721 et 726-728 auxquels s'est joint un faisceau d'interpolations qui se répartissent en deux groupes : les unes se rattachent à la *Titanomachie* et dépeignent les châtiments des Titans vaincus, les autres inspirées du chant λ de l'*Odyssée* décrivent les enfers situés dans l'extrême occident, avec Atlas, le séjour de la Nuit et du Jour, du Sommeil et de la Mort, le Styx etc... Toutes ces indications font attendre avec impatience le commentaire où M. Jacoby analysera la composition du poème.

Une partie de l'introduction est consacrée à l'étude de la tradition manuscrite. M. Jacoby la fonde tout entière sur la récension de Rzach; il n'a vu lui-même aucun manuscrit et s'est contenté de demander à M. Pasquali de faire quelques vérifications. Il n'hésite pas pourtant à critiquer vivement le classement de son prédécesseur, qu'il s'efforce de modifier par une étude attentive des leçons propres à un manuscrit ou à un groupe de manuscrits. Le manuscrit D, dont l'importance a été surfaite, doit être mis en liaison avec le groupe que Rzach désigne par la lettre Ψ, et le nouvel éditeur par la lettre *y*. Quant au manuscrit C de la Bibliothèque Nationale, que Rzach croyait apparenté à D, il omet les vers 111 et 124 de la *Théogonie*, et il est évident qu'il remonte à une source indépendante (cf. aussi l'édition Mazon p. XXIII). — Un paragraphe important est consacré à l'étude des papyrus. A ceux que M. Mazon avait utilisés dans sa récente édition, M. Jacoby a pu joindre un papyrus italien (P. S. I. 1086) qui contient les vers 839 à 869.

Sur le dialecte du poème, M. Jacoby (pp. 93-95) ne donne que quelques indications, en renvoyant à l'article de Rzach et en écartant l'hypothèse invraisemblable de Fick. — L'orthographe (p. 96-106) est très flottante dans nos manuscrits : elle apparait souvent fautive : le futur et l'aoriste de τίνω comportent toujours un ι; le participe du verbe οἶδα est écrit εἰδυῖα, alors qu'il est généralement facile de rétablir (F)ιδυῖα. L'éditeur a suivi l'orthographe des meilleurs manuscrits sans se faire trop d'illusion sur leur autorité.

P. Chantraine.

Dionysius Halicarnaseus, *Opuscula*, edidérunt H. Usener, L. Radermacher, Volumen II, 2 in-12, pages I-XXIX et 389-420.

La librairie Teubner donne un en fascicule à part la préface et les index des *Opuscula* de Denys d'Halicarnasse. L'édition date d'avant la guerre, mais divers contretemps avaient empêché la publication de ces compléments

indispensables rédigés par M. Radermacher. Dans le *de compositione uerborum* le texte est fondé sur un *Parisinus* du xe siècle P, sur un *Laurentianus* F, sur un *Venetus* M, sur un *Parisinus* V. On dispose également d'une *Epitome* E. P et F s'opposent nettement comme il appert des listes de leçons divergentes groupées p. VI et suivantes. On lira avec intérêt p. XII et suiv. la comparaison entre les deux textes du fragment de Sappho dans P et dans F. Il apparaît que les erreurs de F sont dues à la négligence du copiste, tandis que dans P certaines fautes sont des corrections d'un scribe ignorant. Il faut tenir compte aussi du fait que les manuscrits dont disposait Denys devaient déjà être assez altérés. Les diverses sources des opuscules sont également étudiées avec précision.

Le fascicule contient trois tables composées par M. Bieler, un index nominum, un index locorum, un index testimoniorum. On regrette l'absence d'un lexique des termes de rhétorique qui aurait facilité l'intelligence de ces textes difficiles.

P. Chantraine.

Kurt Stegmann von Pritzwald, *Zur Geschichte der Herrscherbezeichnungen von Homer bis Plato* (Forschungen zur Völkerpsychologie und Soziologie B). VII, in-8°, XVI-180 pages. Leipzig, Hirschfeld, 1930.

La linguistique n'a pu progresser qu'en liaison étroite avec des disciplines voisines, la philologie, la psychologie, ls physiologie, la sociologie etc. A l'étranger l'école française s'est vu souvent reprocher d'insister avec excès sur les caractères sociaux du langage. Or voici qu'un jeune savant allemand lui apporte un renfort inattendu. Rien ne met autant en valeur l'influence de la société sur la vie des mots que le récent travail de M. K. Stegmann v. Pritzwald. L'auteur est à la fois élève du sociologue Thurnwald de Berlin et du linguiste Debrunner d'Iéna. Ses recherches sur l'histoire des noms de chef d'Homère à Platon montrent les rapports étroits qui unissent la sociologie et la linguistique. La synonymique et l'histoire des mots désignant le roi est commandée par l'idée que les Grecs se faisaient du rôle et de la nature de la royauté.

Dans la notion de chef l'auteur distingue divers éléments associés : d'abord l'idée du roi qui a reçu son pouvoir en délégation de la divinité, le βασιλεύς qui inspire à ses sujets une crainte respectueuse, l'αἰδώς, Mais déjà chez Homère la conception du roi se laïcise. Le roi est considéré comme le maître et le protecteur, comme le chef d'un groupe social; comme tel il est désigné par les termes d'ἄναξ, de δεσπότης « maître de maison » ou d'ἀρχός « chef ». Le livre suit l'évolution de ces deux notions au cours de l'histoire du grec, la conception religieuse de la royauté se perdant de plus en plus. Les révolutions du septième siècle ont pour conséquence la création d'une nouvelle forme de royauté, la *tyrannie*. Le tyran est l'homme qui par sa richesse et sa puissance a acquis le pouvoir de commander à des sujets (v. p. 89-94). Le mot qui n'est pas de structure indo-européenne doit avoir été pris aux populations soumises par l'envahisseur. Τύραννος est attesté avec ce sens précis chez les lyriques (p. 92-93). Puis le nom s'est employé comme équivalent de βασιλεύς chez Hérodote, chez Isocrate, lorsqu'il s'agit de souverains absolus, et en particulier de souverains orientaux (p. 136). Enfin sous l'influence de la sophistique et de la philophie le mot s'est pris en mauvaise part pour désigner un mauvais roi ou un usurpateur (p. 115-116, 156-158). — Le sens de βασιλεύς s'est, d'autre part, profondément modifié, De

la valeur ancienne du mot il ne reste guère que le titre de ἄρχων βασιλεύς, chargé à Athènes de fonctions religieuses. Déjà chez Hérodote l'emploi d'une formule comme βασιλεὺς ἐγένετο indique que le nom désigne beaucoup plus une activité politique qu'une dignité conférée par les dieux. Voici comment est définie la notion de βασιλεύς chez Platon : *Definit.* 415 b : Βασιλεύς ἄρχων κατὰ νόμους ἀνυπεύθυνος. A cette évolution répond la création de l'adjectif βασιλικός. Le mot devient ainsi l'équivalent de μόναρχος que la sophistique vient de vulgariser (déjà attesté dans Pindare et dans Eschyle). — On voit donc que le livre de M. v. P. nous enseigne comment à l'origine les titres d'ἄναξ, de βασιλεύς, de τύραννος exprimaient des notions différentes et comment d'autre part le terme βασιλεύς s'étant laïcisé a fini par s'appliquer à toute espèce de monarque.

L'ouvrage est fondé sur un information étendue (voir la discussion philologique p. 81-82, l'étude des formes βασίλιννα et βασίλισσα p. 147-148). Sur quelques points on peut ne pas se ranger aux opinions de l'auteur. P. 21 l'hypothèse que l'expression ποιμὴν λαῶν n'est pas propre à la poésie reste à démontrer; — p. 32-33 la distinction entre l'emploi du locatif et du datif après les verbes signifiant « commander » apparaît, du point de vue grec, assez chimérique; — en étudiant les étymologies des noms du chef, l'auteur se montre prudent et bien informé. Pour l'explication de κοίρανος, p. 108-110, il ignore l'étymologie hittite de M. Cuny (*Rev. des Et. Anc.*, 28 (1926), p. 209). Il est extrêmement probable en tout cas que le mot est un emprunt.

P. Chantraine.

Plautus, II, *Captiui*, erkl. von Brix-Niemeyer, 7e éd. revue par Oskar Köhler, 108 pp. in-8°. Leipzig, Teubner, 1930.

La révision, due à M. Conrad, de l'édition des Ménechmes de Brix-Niemeyer, a été suivie, à quelques mois de distance, d'une révision des Captifs cette fois confiée à M. O. Köhler. On peut se demander s'il n'aurait pas mieux valu remettre à une seule personne le soin d'une refonte générale : il semble, a priori, que le travail aurait gagné en unité, et qu'il aurait été possible, par des renvois d'un commentaire à l'autre, d'éviter, au moins en partie, les redites. Quiconque lit les index des deux éditions, s'apercevra que bien des notes font double emploi : qu'on lise par exemple les articles *Ellipse*, *Grammatik*, *Formenlehre*, *Metrik*, *Prosodie*, *Wortspiel*, *Wortstellung*. A défaut d'une étude d'ensemble sur la langue de Plaute, étude qui nous manque encore, un commentaire complet et cohérent des quatre comédies classiques éditées par Brix, *Captiui*, *Trinummus*, *Menaechmi*, *Miles Gloriosus*, eût été bien accueilli.

La sixième édition des Captifs, qui date de 1920, avait bénéficié de l'excellent travail de Lindsay, parue à Londres en 1900. La septième a pu utiliser l'édition de Waltzing, parue à Liège en 1920, le deuxième tirage de l'édition à l'usage des classes donnée par Lindsay à Oxford en 1920, le *Rudens* de Marx, que connaissent les lecteurs de la Revue de Philologie, sans compter les travaux de Fraenkel. M. Köhler a recouru souvent aux conjectures d'autrui : il a été très sobre des siennes : je n'ai guère relevé qu'au v. 1014 la leçon *Indicium ille hic fecit* substituée au *Illic indicium fecit* des manuscrits qui avait été déjà différemment corrigé : *illi; <hi>c indicium fecit* Lindsay; *Indicium illic* Guyet, etc.

Au v. 69 il lit :

Iuuentus nomen indidit 'Scorto' mi eo,
Quia inuocatus soleo esse in conuiuio.

Ce texte est donné dans l'apparat critique comme étant de Lindsay : toutefois Lindsay ne l'a adopté ni dans son édition des Captifs de 1900, ni dans le Plaute complet qu'il a publié dans la collection d'Oxford. La coupure *mi eo,* | *Quia* est étrange ; et malgré la difficulté que fait le premier pied du vers 70, *eo quĭ(a) ĭn-*, je préfère maintenir le texte traditionnel :

Iuuentus nomen indidit Scorto mihi
Eo quia e. q. s.

V. 275 :

Nam ad sapientiam huius <hominis> nimius nugator fuit.

Le vers est trop court dans les manuscrits ; *hominis* est un supplément de Niemeyer. Il ne vaut pas mieux que le <*Thalis*> *huius* de L. Havet, le <*nimiam*> *nimius* de Schoell, et il est aussi incertain.

V. 296-7 :

Haec tu eadem si confiteri uis, tua re feceris,
Quae tamen scio scire me ex hoc.

Ici, M. Köhler a maintenu la leçon des manuscrits *scio*. Lindsay, pourtant si prudent, l'a corrigé en *Sci*. Mais y a-t-il des exemples de cette forme d'impératif? Et d'autre part la séquence *sci scire* est bien désagréable. Mieux vaut lire, avec V^2, *scito*. Le sens est de toute évidence : « Si tu veux me confirmer ses aveux, tu agiras dans ton intérêt : de toute façon sache que je suis au courant par lui. » Hégion avertit Tyndare qu'il est inutile de dissimuler, puisqu'il sait : qu'il confirme ou non les aveux de Philopolème, Hégion se tient pour instruit. C'est surtout dans son propre intérêt que Tyndare est invité à parler. Si Hégion avait voulu dire « je sais les choses », il aurait employé *scio*, et n'avait nul besoin dire *scio me scire* « je sais que je sais » ; et les rapprochements que M. Kohler invoque pour justifier le texte traditionnel sont inopérants.

V. 598-9.

TYN. Iam deliramenta loquitur, laruae stimulant uirum.
Hercle qui, si hunc comprehendi iusseris, sapias magis.

Comme on le voit les deux vers sont mis dans la bouche de Tyndare, suivant la suggestion de Leo. Ceci ne va que si l'on supprime les *notae personarum* HEG., et TYND. que tous les manuscrits s'accordent à donner dans le v. 599, et que l'on corrige arbitrairement *quid* en *qui* et *iusserim* en *iusseris*. D'autre part, la correction supprime une partie de dialogue amusante entre Hégion et Tyndare, celui-là étant encore sous l'impression des accusations lancées par celui-ci contre Aristophonte, et se demandant s'il ne doit pas faire enfermer le pseudo-fou, Tyndare d'autre part l'encourageant dans sa résolution. Enfin, je ne crois pas qu'il y ait dans Plaute un exemple comparable de la construction : *si iusseris, sapias*. Le type courant est celui qui est attesté au v. 596 : *Ab pol te hic si sapiat senex,* | *pix atra agitet.* Le mieux est de lire avec Lindsay :

TYND. Iam deliramenta loquitur, laruae stimulant uirum,
<Hegio.> HEG. Quid si hunc comprehendi iusserim ? TYND :
[Sapias magis.

en supposant que le vocatif *Hegio* a disparu devant le sigle HEG., et qu'ensuite un lector doctus a rétabi *Hercle* pour faire le vers. Ou encore peut-on adopter la leçon de B^3 qui transpose le sigle de HEG. après *Hercle*.

TYND, Iam deliramenta loquitur, laruae stimulant uirum
Hercle. HEG. Quid si hunc comprehendi iusserim ? TYND.Sapias
[magis.

V. 752 sqq.

HEG. Illic est abductus recta in phylacam ut dignus est.
Ego illis captiuis aliis documentum dabo
Ne tale quisquam facinus incipere audeat.

Le *illis* du v. 753 est la leçon des manuscrits, que garde aussi Lindsay. Mais elle m'apparaît indéfendable. *Ego documentum dabo* ne veut rien dire; il manque un complément auquel *documentum* doit être opposé; d'autre part dans *illis captiuis aliis*, le *illis* est redondant. Il faut lire donc, comme l'a vu L. Havet, *Manuel de Critique verbale*, § 497 : Ego illum captiuis aliis documentum dabo « Je le donnerai en exemple aux autres prisonniers ». Le *illis* est une faute banale, amenée par la suggestion de *captiuis*. L'emploi de *documentum* est unique dans le texte de Plaute; mais on peut comparer l'emploi de *monumentum* qui est toujours apposé ; cf. Cu. 140.

PH. Tibine ego, si fidem seruas mecum, uineam pro
[aurea statua statuam,
Quae tuo gutturi sit monumentum.

ibid. 439-441 :

..... ibi nunc statuam uolt dare auream
Solidam faciundam ex auro Philippo, quae siet
Septempedalis, factis monumentum suis

Mil. Glor. 703/4

Pl. At illa laus est, magno in genere et in diuitiis maxumis
Liberos hominen educare, generi monumentum et sibi.

Rud. 934 et suiv. :

Oppidum magnum communibo ;
Ei ego urbi Gripo indam nomen,
Monumentum meae famae et factis

Du reste, l'emploi de *documentum* (*documen* Lcr. 6. 392) comme opposition (au nominatif accusatifou au datif *documento*) est constant ; cf., entre autre, la phrase de Tite Live, xxi, 19, 10 : Hispanis populis sicut lugubre ita insigne documentum Sagunti ruinae erunt, ne quis fidei Romanae aut societati confidat ; ou les vers d'Horace, Sat. I. 4, 108 sqq. :

« Nonne uides Albi ut male uiuat filius utque
Baius inops ? magnum documentum ne patriam rem
Perdere quis uelit. »

L'introduction résume brièvement, mais avec précision, ce qu'il faut savoir pour bien bien comprendre la pièce ; et le jugement de valeur est plein de mesure, aussi loin d'une sévérité exagérée que de l'hyperbolique admiration de Lessing. A vrai dire, ce qui manque le plus à cette comédie, c'est la *uis comica*. Le comique y est « plaqué », et les plaisanteries d'Ergasile ont peine aujourd'hui à provoquer le sourire du lecteur ; d'autre part, certaines scènes traînent en longueur. Mais on peut accorder à M. Köhler que : « Es ist ein anmutiges Stück, das, wenn es jetzt aus einem ägyptischen Papyrus erstande, im Uebermass gepriesen würde. » Le malheur, c'est qu'en la lisant on ne peut manquer de la comparer à d'autres pièces de Plaute qui ont autrement de mouvement, de verve, où le comique fuse de partout. C'est une pièce « morale » où le vice reçoit son châtiment, et la vertu, sa récompense. Mais la morale et le comique font rarement bon ménage.

Le commentaire n'esquive pas les difficultés et rendra des services. Sur quelques points de grammaire, il prête à discussion. Ainsi v. 17 du Prologue :

Fugitiuos ille, ut dixeram, ante, huius patri

Le *dixeram ante* est correctement expliqué « zuvor gesagt hatte, ehe ich durch den *ultumus* 11 ff. unterbrochen wurde. Mais M. Köhler ajoute : Doch zeigt Plautus aus metrischen Gründen (s. zu 13) eine gewisse Vorliebe für das Plqpf. auch dort, wo wir das Impf. oder Perf. erwarten. — Il est peu vraisemblable que ce soit pour « des raisons métriques » que Plaute substitue un plus-que-parfait à un parfait ou à un imparfait attendus. Il est d'une part trop bon virtuose pour que la métrique l'embarrasse beaucoup ; et d'autre part la notion d'infectum et de perfectum est trop vivante pour que les deux temps soient confondus indifféremment. Il y a toujours lieu de rechercher, quand Plaute emploie un temps du perfectum, quelle en est la valeur exacte, et de ne pas en juger d'après nos habitudes modernes. — Au v. 124 on lit : « *faxis* = *feceris* ; neben dem sigmatischen Futur *faxo*, *faxĭs*, *faxĭt* hat das Altlateinische die aoristischen Optative *faxim*, *faxīs*, *faxit*. » Il est certain que *faxim* n'est pas bâti sur un thème d'aoriste mais refait secondairement sur *faxo*. — V. 259-260 :

Neque pol tibi nos, quia nos seruas, aequomst uitio uortere,
Neque te nobis, si abeamus hinc, si fuat occasio.

« fuat (Betonung wie Pseud. 432) von der Wurzel *fu*-(φύω) im sinne von *fiat*, oft auch von *sit*, wie 431 *iratus fuas*. » La note ainsi rédigée est équivoque, et ne dit pas exactement ce qu'est *fuat*. D'une part *fuat* n'a pas le sens de *fiat* ; c'est simplement l'ancien subjonctif présent de *sum*, qui correspond à l'imparfait *forem*, et qui a été éliminé par *siem sim*. —
V. 555

Quibus insputari saluti fuit ; atque is profuit.

Le point et virgule mis par M. Köhler après *fŭit* est fautif. Le vers doit se lire d'une seule traite, sans coupure :

Quibus insputari saluti fit atque is profuit.

L'emploi de *is* reprenant *quibus* est tout à fait conforme à la valeur ancienne de *is*.

V. 722.

Vbi ponderosas, crassas capiat compedis.

Le meilleur de nos manuscrits B a *compedes* ; de même E. Il y a d'autant moins lieu de changer leur leçon que *compes*, comme tous les composés de ce type, est un thème consonantique dont l'accusatif pluriel est normalement en *-ēs*. Sans doute, au v. 1027, B a-t-il *compedis*. Mais là où il a conservé la graphie correcte, il y a lieu de la respecter. Et ce seul exemple montre quels problèmes redoutables pose pour l'éditeur de Plaute la question de l'orthographe. Devant tant de témoignages incohérents, contradictoires, quelle attitude adopter ?

A. Ernout.

Andreas Thierfelder, *De rationibus interpolationum plautinarum*, VI-160 pp. in-8°. Leipzig, Teubner, 1929.

Ce n'est pas la première fois que se pose le problème des interpolations plautiniennes. Outre la dissertation de M. Niemeyer sur la « double récension » des comédies de Plaute, et celle de Steinthal qui porte à peu près le même titre que l'ouvrage de M. Thierfelder (De interpolationibus plautinis, Berlin, 1918), bien des études de détail ont paru, portant sur la structure de telle ou telle pièce de Plaute, et sur les critères qui rendent vraisemblable l'hypothèse d'une refonte et d'une addition postérieure à l'auteur. A défaut de la nouveauté, le travail de M. Thierfelder se recommande du moins par une grande conscience : il est bien au courant de la bibliographie du sujet — je n'ai relevé dans son *conspectus librorum* qu'une lacune importante ; il est vrai qu'elle est de taille : le *Manuel de Critique verbale* de L. Havet n'est pas cité [1]. ! — et il juge des choses sans parti pris et avec bon sens. Sauf les cas où l'on dispose de critères certains, désaccord entre les familles de manuscrits, anachronismes, fautes de métrique ou de prosodie, néologismes dans le vocabulaire, il est toujours délicat d'établir qu'un passage d'un auteur est apocryphe ou remanié. M. Thierfelder remarque justement que les hypothèses d'interpolations dues à des remaniements scéniques semblent se heurter a priori au fait que les pièces de Plaute qui ont certainement été reprises, Casina, Epidicus, Pseudolus, ne présentent pas de traces certaines de remaniement. Ceci doit conseiller la prudence, et amener le philologue à n'admettre l'interpolation qu'après en avoir établi objectivement l'évidence. C'est le mérite de cette étude d'avoir essayé de le faire ; même si elle n'emporte pas toujours notre conviction, en tous cas contribue-t-elle à accroître notre connaissance de Plaute.

A. Ernout.

---

1. Il n'a pas non plus, semble-t-il, utilisé. Car M. Thierfelder ne traite pas certains points qui ont été étudiés par L. Havet, notamment dans les ch. LXXXII-LXXIX, du Manuel : remaniement scénique, remaniement d'auteur, remaniement d'après une autre source. Je n'ai pas vu cité non plus l'article de M. Audollent sur le prologue de l'Amphitryon, R. Ph. XIX (1895), p. 70.

Lucio Anneo Seneca, *Della tranquillità dell'anima, Della brevità della vita* testo critico e versione di Luigi Castiglioni xxxix-153 pp. in-8°. Turin, G.B. Paravia, 1930.

M. Castiglioni, préparant une édition critique du *De tranquillitate animi* et du *De breuitate uitae*, s'est imposé pour tâche préliminaire de traduire les deux dialogues. « Lavore tenue, ma non vano : parecchi editori di testi antichi, se si adattassero all'umile fatica de tradurre, disimpegnebbero con piu felice resultato la loro opera di critici, poichè talune difficoltà e discordanze di parole soltanto in questo modo divengono realmente sensibili. » On ne saurait mieux dire : seule une traduction faite avec exactitude et réflexion vous fait toucher du doigt les difficultés du texte. En attendant l'édition critique « définitive » qu'il projette de faire paraître, sans trop espérer y réussir, il nous donne le résultat de ses collations personnelles, qui portent sur les manuscrits de l'Ambrosienne, un codex Bononiensis 1137 du xive siècle, et un Patavinus Cathedr. 46, de la même époque. Dans l'apparat critique figurent également les passages d'auteurs grecs qui se laissent comparer avec la pensée de Sénèque. Ainsi se trouve amorcé un commentaire dont les philologues auraient bon besoin. Car si nous commençons à voir clair dans l'établissement du texte, il reste beaucoup à faire pour l'expliquer.

Venu le dernier en date, M. Castiglioni a naturellement repris un certain nombre de passages pour les corriger ou les interpréter à sa façon. Ainsi, De Tr. An. 1,13 il écrit *qui ne paulatim defluam uereor* avec *C*[1] (Ambros. C 293 inf., s. xiv), les mss. ayant *cuine* ou *cui non* que Juste Lipse avait corrigé en *quin ne* ; ibid. 16 *non est enim quod magis aliena <nos> iudices adulatione perire quam nostra.* Le *nos* avait été ajouté par *C* et d'autres deteriores devant *perire*, certains éditeurs l'avaient transposé devant *magis* ; M.C. la place devant *iudices* ; le jeu peut continuer encore ; ch. II, 13 *inde peregrinationes suscipiuntur vagae et in<via> litora perenantur.* Le supplément est séduisant, sinon certain ; ch. III, 4 *quam gratuitum hominibus <bonum> sit bona conscientia* ; *A* porte *quantum gratuitorum hominum* ; le passage a été diversement corrigé, aucune certitude n'est possible ; ix, 5 *sicut et <T.> Livius* ; les mss. ont tous *sicut et Livius* Madvig lisait *sicut T. Livius* ; le *et* ne semble pas nécessaire ; xiv 7 *ludebat latrunculis, cum centurio agmen perituroruin trahens : illum quoque excitari iuberet. vocatus numeravit calculos* e.q.s. Dans l'apparat, M.C. note « iubet *Muretus* f. recte. *Waltzius* ludebat latrunculis. cum *interp.*, *quod ferri nequit.* — La ponctuation de Waltz a au moins un mérite ; elle essaye de rendre compte du subjonctif *iuberet*, qui dans le texte tel que le ponctue M. Castiglioni est, comme il l'a vu lui-même, indéfendable. — De Breu. uit. II, 1, *vita, si uti scias, longa est. <sed> alium insatiabilis tenet auaritia...* Il semble en effet qu'il faille une conjonction adversative ; Pauly avait proposé *at* ; *sed* semble mieux convenir ; xv, 4 *nihil non longa demolitur uetustas et <e>mouet.* Les mss. ont *mouet*, que P. Thomas avait déjà corrigé en *amouet.* Cette conjecture est appuyée par le vers de Lucrèce 1.225.

Praeterea quaecumque uetustate amouet aetas

et le préfixe *a-* convient mieux au sens.

La traduction, autant qu'il m'a semblé, est très exacte. On regrette seulement qu'elle ne soit pas toujours en face de la partie du texte à laquelle elle correspond.

A. Ernout.

Silviae *vel potius* Aetheriae *peregrinatio ad loca sancta*, hrsg. v. W. Heraeus, 3. Aufl., viii-52 pp. in-8°. Heidelberg, Winter, 1929.

M. Heraeus a utilisé de son mieux le peu d'espace qui lui était laissé par les blancs de la préface et de la dernière page pour compléter la bibliographie, ajouter les fragments du manuscrit de Tolède publiés par D. de Bruyne dans la Revue Bénédictine, signaler brièvement les derniers résultats de la critique touchant la date de l'ouvrage et le nom de son auteur, corriger quelques fautes d'impression, et signaler quelques conjectures. Ainsi, malgré le procédé mécanique de reproduction adopté, cette édition constitue un progrès sur les précédentes. Mais l'aspect typographique est médiocre.

A. Ernout.

Sénèque, *Questions naturelles*, texte établi et traduit par P. Oltramare, t. I (livres i-iii) ; t. II (livres iv-vii). Collection des Universités de France (Guillaume Budé). Société d'Édition « Les Belles-Lettres ». Paris, 1929.

S'il est un texte dont l'édition exigeait de l'abnégation c'est bien celui des *Questions Naturelles*. Il est intéressant, sans doute, de se rendre compte des opinions scientifiques du philosophe romain et surtout de connaître par lui les idées que s'est faite l'Antiquité des phénomènes de la nature. On lit avec curiosité un chapitre de Sénèque. Avouons cependant que la lassitude est assez prompte à venir, et admirons M. Oltramare d'avoir consacré des années à un ouvrage qui ne procure vraiment que peu de satisfactions intellectuelles. Il a pu y goûter dans leur plénitude, il est vrai, les joies austères d'un travail philologique ardu et savourer le plaisir d'une traduction particulièrement délicate.

Cette édition nous apporte, en effet, un texte incontestablement amélioré. M. Oltramare, sans doute, a largement profité des travaux de Gercke. Il a adopté le classement des manuscrits proposé par son prédécesseur. Mais il a lui-même collationné ou consulté les meilleurs. Dans le choix des leçons et dans les corrections, il sait allier une prudence généralement assez conservatrice au courage de ne pas hésiter devant une conjecture qu'impose la logique. Deux phrases successives du chap. xxxv, l. II, en fournissent un bon exemple. Dans la première, il introduit le mot *risu* qui est en effet nécessaire : *permitte mihi illam rigidam sectam tueri eorum qui <risu> excipiunt ista*... Dans la seconde il rejette une correction incontestablement séduisante de Gercke : *aequabiliter*, pour s'en tenir au texte de la majorité des manuscrits, *aliter*, qui présente un sens plus difficile : *Fata aliter ius suum peragunt nec ulla commouentur prece.* Sa traduction en donne une justification heureuse ou du moins ingénieuse : « les destins font prévaloir leur autorité autrement qu'on ne croit. » — Sénèque, reconnaît-il, est un écrivain personnel qui est très épris de variété. On aura garde de le soumettre malgré lui à une discipline de langue et de style que, certainement, il n'a jamais connue. — On ne saurait mieux dire, ni mieux faire que n'a fait M. Oltramare dans l'établissement de son texte.

La traduction de cet ouvrage de sujet ou plutôt de prétention scientifique d'un philosophe très littéraire était fort difficile. Sénèque, fait remarquer M. Oltramare, n'a pas, comme un technicien, une terminologie

fixe ; il emploie souvent plusieurs noms pour le même objet et donne volontiers plusieurs sens au même mot technique. Dès lors, nous dit-il, il était inutile de chercher à traduire littéralement : « Je me suis efforcé de rendre la pensé de l'auteur, rien de plus rien de moins, et de l'exprimer de telle façon que le lecteur qui se reportera à l'original comprenne pourquoi le texte traduit signifie bien ce qu'on lui fait dire ». Le principe est bon pourvu qu'il soit bien appliqué. On constatera qu'il l'a été de la façon la plus fine, et que M. Oltramare a réussi à rendre non seulement la pensée de Sénèque, mais ses mille nuances et son mouvement souvent fantaisiste et toujours vif. Claire et exacte, cette traduction est, par endroits, une véritable œuvre d'art. Elle restera un modèle.

A elle seule elle constitue un excellent commentaire. Les notes au bas des pages y ajoutent peu, sauf d'utiles renvois à Sénèque lui-même ou à ses sources. — L'espace limité gêne évidemment le commentateur — Une heureuse innovation a rejeté enfin de chaque volume les plus importantes de ces notes, sous forme d'un bref appendice exégétique, précédé lui-même d'un petit appendice critique. Fort utile est, à la fin du second volume, un bon index des matières. L'Introduction et les notices mises en tête de chaque livre donnent brièvement tout l'essentiel. Elles témoignent de la même logique, accompagnée d'un sens littéraire très fin, que l'établissement du texte et la traduction. Nous possédons donc désormais, grâce à M. Oltramare, une excellente édition des *Naturales Quaestiones* accompagnée, ce qui n'était pas inutile, d'une très bonne traduction.

A. Grenier.

P. Terentius Afer, *Andria*, hrsg. v. Pr D. R. Kauer I Text xxxii-90 pp., II Kommentar 148 pp. in-8°. Bielefeld, Velhagen u. Klasing, 1930.

Dans les « instructions pour les plans d'études dans les études supérieures de Prusse », il est recommandé de faire lire aux élèves de première une comédie de Plaute, la Mostellaria, ou encore une pièce de Térence, l'Andrienne ou les Adelphes. C'est donc une édition à l'usage des classes que nous avons ici, mais elle est due à un maître dont le jugement fait autorité pour tout ce qui concerne Térence, qu'il s'agisse de l'établissement ou de l'exégèse du texte; aussi ne peut-elle nous laisser indifférents. Le texte ne comporte pas d'apparat critique; mais un Kritischer Anhang signale les endroits où il est en désaccord avec l'édition d'Oxford de Kauer-Lindsay : tantôt c'est pour revenir à la tradition manuscrite, contre le témoignage de la tradition indirecte (Donat, Nonius, etc.), plus rarement pour adopter la leçon d'un des *codices deteriores*, ou de Donat, ou encore pour introduire une conjecture. Les ictus métriques sont marqués par des accents, et quand ils portent sur une résolution de longue, les deux brèves imprimées en italique, portent chacune un accent, par ex.

*id is*ti vitúpérant fáctum atque *in é*o dísputánt.

Le procédé est évidemment commode pour l'élève à qui il facilite beaucoup la scansion. Mais il oblige l'éditeur à prendre parti, à supposer comme correspondant réellement à une prononciation dissyllabique des graphies comme *mihi* e. g. au v. 42, où l'on peut voir tout aussi bien dans le premier pied un anapeste qu'un procéleusmatique,

Sed hoc mihi molestumst; nam istaec commemoratio.

ou *nihil* (v. 187), ou à considérer comme nécessairement dissyllabiques des formes de pronom telles que *eius*, *huius*, *eam*, etc. Le commentaire est fait avec le souci d'être clair est simple ; souvent il attire l'attention du lecteur en lui signalant la difficulté sous forme de question, e. g. 354 **quae**, abhängig von ? Ainsi au lieu de lui proposer une solution toute faite l'oblige-t-il à réfléchir. Trois problèmes de métriques sont traités dans des appendices spéciaux : 1° le « soi-disant » abrègement iambique ; 2° l'hiatus ; 3° l'accent du mot et l'ictus métrique. Le plus important est le premier ; M. Kauer a réuni et classé tous les cas d'abrègement iambique que présente l'Andrienne, et il les interprète comme le reflet de la prononciation familière, qui use volontiers de la syncope ou de la synizèse. Il y a une raison d'ordre plus général qui aurait pu être invoquée : c'est la tendance du latin à abréger les voyelles en finale absolue. L'abrègement s'est fait d'abord dans les mots de caractère accessoire, par ex. les adverbes du type *bĕnĕ*, *mălĕ*, *mŏdŏ*, ou les pronoms du type *ĕgŏ* quand ils n'ont pas de valeur emphatique, il a atteint ensuite les mots autonomes, du type *sciŏ*, *pută*, *uidĕn*, etc. Dans la déclinaison où l'opposition brève longue avait une valeur morphologique définie, l'abrègement ne s'est pas produit, tout au moins pendant une longue période.

A. Ernout.

P. Terenzio Afro, *It Punitor di se stesso* (Heautontimorumenos), trad. di Emanuele Cesareo, xvi-119 pp. in-8°. Turin, Paravia, 1930. Pr. L. 8.50.

J'ai déjà signalé cette publication des comédies latines, avec traduction en face du texte, qui comprend actuellement trois pièces de Plaute, et trois de Térence. Le nom de M. Cesareo est un sûr garant que l'édition actuelle est faite avec compétence. De brèves indications scéniques, en soulignant les paroles et les gestes des personnages, animent la traduction.

A. Ernout.

Israel E. Drabkin, *The Copa*, 106 pp. in-8°. Geneva, New-York, The W. F. Humphrey Press, 1930.

Le problème de l'authenticité des petits poèmes attribués à Virgile est un de ceux qui n'offrent pas de solution définitive. M. Drabkin a réuni, pour l'un des plus connus d'entre eux, tous les arguments qui permettent d'arriver à une solution vraisemblable : examinant successivement le vocabulaire, la syntaxe et le style, la métrique, les sources et les imitations, le thème et la manière dont il est traité, et les différentes opinions émises depuis l'antiquité sur la date et l'auteur de la Copa, il en arrive à cette conclusion que la Copa doit être l'œuvre de Virgile, qui l'écrivit avant les Eglogues entre 54 et 42 avant J.-C. La thèse est raisonnable : cette idylle (au sens grec du mot), d'inspiration épicurienne, est évidemment l'œuvre d'un jeune poète. A côté de traits gracieux et charmants, elle présente des maladresses qui sentent leur inexpérience, notamment un certain désordre, accompagnant des longueurs : que l'on songe par exemple, à l'énumération, assez incohérente et qui finit par être fastidieuse, de tous les attraits que l'auberge promet au voyageur : *Sunt topia et kalybae* – *En et* — *Est et uappa* — *Sunt etiam* — *Sunt et... sunt autumnali* — *est hic* — *sunt et mora* — *Est tuguri custos*. — Ce manque de mesure sent la jeunesse. D'autre part, la pièce ne peut avoir été composée qu'au commencement de l'époque im-

périale, et c'est avec le talent naissant de Virgile, mieux qu'avec celui d'aucun autre élégiaque, qu'elle semble s'harmoniser. Elle présente déjà des traits dignes de lui, une fermeté de langue et de rythme, une sûreté qui annoncent le maître futur.

L'étude de M. Drabkin est faite avec beaucoup de conscience ; il connaît bien la littérature de son sujet, et l'a utilisée judicieusement. Sa discussion a parfois quelque chose d'un peu raide : il accorde à la statistique une place plus grande qu'elle ne comporte, et ne discute peut-être pas assez les résultats qu'elle lui fournit, notamment en ce qui concerne le vocabulaire. La Copa est une œuvrette d'inspiration alexandrine, où le familier et le raffiné voisinent par la volonté du poète : de là le mélange constant du vocabulaire poétique, et du vocabulaire familier et rustique. Il est possible que *garrio* soit d'ordinaire « *prosaic and of the familiar style* ». Il l'est lorsqu'il est appliqué à une femme bavarde ; il ne l'est plus quand il est appliqué au doux susurrement de la flûte :

> En et Maenalio quae garrit dulce sub antro
> rustica pastoris fistula in ore sonat.

Un mot change d'aspect suivant l'emploi qu'on en fait, la place qu'il occupe, le milieu qui l'environne. Un mot qui ne se trouve que chez les prosateurs n'est pas nécessairement pour cela un mot prosaïque. Aussi est-on étonné de lire que *asinus* « is not a poetic word » ; que *autumnalis* « is more prosaic than either substantive or the adjective *autumnus*... The prosaic tone of the adjective may account for its rejection by the maturer Virgil », que *Bromius* lui aussi est prosaïque (!). Tous ces jugements sont un peu simplets et auraient besoin d'être révisés.

Au fond, aucune de ces minutieuses études de détail concernant le vocabulaire, la syntaxe, etc., n'apporte une preuve. Ce jugement que l'on porte sur la Copa est un jugement impressionniste : l'érudition ne vient que pour étayer une opinion préconçue : il s'agit de savoir si on juge ou non l'œuvre digne de Virgile. Et comme il y a autant d'opinions que d'hommes, il y aura toujours des partisans et des adversaires de l'authenticité. M. Drabkin fournit à ceux qui n'ont pas encore leur siège fait une documentation abondante, où ils trouveront de quoi argumenter, sinon de quoi se convaincre. En outre, il nous fournit de bons éléments pour un commentaire. Je ne suis pas toujours d'accord avec lui sur l'interprétation. Par ex. au v. 4 :

> ad cubitum raucos excutiens calamos,

il veut, avec Leo, rapporter *ad* à *calamos*, et il explique *ad raucos calamos excutiens cubitum*. La construction est invraisemblable, et aucun autre exemple de séparation de la préposition et du nom qu'elle gouverne ne peut la justifier. Il n'est pas un lecteur qui lisant le vers de la Copa ne rapporte nécessairement *ad* à *cubitum*, et l'auteur du poème écrit un style à la fois trop simple et trop aisé pour imposer à son lecteur le soin de séparer *ad* de son appartenant naturel *cubitum*, auquel tout invite à le rapporter, le sens comme l'ordre des mots, pour le rapprocher de *calamos*, qu'il faut à son tour disjoindre de *excutiens*. On ne peut rien rêver de plus absurde. A la réflexion, M. Drabkin qui a du bon sens, ne manquera pas d'en convenir.

A. Ernout.

Emile Proveux, *Virgile, Bucoliques,* transposition rythmée, 92 pp. in-16°. Paris, E. Figuière, 1929.

M. Proveux a pris un moyen terme entre la prose et les vers, sans doute pour concilier dans sa traduction l'exactitude et le rythme. Son petit livre se lit avec agrément ; c'est l'œuvre d'un esprit cultivé et d'une âme délicate.

A. Ernout.

L. Laurand *Manuel des Etudes grecques et latines*, Fasc. V, Littérature latine, V^e^ éd. revue et corrigée, pp. 495-628 + un index. Paris, Picard, 1930.

Il est superflu de revenir sur les mérites du *Manuel* de M. Laurand, et sur les services qu'il rend aux étudiants. Avec une activité toujours en éveil, l'auteur a soin de revoir et de tenir au courant des recherches les plus récentes les éditions successives qu'il en donne. Cette nouvelle édition du fascicule consacré à la Littérature latine a reçu des additions utiles, notamment dans la bibliographie. Quant à l'exposé lui-même, il reste ce qu'il était, clair, précis et personnel.

A. Ernout.

Ovide, *Les Métamorphoses*, tome III (xi-xv), texte établi et trad. par G. Lafaye, un vol. in-8° 150 pp. doubles + un index nominum, pp. 151-168. Paris, Les Belles Lettres, 1930.

M. G. Lafaye est mort avant d'avoir pu entièrement achever la préparation de ce troisième volume. C'est M. Goelzer, également disparu, qui l'a complété, et qui notamment a rédigé les notes qui se trouvent au bas de la traduction. Rude épreuve que celle-ci, et dont tous les initiés connaissent les difficultés. Ici pour le réviseur, ces difficultés se doublaient du fait qu'il était en présence d'un texte qu'il n'avait pas édité lui-même : on ne s'étonnera donc pas de trouver çà et là une explication dont le lecteur se serait aisément passé; le seul coupable, c'est le typographe. Le texte et la traduction sont établis avec la conscience que M. Lafaye apportait à tout ce qu'il faisait. Les conjectures personnelles sont très rares : j'ai relevé la transposition des vers 401 et 400 du livre XIII. On regrette, par-ci par-là, l'absence de signes de ponctuation dans le latin [1].

A. Ernout.

Q. Orazio Flacio I°, *Le satire*, ediz. integra, col commento del Dott. Vittorio d'Agostino, xxxii-322 pp. in-8°. Milan, Soc. Anonima Editr. Dante Alighieri, 1930 ; Pr. L. 20 ; IIe Même ouvrage, ediz. per le scuole, xxxii-302 pp. Pr. L. 16.

Cette édition des satires d'Horace, qui n'a d'autre prétention que d'être simple est claire, est remarquablement réussie. Le commentaire, abondant sans surcharge, résout avec netteté les diverses difficultés que présente le texte ; elle sera pour les étudiants italiens un guide aimable et sûr.

A. Ernout.

---

1. L. XII, 216 l. *nuruumque* ; l. xv. 569 à propos de *remeabat*, il semble qu'il y a désaccord entre le texte et l'apparat.

L. A. Seneca, *Pagine di vita e di cultura romana*, a cura di V. d'Agostino, xxxii-125 pp. in-8°. Torino, Soc. editrice internazionale, 1930. Pr. L. 6.

M. d'Agostino semble vouloir se spécialiser dans l'étude de la latinité impériale. Après avoir publié dans la Rivista indo-greco-italica, que dirige si vaillamment M. Ribezzo, une étude fort consciencieuse sur la langue de Perse, il édite aujourd'hui, dans une collection d'auteurs latins commentés pour les écoles, des morceaux choisis de Sénèque. L'ouvrage est sans prétention scientifique ; mais l'auteur est bien au courant des questions, et sait présenter avec clarté les résultats acquis. Des vingt extraits dont se compose le volume, dix sont empruntés aux lettres à Lucilius, les autres aux dialogues et au *de beneficiis*. Le choix est judicieux, l'annotation abondante, et le livre est digne de rendre en Italie les services que rendent en France les excellents *Morceaux choisis* de Sénèque édités par P. Thomas, que M. d'Agostino ne semble pas connaître.

A. Ernout.

Auguste Bailly, *Néron, l'Agonie d'un monde*. Paris, Fayard, 1930, in-16, 250 p.

Quoique traitant d'un sujet antique, le livre de M. Bailly n'est pas de ceux dont la *Revue de Philologie* a l'habitude de rendre compte. C'est un roman, mais d'un auteur qui connaît fort bien ses classiques. Le fond en est généralement exact ; la plupart du temps, le récit suit celui de Tacite ou, à son défaut, Suétone. On a signalé la traduction excellente que donne M. Bailly du dernier cri de Néron : « être un tel artiste... et mourir. » L'ensemble est une interprétation personnelle du texte antique, au même titre, en somme, que le *Britannicus* de Racine, une interprétation très moderne, où se reconnaît tout le talent de l'auteur. Nous n'avons pas, ici, à apprécier ce talent. Notons seulement qu'il cherche la couleur vive, les sentiments violents, la sensualité, la brutalité même. Il fait ainsi parfaitement ressortir, par contraste, la sévérité de l'art de Tacite. Ce que l'auteur classique indique d'un trait fournit à M. Bailly le sujet d'un tableau. Tacite hésite souvent ; son scrupuleux effort d'impartialité l'amène à noter les versions entre lesquelles il s'abstient de choisir. La psychologie des personnages de M. Bailly apparaît infiniment plus simple, ce qui ne veut pas dire toujours plus vraisemblable. Le romancier nous présente l'histoire de façon beaucoup plus assurée que l'historien. Son témoignage, il le sait, a moins d'importance. Il est cependant moins sévère ; il plaide, en faveur de Néron, toutes les circonstances atténuantes. Il est bien près de l'absoudre. Néron est la victime de la corruption antique mourant de son excès, tandis qu'en face de ce monde agonisant se lève l'aube du christianisme. M. Bailly ne connaît pas seulement Tacite, mais aussi Renan. Mais là aussi, il force un peu la note, car, tout en évoquant l'Apocalypse, Renan ne perd pas de vue la vie morale très noble qui s'épanouira sous Marc-Aurèle, plus d'un siècle après Néron, et se perpétuera, assez vigoureuse, jusqu'à la fin du IVe siècle de notre ère... Mais les raccourcis, la simplification et une philosophie péremptoire sont une des lois du roman historique. Celui-ci, outre ses qualités de roman, a le mérite d'être en somme un excellent commentaire des *Annales* de Tacite.

A. Grenier.

Dr Mauriz Schuster, *Tibull-Studien, Beiträge zur Erklärung und Kritik Tibulls und des Corpus Tibullianum*, 204 pp. in-8°. Wien, Hölder-Pichler-Tempsky A.G., 1930.

Les études tibulliennes restent en faveur. Voici un ouvrage qui, à vrai dire, n'apporte pas de conclusions nouvelles, mais qui a le mérite de grouper un certain nombre de questions, déjà effleurées ou traitées, mais restées fragmentaires ou disséminées. Les deux parties principales du livre sont consacrées à la composition des élégies et aux thèmes de Tibulle. Elles résument et discutent les hypothèses faites à ce sujet par les philologues allemands depuis le début du XIXe siècle.

Les élégies de T. ont été trop souvent jugées obscures ou tronquées, et la critique a proposé trop de divisions arbitraires et de transpositions. Il nous avait déjà paru que le mieux était de suivre, dans chacune d'elles, le mouvement de la pensée, et cette étude constituait la thèse que nous avons soutenue dans notre édition (collection Budé, Paris, 1924), où elle se trouve résumée à la p. 73. Les conclusions du Dr Schuster (notamment pp. 15-16, 22) en sont très voisines. Les exemples qu'il a choisis sont probants, mais l'analyse pouvait en être parfois plus nuancée. Pour I 3, il a raison de substituer à l'explication de Witte, une analyse, qui, du reste, est conforme à la nôtre, sauf en trois détails : en séparant les vers 3-9 et 9-20, il rompt l'unité du mouvement; et il ne met pas en valeur les deux distiques 49-50 et 57-58, dont il fait de simples transitions : le premier détache fortement le second membre d'une antithèse expressive, l'autre pose le nouveau motif amené par le thème dominant.

Dans I 7, on pouvait mieux définir les raisons qui lient au sujet et à la circonstance, l'hymne à Osiris, vv. 27-48. De même pour I 4, 57-72. En somme, ces analyses restent parfois un peu brèves et sèches, et l'enchaînement des motifs, insuffisamment saisi, alors que le caractère avant tout « lyrique » de ces poèmes est bien senti par l'auteur. De plus, il a laissé dans l'ombre la pièce II 5, qui est de toutes la plus difficile peut-être à suivre et la plus attachante, et dont nous avons, de notre côté, tenté l'étude dans un article destiné au volume des *Mélanges P. Thomas*.

A signaler aussi telle conclusion trop générale, comme celle de la p. 33, où il attribue à « tous les interprètes de T. » le tort de parler de « digressions » à propos des élégies.

Le texte du Corpus Tib. est assez longuement étudié dans une troisième partie. Elle contient des discussions de leçons souvent intéressantes et justes. Mais M. Schuster s'appuie trop exclusivement sur les deux dernières éditions parues, de Levy (Teubner 1927) et Calonghi (Corpus Script. Lat. Paravianum 1928), qui rejettent parfois la leçon autorisée, admise par telle édition antérieure : il est alors forcé de prendre parti contre eux en faveur de leçons bien connues, ainsi I 3, 17-18; 5,61; 6, 69-72 (sauf *puter*, v. 70, non nécessaire du reste); 9, 23-24, etc. Il attribue à tort (p. 160) au seul Calonghi le *pariter medicande* de III 6, 3, correction d'Ach. Statius adoptée par notre édition Budé.

En revanche, nous l'approuverons davantage dans les pages (35-56) où il étudie l'influence hellénique sur Tibulle. C'est la partie la plus personnelle du livre, et il scrute avec bonheur cette difficile question. Il montre le peu de fondement des hypothèses de Crusius (1888, dépendance étroite de Tibulle vis-à-vis de l'alexandrinisme) et de Jacoby (1910, l'influence hellénique s'exerçant sur Tibulle plus que sur aucun de ses contemporains) : une comparaison avec la manière de Callimaque notamment laisse ressortir l'originalité du poète.

Enfin, il nous plaît de voir M. Schuster affirmer aussi, chez Tibulle, le sens musical qui fait de ses élégies de véritables symphonies, et nous ne pouvons qu'applaudir à sa promesse d'étudier de près ces rapports entre la composition tibullienne et la musique.

M. Ponchont.

M. Minucii Felicis, *Octavius* rec. Dr J. Martin (Florilegium Patristicum, fasc. VIII), 86 pp. in-8°. Bonn, Peter Hanstein, 1930.

Il était difficile d'apporter du nouveau sur le dialogue de Minucius Félix. L'édition de M. J. Martin n'y prétend pas; mais elle est faite avec soin, prudence et méthode, en tenant compte des travaux antérieurs, notamment de ceux de Waltzing, qu'elle filtre et clarifie. Après une brève préface qui résume le peu que l'on sait de la vie et de l'époque de Minucius, et qui analyse brièvement son œuvre, vient le texte accompagné d'un apparat critique, succinct mais suffisant, et d'un commentaire. Celui-ci est fait surtout de rapprochements avec les textes sacrés ou profanes que Minucius semble avoir imités, et qui en tout cas présentent avec lui des coïncidences de fond ou de forme. L'influence de Cicéron, notamment du *De Natura deorum*, est ainsi bien mise en lumière, comme celle de Tertullien, et de son *Apologétique*. Le texte est très conservateur. Pour n'en donner qu'une preuve, M. Martin maintient la dernière phrase telle que la donne la tradition manuscrite : *Post haec laeti hilaresque discessimus : Caecilius quod crediderit, Octavius gaudere quod vicerit, ego et quod hic crediderit et hic vicerit.* La plupart des éditeurs, depuis Daniel, suppriment *gaudere* qui est superflu et qui introduit dans la construction une asymétrie insupportable. M. Martin le maintient et le justifie par la note suivante : « gaudère : infinit. histor. (cf. ch. 5, 8 sq., ubi infinitivus et praes. indic. variant) ἀπὸ κοινοῦ etiam ad « Caecilius » et ad « ego supplendus ». Mais l'on se demandera toujours pourquoi Minucius, s'il a voulu vraiment exprimer *gaudere*, ne l'a pas mis à sa place normale, c'est-à-dire après *Caecilius*, ce qui aurait supprimé toute amphibologie, et n'aurait pas forcé l'éditeur à recourir à cette explication par une construction ἀπὸ κοινοῦ dont on voudrait au moins une justification. Et d'autre part, le mouvement de la phrase réclamerait non pas un infinitif, mais un participe *gaudens*. Toutes ces raisons m'inclinent à croire que *gaudere*, qui rappelle fâcheusement le *gaudeo* du § 3 du même chapitre : *At ego, inquam, prolixius omnium nostrum vice gaudeo, quod etiam mihi Octavius vicerit...* » doit être une intrusion fautive, à supprimer.

A. Ernout.

Andocide, *Discours*. Texte établi et traduit par *G. Dalmeyda*. Paris, « les Belles Lettres », 1930. in-8°, xxxvi-154 p.

L'édition d'Andocide que nous donne M. Dalmeyda dans la Collection des Universités de France est excellente : il est donc superflu de dire les services qu'elle rendra, par son introduction et ses notices très informées, par son texte soigneusement établi, par sa traduction à la fois très exacte et très française, par les notes explicatives qui ne sont plus réduites à la portion congrue depuis qu'une heureuse innovation permet de rejeter à la fin du volume celles qui ne trouveraient pas place dans le corps de la traduction.

Dans son Introduction, M. D. a naturellement parlé, autant qu'on en peut parler, de l'histoire du texte. La première question qui se pose est celle de la première publication des Discours. Là-dessus, l'opinion de l'éditeur est un peu incertaine : « rien ne nous assure », dit-il, que cette publication ait eu lieu du vivant de l'orateur ; mais il reconnaît qu'elle « a pu être sensiblement antérieure à la date du procès de l'Ambassade », où Eschine transcrivait à son usage tout un développement du discours *Sur la Paix* (pp. xxx-xxxi). De fait, il semble bien que les « œuvres » des orateurs politiques en général — et justement la plupart de celles qui nous sont parvenues — aient été écrites pour la lecture et dans une intention qui était surtout de propagande ou de polémique ; pour Andocide en particulier, les trois discours authentiques que nous avons de lui, le second et le troisième surtout, ne sont pas pour démentir cette induction.

En fait de manuscrits, nous sommes pratiquement réduits au *Crippsianus* (A), sinon pour les discours III et IV, où l'*Ambrosianus* (Q) fournit quelques bonnes leçons. Le *Crippsianus* comporte des corrections de seconde main (A^2), M. D. ne pose pas la question de savoir si elle ont été faites d'après un autre exemplaire. Tout compte fait, il n'y a pas lieu de le penser : les leçons de A^2, parfois ingénieuses, mais pas toujours bien inspirées (p. xxxv, cf. I 8 παραλιπεῖν) doivent être considérées, nous semble-t-il, comme de son cru. Le seul cas, peut-être, qui pourrait faire hésiter, est celui de I, 78 où προέδρων aurait été dûment corrigé par lui en παρέδρων.

L'établissement du texte suppose, de la part de l'éditeur, certains partis pris. Il y aurait peut-être eu avantage, en l'espèce, à les exprimer. Exactement contemporain de Lysias, Andocide n'est pas sans affinités, par ses origines et par son milieu, avec Antiphon ; mais il lui est sensiblement postérieur, et ce n'est pas un professionnel : double raison pour que sa langue soit plus voisine de la langue parlée. De fait, le ττ de l'attique, là où il correspond à σσ de l'ionien et des autres parlers, s'est imposé chez lui (il n'y a pas lieu de retenir comme un témoignage d'indécision le τεσσαράκοντα que donne A, III, 33) ; en revanche, l'emploi du duel ne marque qu'un faible progrès sur Antiphon (Cuny, *Le nombre duel*, p. 431), moins net que chez Lysias (I, 113 offre un exemple caractéristique : τὼ θεὼ παραγάγοτεν). Andocide est donc comme à mi-chemin ; et il ne faut pas oublier, d'autre part, que, dans chaque genre littéraire, la langue obéit à certaines conventions. Sur quoi une question générale se pose : convient-il de plier le texte à une espèce de norme du « bon attique » ? Des éditeurs comme Blass, ou Lipsius qui renchérit sur Blass, ont recherché ce conformisme : peut-être M. D. les suit-il trop docilement ; et, pour les orateurs les plus anciens, peut-être y a-t-il lieu de réagir contre certaine tendance, plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici (un *mea culpa* n'est pas de trop). — A coup sûr, le témoignage des manuscrits ne compte pas en face des faits établis : nous savons pertinemment que la forme d'accusatif pluriel ἱππεῖς est post-classique, on est donc fondé à restituer ἱππέας I, 45, III, 5 (cf. III, 7) ; de même, il est très probable que ἐτέθνασαν doit être préféré à ἐτεθνήκεσαν (I, 52, cf. I, 59). Mais il est des cas où la norme en question apparaît arbitraire et même capricieuse. L'usage des inscriptions la commande en principe, mais non pas toujours : on postule qu'il faut écrire δωρειά, forme qui prédomine dans l'épigraphie attique (II, 23 ; mais I 4, M. D. adopte δωρεά) ; en revanche, on imposera des formes comme κλαόντων I, 48, περικάονται II, 2, aussi bien cette fois contre le témoignage des inscriptions que contre la leçon des manuscrits. Ce double exemple est caractéristique ; il y a justement de bonnes raisons pour ne corriger ni ici ni là : δωρειά a dû devenir plus tôt δωρεά que καϝω n'est devenu κάω, lequel

ne paraît pas encore chez Thucydide ; et un certain conservatisme a pu maintenir δωρεά dans les documents du droit public, alors que la langue courante avait adopté δωρέα, seule forme attestée par les manuscrits littéraires. — Il n'est pas même certain qu'il faille admettre toujours l'uniformité chez un même auteur. Blass pourchasse la forme ἕνεκεν (dont la finale est plutôt ionienne) ; Lipsius, la forme εἵνεκα (que la phonétique dénonce comme ionienne). Dogmatisme peut-être excessif chez le premier, sûrement excessif chez le second : Thomas Magister signale la coexistence de ἕνεκα et εἵνεκα dans Démosthène et Platon, et le texte d'Aristophane doit s'accommoder des deux (V. Coulon dans son édition, I, p. XXVIII) ; rien d'étonnant à ce que εἵνεκα, introduit dès le début dans les langues littéraires, s'y soit conservé par tradition — particulièrement dans celle de l'éloquence.

Sur bien des points, il est à propos, comme le conseille M. Meillet, de conserver aux textes l' « aspect » que nous en donnent les manuscrits. Notre tradition n'est point si mauvaise qui autorise justement, dans certains cas, la forme que prescriraient nos atticistes : ainsi pour les optatifs « éoliens » (sauf I, 137), et avec un témoignage involontaire d'antiquité dans la leçon vicieuse ὑπομένει ἐν ᾧ pour ὑπομείνειεν ᾧ (II, 4) ; ainsi encore pour la forme εἶεν qui est constante chez Andocide, alors que le même copiste A présente parfois εἴησαν chez Antiphon. A tout le moins, la discrétion s'impose-t-elle aux éditeurs. La correction de ἐξῆτε II, 8 en ἐξῇτε peut se recommander de l'analogie du fameux ἦσαν de Thucydide, I, 2, II, 3 et des témoignages qui s'y rapportent ; les formes συνεκέκλητο (I, 48), κατεκλήσαμεν (III, 7) peuvent être préférées aux formes en -ει- que donnent les manuscrits. On hésitera davantage pour restituer à ἠμφισβήτουν (I 28) le double augment, ou pour corriger les secondes personnes de présent moyen comme βούλει en βούλῃ (I, 22 ; 28). Et il est encore plus douteux qu'il faille substituer εἰδεῖτε à εἰδέτητε, II, 19, βουληθεῖτε à βουληθείητε, II, 22 : M. D. écrit lui-même εἴητε, II, 6, contrairement, cette fois, à Lipsius. Au total, pas de règle qu'on puisse appliquer mécaniquement : des cas d'espèce qu'il faut apprécier.

La nouvelle édition comporte quelques nouvelles leçons, naturellement assez rares (I, 4 ; 34 ; 40 ; 82 ; 115 ; III, 39 ; cf. I, 127 ; III, 27 ; IV, 23), quelques-unes très heureuses : I, 40 ἕλοιτο au lieu de δέοιτο ; 82, οἳ ἂν <ἀεὶ> δοκιμασθῶσι, où l'adjonction est justifiée par le sens du verbe.

Quelques remarques sur le texte, l'interprétation ou le commentaire de certains passages :

I, 1 et 6-7. Lieu commun qui se retrouve ailleurs (Lys., XIX, 2-5) et qui doit être emprunté à un recueil d'exordes ; il y avait peut-être lieu de signaler qu'antérieur à la fin du ve siècle, il a subsisté tel quel : le § 7 suppose un état du droit qui, à la date de 399, était dépassé (sur la procédure du IVe siècle en matière de faux témoignage, et sur l'effet suspensif de l'ἐπίσκηψις en cas de condamnation à mort, cf. E. Leisi, *Der Zeuge im att. R.*, p. 124 sqq.)

§ 17, il est question d'une accusation d'illégalité par quoi un inculpé riposte à un ordre d'arrestation émané de la Boulè : cas plus singulier et plus obscur que ne l'indique M. D. On y trouve aussi un emploi remarquable de la caution *iudicio sisti* en matière pénale (cf. J. Partsch, *Griech. Bürgschaftsr.*, p. 371 sqq., qui d'ailleurs n'a pas signalé cette espèce).

§ 29, la phrase καὶ γὰρ οἱ λόγοι κτλ. est bien suspecte d'altération, quoi qu'en dise M. D.

§ 47, un des inculpés, Phrynichos, est qualifié, dans nos mss., ὁ ὀρχησάμενος. M. D. admet, non sans hésitation, qu'Andocide rappelle « l'ancien

métier » du personnage : l'emploi du participe *aoriste* rend bien difficile de le croire. Bien qu'il s'agisse ici du procès des Hermocopides, la connexion entre cette affaire et celle de la profanation des mystères pourrait faire penser que Phrynichos était connu pour avoir parodié les danses éleusiniennes (cf. Clém. Alex., *Protrept.*, 16). Mais il est plus probable que le texte est altéré.

§ 62, p. 37, n. 2, M. D. parle de la « chambre de la στόα βασίλειος où se juge le procès » : la στόα βασίλειος (à la différence de la στόα ποικίλη) n'est pas connue comme siège de tribunal ; pour un cas analogue au sien, Andocide parle du tribunal (*alias* « héliée ») des thesmothètes (§ 28).

§§ 77-79, le décret de Patrocleidès appelle certaines observations que nous présentons d'autre part ; v. cette Revue, p. 308 et s.

§ 83, dans le décret de Tisaménos sur la revision des lois, la mention de *nomothètes* désignés par la Boulè et distincts des 500 monothètes élus par le peuple paraît d'autant plus suspecte que le texte est altéré à cet endroit : ces prétendus nomothètes sont en réalité, d'après la fonction qui leur est impartie, les ἀναγραφῆς (cf. Lys., XXX, 2, 25).

§ 90, la seule adjonction de καὶ τῶν δέκα paraît en effet requise ; mais ce sont « les Dix du Pirée » (Lipsius) qu'il faut sans doute entendre : pour le groupement, cf. Plat., *Lettre VII*, 324 c.

§ 92, (Képhisios) πριάμενος ὠνὴν ἐκ τοῦ δημοσίου τὰς ἐκ ταύτης ἐπικαρπίας τῶν ἐν τῇ γῇ γεωργούντων : M. D. soupçonne, après d'autres, quelque altération ; il propose de supprimer τῶν ἐ. τ. γ. γεωργ. Nous croyons qu'il n'y a pas à hésiter. La phrase est malvenue, et le génitif en question n'est guère admissible. D'autre part, il n'est pas dans les habitudes de l'État athénien, à la différence des autres personnes morales de droit public, d'affermer des terres (ἐκ τοῦ δημοσίου) : or une terre qui produirait, à elle seule, le revenu qu'indique Andocide (9000 drachmes !), aurait une étendue considérable, presque exorbitante. Enfin et surtout, le terme ὠνή, même en droit public, ne s'applique jamais à la location des terres, mais seulement à l'affermage des impôts et à la concession des mines (cf. Lipsius, *Att. Recht*, p. 752) : c'est de τέλη qu'il s'agit très probablement ici (cf., dans le même discours, § 134 et, plus pertinemment, § 73).

§ 106, Andocide parle d'une victoire « contre les tyrans » auprès du sanctuaire de Pallènè : M. D. rappelle que nous ne connaissons qu'une victoire de Pisistrate à cet endroit ; « il semble... qu'Andocide fasse ici une confusion ». Volontaire ou non, la confusion est quasi certaine : cf., en dernier lieu, F. Cornelius, *Die Tyrannis in Athen*, p. 47.

§ 110 (cf. 115, 116) : pour πάτριος νόμος, l'expression « loi de nos aïeux » est impropre : il s'agit d'une « loi » traditionnelle des Eumolpides, d'une prescription de leurs πάτρια, alors oraux ([Lys.], VI, 10 : cf. Glotz, *Solidarité*, p. 300) ; d'où la nécessité — et la signification — de l' « exégèse » (116).

§ 126, M. D. ne retient pas la correction de H. Estienne, ἦκον en ἦγον ; sans être indispensable, elle est séduisante ; à vrai dire, on serait plutôt tenté de proposer ἄγοντες pour ἔχοντες (ἱερεῖον) d'après *Inscr. Jurid. Gr.*, n° XXIX, A, l. 52.

§ 127, la suppression du premier εἰσάγειν, que suggère M. D., ne se recommande pas : εἰσάγειν fait bien partie de la lettre du serment, cf. Isée, VII, 16.

§ 136, pourquoi βουλόμενοι devrait-il s'entendre : « s'ils le veulent » ? Il ne semble pas que le mot exige une autre interprétation que dans le passage parallèle § 150, ni, par suite, que la difficulté soulevée par M. D. à propos de celui-ci soit réelle.

§ 150, la traduction « ceux de ma tribu choisis pour me défendre » (οἱ φυλέται οἱ ἠρημένοι μοι συνδικεῖν) pourrait laisser croire que la désignation de ces συνήγοροι avait eu lieu d'autorité publique ; le cas est analogue à celui de Dém., XXIII, 206, Hypér., III, 12, où l'on voit des accusés choisir également des défenseurs parmi leurs « phylètes », en nombre déterminé et peut-être sur requête adressée à leur tribu.

II, 10, πολιτείας ἐκείνης καὶ διαίτης, ἐξ ἧς δευρὶ μετέστην : il n'y a pas lieu de suspecter l'interprétation naturelle, comme y songe M. D. ; avec les habitudes du grec, le « raccourci » ne nous paraît pas trop « gênant ». En tout cas, μεταστῆναι est le terme propre pour l'exil d'Andocide, comme pour tout exil plus ou moins forcé qui n'est pas la peine du bannissement.

§ 11, Ἀρχελάου ξένου πατρικοῦ : « Archélaos, l'hôte de mon père et le mien ». L'expression πατρικὸς (*alias* πατρῷος) ξένος indique un lien héréditaire entre deux maisons, et qui peut remonter haut (cf. Thuc., VIII, 6,3).

§ 23, « passage important sur la collation du droit de cité pour services exceptionnels à la fin du ve siècle » ; toutefois, les esclaves ne recevaient guère alors que des gratifications en espèces (l'affaire des Arginuses, qui donna lieu à des naturalisations en masse, est postérieure).

§ 27, argumentation intéressée d'Andocide, qui a l'air de rejeter sur les ennemis de la démocratie la responsabilité de son exil : M. D. parle (p. 67) du « décret, voté à l'instigation des Oligarques », qui lui avait « retiré le bénéfice » de l'amnistie. En fait, il s'agit du décret d'Isotimidès, rendu au moment même de l'affaire des Hermocopides, et qui n'était pas en contradiction nécessaire avec l'ἄδεια.

III, *Notice*, p. 83 (cf. *Introduct.*, p. XIV), à propos du procès intenté aux ambassadeurs de 391 : l'expression Καλλιστράτου γράψαντος de Philochoros indique un *eisangélie*, et qui fut probablement (Lipsius, *o. l.*, p. 188 sq.) jugée par le peuple : il y a des chances qu'elle ait abouti à une condamnation à mort, comme le dit formellement Démosthène. Il est à peu près certain que, si les accusés furent « exilés », c'est parce ce qu'ils s'étaient dérobés au jugement.

§ 15, τὰ ἐγκτήματα n'est peut-être pas assez clairement rendu par « nos possessions à l'étranger » : il s'agit de possessions privées, contraires à la souveraineté des cités grecques qui n'admettaient pas en principe l'ἔγκτησις des étrangers ; Athènes se les interdira dans l'acte constitutif de la seconde confédération. Avec ces ἐγκτήματα sont en étroit rapport les χρέα, mot dont Lys., XXXII, et 6 et 15 fournit le commentaire justement à propos de la Chersonèse.

§ 16, εἰ δὲ μήτε.., μήτε ἀφ' ὅτου πολεμήσωμεν ἔστι : on attendrait le futur. M.D. conserve la leçon des mss. Le subjonctif n'est pas injustifiable en soi (cf. Isocr., IV, 44). Mais l'*aoriste*, dans la phrase, ne serait pas très indiqué. La leçon πολεμήσομεν de H. Estienne paraît préférable (cf. § 26).

§ 40, προσθέντες τετταράκοντα ἡμέρας βουλεύσασθαι : la correction de Reiske, προθέντες, est à adopter ; ce composé est le terme propre pour exprimer, en droit, l'idée du délai (cf. προθέσμια, délai de prescription).

IV, *Notice*, exposé très précis des arguments qui obligent à voir dans le *Contre Alcibiade* un écrit politique indûment attribué à Andocide (P. 104, corriger 407 en 408 pour la date du retour d'Alcibiade).

Argument, p. 113, n. 2 : l'expression *litis contestatio* ne signifie pas, en droit romain, ce que M. D. lui fait signifier.

§ 7, ἀκούσαντες <περὶ> ἑκάστου τῶν ὑπαρχόντων : l'adjonction de Reiske ne paraît ni nécessaire, ni même heureuse ; du reste la traduction de M. D. n'en fait pas état.

§ 10. παρανομίας, ici comme très souvent, est autre chose que l' « illégalité ».

§ 14, ἀπολιπεῖν est le terme technique pour désigner le divorce qui procède de la femme : il eût été bon de signaler l'intérêt du passage pour la question même du divorce, d'autant que la portée en est discutée (cf. Beauchet, *Hist. du dr. privé*, I, p. 384 sq.).

§ 15, plusieurs points de droit qu'il serait souhaitable aussi d'indiquer d'un mot, étant donné le genre de services que cette édition peut rendre. Le texte a rapport à la question de l'épiclérat (cf. Beauchet, *o. l.*, I, p. 421) et à celle du droit de succession de la sœur (Id., III, p. 507 sq.) : sur les deux points, il est seul à fournir des cas d'espèce qui n'ont pas été relevés. Il a rapport aussi à la question du legs ou de la donation à cause de mort (cf. E. F. Bruck, *Die Schenk. auf den Todesf. im gr. u. röm. R.*, I, p. 85 sq.).

§ 16, « cet homme... est chargé par vous d'accuser les citoyens suspects » : il faut entendre qu'Alcibiade a été élu pour faire partie des συνήγοροι ou κατήγοροι qui exercent comme un office de ministère public dans la procédure de l'eisangélie (cf. Lipsius, *o.l.*, p 206).

§ 34, <δὶς> ἐξωστρακίσθησαν : l'addition (d'après Lys., XIV, 39) est indue ; elle introduit dans le texte une erreur historique de Lysias (cf. Carcopino, *Hist. de l'ostrac.*, p. 167 sq.).

A ses autres mérites, l'édition de M. D. joint celui, qu'il faut toujours souhaiter, de la correction matérielle : le texte grec paraît impeccable (dans l'apparat critique, je signalerais I, 40, 9, εἰς pour τήν; et 95, quelques troubles de numérotation ; dans l'index, qui est copieux, l'oubli d'une référence pour ἀλιτήριος, I, 51, et pour Ταυρέας, IV, 20).

Louis Gernet.

Otto Schroeder, *Grundriss der griechischen Versgeschichte* (Bibliothek der klassischen Altertumswissenschaft, 7). Heidelberg, Carl Winter 1930, in-8°, 171 pages.

M. Schroeder consacre depuis de longues années toute son activité à l'étude du vers grec (*Vorarbeiten z. Griechischen Versgeschichte*, Leipzig, 1908, etc...). On connaît surtout les utiles petits recueils de cantica où sont scandées les parties lyriques des comiques et des tragiques attiques. Certaines des interprétations proposées peuvent être contestées, mais il faut reconnaître la compétence de l'auteur qui se montre toujours un métricien érudit et ingénieux.

Une des difficultés de la métrique est que chaque savant tend trop à se constituer une terminologie qui lui est propre, et en France par exemple, les schémas métriques de M. Schroeder ont pu souvent paraître obscurs. Pour en rendre l'utilisation plus faciles aux débutants, M. Schroeder a publié l'an dernier chez Winter un *Nomenclator metricus* où les termes techniques sont rangés par ordre alphabétique et définis. Il nous offre maintenant, dans un petit volume, une somme de sa doctrine métrique. Le livre ne répond pas exactement au titre qui lui a été donné et ne constitue pas à proprement parler une histoire de la métrique, mais l'auteur y donne pourtant de nombreuses indications qui montrent comment les divers types métriques ont pu se constituer. Dans les premiers chapitres l'auteur définit certaines catégories de vers d'après le nombre de leurs temps forts : les énopliens à quatre temps (p. 17) à qui il fait jouer un assez grand rôle

dans la métrique de la chanson, les prosodiaques à trois temps (p. 31). Dans le détail les scansions proposées apparaissent souvent assez différentes de celles qui sont traditionnelles en France. On a l'habitude de scander un grand nombre des odes de Pindare en dactylo-épitrites. M. Schroeder est de ceux qui reconnaissent dans ces prétendus dactylo-épitrites une combinaison d'ioniques et de choriambiques. Il constitue ainsi des cola de six temps librement combinés et syncopés. On notera enfin qu'il remplace le terme de dactylo-epitrite par celui de chalcidiques (p. 90). Soit la première *Pythique* de Pindare (cf. édition Puech, p. 27, Masqueray, *Traité de métrique grecque*, p. 319). Voici pour les premiers vers l'analyse proposée par M. Schroeder, p. 101 :

χρυσέα φόρμιγξ | Ἀπόλλω-
νος καὶ ἰοπλοκάμων...

— ∪ — — — ∪ — —
— ∪ ∪ — ∪ ∪ —

c'est-à-dire deux ioniques avec une longue irrationnelle, deux choriambes, dont le dernier est catalectique.

Le chapitre sur l'hexamètre dactylique (daktylischer Sprechvers) paraîtra assez contestable. L'auteur cherche à rattacher ce vers parlé à des vers de la chanson, par exemple Alcée 99 (Diehl) κέλομαί τινα τὸν χαρίεντα Μέν-
ωνά κάλεσσαι ∪ ∪ — ∪ ∪ — ∪ ∪ — ∪ ∪ — ∪ ∪ — —. S'il faut retrouver dans ce vers un mètre dactylique, il présente la liberté de l'initiale qui caractérise la métrique éolienne. En tout cas il ne nous apprend rien sur la métrique homérique. M. Schroeder aurait pu au moins signaler les hypothèses de MM. Meillet et K. Meister qui considèrent l'hexamètre dactylique comme emprunté, propre au genre épique, et l'opposent aux vers de la chanson. La théorie a été admise par de bons philologues comme M. W. Schmid. En tout cas je ne pense pas que l'on puisse donner le vers d'Alcée cité ci-dessus comme le dernier précurseur lyrique du vers épique, celui-ci étant caractérisé par la liberté du nombre des syllabes et par l'équivalence de deux brèves à une longue.

P. Chantraine.

R. Cantarella, *L'edizione polistica di Omero, studii su la tradizione del testo et le origini dei poemi.* Salerno, M. Spadafora, 1929, in-8°, 276 pages

Le livre de M. Cantarella, sous un titre défini et modeste, aborde en réalité l'étude de toute la tradition du texte homérique; sujet difficile avec lequel après les La Roche et les Ludwich, se sont récemment mesurés, sans parler de Wilamowitz, des savants comme T. W. Allen [1] et G. M. Bolling [2]. Qu'on reste partisan des théories Wolfiennes amendées ou qu'on se rallie au camp de plus en plus nombreux des « unitaristes », avant de rebâtir une *Ur-Ilias* dont le schème est fondé sur des indices précaires, il convient de préciser, autant qu'il est possible l'histoire de notre vulgate. Mais les deux problèmes sont solidaires l'un de l'autre. La nature d'un texte littéraire en détermine la destinée ultérieure. La tradition d'un ouvrage historique n'est pas comparable à celle d'une œuvre dramatique ou d'un recueil

1. *Homer, the Origins and the Transmission.*
2. *The external evidence for interpolation in Homer.*

de discours. Il n'est pas douteux que les caractères des poèmes homériques, leur composition, leur style en aient commandé l'histoire. Mais il est de bonne méthode d'envisager d'abord ce que nous pouvons connaître le moins mal avant de combiner des hypothèses qui échappent à toute vérification. On saura gré à M. Cantarella d'apporter sa contribution à cette enquête.

Un des mérites de l'auteur est de défendre avec bon sens la tradition d'une récension dite de Pisistrate. Si nous laissons de côté les homérologues les plus anciens, ni Ludwich, ni Wilamowitz, ni Allen ne consentent à y croire. Les textes sont commodément réunis par Allen, *op. c.*, pp. 225-249. On se ralliera volontiers à l'interprétation présentée par M. Cantarella p. 56 et suiv. Quelques indications sont déjà données par des sources préalexandrines : Lycurgue *In Leocr.* § 102 signale qu'une loi antique ordonnait de réciter aux Panathénées les poèmes homériques, sans nommer l'auteur de cette loi. Dans l'*Hipparque* du pseudo-Platon 228 b, cette loi est attribuée à *Hipparque* en termes formels : (Ἵππαρχος) καὶ τὰ Ὁμήρου πρῶτος ἐκόμισεν εἰς τὴν γῆν ταυτηνί καὶ ἠνάγκασε τοὺς ῥαψῳδοὺς Παναθηναίοις ἐξ ὑπολήψεως ἐφεξῆς αὐτὰ διιέναι ὥσπερ νῦν ἔτι οἵδε ποιοῦσι... « Hipparque a introduit le premier dans ce pays les poèmes d'Homère et a obligé les rhapsodes à les réciter aux Panathenées les uns après les autres sans interruption, ce qu'ils font encore aujourd'hui. » Presque dans les mêmes termes Diogène Laerce (I, 2, 57) donne les mêmes indications, qu'il dit emprunter à l'historien Dieuchidas, mais en rapportant l'institution de cet usage à Solon. Ces notices, pour imprécises qu'elles soient, nous enseignent avec quelque probabilité qu'à l'époque de Solon ou d'Hipparque il a été décidé de faire réciter dans l'ordre les poèmes homériques à l'occasion des Panathénées. Mais cette récitation supposait un texte fixe officiel. C'est sur ces données qui sont plausibles que s'est greffé ce que l'on peut légitimement appeler la légende de Pisistrate. Si l'édition a été attribuée à Pisistrate, c'est peut-être par suite de l'importance du rôle joué par Pisistrate comme protecteur des lettres et des arts : c'est la tradition rapportée par Cicéron *De oratore*, III, § 137, qu'il emprunte peut-être à des critiques de l'école de Pergame ; c'est la même tradition qui a donné naissance aux bavardages sans autorité de Denys le Thrace dans les *Anecdota* de Bekker, II, 645, et de Tzetzes dans les *Anecdota* de Cramer, ce dernier parlant d'une commission de soixante-douze savants et citant des contemporains de Pisistrate portant les noms de Zénodote et d'Aristarque. — On a objecté à cette tradition que la critique alexandrine ne cite pas une fois cette édition athénienne. Le fait s'explique peut-être parce que cette édition essentielle était devenue une sorte de vulgate. Du reste l'érudition d'Aristarque et de Zénodote ne semble pas puisée à des sources très anciennes. Cette difficulté ne saurait faire écarter des témoignages dignes de foi : on ne peut renoncer à l'hypothèse très probable qu'à l'époque de Pisistrate ou d'Hipparque il a été constitué une édition athénienne des poèmes homériques ; l'existence de cette édition est encore confirmée par certaines interpolations du texte (B 557-558, etc.), et par les atticismes de la langue (sur ce dernier point, v. Wackernagel, *Sprachliche Untersuchungen zu Homer*).

On suivra moins volontiers M. Cantarella lorsqu'il cherche à établir d'après quelles sources était constituée cette édition athénienne. Il attache une grande importance aux éditions de Marseille et de Chio qu'il situe au septième ou au huitième siècle, et qu'il croit antérieures à l'édition dite de Pisistrate. L'hypothèse est spécieuse, et il est tentant d'attribuer à la patrie des Homérides une des plus anciennes éditions des poèmes homériques.

Mais elle se heurte à des difficultés que l'auteur ne prend pas la peine de discuter. L'édition Crétoise citée seulement par Séleucus n'a peut-être même pas été connue d'Aristarque. Il est vrai que Roemer a cru pouvoir conclure d'un examen des variantes que les éditions de Marseille et de Chio sont antérieures à Zénodote. On attendrait dans une édition ionienne des ionismes. Or l'édition de Chio n'en contient pas : au contraire elle élimine par exemple les itératifs en -σκον : T 86 νεικείουσι pour νεικείεσκον de la tradition ; Ω 109 ὀτρύνουσι pour ὀτρύνεσκον etc. L'orthographe ὄρευς fournie par les éditions de Chio et de Marseille en Γ 10 n'est pas attestée en Ionie avant le cinquième siècle (voir sur cette question Bolling, *op. cit.*, p. 39-41). Nous ne savons à peu près rien de ces éditions politiques : l'hypothèse de Bolling, p. 41, n'est guère satisfaisante. Mais il est douteux qu'elles soient très anciennes et il est tout à fait invraisemblable que nous devions les dater du huitième siècle, bien avant l'époque de Pisistrate.

Venons-en maintenant à l'édition polystique. Cette édition nous est mal connue par trois indications des scholies en A 258, A 340 et Δ 335 (voir Cantarella, p. 78). Elles indiquent trois variantes sans portée : en A 258 il est dit dans nos scholies que la leçon βουλήν est celle d'Aristarque et de la polystique — en A 340 la polystique selon Séleucus portait ἀναιδέος pour ἀπηνέος ; — en Δ 334 au lieu de πύργος Ἀχαιῶν qui est la leçon des manuscrits et d'Aristarque la polystique avait... κεν τις ἐναντίον... Ces trois mentions ne permettent pas de caractériser la polystique. Cette édition a été attribuée à Aristarque ; à Séleucus, d'après la scholie de A 340 mal comprise. M. Cantarella écarte encore l'opinion de M. Bérard, qui croit à l'existence de plusieurs éditions polystiques et propose enfin sa théorie personnelle. Bien que les trois variantes qui nous ont été conservées ne nous apprennent rien sur ce point, la polystique était indiscutablement, comme son nom l'indique, l'édition qui comptait un plus grand nombre de vers que les autres. On devrait lui attribuer une grande antiquité. Si nous la connaissons si mal, c'est qu'elle remonte beaucoup plus haut que l'époque alexandrine. Séleucus qui la cite doit déjà la considérer comme une rareté. Pour M. Cantarella la polystique représente un texte homérique encore liquide, tel qu'il pouvait exister avant l'époque de Pisistrate. On peut concevoir la polystique comme postérieure à Pistrate, mais elle reflète l'état du texte homérique tel qu'il était lorsqu'il était transmis par la tradition orale, c'est le texte des aèdes et des rhapsodes, caractérisé par des répétitions, des raccords des variantes diverses.

La doctrine de l'auteur l'entraîne a mésestimer l'œuvre de la critique Alexandrine. Se fondant sur les citations des écrivains et sur le caractère non aristarchéen des lemmes de A, il croit encore comme Ludwich à l'existence d'une vulgate pré-alexandrine. Mais outre que les citations fournissent parfois un texte différent de notre texte traditionnel (Cf. Eschine contre Timarque §§ 149-150) les papyrus nouvellement découverts ont bien diminué l'importance que l'on pouvait attacher à l'idée de cette vulgate pré-alexandrine. M. Bolling (*op. c.*), en essayant de distinguer les additions antérieures à Aristarque et les additions postérieures à Aristarque fait apparaître au clair l'œuvre de la critique alexandrine pour la fixation du texte homérique. Il a soin de signaler parmi les papyrus ceux qui sont antérieurs à 150 avant notre ère, et il adopte les vues exposées par Grenfell et Hunt (*Hibeh Papyri*, I, 68-75) : les papyrus présentent ordinairement un texte plus long que la vulgate, ceux qui sont postérieurs à 150 fournissent sensiblement le même texte que nos manuscrits. Ces papyrus ne nous donnent jamais des variantes supérieures à la leçon traditionnelle, mais ils con-

tiennent souvent un texte plus long; ils nous apprennent que le texte homérique n'a pas été toujours aussi fixe qu'il apparaît dans les manuscrits et qu'en particulier le nombre de vers, le « Versbestand » a comporté d'assez grandes variations. En voulant exagérer l'importance de l'édition dite de Pisistrate, M. Cantarella rapporte ces variantes à une lointaine édition polystique, sans montrer qu'elles apparaissent encore fréquemment dans les papyrus antérieurs à 150 avant notre ère. Si la fixation du texte homérique a pu commencer de bonne heure, elle n'a été achevée que par les philologues alexandrins, qui semblent en particulier avoir éliminé un grand nombre de vers superflus.

Les additions, les omissions et une partie des variantes sont groupées dans le chapitre IV. La recherche est fondée sur l'édition d'Allen, ce qu'on aurait mauvaise grâce de reprocher à l'auteur; mais il est ainsi amené à omettre des documents importants (en particulier papyrus Jouguet pour l'*Odyssée* ι 212 — κ 13 cf. *Rev. de l'Egypte ancienne* I [1927] 88-131); d'autre part l'édition ne donne pas toujours des indications tout à fait exactes. Mais ce qu'on pourrait reprocher surtout à M. Cantarella, c'est de présenter sur le même plan des faits de nature différente qui demandent des explications différentes. Dans le chant H un manuscrit de Milan, M8 d'Allen, comporte une addition après le vers 308 :

307	τοὶ δ'ἐχάρησαν	=	E 514
	ὡς εἶδον ζωόν τε καὶ ἀρτεμέα προσιόντα	=	E 515
308 a	καὶ μένος ἐσθλὸν ἔχοντα μετάλλησάν γε μὲν οὔτι	=	E 516
	Αἴαντος προφυγόντα μενός καὶ χεῖρας ἀάπτους	=	M 166

Le vers indispensable en E 516, ne signifie rien dans le contexte du chant Θ. C'est une faute dont l'origine ne peut pas se préciser rigoureusement : mais cette faute méritait à peine d'être notée dans un apparat critique, et ne doit pas être signalée dans une étude où l'on cherche à reconstituer une édition polystique antérieure à Pisistrate. Il importe comme M. Bolling le note justement page 4 et 5 de distinguer les fautes des variantes proprement dites. Or M. Cantarella commet parfois cette confusion. — En B 258 le papyrus Hibeh 19 semble avoir conservé un vers supplémentaire dont M. Bolling propose la restitution suivante :

258	[εἴ κ'ἔτι σ'ἀφραίνοντα κιχήσομαι ὥς νύ περ ὧδε]		
258a	[ὀλλύντ' Ἀργείων πουλὺν στ]ρατὸν α[ἰχμητάων]	=	Θ 472
259	[μηκέτ' ἔπειτ' Ὀδυσῆϊ κάρη ὤ]μοισιν ἐπ [είη]		

M. Cantarella se contente de signaler la variante et d'ajouter que le vers a le mérite de nous documenter sur un type d'insertion peu usuel (p. 108). Mais convient-il comme l'auteur semble le faire, d'attribuer à la polystique cette addition absurde? Il se pose un problème obscur, mais qu'il ne faudrait pas esquiver. D'autre part la restauration de M. Bolling est au moins hypothétique. Il eût été bon de le dire et d'indiquer par des crochets les compléments non attestés dans le papyrus.

Le procédé un peu mécanique de l'auteur présente l'inconvénient de mettre pêle-mêle des faits d'importance bien inégale. S'il recueille des insertions qui ne sauraient remonter très haut, il ne met pas assez en lumière des additions caractéristiques. Le livre manque de perspective historique. Le papyrus 7 d'Allen, du troisième siècle avant notre ère, fournit pour le début du chant Θ un texte notablement différent de celui de nos manuscrits.

M. Cantarella, se ralliant à l'opinion de M. Bolling, montre que nous avons affaire pour les vers 49-68 à une rédaction plus longue, « amplifiée » dont tous les vers se retrouvent ailleurs dans l'*Iliade* (cf. p. 121-126). Il suppose que le papyrus reproduit le texte de Zénodote. Cette hypothèse repose seulement sur le fait que le vers 52 est suivi du vers Θ 1, ce que les scholies nous enseignent être la leçon de Zénodote ; elle n'est rien moins que certaine. Mais l'auteur a raison de noter que ce texte répond bien à l'idée que nous pouvons nous faire d'une édition polystique. Le passage est caractéristique ; il aurait gagné à ne pas être présenté à côté d'autres variantes, plus ou moins difficiles à interpréter, et qui ne doivent pas présenter une grande antiquité.

Ce chapitre sur les additions reste d'ailleurs incomplet ; le pap. 5 d'Allen devait avoir deux vers à la suite de Θ 73 ; — en Λ 834-836 le même papyrus 5 qui est du deuxième siècle avant notre ère devait compter 6 vers au lieu des trois qu'offre la vulgate. Ces faits ne sont pas signalés.

Le paragraphe sur les omissions n'est pas non plus fondé sur une philologie très sûre. L'auteur nous avertit, p. 175, qu'il ne fait pas entrer dans son relevé les athétèses alexandrines. Ce point de vue est particulièrement admissible dans une étude de la polystique : d'une part les scholies semblent distinguer l'athétèse de l'exclusion proprement dite, les vers athétisés étant seulement marqués d'un signe critique ; d'autre part ces athétèses semblent souvent avoir été motivées par des raisons de convenance esthétique ou littéraire, plutôt que par un flottement de la tradition pré-alexandrine. Mais les vers omis par Zénodote sont signalés : p. ex. Θ37, 284, 371-372, 385-387, 493-496, 528, 532-534 cf. Ludwich ad l., 557-558 ; de même le vers Θ 540 qui ne semble pas avoir été compris dans le texte d'Aristarque. Mais les omissions que M. Cantarella constate dans la tradition manuscrite apparaissent d'importance inégale. Le vers H 15, qui n'est pas indispensable à l'intelligence du texte, est omis dans un manuscrit de Genève et dans un Venetus du xvi^e^s. Faut-il faire remonter ce flottement à l'édition polystique ? — Le vers H 31 est donné comme manquant dans le papyrus 34 d'Allen.

30 ὕστερον αὖτε μαχήσοντ', εἰς ὅ κε τέκμωρ
'Ιλίου εὕρωσιν, ἐπεὶ ὣς φίλον ἔπλετο θυμῷ
ὑμῖν ἀθανάτῃσι, διαπραθέειν τόδε ἄστυ.

Mais l'omission de ce vers altère gravement le texte traditionnel et le rend inexplicable, aucun verbe ne répondant à la conjonction εἰς ὅ κε. Comme d'autre part le papyrus contient les vers 1-33 de H, et que les vers 31-33 reproduisent la vulgate, il est possible qu'il ne faille pas voir dans l'omission du vers 30 une variante véritable, mais une simple faute.

Au reste dans l'indication des vers omis, M. Cantarella se montre assez inexact. Des faits importants ne sont pas notés : il n'est pas dit par exemple que Θ6 est omis par une partie des manuscrits, dont A, et par le papyrus 17 d'Allen. En revanche un grand nombre de vers donnés comme omis par des papyrus devaient être en réalité rétablis par la première ou la seconde main dans une marge supérieure ou inférieure. L'auteur a pu être trompé sur ce point par l'apparat critique de l'édition Allen. Il ne faut pas compter comme omis les vers B 185 (pap. 37), Γ 94 (pap. 3), Γ 235 (pap. 3), E 126 (pap. 16) etc. Le vers E 75 est omis par la première main du pap. 16, mais il est rétabli en haut de la colonne suivante, et un signe propose de le placer entre 83 et 84. On note d'autre part que M. Cantarella signale comme omis les vers condamnés par Zénodote (mais non ceux qu'athétise Aris-

tarque): Θ 37, Θ 284, Θ 371-372, Θ 385-387, Θ 493-496, Θ 528, Θ 532-534, Θ 557-558 etc. Il est douteux que ces omissions se rapportent à l'édition polystique telle qu'elle a été définie dans les premiers chapitres. Il eût été bon d'autre part de signaler que les papyrus indiquent souvent, à la fin d'un chant, combien ce chant compte de vers. Le total donné à la fin de Z par le pap. 21, par exemple, est [φ]κε soit quatre vers de moins que la vulgate (529). Lorsque des vers sont omis par presque toute la tradition manuscrite et en particulier par le manuscrit A, il devient difficile de décider s'ils appartiennent à la vulgate ou si l'on a affaire à une addition tardive. Dans ce cas M. Cantarella a pu hésiter et se demander s'il doit les signaler dans son chapitre des additions ou dans celui des omissions. On pourrait être tenté de considérer tous les vers du manuscrit A comme appartenant à la vulgate mais ce critère paraît parfois douteux. Soit le vers A 265 :

Θησέα τ' Αἰγείδην ἐπιείκελον ἀθανάτοισι

Ce vers est omis dans une grande partie des manuscrits, dont A, et dans deux papyrus (cf. Bolling, *op. l.*, p. 16). Il se trouve dans quelques manuscrits, et il est cité par Pausanias X, 29, 10, par Dion Chrysostome 57, 1. Il a d'autre part été repris par l'auteur du *Bouclier* v. 182. Les éditeurs considèrent généralement ce vers soit comme une insertion tardive, soit comme une interpolation athénienne. En fait rien n'empêche de croire, bien que nous n'ayons pas d'autre témoignage dans l'*Iliade*, que l'auteur du chant A a connu la légende de Thésée (il est encore question de Thésée en λ 322, 631). — M. Cantarella n'a pas su dans quelle catégorie ranger ce vers. Il le signale, p. 106, parmi les additions, puis, p. 176, parmi les omissions. — Avant d'établir une liste d'omissions et d'additions, il fallait définir avec précision ce que l'on entendait par vulgate.

Le travail de M. Cantarella, on le voit, n'est pas toujours préparé par une étude philologique du texte aussi rigoureuse qu'il conviendrait. Mais son catalogue, malgré quelques inexactitudes et quelques confusions, donne, en gros, une idée juste des faits. Il montre comment le texte de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* est longtemps resté liquide et comment, d'autre part, les vers ajoutés ou retranchés sont généralement des vers sans importance littéraire, fabriqués avec des formules. Ces deux faits essentiels apparaissent étroitement liés : c'est parce que le texte était constitué de formules qu'il était possible de donner à tel ou tel développement une importance plus ou moins grande. L'étude critique du texte aboutit aux mêmes conclusions que l'étude du style homérique : le livre de M. Cantarella et celui de M. Milman Parry (que M. Cantarella ne semble pas connaître) se confirment l'un l'autre. Les derniers chapitres de l'ouvrage développent quelques conclusions importantes. Ils insistent, à juste raison, sur le caractère formulaire de l'art homérique, sur le rôle de l'épithète, dont le caractère liturgique est signalé. Les épithètes qui qualifient les divinités et dont le sens s'est peu à peu obscurci peuvent en effet avoir présenté ce caractère. Mais il convient de ne pas attacher à ce trait une importance trop grande. L'Iliade et l'Odyssée sont déjà des œuvres d'art dégagées de toute influence proprement religieuse. Les épithètes doivent être interprétées en fonction des formules métriques, où elles jouent un grand rôle. L'auteur a enfin raison de montrer que ces textes à la fois formulaires et flottants caractérisent éminemment la technique d'une poésie orale.

Il est probable que le texte homérique s'est peu à peu stabilisé et fixé.

Après l'édition dite de Pisistrate où l'on peut voir un premier effort pour constituer un texte arrêté, le travail de la philologie alexandrine a marqué une seconde étape dans l'histoire du texte homérique : mais il nous est souvent difficile de distinguer, parmi les omissions et les athétèses des éditeurs et des commentateurs alexandrins, ce qui repose sur une tradition ancienne et ce qui est déterminé par le goût ou les préférences subjectives de chacun.

En ne critiquant pas avec assez de rigueur les faits qu'il utilise, M. Cantarella a été amené à attribuer à la polystique beaucoup de flottements qui doivent être plus ou moins récents ; il a mésestimé l'importance de la critique alexandrine. Mais les idées générales qui commandent son exposé sont suggestives et le plus souvent exactes. Son livre, après ceux d'Allen et de Bolling, apporte une utile contribution à la philologie homérique.

P. Chantraine

The Σ *Rhapsody of the Iliad*, annotated by Alex. Pallis. Oxford University Press, 1930, in-8° 108 pages.

Les derniers éditeurs d'Homère, Allen par exemple, se proposent seulement de donner au lecteur, avec autant de précision que possible une idée de la tradition et des variantes qu'elle présente. Si le texte porte des traces évidentes de remaniements et de rajeunissements il est chimérique de chercher à reconstituer une *Iliade* « primitive ». M. Pallis qui est l'auteur d'une édition du chant X conçue sur le même plan, se propose, comme les philologues de la fin du XIXe siècle, d'expulser les interpolations probables du chant Σ, de corriger les formes grammaticales et de rétablir le digamma. Il est ainsi amené à introduire des corrections arbitraires et parfois contradictoires. — Un des principes dont il s'est inspiré est que des iambes et des tribraques peuvent à n'importe quelle place se substituer aux dactyles. Il est vraisemblable, comme M. Wilamowitz l'a montré, que le trochée n'était pas absolument exclu du vers dactylique, mais M. Pallis tire de cette observation des conséquences excessives. Vers 2, il n'y a aucun avantage à écrire Ἀχιλέι pour Ἀχιλῆι de la tradition ; une note d'une page qui s'efforce de justifier la correction reste bien peu démonstrative ; — v. 14 on se demande pourquoi l'auteur enseigne que l'accusatif homérique du nom du vaisseau est νέας, non νῆας ; — v. 61 la graphie ἀελίοιο avec un α compté pour bref est bien invraisemblable — Certaines corrections effacent des archaïsmes authentiques : v. 407 la formule Θέτι καλλιπλοκάμῳ conserve une forme de datif qui n'est pas impossible », comme le prétend M. Pallis, mais seulement archaïque, elle est remplacée par Θέτιδι εὐπλοκάμῳ. — L'auteur, qui veut tout corriger, propose des modifications qui vont contre les résultats les plus assurés de la grammaire comparée ; v. 136 la graphie ἠῶθεν des manuscrits est ainsi commentée : « I suspect that the proper reading is really ἐόοθεν for I doubt the genuineness of the form ἠώς instead of ἕως ἓως ». Or tout linguiste sait que l'η initial du mot représente un *a* long ancien ; cf. éolien αὔως laconien ἄβωρ etc... La forme ἕως est purement ionienne-attique. — Là où l'éditeur se propose d'améliorer le style, je doute que ses corrections paraissent plus heureuses. Le vers 1 : ὡς οἱ μὲν μάρναντο δέμας πυρός αἰθομένοιο, est ainsi corrigé : ὡς οἱ μὲν μάρναντο πυρός μένε' αἰθομένοιο.

P. Chantraine.

Aristophanes, *Cantica*, edidit O. Schroeder, editio altera correctior (Bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum Teubneriana). Leipzig, Teubner, 1930, in-12, 103 pages.

Voici la seconde édition du petit recueil des *cantica* d'Aristophane composé par M. Schroeder. La nouvelle édition est reproduite mécaniquement pour la plus grande partie. Elle est complétée par un appendice où sont décrites « les strophes populaires », par un tableau des mètres les plus notables employés par Aristophane, enfin par des additions et des corrections. Comme dans les éditions précédentes M. Schroeder analyse les chœurs d'Aristophane suivant les principes dont il a maintenant donné un exposé général dans son *Grundriss der Griechischen Versgeschichte*. On verra par le tableau de la page 92 qu'il reconnaît aux vers « énopliens » une grande importance dans la structure des strophes. Les parties lyriques chez Aristophane apparaissent d'ailleurs beaucoup plus défiaies que chez Euripide ou même chez Sophocle. Aussi les schèmes établis par l'auteur n'appellent-ils pas beaucoup d'objections. Pourtant, malgré la compétence qu'il faut reconnaître à M. Schroeder, on pourra parfois différer d'avis avec lui. Il semble en particulier, que là où plusieurs variantes sont fournies par la tradition, il établisse le texte en fonction de ses schèmes métriques, sans tenir toujours un compte suffisant du sens. — *Cavaliers*, 616 l'auteur écrit et scande :

νῦν ἄρ' ἄξιόν γε πᾶσίν	*trochée* | *trochée*
ἐστιν ἐπολολῦξαι	*ithyphallique*

Ce texte a l'avantage de correspondre exactement à celui de l'antistrophe. Mais malgré les rapprochements qu'on a pu proposer, le γε ne s'explique pas ici ; il est d'ailleurs attesté seulement par l'édition Aldine. Quant à la leçon ἐπολολῦξαι qui est fournie par une partie de la tradition, elle ne convient pas non plus. Le préverbe ἐπι- chez Aristophane marque toujours l'accompagnement dans les verbes de ce type et n'est pas de mise ici (V. Coulon *Rev. Et. Gr.* 43 [1930] p. 300. Il faut donc adopter la leçon de R et de M. : νῦν ἄρ' ἄξιον πᾶσὶν ἐστιν ὀλολῦξαι. Des exemples de la suppression des deux syllabes brèves du troisième et du cinquième pied sont réunis dans White, *The verse of greek comedy* § 231, p. 86.

P. Chantraine.

George William Patrick Hoey, *The Use of the optative mood in the works of St Gregory of Nyssa* (Patristic Studies vol. xxvi). Washington, the Catholic University of America, 1930, in-8°, xviii-128 pages.

La collection constituée par l'Université catholique d'Amérique croît avec une rapidité qui fait honneur à ses importantes ressources comme au savoir et au zèle de ses professeurs. On se souvient que le Père Dickinson y avait publié en 1926 une étude sur les emplois de l'optatif chez Jean Chrysostome. Voici du Père Hoey, une dissertation parallèle sur l'optatif chez Saint Grégoire de Nysse. L'auteur de ce nouveau mémoire s'est informé aux meilleures sources il a réuni tous les exemples de l'optatif chez l'auteur qu'il considérait, et a essayé de les critiquer. C'est dire qu'il faudra tenir compte des résultats qu'il a obtenus. Il a bien fait de fonder son travail sur une étude philologique du texte. L'œuvre complète de Saint

Grégoire de Nysse ne se trouve que dans la vieille patrologie de Migne, mais certains de ses ouvrages on été réédités par Strawley, par sœur J. A. Stein dans des publications isolées, enfin par Jaeger et G. Pasquali dans les premiers volumes d'une édition complète. Le père Hoey a raison dans chacun de ses chapitres de distinguer les exemples attestés dans la Patrologie et ceux qui se trouvent dans les éditions critiques récentes. On observe ainsi (p. 11) que les exemples de l'optatif sans ἄν avec le sens potentiel sont très peu nombreux dans les textes qui ont été révisés par les éditeurs récents. Dans cette question de l'omission de ἄν avec l'optatif potentiel il est indispensable de raisonner sur des textes rigoureusement établis, en comparant les différents passages où la particule manque, et en tâchant de découvrir si une faute est probable. L'auteur a également bien fait de distinguer les emplois formulaires et les emplois non formulaires de l'optatif ; il est notable par exemple que l'optatif de souhait se trouve souvent employé en dehors des formules toutes faites. Les exemples de l'optatif avec ἄν sont également très nombreux chez Grégoire de Nysse (à peu près deux fois autant que chez Jean Chrysostome si l'on tient compte de la longueur relative de leurs œuvres). Dans les propositions conditionnelles l'optatif est employé environ quatre fois autant que chez Jean Chrysostome, et l'emploi en est en gros conforme à celui du grec classique (la particule ἄν se trouve six fois dans la protase) ; on observera comment Grégoire sait user du jeu délicat des modes (indicatif, subjonctif, optatif) dans la période conditionnelle. Sur quelques points on pourrait proposer une interprétation un peu différente de celle de l'auteur : p. 44 l'exemple unique de l'optatif futur dans une principale καθάψοιτο peut n'être qu'une faute pour l'aoriste καθάψαιτο ; — p. 49 l'emploi de ὅπως ἄν avec l'optatif n'est pas classique, etc...

La conclusion de l'auteur est que chez Grégoire de Nysse la décadence de l'optatif n'apparaît pas très sensible. Après Polybe, à l'époque de la seconde sophistique, l'optatif semble avoir été de nouveau assez employé dans le grec littéraire. Saint Grégoire de Nysse en fait un grand usage et cet usage est généralement conforme à celui de la langue classique.

P. Chantraine.

Flavis Josèphe, *Contre Apion*, texte établi et annoté par Théodore Reinach et traduit par Léon Blum. Paris, Les Belles-Lettres, 1930, in-8°, xxxix-130 doubles pages.

Flavius Josèphe, de son vrai nom Joseph ben Mathias, qui a vécu au premier siècle de notre ère et a participé à la grande révolte des Juifs contre les Romains, est l'auteur d'un ouvrage sur la guerre juive, d'abord rédigé en araméen, des Antiquités juives, enfin du *Contre Apion*. On sait que sous le patronage de la société des études juives et sous la direction de Théodore Reinach une équipe de philologues a entrepris de traduire les œuvres de Josèphe. Voici aujourd'hui dans la collection G. Budé une édition et une traduction du *Contre Apion* dues respectivement à Théodore Reinach et à M. Léon Blum. La mort ayant surpris Théodore Reinach avant l'achèvement de l'impression, M. Isidore Lévy a revu l'ensemble du volume et en a complété l'annotation.

Le texte est fondé sur le Laurentianus LXIX, 22 qui est la source de tous les autres manuscrits. Le nouvel éditeur n'a pas cru nécessaire de le revoir

à nouveau et s'est contenté d'utiliser la collation de B. Niese. D'autre part le Laurentianus présente au second livre une lacune considérable (§§ 51-114) qui se retrouve dans ses copies. On dispose en outre de quelques moyens de contrôle : une traduction latine exécutée sous la direction de Cassiodore, les citations d'Eusèbe constituent encore pour l'établissement du texte des ressources non négligeables. — On lira aussi avec intérêt la partie de la notice où est appréciée la valeur du *Contre Apion*. C'est un écrit polémique qui répond à certaines critiques portées contre les Antiquités Juives. Quelle est la provenance du savoir de Josèphe ? quelle est l'authenticité des textes qu'il cite ? Quelle est la sincérité de l'auteur lorsqu'il les interprète ? Th. Reinach fait preuve de beaucoup d'érudition et de bon sens en répondant à ces questions. On notera (p. XXI) qu'il ne croit plus à l'authenticité du passage d'Hécatée d'Abdère cité en I, 183-204, sans toutefois suspecter la bonne foi de Josèphe.

Le texte est profondément gâté en de nombreux passages. L'édition nouvelle propose un certain nombre de corrections originales qu'on trouve commodément groupées p. XIV. Certaines apparaissent particulièrement heureuses : I § 7, le manuscrit L porte la leçon ἅπαντα νέα καὶ χθὲς καὶ πρώην εὗροι γεγονότα. Eusèbe pour εὗροι fournit εὑρήσεις ; la traduction latine *cognoui* suggère la correction très probable εὗρον. La faute εὗροι s'explique par le voisinage de εἶποι. Mais en I § 53, il n'est pas nécessaire, semble-t-il, d'écrire παράδοσιν πράξεων ἀληθινὴν pour παράδοσιν πράξεων ἀληθινῶν (trad. lat. *ueracium*).

P. CHANTRAINE.

Werner PEEK, *Der Isishymnus von Andros und verwandte Texte*, in-8°, VIII-160 pages. Berlin, Weidmann, 1930.

Ce mémoire est une rédaction nouvelle et remaniée d'une dissertation que l'auteur a présentée à la Faculté des Lettres de Berlin sous le titre *Hymnus in Isim Andrius*. Depuis la première rédaction du travail M. Salač a publié l'Hymne récemment découvert à Cymé (B.C.H. 51, 1927, p. 378). M. Peek a pu d'autre part se procurer les estampages de Le Bas, qui lui ont fourni quelques lectures nouvelles. L'ouvrage a bénéficié de la révision de M. Hiller v. Gaertringen et de celle de M. v. Wilamowitz-Möllendorf.

La majeure partie du livre et la plus nouvelle est la réédition de l'Hymne d'Andros (p. 1-98). La pierre a été découverte par Curtius. Elle a été publiée un certain nombre de fois, en particulier par Le Bas. La dernière édition est de M. Hiller v. Gaertringen I G XII, 5, n° 739. — Le texte semble avoir été établi par M. Peek avec le plus grand soin. Parmi les restitutions ou les lectures nouvelles qu'il propose, signalons celles du v. 16, du v. 23, du v. 97, des v. 99 et 100, du v. 114, du v. 168 etc... Le commentaire éclaircit minutieusement cet hymne lacuneux et obscur. Les phrases sont contournées, la construction des mots peu naturelle, et dans beaucoup de passages l'explication littérale n'apparaît pas immédiatement. Vers 14 la forme ὑφάνασα est interprétée comme le verbe d'une principale dont dépend la relative ὅσσα τε κατεθήκατο. Ὑφάνασα est considéré comme l'aoriste indicatif d'un présent ὑφανάω ou ὑφανάζω ; — vers 16 et 17 signalons la restitution ᾧ ποτε νηδύν || τὰν αὐτὰν ἀνέλυσα. Le commentaire est toujours fondé sur une confrontation avec les textes des autres hymnes à Isis, et montre comme l'hymne d'Andros est le développement d'une thème traditionnel

traité par un écrivain savant et raffiné. L'étude sur le dialecte illustre aussi le caractère artificiel du poème. On y observe les mélanges d'un dorien conventionnel (ᾱ = η, ω = ου), et d'autre part des éolismes soit dans le vocabulaire (ὄθμασι = ὄμμασι), soit dans la phonétique (nombreux participes en -οισα). Le caractère composite du dialecte dans ce texte épigraphique garantit, notons-le, l'authenticité de la tradition manuscrite chez Théocrite et chez les Alexandrins. Le vocabulaire offre un grand nombre d'*hapax :* ἀμητύς pour ἀμητός v. 85 ; — σελάγεσσι pour σελάεσσι v. 30 (bâti d'après πελάγεσσι ?)

La seconde partie contient une réédition des textes apparentés à l'hymne d'Andros, en particulier le texte de Cymé, publié par M. Salač B.C.H. 51 (1927) p. 378, et celui de Cyrène, publié par M. Oliviero, *Notiziario Archeologico* 4 (1927), p. 210 et suiv. Un appendice discute l'article de M. P. Roussel, *Rev. Et. Gr.* 42 (1929), p. 137, et en accepte les conclusions les plus importantes.

P. Chantraine.

Alessandro Olivieri, *Frammenti della commedia greca et del Mimo nella Sicilia e nella Magna Grecia*, in-8°, IV-262 pages. Naples L. Loffredo, 1930.

Voici, d'un savant italien M. Olivieri, un recueil des fragments de la comédie dorienne qui a valu à son auteur le nouveau prix dont dispose l'Association des Etudes Grecques, et qui est dû à la libéralité de Th. Reinach. Le livre comprend trois parties qui ne sont pas proprement inédites. La première (Fragments d'Epicharme) a paru à Naples en 1925 ; la seconde (phlyakes doriens) dans les *Mémoires de l'Académie royale de Naples* en 1925) ; la troisième (Sophron) dans les mêmes *Mémoires* en 1927. Le volume, qui réunit ces trois publications soigneusement revues, répond aux *Comicorum graecorum fragmenta*, dont M. Olivieri a seulement laissé de côté le recueil de gloses syracusaines et tarentines (il a recueilli en revanche des textes récemment découverts que l'on ne trouve pas dans l'ouvrage de Kaibel, les sentences des *Hibeh Papyri*, Epicharme, *Fragm.* 217, d'autres fragments papyrologiques, *Fragm.* 263, etc.).

Pour l'établissement du texte, l'auteur ne prétend pas apporter grande nouveauté. Les fragments ne nous sont connus que par la tradition indirecte, et le texte en est sans doute gâté en plus d'un endroit. Mais les fautes évidentes ont déjà été signalées ou corrigées par Meineke, Ahrens, Kaibel. M. Olivieri qui connaît la bibliographie récente (au *Fragm.* 112 d'Epicharme il cite la conjecture récente de A. Vaillant, *Rev. de Phil.*, 53, 1927, p. 327, καὶ τὸν ἄμπαιστον τρόπον pour καὶ τὸν ἄριστον τρόπον), a raison de suivre de très près le texte et l'apparat de Kaibel. Parfois la rédaction de la note semble inexacte. *Fragm.* 3 de Sophron τριχτύς est une correction pour τριχτοί du manuscrit A, mais l'apparat ne l'indique pas. — Sauf dans les passages cités par les grammairiens, beaucoup de dialectismes sont effacés. Au *Fragm.* 111 d'Epicharme (87 Kaibel), ἰστιῶν est une correction d'Ahrens généralement acceptée ; au *Fragm.* 84 (9, 10 Kaibel) αἱ est corrigé en ταὶ, mais dans le même fragment δεχόμεναι, que conservent les éditeurs, ne peut pas être autre chose qu'un atticisme. — L'auteur accepte parfois les corrections traditionnelles là même où elles ne semblent pas nécessaires : dans le *Fragm.* 256 d'Epicharme (165 Kaibel) la graphie παρέωντι est-elle indispensable ? Ne pourrait-on pas interpréter le παρέοντι de la tradition comme

un subjonctif à voyelle brève ? — *Fragm.* 56 de Sophron le génitif ὑπὸ τῶ χρόνω est parfaitement intelligible, et on peut négliger la correction de Ahrens ὑπὸ τῷ χρόνῳ. — Dans le *Fragm.* 49 d'Epicharme (86 Kaibel) Hesychius donne Φρύγιον ἱστόρησον. Kaibel conserve ce texte qui pouvait présenter un sens dans le jeu des répliques d'une comédie. M. Olivieri adopte la correction de Sopingus φρύγιον [ἱ] στόρησον sous prétexte que φρύγιον est le nom d'un vêtement de femme. Mais il faudrait justifier la forme στόρησον avec un η qui ne semble se rattacher à rien.

Un des mérites de l'auteur est d'avoir accompagné le texte de notices, de notes grammaticales et littéraires fort copieuses. Le commentaire grammatical donne généralement des indications exactes, malgré quelques inadvertances. Page 217, à propos de la glose de l'*Etymol. genuin.* Σώφρων καὶ Ἐπίχαρμος τὸ βαπτίζω βιπτάζω λέγουσι la note rapproche à tort le passage de Sophron où se trouve la forme παδῆ pour l'ionien-attique πηδᾷ : παδῆ est une forme dorienne avec un α long répondant à η ionien-attique, et la contraction attendue en -ῆ ; βιπτάζω offre une métathèse de voyelles dont le grec ne fournit guère d'exemples. — Le commentaire littéraire est fort développé. M. Olivieri qui connaît bien les sources anciennes et la bibliographie récente retrace l'histoire de la comédie dorienne qui a joué un rôle important dans la formation de la culture grecque (Platon cite Epicharme à côté d'Homère). Le livre est illustré, mais l'auteur cherche à interpréter les images qu'il nous met sous les yeux. La seconde partie de l'ouvrage, où sont réunis les débris des *phlyakes* doriens, est suivie de notices sur des peintures de vases qui représentent des scènes prises à ces comédies. La plupart sont reproduites d'après M. Bieber, *Denkmæler zum Theaterwesen im Altertum.* — Pour situer dans une comédie les fragments qui nous sont parvenus, l'auteur déploie une ingéniosité souvent suggestive mais parfois inquiétante. Page 9, la formule αὐτότερος αὐτῶν lui donne l'occasion de reconstituer une scène de l'*Alcyon* d'Epicharme (le fragment doit plutôt faire partie d'un *Alcyoneus*). — Page 11, le mot ἡμιόγκιον lui permet de supposer que Pollux achète de l'eau de source, etc...

Il est toujours possible de chercher querelle à l'éditeur lorsqu'il s'agit de textes aussi difficiles. Mais le livre est établi avec compétence et sera, je pense, bien accueilli. Une table de concordance entre les numéros de fragments de M. Olivieri et ceux de Kaibel aurait rendu des services.

P. Chantraine.

Xenophon, *Hellenica*, edidit C. Hude (editio maior), in-12 xii-344 pages. Leipzig, Teubner, 1930.

Xenophon, *Hellenica*, edidit C. Hude (editio minor), in-12, 282 pages. Leipzig, Teubner, 1930.

La collection Teubner, dont le renouvellement se poursuit méthodiquement, nous donne une édition des *Helléniques* qui remplacera celle de Keller aujourd'hui vieillie, et qu'on pourra utiliser à la place de celle de Marchant, à laquelle il fallait jusqu'ici se reporter. Elle est due à la diligence de M. Hude, que les hellénistes connaissent bien par ses éditions d'Hérodote, de Thucydide, de Lysias. — On ne peut pas établir un stemma généalogique des manuscrits des *Helléniques*, mais il est facile de reconnaître la valeur plus ou moins grande des sources dont nous disposons. La meilleure incontestablement, malgré quelques lacunes, est le *Parisinus* 1738, daté du

début du XIVe siècle, que l'on désigne par le sigle B. Parmi les autres manuscrits, les uns dépendent directement de B, les autres, que l'on considère comme des *deteriores*, possèdent pourtant en propre un certain nombre de bonnes leçons. A ces sources traditionnelles s'ajoutent maintenant trois papyrus, l'un de la collection de l'Archiduc Rainer, les deux autres d'Oxyrhynchos. Après avoir fourni ces indications indispensables, M. Hude aborde la difficile question de l'orthographe et de la langue de Xénophon. Il n'hésite pas à conserver des dialectismes et des formes qui annoncent la κοινή. Parmi les faits les plus notables signalons l'accusatif ἀμβάτας correction de Dindorf en V, 3, 1 ; B donne ἀλαβάτας les autres manuscrits ἀναβάτας, cf. Rutherford, *The new Phrynichus*, p. 427 ; — ἀνεξυνοῦτο en I, 1, 30, fourni par Suidas, les manuscrits portant la forme banale ἀνεκοινοῦτο ; — le démonstratif κεῖνος attesté par B en I, 2, 15 ; par un papyrus en I, 4, 13 ; par un manuscrit inférieur en II, 1, 13. Sur ce point l'auteur adopte l'orthographe des manuscrits cf. ἐκείνας en I, 1, 18, etc... Parfois il rétablit systématiquement la forme dite attique : je ne sais pas s'il convenait de donner partout aux temps secondaires de ἐργάζομαι l'augment ἠ-, les manuscrits fournissant généralement l'initiale εἰ- qui s'explique bien ; — M. Hude restitue partout l'augment ηυ- : I, 1, 31, ηὐδόξει pour εὐδόξει des manuscrits etc... ; mais le passage de ηὐ- à εὐ- s'observe dès le quatrième siècle dans les inscriptions et la forme qui nous est transmise peut remonter à Xénophon ; — M. Hude corrige systématiquement les accusatifs du type ἱππεῖς en ἱππέας ; la forme en-εῖς se trouve sur les inscriptions attiques dès la fin du quatrième siècle ; M. Masqueray, dans sa récente édition de l'*Anabase*, a admis la forme ἱππεῖς lorsque la tradition est unanime à la fournir ; — de même enfin les accusatifs du type Θηραμένην que l'auteur remplace par Θηραμένη sont attestés épigraphiquement dès le quatrième siècle. En pareil matière tout système orthographique est conventionnel et d'ailleurs incertain : lorsque l'on a affaire à la langue de Xénophon qui annonce la κοινή et qui présente beaucoup de formes nouvelles, il est souvent difficile de distinguer ce qui appartient à la tradition manuscrite et ce qui remonte à l'auteur lui-même.

En général M. Hude se montre, avec raison, très conservateur dans l'établissement du texte. Il a effacé les fautes évidentes, et il a admis un certain nombre de corrections grammaticales dues à Cobet : p. ex. VI, 4, 16, ὁ μὲν εἰς τὴν Λακεδαίμονα ἀγγέλλων pour ὁ μὲν εἰς τὴν Λακεδαίμονα ἀγγελῶν, le futur étant sans exemple dans une pareille formule. L'auteur propose un petit nombre de corrections personnelles. En II, 3, 23, il écrit la formule expressive καὶ ἰδίᾳ γε ; les manuscrits donnent en général καὶ ἰδίᾳ et B καὶ ἰδίᾳ τε ; — II, 3, 27, l'insertion de ἄν dans πολέμιος <ἄν> ἦν rend la construction grammaticale plus facile ; — II, 3, 16, ἧττόν τι οἴει [ὥσπερ] τυραννίδος ταύτης τῆς ἀρχῆς χρῆναι ἐπιμελεῖσθαι, je ne vois pas ce que la suppression de ὥσπερ fait gagner au texte.

Reprenant une vieille tradition, la librairie Teubner publie en même temps que l'*editio maior*, une *editio minor* destinée aux classes, sans introduction et sans apparat. Elle reproduit sans changement le texte de l'édition critique.

P. Chantraine.

Luciani, *Dialogi meretricii*, edidit C. Mras (Kleine Texte f. Vorlesungen und Uebungen Nr 160). Berlin, De Gruyter, 1930. In-16, 56 pages.

M. K. Mras qui a consacré à Lucien, il y a longtemps déjà, des articles

importants, en particulier, dans les *Sitzungsberichte* de Vienne un mémoire sur la tradition manuscrite, donne aujourd'hui à la collection des Kleine Texte de Lietzmann une intéressante édition des *Dialogues des courtisanes*. Ce travail fournira au lecteur une abondance de secours dont il faut remercier M. Mras. Le nouvel éditeur a collationné tous les manuscrits de quelque importance. On sait que dans l'article cité plus haut, il a pu répartir les manuscrits en deux classes. L'une a pour représentant le plus autorisé le manuscrit Γ, l'autre le manuscrit B. Mais Γ et B ne contenant pas les *Dialogues des courtisanes*, l'éditeur a dû utiliser X et L respectivement pour Γ et B.

La langue de ces dialogues présentent quelques vulgarismes instructifs dans le vocabulaire ἀπομυκτίζειν, καγχαρίζειν, etc... dans la morphologie le participe aoriste sigmatique καταλείψασαν, dans le syntaxe ὅτι χρησίμη pour ὅτι χρησιμωτάτη. Citons encore μαννάριον (p. 22) « petite mère » qu'il faut rapprocher du grec moderne μάννα. Pour les variantes orthographiques ὥρακα et ἑώρακα, οὐθείς et οὐδείς l'éditeur suit purement et simplement les meilleurs manuscrits. — Dans l'établissement du texte M. Mras se montre conservateur. Les notes critiques, très développées, fournissent les éléments d'un commentaire grammatical ou littéraire : voir p. ex. p. 15 la note sur l'emploi de l'optatif potentiel sans ἄν, p. 14 les indications sur la conjonction ἄχρις. Les rapprochements pour le fond, avec d'autres dialogues de Lucien ou avec des passages de la comédie nouvelle, sont également suggestifs, v. p. ex. page 23 à propos des dépenses d'une mère et de sa fille. — Les corrections proposées sont peu nombreuses. Signalons page 19, à la fin du dialogue 4, la bonne conjecture de M. Mras ἀμαυρώσουσαν pour l'aoriste ἀμαυρώσασαν.

P. Chantraine.

René Schaerer, ΕΠΙΣΤΗΜΗ et ΤΕΧΝΗ, *Étude sur les notions de connaissance et d'art d'Homère à Platon*. Mâcon, Protat, 1930, in-8°, xii-220 pages.

Il existe un certain nombre de travaux qui traitent de l'histoire d'un terme technique dans la philosophie et particulièrement chez Platon. M. Schaerer, un jeune savant suisse qui a travaillé à Paris avec M. Robin, nous propose aujourd'hui une étude approfondie sur ἐπιστήμη et τέχνη d'Homère à Platon. — La première partie qui est aussi la moins importante décrit l'histoire des deux notions avant Platon. L'auteur ne dit pas s'il rattache τέχνη au groupe de τέκτων etc... L'étymologie, qui ne va pas sans difficulté, importe du reste assez peu. Mais je ne crois pas que chez Homère le sens du mot réponde bien à la définition qu'en donne M. Schaerer. La τέχνη, chez Homère, n'est pas une connaissance de ce qui est exact et juste comme il est dit p. 2. Il s'agit bien d'une activité intelligente, mais avant tout d'une activité pratique : le mot évoque à la fois l'idée d'art et celle de métier. Ce sens apparaît bien dans les exemples homériques. Il aurait fallu, du reste, pour donner une définition exacte tenir compte du verbe τεχνάομαι, de l'adjectif τεχνήεις (η 110 γυναῖκες ἴστῶν τεχνῆσσαι « des femmes qui savent bien tisser », θ 297 δεσμοὶ τεχνήεντες « des liens bien faits », de l'adverbe τεχνηέντως. Mais si la τέχνη est avant tout une activité pratique elle est pourtant considérée comme un don des dieux. Chez Pindare apparaît l'opposition τέχνη φύσις qui constituera un lieu commun que l'on trouve encore chez Isocrate. Chez Bacchylide est attesté pour la première fois le mot ἐπιστήμη dans un passage où il semble être l'exact synonyme de τέχνη. Le développement des techniques et l'émancipation toujours crois-

sante des intelligences vont de pair : le *Prométhée* d'Eschyle montre comment les hommes ont pris les arts aux Dieux.

Si chez Xénophon et chez Isocrate les notions de τέχνη et d'ἐπιστήμη se précisent de plus en plus et s'opposent à celle de nature φύσις, c'est seulement chez Platon qu'elles sont intégrées dans un système philosophique. La seconde partie du volume (p. 58-216) décrit l'histoire des concepts de τέχνη et ἐπιστήμη (qui apparaissent souvent groupés) dans la philosophie de Platon. Les premiers dialogues s'efforcent de définir la science et envisagent le problème des rapports de la science et de la vertu. Aucune τέχνη ni aucune ἐπιστήμη particulière ne résiste à la critique de Socrate. L'ἐπιστήμη véritable doit être posée comme distincte des sciences particulières et comme distincte de leur somme ; elle coïncide avec la vertu. Les dialogues métaphysiques font entrer cette doctrine de la science dans la théorie des formes. Enfin la *République* et les *Lois* étudient l'activité pratique du philosophe. « La notion même d'artisan (p. 213) implique une contradiction que Platon, n'a pu résoudre : obligé par sa conscience philosophique d'avoir les yeux fixés sur les choses, le philosophe est forcément infidèle à l'un ou l'autre de ces devoirs ». Cette évolution que nous résumons est étudiée dans tous ses détails, à travers tous les dialogues. La thèse de M. Schaerer le qualifie comme platonisant déjà formé.

P. Chantraine.

Inscriptiones graecae ad inlustrandas dialectos selectae, ediderunt F. Solmsen E. Fraenkel. Leipzig, Teubner, 1930, in-12, viii-114 pages.

La troisième édition du petit recueil d'inscriptions dialectales publié dans la *Bibliotheca Teubneriana* par Solmsen remonte à 1910 (elle avait ensuite été reproduite mécaniquement). Depuis 1910 il a été fait de nouvelles découvertes, en particulier en Arcadie, en Argolide, à Cyrène ; dans les inscriptions connues depuis plus longtemps des lectures et des interprétations nouvelles ont été proposées ; des travaux importants ont été publiés traitant de questions dialectales (le grand traité de Bechtel, le *Dialecte Laconien* de M. Bourguet, et une foule d'articles de détail). Aussi accueillera-t-on avec faveur la quatrième édition du recueil mise au courant par M. Ernest Fraenkel. Le livre a sensiblement grossi. Signalons parmi les textes les plus importants qui ont été admis le n° 2 inscription d'Orchomène délimitant les frontières entre les cités d'Orchomène et de Methydrion, le n° 27 inscription argienne enregistrant un traité entre Cnossos et Tylisos, le n° 39 loi sacrée de Cyrène, le n° 46 loi agraire locrienne publiée par Pappadakis dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική 1924-1926 etc... (en tout onze textes nouveaux). Pour ne pas enfler le volume outre mesure, l'auteur a exclu le numéro 14 de la troisième édition (inscription funéraire de Tanagra I G. vii 585), il a supprimé dans le numéro 10 (12 de la nouvelle édition) une liste de noms propres. Là ne s'est pas bornée la révision de M. Fraenkel. Un système d'abréviations lui a permis d'enrichir la bibliographie sans qu'elle tienne trop de place et de la mettre au courant. Le commentaire est revu, le texte est corrigé. Dans la loi des Labyades (n° 49), les lectures proposées par M. Bourguet (*Rev. Et. Gr.*, 26, p. 106) : A 16 εφιορκεοιμι [ϝε]κων ; D 9/10 Τελχινια ; 35/36 τημ προναιαν ; — dans la première table d'Héraclée (n° 23) on notera que M. Fraenkel adopte les interprétations proposées par M. Schwyzer, *Rhein. Mus.*, 77, 225 ; 78, 215.

L'auteur n'a pas voulu rédiger un commentaire des textes qu'il a colligés

Pourtant on regrette parfois que les notes ne soient pas plus abondantes et ne caractérisent pas davantage le dialecte de chaque texte. Dans le numéro 3 (Orchomène) on attend une note sur les formes αψευδηων et εξελαυνοια ; — n° 5 (Mantinée) une note pourrait indiquer le sens que l'auteur donne à κὰ τὸρρέντερον ; il semble bien d'après l'accent qu'il adopte l'interprétation de Dittenberger (qui n'est pas cité) dont l'impossibilité a été démontrée par Comparetti ; — dans l'inscription locrienne nouvellement découverte (n° 46) la graphie τετθμος méritait d'être signalée (cf. l'article de M. Meillet, *Rev. de Phil.*, 1928, p. 185, que l'auteur ne connaît pas) ; dans la même inscription la forme παντεσι prouve en locrien l'existence d'une désinence de datif -εσι, ὑφαγεσθαι affecté d'une labiale aspirée demandait aussi une note ; — n° 48 (Delphes), il eût été bon de citer l'article de M. Fournier, *Rev. des Ét. anc.*, 24 [1922], p. 5. La reproduction photographique donnée par M. Fournier prouve que la pierre ne porte pas de ϝ devant οἶνον, mais un E. Or rien n'autorise à croire qu'à Delphes la lettre E ait servi pour digamma. Il faut donc lire TO NEOINON. Pour la forme de l'article voir Fournier, *l. l.*, p. 8. Il faut traduire « Défense de faire sortir du Stade le vin nouveau ». Comme l'a vu M. Buck, ες est un équivalent delphique de ἐκ dont il existe d'autres exemples.

P. Chantraine.

J. Bidez, *La tradition manuscrite et les éditions des discours de l'empereur Julien* (Recueil de travaux publiés par la Faculté de Philosophie et Lettres de Gand, fasc. 61), in-8°, xii-152 pages, Gand, Van Rysselberghe et Paris, Champion, 1929.

Tous les hellénistes savent ce que le texte de Julien doit déjà aux travaux de M. Bidez. Ils connaissent les deux importants ouvrages publiés en collaboration avec M. Cumont, *les Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'Empereur Julien* (1898) puis l'édition des lettres donnée dans la collection Budé. Pour préparer une édition nouvelle des *Discours*, M. Bidez a entrepris une étude complète de la tradition manuscrite dont il présente aujourd'hui les résultats au public. Pour critiquer utilement le livre de M. Bidez, il faudrait refaire soi-même la patiente enquête à laquelle il s'est astreint, en dépouillant les cinquante-huit manuscrits qui nous transmettent les discours de Julien. A qui connaît la pénétration et la rigueur philologique de M. Bidez, la tentative paraîtra aussi vaine qu'elle est ardue. Aussi nous excusera-t-il si nous nous contentons de donner aux lecteurs de la *Revue de philologie* une idée de son savant travail. — Nous ignorons tout de la manière dont les œuvres de Julien ont été publiées pour la première fois. On imaginerait volontiers que Libanius les ait éditées, mais si le meilleur manuscrit réunit le corpus des œuvres de Julien à une collection considérable de lettres du rhéteur d'Antioche, on ne saurait tirer de ce fait aucune conclusion. Un fait plus notable est que la notice bibliographique de Suidas signale un certain nombre d'œuvres que nos manuscrits ne nous ont pas transmises. Le meilleur manuscrit est incontestablement le *Vossianus* 77 V. C'est un épais bombycin de la fin du xiie ou du début du xiiie siècle. Ce manuscrit est en assez mauvais état ; il a en particulier perdu deux quaternions. Pour suppléer à la perte de ces quaternions, nous disposons d'une copie faite avant leur disparition, un *Parisinus* U. Pour le discours VI par exemple, U constitue une source essentielle. L'auteur étudie ensuite les autres manuscrits des discours : le *Marcianus* M et sa lignée

(cf. le stemma p. 46), des manuscrits de Vienne et de Naples, le *Bodleianus* O et ses dérivés (v. le stemma, p. 66), les copies du discours sur le soleil, les copies du Misopogou, les copies du discours VIII, enfin l'*Augustanus* A et les copies des Césars. La conclusion résume les résultats obtenus par la patiente recherche de M. Bidez et montre que, s'il faut éliminer un grand nombre de manuscrits sans valeur, il n'est pourtant pas possible d'établir un arbre généalogique pour l'ensemble des discours. Certains manuscrits ne dérivent pas pour tous les morceaux qu'ils contiennent d'un seul et même archétype. Une histoire des éditions et deux appendices sur la date de l'épître à Themistius terminent le volume. — Le travail de M. Bidez a mis en lumière les imperfections de l'édition Hertlein (voir en particulier p. 6, p. 11, p. 30, etc...) et la nécessité d'une nouvelle recension. Personne n'est comme lui capable d'établir une édition critique de Julien et il faut espérer qu'il pourra bientôt nous la donner.

Le livre de M. Bidez n'est pas seulement un mémoire philologique qui apporte des résultats décisifs. On y lira avec intérêt des aperçus suggestifs sur l'histoire du texte de Julien. Il est notable (v. p. 65) que les Platoniciens de la Renaissance ont attaché une particulière importance au discours sur le roi Hélios. En tout cas, à partir du XIVe siècle les copies qui reprennent ce seul discours se multiplient. Dans le chapitre XII sur les éditions, il est montré comment les premiers recueils des œuvres de Julien se sont élaborés en France au moment des guerres de religion. Montaigne dans ses Essais prend plaisir à réhabiliter la mémoire de l'empereur apostat. Au dix-huitième siècle (v. p. 121), l'œuvre de Julien semble avoir joui d'une grande faveur de la part des philosophes.

P. Chantraine.

Meier et de Pogey-Castries, *Histoire de l'Amour Grec dans l'antiquité*, in-16 jésus de 326 p. Paris, 1930, Editions Stendhal et Cie. Prix, 30 fr.

Le *Bulletin* n° 29 *de l'Association Guillaume Budé* a cru pouvoir accueillir à la première page de ses annonces payées une insertion des éditeurs, annonçant « un livre de haute érudition sur un sujet fort scabreux ».

Le scabreux, c'est M. de Pogey-Castries qui l'a fourni, en ajoutant dans une seconde partie « la chronique scandaleuse,... la peinture des mœurs,... les détails pittoresques », dont « nos contemporains sont le plus friands ».

L'érudition, c'est un vieux Mémoire publié en 1837 par M.-H.-E. Meier dans l'*Encyclopédie d'Ersch et Gruber*. De cette *egregia dissertatio* qui n'a jamais été traduite en aucune langue, sans doute parce que le besoin ne s'en faisait pas sentir, et que les lettrés savaient où la trouver en cas de nécessité, il nous est offert une traduction d'un genre spécial : transposée, abrégée, complétée, amputée de ses notes, réduite aux seules références à des textes anciens.

Les 125 dernières pages contiennent « quelques pages de petite histoire... dans une série d'*Appendices* dont les titres suffisent à indiquer la nature ». Le dernier d'entre eux est un « vocabulaire de l'amour grec », où les mots grecs sont assez correctement écrits, non cependant sans quelques fautes, et assez exactement traduits. Mais, bien qu'il soit le seul à avoir quelques rapports avec la philologie, on ne voit pas bien, ou on ne voit que trop, quel genre d'intérêt il peut présenter.

Georges Seure.

HUNT AND JOHNSON, *Two Theocritus papyri. The Egypt Exploration Society*. Londres, 1930, 92 p. in-4, 2 planches.

Ce n'est pas la première fois qu'on trouve en tête d'un recueil de papyrus les noms de MM. Hunt et Johnson. Dès 1915, on les lisait à la première page des *Papyrus Ryland* avec celui du professeur V. Martin. A cette date, les deux beaux papyrus de Théocrite publiés ici étaient déjà trouvés : le premier à Oxyrhynchos, par Grenfell et Hunt, dans leur campagne de 1905-6, le deuxième à Antinoé par M. Johnson, dans l'hiver 1913-4. La guerre est intervenue pour retarder la publication de ces textes. En 1918 (*Préface* de *P. Oxy. XIII*) Grenfell espérait encore que le Théocrite d'Antinoé pourrait paraître l'année suivante. Mais les fonctions de M. Johnson à l'*University Press* absorbaient tout son temps. Après avoir fait la besogne initiale d'identification, de mise en place des fragments et de premier déchiffrement, il a obtenu la collaboration de M. Hunt qui a terminé et révisé la transcription et écrit le commentaire. Il y a ajouté le papyrus d'Oxyrhynchos 2064, qu'il avait, dans cette intention, retranché de *P. Oxy.* XVII.

P. Oxy. 2064 : restes très mutilés d'un rouleau écrit à la fin du IIe siècle. On y trouve des débris de 22 colonnes d'environ 25 vers. Le calcul a permis à M. Hunt de prouver que notre colonne I actuelle était la colonne VI du rouleau intact et qu'ainsi les *Idylles* s'y succédaient dans cet ordre : I, VI, IV V, VII, III, VIII. Le manuscrit a pu être daté non seulement par l'onciale ovale du texte, mais aussi par la cursive banale des scholies écrites dans les marges. Le scribe a corrigé lui-même certaines fautes, indiqué les titres, inscrit les astérisques, les *coronis* et les *paragraphoi* du dialogue. Le réviseur, assez distrait, a laissé subsister des erreurs ; il a ajouté des accents, des esprits, des signes d'élision et de quantité. On ne peut rien affirmer pour la ponctuation. Le texte est contaminé, c'est-à-dire qu'il ne s'apparente pas spécialement à tel ou tel manuscrit du moyen âge.

Le grand *Théocrite* d'Antinoé date de la fin du Ve ou du début du VIe siècle. L'écriture inclinée, où certaines lettres (β, ι, κ, certains μ, σ final et certains ω) prennent des dimensions exagérées, rappelle les papyrus de Dioscoros d'Aphrodito. La cursive des scholies marginales semble souvent pâteuse. Nous avons là les restes d'un *codex* sans chiffre de pagination ; une indication stichométrique au bas des pages donne le nombre très variable (37 à 51) des lignes écrites au-dessus. Il y a en tout 16 feuillets que l'habileté de M. Hunt a pu répartir en trois groupes ABC, dont les deux premiers étaient vraisemblablement des quinions, comme tend à le prouver la disposition des rectos et des versos. Le nombre de feuilles du cahier C ne peut malheureusement pas être fixé avec la même certitude. Il reste de A 3 feuillets consécutifs, de B 10 feuillets consécutifs, de C 3 feuillets consécutifs, le tout inégalement endommagé. Dans ces conditions, en calculant l'étendue des lacunes, M. Hunt pense que le *codex* pouvait contenir les *Idylles* suivantes et dans cet ordre : A I, V, VII, (lacune III, IV, VI, VIII, IX, XI), B X, XIV, XIII, XII, II, XVIII, XV, XXVI, XXIV, XVII, (lacune : XVI), C XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXII. On voit que l'ordre est différent de celui des *Idylles* dans les manuscrits du moyen âge. Mais ce n'est pas la seule, ni même la plus importante nouveauté de ce *codex*. 1° Il nous apporte la preuve que la fin de XXIV (*Hèracliscos*) est tronquée, comme on l'avait souvent supposé. Par malheur, le papyrus à cet endroit est une loque, et nous n'avons que des lambeaux des 30 vers environ qui suivaient le vers 140, dernier de nos manuscrits. 2° Il nous révèle l'existence d'une quatrième *Idylle* écrite en éolien (XXXI), comme XXVIII-XXX. La même infortune

veut que ce poème d'une trentaine de vers soit extrêmement mutilé. Le scribe négligent a laissé des fautes qui n'ont pas été toutes corrigées. Un bon nombre de nouvelles leçons confirment des conjectures émises par des philologues, et le texte est contaminé par rapport aux manuscrits du moyen âge.

Il serait presque impertinent de louer les savants éditeurs, la beauté de la publication, la netteté des planches. Constatons une fois de plus avec admiration que M. Hunt donne une nouvelle preuve de sa maîtrise et qu'aujourd'hui tous les hellénistes, et non plus les seuls papyrologues, en sont les reconnaissants bénéficiaires.

Paul Collart.

Otto Hornickel, *Ehren und Rangprädikate in den Papyrusurkunden.* Robert Noske, Giessen, 1930, x-39 p. in-8°.

Le sous-titre : « *Contribution à la titulature romaine et byzantine* » délimite le domaine de cette dissertation inaugurale et en précise la portée. Elle est l'œuvre d'un élève de l'active école papyrologique de Giessen, que dirige avec habileté le professeur Kalbfleisch, à qui l'ouvrage est dédié. On y trouve la liste alphabétique de 43 épithètes honorifiques grecques et de 4 latines appliquées à des individus, avec la série et le texte de leurs références, la date de leur premier et celle de leur dernier emploi, leur épithète correspondante en latin et des remarques particulières sur leur application. En appendice, la même statistique est faite sur 11 villes dotées de titres honorifiques. Son travail a conduit l'auteur à proposer 28 corrections très vraisemblables aux textes qu'il a étudiés (liste p. 37). Un index des individus porteurs de titres honorifiques termine le mémoire.

C'est sans doute M. Kalbfleisch qu'il faut féliciter d'avoir choisi le sujet, mais on peut complimenter l'auteur de l'avoir diligemment traité. Son petit ouvrage, commode à consulter, permettra de restituer avec plus de certitude les titulatures incomplètes.

Paul Collart.

C.O. Zuretti, *Anonymi De arte metallica seu de metallorum conversione in aurum et argentum.* Bruxelles, M. Lamertin, 1930, lx-466 p. in-8°, 2 planches.

L'Union Académique internationale a assumé, comme on sait, la tâche de publier le *Catalogue des manuscrits alchimiques grecs.* Le présent volume est le tome VII de la collection. Comme M. Zuretti a déjà assuré l'édition du tome II (manuscrits italiens) et du tome V, 1 (manuscrits espagnols), comme, d'autre part, on a annoncé l'an dernier que, dans le *Catalogue des manuscrits astrologiques grecs*, le tome XI (manuscrits espagnols), signé par lui, était sous presse, il convient, avant tout, de signaler et de glorifier l'activité du savant professeur de l'Université de Milan.

Trois manuscrits lui ont permis d'éditer ce traité sur la transmutation des métaux. Il les examine dans la *Préface.* Ce sont : le *Vaticanus graecus* 1134, de 1378, qui sert de base ; le *Neapolitanus* III. D. 19, du xvie s., employé à titre d'auxiliaire, et un *Scorialensis* perdu, mais en partie reconstitué par des sources latines, qui a aidé en deux passages. Dans la préface aussi sont étudiées les sources de l'alchimiste anonyme, les principales

fautes du copiste — la liste en est longue — et les particularités de la langue. L'ordre de la publication est le suivant : d'abord une reproduction du *fol.* 1ᵛ du *Vaticanus* et du *fol.* 1. du *Neapolitanus*, suivie de l'interprétation, indispensable pour les profanes, puis une transcription des *fol.* 4 et 5 du *Vaticanus*, en respectant les fautes et les sigles du copiste. Ces quelques pages suffisent à montrer de quelles perpétuelles difficultés s'accompagne le déchiffrement d'un grimoire incorrect d'alchimiste. M. Zuretti publie ensuite le texte du traité avec une traduction latine, le tout encadré par l'index des chapitres dans le manuscrit et par l'index plus détaillé de l'éditeur. L'ouvrage comprend cent chapitres, souvent subdivisés en paragraphes, qui sont, en général, d'autres recettes pour obtenir le résultat cherché au premier alinéa. Ex : XXV. § 1 τιτάνωσις κασσιτέρου. § 2 καὶ ἄλλως. § 3 καὶ ἄλλως. § 4 καὶ ἄλλη τιτάνωσις εὐκολωτέρα. Pour finir, un *Index verborum* très détaillé permet une consultation et des rapprochements rapides.

Science paléographique merveilleuse, rare compétence technique, labeur et conscience qui condescendent jusqu'aux minuties, on ne saurait peut-être mieux remercier M. Zuretti qu'en reconnaissant humblement ses mérites.

Paul Collart.

Franz Josef Brecht. *Motiv- und Typengeschichte der griechischen Spottepigramms.* Leipzig, Dieterich, 1930, 114 p. in-8°.

Cette monographie forme le cahier II du tome supplémentaire XXII du *Philologus*. L'introduction est consacrée à définir l'ἰαμβικὴ ἰδέα et la raillerie en épigramme, chez les Grecs et les Latins. Les six chapitres du livre sont de longueur fort inégale. Le premier étudie, au point de vue historique, les différentes invectives : personnelle, politique et littéraire. Les deux dernières se définissent d'elles-mêmes, la première se caractérise vaguement et négativement : celle qui n'est ni politique ni littéraire. Dans le deuxième chapitre nous assistons au défilé chronologique des types classiques de caricature : philosophes, rhéteurs et avocats, poètes et grammairiens, musiciens, acteurs, astrologues et devins, médecins et barbiers pugilistes, coureurs et soldats. On trouve un peu de tout dans le chapitre III, sous le titre complaisant de *Lebensgebiete*. Y sont étudiées, toujours par ordre de date, les épigrammes sur les rapports et les perversions des sexes, sur l'impuissance, sur le mariage, la femme, le parvenu, le voleur, le vieillard, les excès de table. Au chapitre suivant sont cataloguées les épigrammes relatives au caractère, à l'intelligence, au physique des gens qu'elles tournent en ridicule. Il y est question de l'avarice, de la prodigalité, de l'envie, de la flatterie, de la paresse, de la bêtise, du manque d'instruction, de la taille, grande ou petite, de la maigreur, du nez, etc. Un rapide chapitre est dévolu aux bêtes et aux choses, un autre aux campagnes et aux villes, et c'est aussitôt la conclusion-résumé.

L'idée du livre est ingénieuse en soi. En essayant de suivre pas à pas l'auteur, j'ai voulu montrer que cette énumération chronologique des genres, des professions, des types, des défauts, chez les vieux iambiques ioniens, dans la comédie, chez les cyniques, chez Lucien, chez les mimographes, chez les épigrammatistes —, pour laisser de côté les Latins — ne va pas sans quelque raideur parfois et sans quelque monotonie. C'est un répertoire ordonné chronologiquement, sinon toujours logiquement, d'éléments épars, mais connus. Cela ne veut pas dire, tant s'en faut, que le travail

soit inutile. Mais on aura, semble-t-il, plus de profit à le consulter avec ses deux index copieux que d'agrément à le lire.

Paul Collart.

Marcella Rava, *Intorno ai tributi degli alleati di Atene* (Studi italiani di filologia classica, 1930, p. 145-182). Florence, Ariani, 1930, 38 p. in-8°.

Préparant un recueil des inscriptions qui concernent les finances de la ligue attico-délienne, Mlle (ou Mme) M. Ravà a publié dès maintenant l'esquisse d'une histoire financière de cette ligue ; en s'appuyant sur les documents anciens, elle est arrivée parfois à des conclusions différentes de celles auxquelles ont abouti les auteurs modernes qui ont étudié la question (ce sont les vues de Beloch et de M. Cavaignac qui sont discutées avec le plus de détail). Selon Mlle Ravà, le tribut initial (fixé par Aristide) aurait atteint déjà 460 talents ; Périclès y aurait incorporé une somme de 140 talents environ (exempte de l'ἀπαρχή), destinée à payer l'indemnité des juges athéniens qui décidaient sur les procès des alliés ; la dualité que l'on constate dans l'administration des fonds de la ligue, s'expliquerait par le fait qu'à ce moment les ταμίαι auraient géré le tribut primitif (mis en réserve) tandis que les hellénotames se seraient occupés de la majoration imposée par Périclès. En 425/4 Cléon n'aurait pas eu d'autre but que de mettre en rapport le taux du tribut avec la dépréciation de l'argent survenue depuis cinquante ans. Une nouvelle majoration (portant à peu près le total au triple du chiffre primitif) aurait eu lieu vers 417 et aurait précédé le remplacement du φορὸς par l'εἰκοστή. Partant de la valeur représentée par cet impôt du vingtième, Mlle Ravà se croit autorisée à conclure qu'en général le φορὸς ne représentait pour les alliés que 5 % de leurs revenus fonciers.

Toutes les vues de Mlle Ravà ne seront pas acceptées sans discussion ; on peut notamment faire des réserves sur l'attitude autoritaire qu'elle prête à Athènes dès l'institution de la ligue (p. 145 et 151), sur l'essai de conciliation entre les chiffres de Thucydide et ceux d'Ephore (p. 156-158) ; il pourra sembler bizarre que les *hellénotames* n'aient eu précisément à payer que les dépenses ordinaires de l'administration *athénienne* ; l'hypothèse de l'auteur concernant l'incidence de l'impôt est ingénieuse, mais en une telle matière, elle a dû, comme ses prédécesseurs, admettre des postulats que l'on pourra contester.

Du moins ce travail gardera-t-il le mérite de la clarté, et c'est un essai de synthèse (au moins provisoire) sur une matière où manquent encore bien des données ; car, si étrange que cela puisse paraître, nous n'avons pas d'étude récente d'ensemble portant sur la ligue attico-délienne.

Georges Mathieu.

Fouilles de Delphes, Tome III (Épigraphie). Texte par M. Gaston Colin. Quatrième fascicule, 1re partie, p. 29-178 (avec quatre planches) : monuments de Paul Émile et de Prusias. Paris, De Boccard, 1930, 150 p. in-4°.

Poursuivant la publication des inscriptions de Delphes, M. Gaston Colin vient de nous donner celles qui figurent sur les monuments élevés en

l'honneur de Paul Émile et de Prusias. Le fascicule comprend 51 inscriptions (38 du monument de Paul Émile, deux voisines de celui-ci, onze provenant du monument de Prusias). Neuf restaient encore inédites (Pomtow avait laissé de côté ou exclu les textes trop difficiles à lire) ; nous donnons tout d'abord de brèves indications sur leur contenu : sur le monument de Paul Émile, *61* (fin du Ier s. après J.-C. ; honneurs accordés au grammairien Leukios Likinios Eucleidès), *66* (Ier s. après J.-C. ; quelques lettres provenant de dix-huit lignes), *68* (IIe ou IIIe s. après J.-C. ; quelques lettres réparties sur trois lignes), *71* (entre 84 et 78 avant J.-C. ; affranchissement), *74* (Ier siècle après J.-C ; fin de décret honorifique) ; sur le monument de Prusias quatre actes conférant le droit de cité ; *79* (début du IIe s. après J.-C. ; droit de cité accordé à une conférencière nommée Aufria), *80* (IIe s. après J.-C. ; droit de cité pour T. Claudius Vitalianus), *82* (119 après J.-C. ; en faveur de l'Argien Moutatos), *86* (milieu du IIe s. après J.-C. ; en faveur d'un certain Dadoukhos).

Les autres inscriptions avaient été publiées, soit dans le *B.C.H.*, la thèse latine de M. Bourguet ou l'ouvrage de M. Courby sur la *Terrasse du Temple*, soit dans les articles de Pomtow. M. Colin, qui a revu chaque texte sur la pierre lors de ses missions à Delphes, notamment en 1921, a repris de près toutes les inscriptions ; si parfois il conserve les résultats indiqués par ses devanciers ou par lui-même, souvent il donne une lecture ou une interprétation plus satisfaisante (c'est en particulier le cas pour les textes publiés par Pomtow qui n'avait pas commenté la « loi romaine » et avait introduit ailleurs des lectures ou des compléments arbitraires).

Le morceau capital du fascicule est la loi romaine (n° *37*), déjà souvent étudiée (par MM. Jardé, Cuq, Jean Colin, Cary, Ormerod, A. Levi Stuart, Jones, De Sanctis, Carcopino, Pomtow). M. G. Colin lui a consacré une étude dans le *B.C.H.* de 1924 et il en conserve, après nouvel examen, les conclusions essentielles : la loi date de la fin de l'année 101 et, tout en édictant des mesures contre la piraterie, elle était principalement destinée à préparer, en faveur de Marius un grand commandement en Orient (particulièrement dans les provinces de Macédoine et d'Asie et sur leurs confins). L'inscription figurait sur la face antérieure du monument de Paul Émile, mais à une place qui la rendait peu lisible : on avait évidemment voulu graver ce document romain sur un monument romain ; mais (c'est une hypothèse personnelle que je propose), si l'on avait négligé la visibilité, c'était peut-être que, dès le moment où le texte parvint à Delphes, le cours des événements politiques faisait prévoir que la loi ne recevrait pas d'exécution.

C'est également à la politique romaine que se rapporte le manifeste exposant les causes de la guerre contre Persée (*75*). Il était gravé sur une stèle placée *devant* le monument de Paul Émile. C'est un curieux morceau de propagande, rédigé en un grec bien plus correct que la traduction de la loi de 101 et qui prétend montrer dans les Romains les défenseurs de la civilisation grecque. Le texte, édité d'abord par Pomtow, avait été compris et expliqué par Nikitskii ; M. Colin, qui réduit l'étendue des lacunes, précise davantage la nature du document et le rapporte à la période qui suivit immédiatement la bataille de Pydna.

Toute une série d'inscriptions concerne des différents entre les villes de Scarphée et de Thronion ; particulièrement remarquables sont : celle qui traite de l'attribution de la charge de hiéromnémon chez les Locriens Epicnémidiens (*38*) et celle qui règle les limites d'un territoire contesté situé au bord de la mer (*42*). Un décret de la ville de Daulis (*69*) s'ajoute aux textes

concernant les petites villes de Grèce ; il est rendu en l'honneur d'un habitant de Stratonicée de Carie qui était intervenu en faveur de Daulis auprès des Romains.

Un décret amphictionique honore (vers 94) le roi de Bithynie, Nicomède III Evergète, et sa femme Laodice ; le texte avait été étudié par MM. Couve et Bourguet et l'identité exacte du roi avait été fixée par M. Th. Reinach. Un autre décret amphictionique (*43*) nous fait connaître des démêlés entre Delphiens dans lesquels les Romains étaient intervenus (ce texte serait le plus ancien de ceux qui furent gravés sur le monument de Paul Émile ; celui-ci semble avoir servi d'emplacement d'affichage avant celui de Prusias, même pour des actes qui n'intéressaient en rien les Romains).

Il est intéressant de noter (M. Colin le fait remarquer) qu'un certain nombre de textes s'ajoutent à ceux que l'on connaissait déjà et qui montrent l'intérêt porté, à la période romaine, à l'éducation de la jeunesse et aux conférences ; même la conférencière Aufria devient citoyenne de Delphes *honoris causa*. Nous avons aussi divers décrets de proxénie ou de naturalisation pour des personnages inconnus ou mal connus ; parmi ces textes, l'un (*62*) date de l'archontat de Flavius Soclarus ; Pomtow a pensé qu'il existait deux archontes de ce nom, l'un en 98/99, l'autre vers 145, petit-fils du précédent ; M. Colin accepte l'existence des deux archontes, mais hésite à descendre aussi bas pour le second (sous qui aurait été rendu le décret). S'il était permis de voir en Flavius Soclarus II un neveu ou un fils cadet de Flavius Soclarus I, la date de son archontat serait ramenée vers 120/125, ce qui s'accorderait mieux avec l'écriture de l'inscription.

Comme d'ordinaire, plusieurs actes d'affranchissement figurent parmi les textes publiés. L'un d'eux (*73*) présente plusieurs vides dans l'énumération des garants et des témoins. Il arrive plus d'une fois que des actes aient été gravés incomplètement (*Trésor des Athéniens*, 49 ; dans le présent fascicule, 43 et aussi quelques lettres signalées p. 90, note 1) ; l'ouvrier pourrait, dans tous ces cas, avoir commencé sa besogne à plusieurs endroits et ne pas l'avoir terminée ; mais ici (vu la place des vides), je me demande si les lacunes n'existaient pas déjà sur le texte remis au graveur (cela se produit encore maintenant pour des actes officiels que l'on signe *en blanc*, quitte à les compléter plus tard).

On voit, par cette énumération, la variété des textes contenus dans cette publication qui marque un nouveau progrès dans notre connaissance de la vie du sanctuaire delphique.

Le fascicule est complété par des tables qui portent à la fois sur les monuments de Paul Émile et de Prusias et sur celui des Messéniens (dont les inscriptions ont été publiées par M. Colin en 1922) ; index des noms, des termes d'institutions, des expressions notables (notamment de celles de la loi romaine, où l'on a souvent un mot à mot bien pénible calqué sur le latin) ; table de concordance entre les numéros des inscriptions publiées et l'inventaire de l'Éphorie ; table des planches.

Georges Mathieu.

Alois Walde, *Lateinisches Etymologisches Wörterbuch*, dritte neu bearb. Aufl. v. J. B. Hofmann, Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchh., 1930. Fascicules 1-4, pp. 1-320, in-8°. Pr., 1 M. 50 chacun.

La librairie Winter a été particulièrement bien inspirée, en confiant, après la mort de Walde, le soin de préparer la 3e édition du Dictionnaire

étymologique latin à M. J. B. Hofmann. A une puissance de travail rarement atteinte, celui-ci joint des qualités de bon sens, de pondération et de jugement nécessaires dans un pareil travail ; en outre, sa double qualité de rédacteur du *Thesaurus linguae latinae* et de la bibliographie italique de l'*Indogermaniches Iahrbuch* lui donne une documentation et une information incomparables. La nouvelle présentation du Walde a bénéficié largement de tous ces avantages. Sans doute, la transformation n'est pas aussi complète que celle qui avait marqué la cinquième édition de la *Lateinische Grammatik* de Schmalz-Stolz : l'esprit du livre reste le même, et l'on retrouvera ce qui faisait le prix et l'utilité des éditions précédentes : une bibliographie abondante, tenue au courant des derniers travaux, un nombre de rapprochements, de suggestions, d'hypothèses encore accru : la publication du dictionnaire étymologique indo-européen de Walde-Pokorny a du reste fourni à M. Hofmann tous les matériaux. Mais à côté de cette mise au point, M. H. a introduit, dans la limite du possible, ce qui manquait surtout aux éditions précédentes, la partie philologique et proprement latine. Jusqu'ici, le dictionnaire latin de Walde était pour ainsi dire un dictionnaire étymologique de l'indo-européen présenté sous des titres latins ; maintenant, le latin y a reconquis, sinon toute sa place, au moins une place. Le genre des substantifs a été indiqué (il ne l'était pas dans les deux éditions précédentes) ; en outre, suivant en cela l'innovation introduite par M. Fr. Muller dans son *Altitalisches Wörterbuch* et la suggestion que j'avais proposée moi-même dans mes *Remarques sur l'Étymologie latine*[1], M. Hofmann signale la date d'apparition de chacun des mots étudiés, et leur survivance dans les langues romanes. Le vocabulaire perd ainsi du caractère abstrait et schématique pour devenir plus réel et plus vivant : ce n'est pas encore tout ce que nous souhaitons, mais le progrès est grand.

Malgré les additions nombreuses, il ne semble pas que l'ouvrage ait démesurément grossi. Le quatrième fascicule s'arrête à l'article *cuturnium* (bas de la page 320) ; dans l'édition précédente, ce mot se trouvait à la page 218. Comme on nous promet que l'édition nouvelle sera complète en 15 fascicules, cela doit faire au total un supplément de deux cent cinquante pages environ ; le livre restera maniable, ce qui n'est pas sans avantage pour un répertoire auquel linguistes et philologues devront sans cesse se reporter.

A. Ernout.

M. Hammarström, *Die antiken Buchstabennamen*, Extr. de Arctos, Acta historica philologica philosophica fennica. Helsingfors, 1930, pp. 1-40.

Ce tirage à part de l'article de M. Hammarström est extrait des fasc. I et II d'une nouvelle revue fondée pour permettre aux savants finlandais d'exposer le résultat de leurs recherches dans le domaine de l'histoire, de la philosophie, de la philologie classique et orientale, de la linguistique comparée. Les articles seront publiés en allemand, anglais ou français ; en outre, une bibliographie des travaux finlandais qui rentrent dans le domaine de la revue sera régulièrement publiée. Souhaitons longue et

1. *Revue des Études latines*, 1925, pp. 100-129.

heureuse vie à notre jeune confrère pour le plus grand bien de nos études. L'article de M. Hammarström fait bien augurer de son avenir. Il complète heureusement les suggestives études qu'il a publiées naguère sur l'histoire de l'alphabet étrusque, latin et grec ; et notamment il met bien en lumière l'influence exercée par les Étrusques sur la culture romaine, avant que celle-ci se soit trouvée au contact de la civilisation grecque. La division des phonèmes de l'alphabet romain en voyelles, consonnes et semi-voyelles doit, selon toute probabilité, provenir de l'Etrurie.

A. Ernout.

T. Maccius Plautus, *Mostellaria*, v. Dr. G. Helmreich, 2e Aufl. bearb. v. Dr. Fr. Helmreich ; Ir Abt. Text, viii-56 pp. in-8° ; IIr Abt. Anmerkungen ; 45 pp. in-8°. Münich, 1930, I. Lindauersche Universitäts-Buchh. Pr. 2 M.

Le texte de Plaute semble jouir en Allemagne d'une vogue qu'il ne connaît pas en France. Sans doute avons-nous de bons extraits des comiques latins, ceux de MM. Fabia et Ramain, par exemple ; mais nos éditions de pièces complètes sont rares, vieillies, et le plus souvent épuisées en librairie. Au contraire, la maison Teubner a réédité et mis à jour dans ces dernières années le *Trinummus*, les *Captiui*, les *Menaechmi* ; et voici que la librairie Lindauer nous donne une révision de la *Mostellaria* de G. Helmreich, due aux soins de son fils, le Dr Friedr. Helmreich. L'ouvrage se présente sans prétentions scientifiques : il est destiné aux élèves des classes supérieures de lycée, et le commentaire est fait pour leur faciliter l'intelligence du texte sans les accabler d'une érudition qui serait hors de propos. Mais les explications sont justes, et les traductions proposées sont précises. Je ne doute pas que les lycéens allemands ne prennent plaisir à lire avec ce petit guide cette délicieuse *Mostellaria* où Plaute a prodigué toutes les richesses de sa verve et de sa gaieté [1].

A. Ernout.

P. Vergilii Maronis, *Opera*, Remigius Sabbadini recensuit, vol. I, *Bucolica et Georgica*, xi-198 pp. ; vol. II, *Aeneis*, iv-470 pp. gr. in-8° ; Romae, Typis Regiae Officinae Polygraphicae, 1930.

Magnum prouentum Vergiliorum annus hic attulit. Après la réédition de l'édition critique de Ianell, l'Énéide de Mackail, voici, constituant les deux premiers volumes de l'édition nationale italienne des classiques grecs et latins confiée aux soins de l'Académie dei Lincei, un Virgile dû aux soins éclairés et pieux de M. R. Sabbadini. Le nom de l'éditeur est un garant de la qualité du travail, l'imprimerie royale de Rome a fait tous ses efforts

1. Il n'est pas tout à fait exact de dire dans le chapitre « Prosodia », tome I, p. 55,4, que *ille*, *iste* sont souvent scandés non comme trochées, mais comme pyrrhiques. Dans tous les cas invoqués à titre d'exemples, v. 29, 46, 58, 214, 231, il s'agit d'une application de la loi des mots iambiques : abrègement de la syllabe initiale de *iste*, *ille* après un monosyllabe bref, ou un dissyllabe à première syllabe brève, et dont la seconde syllabe est élidée.

pour lui donner une présentation digne de lui : grand format, beau papier filigrané d'un faisceau, caractères neufs. L'aspect du livre est imposant : pourtant les chiffres sont en dehors de la justification, ce qui rétrécit un peu trop les marges latérales, et le caractère, un peu gras pour l'épaisseur du papier, apparaît par transparence. On est un peu déconcerté aussi par le fait que, contrairement aux habitudes, les variantes sont notées dans l'apparat en caractères italiques, et les références, sigles de manuscrits, noms d'auteurs, etc., en caractères romains. Il est naturel d'user pour les variantes du même caractère que pour le texte. En outre, pour une inconséquence non sans exemple, mais qui reste malgré cela critiquable, alors qu'un seul signe i a été employé pour *i* voyelle et consonne, on a recouru à deux signes *u*, et *v* pour noter respectivement *u* voyelle et *u* consonne (pourtant le titre imprime PVBLICO SVMTV, REMIGIVS... RECENSVIT avec V, mais la page suivante porte CONSPECTUS CODICUM ET SUBSIDIORUM avec U ; au livre II de l'Énéide, on lit v. 602 divom dans le texte et *diuom* dans l'apparat, mais au v. 126 veluti et *veluti* dans le texte et l'apparat). Petits détails, certes, et sur lesquels il ne faut pas insister, mais qui ont leur importance dans une publication qui, sans nul doute, a visé à la perfection.

La préface indique brièvement la façon dont M. Sabbadini a travaillé, et les résultats nouveaux qu'il apporte : collation nouvelle de cinq manuscrits en capitales, Mediceus (M), Fuluianus (F), le premier déjà connu par la collation de M. Hoffmann, le second reproduit par la photographie et accessible à tous, puis trois autres pour lesquels on n'avait jusqu'ici que les collations de Ribbeck : Augusteus (A), Palatinus (P), Romanus (R). La révision de M. S. a été fructueuse, surtout en ce qui concerne le *Palatinus*, dont mainte variante orthographique se trouve signalée pour la première fois. Pour contrôler et corriger le témoignage de ces manuscrits, qui, si anciens et si précieux soient-ils, présentent néanmoins de nombreuses fautes et altérations. M. S. a recouru aux testimonia des anciens, citations de Virgile inscrites sur les murs de Pompéi, répandues dans les œuvres des auteurs de l'époque impériale, centons, commentaires de Servius, Donat, glossaires, etc., bref, à ce l'on appelle la « tradition indirecte ». A l'aide de ces deux sources, il a essayé de nous donner un Virgile aussi proche que possible du texte original, notamment en ce qui concerne l'orthographe. Avec une sage prudence il s'est refusé à unifier celle-ci, mais il en a religieusement conservé, partout où il était possible et raisonnable, les contradictions : « *In orthographia igitur Vergiliana constituenda codicum testimonia cum grammaticorum et lapidum testimoniis diligenter contuli, scriptionis et antiquitate et varietate, ubicumque par erat, religiose servata.* » (Praef., p. xi). A cette préface s'ajoutent les *testimonia de Vergili uita, ex antiquissimis selecta* (c.-à-d. jusqu'à Domitien), fournis soit par le texte de Virgile lui-même, soit par les auteurs qui vinrent après lui ; et un *index codicum et subsidiorum : codices maiores* A, F, G, M, P, R, V (G, V cités d'après les collations de Ribbeck) ; *codices minores* α (Mediolanensis olim Petrarcae, XIIIe-XIVe s., collationné seulement pour les Bucoliques), γ cod. Guelferbytanus 2°. 70, IXe s.), l (cod. Laurentianus Ashburnh. X-XIe s., collationné seulement pour les 3 premiers livres de l'Énéide) ; p (cod. Paris. lat. 7906, IXe s., contient un fragment de l'Énéide, III, 682 — V 734). Comme on le voit, M. S. a été très réservé dans le choix des testimonia : en dehors de la très brève *vita Vergili* de Valerius Probus, aucune des *Vitae Vergilianae* n'a été admise ; bannis aussi le témoignage de la chronique de saint Jérôme, et les renseignements épars dans Servius, et dans

les scholies de Berne. Même réserve dans l'utilisation des *codices minores* : aucun des *Bernenses* n'a été cité, ni les manuscrits de Paris (Bibl. Nat., 7925, 7926, 7928, 7929, 10307, 13043), ni le Pragensis, ni le Minoraugiensis, etc. Par contre, les *subsidia* ont été plus abondamment cités : outre Servius et les scholiastes, il a recouru, entre autres, à des pièces des *Poetae Latini Minores* inspirées de Virgile, aux graffiti de Pompéi, etc. Tout cela forme une documentation de premier ordre, qui fournit au texte une base solide. Nul ne s'attendra sans doute à lire un Virgile nouveau ; mais l'aspect de plus d'un mot apparaîtra changé : ainsi Buc. 1,5 *formonsam*, d'après le témoignage d'Asper, avec un renvoi à *ALLG*, V, 1888, 195-197 : *formosam* P R α γ ; || v. 13 *protenus* avec α γ Nonius, Servius contre PR qui ont *protinus* ; Buc. 2.9 *lacertas* avec P contre P^2 R α γ, Filargirius qui ont *lacertos*, confirmé par le scholiaste de Juvénal. Au l. IV des Géorgiques, v. 137, le *coman* du texte, sans variante dans l'apparat, doit être une faute d'impression, car dans l'Énéide, l. I, v. 319, on lit la forme normale *comam*. M. S. rétablit *divom* Aen. 1.65 (*diuum* MR, seuls manuscrits en capitale dont le témoignage soit conservé du v. 27 au v. 184, et γ) ; 76 *tuos* Hippod. 92 (P.L.M., IV, 199) : *tuus* MRγ ; 79 *divom* : *diuum* MRγ ; 81 *cauom : cauum* MRγ ; 86 *uoluont : uoluont* MRγ, etc. Mais pourquoi laisser *ruunt* au v. 83 ? Au v. 111, il préfère *urguet* à *urget* de Mγ ; par contre, il admet plutôt dans les composés les formes dans lesquelles la consonne du préverbe est assimilée à la consonne suivante : v. 110, *immane* contre le *inmane* de M. V. 234, il lit *anneis* dans un *titulus Pompeianus* (CIL, IV, 5012), et l'introduit dans son texte, contre le témoignage concordant de FMR qui ont *annis*. V. 598, *Danaom*, d'après *P* qui a *danauom* (c.-à-d. selon M.S. une faute qui remonte à une double leçon dans l'archétype *danaum*, *danaom*), contre *B F M* P^2 *R* qui ont *danaum*. Ailleurs, il écrit *coniunx*, *thensauros*, *inclussus* (XI, 418, mais *incluserat* 418), *semul* (XI, 418) *exossa* (c.-à-d, *exōsa*, XI, 435), *urguet* (XI, 524) ; *superiicit* (XI, 625, sur le témoignage de P qui a *superlicit : superiacit* MR, Servius), *Etruri* (XI, 598 avec P^1 contre P^2 M R, Servius qui ont la forme courante *Etrusci*). Il met un tréma sur *aëra*, *aënus* ; ce qui est très légitime ; mais pourquoi pas sur *Threissa* (Aen. 1.316), qui forme bien un trisyllabe ? — Cette question de l'orthographe latine est un cauchemar pour tout éditeur de textes, à moins qu'il n'adopte de parti pris une orthographe conventionnelle. Il faut remercier M. Sabbadini d'avoir fait un effort raisonné et rigoureux pour se rapprocher le plus possible de l'orthographe virgilienne, même si parfois on peut trouver qu'il a dépassé le but.

A. Ernout.

Virgile, *The Aeneid*, ed. w. introduction a. commentary by J. W. Mackail, lxxxiii-532 pp. in-8°. Oxford, at the Clarendon Press, 1930. Pr. 18 sh.

Pour célébrer le bimillénaire de Virgile, les nations où se pratiquent l'étude et l'amour de l'antiquité classique ont multiplié les manifestations, individuelles ou collectives. Parmi les œuvres suscitées par cette activité pieuse, il en est peu, selon moi, qui puissent être mises en parallèle avec l'édition de l'Énéide de M. J. W. Mackail que vient de publier, dans la présentation élégante et sobre dont elle est coutumière, la Clarendon Press d'Oxford. Renouveler le commentaire de l'Énéide sans tomber dans le paradoxe ou l'absurde n'est pas chose facile : M. Mackail y a cependant réussi. Il l'a fait en bannissant résolument tout superflu, réduisant l'ap-

parat critique à l'essentiel, supprimant tout ce qui est érudition proprement dite, toutes les explications qu'on peut trouver sans effort dans les ouvrages spéciaux, lexiques, dictionnaires, livres de référence, et qui ne sont pour lui que l'accessoire. Les notes et l'introduction ont pour objet unique d'éclairer la pensée ou l'expression de Virgile, ou d'attirer notre attention sur ses procédés de style, sur la valeur d'un rythme, etc. Je ne prétends pas que tout soit expliqué dans cette nouvelle édition; mais au moins a-t-on le plaisir d'y trouver un Virgile « aéré », si je puis dire, dépouillé de cet apparat accablant qui finissait par l'étouffer dans les meilleures de nos éditions savantes. Grâce à M. Mackail, un « honnête homme » qui se souvient de ses humanités, pourra relire Virgile sans peine, et en goûter pleinement la beauté.

Quelques remarques faites au cours de la lecture. L. 1.2 :

Italiam fato profugus Lavinaque venit

La note signale justement la quantité longue de l'initiale de *Lavina* (ou *Lavinia*) et rappelle la double scansion de *Sȳchaeus* (v. 343) et *Sўchaeus*, de *Dīana* (499) et *Dĭana* (dont le cas n'est pas exactement comparable). Mais pourquoi ne pas signaler la quantité de l'initiale de *Italia*, qui justement dans ce vers est scandée longue, alors que v. 109 *Itali* est scandé avec l'initiale brève, ce qui est la quantité normale :

Saxa uocant Itali mediis quae in fluctibus Aras

L. 1.269 :

... volvendis mensibus orbis

M. M. marque bien qu'il n'y a pas de différence de sens entre *uoluendis* et *uoluentibus* qu'on lit v. 234; mais il ajoute « they are respectively the aoristic participles of the transitive and intransitive verbe. » Je ne comprends pas ce qu'il entend ici par « aoristic participles ». *Voluens*, *uoluendus* sont des participes présents, l'un actif, l'autre médio-passif : cf. *oriens*, *oriundus*, *sequens*, *secundus* : ils présentent l'action comme étant en train de se dérouler sans qu'on envisage son achèvement (aspect indéterminé) : pour le grammairien, l'emploi de *aoristic* est ici impropre.

L. 1.524 :

Troes te miseri, uentis maria omnia vecti

« This transitive use of *vehor* (« who have ridden all the seas ») is rare and perhaps unique; elshewere, as in *trans aethera vectae* VII.65, Virgile follows the ordinary usage. Curiously enough, the converse of this, i.e. the intransitive use of the active *veho*, is found in early Latin, *vehens equo....* ». Il n'est pas tout à fait exact de parler d'un emploi intransitif de *ueho* quand il s'agit de *uehens*. Nous avons dans *uehens equo* un des nombreux exemples de participes présents actifs employés avec une valeur absolue, sans que cette valeur se retrouve dans les temps personnels : le cas est le même que celui de *uoluens* (cf. encore Georg. 1.113 *uoluentia plaustra*), en face de *uoluitur annus*, Georg. 2.402. M. Wackernagel, entre autres, qui cite ces exemples [1], rappelle justement la remarque de Servius : « .... *alii*,

1. *Vorlesungen über Syntax*, I, 2e éd., p. 285.

quia deficit lingua Latina participio praesenti passiuo, praesens actiuum positum uolunt. » — Quant à *maria omnia uecti* « poussés par les vents sur toute l'étendue des mers », c'est un accusatif d'extension qui rentre dans la catégorie *hasta sex pedes longa* « une lance dont la longueur s'étend sur six pieds », cf. *En.* 1.67 :

Gens inimica mihi Tyrrhenum nauigat aequor[1].

L'emploi avec un verbe de cet accusatif est bien attesté par des exemples comme ceux que fournit Plaute, *Aul.* 56 sq. :

..... *Si hercle tu ex isto loco*
Digitum transuorsum aut unguem latum excesseris

ou *Bacch.* 831 sq. :

CH. *Sequere hac me, faxo iam scies.* — NI. *Quo gentium?*
CH. *Tris unos passus.*

L. 1, v. 203 :

.... *forsan et haec olim meminisse iuuabit.*

« *forsan* (or the fuller form *forsitan*) as introducing a dubitative clause or ' indirect question ' is usually followed by a subjunctive in classical prose ; but the earlier use of indicative in such cases is not uncommon in both prose and poetry of all periods. » L'explication semble indiquer que l'usage de l'indicatif est plus ancien après *forsan* que l'usage du subjonctif. L'affirmation surprend *a priori* : par sa forme même, *forsan* se dénonce comme ayant dû d'abord s'employer dans des propositions à sens potentiel ou irréel, dont le verbe était au mode subjonctif (cf. *haud scio an*) ; c'est seulement après que *forsan* fut réduit à une simple valeur adverbiale avec le sens affaibli de « peut-être » qu'il put être accompagné de l'indicatif. Une preuve que le sens des éléments constitutifs de *forsan* n'était plus senti des sujets parlants à l'époque impériale apparaît dans la graphie *forsam* (R ici ; RP l. 4, v. 19), qui est évidemment due à l'influence de *coram, palam, clam* ; il en est de même pour *forsitan*. En fait, le premier exemple de *forsan* avec l'indicatif est dans Virgile (le premier ex. de *forsitan* avec l'indicatif dans Lucrèce) : Térence qui est le premier à avoir employé *forsitan* (*for sit an*) et *forsan* (cette dernière forme plus douteuse) met correctement au subjonctif le verbe qui les accompagne, Phorm. 717 :

Nam si altera illaec magis instabit, fors sit an nos reiciat

(ici le contraste entre *instabit* et *reiciat* est particulièrement instructif), et *Eun.* 197 :

---

1. La note de Lejay sur ce vers est en contradiction aves celle du v. 524. Dans la première il parle de la « construction transitive de *navigo* », dans la seconde d'une « extension de l'accusatif de qualification » : aucune des deux explications ne me semble exacte.

Me miseram, fors[it]an[1] *hic mihi paruam habeat fidem.*

De même le *forst fuat an* de Plaute, Pseud. 432 (leçon de *A* que les Palatins ont rajeunis en *forsitan*) est suivi d'un subjonctif :

Fors fuat an istaec dicta sint mendacia.

Par contre *forte*, *fortasse*, *fortassis* qui ne comportent pas l'expression de *an* accompagnent indifféremment l'indicatif ou le subjonctif.

L. 1.664 :

« *Nate, meae vires, mea magna potentia solus,*
nate, patris summi qui tela Typhoea temnis

« *Solus* (as also *meus* VI-835, *fluvius* VIII-77, and *Messapus* XI-464) is best taken a vocative. The shortened form of the vocative in *e-* (sic), though normal, was far from universal, and in some words, e.g. *deus*, and *populus*, was not used at all.. » Je ne veux pas traiter ici la question obscure et compliquée du vocatif en latin. C'est une forme qui est à peu près morte dans la déclinaison, puisqu'en fait elle ne subsiste que dans les thèmes en *-o/e-* de genre animé, au singulier seulement, et que partout ailleurs elle s'est confondue avec le nominatif. Encore, l'emploi du vocatif est-il soumis à de nombreuses restrictions, comme inversement le vocatif se trouve parfois employé là où l'on attendrait le nominatif (e.g. *En.* 2.283 ; 3.382 ; 11.327 ; 12.947). Mais, pour ne prendre que les faits allégués par la note de M. M., il est inexact de dire que *deus* n'a pas de vocatif : le vocatif phonétique de *deus*, c'est *dīue*, qui n'est pas sans exemple, et que connaît Horace, *Od.*, IV, 6, 1 :

Diue, quem proles Niobea magnae

Populus n'a pas de vocatif parce que c'est un collectif, de même en grec en face de λαός, il n'existe pas de λαέ (cf. Wackernagel, *Vorles.*, I, 297 et Stolz-Leumann-Hofmann, *Lat. Gr.*[5], p. 373). Pour le v. 835 du l. VI :

Proice tela manu, sanguis meus...

meus ne peut être interprété comme « a vocative-form » ; le latin ni le grec ne connaissent de vocatif à l'adjectif possessif : Homère dit γαμβρὸς ἐμός comme Plaute *meus ocellus*, *Asin.* 664. Il a été suppléé à cet absence de vocatif par l'emploi des formes atones du pronom personnel μοι (chez les tragiques, e.g. τέκνον μοι) *mī*, *gnate mi*, mais cela secondairement. D'une manière générale, le vocatif ne comporte pas normalement l'emploi d'une épithète quelconque. Ainsi s'explique le v. 77 du l. VIII :

Semper honore meo, semper celebrabere donis,
Corniger Hesperidum fluuius regnator aquarum.
Adsis o tantum et propius tua numina firmes.

Et l'explication vaut également pour le v. :

---

1. *Sic Lindsay-Kauer* ; forsan *Donatus in lemm.* : forsitan *codd.* forsit *Havet.*

Nate, meae uires, mea magna potentia solus

qui rappelle le grec φίλος ὦ Μενέλαε « O Ménélas, < toi qui es mon ami >. Que *mea potentia solus* doive s'interpréter par « qui à toi seul fais toute ma force », c'est ce que montre la proposition relative du vers suivant, *patris summi qui tela Typhoea temnis*. Reste l'exemple du l. XI, 464 :

Tu, Voluse, armari Volscorum edice maniplis,
duc' ait 'et Rutulos. equitem Messapus, in armis
et cum fratre Coras, latis diffundite campis.

L'opposition de *Voluse* et de *Messapus.. et cum fratre Coras* est surprenante au premier abord. Mais elle s'explique si l'on se rappelle que lorsque l'appel s'adresse à deux ou plusieurs personnes, dont les noms sont réunis par la conjonction enclitique *kwe (skr. *ča*, gr. τε), le grec est le sanskrit védique mettent la seconde personne au nominatif : Ζεῦ πάτερ Ἥλιός τε, Homère Γ 277. Virgile a étendu analogiquement au premier nom, *Messapus*, le nominatif de *Coras* ; il s'agit ici d'un « homérisme » mal compris. Bref, on ne saurait parler « d'une forme abrégée de vocatif en *-e* », à côté de laquelle il y aurait une forme pleine (en *-us*). Il n'y a qu'une forme de vocatif : partout où l'on rencontre *-us*, il s'agit d'un nominatif, même s'il apparaît déconcertant.

L. 2.726 :

Et me, quem dudum non ulla iniecta mouebant
tela neque aduerso glomerati exagmine Crai,

M. M. adopte la correction de Housman *exagmine*. « Housman's correction, *exagmine*, for the vulgate *ex agmine*, here and in VII-703, where it used of a mass of armed men, may be accepted without hesitation. *exagmen*, the older form of *examen*, was presumably found by Virgil in Ennius, and the slight archaism gives added dignity... » Si *examen* remonte à *exagmen* (que M. M. écrit sans astérisque), on se demande pourquoi *agmen* n'est pas devenu **amen*. Le groupe *-gm-* se maintient en latin classique, comme le montrent en dehors de *agmen* (skr. *ájman-*), *augmen* (skr. *ojmán-*), *tegmen*, *fragmen(tum)*, *segmen(tum)*. A basse époque, dans les mots grecs empruntés, le groupe -γμ- est représenté par *-um-* (*peuma* en face de gr. πῆγμα, App. Probi et non **pema*) : *exāmen* remonte donc à **exaxmen* (comme *iūmentum* à *iouxmentum*, attesté sur l'inscr. de la pierre du Forum), la forme *-smen-* du suffixe est courante dans ces substantifs. La correction de Housman est donc à rejeter « *without hesitation* ».

L. v. 174. M. M. appelle la forme *socium* au lieu de *sociorum* un « *contracted genitive* ». C'est certainement un lapsus. Pas un latiniste n'ignore que *socium* n'est pas issu de *sociorum* par contraction, mais représente au contraire la forme ancienne du génitif des thèmes en *-o-/-e-*, *Currum* n'est pas davantage « syncopé » de *curruum* : c'est une formation analogique faite sur *curribus* d'après *pedum*, *pedibus* (Sommer).

L. 8, 532 :

Tum memorat : « ne vero, hospes, ne quaere profecto
Quem casum portenta ferant ; ego poscor : Olympo
Hoc signum cecinit missuram diva creatrix ».

Je ne sais si M. M. persuadera ses lecteurs que *profecto* est, non pas l'ad-

verbe signifiant « réellement » redoublement renforcé de *uero*, mais le datif du participe de *proficiscor*, avec le sens de « to him who has embarked on this enterprise ». Et d'autre part la ponctuation *ego poscor* : *Olympo* ne me semble pas donner « the better rhythm, and perhaps also the finer meaning. »

L. 9, 486 :

> .... *nec te tua funera mater*
> *produxi pressive oculos aut vulnera lavi,*

Malgré Servius, l'existence d'un adjectif *funerus* est très douteuse ; plus douteux encore est l'emploi de cet adjectif substantivé et accompagné d'un possessif, *tua funera*, au sens de « *female mourner at a funeral* ». Le Thesaurus rejette ce *funerus* et le rédacteur de l'article propose de lire *funere*. La correction est inutile : les deux accusatifs *te tua funera... produxi* s'expliquant bien par une imitation du double accusatif homérique du tout et de la partie, dont Virgile offre d'autres exemples, u.c. *En.* 10.698 :

> *Sed Latagum saxo atque ingenti fragmine montis*
> *Occupat os faciemque aduersam...*

et 12.275 :

> *Egregium forma iuuenem et fulgentibus armis*
> *Transadigit costas...*

« Et moi ta mère je ne t'ai pas accompagné à l'occasion de tes funérailles ». Le complément *tua funera* précise le moment où elle l'a accompagné. Cette explication est plus simple que celle qui voit dans *tua funera* une « correction de *te* : *te, immo* (non pas, mais) *tua funera* » (Lejay).

L. 9.576 et suiv. :

> *Privernum Capys* : *hunc primo levis hasta Themillae*
> *Strinxerat, ille manum proiecto tegmine demens*
> *Ad vulnus tulit* : *ergo alis adlapsa sagitta*
> *Et laevo infixa est alte lateri, abditaque intus*
> *Spiramenta animae letali vulnere rupit.*

Le texte donné par M. M. porte une correction due à M. Housman : *alte lateri* ; les manuscrits donnent *lateri manus* (nous avons ici le témoignage concordant de *MPR*). En outre *P* a *adfixa* au lieu de *infixa*. Et c'est *adfixa* que lit aussi Servius. La conjecture de M. Housman a le mérite de fournir une construction simple et satisfaisante, en donnant aux trois verbes de la phrase le même sujet, *sagitta*. Avec la vulgate, il faut admettre après la première partie : *ergo alis adlapsa sagitta*, une sorte de parenthèse avec changement de sujet : *et laeuo infixa est lateri manus*, et enfin une troisième proposition dont le sujet à rétablir par le lecteur, est de nouveau *sagitta* : *abditaque intus spiramenta animae letali volnere rupit* — car on ne peut songer raisonnablement à faire de *manus* le sujet de ce troisième membre de phrase [1]. On voit ce que cette interprétation a de dur

1. C'est pourtant ce parti que semble adopter Lødewig, si l'on est en droit de tirer quelque conclusion de la ponctuation de son texte — et de son silence.

et de heurté. M. M. aime trop Virgile pour admettre qu'il ait pu écrire une phrase semblable. Toutefois l'accord de *M P R* pour attester *est lateri manus* est troublant. Sans doute on peut imaginer comme le fait M. Housman, que *alte* a été omis devant *late-* de *lateri* par une sorte d'haplographie, puis que *manus* a été inséré pour compléter le vers devenu trop court, et que *infixa est lateri manus* étant un « obvious nonsense », *infixa* a été corrigé en *adfixa* dans quelques manuscrits, d'après l'analogie du v. 536 *coniecit lampada et flammam adfixit lateri* (pour ma part, je crois plutôt que *adfixa* a été amené mécaniquement par le *adlapsa* précédent ; et je ne suis pas convaincu que l'expression *infixa est lateri manus* soit un non sens tellement évident). Comme la plupart des conjectures de M. Housman, celle-ci témoigne de sa clairvoyance et de son ingéniosité : elle met le doigt sur la plaie, à laquelle elle propose un remède subtil, un peu compliqué. Mais la plaie ne peut-elle remonter à Virgile lui-même ? Et je ferais volontiers la même remarque à propos du v. 705 du l. 10 où M. M., avec Bentley, lit :

Cisseis regina Parin ; Paris urbe paterna
occubat, ignarum Laurens habet ora Mimanta,

bien que M. Sabbadini n'ait pas craint d'introduire cette leçon dans l'édition nouvelle de Virgile qu'il vient de publier, en expliquant par une haplographie la chute du second *Paris*. Là encore, je ferais volontiers mienne cette remarque prudente de Lejay : « On peut craindre d'introduire dans le texte des corrections auxquelles Virgile n'avait pas eu le temps de songer. Le passage paraît être de ceux qui n'étaient pas encore achevés. »

Ces remarques n'épuisent pas tous les points où j'aimerais discuter avec M. Mackail, car son édition est suggestive et son opinion n'est jamais indifférente. Il est de ceux qui n'admettent pas les yeux fermés les solutions toutes faites, et qui répugnent aux explications paresseuses. Même quand on ne le suit pas, on ne peut laisser d'admirer le plus souvent son audace ou son ingéniosité. Mais je craindrais en allongeant cette discussion de donner à ce compte rendu un air de combat qu'il ne doit pas avoir. L'éloge peut s'exprimer brièvement ; la critique, c'est-à-dire la discussion des jugements exprimés demande plus de place. M. Mackail nous force à relire Virgile avec un œil neuf : il n'est pas de plus bel hommage que l'on puisse faire à Virgile pour la célébration de son anniversaire.

A. Ernout.

Poetae latini minores iter. recens. Fred. Vollmer. Vol. I, *Appendix Vergiliana*... denuo emend. W. Morel, xi-208 pp. in-8°. Leipzig, Teubner, 1930.

Le soin de revoir cette réimpression après la mort de Vollmer a été confié à M. Willy Morel, qui a déjà publié dans la collection Teubner le premier volume de la nouvelle édition des *Fragmenta poetarum latinorum*. Le procédé anastatique adopté ici interdit tout changement important dans le texte ou dans l'apparat : toutefois M. M. a pu y introduire une centaine de corrections de détail, la plupart d'ordre typographique ; et il a réuni dans une courte préface, pp. ix-xi, les travaux les plus importants et les con-

jectures les plus probables publiés depuis 1909, date de la première édition (l'édition de *Copa* de M. Israël E. Drabkin a paru malheureusement trop tard pour y figurer [1]). Ce premier volume réunit commodément un certain nombre de pièces dont l'intérêt n'a pas besoin d'être signalé.

A.E.

COMMENTATIONES VERGILIANAE, publiés par l'*Académie Polonaise des Arts et des Sciences*, 431 pp. gr. in-8°. Cracovie, Gebethner et Wolff, 1930.

A l'occasion du bi-millénaire de Virgile, chaque nation apporte son offrande aux mânes du poète. L'Académie Polonaise des Arts et des Sciences publie un recueil de huit études importantes qui témoignent toutes d'une même connaissance et d'un même amour des lettres antiques. Mieux que tout commentaire, la publication de la table des matières montrera la richesse et la variété du livre : G. Kowalski : *De amicitia et amore in Vergilii Bucolicis* (1-39) ; G. Schnayder : *De portus Libyci descriptione Vergiliana* (40-77) ; Thaddaeus Sinko : *De Vergilii rebus bacchicis* (78-92) ; Ioan Smereka : *De dinosi Vergiliana* (93-149) ; Leo Sternbach : *Quaestiones apiariae Vergilianae* (150-192) ; Casim. F. Kumaniecki : *De studiis Vergilianis in Univ. Iagellonica priore s. XVI parte florentibus* (192-205) ; Stanisl. Skimina : *De Bernardo Silvestri Vergilii interprete* (206-243) ; Miecisl. Popławski : *De Vergilii poemate prophetico* (244-430). Tous ces mémoires, sauf le dernier, sont écrits en latin.

A. ERNOUT.

Q. ORAZIO FLACCO, *Il libro degli Epodi* col commentario di Cesare GIARRATANO. Turin, G. B. Paravia et Cie, 1930, XIV-131 pp. gr. in-8°. Pr., 28 L.

Cette nouvelle édition des *Epodes* fait partie d'une collection de « textes grecs et latins » avec commentaire scientifique : publiée sous la direction de M. L. Castiglioni. Le nom de l'éditeur M. Giarratano est une garantie que l'édition est faite avec soin et avec compétence. M.G. a publié dans le *Corpus scriptorum latinorum Paravianum* de bons textes d'Apulée, de Martial, de Calpurnius et Nemesianus ; c'est un philologue prudent et bien informé. Il s'est gardé de toute conjecture personnelle dans l'établissement du texte, et le commentaire éclaire abondamment les difficultés d'interprétation qui sont nombreuses. Est-il toujours « scientifique », ce qui j'imagine, doit vouloir dire : destiné plus particulièrement aux érudits ? Je dois dire que bien des explications m'ont paru convenir aussi bien à des éditions scolaires.

Mais, en pareille matière, le départ en ce qui est « savant » et le reste est fort difficile à faire, et j'imagine que M.G. a mieux aimé être accusé de

---

1. M.W.M. y aurait vu que la construction qui joint *ad* à *calamos* (v. 4) a été proposée d'abord par Leo, dont Bannier et Keppler dans le Thesaurus ne font que reproduire l'opinion. Cette construction reste discutable, malgré l'autorité de Leo.

pécher par excès que par défaut. Ep. 3, v. 3, M. G. explique *adit* comme « *un congiuntivo presente atematico in correspondenza dell'ottativo indogermanico* » Je doute que les linguistes, souscrivent à cette explication. Ep. 9, v. 17, à propos de la brève de *uertĕrunt*, il note : « *Questa forma comincio ad essere usata per necessità metrica dai poeti comici ; se ne trovano rari esempi anche in Lucrezio e nei poeti augustei.* » En réalité c'est *uertĕrunt* qui est la forme ancienne, et c'est aussi celle de la langue parlée, comme l'atteste le témoignage des langues romanes ; quand la forme du mot le permet, c'est - *ĕrunt* qu'emploient les poètes dactyliques (*stĕtĕrunt*, *dĕdĕrunt*) ; *uerterunt* a été fait secondairement sur *uertere* dont l'*e* est ancien. Je chicanerais aussi volontiers M. G. sur les « vulgarismes » qu'il prête à Horace, souvent sur la foi de Ruckdeschel. Ainsi Ep. 17.66 « **egens**. *La costruzione di « egere » col genitivo è del linguaggio volgare : difatti i pochi esempi di Cicerone sono nelle epistole...* » Peut-on dire que les lettres de Cicéron sont écrites en langue vulgaire ? Personne aujourd'hui ne le soutient, et le sens de « langage vulgaire » est tout autre que celui que lui donne notre savant confrère italien. Dans le cas présent, il s'agit de la conservation d'un usage ancien ; les verbes marquant l'abondance ou la privation se construisant indifféremment à l'origine avec le génitif ou avec l'ablatif instrumental. Sans doute, au cours de son évolution, le latin a tendu à éliminer le génitif comme complément des formes personnelles du verbe ; mais peut-on dire que César ait employé un vulgarisme en écrivant, B. G. VI, 11 : *Idque eius rei causa institutum uidetur, ne quis ex plebe contra potentiorem auxilii egeret* » ?

A. Ernout.

Tacitus, *Germania*, hrsg. u. erl. v. Wilhelm Reeb, IV-173 pp. gr. in-8° et 2 planches. Leipzig, Teubner, 1930. Pr. br. 6 M., rel. 7 M. 60.

L'objet de cette nouvelle édition est de nous donner dans un seul volume, de format réduit, un commentaire complet de l'opuscule de Tacite. On sait combien de questions il soulève, dont toutes sont loin d'être résolues. Recourir à tous les travaux dont il a été l'objet est pour le professeur comme l'étudiant une tâche impossible : l'un et l'autre trouveront ici la somme de ce qu'il faut savoir. M. Reeb, qui avait déjà publié une édition de la *Germania* chez Teubner, était particulièrement qualifié pour cette tâche. Il est mort malheureusement avant d'en avoir pu surveiller l'impression, mais le manuscrit était à peu près terminé ; il avait établi la préface, le texte, le commentaire qui l'accompagne au bas des pages, et les « éclaircissements » (*Erläuterungen*) en dix chapitres qui vont de la page 72 à la page 110. La publication de cette partie a été assurée par les soins pieux de M. Hans Reis, qui en outre a terminé l'index des noms et des choses (pp. 161-173). En outre, M. R. s'était assuré la collaboration de trois spécialistes, MM. K. Schumacher, Hans Reis, Alfons Dopsch, qui chacun ont rédigé un chapitre d'explications nouvelles concernant l'archéologie, la linguistique, l'économie politique. Enfin quarante-deux illustrations groupées dans deux planches doubles permettent de se rendre compte du « type germanique », tel au moins que la sculpture romaine l'a représenté, et des objets représentatifs de cette civilisation. Comme on le voit, on a fait au lecteur bonne mesure. Peut-être même y a-t-il quelques doubles emplois — inconvénient difficilement évitable dans le plan adopté. Dans le commentaire du bas des pages, il y a aussi quelques répétitions, que Reeb

aurait sans doute supprimées s'il avait pu revoir lui-même son travail. La partie linguistique, — la plus difficile, il est vrai — est celle qui m'a semblé le plus prêter à la critique : sans compter une faute de graphie singulière (Peddersen, p. 137, n. 1, au lieu de Pedersen), on y trouve un rapprochement aujourd'hui condamné, celui de gr. θεός et de Skr. *deva* (p. 146), un autre, non moins en l'air, entre le nom propre *Aestii* et lat. *aestimare* (p. 161), des confusions entre *Ablaut* et *Umlaut* (p. 141), etc. Cette partie du commentaire est à utiliser avec précaution. Le reste rendra de bons services.

A. Ernout.

Vellei Paterculi *ad M. Vinicium libri duo* rec. Aetius Bolaffi, xxvi-180 pp. in-8°. Turin, Paravia, 1930. Pr. 19 L.

Cette édition n'est pas improvisée. Avant de la publier, M. Bolaffi s'est livré à une étude minutieuse de son auteur, et depuis plusieurs années il a fait paraître, séparément ou dans les revues italiennes, de nombreux articles sur le texte ou la langue de Velleius ; il a revu la copie d'Amerbach dont il a relevé à nouveau toutes les leçons. De tout ce travail préliminaire est résulté un texte bien établi, conservateur en principe, mais qui ne pousse pas l'amour de la tradition jusqu'à défendre des leçons manifestement absurdes ou inexplicables. Du reste, un apparat critique détaillé mentionne les conjectures les plus importantes. Un *index nominum*, qui manque dans l'édition d'Ellis, complète utilement le volume.

A. E.

M. Manilii, *Astronomicon*, liber quintus, rec. et enarr., A. E. Housman, xlvi-199 pp. in-8°. Londres, The Richard Press, 1930. Pr. 7 sh. 6.

Ce dernier volume termine l'édition des Astronomiques due aux soins de M. Housman. Comme il le remarque, non sans amertume, dans la préface, le premier tome a paru en 1903 ; les autres, successivement en 1912, 1916, 1920. Bien qu'ils aient été tirés à 400 exemplaires seulement, et vendus bien au-dessous du prix qu'ils coûtaient à l'auteur (M. Housman ayant assuré tous les frais de la publication), c'est à peine si le premier vient d'être épuisé, et encore, certains acheteurs l'ont-ils recherché moins par amour de la science que dans l'espoir d'y trouver « une préface grossière de ton et de prendre à la lire une sorte de joie vile »[1]. On reconnaît bien là le ton de M. H. ; les années ne lui ont rien enlevé de sa fougue combative. Il a toujours la dent dure. Mais comme il a aussi le regard pénétrant, et souvent juste, il y a plaisir et profit à le lire ; ni les préjugés, ni les opinions acquises, ni les solutions toutes faites ne tiennent devant lui ; il les bouscule et les culbute avec une allégresse féroce, malmenant au passage leurs partisans.

---

1. « ... an the reason why it took no longer is that it found purchasers among the unlearned, who had heard that it contained a scurrilous preface and hoped to extrait from it a low enjoyment » (p. v).

En dehors de l'édition du livre V, le lecteur trouvera ici une préface générale sur les manuscrits de Manilius, leur parenté, et leur valeur ; des addenda aux livres précédents (pp. 100-161), un répertoire des principales variantes orthographiques des manuscrits (pp. 162-178), enfin un *index quinque uoluminum* (pp. 179-199). Il y a là une mine de renseignements qui dépassent Manilius — heureusement.

A. Ernout.

J. F. Mountford et J. T. Schultz, *Index rerum et nominum in scholiis Servii et Aelii Donati tractatorum* (Cornell Stud. in class. Philol., XXIII, 1930) ; 205 pp. in-8°. Ithaca, New-York, publ. by Cornell University. Pr. $ 3.00.

Il est difficile de faire la critique d'un index ; on peut seulement signaler le degré d'utilité qu'il présente, et les services qu'il peut rendre. Celui que publient MM. J. F. Mountford et J. T. Schultz est doublement précieux, puisqu'il sert à la fois pour le commentaire de Servius sur Virgile, et pour le commentaire d'Aelius Donat sur Térence. Par l'ampleur de la variété des renseignements qu'ils nous fournissent, ces deux ouvrages se placent au premier rang des ouvrages similaires : ni le commentaire d'Asconius Pedianus sur les discours de Cicéron, ni celui de Porphyrion ou du Pseudo-Acron sur Horace ne les égalent, ni même ne les approchent. Or, si nous avions la bonne fortune de pouvoir les lire dans des éditions excellentes, celle de Thilo et Hagen d'une part, et celle de Wesner de l'autre, les services qu'on en pouvait tirer étaient singulièrement diminués par l'absence d'index des deux côtés. Avec un dévoûment et une abnégation dont nous ne saurions trop le remercier, M. J. F. Mountford s'est mis à l'œuvre pour combler cette lacune ; il a lu Donat pour en extraire toutes les indications dignes de figurer dans un index, et il a trouvé pour dépouiller Servius, un élève, prématurément enlevé à la science avant d'avoir vu s'achever la tâche commune, J. T. Schultz. De la réunion de leurs deux fichiers est résulté le livre que publient aujourd'hui les *Cornell Studies in classical Philology*. Il faut féliciter les États-Unis d'avoir les ressources en hommes et en argent qui permettent d'assurer des publications de ce genre : c'est aussi à un Américain, M. Wetmore, que nous devons de bons index de Virgile et de Catulle ; ce sont des Américains qui ont publié l'index des tragédies de Sénèque. De pareils travaux, longs, minutieux et pénibles, doivent être accueillis avec reconnaissance par tous les érudits, dont ils facilitent singulièrement la tâche.

A. Ernout.

W. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, dritte neubearb. Aufl., Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchh, 1930, fasc. I et II, pp. 1-128, gr. in-8°. Prix du fasc., 2 M. 50.

Plus heureux que Walde, M. Meyer-Lübke a pu lui-même publier la troisième édition de son dictionnaire étymologique des langues romanes. D'autres plus compétents que moi, feront, dans des revues plus qualifiées, le compte rendu détaillé de cet ouvrage qui est le couronnement de toute une vie consacrée — avec quelle ardeur et quel succès ! — à l'étude des

langues néolatines. Mais il est du devoir de la *Revue de Philologie* de signaler ce livre qui est pour tous les latinistes s'intéressant à l'histoire de la langue, un complément indispensable aux dictionnaires « classiques ». Il les renseignera sur la survie du vocabulaire latin, leur révélera des formations, des dérivations insoupçonnées, bref, des aspects de la langue que l'étude des documents écrits ne permettait pas même d'entrevoir.

Autant que j'en ai pu juger par la comparaison avec la première édition (parue en 1911), le nouveau livre apparaît singulièrement enrichi. Le nombre des articles est plus grand, et les articles eux-mêmes sont souvent plus développés : c'est ainsi que le premier, consacré à *a*, *ab* comporte 20 lignes au lieu de 9. Entre *a*, *ab* et *abacus* s'est intercalé *aanmarren* « amarrer » ; par contre, *aballinca* a disparu. Les mots ont été présentés d'une manière plus conforme au type roman : ainsi *abigo*, *-ōne* (c.-à-d. cas sujet et cas régime) au lieu **abigo*, *-onis*. Pour la commodité de ses lecteurs, M. Meyer-Lübke, en dépit des additions et des suppressions, a tenu à conserver la numérotation des éditions précédentes : ainsi les renvois demeurent justes de l'une à l'autre : quand il s'agit d'un livre si fréquemment cité, cette précaution est des plus utiles.

A. Ernout.

G. Pedrotti, V. Bertoldi, *Nomi dialettali delle piante indigene del Trentino et della Ladinia dolomitica*, xvi-588 pp. in-8°. Trento, G. B. Monauni, 1930.

J'ai déjà eu l'occasion de signaler dans cette revue les travaux de M. Bertoldi, et de montrer l'intérêt et l'importance de ses recherches, non seulement pour la connaissance des langues romanes, mais pour l'étude du « substrat » prélatin. Il a deux domaines préférés : la toponomastique, et le vocabulaire de la flore indigène. On sait combien nous savons peu de chose là-dessus : le vocabulaire que nous fournit le latin est pauvre, et le sens exact de plus d'un terme ne se laisse pas déterminer. En nous faisant connaître avec une précision rigoureuse le sens des noms de plantes indigènes dans le Trentin et dans la Ladinie dolomitique et en nous en donnant l'étymologie, M. Bertoldi et son collaborateur nous aident à mieux comprendre les mots latins dont ils descendent.

A. Ernout.

Ch. H. Beeson, *Lupus of Ferrieres as scribe and text critic*, vii-51 pp. in-4° + 109 planches doubles. The Medieval Academy of America, Cambridge, Mass., 1930. Pr., 12 $.

Ceci est la quatrième publication de la jeune et active Académie médiévale d'Amérique. La recherche des manuscrits dus à Servat Loup de Ferrières l'a déjà préoccupée, et M. E. K. Rand a ainsi identifié le *codex Thuaneus* de Tite Live de notre Bibliothèque Nationale (B. N. lat. 7526). M. Ch. H. Beeson a eu l'heureuse fortune de restituer au savant abbé un des meilleurs manuscrits du De Oratore, l'Harleianus 2736 aujourd'hui conservé à la Bibliothèque du British Museum. Il en donne dans les planches le fac-similé complet, et dans une introduction copieuse, il étudie toutes les particularités qui le signalent : orthographe, division des syllabes,

ponctuation, abréviations, espaces vacants, signes diacritiques, correcteurs, additions marginales, corrections interlinéaires ou sur la ligne même, grattages, etc. Tout ceci est noté avec une scrupuleuse exactitude, et fixe avec une précision qui sera difficilement surpassée la physionomie du manuscrit. La publication rendra service non seulement aux futurs éditeurs de Cicéron, mais aux paléographes et aux médiévistes. C'est par des travaux comme celui-ci que se précise et s'agrandit notre connaissance encore précaire des grands centres de culture que furent les abbayes carolingiennes, des relations qui les unirent, et de l'influence qu'elles exercèrent.

A. Ernout.

Hrotsvithae, *Opera* denuo ed. codicis Coloniensis lectionem primum adi. Karolus Strecker, XII-278 pp. in-8°, Leipzig, Teubner, 1930. Pr. br., 6 M. 80 ; rel., 8 M.

Par sa date, l'œuvre de Hrotsvitha appartient plutôt aux médiévistes. Mais l'excellente abbesse est nourrie d'auteurs profanes ; elle a pour Térence un attachement touchant, et il n'est pas sans intérêt pour un philologue classique de voir ce qu'est devenu le latin littéraire aux alentours de l'an mille. La seconde édition de M. Strecker se signale par les leçons d'un manuscrit récemment découvert dans les archives de Cologne (le W 101) qui contient quatre pièces : Gallicanus, Dulcitius, Callimachus, Abraham. Ce manuscrit du XIIe siècle ne dépend pas du Monacensis, et en plus d'un endroit, il a des leçons préférables au texte de M. Pour le reste de l'édition, le procédé anastatique adopté ne permet pas de grands changements : le texte, du reste, ne les exigeait pas.

A. E.

Bibliothek Warburg, I, *Vorträge*, 1926-1927 ; II, *Vorträge*, 1927-1928 ; XI-248 pp. in-8° et 112 pl. ; IX-341 pp. in-8° et XLII pl. Leipzig, Teubner, 1930. Pr., 25 et 20 M.

Dans ces deux beaux volumes, édités par les soins de M. Fritz Saxl, il n'y a que deux études qui rentrent exactement dans le domaine de la *Revue de Philologie* : « *la notion du tragique dans l'antiquité* » de J. Geffcken, et « *la douleur et la mort dans les tragédies de Sénèque* » d'Otto Regenbogen, pp. 89-166 et 167-218 du tome II. Toutes deux font d'ailleurs partie d'une série d'exposés relatifs à l'histoire du drame, dus à MM. K. Th. Preuss (*Der Unterbau des Drames*), K. Vossler (*Die Antike und die Bühnendichtung der Romanen*), J. Kroll (*Zur geschichte des Spieles von Christi Höllenfahrt*). C'est moins à l'analyse des œuvres elles-mêmes que se sont attachés les auteurs qu'à l'influence qu'elles ont exercée, et aux raisons qui expliquent cette influence. C'est là une façon de rajeunir et d'agrandir la notion d'histoire littéraire qui vaut d'être signalée : elle est la meilleure justification que l'on puisse donner de l'utilité des études classiques pour comprendre la vie de l'esprit.

A. Ernout.

Cicéron, *Discours*, t. VII. *Pour M. Fontéius, pour A. Cécina, sur les pouvoirs de Pompée* ; texte établi et traduit par A. Boulanger, les Belles Lettres, 1929, in-8°, 194 pages en partie doubles.

Voici le premier volume de la collection signé par M. Boulanger, et l'un des plus sûrs. Le mérite n'est pas mince, puisqu'il s'agit de discours de portées très diverses et dont les deux premiers au moins n'ont été que rarement commentés.

On sait l'intérêt du *Pro Fonteio* : document unique sur l'administration de la Narbonnaise moins de cinquante ans après la conquête, ce monument de gallophobie nous explique les dernières résistances de la province. Mais il nous est parvenu très mutilé et l'éditeur adopte l'ordre de l'édition Schoell qu'on ne peut qu'approuver : fragments conservés par les auteurs (c'est le chapitre IV, §§ 7-10 de la division traditionnelle) et *excerpta Cusana* ; en second lieu le palimpseste de Niebuhr ; enfin le texte du Vaticanus (*V*) avec sa célèbre péroraison : les larmes de la Vestale, si son frère est condamné, éteindront le feu sacré !

Le *Pro Caecina* pose peut-être plus de questions juridiques qu'il n'en résout, mais c'est parmi les plaidoyers conservés « celui qui intéresse le plus le droit civil de l'époque » ; la notice expose l'affaire de façon limpide et la traduction se lit sans aucune peine, même au plus épais du maquis. M. Boulanger a eu d'ailleurs l'heureuse idée de recourir aux avis d'un spécialiste, M. A. Boyé, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux.

Le discours que jusqu'au milieu du XIXe siècle on appelait le *Pro lege Manilia*, mais auquel les meilleurs manuscrits donnent le titre *De Imperio Pompei*, est beaucoup mieux connu ; il a été commenté en plusieurs langues. Cicéron ne s'y distingue ni par son souci de l'exactitude, ni par son sens politique. Mais cette harangue remaniée et « académique » a une place dans l'histoire littéraire ; c'est le modèle de l'encômion d'un genre spécial : à côté de la biographie et de l'action de grâces encômiastiques, le panégyrique à fin politique immédiate.

On voit l'intérêt de ces discours. L'édition de M. Boulanger les sert remarquablement. Louons d'abord la qualité du texte. Sans doute les éditions de la Bibliothèque d'Oxford et de la maison Teubner facilitaient la tâche, mais le nouvel éditeur a su conserver son indépendance et un juge aussi compétent et sévère qu'A. Klotz a pu, à plusieurs reprises, préférer les leçons adoptés par M. Boulanger : ainsi *Font.* 16 sans adjonction de verbe après *ad eos* ; *Caec.* 63 [armato] ; 74 [si]. D'autre part toute la documentation historique dispersée dans les notes est de la meilleure qualité ; les ouvrages essentiels ont été dépouillés et l'auteur se montre au courant des dernières discussions, qu'il s'agisse, par exemple, du différend Meyer-Laurand sur la valeur de Pompée, ou de la bataille Cuq-J. Colin-G. Colin autour de l'inscription delphique, bataille au cours de laquelle le premier fut tué et le second grièvement blessé.

M. Durry.

W. E. Heitland, Repetita, an unwilling restatement of views on the subject of the Roman municipalities. Cambridge, University Press, 1930, in-8°, 32 p.

Sous ce titre M. Heitland donne un nouveau supplément à son livre, *The Roman fate, an essay in interpretation*, 1922, dont il avait déjà repris et

défendu les conclusions dans deux autres plaquettes, *Iterum, or a further discussion of the Roman fate*, 1925, et *Last works on the Roman municipalities*, 1928. Il examine cette fois plus particulièrement quelques-unes des vues émises par M. Liebenam dans sa *Städteverwaltung* en 1900, note les points sur lesquels il s'accorde avec lui ou sur lesquels il s'écarte de son opinion et présente d'intéressantes observations sur les rapports des municipalités avec l'État, l'époque où commencent à paraître les premiers symptômes de leurs décadence, le crédit qu'il convient d'accorder, pour juger de leur situation véritable, aux prescriptions des textes juridiques, aux exagérations des Panégyriques, aux lamentations de Salvien. Il persiste à croire que l'absence de toute idée de « représentation » a été l'une des causes essentielles de la ruine du monde antique : l'Empire romain était une agglomération de cités, qui n'a pas pu se transformer en Union fédérale ; son histoire est celle de la disparition du *self-government* des villes au bénéfice du pouvoir central, finalement incapable de faire face à toutes les tâches qu'il avait assumées.

Maurice Besnier.

Fr. Hertlein, O. Paret, P. Gœssler, Die Römer in Würthemberg. Teil II : Die Strassen und Wehranlagen des römischen Württemberg. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1930. In-8, 313 p., 1 carte, 41 figures dans le texte et 12 planches.

Ce volume forme la seconde partie d'une étude d'ensemble sur la domination romaine dans la région correspondant au Wurtemberg actuel. C'est une description détaillée du réseau routier, accompagnée d'une carte au 200.000e sur laquelle sont représentés en rouge le tracé des lignes et des différentes voies et l'emplacement des *castella*, des vestiges de constructions civiles et des trouvailles monétaires. La mort de Fr. Hertlein en 1929 a fait retomber sur M. P. Gœssler seul tout le poids de la publication du texte ; il a dû réviser, compléter et corriger par endroits la rédaction préparée par Hertlein ; à M. O. Paret on doit l'illustration et la carte. Après une bibliographie méthodique et une courte introduction sur l'histoire des recherches consacrées à la question depuis cent cinquante ans, deux parties traitent du réseau routier dans la zone du *limes* de Haute Germanie et dans celle du *limes* de Rhétie. Les voies sont énumérées les unes après les autres, par ordre géographique ; le parcours de chacune d'entre elles est minutieusement indiqué d'après l'examen du terrain et tous les restes d'antiquités retrouvés sont signalés au passage, en insistant particulièrement sur les *castella* du *limes* ; plusieurs de ceux-ci figurent, dans leur état actuel, sur les planches hors texte, où l'on appréciera d'autre part d'excellentes vues prises en avion montrant la ligne du *limes* qui se détache nettement du fond des paysages ; les plans dans le texte représentent les sections les plus intéressantes des parcours routiers. L'ouvrage, par suite de sa disposition forcément monotone et de la sécheresse des indications nécessaires de mesure et d'orientation, a un aspect un peu sévère ; il sera plus consulté que lu. Du moins fournit-il sur le sujet une documentation tout à fait complète. Il est certain, comme le dit M. P. Gœssler à la fin de son introduction, que les grandes lignes du réseau sont maintenant bien établies et qu'on ne pourra plus apporter au tracé des différentes routes reconnues que des compléments ou corrections de détail. Mais de nouveaux problèmes se posent, entre autres celui de la reconstitution, dans la mesure du pos-

sible, des voies pré-romaines et celui aussi de la survivance et des transformations des voies romaines elles-mêmes au moyen âge ; il appartiendra aux continuateurs de Hertlein et de M. Gœssler d'en aborder l'examen et de les résoudre.

Maurice Besnier.

Ch. Dumaine, *Conversations latines* (texte et traduction) suivies d'un vocabulaire français-latin des principaux termes de la vie moderne ; 3e éd. refondue et augmentée, xvi-416 pp. in-16°. Paris, Tralin, 1930. Pr., 20 fr.

Le titre de l'ouvrage en indique suffisamment l'objet et la destination : l'auteur est convaincu que le latin, mieux que toute autre langue, réelle ou artificielle, peut servir d'idiome international, que non seulement il est apte à l'expression des idées abstraites, mais qu'il renferme aussi la plupart des termes concrets dont la vie moderne a besoin, et qu'en outre il se prête fort bien à la création de mots nouveaux. Aussi à côté de conversations portant sur des sujets généraux et éternels, « les nouvelles, le le temps qu'il fait, les repas, les visites, les jeux, la correspondance » etc., trouve-t-on dans la seconde partie, proprement consacrée au vocabulaire, des listes de mots touchant l'aéronautique, l'automobile, les chemins de fer, bref, les inventions les plus récentes de la civilisation moderne. Les conversations, inspirées d'Erasme et de Térence, sont écrites en un latin aisé et correct, et peuvent fournir d'excellents modèles de thèmes aux étudiants. Pour le vocabulaire, en dépit de l'ingéniosité déployée par Ch. Dumaine, et par son fils le R. P. Dom Dumaine, bénédictin de Farnborough, qui après la mort de son père, a revu et complété son livre en vue d'une troisième édition, on peut se demander si les tentatives d'adaptation aux nouveautés contemporaine sont toujours heureuses, et surtout si elles répondent à un besoin. De plus en plus, pour les langues techniques, il s'établit en matière d'inventions nouvelles un vocabulaire international qui s'impose à tous et se comprend partout. Aussi j'avoue ne pas apercevoir l'utilité du chapitre « phonographe, cinématographe », où j'apprends que les termes latins correspondants sont *phonographium*, *cinematographium*, et que *film* peut se dire *picta fascia* ou *pictura volubilis*. Il me suffira, n'importe où que je sois, de dire *phono*, *ciné*, *film* pour être compris.

Reste la question de la prononciation. L'auteur adopte et enseigne la prononciation romaine. Il a ses raisons pour cela. Mais cette prononciation a ses détracteurs, et elle est loin d'être adoptée partout. C'est là un gros obstacle à la diffusion du latin en tant que langue internationale ; et il n'est pas près d'être levé[1].

A. Ernout.

Pius Servien, *Les rythmes comme introduction physique à l'esthétique*, 208 pp. in-8°. Paris, Boivin, 1930.

---

1. P. 109, l. 8 du bas, lire *ut uidetur* au lieu de *ut uidet* ; p. 319, la « rougeole » est traduite par *febris morbillosa*. Je ne connais pas l'adjectif ; p. 307, le « carossier « est traduit par *rhedarum artifex*. Pourquoi pas *rhedarius* ?

Le livre, qui est presque tout entier consacré à l'étude du rythme dans le français moderne, serait en dehors de la compétence de la Revue de Philologie, s'il ne s'y trouvait un chapitre intitulé « Introduction aux rythmes grecs » dans lequel l'auteur applique à la scansion des odes pindariques les principes généraux qu'il a établis comme devant servir de base à l'étude de toute métrique. Les explications proposées par M. Servien ont le mérite d'être simples; elles le sont un peu trop.

A. Ernout.

Plautus, III, *Menaechmi*, erkl. v. Brix-Niemeyer; 6e éd. revue par Fritz Conrad; 104 pp. in-8°, Leipzig, Teubner, 1929.

La révision de l'édition classique des Ménechmes que présente M. Conrad est bien au courant des travaux récemment publiés sur Plaute, surtout en Allemagne : M. Fraenkel et M. J. B. Hofmann y sont souvent cités. A vrai dire, l'autorité du second me paraît plus sûre que celle du premier, dont la théorie sur l'ictus et l'accent dans le vers de la conversation apparaît souvent contestable. Le commentaire grammatical se fonde sur la grammaire latine de Leumann-Hofmann; c'est un excellent choix. Aussi, en général, le commentaire de M. Conrad fournit-il des explications correctes et sûres. Les remarques sur *edim*, *edint* qu'on trouve v. 90 et v. 455 auraient gagné à être groupées; et il eût été bon de signaler l'archaïsme de la forme dans une conjugaison qui a gardé d'autre part des traces de la flexion athématique. — V. 94, *uincla* n'est pas une forme « syncopée »; le suffixe d'instrumental est *-clo-* et non *-colo-*; par conséquent, il n'y a pas syncope dans *uinclum*, mais anaptyxe dans *uinculum*. — V. 476, « Die etymologische Verwandtschaft zwischen *heres* und *(h)erus* springt in die Augen, der **Erbe** wird **Herr** eines Besitzes ». J'avoue que la parenté étymologique de *heres* et de *ĕrus* est une chose qui ne me saute pas aux yeux; au contraire. Il semble bien que le latin *erus* n'ait pas d'*h* initial, s'il est à rapprocher, comme c'est vraisemblable, des noms gaulois en *Esu-*, et du thème iranien *ahu-* « maître ». Quant à *heres* (avec *ē*, ce que semble négliger M. Conrad, il ne saurait être séparé de gr. χηρός, χηρωστής (cf. pour le sens lat. *orbus* et irl. *orbe* « héritage »). Même si ces rapprochements n'étaient pas admis, il n'en subsisterait pas moins qu'aucun rapport n'existe entre *ĕrus* et *heres*.

A. Ernout.

Les Epitomae de Virgile de Toulouse, *Essai de traduction critique avec une bibliographie, une introduction et des notes*, par l'abbé D. Tardi. Paris, Boivin, 1927, in-8°, 152 pages.

Fortunat, *Étude sur un dernier représentant de la poésie latine dans la Gaule Mérovingienne*, par le même. Paris, Boivin, 1927, in-8°, xvi-288 pages.

M. l'abbé Tardi s'est assigné comme tâche de traduire en français les étranges élucubrations du grammairien Virgile de Toulouse, personnage fort énigmatique dont on croit, sans en être sûr, qu'il vécut dans la seconde moitié du vie siècle. Grâces lui soient rendues pour avoir parachevé un

pensum aussi fastidieux et aussi difficile ! Ceux qui s'occuperont après lui de ce pédant déraisonnable et probablement mystificateur ne manqueront pas de profiter de son effort.

Je dois avouer, au surplus, que son *Introduction* ne me paraît pas tout à fait satisfaisante. Les erreurs de détail n'y sont pas rares [1], et surtout la conception d'ensemble que M. Tardi s'est formée de Virgile de Toulouse reste insuffisamment nette.

Il écarte les systèmes qui font vivre Virgile à la fin du ve siècle ou à l'époque carolingienne : il en tient pour la fin du vi^e^ siècle, mais les preuves qu'il développe p. 14 et s., ne résistent guère à l'examen, en sorte que nos incertitudes subsistent. — Virgile était-il ou non, le centre d'un cercle érudit, le porte-parole plus ou moins autorisé d'une école ? M. Tardi paraît le nier, (p. 11) ; ailleurs cependant, il a bien l'air de l'admettre (p. 18, 30, 33).

Pour expliquer certaines bizarreries de son auteur, il a eu l'idée ingénieuse de rechercher si celui-ci n'aurait pas subi l'influence des doctrines de la Kabbale juive ; et si sa latinité baroque ne s'apparenterait pas à certains procédés du langage conventionnel, cryptographique, dont usaient les Kabbalistes. Les rapports indiqués ne m'ont pas convaincu. Quoi de commun, par ex., entre le procédé dit « gémétria » et ce que Virgile appelle la « quatrième » latinité ? La *Gémétria*, dans le langage des Kabbalistes, consiste à expliquer la portée symbolique des mots en tenant compte de la valeur numérique des lettres dont ils sont formés. Ex. : Néron-César, écrit en hébreu, équivaut à 666 ; 666 est le chiffre qui désigne l'Antéchrist. La quatrième latinité, au témoignage de Virgile, est celle qui a un vocabulaire numérique spécial. Au lieu de dire *unus*, elle dit *nim* ; au lieu d'*octo*, elle dit *onx* ; au lieu de *centum*, elle dit *bectan*. Le cas est donc absolument différent, et la valeur proprement numérique attribuée aux lettres n'intervient nullement ici.

Je ne saisis pas non plus le lien entre la *Themurah* des Kabbalistes et la *Scinderatio fonorum* de Virgile. La Themurah consiste à permuter certaines lettres de l'alphabet suivant une clé ; dans le chapitre sur la *Scinderatio*, Virgile recommande des transpositions de syllabes ; on dirait qu'il casse les mots, puis les recolle au hasard ; rien dans ces charades puériles ne fait songer à l'application d'un système cohérent comme celui que les Thalmudistes entendaient sous le nom de Themurah.

Par une influence peut-être inconsciente d'Ozanam, M. Tardi a essayé d'élargir un peu (p. 24) la portée de l'œuvre de Virgile. Il croit trouver chez lui « une définition de la culture, susceptible de satisfaire à la fois aux besoins d'autonomie intellectuelle de son école et à ce fond de pensée latine qui subsistait en lui ». Mais hélas ! le texte sur lequel il s'appuie (Huemer, p. 135) n'a point la portée qu'il lui suppose. Virgile y indique

---

1. Par ex. p. 7-9 le résumé que donne M. Tardi de l'histoire de l'enseignement de la grammaire chez les Romains appellerait de nombreuses retouches. Le *De Lingua Latina* de Varron ne nous est pas venu seulement « en quelques fragments » ; il se développe sur 580 p. (avec un ample apparat critique, il est vrai) dans l'édition Spengel, Quintilien n'a pas tracé « un plan de grammaire latine » au début de son *Institution Oratoire*, il a seulement jeté quelques vues (*non doceo, sed admoneo docturos*, déclare-t-il lui-même). Le nom de Terentius Scaurus est estropié, par suite d'une évidente confusion avec Terentianus Maurus ; ni le fameux Palaemon, ni Iulius Romanus ne sont nommés, etc.

simplement le *modus vivendi* qui a été adopté dans les bibliothèques catholiques en ce qui concerne les ouvrages de la littérature païenne, et il explique les raisons qui y ont décidé l'autorité compétente. Il n'aborde nullement le fond du débat pratiquement réglé par les mesures qu'il rappelle.

Il eût été bon, je crois, pour *situer* l'œuvre de Virgile le grammairien, de décrire la remarquable efflorescence de la littérature en langage ésotérique dans les premiers siècles du moyen âge. Virgile n'est pas le seul à avoir proposé des énigmes à ses lecteurs, encore qu'il ait eu la bonhomie d'indiquer les raisons assez sottes qui ont présidé à ces jeux et en ont répandu le goût dans les écoles (p. 110 Tardi). On pourrait citer la préface de l'*Anthologie* du Codex Salmasianus (cf. *Anthol. lat.* de Riese, p. 82); Æthicus Ister, le cosmographe; le troisième livre du poème *De Bellis Parisiacae Urbis*, d'Albo de Saint-Germain, etc. Des rapprochements plus explicites avec les *Hisperica Famina* eussent été aussi les bienvenus, la relation des *Hisperica* et des *Epitomae* restant d'ailleurs incertaine, quoique admise, semble-t-il, par M. Tardi.

La traduction des *Epitomae*, les *Notes* qui la suivent mériteraient aussi de nombreuses observations. Nul doute qu'elle ne représente, en dépit d'inévitables imperfections, la partie la plus utile de ce travail, qui intéressera les amateurs de logogriphes sans décourager de nouvelles recherches critiques.

II. Je signale seulement l'importante étude de M. l'abbé Tardi sur le poète Fortunat. Elle est consciencieuse, bien documentée, fort agréable à lire, et très vivante par endroits. La partie philologique aurait pu être poussée plus à fond. Une seule lacune importante dans la bibliographie : l'ouvrage de Koebner, *Venantius Fortunatus...* (dans les *Beitr. zur Kulturgeschichte*, fasc. 22) n'y est pas mentionné.

P. de Labriolle.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Histoire des mots ; xix-1108 pp. in-8° ; Paris, C. Klincksieck, 1932. Prix cartonné 250 fr.

Jean Psichari, *Quelques travaux de linguistique, de philologie et de littérature helléniſtiques* ; tome I, 1337 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1930. Pr. 150 fr.

Rudolf Herzog, *Die Wunderheilungen von Epidauros, ein Beitrag z. Gesch. d. Medizin u. d. Religion* (Philologus Supptb. XXI, H. 3) ; 164 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1931. Pr. br. 10 M. 50 ; rel. 12 M.

Oribasii, *Collectionum medicarum reliquiae*, vol. III, libri XXIV-XXV ; XLIII-XLVIII, edd. Ioannes Raeder ; viii-291 pp. in-8° : Berlin, Teubner, 1931. Pr. br. 18 M., rel. 20 M.

Anthologie grecque, *Anthologie Palatine*, tome III (livre VI), texte établi et trad. par P. Waltz ; 26 + 170 pp. doubles + pp. 171-193 ; Paris, Les Belles Lettres, 1931. Pr. 30 fr.

P. Kikauka, *Mètres de la poésie grecque monodique* (Latoijas, Univ. Raksti ; Filol. u. Filos. Fakult. Scrija, II. Sējums, Tomus, N. 1) ; 192 pp. in-8° ; Riga, Valters et Rapa, 1931.

Friedrich Granier, *Die Makedonische Heeresversammlung, ein Beitrag z. antiken Staatsrecht* (Münchener Beitr. z. Papyrusforschung u. antiken Rechtsgesch., 13ˢ H.) ; xiv-206 pp. in-8° ; Munich, C. H. Beck, 1931.

Serta Rudbergiana, edd. H. Holst et H. Morland ; 87 pp, in-8° ; Oslo, A. W. Brøgger, 1931.

Kurt With, *Die Geschichte der römischen Dichtung im Zeitalter des Augustus* ; IIʳ T. Horaz, Iʳ B., Horazens Sermonendichtung ; vi-288 pp. in-8° ; Erlangen, 1931, im Selbstverlag des Verfassers. Pr. 18 M.

Glossaria Latina, *Vol. IV* (Placidus, Festus) ; Placidus, edd. J. W. Pirie, W. M. Lindsay ; Festus, edd. W. M. Lindsay : 467 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1931. Pr. 120 fr.

Platon, *Œuvres complètes* ; tome V, 1ʳᵉ partie, Ion, Ménexène, Euthydème ; 2ᵉ partie, Cratyle ; texte établi et traduit par L. Méridier ; 28 + 197 pp. doubles et 48 + 138 pp. doubles ; Paris, Les Belles Lettres, 1931. Pr. 30 et 22 fr.

Dr. B. J. H. Ovink, *Philosophische Erklärung der platonischen Dialoge Meno u. Hippias Minor* ; xi-206 pp. in-8° ; Amsterdam, H. J. Paris, 1931.

F. Jacoby, *Theognis* (Sonderausg. aus d. Sitzb. d. Pr. Ak. d. W. ; Phil. Hist. Kl., 1931, X) ; 93 pp. in-4° ; Berlin, Verl. d. Ak. d. Wiss., im Kommission b. W. de Gruyter, 1931. Pr. R M. 6.

Hjalmar Frisk, *Bankakten aus dem Faijum nebst anderen Berliner Papyr*, Göteborgs K. Vet. och Vitt-Samh Handlingar, Femte Földjen., S. A, B. 2, N. 2); 120 pp. in-8° + 1 pl., Göteborg, Wettergren u. Kerber. Pr. Kr. 6.

Martin Sprengling, *The alphabet, its rise and development from the Sinai inscriptions* (The Orient. Inst. of Chicago, Or. Inst. Commun. 12); 70 pp. in-8°; The University of Chicago Press, Chicago, 1931. Pr. 1 $.

Dr. Ernst Diehl, 1° *Altlateinische Inschriften*, 3e Aufl., 124 pp. in-8°; 2° *Pompeianische Wandinschr. u. Verwandtes*, 2e verm. Aufl., 91 pp. in-8° (Kl. Texte f. Vorles. u. Ueb. hrsg. v. H. Lietzmann, nos 38-40 et 56); Berlin, W. de Gruyter, 1931. Pr. M. 4,80 et 3,40.

Cicero, *Oratio pro Cluentio*, edd. L. Fruechtel (M. Tulli Ciceronis scripta quae manserunt omnia, f. 15); 140 pp. in-12°; Leipzig, B. G. Teubner, 1931. Pr. 3 M. 60.

Ernst Zellmer, *Die Wörter auf ura*; 63 pp. in-8°; Gotha, Dr. von Schmidt et Thelow, 1930.

P. W. Hoogterp, *Études sur le latin du Codex Bobiensis des Évangiles*; vii-245 pp. in-8°; Wageningen, H. Veenman et Zonen, 1930.

Yale Classical Studies, ed. by Austin M. Harmon, vol. II, 278 pp. in-8°; New-Haven, Yale Univ. Press, 1931. Pr. 11 sh. 6.

Helge Lyngby, *Textkritiska Studier till Celsus' Medicina*; vi-87 pp. in-8°; Göteborg, Eranos'Förlag, 1931.

Herman Gummerus, *Die südgallische Terrasigillata-Industrie nach den Graffiti aus La Graufesenque* (Soc. Scient. Fennica; Comment. Humanar. Litter. III, 3); 21 pp. in-8°; Helsingfors, Akadem. Buchhandlung, 1931.

Albert Wifstrand, *Eikota* (Bull. de la Soc. Roy. des Lettres de Lund, 1930-31, III); 33 pp. in-8°; Lund, C. W. K. Gleerups Förlag, 1931.

Aldo Neppi Modona, *Rassegna di epigrafia romana* (Estr. da Historia, janv.-mars 1931, A. V, 1); 30 pp. in-4°; Tip. Popolo d'Italia.

Revista de Philologia e de Historia, tomo I, fasc. II; Rio de Janeiro, Livraria J. Leite. 1931.

Ulr. Wilcken, *Alexander der Grosse*; 326 pp. in-8° + 1 carte; Leipzig, Quelle u. Meyer, 1931. Prix br. 10 M. 80; rel. 12,80.

A. Walde, *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen, hrsg. u. bearb. v. J. Pokorny*; IIIe B. Register, 1e Lief.; 192 pp. in-8°; Berlin, W. de Gruyter, 1931. Prix 30 M.

P. Collomp, *La critique des textes* (Coll. Initiation, Méthode); 128 pp. in-8°; Publications de la Fac. des Lettres de Strasbourg; Paris, Les Belles Lettres, 1931. Pr. 12 fr.

Festchrift *Richard Reitzenstein*; 168 pp. in-8°; Leipzig, Teubner 1931. Prix 8 M.

Franz Boll, *Sternglaube u. Sternbedeutung*, 4e Aufl., 230 pp. in-8° + 20 pl. et 1 carte; Leipzig, Teubner, 1931. Prix, br. 11 M., rel. 13 M. 60.

Xénophon, *Anabase*, recens. Carolus Hude, ed. mai.; vi-300 pp. in-12°, Leipzig, Teubner 1931. Prix, br. 5 M, 60 rel. 6 M 80.

Rhetores Graeci, *Prolegomenon Sylloge*, edd. Hugo Rate; cxxviii-494 pp. in-12°; Leipzig, Teubner, 1931. Prix, br. 20 M., rel. 22 M.

Emil Weerts, *Plato u. der Heraklitismus* (Philologus, Suppb. xxiii, H. 1), 84 pp. in-8°; Leipzig, Dieterich, 1932. Prix br. 5 M. 50, rel. 7 M.

PLATO, *Protagoras*, 7e Aufl. von W. Nestle ; IV-178 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1931. Prix br. 4 M. 20, rel. 5 M.

DEMOSTHENIS, *Orationes*, tome III, recogn. W. Rennie (Script. class. Bibl. Oxoniensis) ; XVI p. + 27 feuilles in-8° ; Oxford, Clarendon Press. Prix 6 sh. ; sur india paper 15 sh.

PLOTIN, *Ennéades*, tome V, texte établi et trad. par Émile Bréhier, 172 pp. en partie doubles ; Paris, Les Belles Lettres, 1931. Prix 30 fr.

GEORGES RADET, *Alexandre le Grand* ; 446 pp. in-16 ; Paris, *L'artisan du livre*, 1931. Prix 40 fr.

DAVID RANDALL-MACYVER, *Greek cities in Italia a. Sicily* ; XII-226 pp. in-8° + 27 pl. et cartes ; Oxford, Clarendon Press. Pr. 12 sh. 6.

N. P. ELEUTHERIADES, ΠΕΛΑΣΓΙΚΗ ΕΛΛΑΣ ΚΑΙ ΠΡΟΕΛΛΗΝΕΣ ; 349 pp. in-8° ; Athènes, Papadogiannas, 1931.

WALTER TILL, *Osterbrief u. Predigt in achmimischem Dialekt* (St. z. Epigraphik u. Papyruskunde, B. II, S. 1) ; 51 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich, 1931. Prix 6 M. 50.

W. E. GWATKIN, *Cappadocia as a roman procuratorial province* (The Univ. of Missouri Studies, Vol. V, oct. 1930, N. 4) ; 66 pp. in-4°, Univ. of Missouri, Columbia, U.S.A.

NICOLA TERZAGI, *Prolegomeni a Terenzio* ; 106 pp. in-4° ; Torino, Ediz. de l'« Erma ». 1931.

CICÉRON, *Tusculanes*, tome I, l. I et II, texte établi par G. FOHLEN et trad. par J. Humbert ; XXI + 115 pp. doubles ; Paris. Les Belles Lettres, 1931. Pr. 20 fr.

MOSES HADAS, *Sextus Pompey*, VI-181 pp. in-8° ; New-York, Columbia Univ. Press., 1930. Pr. 10 sh. 6.

Dr. R. ZIMMERMANN, *Der Sallusttext im Altertum*, 152 pp. in-8° ; Leipzig, G. Fock, 1929.

SALLUSTE, *Epistulae ad Caesarem* edd. A. Kurfess ; VI-29 pp. in-8°, Leipzig, Teubner, 1930. Prix br. 1 M. ; rel. 1 M. 60.

LEONE RICCOMAGNO, *Studio sulle Satire Menippee di Marco Terenzio Varrone Reatino* ; VII-184 pp in-8° ; Alba, Tipogr. D. Sacerdote, 1931 (IX).

JOHN SPARROW, *Half-lines and repetitions in Virgil* ; 156 pp. in-8°. Oxford, Clarendon Press, 1931.

P. WESSNER, *Scholia in Iuuenalem uetustiora* ; XLV-338 pp in-16° ; Leipzig, Teubner 1931. Prix, br. 18 M., rel. 19 M. 20.

RAGNAR POMOELL, *Textkritiska Studier till Columellas femfte bok* ; VIII-III pp. in-8° ; Göteborg, Eranos' Förlag, 1931. Prix 3 cour.

ALMA FREY-SALLMANN, *Aus dem Nachleben antiker Göttergestalten* ; XVI-184 pp. in-8° + 12 pl. Leipzig, Dieterich, 1931. Prix br. 7 M., rel. 8 M. 50.

OTTO IMMISCH, *Das Erbe der Alten*, H. XX : Aus Rome Zeitwende ; 117 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich, 1931. Prix br. 4 M. 70, rel. 5 M. 80.

L.L. HAMMERICH, *Visiones Georgii* (D. Kgl. Danske Videnskab. Selskab, Hist.-filol. Meddelelser, XVIII, 2) ; 320 pp. in-8° + 6 pl. Copenhague, Andr. Fred. Hoest et Son, 1931. Pr. 12 cour. 60.

ZR. AGNES DICKER, *Karakter en Cultur der Romeinen in Sint Augustinus De Civitate Dei I-V* ; 219 pp. in-8°, Nimègue, N.V. Dekker en van de Vegt, J. van Leeuwen, 1931.

Sister M. M. Getty, *The life of the North Africans as revealed in the Sermons of Saint Augustine* (The Cathol. Univ. of America Patristic Studies XXVIII); xv-158 pp. in-8°; Sister M. D. Diederich, *Vergil in the works of St Ambroise* (id. vol. XXIX); xiii-130 pp. in-8°; Washington, The Cathol. Univ. of America, 1931.

Edmund G. Gardner, *Virgil in italian poetry*, 23 pp. in-8°; from the proceedings of the British Academy, vol. XVII, Londres, Humphrey Milford, 1931.

Wiener Studien, *XLVIII Band*, 1930, 2s Heft, pp. 131-232. Wien, Oskar Höfels, 1931.

Mnemosyne, *Nova Series*, vol. LIX, p. I; 102 pp. in-8°; Leyden, Brill, 1931.

Gerhard Wiman, *Textkritiska Studien till Arnobius*; vi-66 pp. in-8°; Göteborg, Eranos' Förlag, 1931.

Gösta Thörnell, *Pastoralbrevens Aekthet*, 239 pp. in-8°; Göteborg, Eranos' Förlag, 1931.

TABLE DES MATIÈRES

Jean Bayet. — Le style indirect libre en latin (1er article)..... 327
P. Chantraine. — Notes homériques..... 122
L.A. Constans. — Observations critiques sur quelques lettres de Cicéron..... 222
N. Deratani. — Virgile et l'âge d'or..... 128
L. Gernet. — Notes sur Andocide..... 308
M. Holleaux. — Notes sur Tite Live..... 5,193
J. Humbert. — Le pamphlet de Polycratès et le Gorgias de Platon. 20
P. de Labriolle. — Juvénal, Sat. XI, 179-182..... 343
Scarlat Lambrino. — Observations sur un nouveau diplôme militaire de l'Empereur Claude..... 251
C. Meautis. — Sur une phrase de Platon..... 97
Ch. Picard. — Parrhasios (?) et les peintures du Dionysion neuf d'Athènes..... 209
Fernand Robert. Le Plutus d'Aristophane et l'Asclépieion du Pirée. 132
B. Ryba. — L'Adjectif ἐτός..... 116
A.I. Trannoy. — Essais critiques sur les pensées de Marc-Aurèle.. 289
P. Wuilleumier. — Les transpositions du Cato Maior..... 104

Notes et Discussions.

A. Ernout. — Jérôme Carcopino, Virgile et le mystère de la IVe églogue..... 78

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Franz Altheim. — Griechische Götter im alten Rom (**J. Bayet**)..... 268
W. Aly. — Formprobleme der frühen griechischen Prosa (**P. Chantraine**)..... 143
Andocide. — Discours, texte établi et trad. p. G. Dalmeyda (**L. Gernet**)..... 367
Aristophanes. — Cantica edd. O. Schrœder (**P. Chantraine**)..... 380
A. Bailly. — L'agonie d'un monde (**A. Grenier**)..... 365
J. Bayet. — La Sicile grecque (**G. Seure**)..... 171
Ch. H. Beeson. — Lupus of Ferrières as scribe and text critic (**A. Ernout**)..... 410
G. de Benedetti. — L'esilio di Cicerone e la sua importanza storico-politica (**J. Bayet**)..... 272
Fr. Bertlein, O. Paret, P. Gœssler, Die Römer in Württemberg II T. (**M. Besnier**)..... 413
Bibliothek Warburg. — Vorträge I et II (**A. Ernout**)..... 411
J. Bidez. — La vie de l'empereur Julien (**G. Seure**)..... 170
J. Bidez. — La tradition manuscrite et les éditions des discours de l'Empereur Julien (**P. Chantraine**)..... 388
J. Böhme. — Die Seele u. das Ich im Homerischem Epos (**P. Chantraine**)..... 142
C. M. Bowra. — The Oxford book of greek verse (**A. Ernout**)..... 279

F. J. Brecht. — Motiv. u. Typengesch. d. griech. Spottepigramms (**P. Collart**)..... 392
P. S. Breuning. — De Hymnorum Homericorum memoria (**P. Chantraine**)..... 143
R. Cantarella. — L'edizione polistica di Omero (**P. Chantraine**).... 373
Em. Cesareo. — Qua ratione Tryphiodorus Vergili Nyctomachiam prosecutus sit (**P. Collart**)..... 349
Emanuele Ciaceri. — Cicerone e i suoi tempi vol. 2 (**J. Bayet**)..... 270
Cicéron. — Discours pour Fonteius, pour Cécina, Sur les pouvoirs de Pompée, texte établi et trad. par A. Boulanger (**M. Durry**). 412
Michel Clerc. — Massalia, tome II (**L.-A. Constans**)..... 155
G. Colin. — Fouilles de Delphes, 4e Fasc. (**G. Mathieu**)..... 343
Commentationes Vergilianae. — Publiées par l'Acad. Polonaise des Arts et des Sciences (**A. Ernout**)..... 406
L.-A. Constans. — Guide illustré des campagnes de César en Gaule (**M. Durry**)..... 154
H. N. Couch. — The treasuries of the Greeks a. Romans 89 (**Ch. Picard**).....
Attilio Degrassi. — La grotte carsiche nell'età romana (**Ch. Picard**). 90
Attilio Degrassi. — Ricerche sui limiti della Giapidia (**G. Seure**)... 173
W. Déonna. — Dédale ou la Statue de la Grèce archaïque (**G. Seure**). 181
Aug. Diès. — Platon (**A. Ernout**)..... 146
Dionysius Halicarnaseus. — Opuscula edd. H. Usener, L. Radermacher vol. II (**P. Chantraine**)..... 352
Wilh. Doerpfeld. — Alt-Ithaka (**G. Seure**)..... 183
Isr. E. Drabkin. — The Copa (**A. Ernout**)..... 362
Ch. Dumaine. — Conservations latines (**A. Ernout**)..... 414
Iorgemar Düring. — Die Harmonienlehre des Klaudios Ptolemaios (**A. Puech**)..... 187
J.C.B. Eijkman. — Bijdrage tot de Kennis d. Grieksche Toponymie (**P. Chantraine**)..... 141
Flavius Josèphe. — Contre Apion, texte établi et trad. par Th. Reinach et L. Blum ((**P. Chantraine**)..... 381
P. Friedlaender. — Platon, Eidos, Paideia, Dialogos (**A. Diès**)..... 279
Alb. Gitti. — Clistene di Sicione e le sue riforme (**G. Seure**)..... 185
Erwin R. Goodenhough. — The jurisprudence of the Jewish courts in Egypt (**P. Collart**)..... 147
H. Haas. — Bilderatlas z. Religionsgesch. ; 15e L. Die Religion des Mithras v. Dr J. Leipoldt 16e L., Mexikanische Religion v. Dr K. Th. Preuss (**P. de Labriolle**)..... 273
Moses Hadas. — Sextus Pompey (**P. Couissin**)..... 151
M. Hammarström. — Die antiken Buchstabennamen (**A. Ernout**).... 396
W. H. Heitland. — Repetita (**M. Besnier**)..... 412
R. Helm. — Hieronymus' Zusaetze in Eusebius' Chronik (**P. de Labriolle**)..... 160
P. D'Hérouville. — A la campagne avec Virgile (**L. Laurand**)..... 162
Putnam Fennel Jones. — A concordance to the Historia ecclesiastica of Bede (**P. Labriolle**)..... 276
Ger. Herrlinger. — Totenklage um Tiere i. d. antiken Dichtung (**P. Collart**)..... 348
Hésiode. — Theogonia rec. F. Jacoby (**P. Chantraine**)..... 351
G. W. P. Hoey. — The use of optative mood in the works of St Gregory of Nysa (**P. Chantraine**)..... 380

O. Hornickel. — Ehren u. Rangprädikate i. d. Papyrusurkunden (**P. Collart**)..... 391
Hrotsvithae. — Opera denuo edd. K. Strecker (**A. Ernout**)..... 411
Hunt a. Johnson. — Two Theocritus papyri (**P. Collart**)..... 390
A. C. Juret. — Principe de métrique grecque et latine (**A. Ernout**).. 153
Ver. Kappler. — De memoria alterius libri Maccabaeorum (**A. Puech**).. 188
Koepp. — Germania Romana, Ein Bilder-Atlas, 2e éd., IV Die Weihedenkmäler (**A. Grenier**)..... 153
Joh. Kromayer. — Antike Schlachtfelder (**P. Couissin**)..... 149
L. Laurand. — Manuel des études grecques et latines, V Littérature latine, 5e éd. (**A. Ernout**)..... 364
Lucine. — Dialogi meretricii edd. C. Mras (**P. Chantraine**)..... 385
M. D. Madden. — The pagan divinities a. their worship as depicted in the works of St Augustine (**P. de Labriolle**)..... 274
M. Manilivs. — Astronomicon l. V rec. A. E. Housman (**A. Ernout**).. 408
J. Marouzeau. — L'année philologique 1928 (**A. Ernout**)..... 86
Sist. M. A. Martin. — The use of the indirect Discourse in the works of St Ambrose (**P. de Labriolle**)..... 274
Meier et de Pogey-Castries. — Histoire de l'amour grec dans l'antiquité (**G. Seure**)..... 389
Joh. Mewaldt. — Kulturkampf der Sophisten (**A. Diès**)..... 140
W. Meyer-Lübke. — Romanisches Etymologisches Wörterbuch, 3e éd. (**A. Ernout**)..... 409
Minucius Felix. — Octavius rec. Dr J. Martin (**A. Ernout**)..... 367
A. Mirambel. — Étude descriptive du parler maniote méridional (**P. Chantraine**)..... 145
J. F. Mountford a. J. T. Schultz. — Index rerum et nominum in Scholiis Servii et Donati tractatorum (**A. Ernout**)..... 409
M. G. Murphy. — St Basil a. the monasticism (**P. de Labriolle**)..... 274
J. L. Myres. — Who were the greeks (**G. Seure**)..... 168
A. Neppi Modona. — L'efebo del Museo metropol. di New-York (**Ch. Picard**)..... 91
W. Nestle. — Die Struktur des Eingangs i. d. attischen Tragödie (**P. Collart**)..... 350
Sist. M. B. O'Brien. — Titles of address in christian latin epistolography to 543 A. D. (**P. de Labriolle**)..... 274
Aless Olivieri. — Frammenti d. comedia greca e del mimo nella Sicilia e nella Magna Grecia (**P. Chantraine**)..... 383
J. G. O'Neill. — Ancient Corinth (**G. Seure**)..... 179
Q. Orazio Flacco. — Il libro degli Epodi comm. di Ces. Giarratano (**A. Ernout**)..... 406
Q. Orazio Flacco. — Le Satire, ed. Vitt. d'Agostino (**A. Ernout**)..... 364
Orphée. — Les Argonautiques, ed. G. Dottin (**G. Seure**)..... 167
Walter F. Otto. — Die Götter Griechenlands (**L. Gernet**)..... 91
Ovide. — Les Métamorphoses, texte établi et trad. par G. Lafaye, t. III (**A. Ernout**)..... 364
G. Pedrotti — V. Bertoldi. — Nomi dialettale delle piante indigene del Trentino (**A. Ernout**)..... 410
W. Peek. — Der Isishymnus von Andros u. verwandte Texte (**P. Chantraine**)..... 382
Plautus. — Captivi 7e éd., Brix-Niemeyer-Köhler (**A. Ernout**)..... 354
Plautus. — Menaechmi, erkl. v. Brix-Niemeyer-Fr. Conrad, 6e éd. (**A. Ernout**)..... 415

PLAUTUS. — Mostellaria edd. G. u. Fr. Helmreich (**A. Ernout**)..... 397
POETAE LATINI MINORES. — Vol. I, Appendix Vergiliana edd. Fr. Vollmer - W. Morel (**A. Ernout**)..... 405
EM. PROVEUX. — Virgile, Bucolique, transpos. rythmée (**A. Ernout**).. 364
AL. PSALLIS. — The Σ Rhapsody of the Iliad (**P. Chantraine**)..... 379
PUBLICATIONS OF THE ORIENT. INST. — First series, Orient. Inst. Communications (The Univ. of Chicago Press, Chicago) : 2,6 Explorations in Hittite Asia Minor, by H. H. VON DER OSTEN ; 3 First report on the Prehistoric Survey Expedition, by K. S. SANDFORD a. W. K. ARKELL ; 4 The excavation of Armageddon, by Clarence S. FISHER ; 5 Medinet-Habu, by H. H. NELSON a. U. HOELSCHER (**Ch. Picard**)..... 86
A. PUECH. — Histoire de la littérature grecque chrétienne, t. III (**A. Ernout**)..... 278
RASSEGNA NUMISMATICA, XXVII, 8 (**G. Seure**)..... 173
M. RAVA. — Intorno ai tributi degli alleati di Atene (**G. Mathieu**).... 393
O. W. REINMUTH. — The Foreigners in the Athenian Ephebia (**Ch. Picard**)..... 90
DAVID M. ROBINSON. — Excavations at Olynthus (**G. Seure**)..... 163
R. SCHAERER. — ΕΠΙΣΤΗΜΗ et ΤΕΧΝΗ (**P. Chantraine**)..... 386
O. SCHROEDER. — Grundriss der griech. Versgeschichte (**P. Chantraine**)..... 372
D. M. SCHUSTER. — Tibull, Beitr. z. Erklärung u. Kritik Tibulls (**M. Ponchont**)..... 366
L. SÉCHAN. — La danse grecque antique (**G. Seure**)..... 174
L. A. SENECA. — Della tranquillità dell' anima, Della brevità della vita edd. L. Castiglioni (**A. Ernout**)..... 359
L. A. SENECA. — Pagine di vita e di cultura romana ed. V. d'Agostino (**A. Ernout**)..... 365
SÉNÈQUE. — Questions naturelles, texte établi et trad. par P. Oltramare (**A. Grenier**)..... 360
P. SERVIEN. — Les rythmes comme introduction à l'esthétique (**A. Ernout**)..... 414
SILVIAE uel potius AETHERIAE Peregrinatio ad loca sancta, edd. W. Heraeus, 3e ed. (**A. Ernout**)..... 360
SOFOCLE. — Edipo a Colono edd. M. Untersteiner (**P. Chantraine**).... 144
F. SOLMSEN — E. FRAENKEL. — Inscriptiones Graecae ad inlustrandas dialectos selectae, 4e éd. (**P. Chantraine**)..... 387
K. STEGMANN v. PRITZWALD. — Z. Gesch. d. Herrscherbezeichnungen v. Homer b. Platon (**P. Chantraine**)..... 353
TACITUS. — Germania hrsg. v. Wilh. Reeb (**A. Ernout**)..... 407
J. G. TAIT. — Greek ostraka in the Bodleian Library at Oxford a. various other collections (**P. Collart**)..... 349
D. TARDI. — I, Les epitomae de Virgile de Toulouse; II, Fortunat (**P. de Labriolle**)..... 415
W. W. TARN. — Hellenistic military and naval developments (**G. Seure**). 177
P. TERENTIUS AFER. — Andria, ed. R. Kauer (**A. Ernout**)..... 361
P. TERENZIO AFRO. — Il punitor di se stesso trad. di Em. Cesareo (**A. Ernout**)..... 362
THEOPHRASTUS. — Metaphysics ed. by W. D. Ross a. F. H. Fobes (**P. Chantraine**)..... 145
ANDR. THIERFELDER. — De rationibus interpolationum plautinarum (**A. Ernout**)..... 358

VELLEI PATERCULI. — Ad. M. Vinicium libri II rec. Aet. Bolaffi (**A. Ernout**)..... 408
P. VERGILI Maronis. — Opera rec. Rem. Sabbadini, vol. I Bucolica et Georgica, vol. II Aeneis (**A. Ernout**)..... 397
VIRGIL. — The Aeneid ed. by. J. W. Mackail (**A. Ernout**)..... 395
JOS. VOGT. — Orbis Romanus (**J. Bayet**)..... 273
Dr D. VÖLTER. — Glozel u. die Einwanderung von Semiten im heutigen franz. Dept. Allier um 700 v. Chr. (**P. Couissin**)..... 148
A. WALDE. — Vergleichendes Wörterbuch d. idg. Sprachen (**A. Ernout**)..... 277
A. WALDE. — Latein. etymologisches Wörterbuch 3e Aufl. bearb. v. J. B. Hofmann (**A. Ernout**)..... 395
R. J. WALKER. — Les fragments d'Epicharme (**G. Seure**)..... 175
Dr O. WALTER. — Athen Akropolis (**A. Ernout**)..... 278
M. WELLMANN. — Der Physiologos (**A. Puech**)..... 285
WILAMOWITZ. — Bibliographie (**P. Chantraine**)..... 141
XÉNOPHON. — Hellenica edd. C. Hude (**P. Chantraine**)..... 384
C. O. ZURETTI. — Anonymi De arte metallica seu de metallorum conuersione in aurum et argentum (**P. Collart**)..... 391

Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS, MCMXXXI.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES